
U d'/of OTTAWA
39003000689173


CE

L. DUCHESNE.

Histoire ancienne de l'Eglise

Tome II

QUATRIÈME ÉDITION
revue

PARIS
E. DE BOCCARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE
DU COLLÈGE DE FRANCE
ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
1, rue de Médicis, 1
1910

HISTOIRE ANCIENNE
DE L'ÉGLISE

L. DUCHESNE

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ÉGLISE

TOME II

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE

PARIS
E. DE BOCCARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE
DU COLLÈGE DE FRANCE
ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
1, rue de Médicis, 1
1910

AVANT-PROPOS

J'ai mis le nom d'Eusèbe en tête de mon premier volume. C'est encore sous le patronage de l'évêque de Césarée que commence celui-ci. Les trois derniers livres de son Histoire ecclésiastique et les quatre de sa Vie de Constantin traitent à peu près le sujet de mes cinq premiers chapitres. Fidèle à son habitude de reproduire ses documents, Eusèbe nous a conservé, pour le temps où il a vécu lui-même, un grand nombre de pièces officielles. On aimerait qu'il eût plus souvent donné la parole à ses souvenirs et à ses impressions ; malheureusement, plus les événements se rapprochent de lui, plus il semble avoir peur de les voir et surtout de les raconter. En dehors de la glorification générale de l'Eglise et de l'éloge spécial de Constantin, tout est chez lui enveloppé de tant de réticences, de précautions oratoires, de sous-entendus, qu'on a souvent de la peine à savoir ce qu'il veut dire.

Après lui l'histoire de l'Eglise resta longtemps délaissée. Rufin d'Aquilée fut le premier qui se remit à l'œuvre. A sa traduction de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, exécutée au temps où Alaric ravageait l'Italie, il joignit deux livres supplémentaires, où le récit est poursuivi jusqu'à la mort de Théodose (395). C'est un assez médiocre travail, rapidement bâclé, qui n'a d'intérêt que dans les dernières pages, alors que l'auteur raconte ce qu'il a vu lui-même.

Le sujet fut repris à Constantinople, peu avant le milieu du ve siècle [1], par deux hommes du monde, Socrate et Sozomène. Le premier, à tout le moins, fit son profit de Rufin, qu'un certain Gélase avait mis en grec. Vers le même temps, Théodoret, évêque de Cyrrhos en Euphratésienne, entreprenait, lui aussi, de continuer Eusèbe. Enfin Philostorge, un arien de la nuance la plus avancée, eunomien ou anoméen, s'attacha au même travail, dans l'esprit de sa secte. Son livre ne s'est pas conservé ; nous n'en avons que des extraits, assez étendus.

[1] Le prêtre Philippe de Sidé avait publié, vers 430, sous le titre d'*Histoire chrétienne*, une immense compilation sans ordre et sans méthode. Elle est perdue ; ce qu'en disent Socrate (VII, 27) et Photius (cod. 35) n'est pas de nature à nous la faire regretter bien vivement.

Philostorge est intéressant en ceci, qu'il nous permet d'entendre la voix d'un parti vaincu, partant réduit à un silence plus profond que ne le voudrait l'histoire. Théodoret nous conserve des traditions, des anecdotes, des légendes d'Antioche; Socrate [1] et Sozomène nous rendent le même service pour Constantinople et la région voisine. Socrate avait beaucoup causé avec les Novatiens de la grande ville : ils lui avaient appris des choses curieuses sur leur église. Mais ce qu'il y a de plus important, c'est que les trois historiens orthodoxes ont travaillé sur des recueils de documents officiels, qu'ils reproduisent souvent des pièces originales, et que, même sans les reproduire ni les citer, ils en trahissent l'emploi par les détails de leur narration. Il suit de là que, d'autorité faible quand ils parlent d'après leurs souvenirs ou suivant des traditions orales, ils offrent de sérieuses garanties quand on peut retrouver sous leur texte le témoignage des documents contemporains. Cette distinction est toujours à faire; elle m'a guidé, cela va sans dire, dans l'emploi de ces auteurs ; elle ne doit pas être perdue de vue dans l'appréciation des renvois que je fais à leurs ouvrages.

[1] Bon travail de F. Geppert sur les sources de Socrate, dans les *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, t. III, fasc. 4, Leipzig, 1898.

Si nombre de pièces originales se sont trouvées à la portée de ces auteurs, c'est qu'il s'en était fait divers recueils, où il était aisé de les rencontrer. Saint Athanase en constitua un, vers 350, dans son « Apologie contre les Ariens », plaidoyer *pro domo*, où, réinstallé de fait sur son siège d'Alexandrie, mais déposé en droit, aux yeux de ses adversaires, il s'efforce de montrer le mal fondé de la sentence de déposition, et d'établir qu'elle était annulée par des décisions plus autorisées. D'autres documents avaient été joints par lui à son traité « Les décrets du concile de Nicée », de peu postérieur à l' « Apologie » [1], ainsi qu'à sa « Lettre aux Africains ». Son « Histoire des Ariens, adressée aux moines »,

[1] G. Loeschcke, dans le *Rhein. Museum*, t, LIX, p. 451, qui a cru pouvoir identifier ce recueil avec l'énigmatique *Synodicon* d'Athanase; E. Schwartz, *Nachrichten* de Göttingen, 1904, p. 391. Le Synodique d'Athanase, allégué dans le ch. 13 de Socrate contenait la liste des évêques de Nicée. Or on n'en connait qu'une, celle des collections canoniques, en diverses langues. Elle provient d'une rédaction constituée à Alexandrie vers la fin du IVe siècle, qui contenait, outre le symbole et les canons de Nicée, quelques appendices apocryphes. E. Révillout (*Le concile de Nicée*, 1881) et H. Gelzer (*PP. Nicaenorum nomina*, éd. Teubner, 1898, p. XLVIII) rattachent cette pièce au concile d'Alexandrie de 362, sûrement à tort (cf. *Bull. crit.*, t. I, p. 330). — Le passage de Socrate où le Synodique figure est interpolé, comme l'ont bien vu E. Preuschen (*Theol. Litz.*, 1902, p. 269) et E. Schwartz (*Nachrichten*, 1904, p. 395). Le texte primitif est conservé par Théodore le Lecteur.

contient aussi plus d'une pièce authentique et intéressante. Enfin, en 367, alors qu'il était dans sa quarantième année d'épiscopat, il fit établir une sorte de récit des vicissitudes par lesquelles l'église d'Alexandrie avait passé depuis la grande persécution. Des pièces de haut intérèt y furent insérées. Ce recueil ne s'est pas conservé en grec, mais, dans une collection canonique, connue sous le nom de « Collection du diacre Théodose », il nous reste d'importants fragments d'une traduction latine [1].

Athanase, du reste, n'avait pas été le premier et ne fut pas le seul à recueillir ainsi les documents. Dès avant le concile de Nicée, Arius et Alexandre avaient réuni les lettres de leurs adhérents respectifs et s'en étaient servis pour leur polémique. Au déclin du IVe siècle, Sabinus, évêque d'Héraclée pour la confession « macédonienne », avait aussi formé un recueil (Συναγωγή) de documents conciliaires, à un tout autre point de vue qu'Athanase.

Socrate connut ce recueil et aussi les autres. Il cite ouvertement Sabinus. Sozomène, qui réédita Socrate en le complétant, ne se borna pas à reproduire ses emprunts [2], Il prit lui-même con-

[1] Ci-dessous, p. 167.

[2] Geppert (*l. c.*) a fait le relevé de ce que Socrate doit à Sa-

naissance des documents et en fit un usage plus étendu et plus judicieux, sans citer le recueil, ce qui est assez dans ses habitudes. On sait que, tout en suivant Socrate d'un bout à l'autre, il s'est abstenu d'en avertir le lecteur, de sorte qu'on ne saurait lui épargner le reproche de plagiat.

Ce n'est pas seulement en Orient que l'on pratiqua la polémique par dossiers historiques et recueils de pièces officielles. En Occident aussi on recourut aux mêmes moyens. Vers le temps où s'achevait la longue carrière d'Eusèbe de Césarée, les catholiques africains, harcelés par les Donatistes et mal défendus contre eux par les autorités impériales, eurent l'idée d'agir sur l'opinion en exposant au public, dans une série de documents incontestables, en quelles conditions était né le lamentable schisme. A cette fin fut constitué le recueil appelé *Gesta purgationis Caeciliani et Felicis*, qui servit longtemps de texte à la polémique antidonatiste et fut plus tard utilisé par saint Optat et saint Augustin. Comme dans les recueils grecs, un texte succinct reliait les pièces entre elles et formait une sorte de trame historique [1].

binus: Batiffol a fait le même travail pour Sozomène (*Sozomène et Sabinus*, dans le *Byzant. Zeitschrift*, t. VII (1898), p. 265-283).

[1] *Sylloge Optatiana*, à la suite du saint Optat de l'édition de

C'est un recueil du même genre que saint Hilaire de Poitiers forma en 356 et reprit en 360, à Constantinople, au moment où l'orthodoxie nicéenne paraissait avoir sombré dans la prévarication, plus ou moins forcée, de l'épiscopat latin et de l'épiscopat grec.

Outre ces recueils de documents sur lesquels reposent, par intermittence, les énoncés des historiens postérieurs, ceux-ci ont eu à leur disposition et nous avons nous aussi, sous la main, souvent dans une plus large mesure qu'eux, une littérature considérable. Hilaire, Athanase, Basile, les deux Grégoire, Epiphane, Ambroise, Jérôme, pour ne citer que les plus célèbres, nous ont laissé toute une bibliothèque, dans laquelle l'érudition historique puise depuis des siècles.

C'est sur tout cet ensemble de textes que se fonde mon exposition. Je m'y réfère sobrement, me bornant, comme dans le premier volume, à indiquer çà et là les autorités à consulter sur certaines questions litigieuses. Si j'étais entré plus avant dans la bibliographie et les discussions critiques, les notes auraient pris tant de place que je ne vois pas ce qui serait resté pour le

Vienne, t. XXVI, p, 206 ; cf. mon mémoire *Le dossier du donatisme* dans les *Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. X (1890).

texte. Et pourtant celui-ci comprend toute la période qui correspond aux six volumes du feu duc Albert de Broglie, *L'Eglise et l'empire romain au IVe siècle*, un livre que je n'ai pas cité, car je ne cite que des textes de première main ou des dissertations spéciales, mais que je ne saurais omettre de nommer ici, ne fût-ce que pour prier les lecteurs charitables de ne pas trop s'en souvenir en parcourant le mien.

Rome, 25 mars 1907.

Outre quelques compléments de bibliographie, la revision, fort légère, annoncée au titre de cette édition, ne porte que sur deux points, l'authenticité de certaines lettres du pape Libère (p. 281 et suiv.) et quelques détails sur le priscillianisme (p. 546 et suiv.).

CHAPITRE I

La grande persécution.

Avènement de Dioclétien; la Tétrarchie. — La persécution décidée : les quatre édits. — Crise de la Tétrarchie : Constantin et Maxence. — Application du premier édit en Afrique. — La terreur de 304. — Les canons de Pierre d'Alexandrie — Débuts de Maximin. — Mort de Galère : son édit de tolérance. — Politique religieuse de Maximin. — Sa fin. — Licinius à Nicomédie : édits de pacification. — Les martyrs de Palestine, d'Egypte, d'Afrique. — Controverses littéraires : Arnobe, Hiéroclès, Lactance.

1°. — *L'empereur Dioclétien.*

Quand Gallien fut assasiné (22 mars 268), l'empire, envahi et morcelé, se trouvait au plus bas. Une double tâche s'imposait aux héritiers du fils de Valérien : refaire la frontière et restaurer l'unité. Les honnêtes princes qui se succédèrent pendant seize ans, Claude II, Aurélien, Tacite, Probus, Carus, y travaillèrent avec conscience et non sans succès. Aurélien reprit la Gaule aux princes indigènes qu'elle s'était donnés et releva la reine de Palmyre au gouvernement des provinces orientales. Quant à la frontière, on parvint sans doute à la rétablir, mais en la ramenant en arrière. L'empire fut amputé de

tout ce qui dépassait le Rhin et le Danube : il perdit, dans la Germanie Supérieure, les *Agri Decumates* (Souabe et Forêt-Noire), et, dans la région des Carpathes, la province de Dacie tout entière, avec les parties transdanubiennes des deux Mésies. Même après ces arrangements, on ne se sentait pas, à l'intérieur de l'empire, en parfaite sécurité. Les villes s'entouraient de murailles élevées à la hâte : Rome elle même dut être fortifiée. L'enceinte qui la protégea pendant tout le moyen-âge conserve le nom d'Aurélien [1].

A l'Orient la guerre avec les Perses était presque perpétuelle. L'empereur Carus y périt (284), laissant deux fils, dont l'un, Carinus, chargé de gouverner l'Occident, était resté en Italie. L'autre, Numérien, avait suivi son père au-delà de l'Euphrate. Il ramenait l'armée quand, aux environs de Byzance, on le trouva mort dans sa tente. Les généraux, sans s'inquiéter de Carinus, élurent l'un d'entre eux à sa place, et c'est ainsi que Dioclétien, commandant de la garde (*comes domesticorum*), fut élevé à l'empire (17 septembre 284). Carinus marcha contre l'usurpateur, l'atteignit en Mésie et lui infligea quelques échecs ; mais il finit par être abandonné de ses troupes, qui passèrent à Dioclétien.

Il y avait longtemps que celui-ci rêvait du pouvoir souverain. Formé à l'école d'Aurélien et de ses lieutenants, c'était un soldat sérieux, et, mieux que cela, un organisateur habile. Quand il eut l'empire dans ses

[1] Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, p. 214 et suiv.

mains, ce n'est pas à en jouir qu'il songea, mais plutôt à le restaurer.

Avant tout, il fallait de la stabilité. Dioclétien estima que les révolutions et les compétitions avaient pour cause l'impossibilité, pour un seul homme, de gouverner un territoire aussi étendu et surtout de diriger des armées si éloignées les unes des autres. Pour échapper aux compétiteurs, il se donna des collègues. Dès l'année 285, un de ses compagnons d'armes, Maximien, fut adopté par lui, revêtu du titre de césar et envoyé en Gaule réduire l'insurrection des Bagaudes. L'année suivante il le fit auguste et lui remit le soin de l'Occident. En 293 le système fut perfectionné : chacun des deux augustes fut pourvu d'un empereur auxiliaire, avec le titre de césar et un ressort déterminé : Constance le Pâle (Chlore) présida ainsi, auprès de Maximien, à la Gaule et à la Bretagne ; Galère déchargea Dioclétien du soin de veiller à la frontière danubienne.

Tous ces princes étaient originaires de l'Illyricum et d'assez basse origine. Maximien et Galère restèrent sous la pourpre ce qu'ils avaient toujours été, des soldats grossiers, au besoin féroces, sans lettres et sans mœurs ; Constance paraît avoir été plus civilisé. Dioclétien ne tenait pas à ce que ses collègues eussent trop de qualités. Il avait donné à Maximien le titre d'*Herculius* et pris pour lui celui de *Jovius*, indiquant ainsi quel rôle il s'attribuait dans l'olympe impérial et quels services il attendait de ses collaborateurs. C'est sûrement à lui que l'on doit rapporter toute la politique de la Dyarchie et de la

Tétrarchie, notamment toute la législation réformatrice par laquelle il s'efforça de ramener l'ordre dans les finances, l'armée et l'administration.

L'idée-mère du système, c'est la centralisation absolue, la suppression de toute vie politique locale, de tout vestige des libertés antiques, en un mot l'autocratie. Dioclétien est le fondateur du régime byzantin. Ce ne fut pas, assurément, un changement bien considérable. Le réformateur ne fit que consacrer, par des institutions appropriées, les tendances de la situation et les usages déjà établis. Ce régime produisit ce qu'il produit toujours : l'organe centralisateur se développa aux dépens du corps qu'il devait faire mouvoir, la fiscalité aux dépens de la fortune générale, la direction aux dépens de l'énergie. L'empire fut bientôt malade de son gouvernement, en attendant qu'il en mourût.

De l'immense hiérarchie de fonctionnaires, tous décorés des titres les plus pompeux, le chef suprême ne pouvait que dépasser les conditions communes de l'humanité. La personne impériale était sacrée, divine, éternelle ; sa maison aussi était divine (*domus divina*), Il y régnait une pompe digne de Suse et de Babylone ; le *Jovius* de Nicomédie n'était guère plus accessible que son patron céleste. On était loin de la vie simple et des allures familières qu'Auguste avait maintenues dans sa maison du Palatin.

Aussi n'est-ce pas à Rome que l'on étalait ces pompes asiatiques. La vieille maîtresse du monde n'était plus rien. Son sénat, tenu à l'écart de la politique, fermé,

depuis Gallien, aux anciens militaires, n'était qu'une grande curie municipale. A la foule qui se pressait encore dans l'enceinte d'Aurélien, on continuait à donner des jeux, à ouvrir des thermes : on ne lui montrait plus l'empereur. Dioclétien régnait à Nicomédie ; ses lieutenants avaient leurs résidences officielles à Milan, à Trèves, à Sirmium. Sans doute il était bon que les empereurs ne s'éloignassent pas trop des frontières. Mais il y avait d'autres raisons. Ces soldats de fortune, nés dans les provinces les plus incultes, élevés dans les camps du Danube, n'avaient aucun souci de Rome. Ses traditions étaient gênantes, sa population prompte aux propos frondeurs ; le sénat pouvait se rappeler qu'il avait été tout et vouloir être quelque chose. On l'avait vu, à la mort d'Aurélien, reprendre vie un court instant et tenter de jouer un rôle. Mieux valait se tenir à l'écart de cette Rome incommode, et, puisque l'empire était devenu une monarchie orientale, installer sa capitale en Orient. Dioclétien le comprit et Constantin après lui.

Parmi les réformes introduites alors il convient de signaler ici la nouvelle distribution des provinces. Dioclétien en augmenta le nombre. Avant lui il y en avait déjà une soixantaine; il en laissa quatre-vingt-seize. Ce morcellement, toutefois, fut compensé par la création des diocèses, circonscriptions plus étendues, dans lesquelles se groupaient plusieurs provinces. Chaque diocèse était dirigé par un vicaire, c'est-à-dire par un représentant du préfet du prétoire impérial. Cette organisation fut, en beaucoup d'endroits, appropriée à l'usage ecclé-

siastique. En Orient, dès le temps du concile de Nicée, les groupements d'évêques correspondaient presque partout aux nouvelles circonscriptions provinciales: l'évêque de la ville où résidait le gouverneur, de la métropole, comme on disait, était le chef de l'épiscopat de la province. C'est lui qui dirigeait les élections quand un siège devenait vacant, qui convoquait ses collègues en concile et présidait leurs assemblées. Ce système fut plus tard adopté dans une grande partie de l'Occident. Les diocèses aussi servirent, dans une certaine mesure, à délimiter les ressorts ecclésiastiques. C'est ainsi que Dioclétien se trouve avoir été pour quelque chose dans l'organisation de l'Eglise.

Mais il a de bien autres titres à figurer dans son histoire.

2°. — *Les édits de persécution.*

Pendant la longue paix qui suivit la persécution de Valérien, la propagande chrétienne avait fait des progrès énormes. Sans parler d'Edesse et du royaume d'Arménie, où le christianisme était déjà la religion dominante, il y avait dans l'empire des régions où il n'était pas loin de représenter la moitié ou même la majorité de la population. C'était le cas, par exemple [1], en Asie-Mineure. Dans la Syrie du nord, en Egypte, en Afrique, les chrétiens étaient également fort nombreux. Aux conciles du temps

[1] M. Harnack, *Die Mission*, p. 539 et suiv. (2e éd., t. II, p. 276 et suiv.) donne des évaluations plus précises, dans lesquelles il entre une part de conjectures mais de conjectures vraisemblables.

de saint Cyprien on trouve jusqu'à quatre-vingt-dix évêques, ce qui suppose dès lors un bien plus grand nombre d'églises; dans les quarante ou cinquante ans qui suivirent, beaucoup d'autres doivent avoir été organisées. Les soixante évêques italiens réunis en 251 par le pape Cornelius donnent lieu à une estimation analogue pour l'Italie péninsulaire. Dans le sud de l'Espagne et de la Gaule, en Grèce, en Macédoine, l'évangélisation, sans peut-être avoir autant progressé, devait cependant avoir atteint de très notables résultats. En d'autres pays, comme la Syrie centrale et méridionale, le nord de l'Italie, le nord, le centre et l'ouest de la Gaule, dans l'île de Bretagne, dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées, de l'Hémus, la situation était tout autre. Les anciens cultes se maintenaient en faveur et les groupes chrétiens ne se rencontraient qu'à l'état d'exceptions.

Ce sont là des traits généraux. Dans chaque contrée la situation se diversifiait suivant les circonstances locales. Non loin d'Edesse la chrétienne, Harran s'obstinait dans sa vieille religion sémitique, qu'elle conserva jusqu'à l'islam. Certaines villes du Liban, comme Héliopolis, ou du littoral syrien, comme Gaza, ne comptaient que peu ou point de fidèles. En Phrygie on trouvait des petites villes où tout le monde, y compris les magistrats, professait le christianisme. Les duumvirs, les curateurs chrétiens n'étaient pas rares : il y avait même des flamines chrétiens[1]. Les évêques étaient en rapports fréquents

[1] T. I, p. 521.

avec les gouverneurs et les employés des finances ; on les traitait avec respect : on était complaisant pour eux. Aussi ne se gênait-on plus pour rebâtir les vieilles églises, pour en fonder de nouvelles, pour tenir des assemblées nombreuses aux jours de fête.

Ce qui est plus significatif encore, au point de vue des progrès du christianisme et de la liberté de fait dont il jouissait, c'est que, non seulement les fonctions municipales, mais encore le gouvernement des provinces était souvent confié à des chrétiens. Le palais lui-même, la divine demeure de l'empereur Jupiter, était rempli de chrétiens ; ils y occupaient les postes supérieurs de l'administration centrale. Quelques-uns d'entre eux, Pierre, Dorothée, Gorgonius, figuraient au nombre des personnes les plus haut placées dans la faveur impériale. Les bureaux, les emplois du service personnel du souverain, étaient, pour une bonne part, occupés par des chrétiens. L'impératrice elle-même, Prisca, et sa fille Valeria, semblent bien avoir eu, avec le christianisme, des accointances fort étroites.

Il n'en était pas de même de Dioclétien. Quelle que fût sa tolérance pour ses sujets, ses fonctionnaires et sa famille, il conservait, à part lui, son attachement aux vieux usages du culte romain. Il fréquentait les temples et sacrifiait aux dieux, sans mysticisme, sans étalage, mais avec un sentiment profond, estimant sans doute qu'il faisait ainsi son devoir d'homme et surtout de souverain. Cette disposition d'âme ne devait pas le rendre favorable aux religions concurrentes. « Les dieux immor-

tels », dit-il dans son rescrit contre les Manichéens, « ont » daigné, dans leur providence, confier aux lumières » d'hommes honnêtes et sages le soin de décider ce qui » est bon et vrai. Il n'est pas permis de résister à leur » autorité : la religion ancienne ne doit pas être critiquée » par une nouvelle. C'est un grand crime que de revenir » sur ce qui, réglé par les anciens, est en possession et « en usage ».

Il était relativement aisé d'appliquer ces principes au manichéisme, tout récemment importé de l'étranger. Mais des croyances chrétiennes on pouvait déjà dire, comme des cultes romains : *statum et cursum tenent ac possident*. Du reste elles étaient trop répandues pour que l'on pût espérer les extirper. Dèce et Valérien s'y étaient essayés : on savait avec quel succès. Depuis lors la situation des chrétiens s'était accrue et renforcée : une nouvelle tentative ne pouvait que rencontrer plus d'obstacles.

Le bon sens de l'empereur le tint longtemps éloigné de toute persécution. A la longue, cependant, ses idées se modifièrent. Il est possible que, comme tant d'autres réformateurs, il ait été séduit par la chimère de l'unité religieuse, chimère néfaste et robuste, qui n'a pas fini de faire des victimes. Cependant les détails qui nous sont restés sur son attitude n'indiquent pas de telles visées. Dioclétien semble avoir trouvé, à partir d'un certain moment, qu'il avait trop de chrétiens autour de lui et dans son armée. Pour parer à cet inconvénient, point n'était besoin de faire au christianisme une guerre d'extermina-

tion. Quelques mesures personnelles, quelques éliminations, eussent tout arrangé. Même chez les chrétiens elles eussent rencontré des approbateurs. Il ne manquait pas de fidèles qui désapprouvaient le service militaire[1] et voyaient d'un mauvais œil ceux de leurs confrères qui s'engageaient dans les fonctions publiques. On aurait pu s'en tenir là. Mais Dioclétien était vieux : sa force de résistance s'était affaiblie, et, autour de lui, un parti puissant réclamait des mesures radicales. Son chef, le féroce césar d'Illyricum, trouva le moyen d'amener à ses fins le vieil auguste et de lui faire commettre l'énormité à laquelle son nom demeure attaché.

Lactance[2] donne comme origine à la persécution un fait qui se serait passé dans les provinces orientales. Dioclétien était en train de sacrifier et de consulter les entrailles des victimes, lorsque des chrétiens de son escorte se mirent à faire le signe de la croix. L'aruspice, dont les opérations, ce jour-là, n'aboutissaient à aucun résultat, remarqua le geste et le signala à l'empereur, en se plaignant des profanes qui troublaient ses cérémonies.

[1] C'est à cette tendance que se rattachent quelques martyrs africains de ce temps-ci, sur lesquels nous avons des documents authentiques : Maximilien, conscrit, exécuté pour refus de service militaire, à Théveste, le 12 mars 295 : le proconsul Dion lui oppose en vain les chrétiens qui servent dans l'armée impériale : « Ils savent ce qu'ils ont à faire, répond Maximilien ; moi je suis chrétien et je ne saurais faire le mal » ; à Tanger, le centurion Marcel, qui refuse de continuer le service, et le greffier Cassien, qui refuse d'écrire la sentence rendue contre Marcel (30 octobre et 3 décembre, année indéterminée).

[2] *De mort. pers.*, 10.

Furieux, Dioclétien ordonna de contraindre au sacrifice, non seulement les délinquants, mais tous les officiers de son palais, et, en cas de refus, de les battre de verges. Des lettres furent ensuite expédiées aux commandants militaires, imposant le sacrifice à tous les soldats, sous peine d'être exclus de l'armée.

Quelle qu'ait été, sur la décision impériale, l'influence du fait rapporté ici, il est sûr que des mesures furent prises pour éliminer de l'armée les éléments chrétiens qu'elle renfermait [1]. Un *magister militum*, Veturius, fut spécialement chargé de leur exécution. Un très grand nombre de chrétiens durent alors renoncer à la profession des armes et s'y résignèrent. Il n'y avait pas d'autre sanction ; à peine en un ou deux cas, dit Eusèbe, on recourut à la peine de mort, sans doute en raison de circonstances spéciales. On était alors à l'année 302.

Revenu d'Orient, Dioclétien passa tout l'hiver à Nicomédie Galère vint l'y rejoindre et s'employa de toutes ses forces à obtenir de lui des mesures plus rigoureuses. On dit qu'il était poussé par sa mère, vieille païenne fort dévote, acharnée contre les chrétiens [2]. Dioclétien résistait. « A quoi bon, disait-il, mettre le » trouble partout, verser des torrents de sang ? Les chré- » tiens n'ont pas peur de la mort. Il suffit d'empêcher les

[1] *De mort. pers.*, 10 ; Eusèbe, *H. E.*, VIII, 1, 4 ; *Chron.*, ad ann. 2317.

[2] Lactance ne dit pas, mais on peut soupçonner, qu'il y eut ici un conflit d'influences féminines. Les princesses de Nicomédie étaient chrétiennes ou favorables aux chrétiens ; c'en était assez pour que le gynécée rival voulût mal de mort au christianisme.

« soldats et les gens du palais de suivre leur religion ». Galère tenait bon et revenait sans cesse à la charge. L'empereur se décida à convoquer un conseil d'amis, des militaires, des fonctionnaires civils. Les avis étaient partagés. Comme toujours, les ardents, derrière lesquels on sentait Galère, le césar d'aujourd'hui, l'auguste de demain, entraînèrent les hésitants. Cependant la vieille sagesse refusait de se rendre. On convint de consulter l'oracle de Milet, Apollon Didyméen. La pythonisse [1], on le pense bien, ne manqua pas de joindre son inspiration aux suffrages de Galère et des siens. La guerre fut décidée.

Si l'on avait écouté Galère, on eût commencé par des mesures extrêmes et allumé des bûchers partout. Dioclétien ne voulait pas de sang ; pour le moment sa volonté prévalut. On prépara un édit selon ses vues. Dès la veille de la proclamation (23 février 303), des officiers de police se rendirent, au petit jour, à l'église de Nicomédie, grand édifice en vue du palais impérial. Les livres sacrés furent saisis et jetés au feu, le mobilier livré au pillage, l'église elle-même démolie de fond en comble.

Le lendemain (24 février) l'édit était affiché. Il ordonnait [2] que, dans tout l'empire, les églises fussent démolies, les livres saints détruits par le feu. Les chrétiens en

[1] C'est, je pense, à cette consultation que se rapportent les souvenirs de Constantin, tels que nous les avons dans Eusèbe, *Vita Const.*, II, 50, 51.

[2] Lactance, *De mort.*, 13 ; Eusèbe, *H. E.*, VIII, 2 ; *Martyr Pal.*, préface

possession de charges, dignités ou privilèges, en étaient dépouillés ; ils perdaient aussi le droit d'ester en justice pour accuser d'injures, d'adultère, de vol ; les esclaves chrétiens n'étaient plus libérables [1].

Aussitôt affiché, cet édit fut lacéré par un chrétien de Nicomédie, dont le nom ne s'est pas conservé : il paya son audace en mourant sur le bûcher. Peu de jours après, le feu prenait au palais. Galère accusa les chrétiens de l'avoir allumé ; ils lui renvoyèrent l'accusation, disant qu'il avait voulu ainsi exciter contre eux la colère de Dioclétien. Pendant que celui-ci enquêtait pour tirer l'affaire au clair, un second incendie éclata. Le césar, en dépit de l'hiver, s'empressa de quitter Nicomédie, déclarant qu'il ne tenait pas à y être brûlé vif.

Enfin convaincu, Dioclétien se détermina à recommencer Néron. Tout le palais y passa. Sa femme et sa fille furent contraintes à sacrifier ; Adauctus, le chef suprême de l'administration fiscale ; les eunuques en faveur, Pierre, Dorothée et Gorgonius ; l'évêque de Nicomédie, Anthime ; des prêtres, des diacres, des fidèles de tout âge, même des femmes, furent brûlés ou noyés en masse. Ainsi fut expié le crime, prétendu évidemment, d'avoir incendié le palais sacré et tenté de faire périr deux empereurs à la fois.

Mais on ne s'en tint pas à cette répression locale. Des mouvements séditieux s'étant produits du côté de Mélitène et en Syrie, on y vit apparemment la main des chré-

[1] Ce premier édit parvint en Palestine vers la fin de mars, au moment de la fête de Pâques (Eusèbe, *H. E.*, VIII, 2).

tiens. D'autres édits généraux firent suite au premier [1] : ils prescrivirent d'abord d'arrêter tous les chefs des églises, évêques, prêtres et autres clercs ; ensuite de les contraindre au sacrifice par tous les moyens.

Le 17 septembre 303, commençait la vingtième année du règne de Dioclétien. A cette occasion une amnistie fut accordée aux condamnés [2] ; rien n'autorise à croire qu'elle se soit étendue aux confesseurs emprisonnés, qui, légalement, n'étaient ni des prévenus ni des condamnés, mais des rebelles. Le vieil empereur résolut de célébrer à Rome la fête de ses *vicennalia*. Elle eut lieu le 20 novembre. Les travaux de ses célèbres thermes n'étaient pas assez avancés pour que l'on pût procéder à la dédicace ; elle fut remise. Dioclétien, du reste, ne se plaisait guère aux bords du Tibre. Sa pompe orientale, sa gravité sèche et chagrine, n'en imposaient pas à la plèbe frondeuse : elle le fatigua si bien de ses familiarités et de ses plaisanteries qu'il n'attendit même pas le 1er janvier, jour où il devait inaugurer son neuvième consulat, et partit, en plein hiver, pour Ravenne. A ce voyage intempestif il gagna une maladie qui traîna longtemps et s'aggrava aussitôt son retour à Nicomédie.

En cet état, il était, lui, l'Orient, et, à certains égards, l'empire entier, entre les mains de Galère. La guerre aux chrétiens s'aggrava. Un quatrième édit parut. Cette

[1] Eusèbe, *Martyr Pal.*, préface.
[2] Eusèbe, *Martyr Pal.*, 2.

fois il ne s'agissait plus de catégories : tous les chrétiens, sans distinction, étaient tenus de sacrifier. Après Néron, on avait recommencé Valérien ; maintenant c'était l'œuvre de Dèce que l'on reprenait.

3°. — *Dislocation de la Tétrarchie.*

Ce fut l'année terrible, non seulement pour les chrétiens, mais aussi pour l'empereur. Sa santé allait de mal en pire. Au milieu de décembre on le crut mort ; il ne l'était pas, mais quand il se montra de nouveau en public, le 1er mars 305, on avait peine à le reconnaître. Affaibli de corps et d'esprit, il se laissa persuader par Galère que le moment était venu de se démettre. Galère avait inculqué la même idée à Maximien Hercule en le menaçant de la guerre civile. Cette double abdication entraînait l'élévation de Constance et de Galère à la qualité d'augustes. Galère imposa les deux nouveaux césars : Sévère, un soldat ivrogne, et Daïa, un barbare mal dégrossi, que l'on appela *Maximinus* pour le déguiser en romain. Avec ces deux collègues, le nouvel auguste d'Orient espérait tenir l'empire à peu près tout entier : Constance, lointain et pacifique, d'ailleurs de santé débile, ne serait pas un obstacle. Maximin Daïa fut préposé au diocèse d'Orient, c'est-à-dire à la Syrie et à l'Egypte. Galère adjoignit à son Illyricum les diocèses de Thrace, d'Asie et de Pont ; l'Espagne fut rattachée au ressort de Constance ; l'Italie et l'Afrique formaient le lot de Sévère.

Ce bel ordre fut troublé par la révolte de l'hérédité.

Si Dioclétien et Galère n'avaient pas d'enfants mâles, il n'en était pas de même de Constance et de Maximien, et leurs héritiers naturels ne goûtaient guère le nouveau système successoral. Constantin, fils de Constance, se trouvait à Nicomédie au moment du changement ; c'était un otage donné par Constance[1]. Celui-ci, devenu auguste, le réclama, et Galère dut s'en séparer, bien que de fort mauvais gré. Ce qu'il craignait arriva en effet. L'empereur Constance mourut bientôt à York ; à ses derniers moments il recommanda son fils aux soldats et ceux-ci, aussitôt que le père eut rendu le dernier soupir, acclamèrent le jeune prince (25 juillet 306). Ce fut un grave ennui pour Galère ; mais, comme il y avait loin de York à Nicomédie et que Constantin n'était pas sans appui, il fallut bien le reconnaître. Toutefois le titre d'auguste ne fut pas accepté : Galère proclama Sévère comme auguste à la place de Constance Chlore et Constantin comme césar à la place de Sévère. La Tétrarchie était reconstituée avec les deux augustes, Galère et Sévère, et les deux césars, Maximin et Constantin.

En même temps que Constantin, Maxence, fils de Maximien, profitant de l'abandon où l'on avait laissé la vieille Rome, s'y était emparé du pouvoir, sans s'inquiéter autrement de la Tétrarchie. Malgré ses mœurs échevelées, qui rappelaient le temps de Commode, ce jeune homme sut plaire aux Romains. Comme protestation contre les capitales nouvelles, il remit en honneur les

[1] Eusèbe, (*Vita Const.*, I, 19) l'avait vu traverser la Palestine dans l'escorte de l'empereur Dioclétien.

vieux cultes, les antiques légendes, restaura le Forum et la voie Sacrée, et, près de celle-ci, éleva une basilique imposante. Sévère essaya en vain de lui disputer la place ; ses soldats le trahirent. C'étaient les soldats du vieux Maximien ; ils se rallièrent d'autant plus volontiers à son fils que Maximien lui-même, sorti de sa retraite, venait de reprendre la pourpre, avec le titre d' « auguste pour la seconde fois » (*bis Augustus*). Cette réapparition mettait le comble au désordre. Sévère avait été contraint au suicide ; Galère accourut pour le venger ; mais, aux approches de Rome, l'attitude de ses soldats le décida à retourner chez lui. Maxence, se sentant les mains libres, se proclama lui-même auguste (27 octobre 307). Cependant le vieux Maximien, brouillé maintenant avec son fils, se transportait en Gaule auprès de Constantin, essayait, en s'aidant de lui, de jouer encore un rôle, abandonnait son protecteur, lui revenait, le trahissait, et finalement était exécuté ou s'exécutait lui-même sur les conseils de son hôte (310).

Galère, en quête d'un second auguste, avait imaginé (11 novembre 308) de donner ce titre à Licinius, un de ses anciens compagnons d'armes. Maximin réclama sans retard : du fond de son Orient il voyait avec jalousie ce nouveau-venu arriver du premier coup aux honneurs suprêmes. Constantin aurait pu soulever les mêmes objections. Galère pour les contenter, leur donna à tous les deux le titre nouveau de « fils des augustes »; quelques mois après il alla jusqu'au bout et les fit tout-à-fait augustes. Il y eut ainsi quatre empereurs de premier rang.

Quand Galère mourut, en mai 311, Licinius et Maximin se précipitèrent pour recueillir sa succession : un arrangement, toutefois, fut conclu, en vertu duquel le Bosphore devenait leur commune limite. Ainsi l'empire de Maximin comprenait l'Asie-Mineure, avec la Syrie et l'Egypte ; celui de Licinius allait du Bosphore jusqu'aux Alpes ; théoriquement il s'étendait aussi à l'Italie et à l'Afrique ; en fait ces pays obéissaient à Maxence, empereur illégitime au point de vue du droit tétrarchique, mais solidement établi dans son pouvoir de fait.

Constantin se maintenait en Gaule, manœuvrant habilement au milieu de tous ces conflits et méditant sans doute le dessein qu'il accomplit bientôt, celui d'anéantir tous ses rivaux, en s'aidant des uns pour se débarrasser des autres.

C'est par Maxence que la simplification commença. Après s'être assuré l'appui moral de Licinius, auquel Maximin donnait d'utiles inquiétudes, Constantin descendit en Italie, battit en diverses rencontres les partisans du « tyran », et finalement lui livra, près du pont Milvius, la bataille à jamais célèbre (28 octobre 312). Maxence périt dans les flots du Tibre, Constantin entra à Rome et fut aussitôt reconnu dans toute l'Italie et en Afrique. L'année suivante, Licinius eut les mains libres contre Maximin. Battu en Thrace, le 30 avril, l'odieux Daïa repassa le Bosphore, puis le Taurus, et finit par s'empoisonner à Tarse.

Il n'y avait plus que deux empereurs, Constantin et Licinius, l'un à Rome, l'autre à Nicomédie.

4°. — *La persécution jusqu'à l'édit de Galère.*

Revenons maintenant aux lois persécutrices.

Le premier édit, outre les dégradations et incapacités qu'il prononçait contre certaines catégories de chrétiens, ordonnait de démolir les églises et de brûler les livres saints. Telles sont, du moins, les dispositions qui nous sont connues directement ; mais nous savons aussi que les biens immobiliers des communautés chrétiennes furent confisqués et qu'avant de détruire les édifices religieux, on en saisit le mobilier. Ces opérations s'accomplissaient suivant des formes régulières : en certains endroits, on dressait des inventaires authentiques ; quelques-uns se conservèrent fort longtemps. C'est ainsi que les Donatistes purent alléguer, en 411, les procès-verbaux de saisie des églises de Rome[1]; ils ont péri depuis. Mais on peut lire encore ceux qui furent dressés à Cirta, en Numidie. Des renseignements plus sommaires nous restent sur l'application de l'édit en d'autres localités, d'Afrique et d'ailleurs. Il eût été bien difficile de s'opposer à la saisie des immeubles. Au moins faisait-on son possible pour sauver le mobilier et surtout les saintes Ecritures. Des femmes de Thessalonique s'enfuirent dans

[1] Augustin, *Brev. Coll.*, 34-35. Plusieurs membres du clergé, entre autres un diacre Straton, y étaient mentionnés comme faisant remise aux magistrats du mobilier ecclésiastique ; le préfet les qualifiait d'*hortatores vanissimae superstitionis.*

la montagne avec une quantité de livres et de papiers[1]. L'évêque de Carthage, Mensurius, avait réussi à cacher les livres sacrés ; à leur place, il laissa dans une de ses églises une collection de livres hérétiques, qui fut saisie et détruite par des policiers inattentifs. Les fonctionnaires, en effet, n'étaient pas toujours très regardants. Des décurions de Carthage, ayant eu connaissance de la fraude de Mensurius, la dénoncèrent au proconsul ; celui-ci ne tint pas compte de leurs révélations. S'il en était ainsi dans les grandes villes, on devine ce qui pouvait se passer dans les petites localités. Il y avait des endroits où les chrétiens étaient mal vus, où la municipalité était aux mains de leurs adversaires ; mais en d'autres ils avaient affaire à des magistrats chrétiens eux-mêmes ou tout au moins sympathiques. On trouvait des accommodements. Comme à Carthage, on saisissait dans l'église d'autres livres que ceux de la Bible[2], et, si la perquisition se poursuivait jusqu'au domicile de l'évêque, il y avait encore moyen de s'en tirer. Au lieu de démolir les églises, on se contentait parfois d'en brûler les portes. Du reste, évêques et clercs se montraient souvent accommodants et donnaient leurs livres saints, estimant sans doute qu'il serait aisé plus tard d'en avoir de nouveaux exemplaires. Mais cette complaisance ne fut pas acceptée par l'opinion,

[1] Passion des saintes Agapé, Chionie et Irène (1er avril), document sérieux.

[2] A Aptonge (sur l'orthographe de ce nom de ville, v. les textes réunis dans le *Thesaurus* latin), on saisit ainsi des *epistolae salutatoriae* (?), à *Calama*, des livres de médecine ; à *Aquae Tibilitanae*, des papiers quelconques

surtout, bien entendu, quand la persécution fut passée et qu'on put, sans danger, se montrer intransigeant. On rappela alors l'héroïsme de certains évêques, comme celui de Thibiuca, Félix, qui avait payé de sa tête son refus de livrer les Ecritures[1]; on parla aussi de miracles comme celui d'Abitina, où, pendant que les livres saints, livrés par l'évêque Fundanus, étaient jetés au bûcher, un orage épouvantable avait crevé sur les flammes et inondé toute la contrée.

Dans les pays administrés par le césar Constance, l'exécution n'alla pas au delà des édifices. Les églises furent saisies et détruites; on n'exigea pas qu'il en fût de même des Ecritures.

Si l'on détruisait les églises, où les chrétiens s'assemblaient sous l'œil des autorités, on devait, à plus forte raison, interdire les réunions clandestines. C'était là une conséquence nécessaire du premier édit, et l'on est fondé à croire qu'elle y était expressément formulée. C'est du reste ce qui résulte d'une pièce africaine, où l'on voit figurer une cinquantaine de chrétiens de la petite ville d'Abitina, accusés d'avoir fait la « collecte » sous la présidence d'un prêtre appelé Saturnin. Le second édit, qui prescrivait l'incarcération du clergé, visait indirectement les réunions de culte; car comment les aurait-on tenues sans chefs religieux ?

Jusque là, pour ceux qui observaient les édits, qui

[1] La passion de ce saint, authentique pour l'ensemble, a été pourvue plus tard d'appendices qui en transportent le dénouement en Italie. V. *Anal. Boll.*, t. XVI, p. 25

acceptaient les incapacités légales, qui laissaient brûler les Écritures et saisir les églises, qui s'abstenaient de prendre part aux réunions de culte désormais prohibées, il y avait encore quelque sécurité. A Nicomédie, il est vrai, on était allé tout de suite aux rigueurs extrêmes, mais sous l'empire de circonstances spéciales. La persécution sanglante n'atteignait pas encore la simple profession de christianisme. Il en fut autrement quand on renouvela, pour les clercs d'abord, pour les fidèles ensuite, l'obligation de participer aux cérémonies du culte officiel : quand on ne se borna plus à proscrire et que l'on voulut convertir.

Alors se reproduisirent les situations déjà expérimentées dans les précédentes persécutions. On vit des exaltés courir au martyre, se dénoncer eux-mêmes, faire esclandre devant les tribunaux, insulter la police. On vit des personnes sages et fermes attendre qu'on les arrêtât et opposer alors aux injonctions de l'autorité une résistance persévérante et calme, qui, en bien des cas, triompha de la prison, de la torture et se maintint jusqu'à la mort. On vit aussi beaucoup d'apostats, la plupart empressés à faire ce que l'on voulait d'eux, pour échapper au danger ; d'autres résistant d'abord et faiblissant ensuite, vaincus par l'horreur des cachots et les souffrances de la question.

Beaucoup s'enfuirent ou se cachèrent, en faisant le sacrifice de leurs biens. Les espèces étaient très diverses. On peut les étudier dans la lettre pénitentielle de l'évêque Pierre d'Alexandrie, écrite en 306, dans les canons du

concile d'Ancyre (314), dans les récits d'Eusèbe et dans certaines compositions hagiographiques. Beaucoup rusaient avec la police, envoyaient leurs esclaves ou leurs amis païens sacrifier à leur place et obtenaient ainsi leur billet de sacrifice. D'autres y allaient plus simplement et achetaient ce certificat, quand on était disposé à le leur vendre. Parmi les courageux, il s'en trouvait qui ne parvenaient pas à faire accepter leur confession. Certains magistrats tenaient beaucoup moins aux exécutions qu'aux apostasies. Il y en eut qui, arrivés au terme de leur magistrature, se vantèrent de n'avoir fait périr aucun chrétien [1]. En fait d'actes païens, ils se contentaient de peu ; parfois ils inscrivaient les gens malgré eux, comme ayant satisfait à la loi. Il arrivait aussi que des amis inconsidérés, chrétiens ou païens, tenant absolument à sauver de la mort un fidèle qu'ils savaient déterminé, le traînaient aux autels, pieds et poings liés, le baillonnaient pour l'empêcher de crier et le forçaient, en lui brûlant au besoin les mains, à jeter quelques grains d'encens sur le feu sacré.

Lactance se plaint [2] avec raison de ces juges redoutables par leur apparente douceur, qui ne veulent pas tuer, mais s'ingénient à trouver des tortures assez raffinées pour avoir raison des résistances les plus intrépides. Il leur préfère ceux qui sévissent franchement, par férocité naturelle ou pour se faire bien voir des autorités supérieures. On en voyait qui n'hésitaient pas à aller au delà de leurs instructions, comme celui qui, dans une pe-

[1] Lactance, *Inst.*, V, 11.
[2] *L. c*

tite ville de Phrygie, dont tous les habitants étaient chrétiens, mit le feu à l'église, où la population était réunie et la brûla toute entière, y compris la curie et les magistrats[1].

Le changement d'empereurs déterminé par l'abdication de Dioclétien et de Maximien eut pour effet d'étendre, en Occident, le champ d'action de Constance Chlore. L'Espagne, annexée à son ressort immédiat, participa dès lors à la paix relative dont, jusqu'alors, les chrétiens avaient joui en Gaule et en Bretagne. Son lieutenant Sévère ne semble pas s'être signalé, en Italie et en Afrique, par un zèle spécial pour les édits de persécution. Après la mort de Constance, Constantin se montra encore plus favorable aux chrétiens que ne l'avait été son père[2]; Maxence aussi fut tolérant. On peut donc dire que la persécution rigoureuse ne dura guère plus de deux ans (303-305) dans les provinces occidentales. Il en fut tout autrement dans l'Illyricum, la Thrace[3], l'Asie-Mineure et l'Orient,

[1] Lactance, *l. c.*, cf. Eusèbe, *H. E.*, VIII, 11. Eusèbe dit que la ville elle-même (πολίχνην) fut brûlée, avec le curateur, le duumvir et les autres magistrats; Lactance ne parle que de l'église, mais il rapporte aussi que toute la population périt : *universum populum cum ipso pariter conventiculo concremavit.*

[2] *Suscepto imperio Constantinus aug. nihil egit prius quam christianos cultui ac Deo suo redderet.* Lactance, *M. P.*, 24.

[3] Sur les victimes de la persécution dans les états de Galère il nous reste quelques traditions sérieuses et dignes de foi consignées en des documents assez rapprochés des événements. Elles permettent de constater l'application courante des édits, mais ne peuvent servir à caractériser l'action spéciale du prince qui y présidait en ces contrées. J'entends parler ici des pièces relatives à saint Philippe d'Héraclée, avec le prêtre Sévère et le diacre Hermès (22 oc-

où rien ne s'opposait à la volonté de Galère et de Maximin, sa créature. Chez ceux-ci la férocité naturelle était au service d'une sorte de conviction religieuse : Galère était dévot, Maximin fanatique. Celui-ci combinait un libertinage effréné, brutal, despotique, avec un zèle extraordinaire pour le culte des dieux. Dès le début de son règne, la persécution lui ayant semblé se ralentir, il prit soin de la raviver, en imposant de nouveau l'obligation de sacrifier[1].

Des policiers, armés de listes nominatives, allaient de rue en rue, faisaient l'appel et contraignaient tout le monde, y compris les femmes et les enfants, à se rendre au temple, où on leur faisait accomplir les cérémonies prescrites. Toutefois, au bout d'un certain temps, à partir de

tobre); aux trois saintes femmes de Thessalonique, Agapé, Chionie, Irène (1er avril); aux martyrs de Dorostorum, Pasicrate, Valention (25 mai), Marcien, Nicandre (17 juin), Jules (27 mai), Hesychius (15 juin); au prêtre Montan de Singidunum (26 mars); à l'évêque de Sirmium, Irénée (6 avril), au solitaire Syneros, de la même ville (22 février), à Pollion, primicier des lecteurs de Cibales (28 avril), à l'évêque de Siscia, Quirinus (5 juin; cf. Jérôme, *Chron*,, *a. Abr.*, 2324); à l'évêque de Poetovio, Victorin (2 novembre; cf. Jérôme, *De viris*, 74); à s. Florian, de Lauriacum en Norique (4 mai), etc. Que l'on ne prenne pas cette énumération comme exhaustive; j'y fais figurer seulement quelques noms parmi ceux des martyrs de ces pays qui peuvent être prudemment rapportés à la persécution de Dioclétien plutôt qu'à une autre. Le martyrologe hiéronymien contient bien d'autres noms sous des rubriques danubiennes, surtout du bas Danube, depuis Sirmium; il est bien probable que, pour la plupart, ils désignent des victimes de la dernière persécution plutôt que des précédentes.

[1] Eusèbe, *M. P.*, IV, 8. A en croire Maximin lui-même (Eus., *H. E.*, IX. 9, § 13), il n'aurait jamais persécuté.

l'année 307, un tempérament fut introduit. La peine de mort, dans les cas ordinaires, fut remplacée par celle des travaux forcés dans les mines, avec cette aggravation que les confesseurs étaient préalablement éborgnés de l'œil droit et estropiés de la jambe gauche par cautérisation du tendon. Un peu plus tard, en 308, après un court répit, les autorités provinciales et municipales furent de nouveau mises en mouvement. Le césar ordonnait de rebâtir partout les vieux temples et de forcer tout le monde, jusqu'aux petits enfants, à prendre part aux sacrifices ; le vin des libations devait être répandu sur les comestibles du marché ; à la porte des bains publics on dressait des autels où tous ceux qui entraient devaient jeter de l'encens. Il y eut encore de mauvais jours à passer.

Cependant le premier auteur de la persécution était déjà aux prises avec l'épouvantable maladie qui devait avoir raison de sa férocité. Elle commença presque avec l'année 310 ; pendant dix-huit mois environ, le malheureux Galère se débattit, fatiguant les médecins de ses plaintes et les dieux de ses inutiles supplications. Enfin lui vint l'idée la plus étrange, celle d'intéresser à sa santé les chrétiens qu'il traquait depuis des années et le Dieu dont il avait juré d'exterminer le culte. De Sardique, sans doute, où il se trouvait avec Licinius, on expédia dans toutes les provinces une proclamation au nom des quatre souverains[1]. Elle disait que les empereurs, dans une in-

[1] Lactance (M. P., 34) a conservé le texte original, mais sans l'intitulé ; celui-ci ne nous est connu que par la version d'Eusèbe (H. E., VIII, 17). Elle ne mentionne que Galère, Constantin et Li-

tention générale de réforme, avaient voulu ramener les chrétiens aux institutions religieuses de leurs ancêtres[1], mais qu'ils n'avaient pu y parvenir, les chrétiens ayant persisté, malgré les rigueurs dont ils avaient été victimes, à suivre les lois qu'ils s'étaient faites eux-mêmes. Dans ces conditions, comme ils ne voulaient pas honorer les dieux de l'empire et qu'ils ne pouvaient pratiquer leur propre culte, il y avait lieu de pourvoir par indulgence à leur situation. En conséquence on leur permettait d'exister de nouveau et de reconstituer leurs assemblées, à condition pourtant de ne rien faire contre la règle[2]. Les magistrats étaient prévenus qu'une autre lettre impériale leur expliquerait ce qu'ils avaient à faire. « En retour » de notre indulgence, concluait l'édit, « ils devront prier » leur dieu pour notre santé, pour l'Etat et pour eux-mêmes, afin que la république jouisse d'une prospérité » parfaite et qu'ils puissent vivre chez eux en sécurité ».

Quel changement ! L'empereur et l'empire recommandés aux prières des chrétiens, et cela par l'auteur responsable de toutes les calamités qu'ils enduraient depuis huit ans !

cinius ; Maximin est omis, soit parce que sa mémoire fut abolie officiellement, soit par la faute des copistes.

[1] Ces considérants ressemblent singulièrement à ceux de l'édit sur les Manichéens.

[2] *Ut denuo sint christiani et conventicula sua componant, ita ut ne quid contra disciplinam agant.* Il faut remarquer que le terme *conventiculum*, signifie, comme le mot *ecclesia*, et l'assemblée et le local où elle se tient.

5°. — *La persécution de Maximin.*

L'édit fut affiché à Nicomédie[1] et dans toutes les provinces qui relevaient de Galère, de Licinis et de Constantin. Dans l'empire de Constantin ce ne pouvait être que la consécration officielle d'une liberté déjà rétablie de fait Maxence rendit aux évêques les lieux de culte qui, jusqu'alors, étaient restés aux mains du fisc. Maximin se montra moins empressé. Il ne fit pas publier l'édit ; mais, sur son ordre, son préfet du prétoire Sabinus en donna connaissance aux gouverneurs des provinces, en les chargeant de faire savoir aux magistrats municipaux que les empereurs renonçaient à convertir les chrétiens à la religion de l'Etat et qu'ils ne devaient plus être poursuivis pour leur résistance. Cela suffit dans les provinces orientales comme dans l'Asie-Mineure : les prisons s'ouvrirent ; les mines rendirent leurs condamnés ; les chrétiens qui se dissimulaient reprirent courage et se montrèrent. On fit fête aux confesseurs, on accueillit les apostats repentants. Sur les routes retentissaient les cantiques des prisonniers libérés et des exilés qui rentraient dans leurs foyers. Les assemblées religieuses, après huit ans d'intervalle, reprenaient comme autrefois. On s'empressait particulièrement à celles qui se tenaient dans les cimetières, sur les tombeaux des martyrs.

Ces joies de la paix religieuse ne durèrent pas long

[1] L'affichage à Nicomédie eut lieu le 30 avril 311.

temps. Aussitôt Galère mort, Maximin avait transporté à Nicomédie, avec le siège de sa tyrannie et le scandale de ses débauches, son zèle fanatique pour le service des dieux. Les années précédentes il avait fait restaurer tous les temples d'Orient; maintenant il réorganisa les sacerdoces. S'inspirant de la hiérarchie chrétienne, il établit dans chaque ville un prêtre en chef et dans chaque province un grand-prêtre, leur donnant autorité sur leurs collègues et les comblant d'honneurs et de distinctions. Ces évêques et archevêques païens [1] étaient qualifiés, bien entendu, pour veiller à ce que les dieux n'eussent pas à se plaindre de la liberté rendue aux chrétiens. On fabriqua de prétendus actes de Pilate, remplis de blasphèmes contre le Christ; un fonctionnaire s'étant procuré, par des procédés odieux, de soi-disant révélations sur les mœurs des chrétiens et les horreurs de leurs assemblées, on donna la plus grande publicité à tous ces documents, en les affichant dans les villes et les villages, en les imposant comme texte dans les écoles élémentaires [2].

Le curateur d'Antioche, un certain Théotecne, imagina de faire rendre un oracle contre les chrétiens par le dieu Zeus Philios dont il avait restauré le culte. Le

[1] Cette organisation n'a rien à voir avec celle du culte de Rome et d'Auguste. Dans celle-ci le prêtre municipal de Rome et d'Auguste n'avait aucune autorité sur ses collègues des autres cultes, pas plus qu'il n'était lui-même sous l'autorité du prêtre provincial. Ici il s'agit d'un groupement général de tous les sacerdoces; pareille tentative n'avait jamais été faite.

[2] Eusèbe, *H. E.*, IX, 5.

dieu demandait que les impies fussent chassés de la ville et de son territoire. La demande, portée à la connaissance de Maximin, lui agréa fort. A Nicomédie une semblable requête lui fut présentée par les magistrats de la ville. Les gens de Tyr ne voulurent pas rester en arrière ; à la pétition qu'ils lui envoyèrent, l'empereur répondit par une lettre pleine d'onction et de reconnaissance. Nous l'avons encore, car Eusèbe s'en procura un exemplaire et l'inséra en grec dans son Histoire [1]. Ce mouvement se propagea : les curies municipales et les assemblées provinciales s'empressèrent de suivre des exemples si hautement encouragés. Les fonctionnaires, d'ailleurs, étaient là pour exciter le zèle. Nous avons encore [2], en partie du moins, le texte épigraphique de la pétition adressée à Maximin par l'assemblée provinciale de Lycie et Pamphylie et celui de la réponse impériale. On voit dans celle-ci, comme dans la lettre aux Tyriens, que les pétitionnaires étaient fort approuvés et que les plus grandes récompenses leur étaient promises.

Forts de l'approbation impériale, les magistrats municipaux pouvaient se livrer tout à leur aise à la chasse aux chrétiens. On vit bientôt errer sur les chemins des troupes de malheureux en quête d'un asile. Cependant l'édit de tolérance n'était pas rapporté officiellement.

[1] IX, 7.

[2] *C. I. L.*, t. III, n° 12132, trouvée à Arycanda en Lycie. La pétition est adressée, suivant le protocole, aux trois empereurs légitimes, Maximin, Constantin et Licinius. Toutefois le nom de Constantin n'a pas été reproduit sur le marbre ; on a laissé la place en blanc.

On se bornait à interdire les réunions dans les cimetières et la reconstruction des églises [1]. Le gouvernement ne prétendait pas que l'on poursuivît qui que ce fût pour le simple fait d'être chrétien. Constantin, du reste, intervenait par ses lettres et s'efforçait de refréner les intempérances de son collègue oriental. Mais dans la disposition d'esprit où se trouvait celui-ci, on pense bien qu'il lui était aisé de trouver des prétextes pour se débarrasser des chrétiens gênants. C'est ainsi que périt l'évêque d'Emèse, Silvain, jeté aux bêtes avec deux compagnons ; Pierre, évêque d'Alexandrie, fut décapité sans forme de procès ; quelques évêques égyptiens furent traités de la même façon. Lucien, le célèbre prêtre d'Antioche, retiré à Nicomédie, y fut arrêté, et, en dépit de la défense éloquente qu'il prononça, exécuté dans la prison.

Tel fut le régime auquel les églises d'Asie-Mineure, d'Orient et d'Egypte furent soumises pendant les deux années que pesa sur elles la tyrannie de Maximin. A ces misères se joignirent encore, en Syrie au moins, le fléau de la famine et celui des maladies contagieuses. Eusèbe nous a laissé [2] à ce sujet des détails émouvants. Les chrétiens, autour de lui, se signalèrent alors par leur charité envers les affamés et les malades, sans distinction de religion, ainsi que par leur zèle à enterrer les

[1] Sur ce point les instructions de Maximin au préfet du prétoire Sabinus étaient restées en deçà de l'édit, car celui-ci permettait aux chrétiens de *componere conventicula sua*.

[2] *H. E.*, IV, 8.

morts. Ils désarmèrent ainsi nombre de leurs ennemis. Pendant ce temps-là, Maximin prétendait intervenir dans les affaires religieuses des Arméniens amis et alliés de l'empire[1], et les forcer de « sacrifier aux idoles ». Ils s'insurgèrent, et la guerre ensanglanta, encore une fois, les confins orientaux.

Mais les jours de Maximin étaient comptés. Au commencement de l'année 312 il apprit que la guerre entre Constantin et Maxence, guerre prévue et attendue depuis la mort de Maximien[2], venait enfin d'éclater; que Constantin était en Italie, marchant de succès en succès; qu'il avait fiancé sa sœur à Licinius et conclu alliance avec lui. L'empereur de Nicomédie comprit alors le danger qui le menaçait. Lui, le prince légitime, consacré par le choix de Galère, revêtu par Dioclétien des insignes impériaux, il se ligua secrètement avec le « tyran » contre qui, depuis six ans, tonnaient toutes les foudres de la Tétrarchie. Quand lui parvint la nouvelle de la bataille du pont Milvius, il se sentit atteint. Constantin avait trouvé à Rome des statues de Maximin accolées à celles de Maxence, et, ce qui était plus grave encore, des lettres qui attestaient l'alliance et la trahison. Il ne prit pas, ce-

[1] En ces Arméniens (Eusèbe, *H. E.*, IX, 8) il faut voir, je crois, les habitants des cinq satrapies transtigritanes acquises à l'empire par le traité de 297 (Mommsen, *Röm. Geschichte*, t. V, p. 445). Elles n'avaient pas été réduites en provinces ; elles demeuraient sous l'autorité de leurs chefs nationaux. Ceux-ci étaient chrétiens, en vertu du changement religieux qui, depuis quelque temps, s'était opéré dans le royaume d'Arménie.

[2] Constantin avait prononcé contre Maximien la *damnatio memoriae* ; au contraire Maxence l'avait fait déclarer *divus*.

pendant, une attitude hostile, mais il se fit ou se laissa décerner par le sénat la première place dans le triumvirat impérial, place jusque là reconnue à Maximin. Mauvais symptôme pour celui-ci. On lui notifia officiellement la défaite de Maxence, en l'invitant par la même occasion à laisser les chrétiens en repos. Il fit semblant de s'exécuter. Dans une nouvelle lettre [1] adressée à son préfet du prétoire Sabinus, il lui rappela que, dès son avènement au pouvoir (305), il avait cru devoir adoucir, dans les provinces d'Orient soumises à son autorité, les rigueurs édictées par Dioclétien et Maximien contre les sectateurs de la religion chrétienne; que, devenu empereur à Nicomédie (311), il avait, il est vrai, accueilli favorablement les requêtes présentées contre les chrétiens par les habitants de cette ville et de beaucoup d'autres; que cependant il n'entendait pas que l'on maltraitât qui que ce fût à cause de sa religion : qu'il fallait écrire en ce sens aux fonctionnaires des provinces.

Ce document manquait de précision. Les chrétiens s'en défièrent; ils s'abstinrent de tenir des assemblées publiques et de rebâtir leurs églises : le nouvel édit ne spécifiait pas qu'ils y fussent autorisés. Ce n'était en somme qu'une satisfaction de pure forme donnée à Constantin [2]. Au fond les choses demeuraient en l'état où Maximin les maintenait depuis deux ans.

1 Eusèbe, *H. E.*, IX, 9.

2 Pour Constantin, Maximin ne cessait pas d'être un empereur.

6°. — *La fin des mauvais jours.*

On en était là au printemps de 313, lorsque Maximin ouvrit la campagne contre Licinius. Vaincu le 30 avril près d'Andrinople, il repassa le Bosphore en se dissimulant sous un vêtement d'emprunt, traversa Nicomédie et ne s'arrêta qu'au Taurus. Là, en Cilicie, il était dans son ancien empire. Mais Licinius le suivait : il força les passages, et Maximin, désespéré, s'empoisonna à Tarse. Il mourut dans des souffrances épouvantables. Avant de se donner la mort il s'était un moment imaginé que la résistance était encore possible, et, pour se concilier les chrétiens tant pourchassés par lui, il avait imaginé de leur délivrer un édit de pleine et entière tolérance [1]. Chez lui la férocité ne perdait jamais ses droits. En même temps qu'il accordait la liberté aux chrétiens, il ordonnait de mettre à mort nombre de prêtres et devins païens, dont les oracles l'avaient engagé dans cette funeste guerre.

Son édit, dans sa partie pratique, était absolument conforme à celui que Licinius s'était empressé de faire afficher à Nicomédie [2]. Voici le texte de ce dernier :

régulier. Le 15 avril 313, quinze jours avant la bataille d'Andrinople, une lettre du proconsul d'Afrique à Constantin porte encore en tête les noms des trois empereurs (S. Aug., ep. 88).

[1] Eusèbe, *H. E.*, IX, 10.

[2] Texte latin dans Lactance, *M. P.*, 48, mais sans le prologue : traduction en grec dans Eusèbe, *H. E.*, X, 5, au complet.

« Depuis longtemps déjà, considérant que la liberté de religion ne pouvait être refusée et que l'on devait donner à chacun, selon son opinion et sa volonté, la faculté de se diriger à son gré dans la pratique des choses divines, nous avions ordonné que chacun, les chrétiens y compris[1], pût demeurer fidèle à ses principes religieux[2]. Mais comme diverses propositions avaient été ajoutées au texte par lequel cette concession leur était délivrée[3], il semble être arrivé bientôt que quelques-uns d'entre eux n'aient pu en jouir.

» Pendant[4] que nous étions heureusement réunis à Milan, moi, Constantin Auguste, et moi, Licinius Auguste, et que nous traitions ensemble de tout ce qui a rapport à l'intérêt et à la sécurité publiques, parmi les choses qui nous ont paru utiles au plus grand nombre, nous crûmes devoir assigner le premier rang à ce qui concerne le culte de la divinité, en accordant aux chrétiens et à tout le monde la libre faculté de suivre la religion qu'ils voudraient, afin que tout ce qu'il y a de divinité dans le séjour céleste nous pût être favorable et propice[5], à nous et à tous ceux qui sont placés sous notre autorité. Ainsi nous nous sommes décidés, sous

1 Gr. : ἕκαστον κεκελεύκειμεν, τοῖς τε χριστιανοῖς, τῆς αἱρέσεως καὶ τῆς θρησκείας τῆς ἑαυτῶν τὴν πίστιν φυλάττειν. A moins qu'il ne se soit perdu quelques mots, l'original latin devait porter, à peu près : *unumquemque iusseramus, non exceptis christianis, sententiae et religionis propriae fiduciam servare.*

2 L'édit d'avril 311.

3 Les dispositions additionnelles et restrictives de Maximin.

4 Ici commence le texte de Lactance.

5 *Placatum ac propitium.*

l'empire de la saine et droite raison, à ne refuser à personne la liberté, qu'il se soit attaché à l'observance des chrétiens ou à toute autre religion selon sa convenance ; afin que la divinité suprême, dont nous servons librement la religion, nous puisse accorder en tout sa faveur et sa bienveillance. Ainsi, le sache Votre Dévouement [1], il nous a plu d'écarter absolument toutes les restrictions contenues dans les lettres qui ont été antérieurement adressées à vos bureaux au sujet des chrétiens, restrictions odieuses, incompatibles avec notre clémence ; et de laisser à chacun de ceux qui veulent observer la religion chrétienne la liberté pure et simple de le faire, sans être inquiété ni molesté. Nous avons cru devoir le signifier expressément à Votre Sollicitude, afin que vous sachiez bien que nous donnons aux chrétiens la liberté pleine et entière de pratiquer leur religion.

» En leur faisant cette concession, nous voulons, et Votre Dévouement le comprend, que les autres aussi aient la même liberté entière de leurs religions et observances, ainsi que l'exige la paix de notre temps, pour que chacun ait libre faculté d'adorer ce qu'il lui plait. Nous l'avons ainsi réglé afin qu'aucune dignité ni aucune religion ne soit diminuée.

» En ce qui regarde les chrétiens, nous avons décidé en outre que les locaux où ils avaient coutume de se rassembler, à propos desquels des lettres adressées à vos

[1] La pièce est adressée à un fonctionnaire.

bureaux avaient donné des instructions, si quelques-uns d'entre eux ont été achetés par notre fisc ou par qui que ce soit, on les rende aux chrétiens gratis et sans rien demander, sans chercher des prétextes ou soulever des ambiguités ; ceux à qui ils auraient été donnés, qu'ils les rendent, eux aussi, aux chrétiens dans le plus bref délai Ces acheteurs, cependant, et ces donataires pourront s'adresser à notre bienveillance pour obtenir quelque compensation, ce à quoi pourvoira notre clémence. Et comme les chrétiens possédaient, non seulement leurs lieux de réunion, mais d'autres encore, appartenant à leurs corporations, c'est-à-dire à leurs églises, et non point à des particuliers, ces biens aussi vous les ferez rendre tous, dans les conditions exprimées plus haut, sans ambiguité ni débat, à ces mêmes chrétiens, c'est-à-dire à leurs corporations et conventicules, sous la réserve déjà énoncée que ceux qui les rendent sans exiger aucun prix doivent compter sur une indemnité de notre bienveillance. En tout cela vous devez prêter audit corps des chrétiens le concours le plus efficace, afin que nos ordres soient exécutés dans le plus bref délai et que, par notre clémence, il soit pourvu à la tranquillité publique. Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, la faveur divine, dont nous avons fait l'épreuve en des circonstances si graves, continuera à soutenir nos succès, pour le bonheur public.

» Pour que la teneur de cette décision de notre bienveillance puisse parvenir à la connaissance de tous, vous aurez soin de publier cet écrit par voie d'affiches appo-

sées partout et de le notifier à tout le monde, afin que personne ne puisse en ignorer ».

Cet édit, au nom des deux empereurs Constantin et Licinius, mais émané immédiatement de Licinius, était adressé sans doute au préfet du prétoire d'Orient, chargé de l'afficher et de le communiquer aux gouverneurs des provinces et autres magistrats compétents pour l'exécution. Il représente d'abord l'abolition, par Licinius, de toutes les restrictions par lesquelles, depuis dix-huit mois, Maximin s'efforçait d'entraver l'application de l'édit de tolérance ; en second lieu un complément arrêté à Milan entre Constantin et Licinius, lequel complément portait lui-même sur deux choses : 1° sur la liberté religieuse en général, qu'il déclarait pleine, entière, absolue, pour les chrétiens comme pour les autres, pour les autres comme pour les chrétiens ; 2° sur les propriétés ecclésiastiques en dehors des édifices affectés au culte : il en prescrivait la restitution immédiate, qu'elles fussent restées entre les mains du fisc ou qu'il en eût été disposé, par vente ou donation, en faveur de particuliers.

A la suite de l'entrevue de Milan un édit, antérieur à celui-ci, avait dû porter ces dispositions libérales à la connaissance du public d'Occident et d'Illyricum ; nous n'en avons plus la teneur, et c'est seulement par ses adaptations orientales[1] que nous en pouvons juger.

[1] Eusèbe nous a conservé une lettre adressée par les empereurs au proconsul d'Afrique Anulinus relativement à la restitution des biens confisqués aux églises (*H. E.*, X, 5 ; « Εστιν ὁ τρόπος).

En somme, grâce à ces compléments apportés à l'édit de Galère, les chrétiens, comme individus et comme corporation, étaient remis, par une sorte de *restitutio in integrum*, dans la situation où ils se trouvaient avant la persécution. Mais cette situation, ils n'en avaient joui alors que par tolérance tacite. Les nouvelles dispositions leur donnèrent un titre légal.

7°. — *Les effets de la persécution.*

On avait donc enfin la paix religieuse ; elle était entière, sans réserves, et s'étendait à tout l'empire. Les chrétiens respiraient; les églises se réorganisaient à la lumière du jour; on relevait les édifices sacrés, on y reprenait les assemblées interrompues. Dans ce réveil de la vie le souvenir des jours sombres ne tarda pas à s'oblitérer, puis à s'effacer. Il serait à peu près perdu pour l'histoire si l'infatigable Eusèbe n'avait pris soin d'en fixer aussitôt quelques traits. Encore ne jugea-t-il pas à propos de faire un tableau général de la persécution. Laissant à d'autres [1] le soin de raconter ce qu'ils avaient vu autour d'eux, il borna son enquête spéciale à sa province de Palestine, se contentant, pour les autres provinces, de rapporter quelques noms et d'indiquer quelques traits généraux. Malheureusement les « autres » sur lesquels il avait compté, ne prirent nulle part la plume et

1 *H. E.*, VIII, 13.

c'est seulement sur la province d'Eusèbe que nous sommes exactement renseignés.

Son livre « Les Martyrs de Palestine », écrit dès l'année 313[1], au moment même où la persécution s'arrêtait, énumère quarante-trois personnes condamnées à mort et exécutées par ordre des gouverneurs de Palestine pendant les dix années 303-313. On doit remarquer tout d'abord que ce chiffre ne comprend aucun évêque, alors qu'il y avait au moins une vingtaine[2] de sièges épiscopaux dans la province. Le plus qualifié de ces dignitaires, l'évêque de Césarée, Agapius, traversa impunément toutes les crises. Eusèbe[3] loue ses aumônes et ses talents administratifs, mais c'est tout. Hermon, évêque d'Ælia, s'en tira aussi. Le seul évêque palestinien qui ait fait alors le sacrifice suprême est un évêque marcionite, Asclepios, martyrisé en 309. En fait de prêtres, il n'y a que Pamphile, le célèbre et savant disciple d'Origène, et un prêtre de Gaza, Silvain. Encore ce dernier fut-il envoyé aux mines, et, s'il y périt, ce ne fut pas par sentence du

[1] Il y en a deux recensions : l'une plus courte, qui, dans la plupart des manuscrits, est adjointe au livre VIII de l'Histoire ecclésiastique ; l'autre plus longue, dont le texte grec ne s'est conservé que partiellement ou en abrégé. On en a une version syriaque au grand complet, dans un ms. de l'année 411 (W. Cureton, *History of the martyrs in Palestine*, 1861). M. Bruno Violet (*Die Palästinischen Märtyrer des Eusebius*, dans les *Texte u. U.*, t. XIV4, 1896), en a donné une version allemande avec utilisation des textes et travaux antérieurs. Il doit être complété par *Anal. Bol.*, t. XVI, p. 113.

[2] Dix-huit évêques palestiniens assistèrent, en 325, au concile de Nicée.

[3] *H. E.*, VII, 32, § 24.

gouverneur de Palestine. Quelques diacres, exorcistes, lecteurs[1], représentent un peu plus largement le clergé inférieur.

Cependant il ne faut pas croire que ceux dont les noms ne figurent pas parmi les victimes proprement dites soient demeurés absolument indemnes. Eusèbe, qui ne veut aucun bien aux évêques de son pays, raconte[2] que, comme ils n'avaient pas su conduire les brebis du Seigneur, on en fit des conducteurs de chameaux, ou bien qu'on les chargea de soigner les chevaux de la poste. Ces traits visent évidemment des personnes qui avaient survécu et dont il eût été incongru d'approfondir l'histoire. Il ajoute que, à propos des vases précieux des églises, ils eurent à subir beaucoup d'avanies de la part des préposés du fisc.

Une autre observation que suggèrent les récits d'Eusèbe, c'est que, en bien des cas, les personnes exécutées le furent, non pas pour le simple refus de sacrifier, mais pour avoir compliqué ce refus de paroles ou d'actes propres à l'aggraver, par exemple d'avoir manifesté en faveur des condamnés ou d'avoir assisté les confesseurs avec trop de zèle. Les ardents, comme il arrive toujours, ne perdaient pas les occasions de se signaler. Procope, lecteur à Scythopolis, trouve mauvais qu'il y ait quatre

1 Romain, diacre rural de Césarée, celui-là martyrisé à Antioche ; Valens, diacre d'Ælia ; Zachée, diacre de Gadara ; Romulus, sous-diacre de Diospolis ; Alphée, lecteur de Césarée ; Procope, lecteur de Scythopolis.

2 *Martyr Pal.*, 12.

empereurs et cite à l'audience un vers d'Homère où la monarchie est recommandée. D'autres parlent, à ce propos, de Jésus-Christ comme du seul vrai roi[1]. Le gouverneur Urbain se rendait un jour à l'amphithéâtre où, disait-on, un chrétien devait être livré aux bêtes ; il rencontre un groupe de six jeunes gens qui se présentent à lui les mains liées, déclarant qu'ils sont chrétiens, eux aussi, et qu'il faut les jeter dans l'arène[2]. Eusèbe et Pamphile avaient recueilli chez eux un jeune lycien, Apphianos, lauréat des écoles de Béryte et si fervent chrétien qu'il n'avait pu supporter la vie commune avec ses parents, encore païens. Pamphile lui enseignait les saintes Ecritures. Un jour il entend crier dans la rue. On faisait l'appel des chrétiens pour les convoquer à une cérémonie païenne. Il n'y tient plus, s'échappe sans avertir ses hôtes, court au temple, où était le gouverneur, se précipite sur lui, lui saisit la main et veut l'empêcher de sacrifier aux idoles[3].

Apphianos avait un frère, Ædesios, chrétien comme lui, et disciple de Pamphile, d'une culture supérieure et d'un ascétisme ardent. Plusieurs fois arrêté, il avait fini par être condamné aux mines de Palestine; il en sortit, s'enfuit à Alexandrie et s'empressa de fréquenter les audiences du préfet. Celci-ci était un certain Hiéroclès, grand mangeur de chrétiens[4]. Appelé au gouvernement

[1] *M. P.*, 1.
[2] *M. P.*, 3.
[3] *M. P.*, 4.
[4] Lactance, *Inst.*, V, 2 ; *De mort. pers.*, 16.

de la basse Egypte, il appliquait ses principes avec la plus grande rigueur. Ædesios l'entendit condamner des vierges chrétiennes à un traitement pire pour elles que le dernier supplice, et d'ailleurs illégal. C'en fut assez. Il bondit sur le tribunal, appliqua au juge deux soufflets retentissants, le jeta par terre et le piétina[1].

Une vierge de Gaza, menacée du lupanar, proteste contre le tyran qui se fait représenter par d'aussi abominables magistrats. Aussitôt elle est mise à la question. Indignée, une pauvre femme de Césarée, Valentine, fait esclandre et renverse l'autel. Elles sont brûlées ensemble[2]. Trois chrétiens, Antonin, Zébinas, Germain, renouvellent l'exploit d'Apphien et assaillent le gouverneur au milieu d'une cérémonie de culte : ils sont décapités[3].

De ces récits il résulte, je crois, que les gouverneurs de Palestine, pourtant fort malmenés par Eusèbe, ne doivent pas être regardés comme ayant déployé une férocité extraordinaire. Ils auront fait des exemples, châtié sévèrement quelques chrétiens trop empressés à se produire comme tels ou coupables d'avoir enfreint des prohibitions spéciales. Mais on ne signale aucune de ces exécutions en masse, aucun de ces supplices raffinés et révoltants que l'on vit en d'autres provinces[4].

1 *M. P.*, 5.

2 *M. P.*, 8.

3 *M. P.*, 9.

4 Noter aussi que, sur les quarante-trois martyrs d'Eusèbe, il y a une dizaine d'égyptiens qui furent arrêtés accidentellement à Ascalon ou à Césarée.

Depuis l'année 307, la peine de mort était remplacée, en général, par la condamnation aux mines. Celle-ci, en revanche, fut appliquée très largement, par groupes nombreux, par exemple à toute une assemblée de chrétiens surprise par la vigilante police de Gaza. Les confesseurs étaient envoyés aux mines de cuivre de Phaeno[1], au sud de la mer Morte. C'était un bien triste séjour. On y expédiait aussi, en grandes troupes, de cent, cent trente personnes, des chrétiens d'Egypte pour lesquels on ne trouvait plus de place dans les carrières de leurs pays. Phaeno finit par devenir une colonie chrétienne. Les condamnés, en dehors de leur travail, y jouissaient d'une certaine liberté ; ils se réunissaient en certains locaux transformés en églises. Des prêtres, des évêques, se trouvaient parmi eux et présidaient ces assemblées. On y remarquait les évêques égyptiens Nil, Pélée, Mélèce ; puis Silvain, vétéran de l'armée, passé au service de l'Eglise. Au moment où éclata la persécution, il exerçait les fonctions presbytérales dans les environs de Gaza ; c'était un confesseur émérite. Il fut ordonné évêque à Phaeno même[2]. Là aussi officiait le lecteur Jean, aveugle depuis longtemps, qui savait toute la Bible par cœur et la récitait sans livre dans les réunions des confesseurs. Celles-ci n'étaient pas toujours paisibles : même au bagne on trouvait moyen de se quereller. Une telle liberté

[1] Phounon, à 6 kilom. au sud du village de Thana ; v. Lagrange, *Revue biblique*, 1898, p. 114.

[2] C'est sans doute une des ordinations irrégulièrement accomplies par Mélèce.

déplut au gouverneur Firmilien. A la suite d'une tournée en ces parages, il avisa Maximin, et, sur l'ordre de celui-ci, la colonie de Phaeno fut dispersée en d'autres mines. On fit à ce moment quelques exécutions : Nil et Pélée périrent par le feu, avec un prêtre et le confesseur Patermouthios, personnage très renommé pour son zèle. Cette exécution fut ordonnée par le commandement militaire. Restaient trente-neuf impotents, incapables de travail sérieux : c'est dans leur groupe que se trouvaient l'évêque Silvain et le lecteur Jean. On s'en débarrassa en leur tranchant la tête.

En Egypte la persécution fut beaucoup plus dure, surtout dans le haut pays, dans la Thébaïde. Eusèbe visita ces régions alors que la persécution durait encore. On lui parla d'exécutions en masse, de trente, soixante, jusqu'à cent martyrs exécutés chaque jour, décapités ou livrés aux flammes ; de supplices abominables, de femmes qu'on suspendait nues par un pied, de confesseurs que l'on attachait par les jambes à des branches d'arbres voisins rapprochées de force : la corde coupée, les branches se redressaient, écartelant les malheureux. On avait beau faire ; la torture n'effrayait pas ces Egyptiens durs à eux-mêmes, exaltés par l'enthousiasme et la résistance. Plus on exécutait, plus il se présentait de victimes.

Dans la basse Egypte, l'évêque d'Alexandrie, Pierre, se tenait caché, l'œil ouvert sur son troupeau ; plusieurs de ses prêtres, Fauste, Dius, Ammonius, figurèrent parmi les victimes. Le premier avait déjà confessé la foi près

d'un demi-siècle auparavant, comme diacre de l'évêque Denys[1]; il était arrivé à l'extrême vieillesse. Des évêques aussi furent arrêtés et exécutés après un long séjour en prison. On cite Hesychius, Pachymius, Théodore, et surtout Philéas, le savant évêque de Thmuis. Avant son épiscopat il avait exercé de hautes fonctions; c'était un homme fort riche, entouré d'une famille nombreuse. Ses parents et ses amis, le préfet lui-même, Culcien[2], firent les derniers efforts pour le soustraire à la mort. Il demeura inébranlable. Avec lui périt Philoromus, le chef de l'administration financière en Egypte. De sa prison, Philéas avait écrit à ses fidèles de Thmuis une lettre où il leur décrivait les tourments subis par les martyrs d'Alexandrie. Eusèbe en a conservé un fragment[3]. Comme en Thébaïde, il y avait des exécutions collectives. Outre les martyrs dont parle Philéas, on en connaît trente-sept qui, répartis en quatre groupes, périrent le même jour par des supplices différents, la décollation, la noyade, le feu, la crucifixion[4]. Plusieurs d'entre eux étaient clercs, de divers ordres.

[1] Eusèbe, *H. E.*, VII, 11; VIII, 13.

[2] Ce Culcien était préfet dès l'année 303, comme il résulte d'un papyrus publié en 1898 par Grenfell et Hunt. *Oxyrynchus papyri*, part. I, p. 132. Hiéroclès, dont il a été parlé plus haut, doit avoir été son successeur.

[3] Eusèbe, *H. E.*, VIII, 9, 10. La passion des saints Philéas et Philorome, publiée par Ruinart, peut avoir été retouchée çà et là d'après Rufin, mais elle contient de bonnes parties.

[4] Comparer l'homélie publiée par les Bollandistes (18 janvier) et par Ruinart sous le titre *Passio ss. XXXVII martyrum Egyptiorum*, avec le texte du martyrologe hiéronymien aux 9 et 14 février, ainsi

Ce n'est pas seulement chez eux que les Egyptiens confessaient la foi. Plusieurs sont mentionnés par Eusèbe comme ayant trouvé le martyre en Palestine et ailleurs. Il en vit lui-même, dans l'amphithéâtre de Tyr, que l'on offrait aux bêtes féroces, et qu'elles se refusaient à dévorer. Quant on se fut décidé à envoyer aux mines les chrétiens réluctants, les confesseurs de Thébaïde furent assignés aux carrières de porphyre, près de la mer Rouge. Mais ce bagne était insuffisant ; des chaînes de forçats chrétiens étaient à chaque instant dirigées sur la Palestine, l'Idumée, l'île de Chypre et la Cilicie.

Avec l'Egypte et la Thébaïde, où la persécution dura si longtemps, Eusèbe mentionne les provinces africaines et mauritaniennes[1], où elle fut courte, parmi les pays où les chrétiens eurent le plus à souffrir. Le commentaire de ces paroles nous est fourni par les longues listes de martyrs égyptiens et africains qui nous ont été conservées dans le martyrologe dit de saint Jérôme. Pour l'Afrique surtout, les groupes de trente, cinquante, cent noms de martyrs reviennent très fréquemment tout le long du calendrier. C'est vraisemblablement à la persécution de Dioclétien, plutôt qu'à l'une des précédentes, que ces hécatombes doivent être rapportées[2]. La même

qu'au 18 mai. — La jolie histoire de Didyme et Théodora (Boll., 28 avril, et Ruinart) est d'une réalité bien douteuse. Saint Ambroise, qui l'avait entendu raconter (*De virginibus*, II, 4), en place le théâtre à Antioche. Cf. *Bibliotheca hagiog. latina*, p. 1169, 1304.

1 *H. E.*, VIII, 6.

2 En fait de documents narratifs, la passion de Crispine de

impression se déduit du martyrologe ce qui regarde Nicomédie, où la persécution sévit très cruellement.

Pour les autres pays d'Orient, les renseignements sont bien insuffisants. Nous savons par Eusèbe que l'évêque d'Emèse, Silvain, périt sous Maximin, dans l'amphithéâtre de sa ville épiscopale ; que l'évêque de Tyr, Tyrannion, et un prêtre de Sidon, Zenobius, confessèrent la foi à Antioche ; que le premier fut jeté à la mer et que Zenobius mourut dans les tourments de la question [1].

L'évêque de Laodicée, Etienne, apostasia honteusement. Comme son prédécesseur Anatole, c'était un homme de grande culture, très versé dans les lettres et la philosophie, mais faible de caractère ou hypocrite, comme le prouva sa chute [2].

A Antioche périt, tout au commencement de la per-

Thagura (Théveste, 5 décembre 304) est la seule qui soit de main contemporaine. D'autres, celles des trois saintes, Maxima, Secunda et Donatilla (Tuburbo Lucernaria, 30 juillet; mentionnées aussi dans la *passio Crispinae*; v. *Anal. Boll.*, t. IX, p. 110), de saint Mammarius et de ses compagnons (*Vagenses*, 10 juin; cf. Mabillon, *Anal.*, IV, 93 ; cette passion est du même auteur que la précédente), de sainte Martienne de Césarée (11 juillet), de saint Fabius de Cartenna (31 juillet: *Anal. Boll.*, t. IX, p. 123), de saint Typasius de Tigava (11 janvier, *ibid.*, p. 116), se rapportent aussi à la persécution de Dioclétien, mais ont été écrites assez tard dans le quatrième siècle.

1 Tyrannion et Zenobius auront été arrêtés hors de chez eux, car ils étaient justiciables non du gouverneur de Syrie, mais de celui de Phénicie. Il est du reste étrange qu'Eusèbe représente l'évêque de Tyr comme ayant été jeté à la mer (θαλαττίοις παραδοθεὶς βυθοῖς) à Antioche, qui n'était pas une ville maritime.

2 Eusèbe, *H. E.*, VII, 32, § 22.

sécution (303), un Romanus, diacre rural de Césarée en Palestine, qui se trouvait de passage dans la métropole syrienne et se fit remarquer par d'ardentes protestations contre les apostats. Quant au clergé et aux fidèles d'Antioche, nous ne savons pas ce qui leur arriva. L'évêque ne fut pas atteint[1]. Mais la persécution fut dure. Eusèbe[2] rappelle les bûchers où l'on était brûlé lentement à petit feu, les autels où les martyrs, sommés d'y laisser tomber de l'encens, souffraient plutôt que leur main, chair et os, fût dévorée par la flamme. Sans citer de noms, il évoque le souvenir, présent apparemment à ses lecteurs, de deux jeunes filles, deux sœurs, distinguées par leur naissance et leur fortune autant que par leur vertu, qui furent jetées ensemble à la mer ; et aussi l'histoire d'une noble dame, qui, au premier moment,

[1] Eusèbe, dans sa Chronique, place la mort de l'évêque Cyrille en 301-2, avant la persécution, et dit, dans son Histoire ecclésiastique, VII, 32, § 1, que la persécution éclata (ἤκμασεν) sous Tyrannus, son successeur. Il est impossible qu'il se soit trompé au point où il l'aurait fait, si l'on admettait, sur la foi d'un document peu autorisé, que Cyrille avait été condamné aux mines en 303 et envoyé en Pannonie travailler à des carrières de marbre. La passion des Quatre-Couronnés (8 octobre) mentionne, à la vérité, un évêque *in custodia religatum, nomine Cyrillum, de Antiochia adductum, pro nomine Christi vinctum, qui iam multis verberibus fuerat maceratus per annos tres*, qui serait mort en prison dans le même bagne. Un fait aussi grave que la confession et l'exil du premier évêque d'Orient n'aurait pu échapper à Eusèbe, et il n'avait aucune raison de le dissimuler. On parle de ses rancunes théologiques. Alors qu'il écrivait, il n'avait encore aucune raison de les manifester à ce point. Pierre d'Alexandrie n'était sûrement pas de son bord. A-t-il gardé le silence sur ses vertus, son érudition et son martyre?

[2] *E. H.*, VIII, 12.

avait fui avec ses filles, sans doute au delà de l'Euphrate. Leur retraite découverte, on les ramenait à Antioche, lorsqu'au passage du fleuve, éperdues à la pensée du traitement, pire que la mort, qui les attendait au retour, elles échappèrent à leur escorte et se précipitèrent dans le courant [1].

Pour d'autres pays ce qu'Eusèbe a retenu, c'est le souvenir de supplices extraordinaires : en Arabie on tuait les chrétiens à coups de hache ; en Cappadoce, on leur brisait les jambes ; en Mésopotamie, on les enfumait, pendus par les pieds au dessus d'un brasier ; dans le Pont, on enfonçait sous les ongles des pointes de roseau, ou bien l'on arrosait de plomb fondu les parties les plus intimes du corps. Certains fonctionnaires se distinguaient par leur ingéniosité à combiner ensemble la torture et l'obscénité.

Si de telles horreurs nous avaient été transmises en des récits légendaires, nous ne croirions jamais avoir assez de défiance contre l'exagération des narrateurs ; ici, celui qui raconte est un homme bien placé pour être renseigné, peu enclin à pervertir le sens des documents qui lui ont été transmis. Au moment où il écrit, les bûchers sont à peine éteints ; leur cendre est encore chaude. Il faut donc le croire. Et d'ailleurs, des histoires

[1] La légitimité du suicide, en pareil cas, fut reconnue par l'Eglise. Il y a une homélie de saint Jean Chrysostome en l'honneur de ces saintes, *Hom. 51* ; cf. Aug., *De civit. Dei*, I, 26. Saint Jean Chrysostome donne le nom de la mère, *Domnina*, et des filles, *Berenice* et *Prosdoce*. Saint Ambroise, *De virginibus*, III, 7 et *Ep.* 37 parle aussi de cette histoire, à laquelle il mêle le nom de sainte Pélagie.

moins anciennes et aussi bien attestées ne sont-elles pas là pour nous apprendre qu'en ce genre de choses, tout, tout est possible ?

Quant aux faits particuliers dont le souvenir fut, en chaque pays, consacré par le culte et cultivé par l'hagiographie locale, ils ne sauraient être énumérés ici. Parmi leurs documents, bien rares sont ceux auxquels on peut se fier pour le détail des choses. Des traits que l'on relève, ceux qui ont un intérêt d'ordre général nous sont déjà connus par Eusèbe et Lactance ; les autres n'ont d'importance que pour l'histoire locale.

8°. — *Polémiques littéraires.*

A la guerre des lois et de la police s'ajoutait la controverse littéraire. Celle-ci, à vrai dire, n'avait guère cessé. Après Tertullien, Minucius Félix et saint Cyprien avaient renouvelé devant l'opinion publique l'exposition et la défense du christianisme ; aux apologies grecques du IIe siècle avaient fait suite divers écrits dont nous avons encore le texte, sans en connaître les auteurs [1]. Quant parut le livre de Porphyre contre les chrétiens, Méthode et Eusèbe y répondirent sans retard. La persécution excita le zèle des gens qui se plaisent — ceci est de tous les temps — à accabler les vaincus. Un rhéteur africain, Arnobe, professeur officiel à Sicca Veneria, combattait les chrétiens depuis longtemps, lorsque,

[1] Cf. t. I, p. 211.

touché de la grâce, il se fit chrétien lui-même. L'évêque du lieu, qui se défiait de sa conversion, lui demanda des gages et Arnobe lui en donna de premier ordre en publiant une charge à fond contre le paganisme [1]. En même temps qu'il se réfutait lui-même, il parait avoir visé un certain Cornelius Labeo, auteur d'écrits hostiles au christianisme. L'ouvrage se ressent de la hâte avec laquelle il fut composé ; le style en est fort négligé ; sur l'âme, son origine et son immortalité, le langage de l'auteur est celui d'un néophyte incomplètement instruit.

Arnobe eut, parmi ses disciples à Sicca Veneria, un autre africain qui devait prendre, dans l'apologétique chrétienne, une place bien plus considérable [2]. Lactance (*L. Caecilius Firmianus Lactantius*) acquit, comme rhéteur, une réputation assez grande pour que l'empereur Dioclétien le fît venir à Nicomédie et lui confiât une chaire officielle d'éloquence latine. Il avait commencé par être païen et l'était encore, selon toute apparence, au moment de cette promotion. A Nicomédie il se convertit. La persécution le priva de sa place ; il se vit réduit à l'enseignement privé, bien peu rémunérateur, pour un professeur de latin, dans cette ville grecque, et, pour un chrétien, en de tels temps. Il employa ses loisirs forcés à écrire pour la défense de ses croyances. C'était un

[1] *De errore profanarum religionum.* Sur ce livre, v. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 241 et suiv. ; cf. Martin Schanz, *Geschichte der röm. Litteratur*, nos 611, 749 et suiv.

[2] Monceaux, *l. c.*, p. 286 ; Schanz, *l. c.*, p. 445.

homme de talent. Heureusement pour sa gloire littéraire, il ne prit pas Arnobe pour modèle et s'attacha plutôt à imiter Cicéron. De sa littérature nous avons conservé deux petits traités, l'un sur la nature de l'homme (*De opificio Dei*), l'autre sur certains anthropomorphismes (*De ira Dei*), et surtout un grand ouvrage d'apologétique, les *Institutions divines*, en sept livres, dont il fit lui-même un résumé (*Epitome*). Ce sont les attaques des adversaires qui lui mirent la plume à la main. Pendant que les bourreaux instrumentaient contre les chrétiens, un sophiste, dont il ne nous a pas conservé le nom, les entreprit dans ses conférences. Apôtre éloquent de la pauvreté théorique, on le voyait circuler en manteau court, la crinière en désordre : mais on savait que ses domaines s'arrondissaient sans cesse, grâce à la faveur des gens en place ; que chez lui on dînait mieux qu'au palais impérial et que d'ailleurs on n'y pratiquait aucun genre d'austérité. Il exposa au public que le rôle des philosophes est de redresser les erreurs des hommes et de leur indiquer la bonne voie, loua fort les empereurs d'avoir pris la défense de la vieille religion et entreprit vigoureusement la nouvelle, qu'il ne connaissait guère : on s'en aperçut. Le public, d'ailleurs, s'accorda à trouver que le moment était mal choisi pour ce genre d'exercices et qu'il était honteux de piétiner ainsi les proscrits. Le sophiste fut sifflé.

Après lui entra en lice un autre ennemi du christianisme, Hiéroclès, naguère gouverneur de Phénicie, puis vicaire, enfin gouverneur de Bithynie. C'était un fort

gros personnage, un conseiller de l'empereur ; il avait fait partie du fameux conseil où l'on avait décidé la persécution. Il publia un ouvrage en deux livres, sous le titre : *Aux chrétiens, l'ami de la vérité* [1]. Lactance le trouve très renseigné, très au courant, en particulier, des difficultés de l'Ecriture Sainte. Cela s'explique. Hiéroclès avait largement pillé Porphyre. Sur certains points cependant, il suivait sa voie propre. Je ne sais où il avait pris que Jésus, chassé par les Juifs, s'était mis à la tête d'une bande de neuf cents brigands. Le roman de Philostrate lui avait suggéré l'idée de faire de nombreuses comparaisons entre le Sauveur et Apollonius de Tyane. Sur ce point il fut entrepris par Eusèbe, qui lui consacra un livre spécial. Devenu plus tard gouverneur en Egypte, il y eut affaire à un apologiste d'un autre genre [2].

Quant à Lactance, témoin attristé de ces lâches attaques, elles lui donnèrent l'idée, non de se mesurer avec les agresseurs — selon lui ils n'en valaient pas la peine — mais de reprendre, contre tous les adversaires du christianisme et devant l'opinion des gens cultivés, la tâche qu'avaient assumée avant lui Tertullien et Cyprien. Le premier, pensait-il, avait écrit avec trop d'ardeur polémique, le second avait fait valoir des arguments plutôt faits pour les chrétiens que pour les païens. Une exposition calme, en bon style, où l'on res-

1 Φιλαλήθης.

2 C'est le même Hiéroclès dont il a été parlé ci-dessus, p. 43.

terait sur le terrain philosophique et littéraire commun à tous les gens instruits, voilà ce que Lactance entendait faire, et ce qu'il fit. Il fut le Cicéron du christianisme.

Il le fut jusqu'aux Philippiques, car c'est bien lui, on ne le conteste plus guère, qui est l'auteur de l'ardent pamphlet, *La mort des persécuteurs*, publié en 313, au moment où Licinius affichait à Nicomédie l'édit libérateur. Lactance, qui, pendant les mauvais jours, avait vu ses amis massacrés ou torturés, et s'était trouvé lui-même obligé de quitter Nicomédie, y revint jouir de la paix religieuse. Il était toujours misérable. Ce fut seulement quelques années après que la fortune lui sourit : Constantin l'appela en Occident et lui confia l'éducation de son fils Crispus (v. 317). Il était déjà fort avancé en âge.

CHAPITRE II

Constantin, empereur chrétien.

Conversion de Constantin. — Mesures religieuses en Occident. — Les païens tolérés, les chrétiens favorisés. — Licinius et son attitude envers les chrétiens. — La guerre de 323 : Constantin seul empereur. — Développement de sa politique religieuse. — Mesures contre les temples et les sacrifices. — Fondations d'églises : les Lieux Saints de Palestine. — Fondation de Constantinople. — Mort de Constantin.

1°. — *Constantin, empereur d'Occident.*

La victoire de Constantin sur Maxence fut considérée par tout le monde comme un fait extraordinaire, où l'intervention de la divinité n'était pas méconnaissable. Le sénat traduisit cette impression en faisant graver sur l'arc commémoratif de l'événement les deux mots célèbres : INSTINCTV DIVINITATIS. Les païens, qui ne manquaient pas sous les drapeaux du vainqueur et dans son entourage, rapportaient le succès à la divinité abstraite qu'ils honoraient en leurs dieux, ou même à l'intervention de légions célestes, conduites par l'empereur divinisé Constance Chlore[1]. Mais l'impression géné-

[1] *Paneg.* IX, 2 ; X, 14. M. Boissier rapproche avec raison ces diversités d'interprétation de celles qui se produisirent à propos

rale était que la catastrophe où Maxence avait péri avec sa brillante armée était l'œuvre du dieu des chrétiens. Avant la bataille, le « tyran » avait fait appel à toutes les ressources de la religion païenne : oracles, aruspices, sacrifices, sortilèges, tout avait été mis en œuvre avec un appareil extraordinaire. En marchant contre lui, les soldats de Constantin avaient montré sur leurs boucliers le signe ☧, formé des deux premières lettres du nom du Christ. C'est à la suite d'un songe[1] de leur prince qu'ils avaient reçu l'ordre de peindre sur leurs armes cet emblème inaccoutumé. Maxence avait compté sur le secours des anciens dieux : Constantin s'était mis, lui et son armée, sous la protection du dieu chrétien.

La bataille du pont Milvius l'affermit dans sa confiance et détermina son adhésion définitive au christianisme. Mais cette confiance avait des racines anciennes. Il est probable que le christianisme avait pris quelque pied dans la famille de Constance Chlore, tout comme dans celle de Dioclétien ; une des sœurs de Constantin reçut le nom tout chrétien d'Anastasie. Bien que les édits de persécution eussent porté le nom de Constance avec ceux de ses collègues impériaux, il sut épargner, dans son domaine propre, le sang des chrétiens[2]. Eusèbe le représente comme étant lui même chrétien de cœur. Cependant on ne saurait admettre qu'il eût fait les adhé-

de la légion fulminante (*La fin du paganisme*, t. I, p. 44) ; cf. le t. I de cette Histoire, p. 250.

1 Lactance, *De mort. pers.*, 44.

2 *Vita Const.*, I, 17.

sions formelles auxquelles correspondait l'entrée au catéchuménat et surtout l'initiation baptismale. Elevé dans cette famille où le christianisme était, sinon pratiqué, au moins bien vu, Constantin eut l'occasion, pendant son séjour à Nicomédie, de voir comment on y traitait les fidèles. Le promoteur de la persécution, Galère, était l'ennemi de son père et le sien. Quant il fut devenu le maître dans les provinces occidentales, il prit tout de suite une attitude favorable à ceux que l'on persécutait ailleurs. Cependant il y avait encore loin de ces dispositions tolérantes à la conversion personnelle, et celle-ci n'était nullement suggérée par les circonstances politiques. Les chrétiens étaient beaucoup moins nombreux en Occident qu'en Asie-Mineure et en Orient. L'empereur des Gaules, en tant qu'il pouvait s'inspirer des tendances religieuses de ses sujets, n'avait aucune raison d'abandonner les anciens dieux, aucun intérêt politique à se déclarer chrétien. C'est pourtant ce que fit Constantin. Au moment d'entreprendre son expédition contre Maxence, préoccupé de mettre de son côté non seulement toutes les précautions militaires, mais encore tous les secours divins, il lui vint à l'esprit que l'attitude de son père et la sienne devaient lui valoir la bienveillance du dieu des chrétiens ; qu'il en avait même un témoignage dans le succès qui les avait toujours accompagnés jusque là, son père et lui, tandis que les autres princes, ennemis du christianisme, Maximien, Sévère, Galère, avaient fait la plus triste fin. Ces réflexions, qui paraissent lui avoir été familières, car il y revient

souvent dans ses lettres, il les communiqua plus tard à Eusèbe, en ajoutant que, pour se mieux déterminer, il demanda à Dieu de l'éclairer par quelque prodige. Peu après il vit dans le ciel, et toute son armée vit comme lui, une croix de lumière avec ces mots : « Sois vainqueur par ceci »[1] ; enfin le Christ lui apparut en songe, tenant en main l'image qu'il avait vue briller au ciel, lui ordonnant de la reproduire et de s'en servir comme d'une défense contre ses ennemis. Il fit venir des prêtres chrétiens et leur demanda quel était le dieu qui lui avait apparu et ce que signifiait le signe. C'est alors qu'il se serait fait instruire de la religion chrétienne et l'aurait professée ouvertement.

Il est difficile d'admettre que Constantin ait été jusqu'à ce jour aussi ignorant du christianisme. Le récit, sur ce point au moins, décèle un peu d'arrangement. Quant aux visions, de jour et de nuit, nul n'est fondé à démentir Eusèbe quand il dit qu'elles lui ont été rapportées par Constantin: mais il est malaisé à l'historien d'apprécier exactement la valeur d'un tel témoignage, et, en général, de scruter avec fruit des choses aussi intimes. Laissant donc au mystère ce qui appartient au mystère, on se bornera ici à constater les faits constatables, à savoir que Constantin aborda la guerre contre Maxence et spécialement la rencontre du pont Milvius avec l'idée, hautement manifestée, qu'il était sous la protection du dieu des chrétiens, et que, depuis lors, il parla et agit

[1] Τούτῳ νίκα.

toujours, dans les choses religieuses, en croyant convaincu. Le monogramme du Christ peint sur les boucliers des soldats, disposé au sommet des étendards militaires (*labarum*), bientôt gravé sur les monnaies et reproduit de mille façons diverses, donna une expression éclatante aux sentiments de l'empereur [1]. Il y en eut bien d'autres. Quelques mois seulement après la bataille du pont Milvius, on rencontre dans son entourage intime une sorte de conseiller ecclésiastique, Hosius, évêque de Cordoue. Des lettres expédiées au nom de l'empereur, dès l'année 313, témoignent d'un vif sentiment de piété chrétienne [2].

En somme on était arrivé à ce que Tertullien avait déclaré impossible, à un empereur chrétien [3]. Constantin aurait pu signer déjà, comme ses successeurs byzantins, πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων, « prince chrétien et empereur des Romains ». Et il ne s'agissait pas simplement d'opinions privées, intimes, dont les conséquences n'auraient pas débordé la vie de famille et

[1] Sur cette question v. surtout Boissier, *La fin du paganisme*. t. I, p. 11 et suiv.

[2] On ne saurait trop admirer la naïveté de certains critiques, qui abordent cette littérature impériale avec l'idée préconçue qu'un empereur ne pouvait avoir de convictions religieuses ; que des gens comme Constantin, Constance, Julien, étaient au fond des libres-penseurs, qui, pour les besoins de leur politique, affichaient telles ou telles opinions. Au IVe siècle les libres-penseurs, s'il y en avait, étaient des oiseaux rares, dont l'existence ne saurait être présumée, ni acceptée facilement.

[3] « Sed et Caesares credidissent super Christo, si aut Caesares non essent saeculo necessarii aut si et christiani potuissent esse Caesares ». *Apol.* 21.

la chapelle domestique. Le changement opéré en Constantin, quelque sincère qu'il pût être, se rattachait à des évènements extérieurs de la plus haute gravité, l'échec de la persécution et la catastrophe de Maxence. Il n'était pas possible qu'ils n'eussent pas leur contre-coup dans la direction de l'empire, que l' « empereur des Romains » ne s'inspirât pas du « prince chrétien ». On en eut le sentiment tout de suite. Les païens se crurent menacés; il fallut les rassurer, et nous avons trace de cette préoccupation dans l'édit qui suivit l'entrevue de Milan [1]. Il y est déclaré expressément que la liberté religieuse n'est pas pour les chrétiens seulement, mais pour tout le monde.

Ceci, du reste, était garanti par le fait même que, des deux empereurs, si l'un était chrétien, l'autre ne l'était pas. Il est vrai qu'avant la bataille d'Andrinople, Licinius avait eu, lui aussi, un songe céleste, et qu'au moment de combattre il avait fait invoquer le « Dieu suprême » (*summus Deus*) par ses soldats [2]. Il est vrai qu'au lendemain de sa victoire il s'était empressé de proclamer la liberté religieuse. Mais, dès l'année 314, il était en guerre avec Constantin, et sa dévotion au *summus Deus* ne devait pas tarder à se ressentir de sa mauvaise humeur contre son collègue chrétien.

Il ne faut pas se figurer les empires de Constantin et

[1] Ci-dessus, p. 36.

[2] Lactance, (*De mort. pers.*, 46) rapporte le texte même de cette prière, qu'un ange (*angelus Dei*), dit-il, avait révélé à Licinius pendant son sommeil.

de Licinius comme deux états distincts, absolument indépendants l'un de l'autre ; ce n'étaient que deux parties du même empire romain, gouverné collégialement par deux personnes impériales. Dans ces conditions, s'il pouvait y avoir des différences, même fort grandes, dans les procédés administratifs et dans la distribution des faveurs, il n'en résultait rien pour l'ensemble de la législation et des institutions.

Constantin laissa subsister toutes les institutions religieuses antérieurement existantes, les temples, les sacerdoces, les collèges de pontifes, de quindécemvirs, de vestales ; il garda le titre de *pontifex maximus* et même les attributions de cette charge, en tant qu'elles n'impliquaient aucune compromission de sa personne avec les cérémonies païennes. Les ateliers publics continuèrent quelque temps à frapper des monnaies où figurait, avec l'effigie impériale, celle du Soleil ou de quelque autre divinité. Tout cela peut sembler étrange et difficilement conciliable avec des convictions sérieuses. Mais il ne faut pas oublier que déjà, sous les précédents empereurs, on pouvait être magistrat municipal, gouverneur de province, chambellan du prince, chef des administrations centrales, même flamine de cité ou de province, tout en étant chrétien, et qu'on se faisait aisément dispenser des cérémonies religieuses incompatibles avec cette profession. La fonction suprême avait déjà, disait-on, été exercée par un chrétien, Philippe. Tout cela s'arrangeait par des combinaisons qui pouvaient déplaire, et qui déplaisaient, aux rigoristes, mais n'en étaient pas moins pra-

tiquées. Constantin, qui était le maître, n'avait aucune peine à aménager ses croyances avec sa situation.

De celle-ci il s'empressa de faire profiter ses coreligionnaires.

On a vu que les mesures concertées à Milan entre les deux empereurs assuraient aux chrétiens la liberté religieuse la plus complète et aux églises la rentrée en possession de leurs biens confisqués. Constantin ne s'arrêta pas là. Sentant bien que la restitution des immeubles était loin de compenser les dommages causés par la persécution, il s'efforça de subvenir par de larges aumônes aux premiers besoins des communautés nécessiteuses ; il voulut aussi que des indemnités fussent allouées aux personnes qui avaient souffert de la persécution. L'évêque Hosius fut chargé d'arranger les détails et de répartir les fonds [1].

Les clercs furent exemptés des fonctions publiques onéreuses, c'est-à-dire surtout de la curie, et des corvées [2]. De telles exemptions étaient accordées depuis longtemps aux médecins, aux professeurs, aux personnes qui avaient exercé des sacerdoces coûteux. Constantin estima que les services rendus par les clercs chrétiens méritaient la même immunité.

Dès ces premiers temps sans doute sa piété se mani-

[1] Eusèbe, *H. E.*, X, 6, lettre de Constantin à Cécilien, évêque de Carthage : Ἐπειδήπερ ἤρεσε ; cf. *Vita Const.*, I, 41, 43.

[2] *H. E.*, X, 7, lettre de Constantin au proconsul Anulinus : Ἐπειδὴ ἐκ πλειόνων. Ceci détermina beaucoup de vocations ecclésiastiques ; il fallut interdire la profession cléricale aux membres des curies et aux personnes en situation de le devenir.

festa par des fondations d'églises. A Rome, la vieille demeure des Laterani, sur le Cœlius, plusieurs fois confisquée, se trouvait appartenir alors à Fausta, sœur de Maxence et femme de Constantin. On y transporta la résidence épiscopale : dès l'automne 313, le pape Miltiade y tenait concile. On ne put tarder à commencer la construction de la basilique annexée à cette *domus Ecclesiae*, l'église actuelle du Latran. D'autres s'élevèrent, par les soins de l'empereur, sur les tombeaux de saint Pierre, de saint Paul, de saint Laurent [1]. Les princesses de la famille constantinienne, qui se fixaient volontiers à Rome, en construisirent de leur côté. Hélène, mère de l'empereur, habitait tantôt la *domus Sessoriana*, au delà du Latran, tout à l'extrémité de la ville, tantôt la villa *Ad duas lauros*, sur la voie Labicane. Près de celle-ci était un cimetière chrétien où reposaient les martyrs Pierre et Marcellin, victimes de la dernière persécution ; elle leur éleva une petite basilique. Quand, plus tard, elle eut visité la Palestine et retrouvé les reliques de la Passion, elle en réserva une partie pour le *Sessorium*, qui devint bientôt comme une petite Jérusalem et en prit même le nom. Constantine, fille de Constantin, affectionnait une autre villa impériale, située sur la voie Nomentane, près du cimetière où était le tombeau de sainte Agnès ; elle y éleva une basilique, avec un baptistère [2]

[1] Les basiliques constantiniennes de Saint-Paul et de Saint-Laurent étaient fort petites, bien au dessous des dimensions des églises du Latran et de Saint-Pierre.

[2] C'est dans ce baptistère que Constantine et sa sœur Hélène,

qui subsiste encore. Enfin il est possible que l'église d'Anastasie, au pied du Palatin, doive son nom à une des sœurs de l'empereur.

Celle-ci faillit devenir impératrice. Elle avait été mariée à un personnage important, Bassianus, dont Constantin voulait faire un césar. Il lui aurait assigné l'Italie comme ressort : Anastasie eût trôné en souveraine au Palatin. Malheureusement on s'aperçut que Bassianus et son frère Senecio étaient en relations trop étroites avec Licinius. Bassianus fut éliminé [1], et Senecio, réfugié près de Licinius, ayant été réclamé en vain, la guerre s'alluma entre les deux empereurs. Vaincu à Cibales, en Pannonie, puis en Thrace, Licinius acheta la paix en sacrifiant l'Illyricum (fin 314).

Ce n'était qu'une trêve. Elle dura huit ans (315-323). De cette période il nous est resté quelques lois de Constantin, qui témoignent de ses bonnes dispositions à l'égard des chrétiens. Il interdit aux juifs, sous peine du feu, de lapider ceux d'entre eux qui se convertiraient au christianisme [2]; il permit de célébrer les affranchissements à l'église, par devant l'évêque et le clergé [3] ; il

femme de Julien, reçurent la sépulture, en un grand sarcophage de porphyre qui est maintenant au musée du Vatican. Un autre sarcophage, tout semblable à celui-ci, reçut les restes d'Hélène, l'impératrice-mère. Lui aussi a été transporté au Vatican. On voit encore, à Tor Pignattara, sur la voie Labicane, les ruines imposantes du mausolée d'Hélène.

1 *Convictus et stratus est,* dit l'*Origo Constantini* (Anon. de Valois, éd. Mommsen, *Chronica minora,* t. I, p. 8.)

2 *Cod. Theod.,* XVI, 8, 1.

3 *Cod. Just.,* I, 13, 2 ; cf. *Cod. Theod.,* IV, 7, 1.

prescrivit, pour les tribunaux, les bureaux et les ouvriers des villes, le repos du dimanche [1]; il proclama la liberté de tester en faveur des églises [2]. Quant au paganisme, il lui conservait sa liberté, se bornant à prohiber, dans les maisons privées, les opérations d'aruspicine; dans les temples il les tolérait, et même, en certains cas, il les prescrivait [3].

Mais la bonne volonté de l'empereur fut bientôt mise à une rude épreuve par les dissensions intérieures de ses protégés. L'église d'Afrique lui donna fort à faire, et cela dès les premiers jours. Là s'étaient formés deux partis religieux qui, l'un et l'autre, prétendaient être l'Eglise catholique. Les princes persécuteurs n'avaient pas fait de différence entre chrétiens ; hérétiques et orthodoxes avaient été proscrits ensemble et plus d'un, parmi les dissidents, avait donné sa vie pour la foi commune. Constantin, lui, voulait que son adhésion et sa faveur allassent exclusivement à l'Eglise authentique ; il n'entendait pas protéger tout le monde indistinctement. C'était déjà un pressant motif pour s'intéresser au conflit africain : le « prince chrétien » voulait savoir où, en Afrique, se trouvaient ses confrères. Quant à « l'empereur des Romains », il avait une autre raison d'intervenir, la querelle ayant pris des proportions telles que l'ordre public était troublé. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il ait fait tout son possible pour réduire ce différend,

[1] *Cod. Just.*, III, 12, 2.
[2] *Cod. Theod.*, XVI, 2, 4.
[3] *Cod. Theod.*, IX, 16, 1, 2, 3 ; XVI, 10, 1.

qu'il ait provoqué des réunions épiscopales, ordonné des enquêtes officielles ; qu'il ait siégé lui-même comme arbitre, enfin poursuivi par voie de douceur et par voie de rigueur l'exécution des sentences rendues. Les fonctionnaires furent mis en campagne, les voitures de la poste servirent à transporter les évêques aux lieux des conciles. Il ne faut pas voir en ceci un témoignage de faveur à l'égard de l'épiscopat. Ce n'est sûrement pas pour leur plaisir que les évêques se rendaient, sur son invitation, à Rome, à Arles, à Milan ; c'était pour aider l'empereur à rétablir l'ordre. En voiturant les évêques, Constantin obéissait à la raison d'état, tout comme Dioclétien croyait le faire en les emprisonnant.

2°. — *L'Orient sous le gouvernement de Licinius.*

Chez Licinius aussi il y avait des réunions épiscopales. Enfin délivrés de Maximin, les chrétiens respiraient, reprenaient leurs assemblées, relevaient les ruines de leurs églises, ruines matérielles, ruines morales. Nombreuses durent être alors les fêtes de dédicace, comme celle de la grande église de Tyr, à laquelle assista l'historien Eusèbe, déjà évêque de Césarée. Il y prononça un grand discours d'apparat, et, pour n'en pas priver la postérité, il l'inséra dans la dernière édition de son Histoire ecclésiastique [1]. De deux conciles tenus au temps de Licinius, l'un à Ancyre, l'autre à Néocésarée, il nous

[1] *H. E.*, X, 4.

est resté des canons et des signatures. Les canons rentrent en général dans le cadre ordinaire de la législation ecclésiastique, cas pénitentiels, règlements sur les ordinations, et autres choses de ce genre. Cependant plus de la moitié des canons d'Ancyre traitent de situations déterminées par la récente persécution. On en était encore tout près; aussi est-il vraisemblable que cette assemblée se tint dès l'année 314 Dans les canons de Néocésarée il n'y a plus aucune trace de la persécution. Les deux conciles réunirent les évêques d'Asie-Mineure, de Cilicie et de Syrie ; à tous les deux assistèrent les évêques d'Antioche et de Césarée en Cappadoce, Vital et Léonce.

La tranquillité que supposent de telles réunions épiscopales ne dura pas longtemps. L'influence que Constantin pouvait avoir sur Licinius, soit directement, soit par l'entremise de sa sœur Constantia, était battue en brèche par la jalousie et l'esprit d'intrigue. Le moment vint où le vieux compagnon d'armes de Galère crut devoir préparer sa revanche de la campagne de 314. Constantin devint pour lui l'ennemi. Dans cet état d'esprit il ne pouvait que se défier des chrétiens, dont son rival était le bienfaiteur en Occident, l'espérance en Orient. Il commença, comme avait fait Dioclétien, par éloigner les chrétiens de sa personne et des services du palais ; puis vint le tour de l'armée: il fallut renoncer au service militaire ou au christianisme [1]. Il fut interdit de visiter ou

[1] Sur la persécution de Licinius, v. surtout Eusèbe, *H. E.*, X, 8 et *Vita Const.*, I, 49-56 ; Concile de Nicée, c. 11-14 ; Constantin, édit

d'assister les prisonniers, ce qui, surtout en un tel moment, était une grave atteinte au libre exercice de la charité chrétienne. Peu sévère en ses mœurs, le prince se mit à trouver inconvenant que les femmes prissent part aux assemblées de culte et fussent catéchisées par les hommes : même réduites aux hommes, les réunions chrétiennes lui parurent trop nombreuses pour qu'on pût les tolérer dans les villes : les services religieux durent se tenir hors les murs. Il se défiait en particulier des assemblées épiscopales, formées de personnes qu'il soupçonnait de vouloir trop de bien à son collègue occidental : les conciles furent interdits, et nombre d'évêques furent poursuivis individuellement, sous divers prétextes.

Ces règlements et ces procédés ne constituaient pas encore une persécution déclarée. La profession du christianisme et l'exercice du culte, sauf certaines restrictions, étaient tolérés chez les particuliers. Quant aux soldats, aux employés, aux fonctionnaires, aux personnes qui tenaient à la faveur impériale, il n'en était plus de même. Cela suffit pour déterminer beaucoup d'apostasies : le concile de Nicée, après Licinius, comme le concile d'Ancyre après Maximin, eut à légiférer sur ce sujet. Il n'y eut pas que des apostats; il y eut aussi des confesseurs et des martyrs. Plusieurs évêques périrent, notamment Basile d'Amasie [1]. La région du Pont fut

portant réparation des dommages causés, dans Eusèbe, *V. C.*, II, 24-35.

[1] Amasie était la métropole de la province appelée alors *Diospontus*, plus tard *Helenopontus*.

particulièrement maltraitée ; en maint endroit on ferma les églises, on alla même jusqu'à les détruire. C'est à Sébaste, dans l'Arménie-Mineure, que se place le célèbre drame des Quarante martyrs de l'étang glacé. Nous avons encore, document touchant, le testament[1] de ces soldats chrétiens; ils y prennent congé de leurs amis et disposent de la seule chose dont ils puissent disposer, leurs propres restes. D'autres épisodes ont été retenus et cultivés par la tradition hagiographique; il est plus sûr de s'en tenir aux généralités, telles qu'elles sont énumérées par Eusèbe, témoin oculaire, et par Constantin, dans l'édit de réparation[2]. Beaucoup de chrétiens perdirent leurs situations et leurs dignités, soit dans l'armée, soit dans les diverses administrations ; se virent confisquer leurs biens ; furent rattachés indûment aux curies, exilés, relégués dans les îles, condamnés aux mines, aux ateliers publics, aux corvées; devinrent esclaves du fisc, furent même vendus à des particuliers; beaucoup, poursuivis sous un prétexte ou sous un autre, payèrent de leur vie leur attachement à la foi chrétienne.

Toutes ces souffrances retentissaient en Occident. Pour parler comme Eusèbe, la partie de l'empire qui se trouvait encore plongée dans les ténèbres tournait les yeux vers celle qui jouissait largement de la lumière. La tension entre les deux empereurs allait sans cesse en s'aggravant. Ce n'étaient pas seulement les chrétiens

[1] Gebhardt, *Acta martyrum selecta,* p. 166.
[2] *Vita Const.* I, 30-35.

qui se plaignaient. Licinius, soldat grossier et brutal, se tranformait de plus en plus en tyran asiatique. Constantin lui fit des observations; elles furent mal accueillies. Dans cet état d'hostilité sourde, la paix était fort précaire. Un incident survint. Chargé de surveiller la frontière du bas Danube, Licinius s'acquittait mal de ce devoir. Les Barbares franchirent le fleuve et se répandirent dans toute la Thrace. Constantin se trouvait alors à Thessalonique ; il marcha contre eux, les repoussa et les réduisit à merci. Mais cette opération l'avait porté sur le territoire de Licinius, de qui relevait le diocèse de Thrace. Il se fâcha : la guerre éclata. Battu près d'Andrinople (3 juillet 323) et assiégé dans Byzance, l'empereur oriental y vit arriver la flotte, déjà victorieuse, que commandait Crispus, fils de Constantin. Il repassa le Bosphore et livra encore, mais sans succès, une autre bataille à Chrysopolis (Scutari), le 18 septembre 523. Grâce aux prières de sa femme, la vie lui fut accordée. On le relégua à Thessalonique, où sans doute il se remit à intriguer, car les soldats réclamèrent sa tête et Constantin la leur accorda[1].

L'empereur d'Occident fit son entrée à Nicomédie : on se figure les acclamations des chrétiens.

[1] *Origo Constantini* (Anon. de Valois), *M. G., Auct. Ant.*, t. IX, p. 9 ; cf. p. 232. Sur *l'année*, v. Mommsen, *Hermes*, t. XXXII p. 545, et E. Schwartz, *Nachrichten*, p. 540 et suiv. Peut-être faut-il accepter 324. Voir Jouguet dans les Compte-rendus de l'Ac. des inscr., 1906, p. 231, et O. Seek dans le Rhein. Mus., t. LXII, (1907), p. 517.

3°. — *Constantin, seul empereur.*

Constantin ne perdit pas de temps et s'empressa de promulguer deux édits. Par le premier [1] il pourvoyait aux nécessités de la situation, rappelait les exilés, ouvrait les bagnes, les prisons, rendait aux confesseurs liberté, biens, dignités, situations perdues; les soldats chrétiens pouvaient à leur choix rentrer dans l'armée ou rester chez eux avec l'*honesta missio ;* les héritages des martyrs et des confesseurs étaient restitués à leurs proches, ou, à leur défaut, dévolus aux églises; de celles-ci les biens confisqués étaient rendus, sauf les fruits ; en un mot, chacun se trouvait, autant que possible, rétabli dans l'état où il était avant la persécution. Dans un autre édit [2], Constantin se proclame nettement chrétien, rappelle ses victoires sur les empereurs persécuteurs, les attribuant au secours d'en haut; il exprime son désir de voir tous ses sujets embrasser aussi la foi, mais déclare qu'il ne contraindra personne, qu'on doit laisser ceux d'une autre opinion libres de la professer et d'exercer leur culte dans les temples qui resteront ouverts.

En même temps il encourageait [3] les évêques à rebâtir

[1] Eusèbe nous l'a donné d'après l'exemplaire adressé aux habitants de la province de Palestine, ἐπαρχιώταις Παλαιστίνης (*V. C.*, II, 24 et suiv.).

[2] Eusèbe, *V. C.*, II, 48-59, l'a traduit sur l'exemplaire latin adressé « aux Orientaux ».

[3] Lettre à Eusèbe, *V. C.*, II, 46; ce n'est qu'un spécimen. Eusèbe dit avoir été le premier à recevoir une lettre semblable.

les églises détruites, à en construire de plus grandes ; il donnait ordre à ses agents financiers de les subventionner largement. Les fonctionnaires furent dès lors choisis, en grande partie, parmi les chrétiens; s'ils étaient païens, il leur fut défendu de prendre part officiellement aux cérémonies de leur culte [1].

Cela, c'étaient les mesures du premier moment. Constantin vécut encore près de quatorze ans. De la Tétrarchie rien ne subsistait plus. Il était désormais le seul maître de tout l'empire. Sa politique religieuse s'en ressentit. On lui attribue souvent l'idée d'un certain équilibre entre les deux religions ; il les aurait maintenues l'une et l'autre, les tenant en respect l'une par l'autre et les dominant toutes les deux. Pontife suprême du paganisme par le fait même qu'il était empereur, il eût étendu sa compétence au christianisme et présidé ainsi à tout le fonctionnement religieux de son empire. Cette manière de voir ne me paraît pas fondée. Même sur les cultes païens l'empereur n'avait aucun pouvoir direct ; son titre de *pontifex maximus* correspond à des attributions précises, et, en somme, assez restreintes, nullement susceptibles, en tout cas, d'être étendues au gouvernement de l'Eglise. Mais, en dehors de ses titres sacerdotaux et de sa compétence religieuse, l'empereur était, pour les chrétiens comme pour les païens, le législateur suprême, le défenseur de l'ordre public, le distributeur des faveurs. Il n'était pas indifférent que cette

[1] Eusèbe, *V. C.*, II, 44.

énorme puissance penchât d'un côté ou de l'autre, ou se maintînt en équilibre.

Il put y avoir équilibre dans le commencement. C'était beaucoup pour les chrétiens que de retrouver leur situation d'avant la persécution, de se voir assurer la liberté et même des indemnités pour les dommages subis. Sur le moment ils n'avaient pas l'idée de réclamer d'avantage. Ceci était déjà une garantie pour les païens. Une autre leur était fournie par leur nombre, qui, en bien des provinces de l'Occident, surpassait, et de beaucoup, celui des chrétiens. Enfin Licinius, qui n'avait fait aucune adhésion au christianisme, représentait, dans le collège impérial, les partisans de l'ancienne tradition religieuse. De là résultait une certaine parité, indépendante de tout dessein politique et même des sentiments intimes des deux personnes impériales.

Je ne sais quelles étaient au fond les convictions de Licinius. Nous n'avons de lui aucun écrit qui puisse nous ouvrir jour sur son intimité religieuse. Il n'en est pas de même de son collègue. Constantin était un chrétien convaincu, à gros grains, je crois, et d'une théologie sommaire. L'Etre suprême, le *summus Deus*, empereur céleste, antithèse du panthéon païen, compliqué et confus, le préoccupait beaucoup plus que les spéculations sur le Verbe incarné. Mais son monothéisme n'était pas simplement affaire de philosophie ; c'était un monothéisme essentiellement religieux, et religieux dans les conditions chrétiennes, un monothéisme révélé et manifesté en Jésus-Christ, un monothéisme sauveur, dont l'Eglise

conservait et propageait le bienfait, par son enseignement, sa discipline et son culte. Pénétré de cette croyance, Constantin n'avait aucune raison de penser qu'elle ne fût pas accessible et acceptable à tout le monde. Tout comme Dioclétien et tant d'autres, il rêvait d'unité religieuse. Mais, à la différence de ses prédécesseurs, il ne la croyait plus possible avec le paganisme et pensait au contraire qu'on pourrait la réaliser avec la religion du Christ. De là cette faveur décidée, déclarée, qui se manifeste dès le premier jour et va sans cesse en augmentant, déterminant sans doute beaucoup de conversions et modifiant ainsi la proportion numérique des partis en conflit. De là, dans une certaine mesure, la réaction païenne de Licinius dans les provinces orientales, où pourtant tout conseillait de ménager les chrétiens.

Vainqueur dans la lutte finale, Constantin n'avait plus de rival à redouter ; à Nicomédie il se sentait soutenu par une opinion chrétienne bien autrement puissante que celle des pays latins, et cette opinion, indisposée par les souvenirs de Galère et de Maximin, exaspérée récemment par les brutalités de Licinius, se trouvait prête à suivre l'empereur chrétien sur la voie des représailles. Beaucoup durent alors penser et dire qu'il fallait en finir avec ces sacrifices si souvent imposés par la violence, avec ces autels témoins de tant d'apostasies forcées, avec ces temples à idoles, que personne ne prenait plus au sérieux, que l'on ne fréquentait guère que pour s'y livrer à des consulta-

tions suspectes ou à des débauches sacrées. *Cesset superstitio !*

Constantin promit, il est vrai, de laisser aux païens la liberté ; mais en quels termes! « Quant à ceux qui » se tiennent à l'écart, qu'ils gardent, puisqu'ils le veu- » lent, les temples du mensonge .. ». « Quelques-uns, dit- » on, prétendent que l'usage des temples est interdit... » Tel aurait été mon avis; mais, au détriment du bien » public, l'erreur lamentable résiste encore avec trop de » force chez quelques-uns »[1]. La liberté ainsi concédée est évidemment, dans l'esprit de Constantin, une liberté précaire et provisoire. Dans les années qui suivirent, des mesures partielles furent adoptées. Certains temples, célèbres pour l'immoralité de leur culte, furent interdits et démolis ; ainsi ceux d'Aphaca, dans le Liban, d'Egées en Cilicie, d'Heliopolis (Baalbek) en Phénicie. D'autres, notamment celui de Delphes, furent dépouillés de leurs belles statues de bronze ou de marbre et de leurs autres richesses artistiques; tout cela fut transporté à Constantinople et servit à l'embellissement de la nouvelle capitale[2].

Il parait bien qu'on alla plus loin. Eusèbe[3] parle d'une loi qui interdisait d'élever des idoles, de pratiquer la divination, enfin de sacrifier[4]. En 341, un res-

[1] Eusèbe, *V. C.*, II, 50, 60.

[2] *V. C.*, III, 54-58, cf. la chronique de saint Jérôme, a. Abr. 2346 (332) : *Dedicatur Constantinopolis omnium paene urbium nuditate.*

[3] *V. C.*, I, 45 ; cf. IV, 23, 25.

[4] μήτε μὴν θύειν καθόλου μηδένα.

crit[1] de l'empereur Constant, adressé au vicaire d'Italie, se refère à une loi de Constantin contre ceux qui oseraient « célébrer des sacrifices ». Comme nous n'avons pas le texte de la loi constantinienne, il serait difficile d'affirmer qu'elle ait prohibé les sacrifices sans réserves ni distinctions. Peut-être s'agissait-il, comme pour l'aruspicine, de cérémonies interdites dans les maisons privées et tolérées seulement dans les temples.

Du reste, en bien des endroits, le gouvernement n'avait pas besoin de s'en mêler; les populations, passées en masse au christianisme, brisaient elles-mêmes leurs idoles et détruisaient leurs temples. C'est ce qui eut lieu à Antaradus (Tortose) sur la côte de Phénicie; l'empereur approuva fort cette résolution et rebâtit la ville, en lui donnant son nom[2]. Le port (*Maïouma*) de Gaza en fit autant; Constantin lui donna le nom de sa sœur Constantia et l'éleva au rang de cité[3]. Renoncer aux anciens dieux était le plus sûr moyen de s'attirer les faveurs du souverain[4]. On s'imagine aisément combien de conversions, individuelles et collectives, furent ainsi déterminées. Il y avait pourtant des résistances. En dépit de l'exemple de Maïouma, Gaza conserva ses temples et demeura païenne. A Heliopolis, après avoir

1 *C. Theod.*, XVI, 10, 1. Cf. saint Jérôme, *Chron.*, a. Abr. 2347 (333) : *Edicto Constantini templa eversa sunt.*

2 Eusèbe, *V. C.*, IV, 39 ; cf. Théophane, p. 38 (de Boor).

3 *V. C.*, IV, 38.

4 C'est exactement la situation des derniers temps de Maximin, sauf que la faveur impériale est réservée aux chrétiens au lieu de l'être aux païens.

détruit le temple de Vénus, l'empereur s'employa à convertir la population. Mais il eut beau multiplier ses lettres d'exhortation, construire une grande église, envoyer tout un clergé, organiser des distributions charitables, ce fut peine perdue : personne ne vint au christianisme.

Parmi les manifestations de la faveur impériale, une des plus éclatantes est la glorification officielle des lieux saints de l'Evangile et de l'Ancien Testament.

Il y avait longtemps que la curiosité pieuse se portait vers les lieux mentionnés dans les saintes Ecritures. Les révolutions, les guerres, les vicissitudes de toute sorte n'avaient pas réussi à effacer le souvenir du temple d'Israël ; en dépit de toutes les transformations de Jérusalem, les chrétiens savaient encore où Jésus avait été crucifié et mis au tombeau. L'église d'Ælia, l'édifice où Narcisse, Alexandre et les évêques leurs successeurs réunissaient leurs fidèles, marquait, croyait-on, l'emplacement de la maison où le Seigneur avait célébré la dernière cène, où les disciples s'étaient assemblés aux premiers jours du christianisme. D'autres traditions étaient localisées autour de la ville et dans la Palestine entière. Au second siècle l'évêque Méliton venait d'Asie au pays de l'Evangile [1] ; plus tard Alexandre de Cappadoce et son successeur Firmilien furent attirés aussi par la piété des saints lieux [2]. Jules Africain, qui était d'Ælia [3], mon-

[1] Lettre de lui dans Eusèbe, *H. E.*, IV, 26.

[2] Eusèbe, *H. E.*, VI, 11 : Jérôme, *De Viris*, 54.

[3] Grenfell et Hunt, *Oxyrynchus pap.*, n. 412.

tra un zèle extraordinaire à rechercher les souvenirs bibliques en Palestine et ailleurs[1]. Il en fut de même d'Origène ; entre autres monuments évangéliques il signale, à Bethléem, la grotte de la nativité[2]. A l'instigation de son ami Paulin de Tyr, Eusèbe consacrait toute une série d'ouvrages à la géographie biblique : traduction en grec des noms de peuples de la Bible hébraïque ; description de l'ancienne Palestine, avec sa distribution en tribus ; plan de Jérusalem et du temple ; explication des noms de lieux contenus dans la sainte Ecriture[3].

L'apparition de tels ouvrages témoigne déjà de l'intérêt qu'éveillaient les saints lieux. Les pèlerinages, commencés sans doute avant la grande persécution[4], reprirent aussitôt que la paix fut revenue. Dès l'année 333, un pèlerin venu de la Gaule lointaine, dressait sur

[1] T. I, p. 460.

[2] *In Joh.*, VI, 24 ; *Contr. Cels.*, I, 51.

[3] Cette dernière partie seulement s'est conservée, tant en grec que dans un remaniement latin exécuté par saint Jérôme (v. l'éd. de Klostermann dans le t. III de l'Eusèbe publié par l'académie de Berlin). Les travaux d'Eusèbe auront servi de base à la curieuse carte de Palestine, avec plan de Jérusalem, que l'on a retrouvée dans un pavé en mosaïque, à Medaba, au delà du Jourdain (Stevenson, *Nuovo Bull.*, 1897, p. 45 ; Schulten, *Die Mosaikkarte von Madaba*, dans les *Abhandlungen* de la société des sciences de Gottingen, phil.-hist., nouvelle série, t. IV, 1900).

[4] Noter qu'Eusèbe, dans sa Démonstration évangélique (VI, 18), écrite avant l'avènement de Constantin en Orient, parle des pèlerins chrétiens qui, de toutes les parties du monde, venaient prier à la caverne du Mont des Oliviers, près de laquelle avait eu lieu l'Ascension du Sauveur.

ses notes de voyage, l'itinéraire, aller et retour, de Bordeaux à Jérusalem, un des plus précieux documents de la géographie romaine. Arrivé en Palestine, il y marquait les souvenirs sacrés qu'on lui avait signalés dans les diverses localités. C'est le plus ancien témoin des constructions magnifiques dont la piété de Constantin et de sa famille enrichirent alors les lieux saints.

La colonie d'Ælia Capitolina, fondée par Hadrien sur l'emplacement de l'ancienne Jérusalem, comprenait[1] deux parties distinctes, séparées par une vallée. A l'est, sur des soubassements énormes, s'étendait une plate-forme oblongue, rectangulaire, entourée de portiques ; elle comprenait l'emplacement de l'ancien temple, où s'élevait maintenant le capitole (τρικάμαρον) dédié, comme tous les capitoles provinciaux, aux trois divinités romaines, Jupiter, Junon et Minerve. De l'autre côté de la vallée, sur la colline occidentale, la ville proprement dite se développait à peu près parallèlement aux constructions du Temple. Suivant l'usage, une grande rue bordée de colonnades la traversait d'un bout à l'autre ; à ses extrémités se trouvaient des édifices publics. Vers le milieu, du côté de l'ouest, cette colonnade s'interrompait pour donner accès à une plate-forme où s'élevait le temple de Vénus. Suivant la tradition, cette plate-forme avait été établie au-dessus de l'endroit consacré par la crucifixion du Sauveur et par son tombeau. L'évêque d'Ælia, Macaire, qui assista au concile de Nicée,

[1] Sur la topographie de Jérusalem, je me réfère aux excellents articles du P. Germer-Durand dans les *Echos d'Orient* de 1903 et 1904.

obtint de l'empereur les autorisations nécessaires pour pratiquer des fouilles. Les constructions du temple furent démolies, avec la plate-forme qui les supportait ; on enleva les terres qui avaient été accumulées pour niveler le sol ; finalement on remit au jour un tombeau creusé dans le roc : il fut reconnu pour celui que l'on cherchait [1]. On identifia aussi le lieu précis de la crucifixion et même la croix du Sauveur [2]. L'empereur, informé de

[1] Au temps de Jésus, le Golgotha et le tombeau se trouvaient en dehors de la ville ; peu après, l'enceinte ayant été remaniée par Hérode Agrippa, ils y furent compris ; ils étaient aussi à l'intérieur de la nouvelle enceinte d'Ælia, qui, de ce côté, paraît avoir coïncidé sensiblement avec celle d'Hérode Agrippa. Sur les questions de topographie et d'histoire relatives à ces emplacements sacrés, v. entre autres l'ouvrage du major-général C. Wilson, *Golgotha and the holy Sepulchre*, Londres, 1906. Je suis moins hésitant que lui sur la valeur de la tradition.

[2] Eusèbe qui, dans sa vie de Constantin, décrit minutieusement les fouilles de Macaire, ne dit pas un mot de la vraie croix. Cependant l'oratoire de la Croix existait déjà ; il l'avait mentionné lui-même dans son discours des Tricennales (*De laud. Constantini*, c. 9, p. 221, Schwartz), avec les deux autres parties du monument : οἶκον εὐχτήριον παμμεγέθη (la basilique), νεών τε ἅγιον τῷ σωτηρίῳ σημείῳ (l'oratoire de la Croix), μνῆμά τε (le saint Sépulcre). Remarquez que, même ici, il parle de la croix comme signe, et non comme relique, σημείῳ, non ξύλῳ. Peut-être a-t-il eu quelque doute sur l'identité de l'objet. Quoiqu'il en soit de ses scrupules, le bois de la Croix fut bientôt vénéré publiquement à Jérusalem et l'on en détacha des fragments que la dévotion dissémina dans le monde entier. Ceci est attesté vers 347, vingt ans après la découverte, par les Catéchèses de saint Cyrille, prononcées sur les lieux mêmes (IV, 10 ; X, 19 ; XIII, 4) ; une inscription de l'année 359, trouvée à Tixter, aux environs de Sétif en Mauritanie, mentionne, dans une énumération de reliques, un fragment *de ligno crucis* (*Mélanges* de l'école de Rome, t. X, p. 441). Depuis lors les témoignages se multiplient.

ces découvertes, donna ordre d'élever en cet endroit un monument digne de tels souvenirs. Sur l'emplacement élargi du temple de Vénus on vit s'élever d'abord une basilique immense, précédée d'un vestibule ; la façade regardait l'Orient [1]. En arrière, une grande cour carrée, ornée de portiques, où, dans un édicule spécial, on conservait la relique de la Croix ; au delà de cette cour, vers l'ouest, le saint tombeau, enfermé dans un édifice de forme ronde (*Anastasis*).

L'impératrice Hélène, attirée par une pieuse curiosité, fit, malgré son grand âge, le pèlerinage de Palestine. On peut penser si elle s'intéressa aux constructions de son fils. Elle-même se mit à la recherche d'autres lieux saints. La grotte de Bethléem et une autre grotte, sur le mont des Oliviers, où le Seigneur était censé avoir conféré souvent avec ses disciples [2] et pris congé d'eux au moment de remonter au ciel, furent entourées, elles aussi, de basiliques splendides.

Après la mère de l'empereur, sa belle-mère [3] aussi, Eutropie, veuve de Maximien Hercule, mère de Maxence et de Fausta, se signala par sa piété envers les lieux saints. C'est aux monuments d'Hébron qu'elle s'intéressa. Là étaient les mystérieux tombeaux des patriarches

[1] Sur cette orientation, v. Clermont-Ganneau, dans les *Compte-rendus de l'Acad. des inscr.*, 1897, p. 552.

[2] Ci-dessus, p. 79, note 4.

[3] Eutropie était à la fois la belle-mère de Constance Chlore et celle de Constantin. Au premier elle avait donné sa fille Théodore, issue d'un mariage antérieur ; au second, Fausta, fille de Maximien.

Abraham, Isaac, Jacob et de leurs femmes, Sara, Rebecca et Lia. A quelque distance de la ville, sur le chemin de Jérusalem, on montrait le puits creusé par le père des croyants et surtout un térébinthe énorme, si vieux qu'il était censé remonter à la création du monde [1]. C'était, disait-on, le fameux chêne de Mambré, sous lequel Abraham avait reçu la visite de trois envoyés célestes, dont l'un n'était autre que le Verbe divin. Le vieil arbre était l'objet d'une vénération universelle. Chaque été on y célébrait des fêtes et il s'y tenait une grande foire : les juifs, les chrétiens, les païens aussi y venaient en foule. C'est à cette foire que, sous Hadrien, on avait vendu la plupart des prisonniers de l'insurrection juive [2], souvenir amer, mais qui ne voilait pas celui du grand patriarche. Eutropie constata qu'il y avait près du térébinthe sacré des idoles et un autel ; elle en informa Constantin, qui donna aux évêques de Palestine et de Phénicie les ordres nécessaires pour que ces monuments païens fussent remplacés par une église [3].

A Antioche aussi, à Nicomédie, et en bien d'autres villes, des églises nouvelles s'élevèrent, monuments imposants de la faveur impériale.

A Antioche, l'établissement principal des chrétiens se trouvait dans la partie ancienne de la ville [4] ; on croyait

1 Josèphe, *Bell. iud.*, IV, 9, 7 ; *Chron. Pasch.* Olymp. 224, 3.

2 Saint Jérôme, *in Jerem.*, XXXI, 15; *in Zachar.*, XI, 5.

3 Eusèbe, *V. C.*, III, 51-53.

4 Τὴν ἀποστολικὴν ἐκκλησίαν τὴν ἐν τῇ καλουμένῃ Παλαιᾷ διακειμένην Théodoret, *H. E.*, II, 27).

que cette vieille église [1] remontait jusqu'au temps des apôtres. Constantin en fit construire une autre, de forme octogonale, dont la haute coupole dominait une cour immense, entourée de portiques [2].

Mais de toutes les fondations constantiniennes, la plus importante, en elle-même et dans ses conséquences, ce fut celle de Constantinople. Il y avait mille ans que des colons grecs, venus, dit-on, de Mégare, avaient distingué, près de l'embouchure du Bosphore dans la Propontide, l'endroit où s'ouvre la profonde fissure qui s'appela depuis la Corne d'Or. Sur la pointe actuelle du Sérail ils avaient tracé l'emplacement d'un comptoir, qu'ils appelèrent Byzance, du nom d'un héros thrace, honoré sans doute en cette localité. Admirable situation, sur un promontoire facile à fortifier, entouré partout d'une mer profonde, au débouché du Pont-Euxin, sur une des plus importantes voies commerciales de l'ancien monde [3]. Alors s'ouvre une longue histoire de négoces et de guerres, dont les épisodes se mêlent à la vie générale du monde grec, au temps de l'indépendance, sous les rois macédoniens, sous l'empire de Rome. Sévère, en guerre contre Niger, avait assiégé Byzance,

[1] Après la construction de la basilique constantinienne, le terme de Vieille, Palée (παλαιά), fut transporté du quartier à l'édifice même de l'ancienne église (Ath., *Tom. ad Ant.*, c. 3).

[2] Eusèbe, *V. C.*, III, 50. L'église ne fut dédiée qu'en 341.

[3] Quelques années avant Byzance, Chalcédoine avait éte fondée de l'autre côté du Bosphore, dans une position beaucoup moins avantageuse. Ses fondateurs, pour n'avoir pas préféré l'emplacement de Byzance, furent plaisantés par toute l'antiquité.

trois ans durant, puis l'avait châtiée, enfin l'avait reconstruite et agrandie. Jusque dans la récente guerre, elle avait joué son rôle: il avait fallu en débusquer Licinius. Constantin résolut [1] d'y transporter le siège de l'empire oriental, d'en faire une ville bien à lui, car il l'aurait fondée à nouveau et elle porterait son nom, et en même temps une ville hors de pair, un second sanctuaire de la puissance romaine, une nouvelle Rome. La Tétrarchie n'avait eu que des capitales secondaires, Nicomédie, Sirmium, Milan, Trèves. Constantinople serait bien autre chose. Et cette ville souveraine serait une capitale chrétienne. L'empereur avait vu Rome en 312 ; il y était retourné en 315 pour ses décennales, en 326 pour ses vicennales. Il avait dû constater que les vieux cultes y étaient encore trop vivants pour qu'il fût aisé de les déraciner ou d'en faire abstraction. Sur le Bosphore il aurait les mains libres.

Byzance avait, depuis longtemps, une colonie chrétienne. C'est de là que vint à Rome, vers la fin du IIe siècle, le fameux hérésiarque Théodote [2]. D'après des traditions assez vagues, les établissements chrétiens auraient été d'abord dans les faubourgs, sur la rive orientale de la Corne d'Or [3]. Plus tard on se transporta en

[1] Suivant des récits recueillis par Zosime (II, 30) et Sozomène (II, 3), il aurait d'abord songé à l'emplacement de Troie. C'est bien invraisemblable.

[2] T. I, p. 299.

[3] Socrate, VII, 25, 26 ; cf. Pseudo-Dorothée dans Lequien, *Oriens christ.*, t. I, p. 198 ; églises d'Argyropolis (Foundoukly), d'Elea (Péra), de Sycae (Galata).

ville ; au commencement du quatrième siècle, il s'y trouvait une église dite de la Paix[1] (Irène, Sainte-Irène), où sans doute siégèrent les premiers évêques, Métrophane et Alexandre[2].

L'église d'Irène était voisine du marché de Byzance (*agora*), non loin duquel s'élevaient deux importantes constructions de Sévère, les thermes de Zeuxippe et l'Hippodrome, celui-ci demeuré inachevé. Constantin reporta le marché beaucoup plus à l'ouest[3], acheva l'hippodrome, restaura les thermes, et, entre les deux, commença les constructions du palais impérial et d'un autre, pour le nouveau sénat. L'église d'Irène fut restaurée et agrandie ; mais on ne tarda pas à la trouver insuffisante et l'on en commença une autre, à peu de distance, l'église de la Sagesse (Σοφία, Sainte-Sophie). Sainte-Sophie, le Sénat, le Palais, l'Hippodrome, encadraient une vaste place, le forum Augustéen, où, comme à Rome, s'élevait un milliaire d'or. Une longue colonnade, qui remontait aussi à Sévère, conduisait au nouveau

[1] Socrate, I, 16 ; II, 16. L'église d'Hippone portait aussi le nom d'église de la Paix : le concile d'Hippone, en 393, se réunit *in secretario basilicae Pacis.*

[2] Ce sont ceux qui figurent en tête des plus anciennes listes épiscopales ; les autres catalogues sont suspects, surtout celui du Pseudo-Dorothée, qui donne 21 prédécesseurs à Métrophane. Il semble bien qu'avant Métrophane les chrétiens de Byzance se soient rattachés à l'église de Périnthe-Héraclée. Le groupement de deux villes sous un même évêque persista longtemps en cette région (T. I, p. 525.)

[3] Forum de Constantin ; sa statue s'y élevait au haut d'une énorme colonne dont un débris subsiste encore (Colonne brûlée).

marché, le Forum de Constantin, près de la porte principale de l'enceinte sévérienne. Au delà s'étendaient les nouveaux quartiers, traversés par deux grandes voies, dont l'une, parallèle à la mer, suivait vers l'Occident le tracé de l'antique *via Egnatia*, et aboutissait, dans l'enceinte constantinienne, à la porte d'Or ; l'autre, plus au nord, se dirigeait vers la porte d'Andrinople. Près de celle-ci, à l'intérieur, l'empereur fit construire une grande église en l'honneur des Apôtres [1] ; elle avait la forme d'une croix et s'élevait au milieu d'une cour entourée de colonnades. Eusèbe, qui la vit toute neuve, fut frappé des reflets du soleil sur sa coupole de bronze. Dans la cour se trouvait le mausolée impérial. Constantin y avait fait disposer douze tombeaux représentatifs, qui étaient censés ceux des douze apôtres ; son sarcophage à lui occupait le milieu [2].

Outre ces édifices, Eusèbe [3] parle d'autres églises. tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville ; celles-ci étaient dédiées aux martyrs. Il dit aussi que Constantin ne souffrit pas que, dans la ville à laquelle il donnait son nom, il y eût des idoles dans les temples et des sacrifices sur les autels [4]. Mais les « idoles » ne man-

[1] La mosquée Mohammedieh s'élève actuellement sur cet emplacement.

[2] *V. C.*, IV, 58-60. Constantin, dans l'église grecque, est un saint ; on lui donne le titre d'ἰσαπόστολος, « égal aux apôtres ».

[3] *V. C.*, III, 48.

[4] Ceci est peut-être exagéré, ou plutôt applicable seulement à la nouvelle ville, le culte païen ayant pu être toléré dans l'ancienne.

quaient point sur les places publiques et autre part. Nombre de chefs-d'œuvre et de statues célèbres, ornements des temples et des villes, furent alors transportés à Constantinople et employés à sa décoration [1]. Il en reste encore ; après tant de siècles et de révolutions, on peut encore voir, sur l'emplacement de l'hippodrome, la base du célèbre trépied consacré à Delphes par les cités grecques, en action de grâces de la victoire de Platées.

Le 11 mai 330, la dédicace de la nouvelle ville fut célébrée en grande pompe. On s'était pressé d'exécuter les ordres de l'empereur, trop pressé même : ces constructions hâtives durèrent fort peu. Elles furent remplacées par d'autres, car la cité « gardée par Dieu » [2] n'était pas destinée à une existence éphémère. Des mesures énergiques, privilèges, obligation de résidence, approvisionnements officiels, distributions gratuites, avaient été prises dès le premier moment pour y attirer la population. Cependant il fallut du temps pour que la nouvelle Rome arrivât à la hauteur de l'ancienne [3]. En ceci, comme en d'autres choses, Constantin avait ouvert la voie, laissant à ses continuateurs le soin de poursuivre

1 Sur ceci, v. Allard, *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, Paris, 1879, p. 173. Les *Scriptores originum Constantinopolitanorum* ont été réunis par M. Th. Preger, dans la petite collection Teubner, 1901 (1er fascicule).

2 θεοφύλακτος.

3 Selon Julien. *Orat.*, I, 8, Constantinople surpassait autant les autres villes qu'elle était elle-même surpassée par Rome, τοσούτῳ τῶν ἄλλων ἁπασῶν μείζονα ὅσῳ τῆς Ῥώμης ἐλαττοῦσθαι δοκεῖ.

sa tâche. Ils y parvinrent. L'enceinte constantinienne se remplit ; il en fallut construire une autre, beaucoup plus large. La nouvelle Rome se développa, en face, au défaut et aux dépens de l'ancienne. A la puissance romaine, brisée en Occident, elle fournit un siège magnifique et une forteresse inexpugnable. Derrière ses murailles les dynasties du moyen-âge continuèrent la succession de César et maintinrent, contre la barbarie slave et le fanatisme arabe, la tradition de la vieille maîtresse du monde, tradition affaiblie et mêlée tant qu'on voudra, mais tradition tout de même. Au point de vue religieux, elle résista huit siècles à l'islamisme et propagea l'Evangile chez les envahisseurs qui lui venaient de l'Oural et du Danube. Malheureusement, par son importance même, elle fut, et cela de bonne heure, une grave menace pour l'unité chrétienne. La Rome hellénisée du Bosphore ne parvint pas à s'entendre avec la vieille Rome restée ou redevenue latine. Leurs conflits encombrent l'histoire ; leur séparation, qui semble irrémédiable, est un des plus graves désastres qu'ait essuyés la religion de l'Evangile.

Depuis les solennités de la dédicace, l'empereur établit sa résidence à Constantinople et n'en bougea guère. Après les fêtes de Pâques de l'année 337, il sentit quelques malaises, contre lesquels il essaya des eaux thermales, puis il passa à Helenopolis où se perpétuait le souvenir de sa mère avec le culte du martyr Lucien. Là sa maladie s'aggrava et lui fit craindre une fin prochaine. Il se transporta dans la villa impériale d'Achyron, près

Nicomédie, et, comme il n'avait pas encore reçu le baptême, il demanda aux évêques de le lui conférer. La cérémonie fut présidée par l'évêque du lieu, Eusèbe, personnage d'une notoriété assez fâcheuse, comme on le verra bientôt [1]. La mort arriva le 22 mai. Les fils survivants de Constantin étaient absents tous les trois ; le plus rapproché, Constance, vint présider aux funérailles et conduisit le corps de son père à l'Apostoleion de Constantinople. La succession ne fut pas réglée sans difficultés ; on continua d'expédier les affaires au nom de l'empereur défunt jusqu'au 9 septembre 337, jour où ses trois fils furent proclamés augustes.

Constantin a été, est encore, apprécié diversement. Le fait capital de son règne, la conversion de l'empereur et de l'empire au christianisme, lui vaut l'enthousiasme des uns, la sévérité des autres, car il est dans la nature des hommes que leurs passions présentes sévissent jusque dans la façon dont ils se représentent les temps anciens. Pour son malheur il y a trop de sang dans son histoire. On peut lui passer la mort de Maximien et de Licinius, prétendants remuants et incommodes ; mais son fils Crispus, mais le fils de Licinius, mais sa femme Fausta ! Nous sommes très mal renseignés sur ces horribles choses. Constantin a voulu qu'on en ignorât le détail ; peut-être, par ce silence imposé, a-t-il supprimé des explications atténuantes. Quoi qu'il en soit de ces tragédies domestiques, ce n'est pas seulement

[1] Eusèbe, *V. C.*, IV, 60-64. Cf. Jérôme, *Chron.*, a. Abr. 2353.

l'Eglise qui eut à se louer du premier empereur chrétien. L'empire aussi apprécia son gouvernement : il lui assura, tant qu'il vécut, la paix religieuse, une administration sage, la sécurité des frontières, le respect des nations voisines. C'est quelque chose.

CHAPITRE III

Les schismes issus de la persécution.

Le pape Marcellin et son souvenir. — Séditions romaines à propos des apostats : Marcel, Eusèbe. — Conflits égyptiens : rupture entre les évêques Pierre et Mélèce. — Le schisme mélétien. — Origines du schisme donatiste. — Concile de Cirta. — Mensurius et Cécilien, évêques de Carthage. — Schisme contre Cécilien : Majorin. — Intervention de l'empereur. — Conciles de Rome et d'Arles. — Arbitrage impérial. — Résistance des Donatistes, organisation du schisme.

1°. — *Le schisme romain.*

Au moment où la persécution éclata, l'église romaine avait à sa tête, depuis près de sept ans, l'évêque Marcellin [1]. L'édit de confiscation des biens ecclésiastiques, meubles et immeubles, fut appliqué sans difficulté à Rome. La communauté chrétienne y était si considérable et si connue que toute dissimulation y eût été, non pas seulement périlleuse, mais impossible. Les procès-verbaux de saisie se conservèrent assez longtemps, grâce à ce que les Donatistes y crurent trouver des armes

[1] Son nom est mentionné dans une inscription du cimetière de Calliste, antérieure à la persécution (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. cxv).

contre leurs adversaires. Certains clercs furent appelés à faire la remise des objets confisqués — on ne parle pas des saintes Ecritures — et, quand ce cas de conscience se fut posé en Afrique, il y fut fait grand état de leur intervention. Vint l'ordre d'arrêter les membres du clergé : il semble que ceux-ci aient réussi à en esquiver une application trop étendue. On ne cite qu'un prêtre, Marcellin, et un exorciste, Pierre, qui aient péri à ce propos. L'évêque échappa, comme ceux de Carthage, d'Alexandrie et d'Antioche, aux premières rigueurs ; mais il mourut, le 24 octobre 304, au moment où Dioclétien arrivait à Rome et où la persécution sévissait partout dans toute sa rigueur.

Pour un personnage de cette importance il était assez fâcheux, en un tel moment, de mourir dans son lit. La mémoire de Marcellin fut très malmenée par les Donatistes dans le courant du IVe siècle. Ils le rangeaient au nombre des « traditeurs », sans alléguer de preuves bien nettes. Quelques-uns [1] allaient plus loin et le chargeaient d'une faute plus grave : il aurait offert de l'encens aux autels païens. Ce dernier point paraît avoir été admis à Rome, au moins dans le populaire, vers la fin du Ve siècle. De cela nous n'avons d'autres documents que deux pièces apocryphes : le faux concile de Sinuesse, composition peu postérieure à l'année 501, et la vie de Marcellin dans le *Liber pontificalis*. Ces deux documents s'accordent à représenter Marcellin comme s'étant réha-

[1] Aug., *Contra litt. Petiliani*, II, 202 ; *De unico baptismo*, 27.

bilité. Suivant le concile, une nombreuse assemblée d'évêques aurait constaté sa faute et son repentir, mais se serait refusé à condamner le souverain évêque ; suivant la légende du *Liber pontificalis*, le pape coupable, arrêté de nouveau par les persécuteurs, aurait montré plus de courage et versé son sang pour la foi.

Pris en eux-mêmes et ramenés à leur propre valeur, ces témoignages ne seraient pas très compromettants. Il y avait à Rome, au IVe siècle, une colonie de Donatistes, qui aurait pu lancer dans le populaire l'idée d'un pape infidèle à ses devoirs au moment de la persécution, idée qui aurait fructifié plus tard entre les mains des légendaires et des fabricateurs de faux conciles, si actifs au commencement du VIe siècle. Mais il faut tenir compte d'un fait autrement grave, parce qu'il nous ouvre jour, non sur les rumeurs populaires, mais sur les sentiments du haut clergé de Rome, et cela au lendemain même de la persécution. L'église romaine avait, au temps de Constantin, un calendrier où étaient marqués les anniversaires des papes et ceux des principaux martyrs. Depuis Fabien (250) jusqu'à Marc (335), tous les papes y figurent, sauf une seule exception, celle de Marcellin. Une telle omission [1], pour laquelle il est impossible de faire valoir des erreurs de copie ou autres excuses du même genre, ne peut avoir été sans motifs. Dans son Histoire ecclésiastique, Eusèbe se borne à dire que la

[1] Marcellin n'est omis que dans le calendrier ; le recueil philocalien, qui nous a conservé le calendrier, contient aussi un catalogue des papes où il figure à sa place.

persécution trouva Marcellin évêque ; c'est une simple indication chronologique. Il est d'ailleurs peu renseigné sur ce qui, de son temps, se passait à Rome. En somme il a dû y avoir quelque chose de fâcheux, mais nous ne savons au juste quoi.

Désorganisée par la persécution, attristée par la mort de son évêque, l'église romaine traversa une crise très dangereuse, moins peut-être du fait de la persécution qu'en raison des dissensions intérieures qui la suivirent. La persécution violente paraît avoir beaucoup diminué depuis l'abdication de Dioclétien ; quand Maxence se fut proclâmé empereur, elle dut cesser tout à fait [1]. Toutefois les chrétiens de Rome ne se pressèrent point d'élire un nouvel évêque. Maxence était un usurpateur, un insurgé. Sa bienveillance ne garantissait pas celle de Galère, en hostilité ouverte avec lui, et qui pouvait, d'un moment à l'autre, redevenir le maître. Cependant, quand, après Sévère, Galère eut été repoussé de Rome, et que Maxence, alors en assez bons termes avec Constantin, parut s'être consolidé, on se décida à risquer l'élection. Vers la fin de juin 308, Marcel fut installé, après une vacance de près de quatre ans.

Il trouva déjà posée et agitée la question des apostats [2]. Le danger passé, ceux-ci revenaient à l'Eglise ;

1 Eusèbe, *H. E.*, VIII, 14, va jusqu'à dire qu'au commencement il feignait d'être chrétien, « pour complaire au peuple romain » ; il ajoute, ce qui est plus croyable, qu'il ordonna de relâcher la persécution : τὸν κατὰ Χριστιανῶν ἀνεῖναι προστάττει διωγμόν.

2 Sur ce qui suit nous n'avons d'autre documents que les épitaphes des papes Marcel et Eusèbe, composées longtemps après,

ils prétendaient même y rentrer sans conditions, tandis que les chefs, et, à leur tête, le nouveau pape, fidèles aux principes traditionnels, entendaient qu'ils se soumissent à l'expiation pénitentielle. Les apostats étaient légion. Le conflit qu'ils déchainèrent dégénéra en une sorte de sédition. Des édifices provisoires où se tenaient les assemblées chrétiennes, car les églises n'avaient pas encore été rendues, la querelle tomba bientôt dans la rue : l'ordre public fut compromis. Le gouvernement de Maxence intervint. Sur la dénonciation d'un apostat [1], Marcel fut jugé responsable du désordre et éloigné de Rome. Il mourut en exil.

On le remplaça, soit la même année (309), soit l'année suivante (310), par Eusèbe. Cette fois l'élection ne fut pas unanime. Un autre candidat, Heraclius, fut acclamé par le parti hostile à la pénitence. Le schisme était complet : les troubles recommencèrent. Au bout de quatre mois la police intervint de nouveau, arrêta les deux chefs et les chassa de Rome. Eusèbe, interné en Sicile, y mourut peu après.

L'édit de Galère dut être connu à Rome au mois de mai 311. Bien que Maxence ne se montrât pas défavorable aux chrétiens, il avait maintenu les confiscations exécutées en 303. Il semble qu'il n'ait pas voulu être en

par leur successeur Damase. Ce qu'elles disent de la situation à Rome cadre fort bien avec ce que l'on sait être arrivé à Carthage et à Alexandrie.

[1] Damase ne le nomme pas ; mais il dit qu'il avait renié le Christ en pleine paix, *in pace*, c'est-à-dire avant la persécution. C'était un apostat « de la veille. »

reste avec Galère au point de vue de la tolérance et qu'il ait accentué ses bonnes dispositions. L'église romaine, après une vacance d'un an ou deux, se donna de nouveau un évêque, en la personne de Miltiade (2 juillet 311), et celui-ci obtint de Maxence la restitution des lieux confisqués. Le « tyran » et son préfet du prétoire délivrèrent des lettres avec lesquelles les diacres de Miltiade se présentèrent devant le préfet de Rome : les édifices leur furent remis officiellement et procès-verbal fut dressé de cette opération [1].

Cette fois la persécution était bien finie ; l'église romaine jouissait de la paix extérieure. Il semble aussi que la paix intérieure ait réussi à s'établir, car on n'entend plus parler, depuis lors, du schisme pénitentiel.

D'autres églises furent agitées plus longtemps.

2°. — *Le schisme mélétien* [2].

En Egypte, comme ailleurs, la question des apostats donnait lieu à des avis différents, et, partant, eu égard

[1] Ce procès-verbal, comme celui de saisie, fut allégué par les Donatistes à la conférence de 411 (*Coll.*, 499-514 ; Aug., *Brev.*, III, 34-36 ; *Ad Don.*, 17).

[2] Sur le schisme mélétien, v. 1° l'épître canonique de saint Pierre d'Alexandrie, avec les suppléments du texte syriaque, édités par Lagarde dans ses *Reliquiae iuris ecclesiastici antiquissimae* et retraduits en grec par E. Schwartz, *Zur Geschichte des Athanasius*, dans les *Nachrichten* de Göttingen, 1905, p. 166 et suiv. ; 2° quelques pièces à la suite de l'*Historia acephala* de saint Athanase contenue dans la collection dite du diacre Théodose (ms. de Vérone, n° LX ; P. Batiffol, *Byzantinische Zeitschrift*, 1901, les a republiées avec soin

aux usages ecclésiastiques d'alors, à des querelles. On était encore bien loin de la pacification religieuse lorsque, au printemps de 306, l'évêque d'Alexandrie édicta un règlement sur la matière, en s'inspirant de sentiments miséricordieux. Il n'avait pas la moindre idée de recevoir les apostats sans pénitence; mais, dans son appréciation des cas et dans son évaluation des réparations à produire, il témoignait d'une certaine compatissance envers les pécheurs, en même temps que d'un certain empressement à remplir les cadres de son église, singulièrement éclaircis par tant d'apostasies. L'opposition qu'il pressentait [1] en publiant son tarif pénitentiel, ne tarda pas à se manifester. Un évêque de la Haute-Egypte, Mélèce de Lycopolis, connu pour son rigorisme intransigeant, protesta avec quelque retentissement, déclarant que ce règlement était inopportun, qu'on devait attendre la fin de la persécution avant de tendre la main aux apostats, et leur imposer alors des conditions sévères. Il n'allait pas, comme Novatien l'avait fait un demi-siècle plus tôt, jusqu'à dénier aux faillis tout espoir de réhabilitation. Entre lui et l'évêque Pierre il n'y avait que des questions de nuances et de dosage. C'en fut assez pour qu'on en vînt aux extrémités.

Après le court répit que l'évêque d'Alexandrie avait

et montré le lien qui les rattache à l'*Historia acephala*); 3° Epiphane, *haer.* 68, où les origines sont déjà un peu enluminées de légendes; 4° Athanase, *Apol. contra Arianos*, 11, 59; *Ad episcopos Ægypti et Libyae*, 22, 23.

[1] *Nachrichten*, 1905, p. 168.

pris à tort pour l'aurore d'une paix sérieuse, la persécution s'était ravivée en Orient. Pierre se cachait de nouveau, et ses représentants dans la grande ville en faisaient autant. Mélèce parcourait l'Egypte, allait d'église en église, provoquant l'agitation sur la question de la pénitence et s'ingérant à faire des ordinations, en dehors des pasteurs que la persécution tenait écartés de leurs fidèles et des remplaçants qu'ils s'étaient choisis. Il ordonnait même des évêques, sans tenir compte des droits du métropolitain Pierre, seul compétent en ce genre de choses. C'est ainsi qu'il s'attira une lettre sévère de la part de quatre de ses collègues, Hesychius, Pacôme, Théodore et Philéas, réunis alors dans une prison d'Alexandrie [1]. L'évêque de Thmuis et ses trois compagnons périrent peu après. L'intraitable évêque de Lycopolis persista néanmoins dans son attitude. Il vint à Alexandrie, où il s'aboucha avec deux docteurs ambitieux, Isidore et Arius [2], celui-ci ascète, l'autre de mœurs plutôt facile [3], qui lui révélèrent l'endroit où se tenaient cachés les vicaires de l'évêque. Mélèce eut l'audace de les remplacer; à cet effet, il choisit deux confesseurs, dont l'un était en prison, l'autre aux mines, circonstances propres à leur concilier le respect, mais non à leur faciliter l'exercice de leur ministère.

Pierre, bientôt informé, prononça contre l'évêque de Lycopolis une excommunication qui devait être obser-

1 Migne, *P. G.*, t. X, p. 1565.

2 Peut-être le célèbre hérétique.

3 *Moribus turbulentus*, porte la version latine.

vée jusqu'à plus ample examen. Cependant Mélèce était arrêté et envoyé aux mines de Phaeno, où il trouva diverses personnes de son avis, entre autres un autre évêque égyptien, appelée Pélée. Ils semèrent la discorde parmi les fidèles de leur pays qui travaillaient dans ce bagne. Les malheureux, après avoir peiné tout le jour, passaient leurs nuits à s'entre-anathématiser. Quand on les relâcha (311), leurs querelles n'étaient pas apaisées. Ils revinrent en Egypte, le cœur ulcéré, moins contre leurs persécuteurs que contre ceux de leurs frères qui ne partageaient pas leurs idées. Le martyre de l'évêque Pierre n'éteignit point ces colères [1]. Ses successeurs furent remis en possession des églises : on leur fit concurrence en des conventicules que l'on qualifiait d' « églises des martyrs ». Désignation singulière, car enfin Philéas et ses compagnons, et l'évêque Pierre lui-même, censés patrons des apostats, avaient donné leur vie pour la foi, tandis que Mélèce, revenu des mines, finit par mourir dans son lit.

Le schisme se maintint ; il aboutit à la constitution d'une hiérarchie opposante qui s'étendit à l'Egypte entière et fit quelque figure pendant une ou deux générations. Nous la retrouverons bientôt.

[1] Athanase, *Apol. adv. Ar.*, 59, dit que Mélèce fut condamné en synode par Pierre d'Alexandrie, pour divers méfaits et pour avoir sacrifié, ἐπὶ θυσίᾳ. Cette dernière imputation est bien invraisemblable. Elle ne fut pas produite, ou, tout au moins, pas établie, devant le concile de Nicée, qui, si elle l'avait été, n'aurait pas fait à Mélèce des conditions si douces.

3°: — *Le schisme donatiste.*

L'Afrique aussi fut désolée par le schisme; les choses y allèrent même beaucoup plus loin qu'en Egypte [1].

Par l'abdication de Maximin, en 305, les provinces africaines entrèrent dans le ressort impérial du césar Sévère. Maxence ne réussit pas sans peine à s'y faire reconnaître. Le vicaire d'Afrique, Alexandre, louvoyait entre le « tyran » de Rome et les autres empereurs, légitimes mais lointains. Il finit par se brouiller avec Maxence, et, pour sortir des difficultés de sa situation, il se proclama lui-même empereur (308). Ce règne africain dura trois ans; Maxence y mit fin en 311, avant de s'engager dans sa guerre contre Constantin. Son préfet du prétoire, Rufius Volusianus, débarqua d'Italie et vainquit Alexandre, qui fut pris et exécuté.

La persécution semble s'être relâchée de bonne heure en Afrique. Quand les églises eurent été détruites et les Ecritures brûlées (*dies traditionis*, 303), quand, pendant plus d'une année (304) on eut pourchassé les chrétiens pour leur faire offrir l'encens (*dies thurificationis*), on commença à les laisser relativement en repos. Il fut possible de s'assembler secrètement sans courir des dangers trop graves, et même de pourvoir au remplacement des évêques disparus. C'est ce qui eut lieu à Cirta, au prin-

[1] Sur les documents de cette affaire, v. mon mémoire, *Le dossier du Donatisme*, dans les *Mélanges* de l'école de Rome, t. X, 1890.

temps de l'année 305 : une dizaine d'évêques [1] s'y réunirent dans une maison particulière pour donner un successeur à l'évêque Paul. Celui-ci, comme il résulte du procès-verbal de saisie de son église, dressé en 303, n'avait pas été un héros. Il en était de même de la plupart des personnes présentes. Le président de l'assemblée, Secundus de Tigisi, doyen des évêques de Numidie, eut l'idée, louable en soi, d'enquêter sur la conduite de ses collègues. L'un d'eux avait refusé de thurifier, mais, l'année précédente, il avait été « traditeur » ; un autre avait jeté au feu les quatre évangiles ; d'autres avaient remis des livres aux policiers, mais ce n'étaient pas les Ecritures. Sur Purpurius, évêque de Limata, il courait des rumeurs fâcheuses ; on l'accusait d'avoir tué deux enfants de sa sœur. C'était sûrement un personnage peu honorable et très violent de caractère. Il s'emporta contre le doyen ; celui-ci prit peur, abrégea son enquête et passa condamnation sur les péchés de ses collègues.

Il n'était pas lui-même exempt de tout soupçon. On savait qu'il avait été sommé par le curateur et la municipalité de remettre les livres saints ; comment il s'était tiré de là, c'est ce qui était moins clair. Purpurius, vif en propos, ne se gênait pas pour le lui dire en face. Secundus, lui, avait sa manière de raconter la chose [2]. Aux

[1] Concile de Cirta, procès-verbal lu à la conférence de 411 (III, 351-355, 387-400, 408-432, 452-470 ; Aug. *Brev.* III, 27, 31-33). S. Augustin en donne un long fragment (*Ad. Cresc.*, III, 30) ; cf. *Ep.* 43, 3 ; *Contra litt. Petiliani*, I, 23 ; *De unico bapt.*, 31 ; *Ad Donatistas*, 18 ; *Contra Gaud.*, I, 47, etc. ; Optat, *De schism.*, I, 14.

[2] Aug., *Brev. Coll.* III, 25.

envoyés du curateur il avait répondu majestueusement : « Je suis un chrétien et un évêque; je ne suis pas un traditeur ». Comme on le pressait de donner au moins quelque chose, fût-ce de peu de valeur, il s'y était également refusé.

C'est ainsi qu'il s'expliquait avec Mensurius de Carthage [1], vers le temps de la réunion de Cirta. Mensurius lui avait écrit, on ne sait à quel propos, peut-être pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre après la persécution. L'évêque de Carthage racontait dans sa lettre par quelle ruse il avait esquivé les perquisitions et substitué des ouvrages hérétiques aux Ecritures saintes [2]. Il parlait aussi de certains exaltés, à qui personne ne demandait les Ecritures, mais qui allaient d'eux-mêmes à la police, se vantant d'avoir chez eux des livres sacrés et criant qu'ils ne les livreraient pas. Les désagréments qu'ils s'attiraient ainsi ne les recommandaient pas à l'évêque, qui défendait de les honorer. Il n'était pas moins sévère à l'endroit de certains chrétiens mal réputés, criminels notoires ou débiteurs du fisc, qui trouvaient dans la persécution un moyen honorable de régler leurs comptes, de se refaire une réputation, même de vivre confortablement en prison, où la générosité des fidèles permettait d'amasser un petit pécule.

Nous savons par d'autres documents que Mensurius,

[1] Les lettres de Mensurius et de Secundus, lues à la conférence de 411 (III, 334-343 ; *Brev.* III, 25, 27) sont citées aussi par saint Augustin, *Ad Don.*, 18 ; *De un. bapt.*, 29 ; *Contra Gaud.*, I, 47.

[2] Ci-dessus, p. 20.

dont les habiletés ne pouvaient guère être connues du public, passait à Carthage pour un traditeur, et que, si l'opinion des chrétiens de large observance lui passait son attitude, il était jugé très sévèrement dans les prisons, où les confesseurs souffraient douleur et misère en attendant les derniers supplices. Il avait cru devoir intervenir matériellement pour refréner le zèle des fidèles. Son diacre, Cécilien, chargé de cette besogne, nécessaire peut-être dans la pensée de l'évêque, en tout cas odieuse, apostait des gens aux abords des prisons et interceptait les aliments qu'on y portait. A ces durs procédés les martyrs répondaient par l'excommunication : « Qui est en communion avec les traditeurs, n'aura point » part avec nous dans le royaume céleste »[1].

Il y avait donc, à Carthage, une certaine tension des esprits. De nouveau, comme au temps de Dèce, les confesseurs étaient en conflit avec l'évêque, et Mensurius n'était pas Cyprien. Le doyen de Numidie, bien au courant de la situation, répondit à son collègue en faisant valoir les beaux exemples donnés dans sa province, les rigueurs de la persécution, la résistance qu'elle avait rencontrée, le courage des martyrs qui s'étaient refusés à livrer les saintes Ecritures et qui, pour cette raison, avaient souffert la mort. C'est à bien juste titre qu'on les honorait. Il parlait aussi de sa conduite personnelle, dans

[1] Passion des saints *Saturnin*, *Dativus*, etc. (Migne, t. VIII, p. 700, 701). C'est un écrit donatiste et postérieur aux débuts du schisme. Il est possible que certains traits y soient exagérés. Je n'y prends pas tout.

les termes cités plus haut. Cette lettre rappelle beaucoup celle que Cyprien reçut du clergé de Rome après les premiers jours de la persécution [1]. Il en résulte que, de très bonne heure, il s'établit entre l'épiscopat numide et les plus ardents des fidèles de Carthage une certaine communauté de vues, notamment sur l'appréciation de l'évêque Mensurius et de son attitude. De cela les conséquences ne tardèrent pas à se révéler.

Parmi les personnes compromises dans l' « usurpation » d'Alexandre et qui furent recherchées sévèrement lors de la réaction maxentienne, figurait un diacre, Félix, accusé d'avoir écrit un pamphlet contre Maxence ; il se réfugia chez l'évêque. Sommé de le livrer, Mensurius s'y refusa [2]. Il fallait qu'il eût une grande situation à Carthage, car le proconsul ne crut pas devoir passer outre. Il envoya un rapport à l'empereur, lequel ordonna, si Mensurius persistait, de le lui expédier à Rome. L'évêque fut embarqué en effet, plaida sa cause et la gagna. Autorisé à rentrer chez lui, il mourut avant d'arriver à Carthage.

Aussitôt connue la mort de Mensurius, on se hâta de procéder à l'élection de son successeur. Le diacre Cécilien fut élu. Trois évêques voisins de Carthage [3], Félix

1 T. I. p. 400.

2 Ce trait fait honneur à Mensurius et prouve qu'il ne manquait pas de caractère.

C'était déjà l'usage au temps de Cyprien : *Quod apud nos quoque et per provincias universas tenetur ut ad ordinationes rite celebrandas ad eam plebem cui praepositus ordinatur episcopi eiusdem provinciae proximi quique conveniant* (*Ep.* LXVII, 5). A Rome aussi, c'était

d'Aptonge et deux autres, célébrèrent l'ordination. Rien n'était plus régulier. Malheureusement Cécilien était fort compromis aux yeux des exaltés. Comme l'évêque défunt, c'était pour eux un traditeur, un ennemi des saints, un persécuteur ecclésiastique. Un parti d'opposition se forma sur-le-champ. Deux prêtres, Botrus et Caelestius, en étaient extérieurement les chefs. On raconta depuis qu'avant son départ pour l'Italie, Mensurius, craignant pour le trésor de son église, avait confié à deux vieillards un grand nombre d'objets précieux, et que, sans les en avertir, il avait remis à une vieille femme une pièce mentionnant ce dépôt, avec un inventaire. S'il arrivait malheur à l'évêque, elle devait attendre l'installation de son successeur et lui remettre le document. C'est ce qu'elle fit. Cela contraria fort les dépositaires, qui se proposaient bien d'être infidèles, et les transforma en ennemis de Cécilien. Mais l'adversaire le plus redoutable était Lucilla, grande dame fort dévote, riche, influente, d'un naturel batailleur [1], depuis longtemps en querelle avec l'archidiacre, qui, dès avant la persécution, l'avait contrariée dans ses pratiques de dévotion [2]. Elle saisit l'occasion de lui faire pièce. On sait ce dont sont capables de telles personnes.

Les opposants s'organisèrent, refusèrent de reconnaî-

l'évêque d'Ostie, assisté de quelques prélats voisins, qui consacrait le pape.

1 *Potens et factiosa femina.*

2 Elle avait coutume, avant de boire au calice, de baiser un os qu'elle disait avoir appartenu à un martyr, lequel, en tout cas, n'était pas reconnu (*vindicatus*) par l'église de Carthage.

tre Cécilien, et invoquèrent l'appui des évêques de Numidie, avec lesquels ils étaient depuis longtemps en rapport. L'un de ces prélats, Donat de *Casae Nigrae*, séjournait depuis quelque temps à Carthage ; dès avant l'ordination de Cécilien il affichait la plus grande aversion pour lui et faisait déjà bande à part. Dans ces premiers jours il eut un rôle important. Quant au doyen Secundus, il réunit son monde et s'empressa d'arriver à Carthage, se mêler de ce qui ne le regardait nullement.

Soixante-dix évêques s'assemblèrent ainsi pour faire la guerre à Cécilien. Bien qu'il eût été régulièrement installé, ils affectèrent de ne pas le considérer comme un pasteur légitime et se réunirent en dehors des lieux ecclésiastiques dont Maxence d'abord, puis Constantin, lui avaient fait remise. Lucilla et les siens se joignirent à eux, avec tout ce que Carthage contenait de fanatiques et d'ennemis du clergé en fonctions. Cécilien fut sommé de comparaître. Il s'y refusa, bien entendu [1], n'étant nullement justiciable de cette assemblée irrégulière, dont le premier devoir eût été de le reconnaître pour chef. Son affaire fut traitée par contumace. On décida que son consécrateur, Félix d'Aptonge, ayant été tradi-

[1] Optat raconte (*De schism.*, I, 19) que Cécilien, voyant que l'on contestait à ses consécrateurs le pouvoir de l'ordination, aurait dit : « Eh bien ! Qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, s'ils estiment que je ne suis pas évêque ». Purpurius, alors, aurait été d'avis de le laisser venir et de lui imposer les mains, non comme à un évêque, mais comme à un pénitent, ce qui eût été l'exclure du clergé. Ces propos, au moins celui de Purpurius, sont assez vraisemblables.

teur, son ordination était nulle et de nulle valeur ; on lui reprocha aussi l'attitude qu'il avait eue, comme diacre de Mensurius, à l'égard des confesseurs emprisonnés. Comme au concile de 256, chacun des évêques présents émit un vote motivé. Avec Cécilien furent condamnés plusieurs évêques des environs de Carthage, et, avant tous, Félix d'Aptonge, comme coupables de tradition. Sans désemparer, on élut et l'on ordonna, à la place de Cécilien, un lecteur appelé Majorin, qui appartenait à la maison de Lucille. Celle-ci, enfin vengée de son évêque, ne manqua pas de rémunérer ses auxiliaires, et envoya en Numidie des sommes considérables [1].

Pour qui eût été au courant des choses, ce concile eût présenté un singulier spectacle. Il résulte de documents certains que, parmi ses membres, plusieurs et des plus influents étaient des traditeurs avérés ; que, sur d'autres, sur Secundus lui-même, pesaient à cet égard des soupçons fort sérieux. Cela ne les empêchait pas de se poser en défenseurs des saints et de s'indigner sur la situation du consécrateur de Cécilien. Mais leurs péchés n'étaient pas connus à Carthage ; une dizaine d'années devait s'écouler encore avant que le public n'en reçût confidence. Aux yeux de bien des gens ils prirent l'aspect de juges intègres et zélés ; Majorin eut bientôt autour de lui un parti puissant.

Cependant les églises étaient au pouvoir de Cécilien. C'est avec lui que le gouvernement traitait pour toutes

[1] Quatre cents *folles* : cela fait près de soixante mille francs.

les négociations relatives à la liquidation de la dernière crise [1]. Dans une lettre à lui adressée par l'empereur [2], Constantin, déjà informé des divisions de l'église africaine, l'invite à requérir contre les fauteurs de troubles l'appui du proconsul Anulinus et du vicaire Patricius.

On était au mois d'avril 313. Le proconsul fut un jour abordé dans la rue par un grand rassemblement, dont les chefs lui remirent deux pièces, l'une scellée, l'autre ouverte. La première avait pour titre : « Griefs de l'église » catholique contre Cécilien, présentés par le parti de » Majorin ». L'autre était une brève requête, ainsi conçue : « Nous vous prions, bon empereur Constantin, car » vous êtes d'une race juste ; votre père, entre tous les » empereurs, n'a point exercé la persécution et la Gaule » est demeurée exempte de ce crime. En Afrique il y a » des querelles entre nous et les autres évêques. Que » votre pitié nous fasse donner des juges de Gaule. Re» mis par Lucien, Dignus, Nasutius, Capiton, Fidentius » et autres évêques du parti de Majorin » [3]. Le proconsul reçut les documents et les transmit. Constantin se trouvait ainsi dans la situation où, quarante ans auparavant, Aurélien s'était vu à Antioche, saisi d'un débat entre deux partis chrétiens, et intéressé par le souci de l'ordre public à ce qu'il fût tranché le plus efficacement possible. Cependant il apportait en cette affaire des dis-

1 Lettres dans Eusèbe, *H. E.*; X, 5, 6, 7.

2 Eus., *H. E.*, X, 6.

3 ... *et caeteris episcopis partis Donati*, porte la transcription de cette pièce dans Optat, I, 22. Mais ici la finale a été retouchée.

positions personnelles très différentes de celles d'Aurélien. D'autre part on ne lui demandait pas de juger lui-même le différend, mais de le soumettre à des évêques d'un pays déterminé. Les juges que demandaient les Africains dissidents, ils les obtinrent. L'empereur fit choix des évêques d'Autun, Rheticius ; de Cologne, Maternus ; d'Arles, Marinus. Toutefois il crut devoir les envoyer à Rome et confier au pape Miltiade le soin de les présider et de diriger les débats. A cette fin il lui communiqua [1] l'acte d'accusation reçu par Anulinus et prit des mesures pour que Cécilien vînt à Rome avec dix évêques africains de son parti et dix du parti adverse.

Le tribunal s'assembla dans la maison de Fausta, au Latran [2], le 2 octobre 313 ; il y eut trois audiences [3]. D'accord avec l'empereur, le pape avait adjoint aux évêques venus de Gaule une quinzaine de prélats italiens [4] ; il y avait donc en tout dix-neuf évêques.

Donat des Cases Noires conduisait le chœur des op-

[1] Lettre de Constantin au pape Miltiade, Eus., *H. E.*, X, 5.

[2] C'est la première fois qu'il est question du Latran dans les documents ecclésiastiques. La maison de Fausta avait peut-être été déjà cédée à l'église romaine, soit à titre gracieux, soit comme compensation pour quelque immeuble confisqué.

[3] Le procès-verbal de la première audience fut lu à la conférence de 411 (III, 320-336, 403, 450 ; *Brev.*, III, 24, 31). Un grand fragment dans Optat, *De schism.*, I, 23, 24 ; cf. Aug. *Contra ep. Parmen.*, I, 10 ; *ep.* 43, 5, 14 ; *Ad Donat.*, 56, etc.

[4] Les évêques de Milan, Pise, Florence, Sienne, Rimini, Faenza, Capoue, Bénévent, *Quintiana* (*Labicum*), Préneste, *Tres Tabernae*, Ostie, *Forum Claudii*, Terracine, *Ursinum* (?); dans ce dernier nom il faut peut-être reconnaître Bolsène (*Vulsinii*), peut-être Urbin (*Urvinum*).

posants. Ceux-ci, requis de dire ce qu'ils reprochaient à Cécilien, déclarèrent qu'ils ne l'accusaient pas personnellement et remirent à une autre séance l'exposition et la preuve des objections qu'ils soulevaient contre son ordination [1]. Donat, cependant, articula quelques griefs, qu'il ne put établir. Cela conduisit à l'inculper lui-même. On constata que, dès avant l'ordination de Cécilien, il avait été à Carthage un fauteur de schisme ; il avoua avoir pratiqué la rebaptisation, sans doute sur des apostats [2], et avoir imposé les mains à des évêques *lapsi*, choses contraires aux règles de l'Eglise. On s'en tint là le premier jour. A la seconde séance les adversaires de Cécilien s'abstinrent de paraître ; la troisième fut consacrée aux votes, que les juges prononcèrent l'un après l'autre, d'abord contre Donat, puis en faveur de Cécilien. On a encore celui du pape Miltiade, qui parla le dernier : « Vu que Cécilien n'est point accusé par ceux qui » sont venus avec Donat, comme ceux-ci l'avaient an» noncé [3], et qu'il n'a été sur aucun point convaincu par

1 C'est ainsi que se peuvent concilier deux points du résumé de saint Augustin : *ubi accusatores Caeciliani qui missi fuerant negaverunt se habere quod in eum dicerent... ubi etiam promiserunt iidem adversarii Caeciliani alio die se repraesentaturos quos causae necessarios subtraxisse arguebantur.* Je pense qu'ils avaient l'intention de porter le débat sur le consécrateur Félix d'Aptonge.

2 La rebaptisation des hérétiques était encore pratiquée par tout le monde en Afrique. On n'aurait pas pu en faire grief à Donat. Quant à l'imposition des mains aux évêques, on ne voit pas bien s'il s'agit d'une réordination ou de la pénitence ; l'une et l'autre étaient inadmissibles d'après les usages reçus.

3 *Iuxta professionem suam* ; ces mots ne sont pas très clairs.

» Donat, je pense qu'il y a lieu de le maintenir entière-
» ment dans sa communion ecclésiastique »[1].

Les schismatiques étaient donc condamnés, et par les juges qu'ils avaient réclamés eux-mêmes. Ils repartirent pour l'Afrique, mais ne se tinrent pas pour battus et revinrent bientôt assaillir l'empereur de leurs réclamations. L'affaire, disaient-ils, n'avait pas été examinée comme il le fallait et en détail. Constantin avait dès lors peu d'estime pour ces meneurs ; il s'en fût volontiers rapporté au jugement du concile romain. Mais les renseignements que ses fonctionnaires lui transmettaient d'Afrique étaient peu rassurants. D'une petite étincelle était sorti un grand incendie. La division sévissait partout. Les évêques reconnaissaient les uns Majorin, les autres Cécilien ; souvent, dans la même ville, deux partis s'organisaient l'un contre l'autre. Il y avait deux évêques à Carthage, et cette situation se reproduisait ailleurs. Les esprits étaient excités au plus haut point : les gens de Majorin s'appelaient l'*Eglise des martyrs,* tout comme les Mélétiens d'Egypte, et qualifiaient les autres de parti « des traîtres ». En un milieu surchauffé, comme celui-là, les querelles d'église dégénéraient tout de suite en violences, en batailles de rues. Le gouvernement était donc fondé à s'occuper de cette malencontreuse affaire, si mesquine qu'elle fût, et à s'efforcer de la résoudre.

Constantin se décida à faire recommencer le juge-

[1] C'est-à-dire dans ses rapports de communion, dans ceux qu'il avait avant le schisme.

ment. A cet effet il convoqua un grand concile en Gaule, à Arles, pour le 1er août 314 [1]. L'assemblée se tint en effet [2]. Les schismatiques y soutinrent leur cause avec leur insolence habituelle, qui produisit la plus fâcheuse impression. Les évêques avaient peine à reconnaître des chrétiens dans ces enragés fanatiques [3]. Non seulement ils repoussèrent leurs accusations, mais ils les condamnèrent eux-mêmes. Ils posèrent aussi les principes qui devaient régir la matière : « Quiconque aura livré les » saintes Ecritures ou les vases sacrés ou les noms de » ses frères doit être écarté du clergé, à condition toute-

1 On a encore la lettre de convocation adressée à l'évêque de Syracuse, Chrestus (Eus., *H. E.*, X, 5) et l'ordre donné au vicaire d'Afrique Ælafius, d'expédier à Arles un certain nombre d'évêques africains des deux partis (Migne, *P. L.*, t. VIII, p. 483.)

2 Nous avons de ce concile une lettre adressée au pape Silvestre, dont il subsiste plusieurs recensions. Celle de la *Sylloge Optatiana* (*Corpus scriptorum eccl. latinorum* de Vienne, t. XXVI, p. 206 donne au complet la lettre d'envoi, en abrégé les canons conciliaires ; c'est le contraire dans la recension des collections canoniques, laquelle contient en outre les signatures des membres de l'assemblée. — Les églises suivantes furent représentées au concile d'Arles, soit par leurs évêques, soit par d'autres clercs : *Italie* : Rome, Porto, Cemtumcellae, Ostie, Capoue, Arpi, Syracuse, Cagliari, Milan, Aquilée ; — *Dalmatie* : un évêque dont le nom s'est perdu ; — *Gaule :* Arles, Vienne, Marseille, Vaison, Orange, Apt, Nice, Bordeaux, Gabales, Eauze, Lyon, Autun, Rouen, Reims, Trèves, Cologne ; — *Bretagne ;* Londres, York, Lincoln, peut-être une quatrième église ; — *Espagne :* Emerita, Tarragone, Saragosse, Basti, Ursona et une autre église de Bétique ; — *Afrique :* Carthage, Césarée de Mauritanie, Utina, Utique, Thuburbo, Beneventum (?), Pocofeltis (?), Legisvolumini (?), Vera (8).

3 *Graves ac perniciosos legi nostrae atque traditioni effrenataeque mentis homines pertulimus.* Lettre à Silvestre.

» fois que les faits soient établis par des documents
» officiels (*actis publicis*) et non par de simples rumeurs.
» Si quelqu'un d'eux a fait des ordinations et qu'il n'y
» ait rien à reprocher à ceux qu'il a ordonnés, l'ordi-
» nation ainsi conférée ne peut nuire à celui qui l'a
» reçue. Et comme il y a des gens qui, contre la règle
» ecclésiastique, prétendent être admis à accuser en
» s'autorisant de témoins subornés, il ne faut pas les ad-
» mettre, à moins, comme il a été dit, qu'ils n'allèguent
» des documents officiels »[1].

Rien n'était plus sage. Il fallait en finir avec les accusations dont, un peu partout, le clergé était menacé par les mécontents, punir les coupables avérés, assurer la paix aux innocents, et passer condamnation sur les cas douteux.

Le concile d'Arles profita de l'occasion pour régler divers points de discipline. On relèvera ici l'entente qui s'établit alors, sur la question du baptême des hérétiques, entre l'Eglise transmarine et les Africains, ou du moins ceux qui suivaient Cécilien. Ceux-ci renoncèrent à l'usage pour lequel, soixante ans auparavant, Cyprien avait combattu avec tant d'ardeur et promirent de se conformer à la règle observée à Rome et dans les autres églises d'Occident[2].

La sentence d'Arles ne fut pas sans effet ; un certain nombre de dissidents se rallièrent à Cécilien[3], mais les

[1] Can. 13.
[2] Can. 8.
[3] Aug., *Brev. Coll.*, III, 37.

chefs demeurèrent intraitables. Aussi peu satisfaits du concile d'Arles qu'ils l'avaient été du concile de Rome, ils s'empressèrent d'en appeler au prince qui leur avait ménagé cette double occasion de justifier leur attitude. Constantin était fort agacé de leur entêtement. Il voulut pourtant épuiser les moyens de conciliation et accepta l'appel [1].

Soit avant, soit après le concile d'Arles [2], on s'était décidé, de part et d'autre, à tirer au clair l'affaire de Félix d'Aptonge et de sa « tradition ». Les Donatistes [3] avaient imaginé de remonter aux sources et d'obtenir des magistrats municipaux d'Aptonge un certificat constatant que l'évêque Félix avait réellement livré les Ecritures en 303. Le duumvir qui avait instrumenté alors, Alfius Caecilianus, était encore de ce monde. On lui députa un certain Ingentius, chargé d'en tirer la pièce voulue. Alfius était un brave païen, assez madré, qui devina tout de suite qu'on voulait l'exploiter et refusa de parler. Cependant on fit intervenir un de ses amis, Augentius, qui avait de l'influence sur lui, et on lui raconta que l'évêque Félix ayant reçu en dépôt quelques livres

1 Lettre de Constantin aux évêques du concile d'Arles, *Æterna, religiosa* (Migne, *P. L.*, t. VIII, p. 487).

2 La chronologie n'est pas aussi précise qu'on le souhaiterait. Nous savons que le concile d'Arles avait été convoqué pour le 1er août 314; mais rien ne prouve qu'il se soit assemblé juste à ce moment et nous ignorons combien de temps les évêques demeurèrent réunis. Il se tint sûrement en 314 (*Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. X, p. 644.)

3 On peut maintenant employer ce terme, car le célèbre Donat, de qui le parti tira son nom, devait alors avoir succédé à Majorin.

précieux qu'il ne tenait pas à rendre, désirait que l'on certifiât qu'ils avaient été brûlés pendant la persécution. L'honnête Alfius fut scandalisé de cette révélation : « Voilà, dit-il, la bonne foi des chrétiens ! » Il consentit pourtant à écrire à Félix une lettre où il lui rappelait ce qui s'était passé en 303, comment il avait, en l'absence de l'évêque, saisi l'église, enlevé la chaire, brûlé les portes et la correspondance (*epistolas salutatorias*). L'agent donatiste dut se contenter de cette pièce peu compromettante. Rentré chez lui, il s'empressa de la compléter par un post-scriptum tout autrement significatif.

Cette lettre, cependant, ne constituait pas une pièce officielle. Pour lui donner ce caractère, on imagina de la faire authentiquer par la curie de Carthage. Profitant d'un voyage que le duumvir Alfius avait fait à la capitale, on le fit comparaître, à la requête d'un certain Maxime, autre agent donatiste, par devant « Aurelius » Didymus Speretius, prêtre de Jupiter très bon et très » grand, duumvir de la splendide colonie de Carthage », à l'effet de certifier la fameuse lettre. On l'avait augmentée du post-scriptum ; soit qu'on ne lui en eût pas donné lecture intégrale, soit pour quelque autre cause, Alfius déclara être l'auteur du document. Cette comparution eut lieu le 19 août 314 [1].

Le gouvernement enquêtait de son côté. Sur l'ordre de l'empereur, le vicaire Ælius Paulinus se faisait en-

[1] *Gesta purgationis Felicis* (*P. L.*, t. VIII, p. 718 et suiv.; *Corpus ss. e. l.*, t. XXVI, p. 197 et suiv.)

voyer d'Aptonge l'ex-duumvir Alfius avec son greffier. Ils durent attendre assez longtemps à Carthage [1], car Ælius Paulinus fut remplacé à ce moment, et son successeur Verus tomba malade, si bien que le proconsul Ælianus fut obligé de se charger de cette affaire. Il fit comparaître non seulement Alfius, mais encore un centurion, Superius, un ancien curateur, Saturninus, le curateur en fonctions, Calibius, un esclave public, Solon. Tout ce monde fut interrogé avec soin, à l'audience proconsulaire du 15 février 315. Alfius, mis en demeure de reconnaître sa lettre, l'examina avec plus de soin et déclara que les phrases compromettantes pour l'évêque Félix avaient été ajoutées après coup et n'avaient pas été dictées par lui. Le faussaire Ingentius comparut aussi ; on ne lui donna pas la question, car il se trouva être décurion d'une petite ville ; il avoua pourtant, sans torture, qu'il avait complété la lettre d'Alfius pour se venger de l'évêque Félix, contre lequel il avait quelque rancune.

Rapport fut expédié à l'empereur, qui se fit envoyer Ingentius [2].

Constantin était très embarrassé de cette affaire, car il voyait bien qu'il n'y avait aucun moyen d'amener de tels fanatiques à se soumettre de bonne grâce. Il eut un moment l'idée d'envoyer quelques personnes de con-

[1] C'est peut-être pendant ce séjour qu'Alfius Caecilianus comparut devant le duumvir de Carthage.

[2] Lettre de Constantin au proconsul Probianus, successeur d'Ælianus, *P. L.*, t. VIII, p. 489.

fiance en Afrique, où il fit réexpédier[1] les évêques donatistes qui suivaient auprès de lui les affaires de leur parti. Quelques jours après, il se ravisa, les retint[2] et manda les deux parties à Rome, où il passa l'été. Les Donatistes vinrent, mais Cécilien, on ne sait pourquoi, ne parut pas. L'empereur en fut très contrarié. Il menaça de passer lui-même en Afrique et d'apprendre aux uns et aux autres « comment on doit honorer la divinité »[3]

Un an s'écoula encore. Constantin réussit à se faire amener les deux chefs, Cécilien et son compétiteur Donat, successeur de Majorin à la tête de l'église opposante. Un débat contradictoire eut lieu, à la suite duquel l'empereur se prononça pour Cécilien. Communication de sa sentence fut aussitôt donnée au vicaire d'Afrique, Eumelius[4].

L'empereur, toutefois, voulut voir si, en l'absence des deux évêques, il ne serait pas possible de réunir les deux églises. A cet effet il retint en Italie Donat et Cécilien et envoya à Carthage deux commissaires, les évêques Eunomius et Olympius[5]; ils y passèrent quarante jours, s'efforçant de produire une entente ; mais

1 Avant le 28 avril 315, date de la pièce *Quoniam Lucianum*, *P. L.*, t. VIII, p. 749, *Corpus*, p. 202.

2 Lettre *Ante paucos, ibid.*, p. 489 ; *Corpus*, 210.

3 Lettre *Perseverare Menalium, ibid.*; *Corpus* p. 211.

4 Lettre du 10 novembre 316, produite à la conférence de 411 (III, 456, 460, 494, 515-517, 520-530, 532, 535 ; *Brev.* III, 37, 38, 41. Cf. Aug. *Contra Cresc.* III, 16, 67, 82 ; IV, 9 ; *Ad Don.*, 19, 33, 56 ; *De un. eccl.*, 46 ; *Ep.* 43, 20 ; 53, 5 ; 76, 2 ; 88, 3 ; 89, 3 ; 105, 8.

5 Sur cette mission, v. Optat, I, 26.

leur mission pacificatrice se heurta à la violence des séditieux. Les évêques finirent par déclarer que ceux-là seuls était catholiques qui se trouvaient en accord avec l'Eglise répandue dans le monde entier, et, en conséquence, entrèrent en communion avec le clergé cécilianiste. Les plus sages du parti opposant s'y rallièrent aussi; mais la masse demeura inflexible. Donat échappa à la surveillance et revint à Carthage; Cécilien en fit autant: la guerre religieuse continua comme de plus belle.

Constantin essaya des moyens matériels. Les Donatistes occupaient à Carthage un certain nombre d'églises. Il donna ordre de les leur enlever[1], et, comme ils résistaient, on procéda *manu militari*. C'était tout ce que souhaitaient les ardents du parti: les champions des martyrs allaient trouver l'occasion de devenir martyrs eux-mêmes. Sur l'impression que leur fit l'exécution de la loi, nous avons encore un curieux document relatif à leur éviction de trois églises de Carthage[2]. Dans la première il n'y eut pas de sang versé, mais les soldats s'y installèrent et s'y livrèrent à l'orgie; dans la deuxième les Donatistes furent assommés à coups de bâton; un des leurs, l'évêque de Sicilibba, fut blessé; dans la troisième il y eut un véritable massacre; plusieurs personnes furent tuées, notamment l'évêque d'Advocata[3]. Des

[1] Loi mentionnée par saint Augustin, *Ep.* 88, 3; 105, 2, 9; *Contra litt. Petiliani*, II, 205; cf. *Cod. Theol.*, XVI, 6, 2.

[2] *Sermo de passione ss. Donati et Advocati*, *P. L.*, t. VIII, p. 752.

[3] A la rigueur tout cela pourrait s'être passé dans la même

exécutions de ce genre eurent lieu sans doute en beaucoup d'endroits; un certain nombre de personnes furent exilées, soit par mesure de précaution, soit pour résistance à l'éviction [1].

Tout cela demeura inutile. Le schisme se propageait d'un bout à l'autre de l'Afrique romaine, en dépit de toutes les sentences, en dépit de la futilité du litige primitif. On se résignait à être seuls de son avis; des jugements épiscopaux et impériaux on ne faisait aucun cas; la communion des églises transmarines ne comptait pour rien. L'Eglise n'existait plus qu'en Afrique, dans le parti auquel présidait Donat. Celui-ci n'était pas un homme quelconque. Intelligent, instruit [2], de mœurs sévères, il dominait de très haut l'étrange personnel dont il était le chef, et au milieu duquel on est un peu étonné de le trouver. Mais, comme Tertullien, Donat était fort orgueilleux; et, dans son monde tel quel, il était le premier. Ses partisans, très fiers de lui, le traitaient comme un être de condition supérieure.

Si le schisme prospérait à Carthage et dans la pro-

église; le récit est plus éloquent que limpide. Conjectures de M. Gauckler (*Comptes rendus de l'acad. des Inscr.*, 1898, p. 499), et de M. Gsell (*Mélanges* de l'Ecole de Rome, 1899, p. 60) sur le nom d'Advocata et de l'évêque tué dans cette affaire.

[1] Le comte Léonce et le *dux* Ursacius, qui furent mêlés à ces répressions, laissèrent aux Donatistes un souvenir odieux. Sur ces personnages v. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. africaines*, t. II, p. 174, 233.

[2] Il ne s'est rien conservé de lui. S. Jérôme (*De viris*, 93) connaissait de Donat *multa ad suam haeresim pertinentia*, et un traité du Saint-Esprit, conforme au dogme arien.

vince proconsulaire, ce n'était rien auprès de son succès en Numidie. Là presque tout le monde était donatiste. Les catholiques y avaient la vie fort dure. On leur faisait sentir l'inanité de la protection officielle. Avec eux on ne voulait avoir aucun rapport, non seulement au point de vue religieux, mais même dans la vie ordinaire. On ne leur parlait pas, on ne répondait pas à leurs lettres, on épiait les occasions de leur faire des avanies, de les assommer au besoin : « Quoi de commun entre les fils des martyrs et les sectateurs des traîtres ? »

Les fils des martyrs eurent un gros ennui en 320. Une querelle éclata cette année là entre l'évêque de Cirta, maintenant appelée Constantine, et l'un de ses diacres. L'évêque était Silvain, l'un des fondateurs et des coryphées du donatisme. Le diacre Nundinarius avait été excommunié par lui, nous ne savons trop à quel propos; il prétendait même avoir été un peu lapidé. Il s'en alla porter plainte à divers évêques de la région, menaçant, si réparation ne lui était faite à Constantine, de dévoiler des secrets redoutables. Les prélats interpellés essayèrent d'intervenir; quelques-uns avaient intérêt au silence du diacre. Ils ne réussirent pas à le faire taire, et la querelle aboutit à une enquête officielle, à laquelle le consulaire de Numidie, Zénophile, procéda avec solennité. Le gouvernement n'était pas fâché de prendre la main dans le sac les grands chefs donatistes et de les déconsidérer ainsi devant l'opinion. L'affaire fut examinée en audience publique, à la requête de Nundinaire, le 13 décembre 320.

On produisit le procès-verbal de la saisie de l'église de Cirta, en 303, et il en résulta que Silvain, alors sous-diacre, avait aidé son évêque à livrer aux magistrats les vases sacrés de son église. Cet ennemi des traditeurs, qui depuis des années déblatérait contre eux, avait été lui-même un traditeur. Il fut établi par témoignages que Silvain et Purpurius, le fameux et violent évêque de Limata, étaient des voleurs, qui s'étaient approprié des jarres de vinaigre appartenant au fisc et déposées dans un temple, l'un prenant le contenu, l'autre le contenant ; que Lucille, la grande patronne du schisme, avait rémunéré les services des évêques numides, ou, ce qui serait encore plus grave, que certains d'entre eux s'étaient attribué les aumônes qu'elle les avait chargés de distribuer aux pauvres ; que Silvain avait reçu de l'argent pour ordonner un prêtre. Nundinaire exhiba aussi, sur l'élection de Silvain, des témoignages qui constataient la répulsion qu'elle avait soulevée dans une partie de la population, et de plus un singulier protocole, où les consécrateurs de cet évêque s'avouaient coupables de traditions diverses [1].

De tout cela il fut dressé un procès-verbal minutieux dont nous n'avons plus qu'une partie. Silvain fut exilé, on ne saurait dire au juste pourquoi ; les méfaits que lui reprochait Nundinaire sont, pour la plupart, d'ordre ecclésiastique [2] et ne tombaient pas sous le coup

[1] Document utilisé ci-dessus, p. 102.

[2] Cependant le vol des jarres de vinaigre est un crime de droit commun.

pes pénalités légales ; il est à croire qu'on le considéra comme un fauteur de troubles et que, comme plusieurs autres, il fut éloigné par mesure d'ordre public. Les Donatistes disaient, au temps de saint Augustin, que dans la « persécution » d'Ursace et de Zénophile, Silvain fut exilé comme n'ayant pas voulu faire l'union (*communicare*) [1].

Il ne tarda pas à revenir, et avec lui les autres exilés. Constantin, ne parvenant pas à les fléchir par la rigueur, se décida bientôt, sur leur demande, à les laisser libres. La lettre, du 5 mai 321, par laquelle il notifia cette décision au vicaire Verinus [2], est aussi dure que possible pour les Donatistes. Il en est de même d'une autre lettre qu'il écrivit un peu plus tard aux évêques catholiques, pour les engager à supporter patiemment les injures de leurs ennemis déchaînés [3]. L'empereur aimait à se persuader que les perturbateurs étaient peu nombreux et qu'on les gagnerait par la douceur. Illusion administrative! Il vit bientôt sur quelle reconnaissance il pouvait compter. A Constantine, dans la ville épiscopale du fameux Silvain, il avait fait construire, à ses frais, une basilique qui devait servir aux catholiques. Quand elle fut terminée, les Donatistes s'en emparèrent, et il n'y eut ni sommations, ni sentences de juge, ni lettres impériales qui pussent les décider à déguerpir. Cons-

1 Aug., *Contra Cresc.*, III, 30. Cf. p. 120, note 3.

2 Supplique des Donatistes et lettre au vicaire : *Coll.*, III, 541-552 ; *Brev.*, III, 39, 40, 42 ; Aug., *Ep.* 141, 9 ; *Ad Donat.*, 56.

3 Migne, *P. L.*, t. VIII, p. 491 ; *Quod fides*.

tantin se vit réduit à en bâtir une autre. La meilleure preuve que les Donatistes étaient tout-puissants en Numidie, c'est qu'ils avaient réussi à faire refuser aux clercs catholiques les immunités de curie et autres que l'Etat leur reconnaissait. Pour ceci encore l'empereur dut intervenir. On doit ajouter que, tout en lâchant les catholiques africains, il s'étudiait à leur prêcher, en termes très édifiants, l'oubli des injures[1]. Maigre confort en des tribulations trop réelles.

[1] Lettre *Cum summi Dei,* Sardique, 5 février 330 (*P. L.*, t. VIII, p. 531); loi du même jour, Cod. Théod., XVI, II, 7.

CHAPITRE IV

Arius et le concile de Nicée.

Les paroisses d'Alexandrie. — Arius de Baucalis, sa doctrine. — Conflit avec l'enseignement traditionnel. — Déposition d'Arius et de ses adhérents. — Arius appuyé en Syrie et à Nicomédie. — Son retour à Alexandrie : sa Thalie. — Intervention de Constantin. — Débat sur la Pâque. — Le concile de Nicée. — Séances impériales. — Arius condamné à nouveau. — Réglement de l'affaire mélétienne et de la question pascale. — Rédaction du symbole. — Canons disciplinaires. — L'*homoousios*. — Premiers essais de réaction.

Après le martyr Pierre (✝ 312), l'église d'Alexandrie avait eu un instant pour chef un des anciens maîtres du didascalée, Achillas. A celui-ci, qui ne siégea que peu de mois, succéda Alexandre. Tous les deux eurent à se plaindre de Mélèce et de son schisme. Alexandre eut de plus affaire avec Arius, un de ses prêtres, et ce fut un grand évènement.

La ville d'Alexandrie comptait dès lors plusieurs églises, dirigées avec une certaine autonomie par des prêtres spéciaux. Saint Epiphane [1] en nomme quelques-unes, celles de Denys, de Théonas, de Pierius, de Sérapion, de Persaea, de Dizya, de Mendidion, d'Annien, de Baucalis, qui ne remontent peut-être pas toutes jus-

[1] *Haer.*, LXIX, 3.

qu'au temps où nous sommes. Sur le personnel de ces églises, clercs et fidèles, l'évêque avait l'autorité supérieure. Pour en assurer l'exercice et pour maintenir l'unité du troupeau, des assemblées régulières réunissaient prêtres et diacres autour du chef suprême de l'église locale.

Il y avait quelques tendances centrifuges. Les prêtres alexandrins se souvenaient du temps où ils ordonnaient eux-mêmes leur évêque [1]. Sous l'épiscopat d'Alexandre, l'un d'entre eux, Kolluthus, revendiqua le pouvoir d'ordination et se mit à consacrer prêtres et diacres, sans recourir à son chef hiérarchique. Mais on vit bien autre chose.

Aux environs de l'année 318 [2], le prêtre de Baucalis, Arius, occupait beaucoup l'opinion. On avait déjà parlé de lui à propos du schisme mélétien, dans lequel il paraît s'être compromis quelque temps. Un peu ballotté sous les évêques Pierre et Achillas, il avait fini par se retrouver en équilibre sous Alexandre. C'était un homme âgé, grand, maigre, de regard triste et d'aspect mortifié. On le savait ascète, et cela se voyait à son costume, une courte tunique sans manches, sur laquelle

[1] T. I, p. 94. Il devait subsister quelque chose de cet usage, car il est encore mentionné au ve siècle (*Apophthegmata PP.*, II, 78; Migne, *P. G.*, t. LXV, p. 341.)

[2] C'est tout ce qu'on peut dire; la chronologie de ces commencements est fort peu précise. Comme il est impossible de placer tous les événements entre la victoire de Constantin sur Licinius et le concile de Nicée, il faut remonter à un temps antérieur à la persécution de Licinius.

il jetait une sorte d'écharpe en guise de manteau. Sa parole était douce, ses discours insinuants. Les vierges sacrées, fort nombreuses à Alexandrie, l'avaient en grande estime ; dans le haut clergé il comptait des partisans déterminés [1].

Il avait, en effet, un parti et une doctrine. A Alexandrie ce n'était pas chose extraordinaire que d'avoir une doctrine. On a vu ce qui pouvait s'enseigner au temps où Clément et Origène dirigeaient l'école des catéchèses. Cette école fonctionnait encore et n'avait abandonné ni les idées ni les méthodes des anciens maîtres. Mais c'était une école : l'enseignement que distribuait Arius était distribué au nom de l'Eglise. Celle-ci fut avisée qu'il soulevait des difficultés. Les Mélétiens prétendirent plus tard qu'ils avaient eu un rôle en ceci et que c'étaient eux qui avaient éveillé l'attention de l'évêque. Il semble plutôt que l'opposition contre Arius ait été menée d'abord par Kolluthus, un de ses collègues, peut-être le même dont il a été question tout-à-l'heure.

Quoi qu'il en soit, Arius fut amené à s'expliquer.

1 Sur les commencements de l'affaire d'Arius, outre les documents officiels, qui seront cités plus loin, il n'y a guère de renseignements utilisables. Les textes narratifs sont en général tardifs, rapides et confus. Cependant on peut tirer quelques détails de saint Epiphane (*Haer.*, LXIX) et surtout de Sozomène, I, 15, qui a eu sous les yeux des pièces que nous ne possédons pas toutes. D'après lui, Arius aurait d'abord été du parti de Mélèce ; rallié à l'évêque Pierre et ordonné diacre, il se serait de nouveau brouillé avec son chef. Sous Achillas il aurait pu reprendre ses fonctions et même aurait été promu à la dignité presbytérale. Cf. ci-dessus, p. 99.

Dans sa jeunesse il avait fréquenté à Antioche l'école du célèbre Lucien. C'est de là qu'il avait rapporté son système, lequel peut être résumé en peu de mots.

« Dieu est un, éternel, inengendré [1]. Les autres êtres sont des créatures, le Logos tout le premier. Comme les autres créatures, il a été tiré du néant (ἐξ οὐκ ὄντων) et non de la substance divine ; il fut un temps ou il n'était pas (ἦν ὅτε οὐκ ἦν) ; il a été créé, non pas nécessairement, mais volontairement. Créature de Dieu, il est le créateur de tous les autres êtres et ce rapport justifie le titre de Dieu qui lui est donné improprement. Dieu l'a adopté comme Fils en prévision de ses mérites, car il est libre, susceptible de changer (τρεπτός), et c'est par sa propre volonté qu'il s'est déterminé au bien. De cette filiation adoptive il ne résulte aucune participation réelle à la divinité, aucune vraie ressemblance avec elle. Dieu ne peut avoir de semblable. L'Esprit-Saint est la première des créatures du Logos; il est encore moins Dieu que lui. Le Logos s'est fait chair, en ce sens qu'il remplit en Jésus-Christ les fonctions d'âme ».

Cette idée du Verbe créature, si éloignée qu'elle fût de la tradition, n'était pourtant pas sans connexion avec certains systèmes théologiques antérieurement professés.

Depuis Philon jusqu'à Origène et Plotin, en passant, bien entendu, par la gnose, tous les penseurs religieux

[1] En ces temps-là on ne met guère de différence entre γενητός (devenu) et γεννητός (engendré), pas plus qu'entre leurs contraires ἀγέννητος et ἀγένητος.

exploitaient la notion du Verbe avec des préoccupations cosmologiques. Leur Dieu abstrait, leur être en soi, ineffable, inaccessible, s'opposait de telle façon au monde sensible qu'il n'y avait pas moyen de passer de l'un à l'autre sans un intermédiaire qui participât de l'un et de l'autre. Le Verbe procédait de Dieu, de l'essence divine; mais, comme il contenait, outre la puissance créatrice, l'idée, le type de la création, il tombait à certains égards dans la catégorie du créé. Si semblable au Père qu'on se le représentât, il y avait pourtant entre eux des différences d'aptitudes. Dans ces conditions le problème n'était pas résolu, mais transporté. Les deux notions d'infini et de fini se retrouvaient en face et en conflit dans la personne intermédiaire. Le Verbe se rattachait à Dieu, par une procession mystérieuse, sur laquelle on dissertait beaucoup, à grand renfort d'images, mais que l'on ne parvenait pas à tirer au clair. Elle ne cadrait pas aisément soit avec le monothéisme pur, soit avec l'idée d'une personne distincte, deux données essentielles, fournies par la tradition et appuyées sur l'Ecriture.

Au moment où nous sommes il est remarquable que tout le monde soit d'accord pour sortir de cette impasse. Les Lucianistes sacrifient résolument l'idée obscure à l'idée claire; il n'y a plus pour eux de procession substantielle. Toute la divinité est dans le Père; lui seul est vraiment Dieu. Le Verbe est la première des créatures, mais une créature. Il n'est plus Dieu, il est essentiellement distinct de Dieu. C'est ainsi que l'on

entend sauver le monothéisme et aussi la personnalité du Christ préexistant. La difficulté philosophique est éliminée, mais avec elle a disparu l'essence même du christianisme. Tout au contraire d'Arius, Alexandre et Athanase tiennent fermement à la divinité absolue du Verbe. Au risque de paraître d'accord avec les modalistes, ils coupent court à toute procession extérieure, négligent les prétendues nécessités de la cosmologie, maintiennent comme ils peuvent la distinction des personnes, mais sauvent avant tout l'identité du Verbe avec Dieu. L'intérêt religieux prime tout. Il faut que l'être céleste incarné en Jésus-Christ soit Dieu tout-à-fait et non pas approximativement et par manière de parler. Autrement il ne serait pas le Sauveur. Que de telles idées fussent malaisées à traduire dans la langue philosophique d'alors, c'est ce dont ils se rendaient peut-être compte ; mais ils ne s'en inquiétaient guère ; ils n'avaient pas charge de cosmologie, mais de religion ; de convenances scientifiques, mais de tradition [1]. D'ailleurs est-ce que, en ces choses divines, on est tenu de tout expliquer ? *Generationem eius quis enarrabit ?*

Cette disposition d'esprit n'était pas particulière à l'évêque d'Alexandrie. Nous l'avons constatée bien ailleurs et depuis longtemps. A côté des théories d'école,

[1] Alexandre se sentait encore de l'éducation origéniste. On en voit la trace dans ses deux lettres. C'était, comme Eusèbe de Césarée, un origéniste qui avait sacrifié une des moitiés du système ; mais il avait gardé la bonne, celle que recommandait son accord avec la tradition.

il y avait, même chez des personnes très cultivées, une opinion qui respectait ces mystères religieux, tenait ferme aux doctrines essentielles et se défiait des gens qui menaçaient de les compromettre, sous prétexte de les concilier ou de les mettre en meilleure lumière. L'évêque Pierre avait déjà représenté cette disposition d'esprit sur le siège d'Alexandrie. Après Alexandre elle fut maintenue très nettement par Athanase, qui déjà, au moment où commence cette histoire, était diacre et conseiller de son évêque.

Les doctrines d'Arius furent discutées d'abord dans les assemblées du clergé alexandrin, sous la présidence d'Alexandre, qui paraît avoir dirigé les débats avec beaucoup de modération et de bienveillance. On tira au clair l'enseignement qui se donnait dans certaines églises de la ville et l'on établit qu'il était contraire à la tradition. Les prêtres incriminés, priés, puis sommés, de renoncer à leurs innovations, s'y refusèrent obstinément. La situation devenait grave. Sur un point capital, le haut clergé d'Alexandrie était divisé : les uns, avec l'évêque, enseignaient la divinité absolue du Christ ; les autres, avec Arius, ne lui reconnaissaient qu'une divinité relative et secondaire.

Une telle situation ne pouvait se prolonger. Du moment où Arius et les siens refusaient d'accepter l'enseignement de l'évêque, ils auraient dû cesser leurs fonctions. Ils n'en firent rien, s'imaginant sans doute que, eu égard a l'autonomie des prêtres alexandrins, ils étaient des chefs d'église, tout comme leur évêque, et

n'avaient pas de leçons à recevoir de lui. Comme ils étaient relativement nombreux, Alexandre crut devoir renforcer l'autorité de sa décision en faisant intervenir tout l'épiscopat égyptien. Celui-ci, du reste, commençait à être travaillé ; Arius y avait des partisans. L'affaire n'était pas exclusivement une affaire alexandrine : elle intéressait tout le ressort métropolitain.

Près de cent évêques se réunirent autour d'Alexandre ; deux d'entre eux, Secundus de Ptolémaïs en Cyrénaïque et Théonas de Marmarique, firent défection et se rangèrent du côté d'Arius. Ils furent déposés, et, avec eux, six prêtres et six diacres d'Alexandrie, Arius, Achillas, Aeithalès, Carponès, un autre Arius, Sarmatas, prêtres ; Euzoïus, Lucius, Jules, Ménas, Helladius, Gaius, diacres. La Maréote aussi, canton rural autour du lac Mareotis, fut représentée dans la liste des proscrits : soit au concile, soit peu après, deux prêtres de cette région, Charès et Pistus, et quatre diacres, Sérapion, Parammon, Zosime, Irénée, déclarèrent faire cause commune avec Arius et furent déposés comme lui[1].

Il n'y avait pas eu beaucoup de défections dans l'épiscopat égyptien, mais le clergé alexandrin était atteint fort gravement. Arius et ses partisans, comme Origène autrefois, se décidèrent à quitter l'Egypte, passèrent en

[1] V. l'encyclique d'Alexandre Ἑνὸς σώματος et le document annexe, Κατάθεσις Ἀρείου (Migne, *P. G.*, t. XVIII, p. 573, 581). L'encyclique fut signée par 17 prêtres et 24 diacres d'Alexandrie, 19 prêtres et 20 diacres de la Maréote. En tête des prêtres d'Alexandrie signe un Kolluthus, qui pourrait bien être celui dont il a été question plus haut.

Palestine et s'arrêtèrent à Césarée. Toujours comme Origène, ils y trouvèrent bon accueil. Depuis quelques années le savant Eusèbe présidait à cette église. Sa réputation était grande : ses livres d'histoire et ses apologies avaient eu le temps de faire leur chemin. En théologie, son origénisme n'était pas demeuré inflexible. Il avait sacrifié, en particulier, la création éternelle, et dès lors la raison origéniste de maintenir l'éternité du Verbe. Au fond il pensait comme Arius ; mais autant celui-ci était net et clair en ses propos, autant l'évêque de Césarée excellait à draper ses idées dans un style ondoyant et diffus et à parler beaucoup pour ne rien dire. On peut avoir une idée de cela par les développements sur la génération du Verbe qui figurent en tête de son Histoire ecclésiatique[1]. D'autres évêques, en Palestine, en Phénicie et en Syrie, étaient dans les mêmes idées[2].

L'évêque de Césarée n'était pas encore ce qu'il devint plus tard, un personnage bien en cour et de crédit assuré. Ce rôle était tenu par un autre Eusèbe, vieux prélat fort intrigant, qui avait réussi à se transférer de Béryte, où il avait d'abord exercé les fonctions épiscopales, au siège plus important de Nicomédie. Là, à proximité

[1] I, 2.

[2] Dans sa lettre à Eusèbe de Nicomédie, Arius cite, outre l'évêque de Césarée, ceux de Lydda (Aetius), de Tyr (Paulin), de Béryte (Grégoire), de Laodicée (Théodote), d'Anazarbe (Athanase), « et tous les Orientaux ». Cependant il avoue lui-même que les évêques d'Antioche (Philogonius), de Jérusalem (Macarius) et de Tripoli (Hellanicus) étaient contre lui. Il y en avait encore d'autres.

de la cour, très bien vu de l'impératrice Constantia, sœur de Constantin et femme de Licinius, il s'était créé une situation dont bientôt on mesura la force. C'était, lui aussi, un théologien et un disciple de Lucien d'Antioche. Il partageait toutes les idées d'Arius et depuis longtemps se trouvait en froid avec son collègue d'Alexandrie. On n'aurait pu rêver meilleur patronage. Arius lui écrivit de Palestine [1] et ne tarda guère à le rejoindre.

L'évêque de Nicomédie se mit aussitôt en mouvement : il inonda l'Orient, et l'Asie-Mineure de lettres adressées aux évêques [2] pour les décider à se ranger du côté d'Arius et à le soutenir contre son évêque, en réclamant de celui-ci qu'il revînt sur la sentence. Arius rédigea un exposé de sa doctrine, sous forme d'une lettre adressée à Alexandre [3] ; on la fit circuler pour recueillir des adhésions. Eusèbe de Césarée intervint plusieurs fois auprès de l'évêque d'Alexandrie [4].

Celui-ci ne resta pas inactif. Il écrivit à tous les évêques, protestant contre l'ingérence d'Eusèbe de Nicomé-

[1] Epiph., LXIX, 6 ; Théodoret, I, 5. C'est dans cette lettre qu'il donne à Eusèbe de Nicomédie le nom de *collucianiste* (συλλουκιανιστά).

[2] Une de ces lettres, adressée à Paulin de Tyr, s'est conservée dans Théodoret, *H. E.*, I, 5. Paulin semble avoir eu quelque peine à prendre parti.

[3] Athanase, *De synodis*, 16 ; Epiphane LXIX, 7, 8.

[4] Lettre mentionnée par Eusèbe de Nicomédie dans le document cité plus haut, note 1 ; autre lettre dont quelques fragments figurent dans les actes du VIIe concile œcuménique, Mansi, t. XIII, p. 317. Cf. Sozomène, I, 15, à la fin.

die, « qui se croit chargé du soin de l'Eglise entière, » » depuis que, abandonnant Béryte, il a jeté son dévolu » sur l'église de Nicomédie sans qu'on ait osé l'en pu- » nir », et se pose en protecteur d'Arius et de son monde. Il donnait ensuite les noms des condamnés et résumait, dans un court exposé, les principaux traits de leur enseignement « plus pernicieux que les hérésies du passé, avant-coureur de l'Antechrist ». A la lettre étaient jointes les signatures de tout le clergé fidèle, tant d'Alexandrie que de la Maréote [1]. Un exemplaire fut envoyé au pape Silvestre [2] ; d'autres à l'évêque d'Antioche [3] Philogonius, à Eustathe, évêque de Bérée, et à beaucoup d'autres. Comme Arius recueillait des signatures pour sa profession de foi, ainsi les envoyés d'Alexandre faisaient signer partout sa protestation. Nombre d'adhésions lui vinrent de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, d'Asie, de Cappadoce et des pays voisins. Il écrivit [4] un peu plus tard à un autre Alexandre,

1 C'est cette lettre (Ἑνὸς σώματος) (*P. G.*, t. XVIII, p. 572) que l'on appelle le *Tome* d'Alexandre. M. E Schwartz (*Nachrichten*, 1905, p. 265) voudrait réserver ce titre à une pièce conservée dans un ms. syriaque du British Museum (*Add.*, 12156, copié en 562) et publiée par P. Martin (Pitra, *Anal. sacra*, t. IV, p. 196 ; Schwartz en donne une traduction en grec). Ce document paraît dériver d'un exemplaire du tome adressé à un évêque Mélèce (difficilement celui dont parle Eusèbe, *H. E.*, VII, 32 ; il en parle comme d'un mort ; v. plutôt Athanase, *Ep. ad episcopos Æg.*, 8) ; on y avait ajouté des indications topographiques assez suspectes, ainsi que la signature, suspecte aussi, de l'évêque d'Antioche Philogonius.

2 Cité dans une lettre de Libère, en 354 (Jaffé, 212).

3 Théodoret, *H. E.*, I, 3.

4 *P. G.*, t. XVIII, p. 548.

évêque de Byzance, pour le décider à l'appuyer lui aussi. Dans cette lettre il se plaint des querelles que le parti d'Arius lui fait à Alexandrie. Les femmes se mêlaient de l'affaire ; j'ai déjà dit qu'Arius était en grande faveur auprès des vierges. Ces personnes entêtées et processives faisaient à l'évêque chicane sur chicane. On tenait des assemblées schismatiques. Bref, le désordre, que l'exode des condamnés n'avait pas apaisé, se faisait chaque jour plus intense [1].

Il fut porté à son comble par le retour d'Arius. Un synode assemblé en Bithynie par les soins d'Eusèbe de Nicomédie avait déclaré que les dissidents devaient être admis à la communion et qu'Alexandre serait prié de les recevoir. Comme il s'y refusa, les partisans d'Arius en Phénicie et en Palestine, Eusèbe de Césarée, Paulin de Tyr, Patrophile de Scythopolis et quelques autres se réunirent à leur tour en concile et l'autorisèrent, lui et ses ayant-cause, à reprendre leurs fonctions, tout en demeurant soumis à leur évêque [2].

Cette dernière condition était difficile à remplir. Arius et ses amis revinrent comptant apparemment sur le nombre et l'énergie de leurs partisans pour forcer la main à leur chef ecclésiastique. Rien n'était négligé pour exciter le populaire et l'intéresser aux opposants. Des pamphlets circulaient, et même des chansons. Arius avait composé une longue rapsodie où les beautés de

[1] Arius était peut-être déjà revenu quand la lettre fut écrite.

[2] Sozomène, I, 15, résume ici des documents synodaux qui ne nous sont pas parvenus.

sa métaphysique étaient relevées. C'est ce qu'on appelle sa *Thalie*. Il en reste quelques fragments. Elle débutait ainsi :

Selon la foi des élus de Dieu,
qui comprennent Dieu,
des enfants saints,
orthodoxes,
qui ont reçu le saint esprit de Dieu,
voici ce que j'ai appris
de ceux qui possèdent la sagesse,
des gens bien élevés,
instruits par Dieu,
habiles en toutes choses.
C'est sur leur trace que je marche, moi,
que je marche comme eux,
moi dont on parle tant,
qui ai tant souffert
pour la gloire de Dieu
qui ai reçu de Dieu
la sagesse et la science que je possède.

Les ouvriers du port, les marins, les oisifs et le menu peuple de la rue savaient ces chansons et en rebattaient les oreilles des fidèles d'Alexandre. De là des rixes à n'en plus finir.

Au dehors l'épiscopat était très divisé. Dans chacun des deux partis on se vantait des adhésions reçues. Les lettres favorables à Arius furent groupées en un recueil [1]; on en fit autant pour celles qui soutenaient l'évêque d'Alexandrie [2]. Un rhéteur cappadocien, appelé As-

[1] Athanase, *De synodis*, 17.

[2] Je ne saurais accepter comme authentique le concile d'Antioche de 324 dont M. E. Schwartz (*Nachrichten.*, 1905, p. 171 et suiv.)

terius, qui avait failli pendant la persécution et ne pouvait, à cause de cela, entrer dans le clergé, parcourait l'Orient et faisait des conférences pour exposer et défendre la nouvelle théologie. Le public s'intéressait à ces questions, même le public païen, qui, bien entendu, en tirait occasion de s'amuser aux dépens des chrétiens et de leurs croyances. Les querelles d'Arius et d'Alexandre retentissaient jusque dans les théâtres [1].

C'est en cet état d'agitation que Constantin trouva l'Eglise orientale lorsque sa victoire sur Licinius le mit en rapport avec elle.

Arrivé à Nicomédie il avait eu d'abord l'intention de visiter tout aussitôt l' « Orient » [2] ; parmi les raisons qui le retinrent, les querelles ecclésiatiques eurent une place importante. Les renseignements qu'on lui donna sur celle d'Alexandrie l'étonnèrent et l'affligèrent. Il avait compté sur l'épiscopat grec pour l'aider à réduire le schisme africain, souci cuisant de sa politique religieuse ; et voilà que l'épiscopat grec était lui-même divisé. Pourquoi ? Pour une futilité. Alexandre avait eu l'imprudence de poser à ses prêtres des questions oiseuses à propos d'un texte de la Bible [3], sur des cho-

publie une prétendue lettre synodale adressée à Alexandre de Byzance (Νέας Ῥώμης), d'après un ms. syriaque de Paris, n° 62. Cf. Harnack, Comptes-rendus de l'Acad. de Berlin, 1908, p. 303 ; 1909, p. 401.

1 Eusèbe, *Vita Const.*, I, 61.

2 Entendez ici la Syrie et l'Egypte.

3 Prov. VIII, 22.

ses de nulle importance religieuse ; Arius, au lieu de garder pour lui ses sentiments, les avait exprimés et soutenus avec opiniâtreté. Etait-ce bien le moment de se livrer à de tels exercices ? Ne pouvait-on laisser dormir des questions irritantes, insolubles, et vivre en paix dans la fraternité chrétienne ?

L'empereur écrivit en ce sens une lettre adressée en commun à Alexandre et à Arius. Elle leur fut portée par son fidèle conseiller ecclésiastique, Hosius, évêque de Cordoue, qui l'avait suivi en Orient. Il les pressait vivement, avec des accents touchants, de se réconcilier, de rendre ainsi la paix à l'Eglise et la tranquillité au souverain.

A la façon dont Constantin prenait cette affaire, on reconnaît tout de suite l'homme de gouvernement, bienveillant pour la religion chrétienne, désireux même que tout le monde l'accepte et que l'on parvienne ainsi à l'unité morale (il le dit expressément), mais incapable de s'intéresser aux choses métaphysiques. Le christianisme dont le gouvernement avait présentement besoin, c'était la religion de l'Etre suprême (*summa divinitas*), concrétisée dans la foi au Christ révélateur et sauveur, et dans l'observation des préceptes religieux et moraux que l'Eglise inculquait en son nom. Quant à alambiquer la *summa divinitas* et ses rapports intimes avec le Christ, cela pouvait être un objet d'étude pour des personnes privées ; on pouvait professer sur ce point des opinions diverses ; mais à quoi bon les produire en public et surtout avec cette insistance qui provoque l'op-

position et fait naître les querelles ?[1] L'Etat ne pouvait s'intéresser à ces choses que dans la mesure où l'ordre public s'en ressentait.

Hosius, qui était un homme pratique, pourrait bien avoir été, au fond, de l'avis de l'empereur. Toutefois, quand il fut arrivé sur les lieux, il comprit vite que l'exhortation impériale ne suffirait pas à calmer les esprits agités. Elle aurait peut-être réussi auprès des Occidentaux, dont les besoins théologiques étaient limités. Mais avec les Grecs, penseurs, discoureurs, disputeurs, il en était tout autrement. La question ne pouvait plus être étouffée ; il fallait la régler.

On profita cependant du séjour d'Hosius pour terminer quelques affaires locales. C'est sans doute alors que Kolluthus fut condamné et ses ordinations déclarées invalides. On y annula, en tout cas, celle d'un certain Ischyras, qui plus tard revint sur l'eau et fit quelque bruit[2].

De retour à Nicomédie, Hosius informa l'empereur et celui-ci se décida à convoquer un grand concile, qui parviendrait, croyaient-ils tous deux, à faire l'apaisement.

L'affaire d'Arius n'était pas la seule qui soulevât des troubles. Il y avait encore le schisme égyptien de Mélèce

1 Noter, dans la lettre impériale, cette curieuse comparaison : « Les philosophes eux-mêmes (d'une école) s'accordent tous sur une manière de voir (δόγμα) ; si parfois ils se divisent sur quelque solution, cette divergence ne les empêche pas de s'entendre sur le fond ». (Eusèbe, *V. C.*, II, 71).

2 Athan., *Apol. c. Arr.*, 74. D'après Socrate, III, 7, on aurait traité alors avec Hosius les questions d'essence et d'hypostase, à propos des Sabelliens et de leur dogme.

et aussi le dissentiment sur le calcul pascal. Voici en quoi consistait celui-ci [1].

La querelle du temps du pape Victor entre l'église de Rome et les églises d'Asie s'était terminée au profit de l'usage romain. Tout le monde était d'accord que la fête de la Résurrection du Christ devait avoir lieu le dimanche après la Pâque juive. A Antioche on laissait aux juifs le soin de fixer l'échéance du 14 nisan, c'est-à-dire de la pleine lune à laquelle la fête était célébrée. Le mois de nisan étant le premier mois lunaire, il pouvait être placé diversement, selon que l'année précédente avait été de 12 ou de 13 mois. Ce dernier point était décidé par les autorités juives, suivant des méthodes à elles. A Alexandrie on ne s'inquiétait pas des juifs ; on calculait la Pâque soi-même, et le flottement du premier mois lunaire était arrêté par cette régle spéciale que la fête célébrée après la pleine lune devait l'être aussi après l'équinoxe de printemps, fixé au 21 mars. Comme les juifs, alors au moins, ne tenaient pas compte de l'équinoxe, il en résultait que leur 14 nisan pouvait être d'un mois antérieur à celui des Alexandrins, et que l'église d'Antioche, qui l'adoptait, pouvait se trouver, elle aussi, d'un mois en avance sur la grande métropole égyptienne. Les deux calculs en concurrence avaient des adhérents, et, si étrange que la chose puisse nous paraître, des adhérents passionnés.

[1] Voir mon mémoire *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans la Revue des questions historiques, t. XXVIII (1880), p. 1.

Les grands conciles n'étaient pas une nouveauté pour l'épiscopat d'Orient[1]. On en avait vu beaucoup, au mi-

[1] Les procès-verbaux du concile de Nicée, s'il en a été dressé, ne se sont pas conservés. Le récit d'Eusèbe (*V. C.*, III, 22) est le seul qui émane d'un témoin présent ; Eustathe d'Antioche (Théodoret, I, 7) et Athanase (surtout le *De decretis Nicaenis* et l'épître *Ad Afros*), qui, eux aussi, assistèrent au concile, ne rapportent que quelques détails. Sous l'empereur Zénon (476-491), un certain Gélase, originaire de Cyzique, compila en Bithynie une histoire du concile où il inséra nombre de pièces officielles. La partie narrative de son recueil est empruntée à Eusèbe, à Rufin (un Rufin grec, traduit par un autre Gélase), à Socrate et à Théodoret. Ces auteurs (Rufin excepté) lui ont fourni beaucoup de documents ; il en a aussi emprunté un certain nombre à un recueil antérieur, formé par un prêtre Jean, d'ailleurs inconnu. Il eut en outre à sa disposition des extraits tirés par lui, au temps où il demeurait à Cyzique, d'un livre qui avait appartenu à Dalmatius, évêque de cette ville (membre du concile d'Ephèse, en 431); ce livre était une composition artificielle, se donnant comme la reproduction exacte de conversations entre divers philosophes et les membres du concile. Voir sur ce sujet Gerhard Loeschcke, *Das Syntagma des Gelasius Cyzicenus*, étude parue dans le *Rheinisches Museum*, 1905, 1906 ; l'auteur est beaucoup trop favorable à Gélase et au livre de Dalmatius. Le texte de Gélase était divisé en trois livres ; les deux premiers sont dans la Patrologie grecque de Migne, t. LXXXV, p. 1192-1344 ; pour le troisième, dont Mai (*Spic. Rom.*, t. VI, p. 603) n'a donné que la table avec quelques menus fragments, il faut recourir à Ceriani, *Monum. sacra et profana*, t. I, p. 129. Ce que Migne donne comme livre III consiste en trois lettres de Constantin, dont la première est, en effet, extraite de ce livre, tel que le décrit la table de Mai et que Ceriani l'a publié. Il paraît avoir été plus long (cf. Photius, *cod.* 88) et peut ainsi avoir compris les deux autres. — Quant aux signatures de Nicée, dont on a des recensions en diverses langues (*Patrum Nicaenorum nomina*, éd. Teubner [Gelzer, Hilgenfeld, Cuntz], 1908), elles nous viennent en dernière analyse, non d'un procès-verbal simplement recopié, mais d'un arrangement où elles ont été distribuées dans l'ordre géographique. Cet arrangement paraît être de la fin du IVe siècle.

lieu du IIIe siècle et depuis, qui réunissaient, à Antioche ou ailleurs, les évêques de l'Asie-Mineure orientale et des provinces syriennes. Alexandrie, elle aussi, voyait de temps à autre des réunions de l'épiscopat égyptien et libyen : un de ces conciles locaux avait été tenu précisément à propos d'Arius. Ces deux groupes, toutefois, n'avaient jamais été réunis ; jamais les évêques « Orientaux » n'avaient délibéré avec ceux d'Egypte. Cette fois la convocation fut beaucoup plus large. Aux Egyptiens et aux Orientaux se joignirent des évêques de l'Asie-Mineure entière, aussi bien de l'ancienne province (maintenant diocèse) d'Asie, que de la Cappadoce, du Pont et de la Galatie. Les provinces d'outre-Bosphore furent représentées aussi, quoique dans une proportion moindre. Encore moins nombreuse était la représentation des pays latins : un évêque pannonien ; un de Gaule, celui de Die ; un évêque de Calabre ; l'èvêque de Carthage ; enfin Hosius de Cordoue, qne l'on pouvait considérer comme représentant l'épiscopat espagnol, et deux prêtres romains, envoyés par le pape Silvestre. Il n'était pas jusqu'aux pays d'extrême frontière, du côté de la mer Noire ou de la Perse, d'où il ne fût venu quelques évêques. C'est ainsi qu'on vit à Nicée l'évêque de Pityonte, dans le Caucase, celui du royaume de Bosphore [1], deux de la Grande Arménie, enfin un évêque du royaume de Perse.

Le nombre exact des membres du concile de Nicée

[1] C'est sans doute le Scythe dont parle Eusèbe, *V. C.*, III, 7.

ne fut pas établi d'abord sur des pièces officielles. Eusèbe de Césarée [1], qui prit part à cette assemblée, dit qu'il y en avait plus de 250 ; un autre membre du concile, Eustathe d'Antioche [2], parle de 270, Constantin de plus de 300 [3]. Ce chiffre est celui de saint Athanase, du pape Jules, de Lucifer de Cagliari. A la longue on le dépassa un peu pour arriver au nombre symbolique de 318, celui des serviteurs d'Abraham dans sa lutte contre les rois coalisés [4], et c'est ainsi que se fixa la tradition. Les listes qui sont venues jusqu'à nous ne mentionnent que 220 noms, dont quatorze sont des noms de chorévêques. Il est possible que ces listes soient incomplètes et notamment que l'on n'ait pas conservé, sauf pour l'église de Rome, les noms des sièges épiscopaux dont les titulaires se firent représenter par des prêtres ou d'autres clercs [5].

Au printemps de l'année 325, tout ce monde s'achemina, sur les voitures de la poste officielle ou sur des montures fournies par l'empereur, vers le lieu de la

1 *V. Const.*, III, 8.

2 *In Prov.*, VIII, 22 (Théodoret, I, 7).

3 Lettre à l'église d'Alexandrie, Socrate, I, 9.

4 *Gen.* XIV, 14.

5 La grande autorité du premier concile œcuménique en fit bientôt un thème à légendes. Dès la fin du IVe siècle on racontait à son sujet diverses choses, plus ou moins douteuses, qui déjà, au siècle suivant, prirent place dans les livres d'histoire. Les législateurs privés auxquels nous devons tant de recueils apocryphes de droit canonique s'étaient couverts d'abord de la prétendue autorité des apôtres (t. I, p. 533) ; maintenant on les verra se réclamer aussi des trois cent-dix-huit Pères.

réunion, la ville de Nicée en Bithynie voisine de la résidence impériale de Nicomédie.

Ces prélats étaient assez divers de culture. Le plus érudit était sans doute Eusèbe de Césarée. Plusieurs, comme Alexandre, Eustathe d'Antioche, Marcel d'Ancyre, nous sont connus par des écrits de controverse anti-arienne; ces questions, débattues depuis plusieurs années, devaient être familières à la plupart. Quelques-uns, comme Léonce de Césarée en Cappadoce et Jacques de Nisibe étaient célèbres par leurs vertus. Mais ceux qu'on se montrait le plus avidement, c'étaient les confesseurs de la grande persécution, Paul de Néocésarée de Syrie, avec ses mains brûlées, Amphion d'Epiphanie, les égyptiens Paphnuce et Potamon, borgnes et boiteux depuis le temps des mines. Si cette grande réunion excitait la curiosité des fidèles et des païens eux-mêmes, elle ne devait pas produire une moindre impression sur ceux qui la composaient. Jamais l'Eglise n'avait passé une telle revue de son personnel directeur.

Bien qu'en cette affaire il ait été témoin et acteur, Eusèbe ne nous renseigne guère sur les détails. Ce qui l'a surtout frappé, c'est la première séance impériale et le dîner d'apparat que Constantin offrit aux membres du concile.

Dans une grande salle du palais, des bancs étaient disposés à droite et à gauche ; les évêques y prirent place et attendirent. On vit bientôt paraître quelques officiers chrétiens, puis l'empereur, revêtu de la pourpre et du costume somptueux qui était alors de mise. Ce fut

un moment solennel, que cette rencontre entre le chef de l'Etat romain et les représentants des communautés chrétiennes si longtemps et si durement persécutées. Maintenant les mauvais jours étaient passés : Galère, Maximin, Licinius, tous les ennemis du Christ étaient morts. Des coups qu'ils avaient portés le souvenir était encore vivant, et, parmi les présents, plus d'un en portait la trace. L'empereur d'aujourd'hui, le puissant prince qui, depuis vingt ans, défendait la frontière et tenait les barbares éloignés, qui venait tout récemment de refaire l'unité de l'empire et le tenait tout entier dans sa main, c'était le restaurateur de la liberté religieuse, plus encore, le protecteur et l'ami des chrétiens.

Constantin prit place au haut de la salle. L'évêque le plus rapproché de lui, vers la droite [1], peut-être Eusèbe de Césarée, peut-être l'évêque d'Antioche, plus qualifié par son siège, prit la parole et lui exprima les sentiments de l'assemblée. L'empereur répondit en latin et sa réponse fut aussitôt traduite en grec [2]. Après quoi les dé-

[1] Eusèbe ne marque pas son nom. L'auteur des tables des chapitres de sa vie de Constantin (III, 11) a cru qu'il s'agissait de l'évêque de Césarée lui-même ; Théodoret (I, 6) indique Eustathe d'Antioche. Hosius, comme faisant partie de l'entourage de l'empereur, était peu indiqué pour ce compliment. L'évêque d'Antioche avait présidé les conciles d'Ancyre et de Néocésarée ; il était naturel qu'il présidât celui de Nicée. Il n'y avait pas encore de préséances bien établies ; plus tard Alexandrie eut, en ces réunions, le pas sur Antioche. En ce moment Antioche était la résidence du comte d'Orient, sorte de vice-roi, de qui dépendait l'Egypte aussi bien que la Syrie.

[2] Eusèbe, V. C., III, 12, nous a conservé l'allocution impériale.

bats commencèrent. L'empereur les suivit avec attention et s'y mêla quelquefois.

Entre temps le concile fut convié par lui aux fêtes par lesquelles on célébrait sa vingtième année d'empire. Eusèbe de Césarée prononça, à cette occasion, un éloquent panégyrique. L'empereur offrit un grand festin aux évêques. Sur leur passage la garde présentait les armes ; les confesseurs voyaient reluire comme autrefois l'acier des sabres, mais ils n'en avaient plus peur. Plusieurs se demandaient si c'était un rêve, ou si l'on était déjà dans le royaume du Christ.

En dehors de ces pompes, le concile travaillait. L'affaire d'Arius vint la première. Il s'agissait de savoir si l'on maintiendrait la sentence portée contre lui par son évêque. Mis en demeure de se justifier, Arius et les siens s'expliquèrent très franchement, si bien qu'Alexandre n'eut aucune peine à établir le bien-fondé de sa décision. L'appui que l'évêque de Nicomédie et ses autres partisans donnèrent au prêtre d'Alexandrie ne lui fut d'aucun secours. Peu de personnes dans l'assemblée étaient disposées à entendre de sang-froid des propos comme ceux-ci : « Il fut un temps où le Fils de Dieu n'était pas ; il » a été tiré du néant ; c'est une créature, un être soumis » au changement, etc. ». La sentence d'Alexandre fut non seulement maintenue, mais confirmée. Les condamnés persistèrent ; il ne fut possible d'en ramener aucun.

Une autre affaire égyptienne, celle de Mélèce et de son schisme, fut ensuite examinée. Le concile reconnut que Mélèce avait eu les torts les plus graves. Néanmoins,

dans son désir d'apaisement, désir sûrement favorisé par l'empereur, il adopta un arrangement d'après lequel le clergé mélétien devait être maintenu en fonctions et fondu avec le clergé d'Alexandre, mais subordonné à celui-ci. Toutefois si l'évêque investi par Alexandre venait à mourir, l'évêque établi par Mélèce pouvait être mis à sa place, moyennant élection régulière et approbation du métropolitain d'Alexandrie. Quant à Mélèce, en égard à sa culpabilité spéciale, on ne lui conservait que le titre d'évêque, en lui interdisant absolument toute fonction pastorale.

Ce n'est pas sur les conseils d'Athanase que l'on traita les Mélétiens avec autant de miséricorde. Il connaissait ce personnel et prévoyait qu'on aurait encore à s'en plaindre. L'événement lui donna raison.

Quant au comput pascal, l'évêque d'Antioche et ses Orientaux consentirent à se conformer à l'usage d'Alexandrie et à célébrer la Pâque en même temps que les autres églises.

Ces décisions furent notifiées aux églises intéressées, non seulement par le concile, mais aussi par l'empereur [1]. Celui-ci avait pris pour tâche spéciale d'insister auprès des dissidents pour les ramener à l'unité catholique.

Il parut en outre nécessaire, vu les divisions que l'af-

[1] Lettre du concile à l'église d'Alexandrie, Ἐπειδὴ τῆς τοῦ Θεοῦ, Socrate, I, 9; Théodoret, I, 8; Gélase, II, 34; — lettre de Constantin à l'église d'Alexandrie, Χαίρετε ἀγαπητοί, Socrate, I, 9; Gélase, II, 37; — lettre de Constantin aux Orientaux, Πεῖραν λαβών, Eusèbe, *V. C.*, III, 17-20; Socrate, I, 9; Théodoret, I, 9.

faire d'Arius avait introduites dans l'épiscopat, de s'entendre sur une formule qui, admise par tout le monde, empêcherait le retour des manifestations théologiques dont on avait eu à se plaindre. La seule synthèse doctrinale que l'Eglise reconnût alors était le symbole baptismal, originaire de Rome, mais qui, depuis les temps très éloignés où il avait commencé de circuler, s'était modifié çà et là de diverses façons. Eusèbe de Césarée crut l'occasion bonne de prendre de ce côté une revanche de la défaite subie par ses protégés égyptiens ; il présenta à l'assemblée le texte en usage dans son église. On l'accepta, dit-il, en principe : il ne contenait rien de choquant. Mais comme, sur les points particuliers qui avaient été mis en discussion, il demeurait dans un vague absolu, on le modifia en y introduisant certains compléments et en supprimant quelques mots inutiles. C'est ainsi que [1] fut formulé le célèbre symbole de Nicée :

« Nous croyons en un seul Dieu, Père, tout-puissant, » auteur de toutes choses, visibles et invisibles ; et en » un seul Seigneur, Jésus-Christ, le Fils de Dieu, engen- » dré unique [2] du Père, c'est-à-dire de l'essence du Père, » Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai » Dieu ; engendré et non pas fait, consubstantiel au » Père, par qui tout a été fait ; qui pour nous, hommes,

[1] D'après saint Basile, ep. 81 (cf. 244, 9), la rédaction en fut confiée à Hermogène, qui devint plus tard évêque de Césarée en Cappadoce. C'était sans doute un prêtre ou un diacre de cette église, qui avait, comme Athanase, accompagné son évêque au concile.

[2] γεννηθέντα μονογενῆ.

» et pour notre salut est descendu, s'est incarné, s'est » fait homme, a souffert, est ressuscité le troisième jour, » est remonté au ciel et viendra juger vivants et morts ; » et au Saint-Esprit.

» Quant à ceux qui disent : Il fut un temps où il n'était » pas ; Avant d'être engendré il n'était pas ; Il a été fait » de rien ou d'une autre substance ou essence [1] ; Le Fils » de Dieu est un être créé, changeable, mutable : ceux-» là, l'Eglise catholique leur dit anathème ».

Outre ce symbole, le concile arrêta aussi un certain nombre de règles ecclésiastiques, qu'il formula en vingt canons.

Les crises intérieures du siècle précédent avaient laissé en Orient des traces que le concile s'efforça de faire disparaître. Les Novatiens se rencontraient un peu partout en Asie-Mineure ; à Antioche et peut-être ailleurs, il y avait des Paulianistes, attachés aux doctrines de Paul de Samosate. Pour les premiers, le concile (c. 8) se montra très conciliant. Il prescrivit de les admettre à la communion sur le simple engagement de reconnaître les dogmes catholiques et de communiquer avec les bigames [2] et les apostats repentis. Leur clergé fut maintenu en fonctions dans les endroits où il n'y avait pas de clergé catholique, fondu avec celui-ci quand il y en avait un. Quant aux Paulianistes (c. 19), leur baptême fut déclaré nul ; ils furent soumis à la rebaptisation. Leurs

[1] ἐξ ἑτέρας ὑποστάσεως ἢ οὐσίας.

[2] Il s'agit ici, bien entendu, de bigamie successive, de second mariage, et non point de bigamie simultanée.

clercs aussi, pour continuer leurs fonctions, ce que le concile acceptait comme possible, durent être réordonnés.

La persécution de Licinius était encore récente ; plusieurs canons (c. 11-14) furent consacrés à régler les cas pénitentiels auxquels elle avait donné lieu.

Au point de vue du clergé, le concile interdit de conférer les ordres aux eunuques volontaires (c. 1), aux néophytes (c. 2), aux pénitents (c. 9, 10); il défendit aux prêtres et aux évêques de se transférer d'une église à une autre [1] (c. 15, 16), aux clercs en général d'exercer l'usure (c. 17) et de garder chez eux des femmes qui pussent donner lieu au soupçon (c. 3). Les évêques devaient être, dans chaque province, installés par tous leurs collègues ; les absents empêchés devaient tout au moins donner leur adhésion ; l'installation devait être confirmée par l'évêque du chef-lieu, le métropolitain (c. 4). Aucun évêque ne devait recevoir ni surtout promouvoir les clercs qui auraient quitté leur église (c. 16), ni réhabiliter les personnes excommuniées par leurs collègues. Comme il pouvait y avoir lieu, sur ce point, à reviser les sentences épiscopales, les évêques de chaque province étaient invités à s'assembler deux fois par an en concile pour juger les appels (c. 5).

En édictant ses règlements sur les relations provinciales des évêques, le concile n'entendait pas déroger aux situations consacrées par l'usage, notamment à celle

[1] Ceci touchait les évêques de Nicomédie et d'Antioche, transférés, l'un de Béryte, l'autre de Bérée ; mais la loi n'avait pas d'effet rétroactif.

de l'évêque d'Alexandrie [1] par rapport aux églises de l'Egypte entière, de la Libye et de la Pentapole. Pour toutes ces églises l'évêque d'Alexandrie était le supérieur immédiat de l'évêque local : il n'y avait d'autre métropolitain que lui. Les anciens usages d'Antioche et d'ailleurs devaient de même être maintenus ; l'évêque d'Ælia, lui aussi, devait conserver ses prérogatives traditionnelles, sans préjudice, toutefois, des droits métropolitains de Césarée (c. 6, 7).

Telle est la législation de Nicée [2], législation sans caractère synthétique, toute de circonstance, comme fut toujours la législation des conciles, représentant non point la réglementation générale des rapporte ecclésiastiques, mais simplement la solution d'un certain nombre de cas sur lesquels l'attention des membres de l'assemblée se trouvait avoir été appelée. Jusque là on avait vécu soit sur des traditions non écrites, soit sur des recueils qui se recommandaient des apôtres ou de leurs disciples, mais sans titres vérifiables. Les conciles d'Elvire et d'Arles ne furent jamais reçus en Orient ; ceux d'Ancyre et de Néocésarée attendirent assez longtemps

[1] Ici le concile allègue l'usage de Rome ; ἐπειδὴ καὶ τῷ ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐπισκόπῳ τοῦτο συνηθές ἐστιν. En effet, le pape exerçait alors l'autorité métropolitaine sur les évêques de l'Italie entière. Dans certaines versions latines de ce canon on a précisé, en restreignant la juridiction métropolitaine du pape aux *suburbicaria loca*, c'est-à-dire aux églises que ne comprenaient pas les ressorts de Milan et d'Aquilée, établis après le concile de Nicée.

[2] Pour ne rien négliger, mentionnons encore deux canons, l'un contre les empiètements des diacres (c. 18), l'autre contre l'usage de prier à genoux le dimanche et pendant le temps fiscal (c. 20).

avant de l'être en Occident : ceux de Nicée furent acceptés partout, dès la première heure, et partout placés en tête des documents authentiques du droit ecclésiastique.

Les canons disciplinaires ne semblent pas avoir soulevé de discussions bien vives. Il en fut autrement du symbole. La précision des formules négatives par lesquelles il se terminait, et quelques expressions comme « engendré de l'essence du Père, vrai Dieu, engendré et non pas fait, consubstantiel au Père », excluaient absolument l'arianisme doctrinal. Les partisans d'Arius, qu'ils fussent venus de l'école lucianiste, comme Eusèbe de Nicomédie, ou qu'ils fussent des origénistes ralliés, comme Eusèbe de Césarée, ne pouvaient signer une telle profession sans déroger à leurs principes. Ils incidentèrent beaucoup sur le mot *consubstantiel*, auquel ils reprochaient de n'être pas tiré de l'Ecriture et d'avoir été répudié par le concile d'Antioche, au temps de Paul de Samosate. A cela les orthodoxes répondaient que des auteurs anciens et graves, Théognoste, Origène, et surtout les deux Denys, celui d'Alexandrie et celui de Rome, s'étaient servis du mot en litige, lequel, il est vrai, n'était pas scripturaire, mais exprimait bien ce que l'on voulait inculquer. Ce dernier point était discutable, car, en soi, le mot consubstantiel n'était pas si clair, et de fait il n'a pas toujours été pris dans le même sens [1].

[1] Par exemple quand on dit que le Christ, consubstantiel à Dieu par sa nature divine, nous est consubstantiel par sa nature humaine.

Mais, dans le symbole, ce qu'on entendait lui faire exprimer, c'est que le Fils de Dieu ne rentre nullement dans la catégorie du créé et que, quel que soit le mystère de sa génération, son essence est vraiment divine. C'est ce que signifie la formule « engendré de l'essence du Père », ἐκ τῆς τοῦ Πατρὸς οὐσίας, qui a disparu du texte actuellement reçu, et qui forme en effet double emploi avec l'ὁμοούσιος. Athanase, à qui la formule ἐκ τῆς τοῦ Πατρὸς οὐσίας est très familière, n'emploie pas souvent, pour son compte, le mot de *consubstantiel.* Ce n'est pas lui sans doute, ni son évêque, qui l'auront suggéré au concile. Il semble plutôt que ce soient les légats romains. A Rome, en effet, le mot était d'usage courant, officiel : soixante ans avant le concile de Nicée, on y avait blâmé Denys d'Alexandrie de son hésitation à l'employer [1]. Depuis Zéphyrin et Calliste, l'église romaine s'était toujours plus préoccupée de maintenir le monothéisme absolu et l'absolue divinité de Jésus-Christ que de cultiver des systèmes pour concilier ces deux données. Cette préoccupation principale était partagée par les modalistes ; ce que le concile pouvait compter d'esprits à tendance sabellienne lui était acquis d'avance, notamment l'évêque d'Ancyre Marcel, qui fera bientôt parler de lui. De tels partisans de l'*homoousios* n'étaient guère faits, il faut bien le dire, pour le recommander auprès des personnes, fort nombreuses, qui, depuis Origène, faisaient une guerre incessante au modalisme.

[1] T. I, p. 486.

Aussi l'*homoousios* eut-il quelque peine à se faire accepter ; il fut plutôt imposé que reçu. Hosius le patronna énergiquement ; il en fut de même des évêques d'Alexandrie et d'Antioche. L'empereur fit savoir qu'il y tenait. Ce fut, pour beaucoup, un argument capital. Les résistances fléchirent, même celle d'Eusèbe de Césarée, même celle des évêques de Nicomédie et de Nicée, ainsi que de tout le parti lucianiste. Tout le monde signa, sauf les deux libyens Théonas et Secundus, qui ne voulurent pas se séparer de leur parti. Par mesure de police ils furent internés en Illyricum, avec Arius et ses adhérents alexandrins [1].

Comment leurs protecteurs de la veille expliquèrent leur revirement au public, c'est ce dont on peut se faire une idée en lisant la lettre piteuse et peu sincère que l'évêque de Césarée écrivit tout aussitôt à son église. Athanase, qui ne lui voulait aucun bien, et pour cause, eut soin de transmettre ce document à la postérité en l'annexant à l'ouvrage qu'il publia plus tard sur les décrets de Nicée. Il dut peser bien lourdement sur la conscience de son auteur. Cependant Eusèbe n'osa pas se révolter : il attendit l'heure de la revanche.

Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée se montrèrent moins prudents. Au moment du concile ils l'avaient échappé belle, car l'empereur, eu égard à leur responsabilité dans les troubles, voulait les traiter comme Arius et les autres. On se contenta de les obliger à signer.

1 Philostorge, *Supp.* (Migne, *P. G.*, t. LXV, p. 623).

Mais leurs sentiments n'avaient pas changé. Ils le montrèrent peu après. Les décisions du concile comportaient, à Alexandrie, des mesures d'exécution qui donnèrent lieu à beaucoup de protestations. « Les Egyptiens seuls, » dit Eusèbe, continuaient, au milieu de la paix univer- » selle, à s'entre-déchirer »[1]. Comme les Donatistes, après le concile d'Arles, les condamnés, ariens ou mélétiens, se mirent de nouveau à importuner l'empereur. Constantin, cette fois encore, se prêta au rôle d'arbitre, appela à lui les chefs de parti et s'employa à les réconcilier. Eusèbe et Théognis profitèrent de l'occasion, accueillirent les dissidents comme ils avaient accueilli Arius et prirent hautement leur défense. C'en était trop. L'empereur ne pouvait tolérer qu'on rallumât une querelle à peine éteinte ; du reste, il gardait rancune à Eusèbe, qui passait pour avoir montré naguère trop d'attachement à Licinius. Il fit enlever les deux évêques et les expédia en Gaule. Puis il écrivit à leurs églises et les invita à choisir de nouveaux chefs[2], ce qui fut fait. L'évêque de Laodicée en Syrie, Théodote, arien notoire, tenait apparemment des propos antinicéens. L'empereur

[1] Eusèbe vise cette affaire, *V. C.*, III, 23 ; les termes généraux dont il se sert ne permettent guère de voir s'il s'agit d'ariens ou de mélétiens, ou des deux partis à la fois. La même indétermination se représente dans la lettre de Constantin alléguée ci-dessous. On a beaucoup exagéré, ces temps derniers, en tirant de cet incident une seconde session du concile de Nicée. Eusèbe ne parle nullement d'une nouvelle convocation de l'épiscopat entier, mais seulement d'une invitation adressée aux « Egyptiens ».

[2] La lettre à l'église de Nicomédie s'est conservée dans Théodoret, I, 20, et dans Gélase de Cyzique, I, 10.

lui écrivit aussi pour lui montrer, par l'exemple d'Eusèbe et de Théognis, quelles pouvaient être les conséquences de son attitude.

Constantin était bien décidé à ne pas transiger sur le concile. C'était son concile à lui : il y avait assisté, il l'avait même un peu dirigé ; il s'y tint résolument.

Il semblait donc que tout fût fini et qu'il ne restât plus qu'un petit groupe d'opposants, sur lesquels la police impériale avait l'œil et la main. Il n'en était rien : la vraie lutte allait commencer. Au deuxième siècle, après quelques alertes, la crise gnostique avait fini par se calmer toute seule : le christianisme avait éliminé les germes morbides par la simple réaction d'un organisme vigoureux. Plus tard, le mouvement modaliste, après avoir agité les églises un peu partout, en Asie, à Rome, en Afrique, en Cyrénaïque, en Arabie, s'était peu à peu éteint ou confiné. On n'avait eu besoin ni de concile, ni d'empereur, ni de symboles, ni de signatures. La querelle d'Origène et de son évêque, assez vive au début, avait fini par s'arranger toute seule. Dans celle d'Arius on mit en avant les grands moyens. Il n'en résulta qu'une trêve assez courte, suivie d'une guerre abominable et fratricide, qui divisa la chrétienté entière depuis l'Arabie jusqu'à l'Espagne, et ne s'apaisa, après soixante ans de scandale, qu'en léguant aux générations suivantes les germes de schismes dont l'Eglise se ressent encore.

CHAPITRE V

Eusèbe et Athanase.

Eusèbe de Césarée, son érudition, ses rapports avec Constantin. — L'*homoousios* après le concile de Nicée. — Déposition d'Eustathe d'Antioche. — Réaction contre le symbole de Nicée. — Athanase, évêque d'Alexandrie. — Premiers conflits avec les partisans de Mélèce et d'Arius. — Soumission d'Arius, son rappel d'exil. — Nouvelles intrigues contre Athanase. — Concile de Tyr. — Déposition d'Athanase. — Son premier exil. — Mort d'Arius. — Marcel d'Ancyre, sa doctrine, sa déposition. — Ecrits d'Eusèbe de Césarée contre Marcel.

Constantin, en prenant contact avec l'épiscopat d'Orient, avait pu se rendre compte de ses divisions, de l'âpreté avec laquelle on y soutenait les querelles, mais aussi du respect que l'on y avait pour sa personne et son autorité. De ce respect il ne manqua pas de faire usage pour calmer les esprits, écarter les plaintes inopportunes, favoriser en toutes choses la paix et la concorde. Les évêques de Nicée ne furent pas congédiés sans exhortations, car Constantin était le plus grand sermonneur de son empire. Il leur recommanda fort de ne pas s'entre-déchirer, en particulier de supporter ceux de leurs collègues qui se distinguaient par leur science, et de considérer ce don de quelques-uns comme un avantage pour tous.

Ce n'est pas pour rien qu'Eusèbe [1] a relevé ce détail, qui le concernait de très près. L'empereur avait tout de suite distingué ce grand savant ; il le regardait, à juste titre, comme l'honneur du christianisme et de l'épiscopat. Il ne pouvait se dissimuler que la considération de l'évêque de Césarée avait souffert de son échec au concile, et sans doute il avait eu vent de plaisanteries faciles qu'on se permettait contre lui. Il le couvrit résolument de sa faveur.

Eusèbe était un homme précieux. Il savait tout, l'histoire biblique, l'histoire profane, les lettres anciennes, la philosophie, la géographie, le comput, l'exégèse. Dans ses grands ouvrages, la *Préparation évangélique*, la *Démonstration évangélique*, il avait expliqué le christianisme au public instruit ; par sa *Chronique* et son *Histoire ecclésiastique* il lui avait constitué des annales ; il l'avait défendu contre Porphyre et Hiéroclès. Déjà avancé en âge il continuait d'écrire. Il commentait Isaïe, le Psautier, d'autres livres encore. Avait-on besoin d'explications sur la difficile question de la Pâque, où s'enchevêtraient l'exégèse, le rituel et l'astronomie ? Il était là pour en donner. L'attention du public commençait à se porter vers les Lieux Saints. Eusèbe, qui connaissait à fond la Palestine et la Bible, expliquait les noms, de lieux et de peuples qui figurent dans l'Ecriture-Sainte, décrivait la Judée, reconstituait l'ancienne topographie de la ville sainte. Il excellait dans les discours d'apparat.

[1] *V. C.*, III, 21.

C'était l'orateur indiqué pour les grandes circonstances, pour les dédicaces solennelles, pour les panégyriques impériaux. C'est encore à lui que l'empereur s'adressait quand il avait besoin d'exemplaires de la Bible, bien copiés et bien corrects. Il lui en demanda un jour cinquante à la fois, pour les églises de Constantinople[1].

Hautement estimé du prince, il n'était pas en reste avec lui et ne se dissimulait guère son enthousiasme. On le lui a beaucoup reproché, bien à tort, car c'était un enthousiasme sincère et désintéressé. La situation d'Eusèbe était faite dès avant Constantin et celui-ci n'y ajouta que sa considération personnelle. L'empereur ne mit jamais les pieds en Palestine. On ne voit pas qu'Eusèbe ait approché de lui en d'autres occasions que celles du concile de Nicée (325) et des tricennales (335). Césarée était loin de Nicomédie et l'évêque n'était plus d'âge à se mettre à tout propos sur les chemins.

Les années qui suivirent le concile de Nicée furent assez tristes pour lui. Il digérait mal sa déconvenue, et, à vrai dire, il n'était pas le seul à goûter médiocrement le nouveau symbole. L'*homoousios* imposé par les Romains n'avait guère de partisans en Orient, si ce n'est dans les rangs des sabelliens ou des personnes suspectes de sabelliser. En Egypte, il avait un sens très clair ; il signifiait que les Ariens, qui n'en voulaient pas, étaient des hérétiques ; en dehors de cela les explications que l'on en donnait ne brillaient pas par leur

[1] *V. C.*, IV, 36.

clarté. Dans l'Orient proprement dit, il avait aussi une signification extrinsèque, c'est que les soixante-dix ou quatre-vingts évêques qui, en 268, avaient condamné Paul de Samosate, s'étaient trompés sur un point important. Ainsi arriva-t-il que, malgré les promesses d'entente et de sagesse qui, de part et d'autre, avaient été faites à l'empereur, on recommença bientôt à se disputer. Eusèbe de Césarée et son collègue Eustathe d'Antioche échangèrent des lettres aigres [1], qui n'éclaircirent guère le débat et ne tardèrent pas à l'envenimer. Eustathe était un grand ennemi d'Origène et un ennemi fort militant. Cela ne le recommandait pas à Césarée [2]. A Antioche, le clergé était très partagé. Jusque là le siège épiscopal avait été occupé par des prélats défavorables aux ariens ; mais Antioche était la vraie partie de l'arianisme : c'est là que Lucien avait fait école. Sa postérité spirituelle n'était pas toute dispersée dans les évêchés du dehors ; il en était resté sur les lieux. On le vit bien quand l'évêque Eustathe, assez vif en propos [3], commença d'être un sujet à discussions. La querelle s'animant, il

[1] Socrate, I, 23, dit avoir vu des lettres épiscopales sur ce sujet : Ὡς δὲ ἡμεῖς ἐκ διαφόρων ἐπιστολῶν εὑρήκαμεν, ἃς μετὰ τὴν σύνοδον οἱ ἐπίσκοποι πρὸς ἀλλήλους ἔγραφον, ἡ τοῦ ὁμοουσίου λέξις τινὰς διετάραττε. κ. τ. ἑ. Saint Jérôme, *De viris*, 85, connaît aussi des lettres d'Eustathe, en grand nombre, *infinitae epistolae*.

[2] Voir le traité d'Eustathe sur la Pythonisse et les explications d'Origène à propos de cette histoire. Cf. *Bulletin critique*, t. VIII, p. 5.

[3] Outre le traité sur la Pythonisse, un fragment relatif au concile de Nicée, conservé par Théodoret, I, 7, permet de se faire une idée de son style.

finit par se produire entre eustathiens et anti-eustathiens un conflit des plus acharnés On se jetait à la tête des accusations de sabellianisme et de polythéisme. Eustathe reprochait à l'évêque de Césarée de trahir la foi de Nicée ; celui-ci protestait qu'il n'en était rien, et que, si Eustathe le prétendait, c'est qu'il était un sabellien.

Les choses en vinrent au point qu'un synode parut nécessaire. On ne sait par qui il fut convoqué. Il se tint à Antioche, et, comme au temps de Paul de Samosate, il décida contre l'évêque de cette grande ville. On n'en a point les actes ; les auteurs en parlent diversement [1]. D'après les adversaires qu'Eustathe avait sur les lieux, c'est pour sa doctrine qu'il aurait été condamné, Cyrus, son successeur sur le siège de Bérée, ayant déposé contre lui une accusation de sabellianisme [2]. Théodoret, qui écrit un siècle après les événements, parle d'une femme qui aurait faussement accusé l'évêque de l'avoir séduite [3]. Athanase donne une autre raison : Eustathe aurait été accusé auprès de l'empereur d'avoir fait quelque affront à sa mère. En ceci il pourrait bien y avoir un fond de vérité. Hélène visita l'Orient au temps d'Eustathe. On savait qu'elle était très dévote à saint

[1] Socrate se plaint ici des évêques, qui, dit-il, déposent les gens comme impies, sans dire en quoi consiste leur impiété.

[2] Socrate, I, 24, tire cela de Georges de Laodicée, arianisant notoire, qui paraît reproduire un propos d'Eusèbe d'Emèse. Cyrus lui-même aurait été déposé sous le même prétexte doctrinal.

[3] Théodoret, I, 20, 21. Le concile aurait admis cette assertion sans autre garantie que le serment de la femme, laquelle plus tard avoua que son enfant était bien d'un Eustathe, mais d'un forgeron et non pas de l'évêque. Tout cela est fort suspect et sent la légende.

Lucien, le célèbre prêtre d'Antioche, dont le corps, jeté à la mer devant Nicomédie, avait été porté par les courants — par un dauphin, dit la légende — précisément sur le rivage de Drépane, où l'impératrice était née et où sans doute elle avait une résidence. C'était son martyr à elle; elle lui fit élever une somptueuse basilique. Lucien avait laissé à Antioche des souvenirs litigieux : les ariens l'honoraient extrêmement; leurs adversaires témoignaient moins d'enthousiasme. Il est possible qu'à ce propos Eustathe ait laissé échapper quelque parole imprudente. Saint Ambroise, plus tard, ne se gênera pas pour dire qu'Hélène avait été fille d'auberge, *stabularia*, ce qui, vu les usages du temps en fait d'hospitalité, pouvait signifier beaucoup de choses. Au temps de Constantin il n'était pas sage de remonter à ces origines.

Je ne voudrais pas affirmer que le concile ait vu là un cas de déposition et j'accepterais plutôt, pour la sentence ecclésiastique, le motif indiqué par Georges de Laodicée, le sabellianisme. Mais les mesures prises par Constantin portent à croire qu'il vit dans cette affaire autre chose qu'une question théologique et qu'il prit connaissance des propos tenus sur sa mère. Hélène était impératrice (*Augusta*) ; il y avait cas de lèse-majesté. Eustathe fut arrêté et conduit devant l'empereur, qui, après avoir entendu sa défense [1], l'exila à Trajanopolis en Thrace, puis à Philippes, avec un certain nombre de prêtres et de diacres. Il mourut peu après [2].

1 *V. C.*, III, 39.

2 Saint Jérôme, dans son *De Viris*, dit qu'Eustathe fut exilé à

Il fut malaisé de lui donner un successeur[1]. Eustathe avait beaucoup de partisans ; il avait aussi des ennemis acharnés, car il s'était montré très sévère contre les adversaires plus ou moins avoués de la condamnation d'Arius. Antioche entra en effervescence ; la curie, les magistrats, étaient divisés. Peu s'en fallut que l'on en vint aux mains. Paulin, évêque de Tyr en disponibilité[2], antiochénien d'origine, fut quelque temps à la tête de l'église, peut-être comme administrateur provisoire. Il mourut au bout de six mois ; alors un certain Eulalius fut élu évêque ; lui aussi dura peu et l'agitation recommença. Constantin envoya à Antioche un comte de son entourage intime. Un calme relatif s'établit : on parvint

Trajanopolis et qu'on y voyait encore son tombeau. C'est cependant de Philippes (v. les chroniques de Victor et de Théophane) que les restes d'Eustathe furent rapportés à Antioche, vers 482. Socrate (IV, 14), suivi par Sozomène (VI, 13), le fait vivre jusqu'au temps de Valens ; mais il y a ici une confusion. Il n'est plus jamais question d'Eustathe dans les documents du temps de Constantin et de Constance, où figurent tant d'évêques de situation analogue ; du reste nous savons par Théodoret (III, 2) qu'Eustathe était mort quand Mélèce fut élu évêque d'Antioche (360).

1 Sur ceci, v. surtout Eusèbe, *V. C.*, III, 59-62.

2 Paulin avait été, on ne sait pourquoi, remplacé comme évêque de Tyr ; c'est Zénon qui signa, en cette qualité, au concile de Nicée. Eusèbe lui dédia, peu après, semble-t-il, son Onomastique. Dans son ouvrage contre Marcel (I, 4) il dit que l'église d'Antioche l'avait revendiqué comme un bien qui lui appartenait ; les catalogues des évêques d'Antioche s'accordent à placer, avant Eustathe ou après, un Paul ou Paulin, à qui ils assignent cinq ans d'épiscopat ; saint Jérôme, dans sa Chronique, a aussi un Paulin et il le marque avant Eustathe. Théodoret (I, 21) n'en parle pas. Philostorge (III, 15) est très précis ; il place Paulin immédiatement avant Eulalius et dit qu'il mourut après six mois de gouvernement.

à réunir un grand nombre de suffrages sur le nom d'Eusèbe de Césarée. Celui-ci ne tenait guère à quitter, pour l'enfer d'Antioche, son évêché tranquille et sa commode bibliothèque. Il protesta que les canons de Nicée, conformes au bon usage ecclésiastique, interdisaient les translations. L'empereur le loua fort de sa modestie et de son respect des règles ; il notifia aux évêques syriens qu'ils eussent à choisir un autre candidat[1]. Il leur en indiquait lui-même deux, Euphronius, prêtre de Césarée en Cappadoce, et Georges, actuellement prêtre d'Aréthuse, mais qui avait été jadis ordonné, puis déposé par Alexandre d'Alexandrie[2]. On se décida pour Euphrone. C'était un homme du même bord qu'Eulalius et Eusèbe. Le siège d'Antioche était gagné pour longtemps aux adversaires du concile de Nicée, aux adversaires latents, bien entendu, car Constantin n'admettait pas qu'on l'attaquât ouvertement.

L'organisateur de cette réaction sourde était Eusèbe de Nicomédie. Son exil n'avait duré que trois ans[3] et sans doute lui et son ami Théognis étaient déjà revenus au moment où Eustathe fut déposé (v. 330.) De ce retour, gros de conséquences, les causes ne se laissent pas bien discerner[4]. Un revirement complet s'opéra dans les dis-

[1] Lettres aux gens d'Antioche, à Eusèbe, aux évêques (Théodote, Théodore, Narcisse, Aetius, Alphius et autres), *ibid.*

[2] C'est celui qui devint plus tard évêque de Laodicée.

[3] C'est le chiffre de Philostorge.

[4] Je serais porté à soupçonner que le récit de Rufin (I, 11, v. plus loin) sur le rappel d'Arius, se rapporte en effet à celui d'Eusèbe. Constantia n'avait pas de raison spéciale pour s'intéresser

positions de Constantin, près duquel Eusèbe de Nicomédie va désormais avoir une autorité considérable [1]. Non seulement les deux prélats furent rappelés d'exil, mais on les réinstalla dans leurs évêchés, en écartant les successeurs dont ils avaient été pourvus.

En Egypte le vieil évêque Alexandre mourut le 18 avril 328 [2]. Son diacre Athanase [3], déjà fort en vue et par la

à Arius. Eusèbe, évêque de la résidence impériale, lui devait être connu depuis bien longtemps ; il avait quelque parenté avec la famille impériale. On conçoit très bien que la veuve de Licinius ait été affligée de l'exil d'Eusèbe, son père spirituel et ami.

1 Après Tillemont et bien d'autres je me crois obligé d'écarter ici la lettre que Socrate (I, 14) nous donne comme écrite par Eusèbe et Théognis aux évêques les plus considérables (τοῖς κορυφαίοις τῶν ἐπισκόπων) pour les exciter à demander leur rappel d'exil. Voir la discussion dans Tillemont, t. VI, p. 810. D'autre part il n'est pas aisé d'expliquer la genèse de ce texte. Peut-être Socrate se sera-t-il trompé sur ses auteurs. Elle conviendrait assez aux évêques Secundus et Théonas ; en tout cas elle suppose Arius réhabilité par les évêques, ce qui n'eut lieu qu'en 335.

2 Contre cette date, fournie par les lettres pascales et leur Chronique, semble protester un texte de saint Athanase, *Ap. c. Ar.*, 59) où il est dit qu'Alexandre mourut cinq mois à peine après le concile de Nicée. En y regardant de près il me semble que cet intervalle est indiqué à partir non du concile de Nicée, mais de la réception des Mélétiens. Entre la décision de Nicée et la fin du schisme en Egypte il a pu s'écouler un certain temps, et il semble bien (v. ci-dessus, p. 156) qu'il y ait eu, après le concile, de nouvelles discussions sur ce sujet. Ces sortes d'affaires sont toujours très délicates à régler. J'admettrais donc que le schisme ait encore traîné jusque vers la fin de 327. Cf. Eusèbe, *V. C.*, III, 23. Sur les objections faites à cette date, v. Gerhard Lœschcke, *Rheinisches Museum*, 1906, p. 45-49.

3 Sur l'histoire de saint Athanase, en dehors de ces Apologies et de son « Histoire aux moines », il nous reste deux documents

confiance que lui témoignait Alexandre et par le rôle qu'il avait joué à Nicée, fut acclamé aussitôt et consacré le 7 juin[1]. « C'est un homme probe, vertueux, un bon » chrétien, un ascète, un véritable évêque » ! Tels étaient les cris de la foule. Il faut remarquer la qualité d'ascète. Elle valut à Athanase, destiné à tant de luttes, l'appui

chronologiques de grande importance, la Chronique des lettres festales (pascales) et ce qu'on a nommé l'*Historia acephala*. Le recueil des lettres pascales d'Athanase nous est parvenu, incomplet, dans un manuscrit syriaque. Sur ce texte deux versions, en latin (Mai, *Nova PP. bibl.*, t. VI, p. 1 ; Migne, *P. G.*, t. XXVI, p. 1351) et en allemand (Larsow, *Die Festbriefe des heil. Athanasius*, 1852), ont été faites ; elles laissent beaucoup à désirer. En tête de chaque lettre sont marquées, avec la date pascale, diverses indications chronologiques; puis tous ces préambules chronologiques sont repris en une autre rédaction et réunis en tête du recueil des lettres. Dans cette autre rédaction, qui nous est parvenue au complet, figurent çà et là des notes historiques. L'*Historia acephala* a été publiée d'abord par Maffei, d'après une collection canonique latine conservée à Vérone (*Veronensis* 60), la collection dite du diacre Théodose (Migne, *P. G.*, t. XXVI, p. 1443; édition bien meilleure par Batiffol, dans les *Mélanges Cabrières*, t. I, 1899, p. 100). Il est évident, et Mgr Batiffol l'a bien établi *Byzantinische Zeitschrift.*, t. X, 1901, p. 130 et suiv.), que d'autres parties de la collection théodosienne se rattachent au fragment de Maffei et dérivent avec lui d'une sorte de dossier apologétique, établi sous l'inspiration d'Athanase, en 367, puis continué jusqu'à sa mort. Mgr Batiffol a proposé *Byz. Zeitschr.*, *l. c.*), d'identifier ce dossier avec le *Synodicon* d'Athanase mentionné dans Socrate (I, 13); ceci est fort contestable. Sur ces deux documents, v. E. Schwartz, *Zur Geschichte des Athanasius*, dans les *Nachrichten* de Gœttingen, 1904, p. 333 et suiv.

1 Ses adversaires osèrent plus tard incidenter sur son élection. Ils sont réfutés par le concile égyptien de 340 (Athan., *Apol. c. Ar.*, 6), qui cite une lettre adressée aux empereurs par les opposants, la même sans doute qui a été sous les yeux de Sozomène (II, 17). Il va de soi, du reste, qu'Athanase n'ait pas eu les suffrages des partisans d'Arius, de Mélèce et autres schismatiques.

des solitaires d'Egypte, qui commençaient à être, en ce pays, une puissance religieuse. Mais c'est avant tout sur lui-même qu'il pouvait compter. Outre les qualités du pasteur accompli, Dieu lui avait donné un esprit clair, un œil bien ouvert sur la tradition chrétienne, sur les événements, sur les hommes ; et avec cela un caractère hautement indomptable, tempéré par une parfaite bonne grâce, mais incapable de faiblir devant qui ou quoi que ce soit. L'orthodoxie de Nicée avait trouvé son homme. Déjà menacée à cette heure, elle devait traverser des crises redoutables. On put croire à certains moments qu'elle n'avait plus d'autre soutien qu'Athanase. C'était assez. Athanase eut contre lui l'empire et sa police, les conciles, l'épiscopat : la partie était encore égale tant qu'un tel homme restait debout.

Ce n'était ni un illettré ni un savant de profession. Au moment où on l'élut évêque il avait déjà publié deux livres d'apologétique[1], remarquablement tournés, clairs surtout. Mais il laissait volontiers à d'autres le soin de débrouiller les énigmes philosophiques et d'explorer les secrets de l'érudition. Il lui suffisait de savoir écrire et de ne pas perdre les documents qui l'intéressaient. De ce talent et de ce soin, ses adversaires se trouvèrent mal.

La lutte s'engagea de bonne heure. Au commence-

[1] Les deux traités καθ' Ἑλλήνων et περὶ ἐνανθρωπήσεως. Dans le premier il montre l'inanité du paganisme, dans l'autre il présente la justification du christianisme ; l'authenticité de ces livres n'a été contestée qu'avec de mauvaises raisons.

ment de l'année 330 il se trouvait déjà éloigné de ses fidèles et cela par la mauvaise volonté des « hérétiques ». Il s'en plaint dans son mandement pascal, sans spécifier à quelles intrigues il avait affaire. La petite église mélétienne s'était ralliée à l'évêque Alexandre, aux conditions formulées par le concile de Nicée. Alexandre mort[1], elle ne s'accommoda pas d'Athanase et des tiraillements se firent sentir. Le chef des Mélétiens était, depuis la mort de Mélèce, un certain Jean Arkaph, évêque de Memphis. Les partisans qu'Arius avait laissés à Alexandrie s'agitaient de leur côté. Au commencement de l'année 331, quand il lui fallut écrire la lettre pastorale[2] par laquelle les évêques d'Alexandrie avaient coutume d'annoncer la fête de Pâques, il était de nouveau éloigné de son troupeau, cette fois encore, du fait des « hérétiques »[3]. Athanase mettait à leur rentrée dans l'Église des conditions qui leur semblaient excessives ; Eusèbe de Nicomédie les appuyait de loin et faisait tenir au jeune évêque des instances écrites et des menaces verbales. Il fit en sorte que Constantin lui ordonnât de recevoir ceux qui le demandaient, sous peine d'être lui-même écarté d'A-

[1] Cinq mois après l'union (Athanase, *Apol. c. Ar.*, 59), qui eut lieu ainsi vers la fin de l'année 327. Il y eut entre la fin du concile de Nicée et la réunion des Mélétiens, un intervalle d'environ deux ans.

[2] Lettre n° 3. La chronique en tête de ces lettres lui fait expédier celle-ci pendant son voyage de la cour (*comitatus*) à Alexandrie ; mais il doit y avoir confusion, à ce sujet, entre la lettre de 331 et celle de 332.

[3] Τοὺς περὶ Ἄρειον dit saint Athanase (*l. c.*) ; il ne peut être ici question d'Arius en personne et de ses compagnons d'exil.

lexandrie[1]. Que ces menaces eussent reçu un commencement d'exécution ou que quelque émeute lui eût conseillé de se retirer momentanément, il est certain qu'il dut s'éloigner de sa ville épiscopale. Il écrivit à l'empereur pour justifier son attitude ; mais les Mélétiens entrèrent en lice. Trois de leurs évêques, Ision, Eudaemon et Callinique[2], s'en allèrent à la cour porter plainte contre lui. Il avait, disaient-ils, imposé aux Egyptiens un tribut de chemises de lin. Deux de ses prêtres, Apis et Macaire, qui se trouvaient à la cour, réfutèrent l'accusation ; mais l'empereur manda à l'évêque de se rendre auprès de lui. Deux autres accusations se produisirent alors. Le prêtre Macaire avait, sous la responsabilité de son évêque, brisé un calice dans une tournée pastorale en Maréote. Athanase lui-même avait envoye une grosse somme à un certain Philomène, soupçonné de mauvaises intentions à l'égard de la personne impériale. Ceci surtout était très grave.

Athanase avait à Nicomédie un ami sûr et puissant, le préfet du prétoire Ablavius. Il se justifia : ses accusateurs furent chassés de la cour, et lui-même, après avoir souffert de l'hiver, put rentrer à Alexandrie avant

[1] Athanase (*Apol. c. Ar.*, 59) nous a conservé un fragment de cette lettre impériale; il dit qu'elle fut apportée par les « palatins » Syncletius et Gaudentius. S'il n'y a pas ici un *lapsus memoriae*, il faudra admettre que ces officiers firent deux fois le voyage, car nous les trouverons plus tard porteurs d'autres lettres impériales.

[2] *Apol. c. Ar.*, 60 ; cf. lettre festale n° 4; dans cette pièce, il joint aux trois autres accusateurs « le ridicule Hiéracammon, qui, » honteux de son nom, se fait appeler Euloge ».

la Pâque de 332[1]. Il y rapportait une lettre impériale où, après une longue homélie sur la concorde, se trouvaient quelques mots de recommandation pour la personne de l'évêque, sans qu'aucun blâme précis fût infligé à ses accusateurs[2]. Athanase reprit le gouvernement de son église et le cours de ses visites métropolitaines[3].

Constantin maintenait encore, non seulement sa fidélité au concile de Nicée, mais aussi son absolue réprobation d'Arius, de ses adhérents et de ses fauteurs. Il lui fallait en Orient un christianisme pacifique et uniforme. Peu après la déposition d'Eustathe, il édicta[4] des mesures rigoureuses contre les vieux dissidents, Novatiens, Valentiniens, Marcionites, Paulianistes Montanistes, et, en général, contre tous les hérétiques, interdisant leurs réunions et confisquant leurs lieux de culte. En 332 ou 333, des employés de la secrétairerie impériale (*magistriani*), Syncletius et Gaudentius, apportèrent à Alexandrie deux lettres impériales adressées l'une aux évêques et aux fidèles[5], l'autre à Arius et aux Ariens[6].

[1] La Chronique des fettres festales, qui avance ce voyage d'un an, en indique une bien singulière cause; les ennemis d'Athanase l'avaient accusé d'avoir été fait évêque trop jeune. C'est là tout ce qu'elle connaît en fait d'accusations. Le mieux est de s'en rapporter à l'Apologie contre les Ariens.

[2] *Apol. c. Ar.*, 61, 62.

[3] En 329-330, il visita la Thébaïde : en 331-332, les provinces libyennes (Pentapole, oasis d'Ammon) ; en 333-334, la Basse-Egypte (Chronique des lettres festales).

[4] *V. C.*, III, 64, 65.

[5] Τοὺς πονηρούς...

[6] Κακὸς ἑρμηνεύς...

De celle-ci, qui était assez longue, lecture officielle fut faite au palais du préfet, qui s'appelait alors Paterius. C'est une pièce bien singulière : si l'authenticité n'en était pas garantie par tant de signes extérieurs, on aurait peine à croire qu'une invective si violente, contre un malheureux exilé, ait jamais pu être écrite par un souverain ou en son nom. Mais il n'y a pas place au doute. Il en résulte qu'à ce moment encore Constantin était aussi mal disposé que possible à l'égard de ceux qui avaient mis le trouble dans l'église d'Alexandrie et dans tout l'empire d'Orient. A la fin cependant, après avoir menacé les hérétiques de certaines pénalités d'ordre financier, au cas où ils s'obstineraient à soutenir Arius, il s'adressait à celui-ci et l'invitait à venir s'expliquer avec « l'homme de Dieu », ainsi qu'il se qualifiait lui-même.

Arius se fit prier. Il avait des intelligences à la cour. L'ex-impératrice Constantia[1], veuve de Licinius, ne voulait aucun mal aux protégés de son vieil ami Eusèbe de Nicomédie. Elle mourut vers le temps où nous sommes; mais, avant de mourir, elle recommanda à l'empereur son frère un prêtre de sa confiance[2]. Celui-ci insinua bientôt qu'Arius n'était pas aussi loin qu'on le croyait d'accepter les doctrines de Nicée. L'empereur se laissa

[1] Ici nous en sommes réduits à un récit de Rufin, I, 11, reproduit par Socrate, I, 25, et Sozomène, II, 27. Cf. ci-dessus, p. 165, note 4.

[2] Gélase de Cyzique (III, 12) nous a conservé son nom; il s'appelait Eutocius.

convaincre et réitéra son invitation en termes moins hostiles. Arius vint, avec Euzoïus, un de ses compagnons d'exil. Il s'entretint avec Constantin et finit par le satisfaire en lui remettant une profession de foi peu précise, mais relativement orthodoxe, et susceptible d'être accordée avec le symbole de Nicée [1]. L'empereur s'en déclara satisfait. Il estima que, désormais, tout le monde étant d'accord, il n'y avait plus qu'à réintégrer Arius et les siens dans la communion de l'évêque d'Alexandrie. Celui-ci s'y refusa [2], ce qui ne dut pas plaire en haut lieu.

Les intrigues recommencèrent. On reprit l'histoire du calice brisé. Ce calice, prétendait-on, était celui d'un prêtre, Ischyras, qui avait une église dans la Maréote. Il y avait en effet de ces côtés un certain Ischyras, ordonné autrefois par Kolluthus et dont l'ordination n'avait pas été reconnue valide, si bien que les gens de la Maréote l'empêchaient d'exercer son ministère et qu'il se bornait à officier dans sa famille. On prétendit qu'Athanase avait fait renverser son autel et brisé son calice. En fait, quand ses représentants étaient allés chez Is-

[1] Voici le début : « Nous croyons en un seul Dieu, Père, tout- » puissant, et au Seigneur Jésus-Christ, son fils, né (γεγενημένον) » de lui avant tous les siècles, Dieu Verbe, par qui tout a été fait... » Le terme ἐξ αὐτοῦ γεγενημένον, en tenant compte de la synonymie qui régnait encore entre γεννητός, et γενητός, pouvait être considéré comme équivalent à ἐκ τῆς τοῦ Πατρὸς οὐσίας. Il exclut sûrement la création *ex nihilo*. L'*homoousios* nicéen n'est pas prononcé, mais l'arianisme est écarté pour le fond.

[2] *Apol. c. Ar.*, 59. On est tenté de le regretter quand on pense à ce qui s'ensuivit.

chyras, celui-ci se trouvait malade et alité ; aucun service divin n'avait pu être troublé. Ischyras, revenu à de meilleurs sentiments, certifia par écrit qu'il ne savait rien de toute cette histoire. Athanase était accusé aussi d'avoir fait mettre à mort un évêque mélétien, Arsène d'Hypsélé, après lui avoir fait couper la main. On retrouva cet Arsène, vivant et pourvu de ses deux mains. Les Mélétiens l'avaient caché dans un monastère, mais Athanase sut découvrir sa trace. Arsène aussi demanda pardon par écrit. Il était temps, car Constantin avait chargé son demi-frère, le censeur Delmatius, d'instruire cette affaire au criminel. La cause fut abandonnée ; un synode convoqué à ce propos et déjà réuni à Césarée de Palestine fut décommandé lui aussi, après une longue attente, et l'évêque d'Alexandrie reçut une nouvelle lettre de l'empereur, celle-ci plus explicite, contre les intrigants qui avaient failli le perdre. On était à l'année 334[1]. Jean Arkaph, l'archevêque des Mélétiens, s'était réconcilié momentanément avec Athanase ; il en fut félicité par l'empereur, qui le manda près de lui. Fâcheuse inspiration. Le chef mélétien fit de mauvaises rencontres à la cour. L'année suivante (335) tout était à recommencer.

[1] Pièces relatives à cette affaire, dans l'*Apol. c. Arianos* : 1° Rétractation d'Ischyras (c. 64), remise à Athanase devant six prêtres et sept diacres ; 2° Lettre de Pinès, prêtre du monastère de Ptemencyris dans le nome Antéopolite, à Jean Arkaph (c. 67) ; 3° Lettre d'Arsène à Athanase (c. 69) ; 4° Lettre de Constantin à Athanase, Τοῖς παρὰ τῆς σῆς... (c. 68) ; 5° Lettre d'Alexandre de Thessalonique à Athanase (c. 66) ; 6° Lettre de Constantin à Jean Arkaph (c. 70).

Les Mélétiens étaient de nouveau brouillés avec Athanase et ligués contre lui avec les ariens et leurs protecteurs.

Le moment approchait où l'empereur allait entrer dans sa trentième année de règne. Il résolut de célébrer cette date par une grande fête religieuse, la dédicace de la basilique du Saint-Sépulcre, enfin terminée. Un grand nombre d'évêques devaient y assister. On suggéra à Constantin qu'il y avait là une bonne occasion d'apaiser enfin les querelles égyptiennes, sans cesse renaissantes, et de les régler par un jugement épiscopal. Déjà, l'année précédente, on avait été sur le point d'en venir là ; puisque la solution donnée par l'empereur à ces affaires n'avait pas amené la pacification, il était naturel de reprendre l'idée du concile. N'était-il pas souhaitable que les ministres du Seigneur, avant de célébrer les fêtes de Jérusalem, se missent d'abord en paix les uns avec les autres ? L'empereur entra dans ces idées et la ville de Tyr fut indiquée comme lieu de la réunion. Tout ce qu'Athanase comptait d'ennemis dans l'empire s'y donna rendez-vous, espérant bien qu'on aurait là une revanche du concile manqué de Césarée et qu'on trouverait moyen de se débarrasser de l'incommode évêque d'Alexandrie. Une lettre impériale[1] exhorta le concile à remplir sa tâche pacificatrice, en l'assurant que la force publique saurait bien amener devant lui ceux dont la présence serait jugée utile.

[1] Eusèbe, *V. C.*, IV, 42.

Ceci visait Athanase. Il fut invité à se présenter et menacé de contrainte, s'il s'y refusait. Le prêtre Macaire fut amené à Tyr, chargé de chaînes. Un haut dignitaire, le comte Denys, fut envoyé en mission spéciale auprès du concile.

Athanase s'exécuta[1]. Sentant bien qu'il allait comparaître devant une assemblée hostile, il emmena avec lui une cinquantaine d'évêques égyptiens. Mais, comme ils n'avaient point été convoqués, ils ne figurèrent pas parmi les juges[2]. Ceux-ci avaient été choisis avec soin. Aucun des ennemis d'Athanase n'y faisait défaut. On y vit deux jeunes évêques pannoniens. Ursace de Singidunum (Belgrade) et Valens de Mursa (Eszèg), tous deux disciples d'Arius lui-même, qui avait profité de son exil pour recruter des adhérents en ces contrées lointaines. L'évêque d'Antioche, Flaccillus, était présent, et aussi Eusèbe de Césarée, très irrité de l'échec du concile de l'année précédente. Quelques prélats indifférents, ou même assez bien disposés pour Athanase, comme Alexandre de Thessalonique, avaient été invités aussi. Mais la majorité et la direction étaient acquises aux adversaires de l'évêque d'Alexandrie.

Aucune question de doctrine ne fut soulevée[3]. Les

[1] Son départ pour Tyr eut lieu le 10 juillet 335.

[2] D'après Socrate, le concile aurait compris (en dehors des égyptiens) environ soixante membres.

[3] Sozomène (I, 25) a eu sous les yeux les actes de ce concile ; ce qu'il en tire a beaucoup d'importance. La version athanasienne des faits nous est fournie par l'*Ap. contra Arianos* : on y trouve d'abord un récit assez étendu, dans une lettre du concile d'Alexan-

Ariens et leurs partisans n'intervinrent pas au procès comme tels : tout se passa entre Athanase et les Mélétiens. Ceux-ci avaient contre lui un grief qui remontait à son élection : les évêques qui y prirent part étaient convenus de n'ordonner personne avant que leurs différents ne fussent arrangés[1]. L'ordination ayant eu lieu sans égard à cette convention, ils s'étaient séparés de sa communion. Pour les contraindre à y rentrer, il avait employé des procédés violents, la prison en particulier. Cinq évêques mélétiens, Euplus, Pacôme, Achillas, Isaac et Hermaeon, l'accusaient de les avoir fait battre de verges ; Ischyras, par une nouvelle volte-face, s'était rallié aux Mélétiens : il se plaignait d'avoir eu son calice brisé et sa chaire renversée ; Athanase l'avait fait jeter en prison à plusieurs reprises et l'avait calomnié auprès du préfet Hygin, prétendant qu'il avait lancé des pierres aux statues de l'empereur. Callinique, évêque (mélétien) de Péluse, ayant refusé sa communion à cause du calice d'Ischyras, il l'avait déposé et remplacé. On reparla d'Arsène. Enfin on lut un procès-verbal de cris populaires proférés par des gens d'Alexandrie qui ne voulaient pas,

drie de 340 (c. 3-19), puis un autre récit d'Athanase lui-même (c. 71-87), où sont enchâssées diverses pièces contemporaines. On ne doit pas négliger la version adverse, que nous connaissons par l'épître synodale du concile des Orientaux, à Sardique (Hilaire, *Fragm. hist.*, III, 6, 7), en 343. Ce document concorde assez bien avec le résumé des actes dans Sozomène.

1 Au moment de l'élection les Mélétiens étaient ralliés à la grande église. Il ne peut être question ici que de querelles secondaires, nées cependant de la séparation antérieure.

à cause de l'évêque, entrer dans les églises. En somme, ce qu'on lui reprochait, c'étaient les mesures d'exécution auxquelles il s'était cru obligé de recourir contre les relaps du parti mélétien.

Athanase parvint à se justifier sur certains points ; pour d'autres il demanda un délai. Arsène était vivant, et de ce fait la plus grosse des accusations tombait. Le concile s'attacha à l'affaire d'Ischyras, au service religieux interrompu et au calice brisé. Une enquête fut décidée. Athanase ne s'y refusa pas, mais il récusa comme enquêteurs ses ennemis les plus notoires.

C'est justement ceux-là qui furent choisis, et non en réunion générale, mais dans un conventicule particulier. De plus, comme Ischyras se prétendait chef d'une église mélétienne en Maréote et qu'au su de tout le monde la Maréote ne contenait pas un seul mélétien, les chefs de cette secte envoyèrent des racoleurs par toute l'Egypte pour lui constituer un groupe de paroissiens. Toutes ces intrigues soulevèrent la protestation, non seulement des prélats égyptiens, serrés fidèlement autour de leur pape [1], mais aussi de l'évêque de Thessalonique, vieillard hautement considéré, et du comte Denys lui-même, qui remplissait auprès du concile un rôle analogue à celui que Constantin avait eu au concile de Nicée. Tout fut inutile ;

[1] Cette appellation était alors et demeura longtemps employée pour désigner les évêques, quels qu'ils fussent. Plus tard elle fut réservée à l'évêque de Rome en Occident et à celui d'Alexandrie en Orient. Celui-ci prend encore la qualité de pape dans sa titulature officielle.

le haut fonctionnaire eut la main forcée, et la commission partit pour l'Egypte.

L'enquête ne fut pas contradictoire. Non seulement le prêtre Macaire, directement incriminé, fut retenu à Tyr, mais aucun membre du clergé athanasien, tant de la ville que de la Maréote, ne put y assister. En revanche le préfet d'Egypte Philagrius prêta main forte aux commissaires du concile et mena si rondement les choses, que l'on parvint à obtenir les dépositions souhaitées. Les enquêteurs rentrèrent à Tyr avec une pièce accablante [1].

Quant à l'affaire d'Arsène, qui avait paru d'abord tourner contre les accusateurs, ceux-ci l'expliquèrent en disant qu'un certain Plusianus, évêque dépendant d'Athanase, avait, par ordre de celui-ci, brûlé la maison d'Arsène, l'avait fait attacher à une colonne et fouetter, puis l'avait enfermé dans un petit réduit. Arsène s'était échappé par une fenêtre et s'était tenu caché, si bien que les évêques du parti de Jean Arkaph, regrettant la disparition d'un homme aussi notable et d'un ancien confesseur de la foi, l'avaient cru mort et l'avaient fait chercher par les autorités [2]. Ils étaient donc excusables de s'être trompés.

[1] Toutefois les procès-verbaux de cette enquête étaient si peu à l'honneur des commissaires que le parti antiathanasien chercha à les tenir cachés le plus possible ; mais on savait qu'ils avaient été rédigés par un certain Rufus, qui devint plus tard *speculator* à la préfecture augustale. Athanase put invoquer son témoignage. Du reste le pape Jules, à qui on avait envoyé ces documents, les lui communiqua lui-même (*Apol. c. Ar.*, 83).

[2] Dans la lettre d'Arsène, indiquée plus haut, p. 174, n° 1,

Le procès prenait une mauvaise tournure pour Athanase. Ses ennemis criaient au sorcier, au brutal, le déclaraient indigne d'être évêque. Il se fit à l'audience un tel tumulte contre l'accusé que les fonctionnaires présents durent le faire sortir en secret. Lui-même comprit que de tels juges il n'avait rien à attendre de bon : il s'embarqua pour Constantinople. Le concile prononça, en son absence, une sentence de déposition, et lui interdit le séjour de l'Egypte. Il admit au contraire à sa communion Jean Arkaph et les siens, les considérant comme victimes d'une oppression injuste, et les réintégra dans leurs situations ecclésiastiques. De ces décisions communication fut faite à l'empereur, à l'église d'Alexandrie et à l'épiscopat. Les évêques étaient priés de n'avoir plus de rapports avec Athanase ; il avait été convaincu sur les points que le concile avait pu discuter : quant aux autres, sa fuite prouvait qu'il ne se sentait pas en état de se défendre. Déjà, l'année précédente, il s'était refusé à comparaître devant le concile de Césarée ; cette fois il était venu, mais entouré d'une escorte nombreuse et turbulente. Tantôt il refusait de se défendre, tantôt il insultait les évêques, s'abstenait de paraître devant eux, récusait leur jugement. Sa culpabilité dans l'affaire de la Maréote avait été établie.

Ce jugement rendu, le concile se transporta à Jérusa-

l'évêque Plusianus est nommé, mais il n'est fait aucune allusion à l'histoire de la disparition d'Arsène lui-même. Si Athanase (c. 69) ne le disait expressément, on ne croirait pas la lettre postérieure à son aventure.

lem et la dédicace du Saint-Sépulcre fut célébrée, le 14 septembre, au milieu des pompes du culte et de l'éloquence. Le métropolitain de Césarée, comme il était naturel, se distingua particulièrement.

On tint encore une session, à Jérusalem même, pour régler l'affaire d'Arius et de ses partisans. La profession de foi présentée à l'empereur par Arius et Euzoïus et que Constantin avait trouvée suffisante, avait été adressée par lui au concile. Elle le contenta aussi. Les Ariens furent admis à la communion; l'empereur en fut averti, et notification du fait fut donnée tant à l'église d'Alexandrie qu'à l'épiscopat égyptien [1].

Cependant Athanase arrivait à Constantinople et parvenait à obtenir audience. Sur l'impression que lui firent ses plaintes, Constantin manda près de lui le concile de Tyr [2]. En fait il ne vint que les antiathanasiens les plus déclarés, Eusèbe de Césarée notamment, qui avait à prononcer, pour les Tricennales, un discours d'apparat. Constantin les écouta. D'après Athanase, ils se seraient bien gardés de ressasser les histoires discutées au concile, de reparler du calice et d'Arsène : ils auraient trouvé beaucoup mieux. Athanase, disaient-ils, était résolu à empêcher le transport du blé à Constantinople. Affamer sa fondation, sa chère nouvelle Rome! L'empereur n'en aurait pas demandé davantage. Le fait est que, sans attendre qu'il se défendît de nouveau, Constantin

1 Fragment de la lettre synodale dans *Apol. c. Ar.*, 84.
2 Lettre de Constantin, Ἐγὼ μὲν ἀγνοῶ (*Apol c Ar.*, 86)

expédia l'évêque d'Alexandrie au fond de la Gaule. Il fut interné à Trèves [1].

Quand Athanase fut rentré en grâce, on ne manqua pas de dire que, si on l'avait exilé, c'était pour le soustraire à la rage de ses ennemis. Il est peu probable que Constantin ait accepté sans vérification l'imputation relative au transport des blés. Le mieux est de voir les faits comme les vit le public et comme Constantin lui-même les exposa en des documents très sérieux [2]. L'évêque d'Alexandrie avait été jugé et condamné par une grande assemblée de ses collègues. Le concile de Tyr l'avait déposé de l'épiscopat, en lui interdisant le séjour de l'Egypte. En suite de cette sentence, le gouvernement prenait les mesures pour lesquelles, il était compétent : il éloignait Athanase.

Ainsi se termina le premier acte de la tragédie athanasienne. On est tenté de croire, à certains moments, que les choses auraient pris alors et plus tard une tournure meilleure si le jeune évêque d'Alexandrie eût traité moins durement les Mélétiens et s'il eût facilité aux vaincus du concile de Nicée leur rentrée dans le giron de l'Eglise. Sans sacrifier aucun principe essentiel, il eût évité d'exaspérer les oppositions ; il n'aurait pas été aussi facile de le faire passer, aux yeux de l'empereur, pour un homme intraitable et un fauteur de trou-

[1] C'est ainsi qu'Athanase raconte ce dernier revirement (*Apol. c. Ar.*, 87 ; cf. 9), alléguant le témoignage de cinq évêques égyptiens qui entendirent le propos des adversaires d'Athanase.

[2] Voir ci-dessous les lettres à saint Antoine.

bles. Sur le tard, Athanase devint pacifique et pacificateur ; au moment où nous sommes c'était surtout un combattant. Il avait raison ; mais, par le fait même qu'il avait raison, trop de gens se trouvaient être dans leur tort.

Arius était resté à la cour. La grâce impériale l'avait tiré d'exil ; la sentence du concile de Tyr lui ouvrait de nouveau l'Eglise. Il ne lui restait plus qu'à faire sa rentrée officielle. Suivant des récits postérieurs [1], il serait retourné à Alexandrie, puis, à la suite de troubles que causait sa présence, il aurait été rappelé à Constantinople. Il était plus conforme à la manière de Constantin d'écarter provisoirement d'Alexandrie toutes les personnes litigieuses, Arius aussi bien qu'Athanase. Cependant, comme il tenait pour sincères et suffisantes les déclarations d'Arius, il s'employa à le faire admettre par l'évêque de Constantinople [2], Alexandre, qui ne lui était

[1] Rufin, I, 11, 12; Socrate, I, 37; Sozom., II, 29. Athanase, même dans son épître à Sérapion sur la mort d'Arius, ne parle pas de ce voyage.

[2] Une lettre de Constantin à Alexandre, relative à cette affaire, s'est conservée dans le recueil de Gélase de Cyzique (III, 15, dans Ceriani, *Monum. sacra*, t. I, p. 145), non pas entière, mais seulement en extraits : Εἴπερ οὖν τῆς ἐν Νικαίᾳ ἐκτεθείσης ὀρθῆς καὶ εἰσαεὶ ζώσης ἀποστολικῆς πίστεως ἀντιποιουμένους αὐτοὺς εὕρητε — τοῦτο γὰρ καὶ ἐφ' ἡμῶν φρονεῖν διαβεβαιώσαντο — προνοήσατε πάντων, παρακαλῶ. Dans l'intitulé, la pièce est dite adressée à Alexandre évêque d'Alexandrie. Ceriani, pour cette raison, l'a jugée apocryphe; Lœschcke (*Rheinisches Museum*, 1906, p. 44 et suiv.) en accepte l'authenticité et s'efforce de la concilier avec les faits connus de l'épiscopat d'Alexandre. Mais cela est difficile, eu égard surtout à ce

pas favorable. Mais Arius mourut subitement, et Alexandre se vit ainsi épargner le chagrin de le recevoir dans son église. Athanase était déjà parti pour l'exil ; Macaire, un de ses prêtres, se trouvait à Constantinople. C'est d'après lui que son évêque raconta, vingt-cinq ans plus tard, la triste fin de son adversaire[1].

A Alexandrie le siège épiscopal demeura inoccupé. On ne tenta même pas, sur le moment, de donner un successeur à l'exilé, soit que l'empereur ne le voulût pas, soit plutôt que la population chrétienne ne parût pas disposée à s'y prêter.

Il y eut des troubles[2]. Les fidèles ne cessaient de réclamer leur évêque, de manifester en public et dans les églises. On fit intervenir le célèbre solitaire Antoine, qui écrivit plusieurs fois à l'empereur. Tout fut inutile. Quatre prêtres furent arrêtés et exilés. Constantin écrivit aux gens d'Alexandrie et spécialement aux clercs et aux vierges de se tenir tranquilles, affirmant qu'il ne reviendrait pas sur sa décision et ne rappellerait pas un fauteur de troubles, condamné régulièrement par un tribunal

fait qu'Arius et Euzoïus sont visés ensemble dans la lettre, tout comme on les voit figurer ensemble dans les démarches de l'année 333. Le mieux, ce me semble, c'est d'écarter la rubrique gélasienne, ou de conjecturer que, dans son libellé primitif, elle portait seulement πρὸς Ἀλέξανδρον ἐπίσκοπον, sans Ἀλεξανδρείας. Ni les fragments du texte, ni le rang qu'elle occupe dans le recueil de Gélase n'indiquent qu'elle soit adressée au prédécesseur d'Athanase.

[1] Arius serait mort dans les latrines. Sur cet événement, v. *Ep. ad Serapionem de morte Arii* et *Ep. ad episcopos Æg. et Libyae*, c. 19.

[2] Sur ceci Sozom., II, 31 ; cf. Ath., *Apol. c. Ar.*, 17.

ecclésiastique. A saint Antoine il expliqua que, sans doute, plusieurs des juges pouvaient s'être décidés par haine ou par complaisance, mais qu'il ne pouvait croire qu'une assemblée si nombreuse d'évêques sages et éclairés eût pu se tromper au point de condamner un innocent. Athanase était un insolent, un orgueilleux, un homme de discorde.

Les Mélétiens, réhabilités par le concile de Tyr, se mirent en devoir de tirer les conséquences de leur succès. Ils s'y prirent sans doute avec peu de mesure, car leur chef, Jean Arkaph, fut exilé lui aussi. Les Egyptiens, de quelque catégorie qu'ils fussent, étaient décidément des gens bien incommodes. Seul, Ischyras eut à se louer des changements survenus. Pour le payer de sa peine, le parti mélétien le promut à l'épiscopat. Dans son village [1], si petit qu'il n'avait jamais eû de prêtre, on lui construisit, aux frais de l'Etat, une cathédrale, où il put faire figure d'évêque.

En dehors de l'Egypte les vainqueurs poursuivirent leurs succès, facilités çà et là par les excès de zèle et les maladresses de leurs adversaires. L'église d'Ancyre avait pour évêque, depuis la fin de la grande persécution, un certain Marcel, homme respectable et de quelque théologie. Au concile de Nicée il s'était fait remarquer par son ardeur à combattre les idées d'Arius, si bien qu'il avait fait sur les légats romains une impres-

[1] 'Εν τόπῳ Εἰρήνης Σεκοντάρουρου. Lettre du *rationalis* d'Egypte à l'exacteur de la Maréote (Ath., *Apol. c. Ar.*, 85).

sion des plus favorables. Pendant les années qui suivirent, il continua à ferrailler de la langue contre les deux Eusèbe, Paulin, et autres défenseurs, plus ou moins déclarés, de l'hérésie vaincue. En ce temps-là on ne se risquait pas à écrire. La théologie du parti arien n'était représentée devant le public que par les conférences d'Asterius[1], lesquelles finirent par aboutir à un petit livre. Faute de mieux, Marcel entreprit le conférencier et rédigea, pour le réfuter, un ouvrage assez massif, dans lequel il malmenait fort les grands hommes du parti adverse, vivants et défunts, Paulin, Narcisse, les deux Eusèbe et les autres. Origène lui-même n'était pas épargné. Marcel assista au concile de Tyr, mais refusa de s'associer à la condamnation d'Athanase et à la réhabilitation d'Arius; il ne voulut même pas prendre part aux fêtes de la dédicace du Saint-Sépulcre[2]. En revanche, son livre étant achevé, il s'en alla l'offrir à l'empereur, avec une dédicace remplie d'éloges. Constantin se défia peut-être du présent ; en tout cas il chargea les évêques assemblés à Constantinople après les fêtes de Jérusalem de l'examiner et de lui en faire un rapport. C'était livrer Marcel à ses ennemis. Ils découvrirent en son écrit des indices lamentables de l'hérésie sabellienne. Une sentence de déposition fut prononcée, puis notifiée à l'empereur, aux évêques d'Orient, à l'église d'Ancyre ; Marcel, qui comptait plus de vingt ans d'épiscopat, reçut un

[1] Ci-dessus, p. 138.
[2] Socrate, I, 36 ; Sozomène, II, 33.

successeur en la personne d'un certain Basile. Celui-ci, lui aussi, jouera par la suite un certain rôle. Cependant, comme nombre de gens criaient au scandale et posaient Marcel en victime innocente, le concile pria le savant évêque de Césarée de justifier sa décision en exposant et en réfutant les erreurs du condamné. C'est le sujet de ses deux livres « Contre Marcel », publiés aussitôt. Un peu plus tard, il reprit le même thème dans un second ouvrage, dédié à l'évêque d'Antioche Flaccillus, et divisé en trois livres, sous le titre : « La Théologie de l'Eglise ».

A en juger par les extraits d'Eusèbe, qui sont assez étendus pour que l'on puisse y fonder son appréciation, le système de Marcel se rapprochait en effet du sabellianisme, sans cependant que les deux théologies fussent identiques. Les Sabelliens de ce temps-là[1] concevaient Dieu comme une monade qui s'élargit (πλατύνεται) en Trinité. Les termes de Père, de Fils, d'Esprit-Saint, désignent trois manifestations successives, trois rôles (πρόσωπα, *personae*). Comme Père, Dieu est le législateur de l'Ancien Testament, comme Fils il se manifeste dans l'Incarnation, comme Esprit-Saint dans la sanctification des âmes. Ces dilatations sont temporaires : elles sont causées par les besoins de la créature. Une fois le besoin cessé, la dilatation cesse également, et la divinité se restreint. Ce double mouvement (πλατυσμός, συστολή) est

[1] Cette exposition se fonde sur saint Athanase, quatrième traité contre les Ariens.

comparable à un bras qui s'ouvre et se replie. Le monde vers lequel se produisent ces dilatations successives est l'œuvre de Dieu considéré sous un autre aspect, celui de Verbe. La manifestation Verbe, à la différence des autres, est permanente : elle dure aussi longtemps que le monde. On n'en peut dire autant du Fils de Dieu. Les Sabelliens n'étaient pas d'accord sur la filiation divine : les uns la plaçaient dans l'humanité du Christ (τὸν ἄνθρωπον ὃν ἀνέλαβεν ὁ Σωτήρ)[1], les autres dans le composé du Verbe et de l'humanité; d'autres enfin disaient que le Verbe assume la qualité de Fils au moment de l'Incarnation. Celle-ci a été passagère ; elle cessa avant l'envoi du Saint-Esprit[2] ; la manifestation Fils eut alors son terme; le bras divin se replia. Que devint l'humanité du Christ une fois cessée l'Incarnation ? Nous ne sommes pas renseignés sur ce point.

Marcel[3] enseignait, lui aussi, une sorte de dilatation (πλατυσμός) divine. Comment la monade aurait-elle pu rester toujours monade et pourtant produire le monde? La raison éternelle de Dieu (λόγος) s'extériorise en quelque sorte (προέρχεται), par une énergie agissante (ἐνερ-

[1] Dans cette explication cependant, la personnalité est attachée à l'élément divin ; on ne veut pas qu'elle se fonde sur la qualité de Fils.

[2] Noter comme ce trait concorde avec le fait que, dans la Cyrénaïque, au temps de saint Denys d'Alexandrie, on ne prêchait plus le Fils de Dieu (Ath., *De sent. Dionysii,* 5).

[3] Sur Marcel, v. le livre de Th. Zahn, *Marcellus von Ancyra,* Gotha, 1867, et surtout le mémoire de Loofs dans les Comptes-rendus de l'académie de Berlin, 1902, p. 764.

γεία δραστική), sans cesser de rester en Dieu. Ainsi s'expliquent la Création et l'Incarnation ; une irradiation ultérieure du Logos produit la manifestation du Saint-Esprit [1]. Ces irradiations ne donnent pas lieu à la production d'hypostases distinctes ; il n'y a qu'une hypostase divine. A la fin des choses, une fois terminé le règne de mille ans, l'irradiation cessera, et le Logos avec le Saint-Esprit émané de lui, rentrera dans le sein de Dieu. Avant l'Incarnation, et Marcel invoquait ici le langage de l'Ecriture, il n'y a que le Verbe. C'est par l'Incarnation seulement que le Verbe devient Fils ; [2] il cessera de l'être quand son règne terrestre sera fini.

Avec ce système, dans lequel entraient des conceptions très anciennes, sûrement étrangères et antérieures à la théologie origéniste, Marcel défendait fort bien la monarchie divine, la consubstantialité ; en cela il était, au point de vue polémique, sur la même ligne que l'église romaine, le concile de Nicée et saint Athanase. Mais ces alliés avaient en face d'eux une opposition dont toutes les revendications n'étaient pas destinées à succomber. Arius, Eusèbe et les autres avaient contre eux la tradition quand ils s'attaquaient à l'éternité du Verbe et à son absolue divinité ; ils étaient soutenus par elle quand ils défendaient la réelle distinction des hypostases. Sur

[1] Ainsi, jusque-là, la Trinité de Marcel n'a que deux termes ; c'est une « binité ».

[2] Cette notion avait l'avantage de couper court aux raisonnements ariens sur l'antériorité nécessaire du générateur à l'engendré ; mais elle supprimait toute génération divine.

ce point leur campagne finit par aboutir, après beaucoup de conflits et d'éliminations, quand on eut fini par se lasser d'une guerre impie, quand on eut consenti à se prendre mutuellement au sérieux, à s'écouter les uns les autres, et que, sans le dire, sans se proclamer vainqueurs ni s'avouer vaincus, on se fut résigné à combiner ensemble la consubstantialité et les trois hypostases.

Mais nous sommes encore loin de là. A la fin du règne de Constantin, tant que les ardeurs belliqueuses n'étaient pas étouffées par la pression gouvernementale, on entendait bien triompher les uns des autres et s'entre-exterminer *per fas* ou *per nefas*.

Eustathe, Athanase, Marcel, trois des principaux champions de Nicée, étaient déjà hors de combat, le dernier au moins pour cause d'hérésie, ce qui était bien propre à diffamer le consubstantiel et à montrer que derrière cette formule si prônée il pouvait se cacher des doctrines répréhensibles. D'autres évêques succombèrent à la malveillance du parti vainqueur [1]. Cependant

[1] Saint Athanase (*Ap. de fuga*, 3 ; *Hist. Ar.*, 5) en cite plusieurs : Asclépas de Gaza, qui, d'après la lettre synodale des Orientaux au concile de Sardique (Hil., *Fragm. hist.*, III, 11) aurait été condamné 17 ans auparavant, soit en 326; Hellanicus de Tripoli, Carterius d'Antaradus, Cymatius de Paltus, Euphration de Balanée, Cyrus de Bérée, dans la Syrie du Nord; Diodore (de Ténédos), en Asie; Théodule et Olympius (d'Ænos), en Thrace, avec deux évêques successifs d'Andrinople, Eutrope et Lucius : le premier était un ennemi déclaré d'Eusèbe de Nicomédie, et Basilina, belle-sœur de Constantin, lui voulait beaucoup de mal ; Domnio de Sirmium ; enfin l'évêque de Constantinople, Paul, successeur d'Alexandre en 336.

dant le symbole de Nicée tenait encore. A Tyr rien n'avait été fait directement contre lui. La réhabilitation d'Arius ne pouvait être interprétée comme un abandon de la célèbre formule : on estimait que la profession de foi remise par l'hérésiarque à l'empereur équivalait à celle des trois cents évêques. Cependant on ne peut nier qu'en admettant la substitution d'une formule à une autre on ouvrait la porte à bien des subterfuges.

Constantin mourut sur ces entrefaites, le 22 mai 337, après s'être fait baptiser dans une villa voisine de Nicomédie. Ce fut l'évêque du lieu, le vieil Eusèbe, l'infatigable défenseur d'Arius, qui présida à l'initiation définitive du premier empereur chrétien. Son collègue et homonyme de Césarée se mit aussitôt à rédiger l'oraison funèbre en quatre livres, connue sous le nom de Vie de Constantin, document de son enthousiasme pour ce qu'il considérait comme les bonnes actions de l'empereur défunt, et de son habileté à dissimuler les autres. Le meurtre de Crispus et celui de Fausta n'y ont pas laissé trace ; l'auteur a trouvé le moyen de raconter les conciles de Nicée et de Tyr, avec les événements ecclésiastiques qui s'y rattachent, sans prononcer les noms d'Athanase et d'Arius. C'est le triomphe de la réticence et de la circonlocution.

CHAPITRE VI

L'empereur Constant.

Les héritiers de Constantin. — Retour d'Athanase. — Intrigues eusébiennes : compétition de Pistus. — Le pape est saisi de l'affaire alexandrine. — Intrusion de Grégoire. — Athanase à Rome. — Les Orientaux et le pape Jules. — Concile romain de 340. — Cassation des sentences orientales contre Athanase et Marcel. — Constant, seul empereur en Occident. — Concile de la dédicace, à Antioche (341). — Mort d'Eusèbe de Nicomédie. — Paul de Constantinople. — Concile de Sardique : le schisme oriental. — Négociations. — Condamnation de Photin. — Athanase rappelé à Alexandrie. — Affaires africaines. — Les Circoncellions. — Mission de Paul et Macaire. — L'unité rétablie : concile de Gratus.

Constantin avait trois frères, fils de Constance Chlore et de Théodora : Delmatius, Jules Constance et Hannibalien. Peu sympathiques, on le pense bien, à l'impératrice Hélène, ils demeurèrent longtemps éloignés de la cour. D'abord ils résidèrent à Toulouse ; à la longue cependant ils se rapprochèrent de l'empereur ; après la mort d'Hélène ils parvinrent à de grands honneurs. Delmatius fut nommé consul (333) et même investi de la charge extraordinaire de censeur, en vertu de laquelle il eut à s'occuper des accusations soulevées contre Athanase. Jules Constance eut aussi, en 335, les honneurs du consulat. Du troisième, Hannibalien, on ne sait rien de semblable ; il est à croire qu'il mourut de bonne heure, en tous cas avant Constantin. Jules Constance avait

quatre enfants, deux fils et une fille d'un premier mariage, un fils de son second mariage avec Basilina. Ce dernier devint l'empereur Julien; l'un des deux autres, Gallus, fut césar sous Constance. Ces enfants étaient encore en trop bas âge, au moment où Constantin mourut, pour qu'il en eût déjà tenu compte dans ses arrangements politiques. Il n'en était pas de même des deux fils de Delmatius. L'un, appelé aussi Delmatius, fut créé césar en 335; l'autre, Hannibalien, fut pourvu, sous le titre de roi du Pont, d'une sorte de souveraineté vassale, dans les provinces voisines de l'Arménie. Une nouvelle tétrarchie devait succéder à l'empire unifié de Constantin. A l'ouest, Constantin II était chargé de la Gaule, de la Bretagne et de l'Espagne; à l'est, Constance, avec le roi vassal Hannibalien, gouvernerait l'Asie-Mineure, la Syrie et l'Egypte; l'Italie, l'Afrique et les provinces du Danube supérieur étaient assignées à Constant, le troisième fils de Constantin; le reste, jusqu'au Bosphore, formait le lot du césar Delmatius.

Telles étaient les intentions de Constantin. Elles ne furent pas entièrement réalisées. Après ses funérailles il se passa à Constantinople des événements sur lesquels nous sommes mal renseignés : intrigues de palais, conspirations de caserne, manifestations des armées, séditions et massacres. Constance, le seul des trois frères qui fût présent à Constantinople, laissa faire alors beaucoup de choses qu'il aurait pu empêcher. Les frères de l'empereur furent massacrés : il en fut de même du césar Delmatius et du roi Hannibalien; le fils aîné de Jules

Constance périt avec son père ; les deux autres, Gallus et Julien, échappèrent, ce dernier grâce à l'intervention d'un évêque syrien, Marc d'Aréthuse. On tua aussi le préfet du prétoire Ablavius et le patrice Optat, beau-frère de l'empereur défunt[1]. De ces horreurs le prétexte était que seuls les fils de Constantin devaient avoir part à sa succession.

C'étaient trois enfants. Le plus âgé, Constantin II, n'avait pas encore vingt-et-un ans ; le second, Constance, en avait vingt ; le troisième, Constant, entrait dans sa quinzième année. Dans le courant de l'été, ils se réunirent à Viminacium, sur les bords du Danube, et convinrent de laisser à Constant toutes les provinces que la mort de Delmatius laissait vacantes. Ainsi le plus jeune des trois princes était le plus avantagé ; toutefois Constantin II s'attribua sur lui une sorte de tutelle. Tous les trois prirent le titre d'auguste (9 septembre 337).

Les fils de Constantin avaient été élevés dans la foi chrétienne. Leur intérêt ne tarda pas à se porter sur les questions religieuses. Ils s'entendirent pour accorder à tous les évêques exilés la permission de rentrer chez eux. Dans sa généralité, cette mesure de clémence n'était pas sans inconvénients. Plusieurs des prélats rappelés avaient été pourvus de successeurs ; tous avaient laissé derrière eux des partisans et des adversaires ; leur réinstallation donna lieu à des désordres. Il en fut ainsi à Andrinople,

[1] Il avait épousé Anastasie, l'une des trois filles de Constance Chlore, veuve de Bassianus.

à Constantinople, à Ancyre, à Gaza [1]. Peu de jours après la mort de son père [2], Constantin II avait relâché Athanase et écrit à l'église « catholique » d'Alexandrie pour le lui annoncer et lui déclarer que cette mesure n'était autre chose que l'accomplissement des volontés de l'empereur défunt. Athanase rencontra Constance à Viminacium. C'était désormais à ce prince qu'il devait avoir affaire. Constance, en dépit de son jeune âge, était un personnage solennel et empesé, d'une vanité souveraine. Il dut être médiocrement satisfait de voir revenir un homme qui, depuis dix ans, passait en Orient pour un semeur de troubles. C'est peut-être à cause de son mauvais vouloir qu'Athanase fut assez longtemps en route. Ils se rencontrèrent encore à Césarée de Cappadoce. Athanase se garda bien de parler à l'empereur de ses adversaires, Eusèbe de Nicomédie et autres. Sur la route il fut mêlé plus d'une fois aux querelles que provoquait le retour des exilés. On l'accusa plus tard d'avoir prêté la main à leur réinstallation et même d'avoir ordonné des évêques nouveaux contre ceux qui étaient en place [3]. A Alexandrie il n'était pas encore arrivé que l'on s'y

[1] *Ep. Oriental.* (Hil., *Fragm. hist.*, III, 9).

[2] La lettre est datée de Trèves *XV kal. iul.* (17 juin); Constantin II y porte encore le titre de césar, qu'il abandonna trois mois après pour celui d'Auguste.

[3] « Per omnem viam reditus sui Ecclesiam subvertebat ; damnatos episcopos aliquos restaurabat, aliquibus spem ad episcopatus reditum promittebat ; aliquos ex infidelibus constituebat episcopos, salvis et integris permanentibus sacerdotibus, per pugnas et caedes gentilium, nihil respiciens leges, desperationi tribuens totum ». *Ep. Or.*, *l. c.*, 8.

battait déjà et que les autorités étaient obligées d'intervenir [1]. Il y rentra enfin, le 23 novembre 337 [2], après une absence de plus de deux ans.

On se garda bien de l'y laisser tranquille. Eusèbe de Nicomédie était en grande faveur auprès du nouveau souverain de l'Orient. Il ne pouvait souffrir qu'on lui arrachât sa vengeance ni que l'on prît ses aises avec les sentences du concile de Tyr. Athanase, il est vrai, avait été bien accueilli de ses fidèles et sa popularité était grande en Egypte. Il eût été prudent de ne pas s'attaquer plus longtemps à cet homme énergique et fertile en ressources. Mais est-ce qu'on peut céder ?

> Abîmons tout plutôt, c'est l'esprit de l'Eglise,

pensait le vieil Eusèbe, tout comme le chanoine de Boileau.

1 *Apol. c. Ar.*, 3.

2 La Chronique festale semble indiquer l'année 338. Un tel retard serait inexplicable ; mais comme elle assigne à la même année la mort de Constantin et la rentrée d'Athanase, il est possible qu'elle désigne en réalité l'année 337, tout comme, un peu plus haut, elle place le concile de Tyr en 336 au lieu de 335. La X[e] lettre festale, pour la Pâque 338, débute par des plaintes sur les afflictions auxquelles Athanase est en butte de la part de ses ennemis, qui le retiennent au bout du monde et l'empêchent de fêter la Pâque avec ses fidèles. Il semblerait donc que, pendant l'hiver 337-338, Athanase, se fût encore trouvé à Trèves. Mais la lettre se termine par l'expression de la joie que causent à l'évêque la fin de ses tribulations et la perspective de célébrer les fêtes avec son église, dans les conditions traditionnelles. Il est clair que l'on a cousu ensemble le commencement d'une lettre (celle de 337) et la fin d'une autre (celle de 338).

On commença par des démarches très maladroites. Les partisans d'Arius, dès avant la mort de leur maître, formaient à Alexandrie un groupe compact, que les excommunications d'Athanase tenaient en dehors de la grande église. Il fut décidé[1] qu'on leur donnerait un évêque et que l'on tâcherait de le faire reconnaître au dehors comme le chef légitime de l'église d'Alexandrie. A cet effet, on choisit un des ariens de la première heure, Pistus, jadis prêtre en Maréote, déposé avec Arius lui-même, par Alexandre. Secundus, ex-évêque de Ptolémaïs, condamné en même temps que lui, l'ordonna sur les lieux [2]. On affecta de le traiter en confrère, d'entretenir une grande correspondance avec lui, et l'on écrivit à divers évêques, afin de lui concilier leur communion [3]. On s'adressa même au pape Jules, à qui fut député un prêtre, Macaire, avec deux diacres, Hesychius et Martyrius. Ces personnages apportèrent à Rome les procédures du concile de Tyr, afin de faire bien voir qu'Athanase, ayant été régulièrement déposé, ne pouvait plus être considéré comme évêque d'Alexandrie.

A ce coup Athanase répondit par une lettre synodale de tous les évêques d'Egypte ; le concile de Tyr y était raconté à son point de vue et discuté à fond ;

[1] Cette intrusion de Pistus peut fort bien être antérieure à la rentrée d'Athanase.

[2] Ci-dessus, p. 132, 155 et 166, n° 1.

[3] Lettre des évêques d'Egypte, *Apol. c. Ar.*, 19 ; lettre du pape Jules, *ibid.*, 24.

en même temps on y exposait la situation présente, l'unanimité de l'épiscopat égyptien, l'opposition réduite, comme toujours, au clergé mélétien et aux quelques ouailles de Pistus. Des prêtres alexandrins partirent pour l'Italie avec cette pièce.

Ils emportaient des lettres non seulement pour le pape, mais aussi pour les empereurs Constantin II et Constant, auprès desquels on tentait de diffamer leur évêque. On prétendait que son retour avait été mal vu à Alexandrie, que la résistance du peuple avait dû être mâtée par la police ; qu'il faisait vendre à son profit le blé que les empereurs confiaient à l'évêque d'Alexandrie pour être distribué aux pauvres d'Egypte et de Libye[1]. Ces propos avaient été tenus d'abord à Constance lui-même, pour le mieux indisposer.

C'est vers ce temps-là qu'Eusèbe de Nicomédie, ayant réussi à faire chasser une seconde fois de Constantinople le malheureux évêque Paul, se transféra à sa place, laissant le siège de Nicomédie à Amphion, le remplaçant qu'on lui avait donné à lui-même pendant son exil. Eusèbe de Césarée n'était peut-être plus de ce monde. Depuis la mort de Constantin on n'entend plus parler de lui : il paraît s'être absorbé dans l'oraison funèbre du grand empereur et dans le culte de son souvenir[2].

L'arrivée à Rome des représentants d'Athanase surprit désagréablement Macaire. Il repartit aussitôt pour

[1] *Apol. c. Ar.*, 3-5, 18 ; *Hist. Ar.*, 9 ; *Apol. ad Const.*, 4.
[2] Il mourut le 30 mai d'une année qui peut être 338, 339 ou 340.

l'Orient, laissant derrière lui ses deux compagnons. Ceux-ci, se voyant démentis par les Alexandrins, prirent l'initiative d'une démarche très grave : ils demandèrent au pape de convoquer un synode et de juger l'affaire contradictoirement. Jules eût hésité à imposer un tel dérangement aux prélats orientaux ; cependant, puisqu'on demandait le concile en leur nom, il ne crut pas devoir le refuser, et des lettres de convocation furent envoyées tant à l'évêque d'Alexandrie qu'à celui de Constantinople et à ses ayant-cause.

Pendant ces négociations romaines, la situation s'aggravait en Egypte. Eusèbe et les siens, réunis à Antioche auprès de l'empereur Constance, avaient reconnu l'impossibilité de soutenir Pistus et résolu d'envoyer comme évêque à Alexandrie un homme qui, tout en étant de leur bord, n'eût point été compromis dans les conflits des années précédentes. Leur choix tomba sur un certain Eusèbe, originaire d'Edesse, qui, après avoir étudié avec Eusèbe de Césarée et séjourné quelque temps à Alexandrie, vivait dans l'entourage de Flaccillus, évêque d'Antioche. Eusèbe refusa, ne voulant point affronter la popularité d'Athanase [1]. A son défaut on s'entendit sur un cappadocien appelé Grégoire, qui fut aussitôt consacré, puis expédié en Egypte.

On ne pouvait rien imaginer de plus irrégulier. Même en admettant comme valable la sentence du con-

[1] Socrate, II, 9, d'après Georges de Laodicée, contemporain et ami d'Eusèbe d'Emèse.

cile de Tyr et en considérant Athanase comme illégitime, il fallait au moins que son successeur fût élu par le clergé et les fidèles d'Alexandrie, puis installé par les évêques de son ressort métropolitain. Mais on n'en était pas à une illégalité de plus ou de moins. Philagrius, patronné par le vieil Eusèbe, qui avait apprécié son zèle au temps du concile de Tyr, était redevenu préfet d'Egypte ; il fit annoncer par édit, vers le milieu de mars 339, qu'Alexandrie avait un nouvel évêque. La population chrétienne se porta aux églises en protestant. Les églises d'Alexandrie, en dépit ne tout ce que l'on avait fait contre l'évêque, étaient restées en son pouvoir ; pendant son exil ses prêtres y célébraient les offices. Il s'agissait maintenant de les leur prendre pour les remettre à l'intrus. L'église de Quirinus [1] fut la première attaquée, le 18 mars ; il y eut des morts, des blessés, des scènes lamentables ; enfin le feu prit à l'édifice, qui brûla avec le baptistère voisin. Quatre jours après Grégoire fit son entrée en ville, sous escorte, aux acclamations des païens, des juifs et des ariens. L'évêché lui fut ouvert, non sans quelques scènes de pillage. On était en Carême et la fête de Pâques approchait. Grégoire allait d'église en église, avec des gens de police, et se les faisait remettre une à une. Dans l'une d'elles, le vendredi-saint, il fit arrêter trente-quatre personnes, qui furent fouettées et emprisonnées. Même le

[1] *Hist. Ar.*, 10. La Chronique des lettres festales indique l'église de Théonas, qui fut, en 356, le théâtre de scènes semblables. Il y a peut-être confusion.

jour de Pâques il y eut des arrestations. Athanase tenait encore dans une église. Il sut qu'elle allait être attaquée et se retira de lui-même pour éviter d'autres scandales. Naturellement les rapports officiels mirent à son compte toutes les horreurs dont Alexandrie fut alors le théâtre.

On imagine son exaspération. Il n'y a même pas besoin d'imaginer; nous avons la protestation indignée qu'il adressa alors à l'épiscopat tout entier. Elle débute par l'histoire du lévite d'Ephraïm, qui jadis coupa en morceaux le cadavre de sa femme outragée et se servit de ces débris lugubres pour exciter l'indignation des tribus d'Israël. Son église d'Alexandrie, elle aussi, avait été violée sous ses yeux ; on la lui avait arrachée morceau par morceau. Suit le récit lamentable de l'intrusion de Grégoire. Enfin, s'adressant à ses collègues, Athanase les adjure avec une rude éloquence :

« Voilà la comédie que joue Eusèbe ! Voilà l'intrigue » qu'il tramait depuis longtemps, qu'il a fait aboutir, » grâce aux calomnies dont il assiège l'empereur. Mais » cela ne lui suffit pas ; il lui faut ma tête ; il cherche » à effrayer mes amis par des menaces d'exil et de mort. » Ce n'est pas une raison pour plier devant l'iniquité ; » au contraire, il faut me défendre et protester contre » les monstruosités dont je suis victime... Si, pendant » que sur vos chaires vous présidez tranquillement les » réunions de vos fidèles, si tout-à-coup il vous arrivait » par ordre un successeur, est-ce que vous le supporteriez ? Est-ce que vous ne crieriez pas vengeance ?

» Eh bien, voici le moment de vous soulever ; autre-
» ment, si vous vous taisez, le mal présent s'étendra à
» toutes les églises ; nos chaires épiscopales seront l'objet
» de basses convoitises et de trafics indignes... Ne lais-
» sez pas faire de telles choses ; ne souffrez pas que l'il-
» lustre église d'Alexandrie soit foulée aux pieds par
» les hérétiques ».

Après avoir lancé ce manifeste, Athanase s'embarqua pour Rome. Cela ne lui fut pas très facile, car le port était surveillé ; mais il était populaire parmi les marins : on le passa. Presque en même temps que lui, Carpones, un des prêtres alexandrins destitués avec Arius, débarqua en Italie, porteur d'une lettre de Grégoire. Un tel messager était bien propre à confirmer ce qu'on savait déjà, que Grégoire et ceux qui l'avaient envoyé étaient des fauteurs de l'arianisme. A Rome, où l'on ne connaissait que le concile de Nicée, ce parti ne pouvait avoir aucun succès.

Cependant les légats romains Helpidius et Philoxène partaient pour l'Orient. On les y retint longtemps, sous divers prétextes, si bien qu'ils ne purent se remettre en route qu'au mois de janvier 340. Ils n'avaient guère été édifiés du monde ecclésiastique avec lequel ils s'étaient trouvés en rapport. L'invitation qu'ils apportaient fut déclinée ; on les chargea d'une lettre fort altière où l'on protestait contre l'idée de reviser en Occident les décisions des conciles orientaux, en insinuant que le pape devait choisir entre la société de gens comme Athanase et Marcel et la communion des prélats de

l'Orient. Cette pièce, que nous n'avons plus [1], était datée d'Antioche et écrite au nom des évêques de Césarée en Cappadoce (Dianius), d'Antioche (Flaccillus) [2], de Constantinople (Eusèbe) et de quelques autres sièges. Le pape en fut très offensé, mais il ne laissa pas de tenir concile. L'assemblée, composée d'une cinquantaine d'évêques, se réunit dans l'église (*titulus*) du prêtre Vitus, l'un des légats de Silvestre au concile de Nicée, à l'été ou à l'automne 340. Athanase n'eut pas de peine à se justifier et à dévoiler les intrigues dont il était victime.

Son affaire n'était pas la seule. Tout ce qu'il y avait en Orient d'évêques dépossédés et chassés de leurs sièges était accouru au premier bruit de concile. De Thrace, d'Asie-Mineure, de Syrie, de Phénicie, de Palestine, les exilés, évêques et prêtres, affluaient à Rome. Marcel d'Ancyre y fit un long séjour. Lui aussi il avait été dénoncé au pape et celui-ci avait invité ses accusateurs, tout comme ceux d'Athanase, à se présenter devant lui. En leur absence Marcel s'expliqua et son langage parut satisfaisant ; Vitus et Vincent, les légats romains au concile de Nicée, rappelèrent le zèle qu'il avait montré alors

1 Outre ce qu'en dit la réponse du pape Jules, il y a lieu de consulter l'analyse de Sozomène, III, 8.

2 Intitulé de la réponse : Ἰούλιος Δανίῳ καὶ Φλακίλλῳ, Ναρκίσσῳ, Εὐσεβίῳ, Μάρι, Μακεδονίῳ, Θεοδώρῳ καὶ τοῖς σὺν αὐτοῖς ἀπὸ Ἀντιοχείας γράψασιν ἡμῖν. Flaccillus et Dianius paraissent avoir été des gens assez ternes ; Narcisse de Néronias et Macedonius de Mopsueste, évêques ciliciens, de même que Maris de Chalcédoine et Théodore d'Héraclée en Thrace, étaient des colonnes du parti eusébien.

contre les ariens. Bref on lui rendit la communion et la dignité épiscopale.

Ces décisions furent notifiées à l'épiscopat oriental par une lettre que le pape Jules adressa[1] aux signataires de celle que les légats avaient rapportée d'Antioche. C'est un des documents les plus remarquables de cette histoire. L'aigreur des Orientaux, le ton insolent qu'ils avaient pris à son égard, ont ému douloureusement le pape, mais il est resté ce qu'il lui convenait d'être, calme, pacifique, impartial. S'il a convoqué les Orientaux, c'est sur la demande de leurs envoyés ; il l'aurait fait de lui-même, du reste, car il était naturel de donner suite à la plainte d'évêques qui se disaient injustement déposés. Reviser les jugements des conciles n'est pas chose inouïe : les Orientaux, en recevant Arius et les siens n'en ont-ils pas agi ainsi envers le concile de Nicée ? On conteste son droit en prétendant que l'autorité des évêques ne se mesure pas à l'importance des villes. Argument étrange dans la bouche de gens qui se transfèrent sans cesse de capitale en capitale. Pour lui les histoires de calices brisés ont moins d'intérêt que l'unité de l'Eglise. Il ne lui échappe pas que, sous leur réprobation des méfaits d'Athanase et des erreurs de Marcel les ennemis de ceux-ci dissimulent fort mal la prétention d'innocenter les ariens. Cependant il a voulu tout

[1] Conservée par saint Athanase dans son *Apol. c. Ar.*, 20-25. Sabinus le Macédonien avait inséré dans son recueil la lettre des Orientaux à Jules, mais non la réponse de celui-ci (Socrate, II, 17).

examiner de près. Ce n'est pas sa faute si les accusateurs, après avoir sollicité son intervention, se dérobent maintenant au procès, ni si le préfet d'Egypte empêche les évêques de ce pays de s'embarquer pour Rome. Il a jugé sur les renseignements dont il disposait, notamment sur les pièces du concile de Tyr, fournies par les Orientaux eux-mêmes. Si l'on croit pouvoir établir qu'il s'est trompé, que l'on vienne ; les accusés sont toujours prêts à répondre. Au lieu de se rendre à la convocation de l'évêque de Rome on a commis de véritables énormités, comme la nomination de l'intrus Grégoire.

Si l'on avait voulu se conformer à l'ancien usage[1] et, puisqu'il s'agissait d'évêques considérables, du siège d'Alexandrie, s'adresser d'abord à l'église romaine pour la prier de définir le droit, on n'en serait pas où l'on en est. Il faut sortir de ces querelles scandaleuses où les rancunes de l'amour-propre se donnent carrière aux dépens de la charité et de l'union fraternelle[2].

Le pape avait mille fois raison. Cette lettre cependant marque le début d'une alliance qui devait avoir des conséquences assez fâcheuses, celle de l'église romaine et de saint Athanase avec Marcel d'Ancyre. Marcel pouvait avoir les meilleures intentions : sa doctrine, on l'a vu plus haut, prêtait le flanc à la critique, même en ces temps où la précision du langage théologique laissait encore tant à désirer. Athanase, ballotté par tant

[1] Ἢ ἀγνοεῖτε ὅτι τοῦτο ἔθος ἦν, πρότερον γράφεσθαι ἡμῖν καὶ οὕτως ἔνθεν ὁρίζεσθαι τὰ δίκαια ; (*Apol. c. Ar.*, 35).

[2] La lettre fut portée en Orient par un comte Gabien (*ibid.*, 20).

de crises, n'a jamais été incriminé pour sa foi, même par ses adversaires les plus acharnés. Il n'en est pas de même d'Eustathe et de Marcel. Eustathe disparut de bonne heure, mais Marcel vécut presque autant qu'Athanase et il est à remarquer que, sans parler des arianisants dont il était la bête noire, il fut partout, ou peu s'en faut, considéré camme sujet à caution. Saint Epiphane, deux ans après sa mort, le trouva bon pour sa collection d'hérétiques et l'y introduisit, il est vrai avec quelque réserve. Il avait interrogé là-dessus Athanase lui-même, et le vieux lutteur, sans attaquer ni défendre son ancien compagnon d'armes, répondit par un sourire [1] où Epiphane lut que Marcel n'avait pas été loin de se perdre, et qu'il avait été obligé de se justifier.

Il en était déjà là au temps où nous sommes. Le pape Jules ne le laïssa pas quitter Rome sans lui demander une profession de foi écrite [2]. Habilement rédigée, cette pièce voilait les traits caractéristiques de la doctrine tant attaquée, les années précédentes, par Eusèbe de Césarée. En la lisant on aurait pu croire que Marcel admettait l'éternité du Verbe, non seulement comme Verbe, mais comme Fils, et qu'à la formule « Son règne n'aura point de fin » il donnait le même

[1] Epiph., *Haer.* LXXII, 4 : μόνον διὰ τοῦ προσώπου μειδιάσας ὑπέφηνε μοχθηρίας μὴ μάκραν αὐτὸν εἶναι, καὶ ὡς ἀπολογησάμενον εἶχε.

[2] Texte conservé par Epiphane, *Haer.* LXXII, 2-3. Elle devait être jointe aux lettres adressées aux évêques, évidemment au sujet de Marcel, et il y a lieu de croire qu'elle le fut en effet à la lettre du pape Jules dont il vient d'être parlé.

sens que l'Evangile [1]. Cette petite ruse pouvait réussir auprès des Occidentaux, peu au courant de ces subtilités théologiques ; les Orientaux, plus avertis, ne pouvaient s'y laisser prendre.

Pendant ces négociations, un grand changement politique s'était produit en Occident. Les empereurs de Gaule et d'Illyricum, Constantin II et Constant, étaient entrés en conflit, le premier ne se trouvant pas satisfait de son domaine, ni de la façon dont son jeune frère acceptait sa tutelle. Ils se rencontrèrent près d'Aquilée : Constantin II fut vaincu et tué. L'Occident tout entier, de l'Océan jusqu'à la Thrace, reconnut Constant (avril 340), dont la puissance, ainsi doublée, s'imposa à la considération de son collègue oriental Constance.

L'année suivante (341) eut lieu à Antioche la dédicace de la principale église, dont Constantin avait commencé la construction. Cette solemnité fut l'occasion d'un grand concours d'évêques, une centaine environ [2] ; l'empereur Constance y assista. En dépit de leur attitude majestueuse, Eusèbe et les siens étaient très contrariés de tout ce qui venait de se passer en Occident. Ils avaient espéré, sollicité même, l'appui de l'église romaine, et voilà que celle-ci donnait raison à leurs adversaires. Leur souverain Constance était favorable à leurs idées ; mais Rome, alliée d'Athanase, était patron-

1 *Luc.* I, 33.

2 Quatre-vingt-dix d'après saint Athanase ; saint Hilaire et Sozomène (Sabinus) donnent le chiffre de 97.

née par un prince autrement puissant que le leur. Ils se voyaient réduits à la défensive. Ce n'était pas seulement à Rome et à la cour de Constant qu'on les représentait comme des défenseurs de l'arianisme et des ariens; cette accusation circulait aussi en Orient, même en dehors de l'Egypte. On savait, malgré la police, ce qui se passait dans ce malheureux pays, où l'intrus Grégoire livrait partout bataille aux chrétiens restés fidèles à Athanase, donnait l'assaut aux églises et faisait emprisonner jusqu'à des confesseurs du temps de Maximin. Le vieil Eusèbe sentit qu'il était bon de se défendre. Du concile de la Dédicace (*in Encaeniis*) partirent diverses lettres [1] dont une contenait ces mots :

« Nous ne sommes pas des sectateurs (ἀκόλουθοι) » d'Arius. Comment, étant évêques, pourrions-nous nous » mettre à la suite d'un prêtre ? Nous n'avons pas d'autre » foi que celle qui a été transmise dès le commen» cement. Mais ayant eu à nous enquérir de sa foi à » lui et à l'apprécier, nous l'avons plutôt accueilli que » suivi. Vous le verrez par ce que nous allons dire ». Suit une profession de foi anodine [2], où ne figurent ni les termes techniques de Nicée, ni l'anathème final ; il y a en revanche un mot sur le règne éternel du Christ, évidemment contre Marcel d'Ancyre.

Une autre profession, émanée du même synode, est

[1] Ath., *De syn.*, 22-25.

[2] Passages caractéristiques : καὶ εἰς ἕνα υἱὸν τοῦ Θεοῦ μονογενῆ, πρὸ πάντων τῶν αἰώνων ὑπάρχοντα καὶ συνόντα τῷ γεγεννηκότι αὐτὸν Πατρί... διαμένοντα βασιλέα καὶ Θεὸν εἰς τοὺς αἰῶνας.

plus explicite sur les prérogatives divines du Fils de Dieu ; elle accumule même les termes propres à les inculquer [1] et répudie d'une certaine façon les expressions proscrites par le concile de Nicée. Il y est dit que le Fils est l'image de l'essence (οὐσία) du Père, non qu'il est de l'essence du Père. Les trois noms, Père, Fils, Saint-Esprit sont présentés, non comme des termes sans rapport avec des réalités, mais comme caractérisant l'hypostase (ὑπόστασιν), le rang, la dignité des personnes nommées ; ainsi par l'hypostase elles sont trois, par leur accord (συμφωνίᾳ) elles ne font qu'un [2].

Une troisième formule, produite par l'évêque de Tyane, Théophrone, fut approuvée. Dans sa partie positive elle est absolument incolore ; mais à la fin elle répudie formellement Marcel d'Ancyre, Sabellius, Paul de Samosate « et tous ceux qui sont en communion avec eux ».

Ces formules indiquent une tendance à modifier un

[1] Τὸν γεννηθέντα πρὸ τῶν αἰώνων ἐκ τοῦ Πατρὸς, θεὸν ἐκ θεοῦ, ὅλον ἐξ ὅλου, μόνον ἐκ μόνου, τέλειον ἐκ τελείου, βασιλέα ἐκ βασιλέως, κύριον ἀπὸ κυρίου, λόγον ζῶντα, σοφίαν ζῶσαν, φῶς ἀληθινὸν, ὁδὸν, ἀλήθειαν, ἀνάστασιν, ποιμένα, θύραν, ἄτρεπτόν τε καὶ ἀναλλοίωτον· τῆς θεότητος, οὐσίας τε καὶ βουλῆς καὶ δυνάμεως καὶ δόξης τοῦ Πατρὸς ἀπαράλλακτον εἰκόνα, τὸν πρωτότοκον πάσης κτίσεως, τὸν ὄντα ἐν ἀρχῇ πρὸς τὸν Θεὸν, λόγον Θεόν... Εἴ τις λέγει τὸν Υἱὸν κτίσμα ὡς ἓν τῶν κτισμάτων, ἢ γέννημα ὡς ἓν τῶν γεννημάτων, ἢ ποίημα ὡς ἓν τῶν ποιημάτων... ἀνάθεμα ἔστω.

[2] S. Hilaire (*De synodis*, 29 et suiv.) donne un texte latin de cette formule et l'explique avec bienveillance ; ce que fait aussi Sozomène (III, 5), par lequel nous apprenons qu'elle était, dans le parti, attribuée au martyr Lucien.

peu la position du parti. Arius est mort ; on commence à le trouver gênant et à se dégager d'une compromission trop étroite avec lui. Personne, en effet, sauf quelques enragés disciples, ne maintient son système. Sur ce point on recule en échelons, et sans regret. On a trouvé un meilleur terrain, la lutte contre Marcel. C'est là que la bataille se renouvelle. « Vous êtes des ariens », crie-t-on sans cesse, de Rome et d'Alexandrie. — « Vous êtes des sabelliens », réplique-t-on d'Antioche. Et cela est d'autant plus grave que Marcel n'est pas mort, lui ; que les Occidentaux le gardent dans leurs rangs, le reconnaissent comme évêque et le défendent.

Athanase, qui nous a conservé les formules d'Antioche, ne nous renseigne pas sur la façon dont elles furent présentées à l'assemblée et approuvées par elle. Il est possible que divers évêques ou divers groupes aient profité de l'occasion pour se faire délivrer des certificats d'orthodoxie. Le concile de Nicée, en édictant une formule, n'avait rien décidé sur l'usage que l'on devait en faire ni sur la question de savoir si elle devait être substituée à celles dont les diverses églises se servaient dans les cérémonies de l'initiation chrétienne. Il semble même qu'il n'ait pas eu l'idée d'une telle substitution, car il aurait, en ce cas, complété la finale en y mentionnant l'église catholique, la rémission des péchés et la résurrection de la chair. En fait les églises gardèrent les vieilles formules. Dans la profession de foi qu'il remit au pape Jules, Marcel d'Ancyre inséra mot à mot le texte du symbole romain. En d'autres endroits on modifia le

texte traditionnel, soit d'après la formule de Nicée, soit d'après d'autres. Déjà, du temps de Constantin, si jaloux pourtant de son concile, Arius avait pu soumettre à l'empereur une profession de foi qui ne reproduisait pas textuellement le symbole de Nicée. Il n'est donc pas étonnant que d'autres formules aient pu être présentées ou publiées. Toutefois c'était là un jeu dangereux ; on ne tarda pas à s'en apercevoir.

Le concile de la Dédicace [1] fut le dernier auquel prit part Eusèbe de Nicomédie. Il mourut apparemment vers la fin de 341, encore dans la communion extérieure de l'Eglise, car le schisme n'était pas déclaré entre l'Orient et Rome. S'il se fût toujours mêlé de ses propres affaires et qu'il n'eût pas eu la fatale idée de s'interposer entre Arius et son évêque, l'arianisme serait resté un conflit

[1] On rattache ordinairement au concile de la Dédicace les canons d'un concile d'Antioche qui figure dans les plus anciennes collections canoniques. Cette attribution est fort contestable. D'après la lettre d'envoi aux absents et d'après les signatures, l'assemblée qui édicta ces canons était formée exclusivement d'évêques du ressort d'Antioche, Syrie, Mésopotamie, Cilicie ; ce n'est pas le cas pour le concile de la Dédicace, qui comprenait sûrement d'autres évêques. Elle se tint certainement après le concile de Nicée, qu'elle cite, et avant l'année 359, où, pour la première fois, la nouvelle province d'Euphratésienne fait son apparition dans les textes. Si les signatures étaient, pour le détail, mieux documentées qu'elles ne le sont, on serait porté à placer ce concile d'Antioche très peu de temps après le concile de Nicée, car presque tous les signataires sont communs aux deux conciles. La législation ne fournit guère d'indications; de bonne heure on y a discerné des préoccupations antiathanasiennes et antieustathiennes ; mais cela n'est pas très fondé. J'inclinerais à croire que le concile est plutôt antérieur que postérieur à 341.

alexandrin et l'on eût pu le réduire sans trop de peine. Mais Eusèbe déchaîna contre l'évêque d'Alexandrie d'abord l'épiscopat d'Orient, puis l'empereur et l'empire. La mémoire de ce prélat intrigant, chez lequel on ne relève aucun trait sympathique, demeure chargée d'une lourde responsabilité.

L'église de Constantinople, dont il eut la direction dans ses dernières années, avait, grâce à lui, passé, elle aussi, par d'étranges crises. Après la mort d'Alexandre (336), un certain Paul, originaire de Thessalonique, y avait été élu évêque. Il avait assisté, dit-on, à la déposition d'Athanase [1], et s'y était associé par sa signature. Lui-même fut, aussitôt après, accusé par un de ses prêtres, Macedonius, déposé par le même concile que Marcel d'Ancyre, et exilé dans le Pont. On ne l'avait pas encore remplacé quand Constantin mourut. Il rentra aussitôt dans son église et, pendant quelque temps, Macedonius se tint en bons rapports avec lui. Mais le siège de Constantinople tentait l'ambition d'Eusèbe. On fit revivre, au moment opportun, les anciennes accusations ; Paul se vit de nouveau évincé et Eusèbe s'installa à sa place (fin 338 ou commencement 339). Quand il fut mort

1 *Paulus vero Athanasii expositioni interfuit, manuque propria sententiam scribens, cum ceteris eum etiam ipse damnavit* (*Ep. Or.*, Hilaire, fr. III, 13). Je ne saurais me ranger à l'opinion de ceux qui, partant de ce texte, rejettent entièrement l'histoire de la mort d'Arius, au temps de l'évêque Alexandre, telle qu'elle est rapportée par saint Athanase. Il est possible que Paul ait pris part au concile de Tyr comme représentant de son évêque, ou que sa signature ait été donnée à Constantinople un peu plus tard.

(341), Paul, qui s'était transporté à Trèves et avait reçu bon accueil auprès de l'évêque Maximin, obtint par son entremise l'autorisation de rentrer dans sa ville épiscopale. Eusèbe avait eu le temps d'organiser un parti, à la tête duquel se trouvait désormais Macedonius. La population se partagea entre Paul et lui, et la discorde dégénéra en scènes violentes. Les choses allèrent si loin qu'un général, le *magister militum* Hermogène, fut tué dans une émeute et son corps traîné par les rues (342). Cependant force resta à l'autorité. Le préfet du prétoire Philippe parvint, après une bagarre où périrent, dit-on, plus de trois mille personnes, à installer Macedonius. Quant à Paul, il fut arrêté, chargé de chaînes et envoyé à Singar, au fond de la Mésopotamie, sur la frontière perse. De là on le transféra à Emèse, puis à Cucuse, dans les montagnes de Cappadoce, où l'on chercha à le faire mourir de faim ; puis, comme il persistait à vivre, le préfet Philippe ordonna de l'étrangler [1].

Cependant la cour impériale d'Occident continuait de s'intéresser aux affaires de l'église orientale et aux pro-

[1] L'histoire de Paul est très difficile à débrouiller. L'épitre synodale des Orientaux (343) est le plus ancien document, mais il s'inspire d'une passion trop violente pour qu'on le prenne au pied de la lettre. Vient ensuite saint Athanase (*Hist. ar.*, 7 ; cf. *Apol. de fuga*, 3), puis saint Jérôme, (*Chron.* ad ann. Abr. 2358). Socrate (II, 6, 7, 12 et suiv.) et Sozomène (III, 3, 4, 7-9) nous représentent la tradition locale de Constantinople, mais avec beaucoup de confusion. Voir la discussion de M. Loofs dans l'encyclopédie de Hauck, article *Macedonius*.

tégés du siège apostolique. Sur quelque démarche de sa part, il fut décidé à Antioche qu'on enverrait au jeune empereur Constant une députation d'évêques. A cet effet on choisit quatre notabilités du parti arianisant, Narcisse de Neronias, Maris de Chalcédoine, Théodore d'Héraclée et Marc d'Aréthuse : les deux premiers avaient assisté au concile de Nicée. Ils emportèrent une formule [1] différente des trois que le concile de la Dédicace avait approuvées, et conçue à peu près dans le même esprit. Cette pièce a son importance, car les Orientaux s'y tinrent quelques années et la présentèrent plusieurs fois, à l'Occident surtout, comme l'expression de leur croyance. Elle était vague sur la procession du Fils, précise sur la perpétuité de son règne, et répudiait quelques-uns des termes ariens [2].

Les évêques furent reçus à la cour de Trèves, mais non à l'église. L'évêque Maximin était dévoué à Athanase : il ne voulut pas voir ses ennemis.

C'est sans doute à la suite de cette ambassade que Constant, sur le conseil de quelques évêques d'Occident, s'entendit avec son frère Constance [3] pour convoquer un nouveau concile où les épiscopats des deux empires

[1] Ath., *De syn.*, 25.

[2] Τὸν πρὸ πάντων τῶν αἰώνων ἐκ τοῦ Πατρὸς γεννηθέντα θεὸν ἐκ θεοῦ, φῶς ἐκ φωτος... λόγον ὄντα καὶ σοφίαν καὶ δύναμιν καὶ ζωὴν καὶ φῶς ἀληθινὸν... οὗ ἡ βασιλεία ἀκατάλυτος οὖσα διαμένει εἰς τοὺς ἀπείρους αἰῶνας... Τοὺς δὲ λέγοντας ἐξ οὐκ ὄντων τὸν Υἱὸν ἢ ἐξ ἑτέρας ὑποστάσεως καὶ μὴ ἐκ τοῦ Θεοῦ, καὶ ἦν ποτε χρόνος ὅτε οὐκ ἦν, ἀλλοτρίους οἶδεν ἡ καθολικὴ Ἐκκλησία.

[3] Athan., *Ap. ad Const.*, 4.

siègeraient ensemble et arrangeraient leurs différends. Le lieu choisi pour cette grande réunion fut la ville de Sardique, actuellement Sofia [1]. Sardique était la capitale de la Dacie intérieure (*mediterranea*) et la dernière ville de l'empire occidental du côté de la Thrace, comprise, elle, dans le ressort de Constance [2].

Athanase, avisé par l'empereur, vint le trouver à Milan, puis en Gaule, où il se rencontra avec Hosius. Celui-ci était très avancé en âge, mais personne plus que lui ne connaissait les litiges d'Orient et n'était qualifié pour traiter avec l'épiscopat de ce pays. On le chargea de conduire à Sardique les évêques d'Occident et de présider l'assemblée, comme il avait plus ou moins dirigé celle de Nicée.

Quatre-vingts évêques environ vinrent, à l'automne 342 (ou 343), se grouper autour de lui. Pour la moitié ils venaient de l'Illyricum grec et latin ; les autres, de l'Occident proprement dit. Le pape Jules était représenté par

[1] En bulgare on dit encore Sredec, ce qui est l'ancien nom.

[2] La date du concile de Sardique, fixée autrefois à l'année 347, d'après une fausse indication de Socrate, n'est pas encore bien déterminée. On peut hésiter entre les années 342 et 343. La première est indiquée dans le dossier alexandrin de la collection de Théodose : *Congregata est synodus consulatu Constantini et Constantini* (lire *Constantii et Constantis*) *aput Sardicam* (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 548). La Chronique des lettres festales semble indiquer l'année 343 (*Placido et Romulo coss.*) ; mais comme le chroniqueur compte souvent en années égyptiennes, à partir du 1er thoth (29 août), cette indication pourrait bien s'identifier avec la précédente. Rien n'empêche que le concile ait eu lieu à l'automne (septembre-octobre) 342. Cf. E. Schwartz, *Nachrichten*, 1904, p. 341.

deux prêtres, Archidamus et Philoxène, et par le diacre Léon. Il y avait au moins dix évêques d'Italie et six d'Espagne. Les Orientaux arrivèrent à peu près aussi nombreux. Ils avaient voyagé ensemble, sous l'escorte de deux hauts fonctionnaires, les comtes Musunianus et Hesychius. Le nouvel évêque d'Antioche, Etienne, successeur de Flaccillus, conduisait ce cortège. Ce n'est pas de bon cœur que l'on était parti. Il avait bien fallu obéir à l'empereur Constance, qui, lui-même, déférait en ceci aux instances de son frère. D'Antioche à Sardique la route est longue. Le soir, aux étapes d'Asie-Mineure et de Thrace, on se concertait sur l'attitude à tenir en face de ces Occidentaux incommodes. Bon nombre des voyageurs étaient ou indifférents, ou même favorables à Athanase. Mais, comme toujours, la masse était dirigée par quelques meneurs. Les deux Eusèbe n'étaient plus là, mais il restait des eusébiens de la première heure, anciens protecteurs d'Arius, et des membres du concile de Tyr. Ils persuadèrent aux autres de ne point prendre part au synode, ni comme parties, ni comme juges ; on pousserait jusqu'à Sardique, puisque l'empereur y tenait, mais on ferait en sorte d'en sortir le plus tôt possible et de fuir le contact des Occidentaux [1].

Ce programme fut accompli de point en point. Arrivés à Sardique, les évêques d'Orient furent chambrés par leurs chefs, car on craignait les défections [2]. Invités à se

[1] *Apol. c. Ar.*, 48.

[2] Deux cependant eurent assez de courage pour passer à Hosius, Asterius de Petra et Arius, autre évêque palestinien.

joindre à leurs collègues d'Occident, ils protestèrent [1] qu'ils n'en feraient rien, et donnèrent pour prétexe qu'Athanase, Marcel et Asclépas, tous les trois déposés par les conciles orientaux, étaient traités par Hosius, par l'évêque de Sardique, Protogène, et par les autres comme des évêques légitimes. Ce scrupule n'était pas dépourvu d'une apparence de fondement. Le concile de Rome avait, à la vérité, cassé les sentences orientales. Mais, puisqu'on ne s'en tenait pas au concile de Rome et qu'on entreprenait de revoir les procès qu'il avait tranchés, il eût peut-être été plus prudent, eu égard aux mauvaises dispositions de leurs adversaires, de ne paraître rien préjuger. Hosius essaya d'arranger les choses amicalement. Pour décider les Orientaux à laisser le procès s'instruire, il leur promit que, même au cas où Athanase serait reconnu innocent, il les débarrasserait de sa personne importune et l'emmènerait avec lui en Espagne [2]. Les Orientaux ne voulurent rien entendre ; ils tinrent concile à part, puis se retirèrent en Thrace, à Philippopoli, et de là rentrèrent chez eux. Mais avant de quitter Sardique [3] ils rédigèrent une lettre encyclique, qu'ils adressèrent à tout l'épiscopat, au clergé et aux fidèles, spécialement à Grégoire d'Alexandrie, Donat de Carthage,

1 D'après Sozomène (III, 11) cette protestation aurait été précédée d'une autre, envoyée de Philippopoli.

2 Lettre d'Hosius dans Athanase, *Hist. Ar.*, 44.

3 La lettre se donne comme écrite à Sardique : *Placuit nobis de Sardica scribere* (Hil., *Fr.*, III, 23) ; Socrate (II, 20) parle ici de Philippopoli, mais il ne mérite aucune confiance. Ce qu'il dit du concile de Sardique est un tissu d'erreurs.

Maxime de Salone, et à quelques évêques italiens, qu'ils savaient ou supposaient favorables à leurs idées.

C'est par Marcel qu'ils commencent, par la réprobation de ses doctrines hérétiques. Ils font ensuite, à leur point de vue, l'histoire d'Athanase, de sa condamnation à Tyr, des violences dont son retour, à lui et aux autres, Marcel, Asclépas, Lucius, a été partout le signal. Ils protestent contre l'idée qu'ils puissent être réhabilités loin de chez eux, par des gens qui ne connaissent pas les faits, et aussi contre la prétention des Occidentaux à reviser les sentences des Orientaux. Ceux-ci, à leur arrivée à Sardique, ont eu la surprise de voir des personnes condamnées par eux siéger au milieu de leurs collègues d'Occident, comme si rien ne s'était passé, comme si eux et tels de leurs défenseurs actuels ne s'étaient point, les années précédentes, condamnés les uns les autres. Ils ont proposé de renouveler l'enquête sur l'affaire de la Maréote ; on ne l'a pas voulu [1]. Dès lors ils se sont séparés de ces collègues, parmi lesquels, d'ailleurs, il y a des personnes peu recommandables, en rejetant sur eux la responsabilité du schisme que, pour défendre quelques misérables, ils vont déchaîner sur l'Eglise. Ils maintiennent toutes les sentences de déposition prononcées par eux et déclarent en outre déposés et excommuniés : Jules de Rome, Hosius de Cordoue, Protogène de Sardique,

[1] Ils savaient bien qu'avec Grégoire à Alexandrie et le préfet d'Egypte à leur dévotion, l'enquête ne manquerait pas de tourner en leur faveur.

Gaudentius de Naïssus (Nisch), Maximin de Trèves. Enfin, comme protestation contre l'hérésie de Marcel qu'Hosius patronne, ils exposent leur foi. Ici se place le symbole déjà envoyé à Constant, avec quelques anathèmes complémentaires [1].

Les Occidentaux, ainsi abandonnés, reprirent l'examen des procédures contre Athanase, Asclépas et Marcel. Ils ne jugèrent pas que, pour Athanase, il y eût lieu à une enquête nouvelle. Celle de Tyr leur suffisait ; elle se retournait manifestement contre les enquêteurs et innocentait l'évêque d'Alexandrie. Asclépas produisit les documents de son procès, dressés à Antioche, en présence de ses accusateurs et d'Eusèbe de Césarée : il en résultait que, lui aussi, il était innocent. Quant à Marcel, on donna lecture de son fameux livre. On reconnut, avec trop d'indulgence, que les passages incriminés étaient plutôt des hypothèses présentées que des affirmations soutenues, et qu'au fond sa foi était correcte [2].

[1] *Similiter et illos qui dicunt tres esse deos, aut Christum non esse Deum aut ante ea unum (?) non fuisse Christum neque filium Dei, aut ipsum Patrem et Filium et Spiritum sanctum, aut non natum Filium, aut non sententia neque voluntate Deum Patrem genuisse Filium* (Hil., *Fragm.*, III, 29). Ce texte est altéré, comme tout le document, du reste.

[2] Que Marcel en ait ici imposé au concile, c'est ce qui résulte de ces appréciations : « Il n'a pas dit, comme le prétendent ses » adversaires, que le *Verbe* de Dieu tire son origine de la vierge » Marie, ni que *son* règne doive avoir une fin ; il a écrit que son » règne est sans fin comme sans commencement ». Ce que les adversaires de Marcel lui reprochaient, ce n'était pas de nier l'éternité du *Verbe*, mais de faire commencer à l'Incarnation son exis-

Quant aux Orientaux, leur conduite fut sévèrement appréciée. Le concile considéra que, s'ils s'étaient dérobés, c'est qu'ils avaient peu de confiance dans la correction de leurs précédents jugements et qu'ils craignaient d'être mis en cause, eux aussi, ce qui aurait eu lieu, en effet, car beaucoup de plaintes avaient été relevées contre eux. Leurs victimes s'étaient présentées en grand nombre, avec des témoins, des documents et jusqu'à des pièces à conviction, les instruments de tortures subies. Tous ces griefs furent examinés, et le concile, autant qu'il était en lui, pourvut aux réparations nécessaires.

Il prononça aussi — par contumace, tout comme les Orientaux — plusieurs sentences de déposition et d'excommunication. Elles frappèrent d'abord les trois successeurs indûment donnés aux évêques réhabilités, Grégoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, Quintianus de Gaza : puis les chefs actuels du parti, Etienne, évêque d'Antioche, Acace de Césarée en Palestine, Ménophante d'Ephèse, Narcisse de Neronias, Théodore d'Héraclée, Ursace de Singidunum, Valens de Mursa ; ces trois derniers avaient pris part à la fameuse enquête en Maréote ; Valens venait, par surcroît, de se signaler en fomentant

tence comme *Fils*. Ils l'accusaient, non de limiter le règne du Verbe, comme Verbe, mais son règne comme Christ, comme Verbe incarné. Sur ces deux points il était sûrement dans son tort. Mais Marcel s'entendait à louvoyer. Il avait signé le symbole de Nicée, où la génération du Verbe, antérieurement à l'Incarnation, est clairement affirmée ; c'est donc qu'il interprétait le terme γεννηθέντα, lequel, dans son système, ne pouvait s'appliquer qu'au Verbe incarné.

une sédition pour se faire élire évêque d'Aquilée. Il y avait eu des scènes violentes : un évêque Viator avait été tellement meurtri qu'il en était mort trois jours après. A la liste des personnes proscrites le concile ajouta encore Georges, évêque de Laodicée en Syrie, qui pourtant n'était pas venu avec les autres Orientaux ; mais on avait contre lui qu'étant prêtre à Alexandrie, il avait été déposé par l'évêque Alexandre.

Outre ces questions de personnes, il voulut aussi, comme l'avait fait le concile de Nicée et comme les Orientaux venaient de le faire, dresser une exposition de la foi. A cet effet on prépara une rédaction assez longue, qui, pour une large part, justifiait ou voilait certaines idées reprochées à Marcel et proclamait l'unité d'hypostase, ce mot étant pris, bien entendu, dans le sens de son équivalent latin *substantia* [1]. Hosius et Protogène, qui patronnaient ce symbole un peu filandreux, avaient même préparé une lettre au pape Jules pour le lui faire approuver. Toutefois le projet échoua. On fit comprendre à l'assemblée, et Athanase paraît bien s'y être employé, qu'on avait déjà assez de peine à soutenir la formule de Nicée, sans la compliquer d'appendices qui pourraient multiplier les résistances ; qu'il valait mieux s'en tenir

[1] Pour les gens qui traduisaient ὁμοούσιος par *consubstantialis*, les termes οὐσία et ὑπόστασις étaient équivalents. Il faut bien noter que le mot *essentia*, par lequel nous traduisons οὐσία, n'était pas alors en usage ; que, pour les deux mots grecs οὐσία et ὑπόστασις, il n'y avait qu'un seul terme latin, *substantia*. On comprend ainsi que le concile de Sardique ait été tenté de passer du consubstantiel à l'unité d'hypostase.

au texte adopté à l'unanimité par la vénérable assemblée et ne pas imiter les adversaires qui chaque année mettaient au jour un nouveau symbole.

Athanase avait bien raison et la suite le montra. Le concile de Nicée, s'inspirant uniquement du désir de sauver la divinité absolue du Christ, avait accepté l'*homoousios* occidental, qui sauvegardait en effet le point menacé, mais n'exprimait pas la personnalité du Christ préexistant. Une telle formule était incomplète en soi ; elle devait être supplémentée par celle des trois personnes. Cette dernière, les Occidentaux, à Nicée, pouvaient l'avoir dans l'esprit : Tertullien et Novatien parlent couramment des *tres personae*. Mais on ne l'avait pas introduite dans le symbole de Nicée, et, du reste, le mot *persona*, πρόσωπον en grec, n'était pas d'une clarté suffisante. *Persona* a sans doute le sens d'individu raisonnable, mais il signifie tout aussi bien rôle, masque, personnage. Les plus orthodoxes parmi les Orientaux tenaient à une précision plus grande. Cette précision, ils l'exprimèrent par le terme d'hypostase, insuffisant, lui aussi, car il signifie proprement substance, et, quand on parle de trois hypostases divines, on a l'air d'abord de parler de trois substances divines, de trois dieux. Cependant, sans bien comprendre ce que l'on cherchait à exprimer — et comment comprendre de telles relations dans l'être infini ? — on finit par reconnaître l'essence unique et les trois hypostases des Orientaux. Il fut convenu que ce qui, dans la Trinité, était commun au Père, au Fils et au Saint-Esprit, s'appellerait essence (οὐσία),

ce qui était propre à chacun d'eux serait désigné par les termes d'hypostase ou de personne. Au moment où nous sommes on était encore loin de cette solution. Elle aurait été sûrement compromise si le concile de Sardique l'avait préjugée en proscrivant les trois hypostases. Athanase fut bien inspiré en s'opposant à cette manifestation.

Le projet de formule, cependant, ne fut pas perdu, non plus que le texte de la lettre qui devait le recommander au pape Jules[1] : certains exaltés trouvèrent plus tard l'occasion de s'en prévaloir. Mais l'encyclique adressée par le concile à « tous les évêques de l'Eglise catholique » ne contient rien de ce genre[2]. Elle se termine par une invitation à confirmer par signature les définitions de l'assemblée à laquelle on n'a pu prendre part. La rédaction que saint Athanase inséra, quelques années plus tard, dans son Apologie contre les Ariens présente, en effet, plus de deux cents signatures ainsi ajoutées en dehors de celles des membres du concile.

Celui-ci ne voulut pas se séparer sans édicter des

1 Ils se sont conservés l'un et l'autre dans le dossier alexandrin que nous a conservé, en latin, la collection du diacre Théodose. Le texte grec de la formule est dans Théodoret, *H. E.*, II, 6, p. 844-848 : Ἀποκηρύττομεν δὲ ἐκείνους, κ. τ. λ.

2 Πολλὰ μὲν καὶ πολλάκις (Ath., *Apol. c. Ar.*, 44 et suiv.). Le concile écrivit aussi à l'église d'Alexandrie (*ibid.*, 37), ainsi qu'aux évêques d'Egypte et de Libye (*ibid.*, 41), enfin aux églises de Maréote, *Etiam ex his* (Coll. du diacre Théodose, Migne, *P. L.*, t. LVI, p. 848). Athanase lui-même écrivit aux prêtres et diacres d'Alexandrie ainsi qu'aux prêtres et diacres de la Maréote (*ibid.*, p. 852 et p. 850).

canons disciplinaires. Pour la plupart ces réglements s'inspirent des circonstances. Ainsi, les deux premiers proscrivent très sévèrement les translations d'évêques; on sent ici l'impression laissée par l'affaire de Valens[1]. D'autres réprouvent les voyages incessants des évêques à la cour impériale[2], ou réglent des incidents survenus à Thessalonique[3]; d'autres visent les ordinations d'évêques, les procès des clercs, le séjour des évêques en dehors de leurs diocèses[4]. Les plus célèbres sont les canons où il est question des condamnations d'évêques[5]. Elles ne peuvent être prononcées que par le concile de la province à laquelle appartient l'accusé. Si celui-ci n'est pas satisfait de la sentence rendue, les comprovinciaux devront écrire à l'évêque de Rome, lequel décidera s'il y a lieu à révision, et, en ce cas, désignera les juges d'appel. L'appel sera suspensif et l'évêque appelant ne pourra être remplacé avant la sentence définitive. Les juges d'appel devront être les évêques d'une province voisine de celle des premiers juges. Le pape pourra, sur la demande de l'accusé, se faire représenter à leur concile par des légats. On a évidemment songé ici à l'évêque d'Alexandrie déposé en dehors de sa province, sur la requête des Orientaux, au jugement rendu par

1 Un rapport spécial fut adressé à l'empereur Constant sur cette affaire.

2 Can. 8-12 du texte latin, 7, 8, 9, 20 du texte grec.

3 Lat. 20, 21; gr. 16-19.

4 Lat. 13-19; gr. 10-15.

5 Lat. 3, 4, 7; gr. 3, 4, 5.

le pape Jules, à la convocation du concile de Sardique.

Ces canons, avec les autres documents du concile, furent expédiés au pape Jules [1], avec une lettre [2] signée de la plupart des membres de l'assemblée; les légats devaient le renseigner sur les détails.

En somme, le concile de Sardique, réuni à si bonne intention, avait échoué dans sa tâche essentielle, la pacification de l'Eglise. La faute en est surtout aux mauvaises dispositions des Orientaux, toujours menés par les fauteurs de l'arianisme, toujours implacables dans leur acharnement contre Athanase. Il faut dire aussi que certaines maladresses avaient été commises par les Occidentaux et par Hosius tout le premier. Ce « père des conciles », comme on l'appelait, qui avait siégé à Elvire dès avant la persécution, qui, sous Constantin, avait tenu le premier rôle au concile de Nicée, n'était cependant pas l'homme qu'il fallait pour présider de telles assises. C'était un véritable espagnol, autoritaire. dur, inflexible. A Nicée il avait imposé l'*homoousios* sans tenir compte des répugnances qu'une telle formule

1 *Optimum et valde congruentissimum esse videtur,* dit le concile (lettre à Jules), *si ad caput, id est ad Petri apostoli sedem, de singulis quibusque provinciis Domini referant sacerdotes.*

2 Lettre *Quod semper* (Hil. *Fr.*, II, 9-15). Dans cette lettre il faut noter la phrase suivante, qui caractérise certains rapports : *Ipsi religiosissimi imperatores permiserunt ut de integro universa discussa disputarentur, et ante omnia de sancta fide et de integritate veritatis.* Ainsi les deux empereurs ont eux-mêmes déterminé le programme du concile. Outre la question de foi, il y avait celle des sentences injustement rendues et celle des violences imputées aux Orientaux.

présentée sans correctif pouvait soulever en Orient ; maintenant il avait fourni aux opposants le prétexte qu'ils cherchaient contre le concile, en leur permettant de se poser en défenseurs des procédures correctes et même de l'orthodoxie.

Tout cela, en somme, représente d'assez mauvaise besogne. Le pape Jules fit transcrire les canons de Sardique sur ses registres, à la suite de ceux de Nicée. Ils y dormirent [1]. Après comme avant cette l gislation sur les appels, le siège apostolique continua à en recevoir, mais on ne voit pas qu'en cette matière il se soit conformé à la procédure de Sardique. Au lieu de se borner à casser les sentences et à désigner de nouveaux juges, le pape continua de juger lui-même l'appel. L'Occident ne s'inquiéta guère des nouveaux canons ; l'Orient ne les reçut que deux ou trois siècles plus tard, et encore plutôt à titre de documents que comme une législation obligatoire.

En revenant du concile [2], les évêques orientaux furent mal accueillis à Andrinople, où l'évêque Lucius avait déjà eu à se plaindre d'eux. On les traita de fuyards, on refusa de communiquer avec eux. Ils se vengèrent en faisant de nouveau exiler l'évêque, chaîne au cou, menottes aux mains [3]. Dix ouvriers de la fabrique d'ar-

[1] Le pape Zosime les réveilla au siècle suivant ; ils donnèrent lieu à un litige célèbre.

[2] Ath., *Hist. ar.*, 18-20.

[3] Il mourut peu après dans le lieu de sa déportation.

mes, qui leur avaient manqué de respect, furent mis à mort sur la demande de leur ami Philagrius, élevé maintenant à la dignité de comte. Quelques années plus tard, Athanase, passant par Andrinople, eut occasion de voir leurs tombes. Quant aux évêques réhabilités par le concile d'Hosius, il leur fut interdit, sous peine de mort, de reparaître dans leurs villes épiscopales. Les évêques Arius et Astérius, qui avaient abandonné leurs collègues pour passer aux Occidentaux, furent arrêtés et relégués au fond de la Libye. Des prêtres, des diacres d'Alexandrie furent déportés en Arménie. Ce fut, dans tout l'Orient, une sorte de terreur.

Constant, toutefois, n'abandonna pas ses protégés. Il partageait sans doute, tout comme son frère, les opinions de son épiscopat ; de plus, il ne devait pas être fâché d'avoir une prise sur son collègue impérial : les exilés la lui fournissaient. Vers la Pâque de 344 [1] on vit arriver à Antioche deux évêques occidentaux, Vincent de Capoue, l'ancien légat de Nicée, et Euphratas de Cologne, escortés par un général, le *magister militum*

[1] La date résulte d'un récit de saint Athanase (*Hist. ar.*, 21) qui place la mort de Grégoire (25 juin 345) dix mois environ après certains événements qui suivirent de près l'affaire d'Euphratas et la déposition d'Etienne. Ce texte empêche, en tout cas, de remonter jusqu'à l'année 343, qui serait d'ailleurs inadmissible si le concile de Sardique s'était sûrement tenu cette année. S'il s'est tenu à l'automne 342, comme cela semble probable, il faudra admettre que les autorités occidentales auront attendu quelques mois pour se renseigner sur l'attitude de l'empereur oriental à l'égard des prélats réhabilités.

Salien, et porteurs de lettres de leur empereur [1]. Ils furent l'objet de la part de l'évêque Etienne, d'un abominable guet-apens [2]. La maison où ils étaient descendus s'élevait en un lieu assez écarté. Les gens de l'évêque se procurèrent une fille de joie, et, grâce à la complicité d'un serviteur, l'introduisirent de nuit dans la chambre où dormait l'évêque de Cologne. Il s'éveilla, appela au secours; la femme, à qui on avait parlé d'un jeune homme et qui se voyait en présence d'un vieillard avec des insignes d'évêque, prit peur, elle aussi, et se mit à crier de son côté. Juste à ce moment des gens apostés faisaient irruption dans la maison. Les évêques ne perdirent pas la tête; on accourut à leurs cris; la porte extérieure put être fermée et l'on captura ainsi la femme avec plusieurs des organisateurs de l'affaire. Le lendemain le général Salien, qui logeait autre part, arriva, et, sans écouter ses prélats, qui tenaient déjà des propos miséricordieux, s'en alla au palais porter plainte et demander une enquête en règle. L'empereur Constance, très scandalisé, la lui accorda sans difficulté. La complicité d'Etienne fut établie. On eut bientôt fait de réunir quelques évêques voisins, qui le déposèrent.

Il fut remplacé par un phrygien, Léonce, très dé-

[1] Dom Wilmart (*Revue bénéd.*, t. XXIV, 1907, p. 161 et suiv.) conjecture qu'une lettre épiscopale par laquelle s'ouvre l'*Ad Constantium* de s. Hilaire pourrait avoir été portée à Constance par les deux évêques. Cette conjecture est très vraisemblable.

[2] Ath., *Hist. ar.*, 20; cf. Théodoret, II, 7, 8; Théodoret, qui était d'Antioche, a conservé quelques détails topiques.

voué au parti arianisant. La direction ecclésiastique changea de main, mais non d'esprit. Toutefois Constance, réfléchissant à ce qui venait de se passer et aussi aux réclamations de son frère, commença à se départir des rigueurs auxquelles on l'avait entraîné. Les clercs d'Alexandrie furent rappelés de leur exil arménien; les fonctionnaires égyptiens reçurent l'ordre de laisser en paix les partisans d'Athanase[1].

Mais l'affaire principale était le schisme, car il y avait vraiment schisme entre les deux épiscopats. Le pas de Sucques, entre Sardique et Philippopolis, formait limite entre les deux communions. De part et d'autre de la frontière, on pouvait différer d'opinion, mais on restait en rapports religieux les uns avec les autres ; au delà il n'en était plus ainsi[2]. Une telle situation était intolérable. Les Orientaux, sans doute pour répondre à la démarche de Vincent et d'Euphratas, se décidèrent à envoyer à la cour de Milan quatre évêques, Démophile, Eudoxe[3], Macedonius et Martyrius, chargés d'expliquer leur croyance à l'empereur Constant et à ses évêques, et de voir si l'on ne pourrait pas s'entendre. Ils emportaient, outre le symbole déjà présenté en 342 et réédité à Sardique, une longue explication, en deux articles[4]. Elle ne contenait rien d'hétérodoxe,

[1] Ath., *Hist. ar.*, 21.

[2] Socrate, II, 22.

[3] Eudoxe et Démophile se succédèrent plus tard sur le siège de Constantinople.

[4] Ath., *De syn.* 26, qui donne la date, trois ans après le con-

et, n'eût été son silence sur l'*homoousios,* on aurait pu s'en contenter. Naturellement elle développait beaucoup les points compromis par l'enseignement de Marcel et de son disciple Photin, appelé par un jeu de mots Scotin[1]. C'est la première fois qu'il est question de celui-ci. Lui aussi était Galate; il avait, sous les ordres de Marcel, exercé à Ancyre les fonctions de diacre. Présentement il se trouvait à la tête de l'évêché de Sirmium, situation fort importante. Ses diocésains l'aimaient beaucoup; ils goûtaient sa science, son éloquence et ses autres qualités. Malheureusement sa doctrine laissait beaucoup à désirer. On la caractérise assez bien en l'identifiant à peu près avec celle de Paul de Samosate. Du reste, les principes de Marcel, avec son Verbe sans personnalité, devenu Fils et hypostase distincte seulement par son incarnation, conduisaient logiquement à la théologie des deux Théodotes, réprouvée à Rome par le pape Victor et à Antioche au temps de l'évêque Paul. Les Orientaux avaient mille raisons de la rejeter et même d'en reprocher la paternité à l'ancien évêque d'Ancyre. La franchise de son disciple mit celui-ci en fâcheuse position. Athanase, qui ne s'était pas trop éloigné de Sardique et vivait retiré à Nisch, commença à voir plus clair dans les idées de son collègue et à reconnaître qu'elles ne différaient guère de celles de Photin.

cile de 341. Il nomme trois des évêques, Eudoxe, Macedonius et Martyrius.

[1] Φωτεινός signifie lumineux, Σκοτεινός veut dire ténébreux.

L'entente aurait pu se faire à Milan. On y toucha presque. Les évêques d'Occident, réunis autour de l'empereur avec des légats de l'église romaine [1], se décidèrent à condamner Photin. On demanda, par contre, aux délégués orientaux de condamner la doctrine d'Arius. Ils s'y refusèrent et finirent par s'en aller fâchés [2]. Ursace et Valens, sujets de l'empereur Constant, ne furent pas si difficiles : ils s'exécutèrent et répudièrent l'hérésie arienne.

En dépit de la mauvaise humeur des envoyés orientaux, le concile de Milan crut devoir notifier à leurs commettants ce qui avait été décidé au sujet de Photin. De cette communication on accusa réception, en ayant bien soin de remarquer que, si Photin était si lamentablement hérétique, c'est qu'il avait été formé par son ancien évêque Marcel [3]. Ressasser en un tel moment

1 Hil. *Fr.*; II, 20; VIII, 2.

2 « Quattuor episcopi Demophilus, Macedonius, Eudoxius, Martyrius, qui ante annos octo, cum apud Mediolanum Arii sententiam haereticam noluissent damnare, de concilio animis iratis exierunt ». Lettre de Libère écrite en 354 (J. 212 ; Hil. *Fr.*, V, 4). — (Photinus) qui ante biennium iam in Mediolanensi synodo erat haereticus damnatus (Hil. *Fr.*, II, 19). — Remarquer l'expression *Arii sententiam haereticam*. Il n'était guère possible de demander aux Orientaux une condamnation d'Arius en personne, puisqu'ils l'avaient, après satisfaction de sa part, admis de nouveau à la communion ecclésiastique.

3 Hil. *Fr.*, II, 22. Saint Hilaire s'exténue ici à montrer que Marcel n'avait été condamné par aucun concile depuis celui de Constantinople. Il est fâcheux qu'il ait raison. Les Latins auraient sagement fait de suivre l'exemple d'Athanase et de répudier ce personnage compromettant. L'appui qu'ils lui donnèrent témoigne de leur manque de clairvoyance.

l'histoire délicate de Marcel c'était témoigner de sentiments peu amicaux. Mais les partis ont la mémoire longue.

Athanase, vers ce même temps, allait de lui-même au devant des désirs orientaux. Il signifiait à Marcel qu'il ne pouvait plus avoir de rapports avec lui ; ce qui est tout-à-fait notable, c'est que Marcel se le tint pour dit et s'abstint de récriminer. De Photin lui-même, Athanase, en dehors duquel on n'avait sûrement pas délibéré à Milan, ne pouvait avoir qu'une idée très défavorable. Cependant l'évêque de Sirmium, défendu par sa popularité locale, s'inquiétait fort peu de la réprobation dont il avait été l'objet à Milan, et se maintenait envers et contre tous.

Au bout de deux ans, comme son attitude faisait scandale et qu'il importait, au point de vue des rapports avec l'Orient, qu'on ne parût pas compromis dans son hérésie, un concile s'assembla à Sirmium même, en vue de se débarrasser de l'évêque. Mais on eut beau faire. Photin, comme Paul de Samosate, était difficile à débusquer. L'intervention du gouvernement ne fut ni accordée ni même sollicitée : les évêques, réduits aux armes spirituelles, durent s'en retourner sans avoir abouti.

Cependant un grand événement se produisit : Athanase fut réintégré à Alexandrie. L'intrus Grégoire, depuis longtemps malade, avait fini par mourir, le 25 juin 345 [1].

[1] Sur cette date il ne peut y avoir aucun doute. La Chronique des lettres festales indique le jour (2 epiphi = 25 juin). Il est

Constance en profita pour céder aux sollicitations de son frère. Il défendit de remplacer Grégoire et rappela Athanase. Celui-ci se fit prier plus d'un an. Il se défiait de Constance et de son entourage. Qui pouvait savoir si, le vent venant à changer, on ne se souviendrait pas du concile de Tyr? Nul ne parlait d'abroger sa sentence. Mais Constance insista, écrivit jusqu'à trois fois à l'évêque, lui fit écrire par plusieurs de ses familiers, même par son frère Constant, jura que tout était oublié. Athanase finit par se décider. D'Aquilée, où il se trouvait alors, il descendit à Rome prendre congé du pape Jules, qui lui donna une belle lettre pour le clergé et les fidèles d'Alexandrie ; il alla voir aussi l'empereur Constant, qui l'avait si efficacement défendu, et prit enfin le chemin de l'Orient. Ses amis l'accueillirent partout avec joie ; quelques-uns, qui ne l'avaient guère soutenu, se montrèrent embarrassés. Quant aux ennemis, ils trouvèrent des prétextes pour ne pas se faire voir. A Antioche il rencontra l'empereur et demanda que l'on profitât de l'occasion pour le mettre en présence de ses accusateurs et pour discuter une bonne fois leurs griefs[1]. On ne l'écouta pas. Il continua sa route. Plus il allait, plus les sympathies se prononçaient. En Palestine, où pourtant le métropolitain Acace, successeur d'Eusèbe, était un de ses adversaires

vrai qu'elle parle de l'événement à l'année 346, mais à propos du retour d'Athanase à Alexandrie, arrivé réellement le 21 octobre 346. On sait par l'*Historia arianorum*, qu'Athanase, rappelé aussitôt après la mort de Grégoire, se fit attendre plus d'un an.

1 Lettre d'Hosius, dans Ath., *Hist. ar.*, 44.

les plus résolus, l'évêque de Jérusalem, Maxime, réunit un concile de seize évêques pour faire fête à l'exilé. Ils lui donnèrent des lettres pour l'épiscopat égyptien et pour les fidèles d'Alexandrie. Enfin on franchit le désert et le triomphe commença ; les fonctionnaires eux-mêmes allèrent au devant du proscrit jusqu'à cent milles de distance. Ils avaient reçu des ordres précis ; l'empereur avait ordonné de détruire, dans les actes officiels, tout ce qui avait pu y être inséré contre Athanase et ses adhérents. Le 21 octobre 346, l'évêque vainqueur se retrouvait au milieu de ses Alexandrins [1].

Décidément le vent avait changé. C'est ce que pensèrent, au bord du Danube, les évêques Ursace et Valens. Ils avaient déjà fait une démarche au moment du concile de Milan, lequel, apparemment, les avait renvoyés au pape Jules. Celui-ci avait exigé des satisfactions sérieuses et sans doute les deux évêques avaient hésité quelque temps à les donner. Ils s'y résignèrent à la fin et s'adressèrent au pape, demandant pardon pour leurs méfaits et reconnaissant les décisions du concile de Sardique. On se rappelle qu'ils y avaient été déposés. Dans une pensée d'apaisement, Jules crut devoir leur rendre la direction de leurs églises ; mais il les manda auprès de lui et leur fit signer une pièce où ils rétractaient tout ce qu'ils avaient dit et fait contre Athanase, condamnaient Arius et sa doc-

[1] Sur ceci, voir *Ap. c. Ar.*, 51-57 ; *Hist. ar.*, 21-23, avec les pièces officielles ; cf. *Apol. ad Const.*, 4. La date précise est donnée par les chroniques alexandrines.

trine, et promettaient de ne plus se mêler de ces affaires, y fussent-ils conviés par les Orientaux ou par Athanase, sans l'assentiment du pape [1]. Ils écrivirent aussi à l'évêque d'Alexandrie pour se remettre en communion avec lui [2].

Tout semblait s'arranger. Il ne restait plus à régler, du côté de l'Occident, que la question Photin, dont on pouvait espérer venir à bout, un jour ou l'autre, sans recourir aux grands moyens. En Orient on avait été trop vaincus par Athanase pour ne pas lui en garder rancune. Mais cela aussi pouvait avoir une fin, pourvu que la situation extérieure demeurât ce qu'elle était. L'empereur Constant tourna alors les yeux du côté de l'Afrique où, depuis plus de vingt-cinq ans, deux partis religieux étaient en conflit, et en conflit armé, très dommageable à l'ordre public.

Constantin, on l'a vu, après avoir essayé de tous les moyens pour amener les Donatistes à l'unité, avait fini par les laisser tranquilles, ce dont ils n'avaient pas manqué de profiter pour susciter partout des désordres et maltraiter leurs adversaires. Ceux-ci, laissés à eux-mêmes, se tiraient comme ils pouvaient et cherchaient à faire appel au bon sens public, en l'éclairant sur les origines de la querelle. A cet effet on constitua une sorte de dossier apologétique où figuraient, avec l'enquête sur

[1] La lettre fut écrite par Valens, de sa main, et signée par Ursace.

[2] Lettres originales dans Hil. *Fr.*, 20. Cf. Ath. *Ap. c. Ar.*, 58.

Félix d'Aptonge et le procès de Silvain[1], divers documents relatifs aux jugements de Rome, d'Arles et de Milan[2]. Mais les Donatistes n'étaient guère enclins à la discussion. Cantonnés dans leur intransigeance farouche, ils ne répondaient aux arguments que par des malédictions ou des coups. Vers la fin de son règne l'empereur semble avoir perdu patience. Le préfet du prétoire d'Italie, Grégoire (336-337), prit quelques mesures de répression. Donat protesta avec la dernière violence : « Grégoire, » souillure du sénat, honte de la préfecture... » ainsi commençait sa lettre. Le préfet répondit patiemment, en style épiscopal, dit saint Optat[3]. Les Donatistes ne l'inscrivirent pas moins, à la suite de Léonce, Ursace et Zénophile, sur la liste de leurs bourreaux, et n'en devinrent que plus insolents.

C'est vers ce temps-là qu'on voit se former, sous leurs auspices, le personnel étrange des Agonistiques ou Circoncellions. On appelait ainsi des bandes de fanatiques qui couraient les campagnes, en Numidie surtout, pour

1 Ci-dessus, p. 116, 122.

2 C'est ce que j'ai appelé la *Sylloge Optatiana*, parce qu'elle figure à la suite de l'ouvrage de saint Optat sur le schisme donatiste. Elle s'est conservée, fort incomplète, dans un ms. de Cormery (*Parisinus* 1711). Mais comme elle a été sous les yeux de saint Optat et de saint Augustin, qui s'y réfèrent souvent, il m'a été possible de la reconstituer complètement. Sur ce sujet, voir mon mémoire *Le dossier du Donatisme* dans les *Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. X, 1890. Les fragments contenus dans le ms. de Cormery figurent à la suite du texte d'Optat dans le *Corpus ss. eccl. lat.* de Vienne, t. XXVI.

3 Optat, III, 3, 10.

prêter main-forte à la bonne cause et combattre les traditeurs. Ils prétendaient observer la continence, ce pourquoi les Donatistes les comparèrent plus tard aux moines catholiques. Armés de solides gourdins, ils se montraient partout, sur les chemins, dans les foires, rôdaient autour des chaumières, d'où leur nom de circoncellions, surveillaient étroitement les fermes et les maisons de campagne. Ce n'est pas seulement à la querelle de Donat et de Cécilien qu'ils s'intéressaient. Grands redresseurs de torts, ennemis des inégalités sociales, ils prenaient volontiers le parti des colons contre les propriétaires, des esclaves contre les maîtres, des débiteurs contre les créanciers. Au premier appel des opprimés ou prétendus tels, surtout du clergé donatiste, quand il se trouvait serré de près par la police, on les voyait arriver en troupes farouches, poussant leur cri de guerre : *Deo laudes !* et brandissant leurs célèbres bâtons. Un de leurs grands amusements, quand ils rencontraient une voiture précédée de coureurs esclaves, c'était d'y faire monter les esclaves et d'obliger les maîtres à courir devant. Même quand on n'appartenait à aucune des catégories mal vues de ce singulier monde, il ne faisait pas bon rencontrer les Circoncellions sur les routes écartées. Les fils des martyrs avaient souvent la prétention d'être martyrs eux-mêmes, et, comme pour ces gens grossiers, la mort violente était tout le martyre, ils la recherchaient avec avidité. Quand la rage les prenait, ils s'adressaient aux passants et les forçaient à les tuer. Refusait-on, ils vous tuaient vous-même et couraient à la recherche d'une per-

sonne de meilleure composition. Au besoin ils se procuraient eux-mêmes le martyre, se brûlaient vifs, se jetaient dans les rivières, et surtout dans les précipices. Une fois morts, ils étaient enterrés par leurs confrères avec le plus grand respect : les campagnes numides étaient émaillées de leurs tombes, auxquelles on rendait les mêmes honneurs qu'à celles des vrais martyrs.

Dans l'Aurès, où ils étaient fort nombreux, ils avaient fini par s'organiser. Leurs principaux chefs, Axido et Fasir, étaient des puissances, redoutables et redoutées. A la longue ils se rendirent insupportables, non seulement à leurs victimes, mais au clergé donatiste lui-même, sur qui l'opinion faisait peser la responsabilité de ce brigandage religieux. Les évêques firent mine de les désapprouver ; puis, comme les Circoncellions ne les écoutaient pas, ils se décidèrent à les déclarer incorrigibles et s'adressèrent à l'autorité militaire. Le comte Taurin envoya ses hommes dans les foires et procéda à des arrestations. Dans une localité appelée Octava les soldats rencontrèrent une résistance assez vive ; il y eut beaucoup de morts et de blessés. Les morts furent, bien entendu, posés en martyrs ; mais cette fois les évêques donatistes leur refusèrent la sépulture [1].

Cette répression locale et momentanée ne pouvait que renforcer le fanatisme. Les Circoncellions recommencèrent à pulluler.

[1] Optat, III, 4. — Cet événement n'est pas bien daté ; il semble devoir se placer entre 340 et 345.

Cependant l'empereur Constant se décida à reprendre l'œuvre d'union dans laquelle avaient échoué les efforts antérieurs. Deux commissaires, Paul et Macaire, furent envoyés en Afrique, avec des sommes considérables pour essayer d'abord si les subventions impériales, agissant directement sur le menu peuple, ne pourraient pas le disposer favorablement. A Carthage, ils se présentèrent à Donat, qui les reçut majestueusement : « Qu'est-ce que l'empereur peut avoir à faire avec l'Eglise ? »[1] dit-il, en ajoutant qu'il écrirait partout afin qu'on refusât les aumônes.

Malgré l'opposition du « prince de Tyr », comme l'appelle Optat, les émissaires impériaux commencèrent leur tournée, qui se poursuivit paisiblement en Proconsulaire et fut même, en beaucoup d'endroits, couronnée de succès. Les aumônes furent distribuées, les populations exhortées au nom de l'empereur, l'union réalisée sans qu'il fût nécessaire d'employer de trop grands moyens. En Numidie il n'en fut pas ainsi. Les évêques donatistes y organisèrent une résistance acharnée[2]. Ils se réunirent en grand nombre autour de l'évêque de Bagaï, l'un des plus déterminés d'entre eux ; il s'appelait Donat, comme le grand primat de Carthage. On fit appel aux « chefs des saints » : de toute la région de l'Aurès les Circoncellions se rassemblèrent à Bagaï, où l'église fut transformée en magasin de vivres. Dix évêques furent

[1] Optat, III, 3.

[2] Dans ce qui suit je combine avec les renseignements fournis par le livre III d'Optat quelques données de la passion de Marculus.

députés aux deux commissaires, qui arrivaient par la route de Théveste, avec mission de protester énergiquement contre « l'union sacrilège ». La rencontre eut lieu à Vegesela. Les prélats donatistes tinrent aux envoyés de l'empereur un tel langage qu'on se vit obligé de les châtier sans plus attendre. Attachés à des colonnes et fustigés, ils tempérèrent leur style. L'un deux, cependant, un certain Marculus, se montra intraitable et fut retenu prisonnier.

Informés de ce qui se passait à Bagaï, les commissaires ne jugèrent pas prudent de s'y rendre sans escorte. Le comte d'Afrique, Silvestre, mit ses cavaliers à leur disposition. Quelques-uns de ceux-ci, envoyés en fourriers à Bagaï, furent accueillis à coups de pierres et obligés de se replier sur leur corps, en emportant des blessés. Les choses, bien entendu, n'en restèrent pas là. Nous n'avons pas de détails, mais la répression fut prompte et dure.

Donat de Bagaï y perdit la vie ; Marculus [1], emmené quelque temps de ville en ville, finit par être précipité du haut du rocher de Nova Petra. Les Donatistes, on le pense bien, en firent des martyrs : leurs adversaires prétendaient au contraire que Marculus s'était précipité tout seul et que Donat, lui aussi, s'était jeté dans un puits [2].

[1] « Ecce Marculus de petra praecipitatus est ; ecce Donatus Bagaiensis in puteum missus est. Quando potestates Romanae talia supplicia decreverunt, ut praecipitentur homines ? » Aug. *In Joh.*, XI, 15.

[2] *Passion de Marculus* (Migne, *P. L.*, t. VIII, p. 760). Ce docu-

Dès lors les opérations de Macaire et de Paul prirent un aspect plus sévère. Les envoyés impériaux allaient de ville en ville avec les cavaliers du comte d'Afrique. Le clergé donatiste s'enfuyait à leur approche ; quant aux fidèles, on les réunissait à l'église, où ils n'entraient pas sans appréhension, car on leur faisait croire que Paul et Macaire plaçaient des images sur l'autel — il s'agissait sans doute des portraits des empereurs — et que le sacrifice chrétien allait être offert à ces nouvelles idoles [1]. Bien entendu il ne se passait rien de semblable. Les commissaires prenaient la parole et exposaient en termes appropriés l'objet de leur mission. En certains endroits ils réussirent complètement et rallièrent jusqu'à l'évêque donatiste, avec lequel son collègue catholique trouvait moyen de s'arranger, soit par le partage des paroisses, soit autrement [2].

ment lui-même trahit quelque embarras : l'auteur donatiste qui l'a rédigé ne dissimule pas que l'exécution n'eut d'autre témoin que le bourreau. Une autre pièce martyrologique, due à Macrobe, évêque donatiste de Rome, raconte la mort de deux donatistes de Carthage, Isaac et Maximien. Celui-ci avait déchiré un édit proconsulaire relatif à l'union ; l'autre avait poussé à l'audience des cris séditieux. Ils furent condamnés à l'exil, puis moururent en prison. Leurs corps furent jetés à la mer ; mais l'opération ayant été mal conduite, ils revinrent au rivage. Les Donatistes disaient que Maximien vivait encore quand on l'avait précipité à l'eau. Ceci se passa, semble-t-il, en 347, au mois d'août (*XVIII kal. sept. die sabbato*), alors que l'union, déjà opérée à Carthage, ne soulevait plus de difficultés qu'en Numidie (*P. L.*, t. VIII, p. 767). Il est possible que Macrobe soit aussi l'auteur de la passion de Marculus.

1 Optat, III, 12 ; VII, 6.

2 Concile de Gratus, c. 12.

Mais ces cas paraissent avoir été rares. Il y eut beaucoup de résistances locales, que l'on réprima durement [1]. Le nom de Macaire resta en abomination parmi les Donatistes, et, pour les catholiques eux-mêmes, le souvenir de ses dragonnades finit par devenir importun.

Parmi les membres du clergé qui s'étaient enfuis, plusieurs moururent de fatigue et de misère ; d'autres se cachèrent ou parvinrent même à se maintenir çà et là, sous la protection des Agonistiques. Ceux qu'on put rattraper, au moins les évêques, furent exilés en dehors de l'Afrique. Donat fut de ce nombre : il mourut dans son exil. La persécution, on le pense bien, surchauffa encore la colère des opposants. L'un d'entre eux, un certain Vitellius, publia un livre éloquent sous le titre « Les serviteurs de Dieu sont haïs du monde ». Il est perdu, malheureusement ; mais il nous reste deux passions de « martyrs » donatistes par lesquelles nous pouvons nous faire une idée de l'état d'esprit des persécutés [2].

Quand, leur tournée achevée, les *operarii unitatis* se rembarquèrent pour l'Italie, l'église donatiste était abolie, extérieurement et officiellement. Il n'y avait plus qu'un seul clergé et un seul évêque de Carthage. Gratus, alors revêtu de ces hautes fonctions, réunit, en 348, un grand concile, auquel assistèrent plusieurs prélats donatistes ralliés les années précédentes. C'est un docu-

[1] Optat revient souvent là-dessus : *aspera, aspere gesta.*

[2] Gennadius, *De viris,* 4. Vitellius avait déjà polémisé contre les païens et les catholiques. Sur les deux passions, voir p. 241, note 2.

ment curieux de l'état des esprits au lendemain de la réunion. Déjà il y avait eu, dans les provinces, des conciles partiels ; pour celui-ci les convocations s'étaient étendues à toute l'Afrique [1]. Le président commença par rendre grâces à Dieu, qui avait inspiré à l'empereur Constant la pensée de cette œuvre d'union et le choix de ses représentants, Paul et Macaire. Puis on adopta quelques règlements de circonstance ; il fut interdit, en particulier, de réitérer le baptême [2], et d'honorer comme martyrs des gens assassinés ou qui se seraient tués eux-mêmes, soit en se jetant dans les précipices, soit autrement. On s'occupa aussi de discipline générale. A la fin, Gratus rappela et renouvela solennellement les condamnations depuis longtemps portées contre les traditeurs et les rebaptisants. La réprobation des traditeurs était une satisfaction accordée aux donatistes ralliés, celle des rebaptisants, une condamnation indirecte du donatisme lui-même. On laissait dormir les anciennes querelles : Cécilien,

1 Il est fâcheux que nous n'ayons pas, pour ce concile, la liste complète des signatures. Elle aurait un intérêt tout particulier.

2 Can. 1, 2. Les Donatistes maintenaient l'ancien principe cyprianiste qu'il n'y a point de baptême en dehors de la véritable Eglise. Comme ils ne reconnaissaient pas ce titre à l'Eglise catholique, ils étaient bien obligés, quand un catholique se faisait donatiste, de lui conférer le seul baptême valable à leurs yeux, c'est-à-dire le leur. On a vu plus haut que l'Eglise catholique d'Afrique avait abandonné, au concile d'Arles de 314, l'usage autrefois défendu par saint Cyprien. Dans ces conditions elle ne pouvait qu'admettre le baptême donatiste.

Félix, Majorin, étaient morts depuis longtemps ; il n'était plus question d'eux.

Avec le sage esprit dont témoignent ces décisions conciliaires, la paix se fût rétablie à la longue, pourvu qu'en surveillant de près les agitateurs demeurés dans le pays et en tenant éloignés les chefs, on eût permis au temps d'éteindre les ressentiments et d'habituer à vivre ensemble des gens qui s'entre-maudissaient depuis près de quarante ans. Malheureusement pour l'Afrique — on peut le dire en dehors de toute préoccupation religieuse — l'attitude du gouvernement ne se maintint pas assez longtemps. Le feu couvait encore sous la cendre quand Julien, pour faire pièce à l'Eglise, relâcha les exilés et déchaîna de nouveau la tempête sur les provinces africaines.

CHAPITRE VII

La proscription d'Athanase.

Assassinat de Constant. — L'usurpateur Magnence. — Constance se rend maître de l'Occident. — Les deux césars, Gallus et Julien. — Déposition de Photin. — Nouvelles intrigues contre Athanase. — Le concile d'Arles. — Le pape Libère. — Conciles de Milan et de Béziers. — Exil de Lucifer, d'Eusèbe, de Libère, d'Hilaire, d'Hosius. — Emeutes policières à Alexandrie. — Assaut de l'église de Théonas : disparition d'Athanase. — Intrusion de Georges. — Athanase dans sa retraite.

La politique religieuse de Constant avait abouti à quelque chose. « L'ordre régnait » en Afrique. Au bord du Danube, l'évêque hérétique de Sirmium se maintenait encore » ; mais, comme ses diocésains s'arrangeaient de lui, l'interruption des rapports entre lui et ses collègues n'était qu'une affaire locale. En Orient on avait obtenu la réintégration d'Athanase, c'est-à-dire la pacification de l'Egypte. Les Egyptiens, il est vrai, demeuraient isolés ou peu s'en faut, dans le monde épiscopal d'Orient et celui-ci n'était pas d'accord avec l'Eglise d'Occident. Mais on avait fait quelques pas vers l'union ; les évêques de Palestine et ceux de l'île de Chypre s'étaient remis en rapport avec Athanase ; on pouvait espérer qu'avec le temps les tendances pacifiques s'accentueraient et que l'on arriverait à s'entendre. Pour cela il

eût fallu que l'équilibre politique se maintînt tel que l'avaient fait les circonstances.

Il n'en fut rien. Le 18 janvier 350, une conspiration militaire éclata à Autun et le comte Magnence fut proclamé empereur à la place de Constant, lequel, peu de jours après, fut assassiné à Elne, au pied des Pyrénées.

Contre cet attentat à la légitimité constantinienne, tout ce qui restait de la famille fit front d'instinct. En Occident il y avait encore deux filles de Constantin, Constantine et Eutropie, veuves, l'une du roi Hannibalien, l'autre du consulaire Népotien. La première, qui résidait à Sirmium, s'empressa d'opposer un compétiteur à Magnence, et proclama auguste un vieux général appelé Vetranio (1er mars). L'autre habitait Rome. Débordée d'abord par l'empressement de Magnence, qui s'était fait reconnaître dans la vieille capitale, elle se reprit et poussa à l'empire son fils Népotien (3 juin). De celui-ci Magnence eut aisément raison. Un mois n'était pas écoulé que son général Marcellin reprenait Rome après un grand combat, où Népotien fut tué. Le vainqueur ne se montra pas clément : Eutropie fut massacrée et avec elle beaucoup de personnages de l'aristocratie romaine.

Constance, lui aussi, ne s'abandonna pas. Il avait sur les bras, outre les catastrophes d'Occident, une guerre interminable avec les Perses. Nisibe subit cette année un siège héroïque ; ses habitants, soutenus par leur célèbre évêque Jacques, repoussèrent, quatre mois durant, tous les assauts du roi Sapor. De ce côté

c'étaient les lieutenants de l'empereur qui dirigeaient les opérations militaires. Lui-même il rassemblait des troupes et prenait bientôt le chemin de l'Occident. Vetranion, avec qui il s'était à peu près entendu, le laissa passer par l'Illyricum. Il fit plus : le fils de Constantin réussit à lui persuader de déposer la pourpre, lui succéda sans conflit et l'envoya finir tranquillement ses jours à Prusias en Bithynie.

A cet arrangement Constance gagnait la péninsule balkanique et les provinces pannoniennes, en supposant toutefois que Magnence ne vînt pas les lui disputer, ce qui était fort à craindre. En attendant, il s'installa pour l'hiver à Sirmium. Au printemps il se porta vers les Alpes Juliennes ; le « tyran » vint à sa rencontre et le força de reculer jusqu'au confluent de la Drave et du Danube. Là s'engagea, le 28 septembre 351, la bataille de Mursa, dont le résultat, défavorable à Magnence, l'obligea de repasser les monts.

L'hiver venu, les deux rivaux restèrent dans leurs positions de l'année précédente, Constance à Sirmium, Magnence à Aquilée. C'est seulement l'été suivant (352) que Constance parvint à franchir les passages et à déborder en Italie : Magnence dut se replier sur la Gaule. Le vainqueur entra à Milan, où il épousa Eusebia, belle et avisée personne, qui ne tarda pas à prendre beaucoup d'influence sur son mari. En 353, Magnence, qui avait essayé en vain de défendre les Alpes, fit retraite sur Lyon. Sur le point d'être trahi par ce qui lui restait de soldats, il se donna la mort (10 août). Constance

entra à Lyon : l'unité de l'empire était reconstituée.

Toutefois, comme ses prédécesseurs, il sentit le besoin d'en partager le fardeau. Il ne pouvait à la fois conquérir l'Occident et faire face aux Perses. Dès 351 (15 mars) un des fils de Jules Constance, Gallus, fut tiré de sa retraite et expédié à Antioche avec la qualité de césar ; on lui donna pour femme la propre sœur de l'empereur, Constantine, veuve d'Hannibalien, celle qui, l'année précédente, avait inventé Vetranion. Cette personne entreprenante aida son mari à se transformer en tyran asiatique : à eux deux ils eurent bientôt fait de soumettre Antioche à un régime insupportable. Les cris des opprimés furent entendus jusqu'à Milan. Mandé auprès du chef de l'empire, Gallus lui envoya d'abord sa femme, qu'il savait fertile en ressources. Mais elle mourut en route [1], si bien qu'il se crut obligé de partir lui-même. N'ayant pu prendre l'attitude d'un compétiteur, il se vit bientôt dans la situation d'un accusé. Conduit à Flanona, près de Pola, il y fut jugé et exécuté (fin 355).

Il lui restait un frère, Julien. L'année suivante il fut appelé à la cour et proclamé césar (6 novembre 355). On lui confia la Gaule, qui se trouva bien de son gouver-

[1] C'est elle qui fit construire à Rome la célèbre basilique Sainte-Agnès ; ce fait fut commémoré par une inscription métrique, dont nous avons encore le texte : *Constantina Deum venerans Christoque dicata* etc. Elle y fut enterrée, dans un mausolée qui est encore debout (voir ci-dessus, p. 64, note 2). C'est cette Constantine que la légende a transformée en une sainte vierge Constance, bien qu'elle eût été mariée deux fois, et que, pour le reste, sa vie n'ait rappelé que de très loin l'idéal évangélique.

nement et lui fut reconnaissante, en particulier, de la vaillance intelligente avec laquelle il sut la défendre contre les barbares d'outre-Rhin.

Mais il faut revenir aux affaires ecclésiastiques. La nouvelle de la mort de Constant avait éclaté en Orient comme un coup de tonnerre. Tout ce qu'Athanase comptait d'ennemis en Syrie et en Asie-Mineure avait, non pas manifesté sa joie, car cela eût été inconvenant et dangereux, mais tressailli d'espérance. Quelques-uns s'étaient même enhardis jusqu'à reparler du concile de Tyr et de la nécessité d'en revenir à ses décisions. Ceux-là étaient trop pressés : Constance refusa de les entendre. Il écrivit à Athanase pour l'assurer que les désirs de son frère mort seraient respectés et que, quelque rumeur qui pût lui parvenir, il devait se tenir tranquille : il serait toujours appuyé [1]. Les fonctionnaires d'Egypte reçurent des instructions dans le même sens. Athanase, de son côté, publia pour sa défense un dossier justificatif, où il produisait d'abord les sentences rendues en sa faveur par l'épiscopat égyptien, par le concile de Rome et par celui de Sardique, puis reprenait, dans une suite de pièces officielles, reliées par un court exposé narratif, toute l'histoire des intrigues dirigées contre lui, jusqu'à son rappel par l'empereur Constance et à la rétractation d'Ursace et de Valens. C'est ce que nous appelons l' « Apologie contre les Ariens ». Jusqu'à ce moment, Athanase s'était abstenu d'écrire, de crainte que, comme il était ar-

1 Ath. *Hist. ar.*, 23, 51.

rivé pour Marcel, on n'abusât de ses paroles. Même cette fois il ne se produisait guère, se contentant de laisser parler les documents.

Un autre dignitaire à qui le changement d'empereurs dut paraître fort désagréable, c'est l'évêque de Sirmium. S'il était devenu un objet de scandale pour ses collègues d'Occident, on devine quel bien lui pouvaient vouloir ceux d'Orient. Ceux-ci étaient toujours représentés dans l'entourage de Constance. Aussitôt qu'ils le virent installé à Sirmium, ils y affluèrent et se mirent en devoir de régler leurs vieux comptes avec Scotin, comme ils disaient. Mais Scotin était homme de ressources. Il parvint d'abord à esquiver le concile et obtint qu'une commission nommée par l'empereur décidât entre lui et ceux qui critiquaient sa doctrine. Constance, qui se plaisait à ce genre d'exercices, désigna un aréopage de huit fonctionnaires, assisté d'un personnel de sténographes. Photin comparut, et le parti adverse prit pour orateur Basile, évêque d'Ancyre, homme d'opinions modérées, et d'un grand talent de parole. C'était un galate, lui aussi ; il avait dû vivre assez longtemps avec Photin dans le clergé de Marcel. L'histoire de Paul de Samosate se reproduisait dans tous les détails : Photin et Basile recommençaient le duel entre l'évêque d'Antioche et le prêtre Malchion[1]. S. Epiphane eut sous les yeux le procès-verbal de cette discussion[2], qui permit de

[1] V. t. I, p. 472.
[2] *Haer. LXXI*, 1, 2.

bien tirer au clair les erreurs de Photin. Le concile s'assembla alors ; l'évêque de Sirmium reçut des Orientaux un supplément de condamnation et l'empereur l'exila. On le remplaça par un certain Germinius, que l'on fit venir de Cyzique et qui était dans les idées du parti. Les Orientaux avaient retrouvé, en ce pays danubien, deux anciens amis, Ursace et Valens, déserteurs par nécessité, mais qui, libres maintenant de leurs sympathies, s'empressèrent de rallier l'escadron.

La revanche se préparait; toutefois il importait de se montrer prudents. L'empereur Constance était en train de conquérir l'Occident ; on espérait bien que cette conquête politique aurait pour conséquence une complète assimilation religieuse. Mais les Latins avaient, on l'éprouvait depuis longtemps, des répugnances avec lesquelles il fallait compter. Le concile se contenta de proclamer, pour la quatrième fois, le symbole d'Antioche, avec un appendice de vingt-sept canons doctrinaux, dirigés surtout contre Marcel et Photin, mais sans les nommer ni l'un ni l'autre. Saint Hilaire [1], qui, avec saint Athanase, nous en a conservé le texte, n'y voit rien de répréhensible ; et, en effet, si ce symbole avait été présenté par d'autres mains, on aurait pu s'en contenter en Occident. Sans doute il n'y est pas question de l'*homoousios*, mais était-il si sûr qu'on ne pût se passer de cette

[1] Hil. *De syn.*, 38-62 ; Ath. *De syn.*, 27. Socrate, II, 29, donne la date (351) de l'assemblée ; malgré les énormes confusions qu'il fait ici, on doit reconnaître que sa date cadre bien avec la suite des faits acquis.

formule, qui soulevait tant d'objections et qui, n'exprimant qu'un des aspects de la foi commune, avait toujours besoin de compléments et d'explications? De bons esprits pouvaient avoir là dessus quelques perplexités. Il est vrai que l'*homoousios* avait été canonisé à Nicée. Mais, sans manquer de respect à cette vénérable assemblée, ce que personne alors ne songeait à faire, était-il interdit d'interpréter un peu le texte qu'elle avait arrêté ? De telles pensées devaient se faire jour en des têtes comme celle de Basile d'Ancyre. Elles eurent bientôt un grand succès, mais un succès passager, car c'étaient celles, non pas de tous les Orientaux, ni probablement de la majorité consciente ou inconsciente de ce parti, mais seulement d'un groupe de modérés.

Pendant que ses adversaires manifestaient en Illyrie et s'apprêtaient à conquérir l'Occident, Athanase sentait de nouveau leurs intrigues se nouer autour de lui. L'hiver 351-352 paraît avoir été employé à circonvenir de nouveau l'empereur. On lui assura qu'Athanase, pendant son séjour en Occident, l'avait desservi auprès de son frère et qu'il avait pactisé avec Magnence[1]. Constance faisait construire à Alexandrie une grande église, le *Caesareum* ; un jour de Pâques, les fidèles, à l'étroit dans les locaux ordinaires, s'y transportèrent avec l'évê-

[1] Une ambassade envoyée à la cour d'Orient par Magnence, en 350, avait, pour éviter Vetranion, débarqué en Libye et passé par Alexandrie. Servais, évêque de Tongres, et un autre évêque, Maxime, en faisaient partie. *Apol. ad Const.*, 9.

que. On lui en fit un grand crime : il aurait dû attendre que l'empereur en célébrât la dédicace. Bref, Athanase redevint pour lui un personnage dangereux [1]. Les évêques orientaux finirent par se retrouver en état de faire valoir cette idée qu'il n'avait, au fond, aucune situation, ayant été déposé par le concile de Tyr. Il n'y avait qu'à en débarrasser Alexandrie et à le faire répudier par l'épiscopat d'Occident.

Celui-ci, juste à ce moment, perdait son chef, le pape Jules, qui mourut le 12 avril 352, vers le moment où Constance marchait contre Aquilée. On le remplaça, un mois après (17 mai), par le diacre Libère, prédestiné, sous le régime qui s'ouvrait, à beaucoup d'infortunes. Peu après son avènement, diverses lettres, émanées d'évêques orientaux et égyptiens [2], lui dénonçaient Athanase et ses crimes. Comme tout le haut clergé de Rome, Libère devait savoir à quoi s'en tenir. Il lut les lettres des Orientaux « à l'église et au concile » [3] et y répondit, sans accepter des imputations si souvent contredi-

1 Ammien Marcellin (XV, 7, 6), qui en parle d'après les racontars de l'armée, se représente Athanase comme une sorte de sorcier politique : « *Athanasium episcopum eo tempore apud Alexandriam ultra professionem altius se efferentem scitarique conatum externa, ut prodidere rumores adsidui, coetus in unum quaesitus eiusdem loci multorum, synodus, ut appellant, removit a sacramento quod optinebat. Dicebatur enim fatidicarum sortium fidem, quaeve augurales portenderent alites scientissime callens, aliquoties praedixisse futura. Super his intendebantur et alia quoque a proposito legis abhorrentia cui praesidebat* ».

2 Sans doute des Mélétiens.

3 Hil. *Fr.* V, 2. Lettre de Libère à Constance, en 354 (J. 212).

tes [1]. « Le concile » était sans doute la réunion épiscopale qui se tenait tous les ans au *natale* du pape ; il serait ainsi daté du 17 mai 353. Vers le même temps arrivait une députation de l'épiscopat égyptien et du clergé d'Alexandrie, conduite par Sérapion de Thmuis, le plus fidèle lieutenant d'Athanase. Ces personnages apportaient une protestation de quatre-vingts évêques en faveur du persécuté [2]. Au nom d'un grand nombre d'évêques italiens, le pape s'adressa à l'empereur pour lui demander la réunion à Aquilée d'un grand concile, qui règlerait à nouveau le litige renaissant. Constance lui avait fait espérer antérieurement une réunion de ce genre. Ses légats, Vincent de Capoue et Marcel, autre évêque campanien, rencontrèrent l'empereur à Arles, où il passait la mauvaise saison (353-4). Ils le trouvèrent au milieu des fêtes de ses tricennales, entouré d'évêques du pays, auxquels il demandait des signatures contre Athanase

Les querelles orientales étaient peu familières au clergé des Gaules. Dix ans plus tôt, à l'occasion du concile de Sardique, quelques-uns des évêques s'étaient trouvés mêlés à ces affaires : c'était le cas de Maximin

1 Sur la lettre *Studens paci*, conservée dans les Fragments historiques de s. Hilaire (*Fr.* IV), v. mon mémoire *Libère et Fortunatien* (*Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. XXVIII, 1908, p. 42 et suiv.).

2 Je rattache ici l'envoi de cette lettre à la mission de Sérapion et de ses compagnons, laquelle partit d'Alexandrie le 18 mai 353, selon la Chronique athanasienne ; v. aussi la Chronique des lettres festales.

de Trèves, Vérissime de Lyon, Euphratas de Cologne. Le premier, athanasien déclaré, était mort depuis queltemps ; peut-être aussi les deux autres. Les signatures, au nombre d'une trentaine, que l'on avait recueillies en faveur des sentences de Sardique, avaient sans doute été, pour la plupart, ajoutées de confiance, sur la demande de l'empereur Constant et d'évêques considérables, comme ceux de Trèves et de Lyon. A l'arrivée de Constance tout cela était déjà un peu lointain. Quant aux événements antérieurs, on n'en avait qu'une faible idée ; le concile de Nicée lui-même était à peu près ignoré. Hilaire, évêque de Poitiers, pourtant un homme instruit, n'avait jamais entendu parler du célèbre symbole avant que Constance ne fût venu troubler la quiétude où, sur ce point, vivait l'épiscopat des Gaules. Celui-ci, peu informé de ces affaires et de leurs dessous, ne pouvait guère que suivre sa disposition naturelle à faire ce qu'un empereur aussi religieux lui demandait. En vain les représentants du pape s'efforcèrent-ils d'arrêter cette manifestation, de réserver la décision au concile à venir, ou tout au moins d'obtenir qu'avant de condamner Athanase on commençât par réprouver l'hérésie d'Arius. Ils n'arrivèrent à rien. L'éloquence de Valens, porte-parole des Orientaux, et l'enthousiasme pour le fils de Constantin triomphèrent de toutes les résistances. L'évêque d'Arles, Saturnin, rallié des premiers, déploya un grand zèle. Les légats furent entraînés eux-mêmes et signèrent la condamnation d'Athanase. Seul l'évêque de Trèves, Paulin, eut le

courage de protester. Il fut déposé et envoyé en exil [1].

Le navire qui avait amené Sérapion en Italie s'était croisé, au large d'Alexandrie, avec une galère officielle de laquelle on vit, le 22 mai, débarquer un envoyé de la cour, appelé Montan. Il parut contrarié de l'ambassade, car il avait mission de ramener Athanase lui-même Il lui remit une lettre impériale par laquelle il était autorisé, « sur sa demande », à se présenter devant le souverain. Athanase n'avait rien demandé. Habitué au style de la cour, il flaira un piège et s'excusa. De leur côté, ses envoyés ne furent pas admis à voir Constance et revinrent à Alexandrie. L'évêque pensa sans doute qu'on insisterait et qu'il lui faudrait, un jour ou l'autre, se rendre auprès de l'empereur. Il prépara, en vue de cette éventualité, un plaidoyer en beau style, digne d'être prononcé devant la cour. Il avait été jusqu'à prévoir les jeux de physionomie que son éloquence devait provoquer chez son impérial auditeur : « Vous souriez, prince, et ce sourire est un acquiescement... [2] ». Ce beau morceau demeura sans emploi [3]. Pendant plus de deux ans la cour affecta d'ignorer Athanase.

Mais si on le laissait tranquille en Egypte, en Italie

[1] Indignus ecclesia ab episcopis, dignus exilio a rege est iudicatus (Hil. *Fr.*, I, 6).

[2] *Ap. ad Const.*, 16. Athanase était bien confiant, car il n'était guère facile d'amener le sourire sur les lèvres augustes de l'empereur Constance.

[3] Il le reprit plus tard et le publia avec des suppléments fournis par la suite de sa tragique histoire. C'est l'Apologie à l'empereur Constance.

et en Gaule on travaillait à l'isoler de plus en plus. Irrité de la résistance de Libère, l'empereur avait envoyé à Rome une proclamation où le pape était fort maltraité : on lui reprochait son ambition, sa jactance, son entêtement aveugle, son esprit de discorde. Libère se défendit. Si affligé qu'il fût de l'attitude hostile du souverain et de la faiblesse de ses légats, il ne perdit pas courage et s'adressa une seconde fois à l'empereur pour en obtenir un concile, où, après avoir confirmé la foi de Nicée, on règlerait d'un commun accord toutes les questions de personne[1]. Sa lettre fut portée par de nouveaux légats, personnes intrépides, de qui nulle faiblesse n'était à craindre mais plutôt des excès de zèle : c'étaient Lucifer, évêque de Cagliari, le prêtre Pancrace et le diacre Hilaire. Libère s'efforçait en même temps de raffermir autour de lui le courage des évêques italiens ; il épanchait sa douleur auprès d'Hosius de Cordoue, vétéran de ces tristes conflits[2].

Constance n'avait rien à redouter d'un épiscopat aussi peu résistant ; il entra dans les idées du pape et consentit à la réunion d'un concile, qui se tint en effet, non, il est vrai, à Aquilée, mais à Milan, dans les premiers mois de l'année 355. Libère avait recommandé ses légats à l'évêque de Verceil Eusèbe, ancien clerc de Rome, connu pour la sainteté de sa vie et la fermeté de son caractère. Il comptait aussi beaucoup sur l'évêque d'Aquilée,

1 J. 212, 210 (Hil. *Fragm.*, V).
2 J. 209, 210 (Hil. *Fragm.*, VI, 3).

Fortunatien. Quand les évêques furent réunis, Eusèbe, peu rassuré sur leurs dispositions, ne se pressa pas de venir ; il fallut qu'on le sommât de la part de l'empereur et que les légats romains l'adjurassent de venir, « comme autrefois saint Pierre, déjouer les prestiges du Magicien ». Il se présenta enfin, escorté des légats. Mais depuis dix jours les évêques étaient travaillés sans relâche : ils commençaient à donner des signes de faiblesse. Eusèbe fut prié de signer la condamnation d'Athanase. Il déclara que plusieurs des personnes présentes lui paraissaient être des hérétiques et que, pour être au clair sur ce point, il fallait que tout le monde signât le symbole de Nicée. Ce disant, il en tira un exemplaire et le tendit à l'évêque de Milan, qui prit la plume et allait signer, quand Valens se précipita sur lui, lui arracha plume et papier, en criant que cette façon n'était pas admissible. Un grand tumulte s'ensuivit. Les fidèles accoururent et menacèrent d'intervenir en faveur de leur évêque. Les délibérations furent alors transportées de l'église au palais et changèrent bientôt de forme. On demanda aux évêques de choisir entre la signature et l'exil. Trois seulement acceptèrent l'exil : Lucifer, Eusèbe et Denys ; les autres s'exécutèrent [1].

Des mesures complémentaires furent prises à l'égard des absents. On alla d'église en église requérir les signa-

[1] Sur ce concile, v. surtout Hilaire, *Ad Const.* I, 8, complété par Athanase, *Hist. ar.*, 32-34, Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 39, et les lettres réunies par Mansi, t. III, p. 326 et suiv.

tures ; des clercs d'Ursace et de Valens accompagnaient les émissaires impériaux.

On fit plus de façons avec le pape Libère. Son attitude n'avait pas varié : il était pour les exilés contre le gouvernement. Dès le premier moment il avait écrit à Eusèbe, Denys et Lucifer, une lettre touchante, où il leur exprimait son regret de ne pouvoir les suivre encore et la persuasion où il était que son tour ne tarderait pas à venir [1]. Ses messagers, le prêtre Eutrope et le diacre Hilaire, furent mal accueillis : on les exila l'un et l'autre, et le diacre eut, par surcroît, à subir le supplice du fouet [2]. L'eunuque Eusèbe, homme de confiance, fut envoyé à Rome pour fléchir le pape : ses exhortations n'eurent aucun succès. En vain il montra sa bourse ; en vain il la vida au tombeau de l'apôtre Pierre : Libère fit jeter l'argent dehors. Le préfet Léonce fut alors chargé d'expédier à la cour le pontife récalcitrant. Ce n'était pas chose facile, car Libère était très aimé de la population ; il fallut s'y prendre de nuit et user de grandes précautions [3].

Enfin on y arriva. Libère fut enlevé et transporté à Milan. Mis en présence de l'empereur, il ne put que lui répéter les protestations qu'il ne cessait, depuis deux ans, de produire à tout propos : il lui était impossible de condamner les gens sans les entendre ; la sentence de Tyr, n'ayant point été fondée sur un débat contradic-

1 J. 216 (Hil. *Fr.*, VI, 1-2).
2 Ath., *Hist ar.*, 41.
3 Ammien, XV, 7, 6. Cf. Ath. *Hist. ar.*, 35-40

toire, ne pouvait avoir aucune valeur ; il fallait, avant tout, rappeler les exilés et s'assurer que tout le monde était d'accord sur la foi de Nicée ; puis on s'assemblerait à Alexandrie, sur les lieux mêmes où s'étaient passés les faits en litige. De cette entrevue il nous est resté une sorte de procès-verbal [1], où les figures des interlocuteurs, le pape, l'empereur, l'eunuque Eusèbe, l'évêque Epictète [2], se détachent en un relief émouvant. « Pour combien comptes-tu donc, dit l'empereur, toi qui prends seul » le parti d'un impie et troubles ainsi la paix du monde » entier? — J'ai beau être seul, répond l'évêque, la foi » n'y perd rien. Aux temps anciens ils n'étaient que trois, » et ils résistèrent. — Comment, interrompt Eusèbe, tu » prends notre empereur pour Nabuchodonosor ! — Il » s'inquiète bien, dit Epictète, de la foi et des jugements » ecclésiastiques. Ce qu'il veut, c'est de pouvoir se van- » ter aux sénateurs de Rome qu'il a tenu tête au souve- » rain ». La conférence se termina par une dernière invitation à signer. On accorda au pape un délai de trois jours ; il le refusa, comme aussi les secours en argent offerts par l'empereur et l'impératrice. Puis on l'expédia à Bérée en Thrace, où il fut confié à l'un des chefs du parti, l'évêque Démophile.

En Gaule, on tint l'année suivante (356), à Béziers,

[1] Conservé par Théodoret, II, 13 ; Sozomène, IV, 11, l'a eu aussi sous les yeux. Cf. Ath. *Hist. ar.*, 39, 40.

[2] Cet Epictète était un jeune aventurier ecclésiastique, que le parti de la cour avait fait élire évêque à Centumcellae (Civitavecchia) et chargé de surveiller le pape.

un concile où furent sommés quelques retardataires. De ce nombre était Hilaire de Poitiers. Au lendemain du concile de Milan, il avait organisé une protestation contre l'exil des évêques et, en général, contre l'intervention du pouvoir dans ces questions de foi et de communion. Hilaire et ses partisans avaient séparé de leur communion Ursace, Valens et Saturnin, et provoqué à la résipiscence ceux qui avaient failli, grâce à eux. On l'obligea de se présenter devant le concile de Béziers. Il refusa catégoriquement de changer d'attitude et entraîna par son exemple son collègue de Toulouse, Rhodanius, d'humeur plus accommodante, mais qui, au moment décisif, opta, lui aussi, pour l'exil [1].

Restait le « père des conciles », l'incarnation vivante des souvenirs de Nicée, l'évêque centenaire de Cordoue. En dépit de son âge on fit venir Hosius à Milan; mais il demeura sourd à toutes les sollicitations et il fallut le renvoyer dans son lointain diocèse. Là on l'entreprit de nouveau, par lettres et par messagers. Il résista et écrivit à l'empereur une lettre fort touchante. Entre autres choses il lui disait qu'ayant confessé la foi sous son aïeul Maximien, il n'était pas disposé à la trahir pour complaire aux Ariens ; qu'il connaissait pertinemment l'innocence d'Athanase et la mauvaise foi de ses accusateurs; que l'empereur devait s'occuper de ses affaires à lui et laisser les évêques traiter celles de l'Eglise. Au-

[1] Le césar Julien semble avoir essayé de défendre Hilaire (Hil., *Ad Const.*, II, 2).

cune éloquence n'était capable d'émouvoir Constance. Il avait, dans l'épiscopat d'Espagne, un homme à tout faire, l'évêque de Lisbonne Potamius, qui jouait en ce pays à peu près le même rôle que Saturnin en Gaule, et, pour cette raison, avait été malmené par Hosius. Sur ses plaintes, Constance se fit amener de nouveau le patriarche rebelle [1]. On réussit à le transporter jusqu'à Sirmium, où résidait alors la cour, et on l'y retint exilé.

Maitenant l'unité était faite. Ni en Occident ni en Orient il n'y avait plus un seul évêque en fonctions qui ne se fût déclaré contre Athanase. C'était le moment d'instrumenter contre lui. Il semblait que l'on n'eût qu'à lui envoyer une sentence d'exil ou à l'enlever, comme on avait enlevé Libère. Mais le pape d'Alexandrie avait autour de lui une population plus dévouée encore et plus intraitable que celle de Rome ; d'autre part il avait en mains des lettres officielles par lesquelles Constance s'était solennellement engagé à ne jamais l'abandonner. Pour sortir de ces difficultés, le gouvernement imagina de se faire forcer la main. On résolut d'organiser, coûte que coûte, une émeute à Alexandrie.

L'entreprise était malaisée. Un notaire impérial, Diogène, arriva au mois d'août 355, fit donner à l'évêque le conseil de s'en aller, et commença à travailler le clergé et les fidèles. Mais Athanase se retrancha derrière

1 *Marcellini et Faustini Libellus precum*, 32 (*Coll. Avellana* éd. Günther, p. 15).

les lettres de l'empereur, protestant qu'il ne partirait que sur des ordres formels émanés de lui : quant à la population, on eut beau la maltraiter, elle ne se laissa pas faire. Au bout de quatre mois, Diogène s'en retourna comme il était venu.

Les choses furent reprises pendant l'hiver. On fit venir des troupes de toute l'Egypte, sous le commandement du duc Syrianus, chargé de mener l'opération. Athanase ne bougea pas, déclarant qu'un évêque ne peut, sans raison majeure, abandonner son troupeau ; qu'il le ferait pourtant, si l'empereur le voulait, si même le duc ou le préfet d'Egypte lui en donnaient l'ordre par écrit. Le peuple appuyait son attitude et demandait qu'on lui permît de déléguer à l'empereur. Le ton de ces réclamations fit réfléchir Syrien; il déclara qu'il écrirait lui-même à la cour et qu'en attendant il ne ferait rien contre les églises.

Cette promesse ne fut pas tenue.

Le 8 février, à minuit, l'église de Théonas fut investie de tous les côtés. C'était encore la principale église : Athanase y célébrait un de ces offices nocturnes, appelée vigiles (παννυχίδες), qui n'attirent que les personnes zélées; aussi n'y avait-il pas une grande foule. Le duc Syrien fit enfoncer les portes ; sa troupe, grossie de gens d'émeute, se précipita, sabres nus, clairons sonnants. Les casques brillaient à la lueur des cierges, les flèches volaient à travers l'église. On juge de la bagarre. Les vierges sacrées étaient en grand nombre dans la pieuse assistance ; on les assaillit de cris obscènes ; plusieurs

furent tuées, d'autres outragées. Foulés aux pieds, écrasés aux issues, les fidèles laissèrent plusieurs cadavres sur les parvis. L'évêque, au milieu de tout cela, demeurait sur sa chaire ; des moines, des laïques dévoués l'entouraient. Ils réussirent à l'entraîner ; mais ce ne fut pas sans être fortement meurtri qu'il parvint à traverser la foule. Ceux qui le cherchaient ne le reconnurent pas. Du reste ils ne tenaient guère à le prendre : ce qu'ils voulaient c'est qu'il déguerpît, c'est qu'il parût chassé par un soulèvement populaire. Ils eurent satisfaction. A partir de ce moment on ne revit plus Athanase [1].

Le jour venu, les chrétiens d'Alexandrie s'empressèrent de protester auprès des autorités. Mais le duc Syrien préparait déjà la version officielle : il n'y avait eu aucun esclandre ; Athanase s'était fait justice lui-même en quittant librement Alexandrie. En foi de quoi l'on exigeait des signatures, et les réluctants étaient bâtonnés. Mais les Alexandrins firent afficher, le 12 février, une seconde [2] protestation, où l'on énumérait les morts, où

[1] Palladius vit plus tard (v. 388) à Alexandrie une vieille religieuse, qui, disait-on, avait hébergé Athanase pendant les six ans de sa disparition. Il se serait caché chez elle, assuré qu'on n'irait pas le chercher chez une femme jeune, comme elle était alors. Cette histoire, improbable en soi, est démentie par ce que saint Athanase lui-même nous apprend sur ses déplacements d'exilé. Mais il est possible que la personne en question lui ait servi d'intermédiaire pour sa correspondance, ou lui ait même donné l'hospitalité de temps à autre pendant ses séjours furtifs à Alexandrie (*Hist. Laus.*, c. 64 Butler).

[2] Le texte de celle-ci s'est conservé ; Athanase l'adjoignit à son Histoire des ariens.

l'on relevait la présence du duc à l'église de Théonas, en compagnie d'un notaire impérial, Hilaire. Le stratège municipal (duumvir) Gorgonius était là aussi : on faisait appel à son témoignage. Du reste on avait gardé dans l'église des sabres, des javelots, des flèches; on les gardait encore, comme preuves de la violence subie. Le préfet d'Egypte et les gens de la police étaient adjurés de porter ces faits à la connaissance de l'empereur et des préfets du prétoire; les capitaines de navires étaient priés d'en répandre partout la nouvelle. Et surtout qu'on ne s'avisât pas d'envoyer aux Alexandrins un autre évêque; ils ne le souffriraient point et resteraient fidèles à Athanase.

On ne les écouta pas. Un comte Heraclius fut envoyé en Egypte, porteur de lettres impériales pour le sénat et le peuple d'Alexandrie. Constance s'y excusait d'avoir, en considération de son frère, souffert quelque temps la présence d'Athanase à Alexandrie : maintenant c'était un ennemi public : il fallait le rechercher et le trouver à tout prix [1]. Le 14 juin, les églises furent enlevées au clergé d'Athanase et remises aux ariens. Ce ne fut pas, bien entendu, sans résistance. Au Caesareum surtout, il y eut des scènes horribles [2]. On ne se borna pas à saisir les édifices; une adresse fut expédiée à l'empereur, où l'on se déclarait prêts à accepter l'évêque qu'il voudrait bien envoyer. Elle fut couverte de signatures païennes et

1 *Hist. ar.*, 48, 49.
2 *Hist. ar.*, 55-58.

ariennes ; les païens, chose singulière, avaient été avertis que, s'ils ne prenaient pas parti, on fermerait leurs temples.

Enfin, le 24 février 357, l'élu du prince et de son parti religieux fit son entrée dans la ville d'Alexandrie. Il venait d'Antioche, où il avait été investi par un concile d'une trentaine d'évêques, de Syrie, de Thrace et d'Asie-Mineure [1]. C'était un certain Georges, originaire de Cappadoce, comme tant de notabilités d'alors. Par le passé il avait eu à Constantinople un emploi dans les perceptions financières et, disait-on, s'y était montré si honnète qu'on avait dû se séparer de lui [2]. Depuis lors il avait mené une existence errante, au cours de laquelle il s'était trouvé en relations avec le futur césar Julien et lui avait même prêté des livres. Il passait pour aimer beaucoup l'argent. C'était du reste un homme sans entrailles, capable de procéder, avec un front d'airain, à toutes les exécutions imaginables. Cette qualité concordait avec les exigences de la situation qu'on lui ménageait à Alexandrie. Restait à savoir si ces exigences ne seraient pas plus fortes que l'homme.

Pour le moment tout alla à son gré. On lui avait associé un commandant militaire très apte aux rudes besognes, le duc Sébastien, manichéen de religion, homme difficile à attendrir. Au bout de quelques semaines, les

[1] Sozomène, IV, 8.

[2] Saint Athanase (*Hist. ar.*, 51), l'appelle mangeur de caisse (ταμειοφάγος) ; cf. *ibid.*, 75 : σφετερισάμενον πάντα καὶ δι' αὐτὸ τοῦτο φύγοντα.

quatre-vingt-dix évêques d'Egypte avaient eu des nouvelles de Georges: seize d'entre eux furent exilés, une trentaine obligés de s'enfuir, les autres plus ou moins inquiétés. Il fallait renoncer à la communion d'Athanase et accepter celle de Georges : les réluctants étaient remplacés sans merci. Quant à Alexandrie, la moindre opposition était aussitôt réprimée. Le clergé fidèle fut envoyé en exil, condamné aux mines : le terrible *metallum* de Phaeno revit des confesseurs, comme au temps de Maximin Daïa. Il était interdit de tenir des réunions en ville, même pour de simples distributions d'aumônes. S'assemblait-on dans la banlieue, près des cimetières, le duc Sébastien arrivait avec sa troupe ; la réunion était dispersée ; les femmes, les vierges surtout, qui figuraient naturellement en tête des plus ardents, étaient maltraitées, fouettées avec des branches épineuses, à moitié rôties sur les brasiers, pour les faire acclamer Arius et Georges. Des morts restaient sur le terrain, et les parents n'obtenaient pas aisément la permission de les enterrer ; des prisonniers, hommes et femmes, étaient déportés à travers le désert, jusque dans la grande Oasis.

La terreur dura dix-huit mois. Les chrétiens ne furent pas les seuls à en souffrir. Le nouvel évêque se mit à spéculer, accaparant le nitre, les salines, les marais où poussaient le papyrus et le calame, organisant un monopole de pompes funèbres [1]. A la fin d'août 358, les Alexan-

[1] *Epiph. Haer.* LXXVI, 1.

drins, excédés de lui, se soulevèrent et vinrent l'attaquer dans l'église de Denys. Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint, cette fois, à l'arracher à ceux qui voulaient lui faire un mauvais parti. Il s'en alla quelques jours après, et, pendant plus de trois ans, s'abstint de revenir à Alexandrie. La lutte continua après son départ. Un moment les athanasiens reprirent leurs églises; mais le duc Sébastien les força de les rendre. Tant que vécut l'empereur Constance, force resta au parti adverse : pour le gouvernement, Athanase n'existait plus.

Ce n'est pas que, du fond de ses retraites, il ne troublât parfois le sommeil des gens en place. Constance avait beau féliciter les Alexandrins de l'empressement (!) qu'ils avaient mis à le chasser et à se rallier autour de Georges [1], il ne se sentait pas rassuré. Pour l'entretenir en inquiétude, Athanase lui envoyait son Apologie, dès longtemps préparée, pourvue maintenant d'appendices sur les récents événements. Depuis son éviction de l'église de Théonas il ne se faisait plus voir; pendant six ans la police le chercha en vain. Tout ce que l'Egypte comptait d'honnêtes gens était pour lui. C'était le défenseur de la foi, le pape légitime, le père commun ; c'était aussi, grande recommandation, l'ennemi, la victime du gouvernement. Le désert lui était hospitalier ; il pouvait frapper sans crainte à la porte des monastères et des cellules. Sauf quelques dissidents, qui ne se montraient

[1] Lettre Ἡ μὲν πόλις (Ath., *Apol. ad Const.*, 30).

que derrière les uniformes, la population était entièrement à ses ordres. Jamais il ne fut trahi : jamais sa trace ne fut éventée par la police. En véritable égyptien qu'il était, il ne dédaignait pas, à l'occasion, de lui jouer des tours. Un soir qu'il remontait le Nil en barque, il entendit derrière lui un bruit de rames : c'était une galère officielle. On hêla son bateau : « Avez-vous vu Athanase ? » — Je crois bien, répondit-il en dissimulant sa voix. — » Est-il loin ? — Non, il est tout près, devant vous ; ra- » mez ferme ». — La galère s'élança vers le sud, et le proscrit, virant de bord, rentra tranquillement chez lui.

Les bruits du dehors lui parvenaient : ses émissaires le renseignaient soigneusement. Il ne craignait plus d'écrire. Auparavant il ne le faisait pas volontiers, par crainte de donner prise et de se perdre. Maintenant qu'il était perdu, il n'avait plus rien à ménager. Un jour il apprend qu'à Antioche on plaisante sur sa fuite. Il saisit la plume : « J'entends Léonce d'Antioche, Narcisse de » la ville de Néron [1], Georges de Laodicée et les autres » ariens cancaner sur mon compte et me déchirer ; ils me » traitent de lâche parce que je ne les ai pas laissés m'as- » sassiner ». Ainsi commence l' « Apologie pour sa » fuite » ; Léonce et consorts auraient mieux fait de n'en pas provoquer la publication. Ses loisirs d'exil, il les employait à combattre les hérétiques ; c'est alors, je pense, qu'ont été écrits ses quatre traités contre les Ariens, dont le quatrième est en réalité dirigé contre

1 Neronias en Cilicie.

le sabellianisme ancien et nouveau. Aux braves moines dont il est souvent l'hôte il raconte la vie de leur patriarche Antoine, qui a été pour lui un ami fidèle et qui vient justement de mourir. C'est pour eux encore, pour les mettre au courant des querelles du temps, qu'il écrit sa curieuse Histoire des ariens [1], en un style vif, imagé, tout-à-fait propre à émouvoir ces grands enfants. Il faut voir comme il dramatise les situations et fait parler ses personnages. Les Orientaux arrivent à Sardique : « Il y » a erreur, disent-ils. Nous sommes venus avec des com- » tes et l'on va juger sans comtes. Sûr, nous sommes » condamnés. Vous connaissez les ordres : Athanase a en » main les pièces de la Maréote, de quoi le faire absou- » dre et nous couvrir de confusion. Hâtons-nous, trou- » vons un prétexte et allons nous en ; autrement nous » sommes perdus. Mieux vaut la honte d'une retraite » que la confusion d'être dénoncés comme sycophan- » tes » [2]. Comme il sait toutes les histoires de ses ennemis, il ne résiste pas au plaisir d'en confier quelques-unes aux solitaires. C'est ainsi qu'il leur apprend que si l'évêque d'Antioche fit jadis le sacrifice de sa virilité, comme Origène, c'était pour des raisons moins avouables [3]. Les eunuques ont le don d'exercer sa verve. La cour en est pleine ; ils ont patronné toutes les intrigues dont il a été victime. « Comment voulez-vous, dit-il, que ces gens-

[1] Le commencement est perdu.
[2] *Hist. ar.*, 15.
[3] *Hist. ar.*, 28.

» là comprennent quelque chose à la génération du » Fils » de Dieu ? »[1]. Avec les moines, Athanase se sent en famille. De l'empereur lui-même, de ce souverain solennel et empesé, il parle avec une rare familiarité : nous sommes fort loin de l'Apologie à Constance et de ses adjectifs officiels. L'empereur est appelé Constance tout court. Athanase va même jusqu'à le désigner par un sobriquet : « Costyllius, dit-il, qui oserait le dire chrétien ? » N'est-ce pas plutôt le portrait de l'Antechrist ? »[2].

De tels propos ne se pouvaient tenir qu'au désert.

1 *Hist. ar.*, 38.
2 *Hist. ar.*, 74 ; cf. 80.

CHAPITRE VIII

La déroute de l'orthodoxie.

L'église d'Antioche au temps de l'évêque Léonce. — Paulin, Flavien et Diodore; Aèce et Théophile. — Etat des partis en 357. — La défaillance de Libère. — Formulaire de Sirmium, patronné par Hosius. — Anoméens et homoïousiastes. — Protestations occidentales. — Eudoxe à Antioche ; triomphe d'Aèce. — Basile d'Ancyre et la réaction homoïousiaste. — Retour du pape Libère. — Succès et violences de Basile; il est battu par le parti avancé. — Formule de 359. — Conciles de Rimini et de Séleucie. — Acace de Césarée. — Dénouement à Constantinople; prévarication générale. — Désespoir d'Hilaire. — Le concile de 360. — Eudoxe, évêque de Constantinople. — Mélèce et Euzoïus à Antioche. — Julien proclamé auguste. — Mort de Constance.

La ville d'Antioche, au milieu du IVe siècle, était en grande majorité chrétienne. Il y avait encore des temples et des païens ; mais le nombre de ceux-ci diminuait rapidement : la contagion de l'exemple, surtout de l'exemple impérial, particulièrement efficace en une ville où la cour séjournait souvent, faisait le vide autour des anciens autels et remplissait les cadres de l'Eglise. On pouvait prévoir le moment où celle-ci attirerait à elle la population tout entière; les païens lettrés, comme le célèbre rhéteur Libanius, faisaient déjà figure d'attardés.

Toutefois, si le troupeau du Christ s'augmentait de plus en plus, il laissait beaucoup à désirer au point de vue de l'unité et de l'entente. Sans parler des vieilles dissidences, des Marcionites, des Novatiens, des Paulia-

nistes, les querelles théologiques du temps avaient abouti à diverses coteries ecclésiastiques que l'on ne parvenait pas sans difficulté à faire vivre ensemble. La masse, bien entendu, se contentait d'un christianisme rudimentaire, laissait les docteurs s'escrimer à grand renfort de textes et les conciles retravailler sans cesse les formules du symbole ; elle suivait les offices et les distributions d'aumônes sans trop s'inquiéter des attaches du haut clergé. Les jours d'élection épiscopale on lui disait quel nom il fallait acclamer et elle acclamait de confiance. Depuis la déposition d'Eustathe, elle avait coopéré, dans ces conditions, à l'installation de plusieurs évêques suggérés par les ariens. Maintenant elle s'assemblait sous la houlette de l'évêque Léonce, personnage peu sympathique à saint Athanase, arien au fond, ou à tendances ariennes. Il avait eu jadis quelques aventures ; mais l'âge était venu et se signalait, sur la tête de l'évêque, par une belle couronne de cheveux blancs. A certains moments on le voyait y passer la main et on l'entendait dire : « Quand cette neige sera fondue, il y aura de la boue à Antioche ». Qui mieux que lui aurait été renseigné sur les divisions de son église ?

Depuis longtemps déjà, certains faisaient bande à part. La destitution d'Eustathe, au temps de Constantin, n'avait pas été acceptée par tout le monde ; un parti s'était formé pour le soutenir et le redemander. Eustathe était mort en exil : les Eustathiens ne s'étaient pas ralliés. Ils continuaient à se tenir à l'écart, sous la direction d'un prêtre appelé Paulin. Dans ce petit groupe on tenait

fortement au concile de Nicée, à l'*homoousios*, sans explications ni compléments; des trois hypostases, formule qui circulait de temps à autre, on ne parlait qu'avec horreur. Au fond la tendance de ce petit monde ressemblait assez à celle de Marcel d'Ancyre et les autres ne manquaient pas de relever cette parenté.

D'autres, qui combinaient les trois hypostases avec la consubstantialité et prévenaient ainsi les arrangements de l'avenir, avaient pour chefs deux laïques fort distingués par leur savoir et leur éloquence, Diodore et Flavien. Eux aussi tenaient au symbole de Nicée, mais, comme l'église officielle ne le répudiait pas expressément, ils ne se croyaient pas autorisés à se séparer d'elle et demeuraient en communion avec les successeurs d'Eustathe. Toutefois, quand ils entendaient certains prédicateurs s'essayer à produire les idées hérétiques d'Arius, ils ne dissimulaient pas leur mécontentement. Du reste, à côté des offices de la grande église, ils en avaient d'autres qu'ils célébraient entre eux. Ils s'assemblaient, en dehors des réunions officielles (messe et vigile), dans les cimetières de la banlieue, près des tombeaux des martyrs, et passaient de longues heures à chanter des psaumes en chœurs alternés. Ces chants, auxquels, grâce à l'usage de refrains aisés à retenir, tout le monde pouvait prendre part, avaient le plus grand succès. Le populaire d'Antioche se pressait à ces psalmodies nouvelles. Léonce, inquiet de cette concurrence, manda près de lui Flavien et Diodore et les détermina à transporter leurs offices dans les églises de la ville. Ces

offres furent acceptées, mais l'évêque dut faire, de son côté, quelques concessions.

Depuis quelque temps il avait dans son entourage une sorte de sophiste chrétien, appelé Aetius, dont les aventures passées et l'attitude présente n'avaient rien de rassurant pour les orthodoxes. Né à Antioche ou aux environs, il avait exercé bien des métiers, successivement chaudronnier, orfèvre, domestique, médecin. Entre temps, et ceci est d'un vrai grec, il avait cultivé son esprit, appris la dialectique et la théologie. Sur ce dernier point, il devait sa formation à certains demeurants de l'école lucianiste, qui vieillissaient dans les évêchés de Cilicie ou dans le clergé d'Antioche. C'était un esprit subtil, capable de couper en quatre les cheveux les plus fins et de disputer des journées entières. Dans cet exercice il fut d'abord battu par un borborien, gnostique d'arrière-saison (il y en avait encore). Mais il prit sa revanche, à Alexandrie, sur un manichéen célèbre, un certain Aphthonius, qu'il réduisit si honteusement au silence, que l'autre en mourut de chagrin. Il profita de son séjour à Alexandrie pour se perfectionner dans l'aristotélisme, et, de retour à Antioche, il ne craignit pas de s'attaquer à l'évêque d'Ancyre, Basile, qui venait de se couvrir de gloire en disputant heureusement contre Photin. Basile fut battu, lui aussi. Aèce acquit bientôt la réputation d'invincible. Basile essaya, pour se venger, de le perdre auprès du césar Gallus ; mais l'évêque Léonce intervint et Gallus, au lieu de lui faire casser les jambes, comme il l'en avait menacé, admit le docteur

dans son intimité ; il lui confia même la mission honorable d'aller compléter l'éducation religieuse de son frère Julien, qui commençait à donner des inquiétudes [1].

Julien était en bonnes mains. On a vu déjà qu'il empruntait des livres à Georges d'Alexandrie. Aèce était en situation de l'initier à l'arianisme le plus pur, le plus sec, devrais-je dire, car sa spécialité était de mettre l'hérésie en syllogismes. On peut se faire une idée de sa manière par un petit traité [2] divisé en courtes sections, où il défend ses idées. Voici le début :

« S'il est possible au Dieu inengendré de faire que » l'engendré devienne inengendré, les deux substances » étant inengendrées, elles ne différeront pas l'une de » l'autre au point de vue de l'indépendance. Pourquoi » alors dirait-on que l'une est changée et l'autre la change » alors qu'on ne veut pas que Dieu produise (le Verbe) » du néant ? »

Ce cantique n'a pas moins de quarante-sept couplets, tous aussi arides, tous aussi vides de sens religieux. Aèce, au rapport de saint Epiphane, en avait composé plus de trois cents. Une telle éloquence exposait ses auditeurs ordinaires à de fortes migraines ; elle était peu propre à détourner Julien des mystères d'Eleusis et du culte d'Apollon.

Le docteur revint à Antioche, où le complaisant Léonce finit par l'élever au diaconat, ce qui lui don-

[1] Philostorge, III, 27.
[2] Epiph. *Haer.* LXXVI, 11.

nait le droit de prêcher à l'église. Les orthodoxes protestèrent. Ce n'était pas la première fois qu'on leur imposait des clercs de passé douteux et d'opinions avancées ; il était même de tradition qu'aucun prêtre, aucun diacre, ne fût choisi dans leurs rangs. Mais le clergé, si mal recruté qu'il fût, avait encore assez de tenue pour éviter les esclandres dogmatiques. Aèce n'était pas seulement un arien notoire, déclaré, militant ; on le savait intraitable dans son intransigeance ; à tout propos on l'entendait protester contre les ménagements et ceux qui les observaient. L'évêque reconnut qu'il était allé trop loin : Aèce, écarté, se transporta à Alexandrie, près de l'intrus Georges, dont il fut, pendant quelques mois, le conseiller très actif.

Les affaires du parti ne se trouvèrent pas trop mal de son absence. Il n'était du reste pas la seule célébrité anoméenne qui se pût rencontrer à Antioche. Là vivait un personnage singulier, Théophile l'Indien, comme disaient ses amis, le Blemmye, comme les autres l'appelaient. Il venait d'une île lointaine, l'île Dibous, d'où il avait été envoyé comme otage sous l'empereur Constantin. Il était tout jeune alors. Eusèbe de Nicomédie s'était chargé de son éducation, l'avait initié à la plus pure théologie arienne et l'avait élevé au diaconat. Il menait la vie d'ascète et, dans son monde, passait pour un saint. Son teint, très foncé, le caractérisait et le rendait populaire. Longtemps, très longtemps, jusque sous Théodose, il jouit d'une réputation extraordinaire chez les ariens. Sous l'évêque Léonce il était très en cour au-

près du césar Gallus ; Aèce se trouva bien de sa protection. Quand Gallus tomba en disgrâce, Théophile, qu'il traitait comme une sorte de saint domestique, le suivit en Occident et prit sa défense auprès de Constance, ce qui lui valut une sentence d'exil. Mais l'impératrice Eusèbie étant tombée malade, force fut de rappeler le saint homme; l'impératrice guérit et Théophile fut chargé d'une mission auprès du roi des Homèrites (Yémen) et de celui des Axoumites (Abyssinie) ; à cette occasion il fut ordonné évêque (v. 356).

Plus il allait, plus il se renforçait dans son arianisme et dans son intransigeance. Ce n'est pas lui qui eût approuvé les moyens termes auxquels on se résignait à l'évêché d'Antioche [1].

Le pauvre Léonce était bien embarrassé de ces conflits. Tout en faisant les affaires de son parti, il cherchait à ne pas trop exaspérer les autres : le gouvernement tenait à ce qu'on ne fît pas de bruit dans les églises. A l'office, quand arrivait le moment de réciter la doxologie, les orthodoxes disaient, comme à présent : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit » ; les autres : « Gloire au Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit ». L'évêque, surveillé des deux côtés, commençait par dire « Gloire au Père » à haute et intelligible voix ; puis il toussait ou perdait momentanément la voix et ne la retrouvait que pour la finale : « dans tous les siè-

[1] Sur Théophile, voir Greg. Nyss. *Adv. Eunom.* (Migne, *P. G.*, t. XLV, p. 264) ; Philostorge, III, 4-6 ; IV, 1, 7, 8 ; V, 4 ; VII, 6 ; VIII, 2 ; IX, 1, 3, 18.

cles des siècles ». Cette anecdote est un joli symbole de la situation.

Mais la neige allait fondre et la boue se montrer. L'évêque Léonce mourut vers la fin de l'année 357.

Depuis deux ans environ l'Eglise traversait une crise singulière. L'orthodoxie, en tant que représentée par le concile de Nicée, était partout régnante, en ce sens que nul évêque n'osait s'avouer hostile à cette sainte assemblée ; partout abolie, en ce sens que nul évêque en fonctions n'aurait osé défendre le symbole qu'elle avait promulgué. La tactique du vieil Eusèbe de Nicomédie avait complètement réussi. Jeter l'anathème sur le concile ! Qui jamais y eût songé ? Le souvenir de Constantin le défendait. D'ailleurs ne portait-il pas la signature et d'Eusèbe lui-même, et de son homonyme de Césarée, et de Théognis, et de Maris, et de Narcisse, et de Patrophile, et des autres ? Tous les grands hommes du parti arîen figuraient au nombre des trois-cent-dix-huit Pères. Mais l'arianisme, écarté de l'entrée principale, pouvait rentrer par la porte de derrière, sous le manteau du silence prudent. Cette tactique fut adoptée. De telles dissimulations sont de tous les temps et de tous les partis.

La prudence, toutefois, est une vertu que l'on pratique volontiers pendant la lutte et dont on a coutume de se départir une fois le succès obtenu. Quand il n'y eut plus de consubstantialistes que dans les lieux d'exil, on commença à moins sentir le besoin de rester unis.

Jusque là on avait combattu plutôt pour le droit canonique que pour la théologie. Le concile de Nicée, c'était très bien ; mais le concile de Tyr, c'était aussi quelque chose. D'Arius et de ses ayant-cause, condamnés à Nicée, il était advenu ce qu'il avait plu à Dieu et à l'empereur Constantin. Ils avaient offert des satisfactions ; on les avait acceptées ; ce compte était réglé. Mais le concile de Tyr avait condamné Athanase et, si celui-ci avait réussi à se faire réhabiliter par les évêques d'Egypte, personnes suspectes, et par les Occidentaux, mal informés et incompétents, les Orientaux n'avaient jamais relâché la rigueur des sentences portées par eux contre lui. Tel était l'essentiel de la position. Quand Athanase cherchait à compromettre l'épiscopat oriental en parlant de ses accointances ariennes, on produisait, non pas précisément le symbole de Nicée, mais un symbole d'Antioche, plus vague, il est vrai, et ne comportant pas le terme litigieux d'*homoousios*, mais orthodoxe en soi et qui avait l'avantage d'être acceptable pour presque tout le monde.

Il y avait bien la question de communion. A Sardique on s'était excommuniés mutuellement. Mais depuis quinze ans une partie des personnes nommément condamnées avaient disparu. Jules de Rome était mort ; il en était de même de Théodore d'Héraclée, de Maximin de Trèves, sans doute de quelques autres encore ; l'évêque d'Antioche, Etienne, avait été déposé ; les Occidentaux répudiaient Photin. Du reste, aux conciles d'Arles (353) et de Milan (355), les deux épiscopats avaient fraternisé. Les résistances cédaient l'une après l'autre. Heremius de

Thessalonique avait signé la formule orientale ; Fortunatien d'Aquilée aussi, en dépit de la confiance qu'il inspirait au pape Libère. Il avait même donné à celui-ci des conseils d'accommodement. Ces conseils portèrent fruit. Une fois à Bérée, au fond de la Thrace, le bon pape finit par se sentir bien loin de Rome, de son peuple, des sénateurs qui l'aimaient, des matrones chez lesquelles il était reçu avec tant de respect, de ses églises où il prononçait des discours touchants. Son gardien, l'évêque Démophile, s'employa, lui aussi à le travailler. Au bout de deux ans sa résistance était vaincue. Il n'abandonna pas le concile de Nicée. Il signa une formule ; mais, au moment où nous sommes, les formules que les Orientaux présentaient aux Occidentaux n'avaient rien de contraire à la foi ; on ne pouvait leur reprocher que de n'être pas assez précises [1]. Ce qui semble plus grave, c'est qu'il répudia la communion d'Athanase et se rallia à celle des Orientaux, groupe fort nuancé, on doit le reconnaître, dans lequel se rencontraient, avec Ursace et Valens, des personnes comme Basile d'Ancyre et Cyrille de Jérusalem, d'idées beaucoup moins avancées.

Cette démarche de Libère comportait le rétablissement

[1] La défaillance de Libère est attestée par saint Athanase (*Hist. Arian.*, 41 et *Apol. c. Ar.*, 89), par l'auteur romain de la préface au *Libellus precum* (*Coll. Avellana*, t. XXXV du *Corpus ss. eccl. lat.*, p. 1), par saint Jérôme (Chronique, a. 2365 ; *De viris*, 97) ; saint Hilaire (*In Const.*, 11) y fait une allusion manifeste. Des trois premiers textes il résulte que la démarche du pape avait eu lieu au commencement de 357, deux ans environ après son départ pour l'exil.

des rapports avec les partisans du silence prudent. C'était l'abandon de l'attitude que le pape avait soutenue jusqu'à ce moment avec le plus grand éclat, pour laquelle il avait affronté la colère impériale et les douleurs de l'exil. C'était une défaillance, une chute [1].

[1] Au dossier de cette affaire, catalogué dans la note précédente, il faut joindre les quatre lettres conservées dans les Fragments IV et VI de saint Hilaire, *Studens paci, Pro deifico, Quia scio, Non doceo*. On a beaucoup discuté sur leur authenticité. Après bien des perplexités, qui n'étaient pas toutes dissipées lorsque je publiais la première édition de ce livre, je me suis décidé à les accepter toutes les quatre comme authentiques et je me suis expliqué à ce sujet dans un mémoire intitulé *Libère et Fortunatien* (*Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. XXVIII, p. 42-64). Elles se présentent comme ayant été écrites à Bérée par le pape exilé, pour hâter son rappel à Rome ; elles sont adressées aux évêques orientaux (les deux premières), à Ursace, Valens et Germinius, enfin à Vincent de Capoue. Libère y vise les concessions faites par lui, la répudiation d'Athanase, l'entrée en communion avec les Orientaux et l'approbation donnée à leur formulaire. Dans les Fragments de saint Hilaire ces pièces sont accompagnées d'un texte narratif qui les flétrit sévèrement ; il y a même çà et là des notes fort dures aux endroits les plus fâcheux. L'auteur du texte et des notes a considéré les lettres comme authentiques. Il identifiait la formule signée par Libère avec une des professions de foi produites antérieurement par les Orientaux. D'après les signatures qu'elle portait et qu'il énumère, elle ne peut guère être différente de la formule proclamée à Sirmium, en 351. En tout cas, ni ces signatures ni la date de la défaillance du pape ne permettent de croire que la formule souscrite par lui ait été celle qu'Hosius signa pendant l'été 357. Quand elle fut dressée, les Orientaux étaient encore unis, et leur symbole officiel était la 4e formule d'Antioche (ci-dessus, p. 214). Il est étonnant que saint Hilaire, qui est ailleurs si bienveillant pour cette formule (voir p. 292), la traite ici avec une telle sévérité, et range, sans aucune nuance ni restriction, parmi les hérétiques, Basile d'Ancyre, l'un de ses signataires. Auss peut-on se demander si c'est bien saint Hilaire qui parle en cet

L'empereur Constance la connaissait déjà lorsqu'il vint à Rome au mois de mai 357. Très peu après, à l'été ou à l'automne, le séjour du prince à Sirmium fut mis à profit par les trois fortes têtes que le parti arien comptait en ces contrées, Ursace, Valens et Germinius, pour porter un coup droit au symbole de Nicée. On s'y était déjà essayé à Milan, deux ans auparavant ; on avait produit, sous forme d'édit impérial, un exposé théologique d'une hétérodoxie tellement apparente que le peuple l'avait perçue et que ses protestations avaient fait échouer la tentative [1]. Cette fois-ci on adopta la forme d'une déclaration épiscopale, qui, émanée des évêques présents à la cour, serait soumise ensuite, dans toutes les provinces, à l'acceptation de leurs collègues. Chose invraisemblable ! On choisit pour « lancer » ce document antinicéen, où l'*homoousios* était battu en brèche, précisément le grand homme du concile de Nicée, l'inventeur de l'*homoousios*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le vieux patriarche Hosius de Cordoue. Assisté de l'évêque de Lisbonne, Potamius, apparemment réconcilié avec lui[2], de Germinius de Sirmium et des inévitables Ursace

endroit. Il se pourrait que cette partie des Fragments historiques eût été interpolée par quelque luciférien. M. L. Saltet a fait valoir des raisons de croire à une telle interpolation (*Bulletin de littér. ecclés.*, 1905, p. 222 et suiv.). Les lettres, en ce cas, nous viendraient de gens à qui Libère était spécialement odieux. Mais cela ne les empêcherait pas d'être authentiques : on ne s'attend pas à ce que de tels documents aient été publiés par Libère ou ses amis.

[1] Sulpice Sévère, *Chron.* II, 39. Sulpice paraît dépendre ici d'un passage perdu des Fragments de saint Hilaire.

[2] Ci-dessus, p. 262.

et Valens, il apposa au bas de cette déclaration impie la signature par laquelle s'ouvrait la liste des trois-cent-dix huit Pères. Il est évident que l'on abusa de sa vieillesse, de l'affaiblissement de ses facultés, et que sa responsabilité personnelle n'est guère engagée dans cette triste histoire [1]. Cela est d'autant plus vraisemblable, que — détail touchant — on ne parvint jamais à lui faire maudire Athanase. Sa pauvre tête s'embrouillait sans doute dans les questions de théologie ; mais Athanase restait pour lui une personne concrète, un ami, un compagnon de lutte ; il y tenait, on ne le lui fit pas lâcher.

Le document [2] n'était pas un symbole de foi, mais une simple déclaration théologique. « Quelque dissenti» ment s'étant produit à propos de la foi, toutes les ques» tions ont été traitées et discutées soigneusement, à » Sirmium, en présence des saints évêques nos confrères, » Valens, Ursace et Germinius. Il est reconnu qu'il n'y » a qu'un seul Dieu, etc. ». On écarte l'idée qu'il y ait deux dieux, on répudie les termes de substance et d'essence ; il ne doit plus être question ni d'*homoousios* ni d'*homoïousios*, expressions qui ne sont pas dans l'Ecriture et qui, d'ailleurs, ont la prétention de traduire des

[1] Athanase parle de violences matérielles exercées contre le vieillard. Il dit aussi qu'il protesta au moment de mourir (*Apol. c. Ar.*, 89, appendice ajouté après coup à l'ouvrage déjà publié ; *Hist. ar.*, 45).

[2] Latin original dans Hilaire, *De synodis*, 11 ; grec dans Ath. *De syn.*, 28. C'est ce qu'on appelle souvent la *deuxième* formule de Sirmium, la première étant représentée par la profession de foi du synode de 351.

relations ineffables. Le Père est plus grand que le Fils ; on décrit ses attributs comme ceux du Dieu unique, en mettant toujours le Fils au-dessous de lui.

Cette pièce est, en style épiscopal, une expression assez claire de la doctrine qu'Arius avait jadis enseignée et qu'Aèce, à Antioche, traduisait en syllogismes. Au moment où nous sommes, l'attention se portait sur l'idée de ressemblance. Au temps d'Arius on se plaisait plutôt à dire que le Verbe n'était pas éternel, que c'était une créature : maintenant on insistait sur ce qu'il ne ressemblait pas au Père ; il lui était ἀνόμοιος, d'où le nom d'Anoméens, décernée aux Ariens nouveaux. Ceux-ci avaient contre eux, dans le monde chrétien d'Orient, outre le sentiment général, peu favorable à quiconque attentait à l'absolue divinité du Christ, des adversaires théologiques assez nombreux et fort autorisés. Ils se ralliaient autour du mot *homoïousios*, semblable en essence, employé quelquefois par Alexandre et Athanase et qui, s'il différaît un peu de l'*homoousios* nicéen, revêtait à peu près, étant données les circonstances dans lesquelles on l'employait, la même signification. Ceux qui s'en servaient de préférence et par appréhension du sens sabellien dont l'*homoousios* demeurait susceptible, ont été d'abord confondus avec les ariens ; plusieurs d'entre eux, et des plus notables, faisaient depuis trente ans campagne contre Athanase, dans les rangs des « Orientaux ». Mais cette hostilité personnelle, qui leur valut, de la part des orthodoxes, quelques horions de plus qu'ils n'en méritaient, ne doit pas faire préjuger leur théologie.

Des gens qui disaient que le Fils est, par essence, semblable au Père et qui entendaient bien être et rester monothéistes, se trouvaient en somme au même point que ceux qui proclamaient l'identité d'essence entre le Père et le Fils, tout en maintenant la distinction de l'un et de l'autre. Ursace et Valens savaient bien ce qu'ils faisaient en réclamant la répudiation de l'*homoïousios* comme de l'*homoousios*. Comme protestation contre l'arianisme, ces deux termes se valaient.

L'ingénieuse impudence qui faisait patronner par Hosius une interprétation arienne du symbole de Nicée n'eut qu'un succès relatif. En Gaule et en Bretagne elle provoqua une répulsion très vive. Dans ces pays, où la théologie de l'empereur Constance ne trouvait pas en Julien un défenseur bien empressé, les évêques avaient une certaine latitude pour dire ce qu'ils pensaient. Depuis les affaires d'Arles et de Milan, ils tenaient rigueur à Saturnin d'Arles, l'homme de la cour, responsable des disgrâces arrivées à plusieurs de leurs collègues ; ils n'avaient avec lui aucun rapport de communion. Quand arriva la déclaration de Sirmium, l'un d'entre eux, Phœbadius d'Agen, en publia une critique très vive [1], sans se laisser détourner par la recommandation dont le nom d'Hosius paraissait la couvrir. Ses collègues et lui s'entendirent, soit en concile, soit autrement, pour la répudier. De cette démarche ils avisèrent l'évêque exilé de Poitiers, Hilaire, qui, interné en Phrygie, suivait de

[1] Migne, *P. L.*, t. XX, p. 13-30.

près tous ces mouvements[1]. Les Africains, eux aussi, protestèrent par écrit[2].

C'est à ce moment que la crise prévue par l'évêque Léonce éclata en Syrie. Le siège d'Antioche était visé par deux candidats, Eudoxe, évêque de Germanicie, et Georges, évêque de Laodicée. Eudoxe arriva le premier. Aussitôt que Léonce fut mort, il se fit confier l'administration provisoire de l'église vacante et sut si bien manœuvrer qu'on l'acclama à titre définitif. Il s'installa, sans écouter les protestations qui s'élevaient de Laodicée, Aréthuse et autres évêchés voisins. C'était, au point de vue religieux, un bien singulier personnage. Il nous est resté de son éloquence quelques traits vraiment scandaleux. Saint Hilaire[3] rapporte de lui le propos suivant, qui fut relevé sur une sténographie et présenté au concile de Séleucie : « Dieu était ce qui est. Il n'était pas » père, car il n'avait pas de fils. Pour qu'il y eût un fils, » il fallait qu'il y eût une femme...[4] » Ses opinions avaient subi quelque fluctuation : homoïousiaste un instant, il

1 On voit, par l'intitulé de la réponse d'Hilaire (*De syn.*, 1) que, sauf la région du Rhône, Viennoise et Narbonnaise, l'épiscopat gallican était tout entier du côté orthodoxe. Toulouse était restée fidèle à Rhodanius exilé, tout comme Poitiers à Hilaire.

2 Hil. *Adv. Const.*, 26. C'est Basile d'Ancyre qui avait provoqué cette manifestation (Sozom., IV, 24).

3 *Adv. Const.*, 13.

4 Le reste ne peut se traduire en français. Voici le latin de saint Hilaire : *ut et femina sit, et colloquium et sermocinatio et coniunctio coniugalis verbi et blandimentum et postremum ad generandum naturalis machinula.* Quels évêques !

s'était laissé ramener à la pure doctrine arienne [1], qu'il savait voiler quand il le fallait. Pour le moment il n'avait pas lieu de se gêner. Eudoxe envoya son adhésion à la nouvelle formule de Sirmium, et, quant à lui, il s'empressa d'élever aux fonctions ecclésiastiques non seulement Aèce lui-même, mais un grand nombre de ses partisans ou disciples. Au nombre de ces derniers figurait un certain Eunomius, dont il fit un diacre et qui devint bientôt une des colonnes du parti. Les modérés, par contre, et les orthodoxes furent alors malmenés. Georges de Laodicée prit leur défense. Il adressa aux évêques Macedonius de Constantinople, Basile d'Ancyre, Cecropius de Nicomédie, Eugène de Nicée, une lettre des plus pressantes, où il les adjurait de venir au secours de l'église d'Antioche et d'obtenir, par une manifestation épiscopale aussi nombreuse que possible, qu'Eudoxe se débarassât d'Aèce et de sa bande [2].

Juste à ce moment Basile tenait concile à Ancyre, à l'occasion d'une fête de dédicace. Il n'avait guère besoin d'être exhorté à marcher contre Aèce et ses protecteurs. Le sophiste d'Antioche était pour lui un vieil adversaire. Un formulaire fut bientôt rédigé, approuvé en concile, expédié à l'épiscopat des diverses provinces [3] et finale-

[1] Philostorge, IV, 4. Cet historien raconte qu'Eudoxe était le fils d'un certain Césaire, d'Arabissos en Arménie mineure, grand coureur de femmes, mais qui pourtant finit par mourir martyr, comme on le raconte de saint Boniface.

[2] Sozom., IV, 13.

[3] Saint Epiphane, *Haer.*, LXXIII, 2-11, nous a conservé le

ment porté à la cour de Sirmium par Basile lui-même et ses collègues Eustathe de Sébaste et Eleusius de Cyzique. On était au printemps 358, car le concile s'était réuni aux approches de Pâques. Basile eut, auprès de Constance, un succès extraordinaire. L'empereur venait d'approuver l'installation d'Eudoxe à Antioche ; il avait même remis des lettres en ce sens à son envoyé, un prêtre Asphalius. Il se laissa retourner complètement. Asphalius fut requis de rendre les lettres, à la place desquelles il en fut expédié d'autres, fort désagréables pour Eudoxe, Aèce et leur monde : « Ce n'est pas nous qui » avons envoyé Eudoxe ; que personne ne se le figure. » Nous sommes bien loin de vouloir appuyer de telles » gens ». L'empereur continue en désapprouvant les évêques qui changent de siège et les aventuriers comme Aèce, qui s'acharnent à corrompre le peuple par leurs hérésies. Lui, il a toujours été homoïousiaste. Les gens d'Antioche doivent se rappeler les discours qu'il leur a tenus en ce sens. Il faut éloigner les faux docteurs des assemblées ecclésiastiques et des rangs du clergé. S'ils persistent, ils verront ce qui les attend.

Ayant ainsi réglé l'affaire d'Antioche, Basile se préoccupa de la formule dite d'Hosius. Elle fut retirée de la

texte de l'exemplaire adressé aux évêques de Phénicie, et de plus, c. 12-22, celui d'une autre lettre sur le même sujet, écrite au nom de Basile et de Georges. Saint Hilaire (*De syn.*, 12-25) ne donne qu'une partie de la pièce, douze anathématismes, qui furent détachés de l'ensemble et reçurent à Sirmium une publicité spéciale (cf. *ibid.*, 90).

circulation. En attendant qu'on en eût édicté une autre, on réunit deux textes antérieurement adoptés, à Sirmium (351) contre Paul de Samosate et Photin et à Antioche (341), au concile de la dédicace[1]. Ces textes étaient orthodoxes[2] en somme, sauf que l'*homoousios* y était passé sous silence. Hosius n'était plus là pour les autoriser de sa signature ; on l'avait ramené en Espagne et peut-être était-il déjà mort. Mais Libère, rappelé de Bérée, attendait encore à Sirmium qu'on lui permît de rentrer à Rome. On lui demanda de signer cette troisième formule de Sirmium, identique au fond à la première, déjà acceptée par lui. Il y consentit et donna ainsi un important appui à la réaction, de sens orthodoxe, qui se dessinait contre l'intrigue anoméenne. Il remit même à Basile une déclaration par laquelle il excluait de l'Eglise quiconque n'admettrait pas que le Fils est semblable au Père en substance et en tout. Cette déclaration n'était pas inutile, car Eudoxe et les siens faisaient courir le bruit que le pape avait signé la formule d'Hosius. C'est dans ces conditions que l'empereur se décida enfin à céder aux incessantes réclamations des Romains et à leur renvoyer leur évêque. Les prélats réunis à Sirmium écrivirent à Félix et au clergé de le recevoir et de mettre en

[1] Sur ceci. v. Sozomène, IV, 15. Saint Hilaire, *De syn.*, 29-60, reproduit le symbole *in Encaeniis*, le texte du concile (oriental) de Sardique, enfin celui de 351. Les deux derniers sont identiques pour la partie positive (*Credimus*, etc.) ; ils ne diffèrent que par les anathématismes.

[2] Voir la façon dont saint Hilaire (*l. c.*) les explique.

oubli toutes les discordes causées par son éloignement. Félix et Libère gouverneraient ensemble l'église apostolique.

La combinaison était singulière ; mais le gouvernement était trop engagé avec Félix pour qu'il lui fût possible de l'évincer ouvertement. Il comptait sans doute que la population lui forcerait la main : c'est, en tout cas, ce qui arriva. Le système des deux évêques simultanés fut sifflé dans le cirque [1]. Dès que Libère se présenta, une émeute éclata et Félix fut chassé : il se retira dans la banlieue, et, après une tentative infructueuse contre la basilique transtévérine de Jules, il se décida à vivre tranquille et à l'écart. L'empereur ferma les yeux ; c'était la meilleure solution.

Il ne faut pas croire que l'appui donné par le pape Libère à Basile [2] ait été mal vu dans les cercles orthodoxes. Tout comme lui, Hilaire l'exilé et Athanase le proscrit applaudirent à cette entreprise. Sur le terrain de la doctrine, le rapprochement se préparait ; en face

[1] Théodoret, II, 14.

[2] Basile d'Ancyre paraît bien être l'auteur d'un traité « de la Virginité », qui figure parmi les apocryphes de saint Basile de Césarée (*P. G.*, t. XXX, p. 669). Il est adressé à un évêque Letoïos, identique évidemment, dans cette hypothèse, au Letoïos qui figure parmi les signataires de l'épître synodale d'Ancyre, en 358 (ci-dessus, p. 289). Ce Letoïos est qualifié, dans le titre du traité, d'évêque de Mélitène, et rien n'empêche qu'il l'ait été, bien qu'un autre évêque de ce nom se rencontre plus tard dans la série des évêques de Mélitène. Voir le mémoire de Cavallera, *Le De Virginitate de Basile d'Ancyre,* dans la *Revue d'hist. eccl.* de Louvain, 1905, p. 5 et suiv.

de l'orthodoxie strictement nicéenne, on voyait se former, dans le camp des adversaires d'Athanase, une orthodoxie à peu près équivalente. On devait finir par s'entendre; en attendant, on commençait à se parler et même à s'approuver. « Ceux, disait alors Athanase[1], qui » acceptent tout ce qui a été écrit à Nicée, tout en con» servant des scrupules sur l'*homoousios*, ne doivent pas » être traités en ennemis. Je ne les attaque pas comme » des Ariomanes, ni comme des adversaires des Pères; » je discute avec eux comme un frère avec des frères, » qui pensent comme nous et ne diffèrent que sur un » mot... De leur nombre est Basile d'Ancyre, qui a écrit » sur la foi ». Quant à Hilaire, il écrivit alors son traité » Sur les synodes et la foi des Orientaux », adressé aux évêques des Gaules et de Bretagne, pour les renseigner sur l'état des controverses en Orient. Il y apprécie avec beaucoup de bienveillance l'initiative que viennent de prendre à Sirmium les évêques Basile, Eustathe et Eleusius; il montre, en reproduisant et en commentant leurs formules antérieures, non seulement que ces textes ne représentent pas une perversion de la foi, mais que certaines circonstances leur ont donné raison d'être. Il établit l'équivalence des termes *homoousios* et *homoiousios*, pourvu qu'on les prenne dans le sens où les ont pris leurs patrons respectifs, le concile de Nicée et les amis de Basile. S'adressant enfin à ceux-ci il les adjure doucement de faire le dernier pas; puisque leur terme techni-

[1] *De syn.* 41.

que est susceptible du même sens que celui du grand concile, qu'ils en fassent le sacrifice et se rallient à la formule des trois-cent-dix-huit Pères.

Au moment où Hilaire écrivait ce livre pacifique, Basile, fort belliqueux de sa nature, instrumentait contre les Anoméens [1]. Il était parvenu à faire croire à Constance qu'Aèce et les siens avaient été, au temps de Gallus, des fauteurs d'intrigues contre l'empereur suprême [2]. Celui-ci lui donna les pouvoirs les plus étendus. Aèce fut exilé à Pépuze, chez les Montanistes ; Théophile, à Héraclée du Pont ; Eunome, arrêté à Ancyre, fut interné à Midaeon en Phrygie ; Eudoxe se retira en Arménie. Nombre de faits de ce genre furent plus tard reprochés au chef des homoïousiastes ; on parle de plus de soixante-dix sentences d'exil rendues à sa requête. Ursace et Valens, bien placés pour voir d'où venait le vent, s'étaient exécutés des premiers et avaient signé, comme le pape Libère, les manifestes basiliens. Bref, pendant quelques mois, la terreur régna en Orient, au bénéfice de l'orthodoxie d'Ancyre et de Laodicée.

Basile profita de ses avantages pour obtenir la réunion d'un grand concile œcuménique, qui reprendrait l'œuvre de Nicée et ferait la paix. On parla d'abord de le tenir à Nicée même ; puis Nicomédie fut mise en avant ; mais cette ville fut détruite le 24 août (358) par

[1] Sur ce qui suit, voir Sozomène, IV, 16.

[2] Cela était assez vraisemblable, vu les rapports de Théophile et d'Aèce avec le césar d'Antioche. Voir ci-dessus, p. 278.

un tremblement de terre et s'écroula sur la tête de l'évêque Cecropius. Il n'était pas douteux, depuis l'intervention d'Hilaire, que ce concile n'eût apporté à Basile l'appui d'un très grand nombre d'occidentaux. Ainsi renforcée, la droite de l'épiscopat oriental eût sûrement prévalu : l'entente se fût faite, d'une façon ou de l'autre, sur la question de l'*homoousios* et de l'*homoiousios* et l'arianisme eût été mis en déroute. Ce résultat aurait été obtenu en dehors d'Athanase, toujours proscrit par le gouvernement, flétri par une partie de l'épiscopat, abandonné par l'autre. Mais il était écrit que le bon combattant, qui avait été à la peine, devait être aussi à l'honneur. La combinaison de Basile aboutit au plus lamentable échec.

Il restait en Orient deux évêques ariens de la première génération, deux amis personnels d'Arius, qui l'avaient, il est vrai, abandonné à Nicée, mais qui s'étaient prêtés à toutes les intrigues ourdies pour le réhabiliter ; c'étaient Patrophile, de Scythopolis en Palestine, et Narcisse, de Neronias en Cilicie. Ces deux Nestors furent députés à la cour de Constance, où ils s'attachèrent à représenter Basile d'Ancyre comme un brouillon, ce qui était un peu vrai, et à demander qu'au lieu d'un seul concile on en réunît deux, l'un en Orient l'autre en Occident. La différence des langues justifiait ce système, et aussi la considération des frais que nécessiterait le transport en Orient de tant d'évêques latins. On les écouta. La ville de Rimini, sur la côte italienne

de l'Adriatique, fut choisie pour le concile occidental, celle de Séleucie d'Isaurie, près du littoral cilicien, pour le concile d'Orient. Les Ariens savaient, par l'expérience des années précédentes, que les Occidentaux n'étaient pas inaccessibles aux faiblesses et aux mystifications ; en Orient ils estimaient pouvoir obtenir la majorité, non sans doute pour un anoméisme crû et sans déguisement, mais pour quelqu'une de ces combinaisons de silence dont ils avaient si bien profité pendant les trente dernières années.

De cet accord la formule fut préparée et arrêtée dans une réunion d'évêques de cour, peu avant la date assignée à l'ouverture des conciles, à chacun desquels elle devait être présentée. C'est l'évêque d'Aréthuse, Marc, qui fut chargé de la rédiger. Nous en avons le texte [1] :

« La foi catholique a été exposée en présence de notre « maître le très-pieux et triomphant empereur Cons- « tance Auguste, éternel, vénérable, sous le consulat « de Fl. Eusèbe et de Fl. Hypatius clarissimes, à « Sirmium, le XI des kalendes de juin (22 mai 359) ».

« Nous croyons en un seul et unique vrai Dieu..... « et en un seul Fils unique de Dieu, qui, avant tous les « siècles, avant toute puissance, avant tout temps con- « cevable, avant toute substance imaginable, a été en- « gendré de Dieu, sans passion..... semblable au Père « qui l'a engendré, selon les Ecritures.....

« Quant au terme d'essence (οὐσία) que les Pères ont

[1] Ath. *De syn.*, 8 ; les souscriptions dans Epiph., LXXIII, 22.

« employé avec simplicité, mais qui, inconnu des fidèles, « leur cause du scandale, comme les Ecritures ne le « contiennent pas, il a paru bon de le supprimer et d'évi- « ter entièrement à l'avenir toute mention d'essence à « propos de Dieu, les Ecritures ne parlant jamais d'es- « sence à propos du Père et du Fils. Mais nous disons « que le Fils est semblable au Père en toutes choses, « comme le disent et l'enseignent les Ecritures ».

Cette formule ne parlait plus, comme celle de 357, de la supériorité du Père sur le Fils ; mais, tout comme elle, elle répudiait l'emploi des termes d'*homoousios* et d'*homoiousios*. Grave échec, non seulement pour les vieux orthodoxes nicéens, mais aussi pour les néoorthodoxes dont, l'année précédente, Basile d'Ancyre avait mené le triomphe. L'influence de ce prélat avait évidemment baissé dans l'esprit changeant de l'empereur Constance. Cependant les ariens purs n'avaient pas obtenu satisfaction complète : on le vit bien, quand il fallut signer. Valens de Mursa répugnait à employer les mots κατὰ πάντα, « en toutes choses », qui lui semblaient inclure, d'une façon implicite, la similitude d'essence. Il fallut que l'empereur le forçât à introduire ces mots dans son adhésion. Quant à Basile, il aurait bien voulu parler de similitude κατ' οὐσίαν; mais, comme cela était interdit, il accumula les synonymes, κατὰ τὴν ὑπόστασιν καὶ κατὰ τὴν ὕπαρξιν καὶ κατὰ τὸ εἶναι. Le malheureux se raccrochait aux branches. Au fond, ce qui importait, c'était sa signature et le texte officiel : les amendements ne comptaient pas.

Non seulement on prépara de cette façon précise la tâche doctrinale des deux conciles; il fut encore décidé [1] que, lorsqu'ils l'auraient terminée, chacun d'eux nommerait une délégation de dix membres et que les deux délégations s'assembleraient devant l'empereur pour les accords définitifs. Ainsi le prince et ses conseillers théologiques étaient au point de départ et au terme de cette grande consultation. L'épiscopat était bloqué des deux côtés. Il fut réglé aussi que, pour les questions de personnes, chacun des deux conciles ne s'occuperait que de sa région, les Orientaux des querelles orientales, les Occidentaux des querelles occidentales.

C'est le concile de Rimini [2] qui s'ouvrit le premier, vers le commencement de juillet 359. Il était fort nombreux. Des agents impériaux avaient battu toutes les provinces et recruté, de gré ou de force, plus de quatre cents évêques. Les partisans du concile de Nicée formaient une majorité énorme ; ils s'installèrent dans l'église du lieu ; les autres, quatre-vingts au plus, dans un local à part. Avec ceux-ci étaient Ursace, Valens, Germinius, Auxence, Epictète, Saturnin. etc. Du côté orthodoxe, le plus qualifié paraît avoir été l'évêque de Carthage, Restitutus. L'église romaine ne fut pas repré-

1 Lettre du 27 mai, *Continent priora* (Hil. *Fragm.* VII, 1 2).

2 Exposé narratif dans Sulpice-Sévère. *Chron.*, II, 41, 45 ; cf. Jérôme, *Adv. Lucif.*, 17, 18 ; documents dans Hilaire, *Fragm.* VII-IX ; cf. Ath. *De synodis.* Ce dernier livre fut écrit à l'automne de 359, alors qu'Athanase ne connaissait encore des deux conciles de Rimini et de Séleucie que leurs manifestations orthodoxes et non les défaillances qui les suivirent.

sentée ; en ce moment le gouvernement reconnaissait deux papes, entre lesquels il lui était malaisé de choisir. Après quelques pourparlers sans résultat, les deux fractions du concile se décidèrent à déléguer séparément auprès de l'empereur. Les orthodoxes remirent à leurs représentants une protestation très ferme et très nette [1] contre toute idée de toucher au symbole de Nicée et repoussèrent la déclaration du 22 mai. Quatre évêques, Ursace, Valens, Germinius et Gaius [2], qui la leur avaient présentée, avaient été excommuniés par eux. Les opposants envoyèrent, de leur côté, leur adhésion à la formule impériale. Constance était alors en Thrace, se rapprochant lentement de la frontière de Perse où l'appelaient d'autres affaires. Il fit bon accueil aux délégués de l'opposition, lanterna au contraire ceux de la majorité [3]. Ceux-ci avaient à leur tête l'évêque de Carthage : ni lui ni eux n'étaient à la hauteur de leur mission. Ils furent si bien enveloppés et chapitrés, qu'ils finirent par trahir leur mandat et prirent sur eux, non seulement de rentrer en communion avec les quatre évêques déposés qui faisaient partie de la délégation adverse, mais de casser en général tout ce qu'avaient fait leurs commettants. Cette démarche, étrangement irrégulière, fut consacrée par un protocole daté d'une station pos-

[1] Hil. *Fragm.* VIII, 1-3 ; cf. VII, 3 et suiv.

[2] Saint Athanase ajoute ici les noms d'Auxence et de Démophile (*De syn.*, 9).

[3] Voir la lettre impériale adressée à ce moment au concile et la réponse de celui-ci, à la fin du *De synodis* d'Athanase.

tale appelée Nicée, près d'Andrinople, le 10 octobre.

Restait à la faire accepter par le concile lui-même. Les vingt légats rentrèrent à Rimini, dans une fraternité inattendue. Leur exemple entraîna bientôt des défections ; la réunion de l'église commença à se dépeupler au profit de l'autre. Le préfet du prétoire Taurus, chargé de veiller sur le concile et de l'amener où voulait l'empereur, s'acquittait avec succès de son rôle. Les évêques, parqués, sept mois durant, dans l'enceinte étroite d'une petite ville où ils n'avaient rien à faire, s'ennuyaient, demandaient qu'on les laissât partir. Taurus restait sourd à leurs plaintes. On partirait quand tout le monde aurait signé. Il avait ordre, du reste, de ne pas attendre l'unanimité absolue ; quand le nombre des réluctants serait tombé au-dessous de quinze, il devait les envoyer en exil et mettre les autres en liberté.

Il n'eut personne à exiler. Les récalcitrants, réduits à une vingtaine, sous la conduite de l'évêque d'Agen, Phoebadius, et de celui de Tongres, Servais, finirent par céder à ses exhortations. On leur donna, du reste, une demi-satisfaction, en leur permettant, pourvu qu'ils signassent la formule, de la compléter dans l'énoncé de leur adhésion. Ils profitèrent, avec plus ou moins d'adresse, de cette concession ; mais ils signèrent, sans exception. Dix nouveaux délégués, choisis cette fois par le concile entier, allèrent porter à Constantinople les documents de cette défaillance[1].

[1] Hil., *Fragm.*, IX.

Cependant le concile de Séleucie[1] ouvrait ses séances. Léonas, « questeur du sacré palais », comme le préfet Taurus à Rimini, représentait l'empereur et exerçait la tutelle officielle ; le gouverneur militaire[2] de la province, le duc Lauricius, devait au besoin lui prêter main forte. Il était venu environ cent-cinquante évêques, entre autres les deux primats intrus d'Alexandrie et d'Antioche, Georges et Eudoxe ; le métropolitain de Palestine, Acace, personnage très influent ; Basile d'Ancyre, Macedonius de Constantinople, Patrophile, Cyrille de Jérusalem, Eleusius de Cyzique, Silvain de Tarse, etc. Hilaire de Poitiers y fut envoyé aussi. Le vicaire du diocèse d'Asie, chargé d'expédier les évêques au concile, n'avait pas tenu compte de sa situation d'exilé et l'avait mis en route avec les autres.

Dès la première séance (27 septembre), les partis se dessinèrent. Après une discussion confuse sur l'ordre du jour, on décida de commencer par la question de foi. Basile était absent ce jour-là. Il se trouvait désormais au nombre des personnes litigieuses, une accusation ayant été déposée contre lui. Aussi n'eut-il guère de rôle au concile : c'est Eleusius et Silvain qui dirigèrent son parti. Silvain proposa de n'accepter aucun symbole

1 Socrate donne, II, 39, 40, une analyse des actes, qu'il avait lus dans la collection de Sabinus. Sozomène (IV, 22) les lut après lui et en tira quelques détails nouveaux ; cf. Hilaire, *Adv. Const.*, 12-15.

2 L'Isaurie, province assez mal habitée, n'avait pas de gouverneur civil ; elle était administrée par un duc.

nouveau et de s'en tenir à celui d'Antioche, dit de la Dédicace. On écartait ainsi tout ce qui avait été fait à la cour depuis Pâques 358, soit à l'instigation de Basile, soit à celle des ariens. Sa proposition fut acclamée par cent-cinq voix ; alors Acace se retira, lui et les siens ; ils étaient dix-neuf. En dehors de ces deux groupes, il y avait quelques évêques égyptiens, qui, comme Hilaire, s'en tenaient au concile de Nicée ; mais en ce milieu ils ne pouvaient guère compter.

Le lendemain, pendant que les cent-cinq, enfermés dans l'église, procédaient à la signature de la formule d'Antioche, les Acaciens, tout en protestant contre ce huis-clos, remettaient au questeur une déclaration conforme à celle de Sirmium, amendée en ce sens que l'on y condamnait l'*anomoios* tout comme l'*homoousios* et *homoiousios*. Cette pièce [1], revêtue de trente-deux signatures, fut discutée, les deux jours suivants, en séance plénière. mais on n'aboutit à rien : Silvain, Eleusius et leur monde demeurèrent inébranlables et ne voulurent entendre parler d'aucun autre symbole que de celui de la Dédicace [2]. Ce que voyant, Léonas déclara qu'il avait été

[1] Athan. *De syn.*, 29 ; Epiph. *Haer.* LXXIII, 25, 26, avec les signatures, au nombre de 43. Le nombre des adhérents d'Acace varie, on le voit, suivant les documents.

[2] Ils refusèrent expressément de canoniser les formules de 358 et de 359, celles de Basile et celle de Marc. « Si Basile et Marc, dit Eleusius, ont fait quelque chose en leur particulier, si eux et les Acaciens s'entre-accusent sur tel ou tel point, cela ne regarde pas le synode ; il n'a pas à rechercher si leur exposition de la foi est ou non satisfaisante ». Sozom. IV, 22, p. 165.

délégué auprès d'une assemblée d'accord et non auprès d'une assemblée divisée. Il prit congé des évêques, en leur disant : « Maintenant, allez disputailler dans l'église ». A son exemple les Acaciens se refusèrent à prendre part à des réunions ultérieures.

La majorité se réunit pourtant, et s'occupa des questions de personnes. Cyrille de Jérusalem, déposé depuis deux ans par son métropolitain Acace, avait interjeté appel et l'empereur avait remis son affaire au concile de Séleucie : il fut réhabilité. En revanche Georges, Eudoxe, Acace, Patrophile et cinq autres furent déclarés déchus de l'épiscopat ; pour neuf autres on se borna à l'interruption des rapports, jusqu'à ce qu'ils eussent répondu aux accusations déposées contre eux. On ordonna même un évêque pour Antioche, à la place d'Eudoxe ; mais le candidat du concile, Annianus, aussitôt consacré, fut enlevé par le duc Lauricius et mené en exil.

Enfin l'assemblée se sépara, après avoir désigné ses dix délégués auprès de l'empereur. Les Acaciens, comme on pense, étaient déjà sur la route de Constantinople.

Acace, leur chef, n'était pas le premier venu. Déjà mêlé depuis longtemps à toutes les intrigues théologiques de la cour, il prend à ce moment le premier rôle. C'était un homme intelligent, disert, persévérant. A ses dons personnels s'ajoutait une grande situation ecclésiastique. Métropolitain de Palestine, successeur de l'illustre Eusèbe, héritier de la fameuse bibliothèque d'Origène, il passait, lui aussi, pour un homme de grande doctrine.

Ses idées, au fond, ne différaient guère de celles d'Arius et d'Aèce; mais il savait les envelopper d'un style onctueux et chatoyant et surtout les dissimuler sous des formules savantes. Quand il arriva à Constantinople, les premiers délégués de Rimini avaient déjà cédé et l'on était en train de travailler le concile occidental. Pendant que s'achevait cette opération, il eut l'idée de produire Aèce à la cour et de voir s'il ne serait pas possible de lui ménager un succès, ce qui eût fort avancé les affaires du parti. Constance entra dans ses vues; un aréopage laïque, présidé par le préfet de Constantinople Honoratus et quelquefois par l'empereur lui-même, écouta les raisons du fameux sophiste, lequel, cette fois, fit piteuse figure et trompa ainsi l'attente de ses patrons. Ceux-ci imaginèrent alors de le transformer en bouc émissaire et de prouver leurs bonnes intentions à eux par les anathèmes dont ils l'accableraient.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les délégués de Rimini. Ceux de Séleucie comptaient sur eux pour la résistance commune; ils s'empressèrent de les avertir de ce qui se tramait [1]: on allait condamner la personne d'Aèce, mais non sa doctrine; les Latins devaient, comme eux, s'abstenir de rapports ecclésiastiques avec les fauteurs de l'intrigue. Les bons Orientaux perdaient bien leur temps. Guidés par leurs nouveaux chefs, Ursace et Valens, les délégués de Rimini allèrent tout droit se joindre aux gens d'Acace.

1 Lettre dans Hil. *Fragm*. X, 1.

Hilaire était venu, lui aussi, à Constantinople. Il vit le désespoir des légats de Séleucie ; il vit ses compatriotes, ces Occidentaux dont il avait tant relevé l'orthodoxie, la trahir sous ses yeux et se livrer au parti de la cour. La patience lui échappa ; il les flagella d'importance : « Comment ! Arrivés à Constantinople après le » concile de Séleucie, vous allez aussitôt vous joindre » aux hérétiques qu'il a condamnés ! Vous ne différez » pas un instant, vous ne prenez pas le temps de délibérer, de vous informer ! Les légats du synode oriental, » qui ne communiquent pas avec les évêques d'ici, vont » vous trouver ; ils vous mettent au courant des faits, » vous montrent que l'hérésie vient d'être condamnée : » n'était-ce pas le moment, au moins alors, de vous tenir » à l'écart, de réserver votre jugement ?...

» Un esclave, je ne dis pas un bon esclave, mais un » esclave passable, ne peut supporter qu'on injurie son » maître : il le venge, s'il peut le faire. Un soldat défend » son roi, même au péril de sa vie, même en lui faisant » un rempart de son corps. Un chien de garde aboie au » moindre flair, s'élance au premier soupçon. Vous, vous » entendez dire que le Christ, le vrai Fils de Dieu, n'est » pas Dieu ; votre silence est une adhésion à ce blasphème, et vous vous taisez ! Que dis-je ? Vous pro» testez contre ceux qui réclament, vous joignez votre » voix à celles qui veulent étouffer les leurs » [1].

Hilaire ne s'en tint pas à cette éloquente invective.

[1] Hil. *Fragm.* X, 2-4.

Il demanda audience à l'empereur [1], insista deux fois, trois fois. On ne l'écouta pas. Les légats de Séleucie, restés seuls sur la brèche, furent entrepris individuellement. Ils résistèrent longtemps ; on les pressa de plus en plus vivement. Le 1er janvier approchait. Constance tenait à inaugurer son dixième consulat par la proclamation de la paix religieuse. On y arriva tout juste. C'est seulement dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier que les dernières signatures furent arrachées.

Il ne restait plus qu'à revêtir de l'autorité conciliaire les décisions arrêtées avec les légats et à régler certaines questions personnelles. Ce fut la tâche du concile de Constantinople [2], qui se tint dans les premiers jours de janvier 360, avec le concours de divers évêques de Thrace et de Bithynie; en tout, une cinquantaine de membres. Acace dirigea les débats. Parmi les assistants il faut remarquer le vieux Maris de Chalcédoine, un des Pères de Nicée et des protecteurs d'Arius, et Ulfila, évêque national d'une colonie de Goths établie sur les bords du Danube, qui se trouvait par hasard dans la capitale ; lui aussi était arien, et de vieille date.

La formule de Rimini fut approuvée : elle proclamait que le Fils est semblable au Père, interdisait les termes

[1] *Ad Const.*, II.

[2] Sur ce concile, voir Sozomène, IV, 24, qui a dépouillé des documents officiels. De ceux-ci un seul s'est conservé, une lettre à Georges d'Alexandrie sur la condamnation d'Aèce (Théodoret, II, 24.)

d'essence et de substance (hypostase), répudiait tous les symboles antérieurs et écartait d'avance tous ceux qu'on voudrait établir par la suite. C'est le formulaire officiel de ce qu'on appela désormais l'arianisme, notamment de celui qui se répandit chez les peuples barbares. Les deux symboles de 325 et de 360, de Nicée et de Rimini, s'opposent et s'excluent mutuellement. On ne peut pourtant dire que celui de Rimini contienne une profession explicite de l'arianisme. Il ne reproduit aucun des termes techniques de l'hérésie primitive ; et, quant à l'arianisme nouveau, l'anoméisme, il l'écarte expressément : ce n'est pas l'ἀνόμοιος qui est proclamé, c'est l'ὅμοιος, son contraire. Toutefois le vague de la formule permettait de l'entendre dans les sens les plus divers, même les plus opposés : Athanase et Aèce, avec un peu de bonne volonté, auraient pu la réciter ensemble. C'est pour cela qu'elle était perfide et inutile et que nul chrétien digne de ce nom, tenant vraiment à la divinité absolue de son maître, ne pouvait hésiter à la réprouver.

Aèce fut déposé du diaconat et excommunié sous condition, c'est-à-dire s'il persistait dans ses sentiments, « comme ayant, dans ses livres et ses disputes, fait étalage d'une philosophie chicanière et étrangère à l'esprit ecclésiastique, employé des expressions blasphématoires et troublé ainsi l'Eglise ».

Cette sentence, toutefois, ne fut pas approuvée de tout le monde : une dizaine[1] d'évêques franchement ano-

[1] Sozomène, IV, 25; cf. Philostorge, VII, 6; VIII, 4.

méens se refusèrent à jeter Jonas à la mer [1]; on leur donna six mois pour se décider.

Ceux-là étaient des amis. Vint le tour des autres : ce fut un massacre. La déposition fut prononcée contre Macedonius de Constantinople, Eleusius de Cyzique, Eortasius de Sardes, Dracontius de Pergame, Basile d'Ancyre, Eustathe de Sébaste en Arménie, Sophronius de Pompeiopolis en Paphlagonie, Helpidius de Satala, Néon de Séleucie en Isaurie, Silvain de Tarse, Cyrille de Jérusalem. Leur condamnation ne fut pas motivée sur la doctrine; outre le reproche général d'avoir, les deux années précédentes, troublé gravement la paix de l'Eglise, on fit valoir contre chacun d'eux des griefs spéciaux, d'ordre disciplinaire. Basile, en particulier, s'entendit jeter à la tête tous les coups de force et les excès de pouvoir qu'il s'était permis pendant ses quelques mois de faveur [2].

Le gouvernement instrumenta à son tour. Aèce fut interné à Mopsueste et ses ouvrages proscrits. Basile fut expédié en Illyrie, les autres en divers lieux d'exil. On les pourvut de successeurs. Pour Constantinople, on fit choix d'Eudoxe, qu'il eût été malaisé de rétablir à An-

[1] C'étaient, d'abord Théophile l'Indien, le thaumaturge du parti (Aèce aussi, en dépit de sa scolastique, se posait quelquefois en inspiré), puis Seras de Paraetonium en Libye, Etienne de Ptolémais et Héliodore de Sozouse en Cyrénaïque; un phrygien, Théodule de Kérétapa; trois lydiens, Léonce de Tripoli, Théodose de Philadelphie, Phœbus de Polycalanda, et deux autres.

[2] Le détail de tout cela est dans Sozomène, IV, 24, qui résume ici les actes officiels.

tioche, et, tout aussitôt, on procéda (15 février 360), à la dédicace de la grande église de la Divine Sagesse (Sainte-Sophie), en construction depuis vingt ans. Le concile y assista. Eudoxe prit la parole : « Le Père, dit-il, est impie (ἀσεβής), le Fils pieux (εὐσεβής) ». Aux murmures que soulevait ce langage étrange, il répondit en expliquant que le Fils révère le Père, tandis que le Père n'a personne à révérer. Ce triste calembour, dont le souvenir se conserva à Constantinople, caractérise assez bien la situation. On voit quelle espèce de prêtres arrivait aux situations supérieures de l'Eglise d'Orient [1].

Hilaire était encore à Constantinople, atterré, exaspéré. Pour passer sa colère, il se mit à écrire son livre « Contre Constance », invective terrible, qu'il eut le bon esprit de garder en portefeuille. On le laissa revenir en Occident.

Le formulaire de Rimini-Constantinople fut porté d'évêché en évêché, afin que ceux qui n'avaient pas pris part aux conciles pussent y apposer leurs signatures. En Occident c'était à peine nécessaire, tant avait été nombreuse, à Rimini, la représentation de l'épiscopat. En Asie-Mineure, en Syrie, en Egypte, il en était autre-

1 Eudoxe, du reste, tenait à cette idée. On la retrouve dans sa profession de foi, publiée par Caspari, *Alte und neue Quellen zur Geschichte des Taufsymbols*, Christiania, 1879, p. 179. Il faut même y rétablir le mot « impie », dont l'omission, dans le texte de Caspari, le rend incohérent : [ἀσεβῆ] ὅτι μηδένα σέβειν πέφυκεν. Cf. *Bulletin critique*, t. I, p. 169. C'est sans doute à l'occasion de son installation à Constantinople qu'Eudoxe produisit cette singulière formule.

ment. C'est alors que saint Athanase, du fond de quelque désert, adressa aux évêques d'Egypte et de Libye une exhortation pressante à rester dans le devoir et à refuser leur signature. On ne sait quel fut le résultat de cette démarche. Il est peu probable que les agents officiels aient eu de grands succès dans le ressort d'Athanase. Le clergé lui demeurait dévoué ; en Libye, une notable partie de l'épiscopat était passée à l'anoméisme ; ceux-là non plus n'étaient guère disposés à signer.

A Césarée de Cappadoce, le vieil évêque Dianius, qui siégeait depuis une vingtaine d'années et ne se mettait guère en avant, était habitué à signer toutes les formules officielles ; il signa encore celle-là.

A Antioche le siège était vacant : il fallut élire un nouvel évêque. Le choix tomba sur Mélèce, évêque en disponibilité. Mélèce était de Mélitène, dans l'Arménie mineure. Un concile assemblé dans cette ville, en 358, avait déposé de l'épiscopat l'évêque de Sébaste, Eustathe, personnage fort en vue pour l'ardeur qu'il mettait à propager la vie ascétique et les institutions monastiques. Dans sa jeunesse il les avait étudiées en Egypte. On disait qu'il y avait fréquenté Arius et s'était imbu de sa doctrine. Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'au moment où la sentence du concile de Mélitène le frappa dans sa situation épiscopale, Eustathe, comme Basile d'Ancyre, professait des doctrines très rapprochées de l'orthodoxie nicéenne. Mélèce, alors membre du clergé de Mélitène, accepta de le remplacer. C'était un homme fort considéré pour sa piété, sa douceur affable et sa droiture d'esprit.

Mais Eustathe, lui aussi, était très populaire ; la population de Sébaste n'accepta pas le successeur qu'on prétendait lui donner ; Mélèce dut se retirer ; il s'établit à Bérée de Syrie (Alep). L'année suivante (359) Eustathe prit part au concile de Séleucie, dans les rangs de la majorité homoïousiaste; Mélèce, soit au concile [1], soit après, signa la formule acacienne. C'était donc, au moment où (hiver 360-361) on lui confia le siège d'Antioche, l'homme du concile de Rimini-Constantinople, tout comme Acace de Césarée et Georges d'Alexandrie, qui assistèrent à son installation. Il y prononça un discours très habile, où, tout en restant dans les formules officielles, en ne parlant ni d'essence ni d'hypostase, il laissa voir qu'au fond il n'était pas loin de penser comme les nicéens [2]. Ceux-ci firent éclater leur joie. Les Ariens comprirent : au bout d'un mois ils avaient déjà trouvé le moyen de se débarrasser du nouvel évêque. Sans lui faire un procès doctrinal, on l'entreprit sur certains actes de son administration, notamment sur la réintégration de clercs évincés par ses prédécesseurs. A sa place on mit Euzoïus, l'ancien compagnon d'Arius, destitué du diaconat, quarante ans auparavant, par Alexandre d'Alexandrie.

L'empereur Constance était revenu à Antioche et présidait à ces changements. Force lui restait, à lui et

1 Socrate (II, 44) le marque expressément.

2 Saint Epiphane, qui nous a conservé ce discours (*Haer.* LXXIII, 29-33), n'y trouve pas grand chose à redire.

à ses conseillers ecclésiastiques. Nicée et Ancyre, Athanase et Basile, étaient enveloppés dans le même désastre. « Le monde gémit, dit saint Jérôme, et s'étonna d'être arien ». Il ne s'étonna pas longtemps. Le joug sous lequel se courbait l'épiscopat allait être brisé. A la fin de l'hiver précédent, en avril 360, les meilleures troupes de la Gaule furent appelées par Constance à servir sur la frontière perse. On les avait réunies à Paris. Au moment de partir, les soldats refusèrent de quitter la Gaule. Un soir ils descendirent de leur camp [1], se dirigèrent vers le palais où résidait le césar et l'acclamèrent auguste, en dépit de sa résistance et de ses protestations.

Constance avait cessé de régner en Occident. Les hauts fonctionnaires qui le représentaient à côté du jeune césar se retirèrent et Julien écrivit à son impérial cousin pour s'excuser de ce qui était arrivé. Constance était à Césarée de Cappadoce quand il reçut ces lettres. La guerre des Perses l'occupa cette année et la plus grande partie de l'année suivante. Cependant Julien, auguste malgré lui, se décidait à soutenir par les armes son usurpation forcée. En 361 il se mit en marche vers l'Orient. Constance, enfin libre de ses mouvements, partit d'Antioche pour aller combattre le compétiteur que l'Occident lui envoyait. Mais la maladie l'arrêta au pied du Taurus. Euzoïus, l'évêque officiel d'Antioche, se trouva là pour le baptiser,

1 Situé sur le penchant ouest de la hauteur appelée depuis Montagne Sainte-Geneviève, sous la rue Soufflot actuelle. Quant au palais de Julien, il en subsiste des ruines importantes.

car ce grand artisan de formules théologiques n'était encore que catéchumène ; il mourut le 3 novembre 361. Julien reçut la nouvelle en Thrace ; le 11 décembre il entrait à Constantinople ; les destinées de l'empire tout entier étaient remises entre ses mains.

CHAPITRE IX

Julien et la réaction païenne.

Le paganisme sous les princes constantiniens. — Proscription des sacrifices. — Déclin des anciennes religions. — La jeunesse de Julien. — Son évolution religieuse. — Devenu empereur il se déclare païen. — Revanche de la religion vaincue. — Massacre de Georges d'Alexandrie. — Littérature de Julien, sa piété, sa tentative de réformer le paganisme. — Son attitude envers les chrétiens. — Rappel des évêques exilés. — Retrait des privilèges, interdiction d'enseigner. — Conflits et violences. — Reconstruction du temple de Jérusalem. — Julien et les gens d'Antioche. — Sa mort.

Déjà, sous Constantin, surtout depuis qu'il fut devenu seul empereur, l'Etat avait pris parti contre le paganisme. Cependant aucune mesure générale n'avait fermé les temples : l'Etat n'y offrait plus de sacrifices ; mais, sauf peut-être à la fin du règne, les particuliers avaient conservé la liberté d'en célébrer. Cette tolérance ne devait pas tarder à disparaître : les fils de Constantin se montrèrent encore plus résolus que leur père à en finir avec l'ancienne religion. Dès l'année 341, Constant adressa au vicaire d'Italie le rescrit suivant : « Que la » superstition cesse ! Que l'on abolisse la folie des sacri» fices ! Quiconque, contre la loi du divin prince notre » père et le présent ordre de notre mansuétude, osera » célébrer des sacrifices, doit être jugé et puni » [1]. D'au-

[1] « Cesset superstitio, sacrificiorum aboleatur insania. Nam

tres constitutions répètent cette défense, spécifiant que les temples doivent être partout fermés, les sacrifices interdits, sous peine de mort et de confiscation [1]. Magnence, bien que chrétien lui-même, avait permis, par exception, que l'on célébrât des sacrifices pendant la nuit ; Constance révoqua cette mesure [2].

Toutefois il y a lieu de remarquer que le seul acte de culte proscrit par cette législation, c'est le sacrifice. Or les religions païennes comportaient beaucoup d'autres cérémonies. On ne voit pas qu'elles tombassent sous le coup de la loi. Un rescrit impérial de 342 [3] spécifie expressément qu'on ne doit pas toucher aux temples suburbains auxquels se rattachent des jeux de cirque et autres ; on en veut à la superstition, non aux amusements du public. Les processions, les repas sacrés, les mystères, bien d'autres manifestations religieuses se maintinrent comme auparavant. A Rome, on taurobolisa jusqu'au temps de Théodose. Les initiations d'Eleusis furent pratiquées sous Constance et même après Julien. A Antioche, le fameux sanctuaire de Daphné continua d'être fréquenté, et cela dans les intentions les moins austères.

quicumque contra legem divi principis parentis nostri et hanc nostrae mansuetudinis iussionem ausus fuerit sacrificia celebrare, competens in eum vindicta et praesens sententia exeratur. » *Cod. Theod.* XVI, 10, 1.

1 *Cod. Theod.* XVI, 10, 4 et 6 ; la date précise de la loi 4 est sujette à contestation ; la loi 6 est de 356 ; elle fut promulguée au nom de Constance et de Julien.

2 *Cod. Theod.* XVI, 10, 5, de 353.

3 *Cod. Theod.* XVI, 10, 3.

Au lieu de l'interdire absolument, ce que les bonnes mœurs paraissaient demander, le césar Gallus se borna à lui organiser une concurrence. Il fit transporter dans le bois sacré les restes de saint Babylas, l'évêque martyr ; dès lors les personnes graves purent se risquer sur la route de Daphné.

Du reste, ce qui est à considérer ici, c'est beaucoup moins la législation que la pratique. De la législation on peut dire au moins que les prescriptions terribles de l'empereur Constance n'ont fait, que l'on sache, aucune victime. Il n'est nulle part question de martyrs païens. A n'en pas douter il y eut en bien des endroits conflit entre les partisans des deux cultes; certaines histoires de martyrs chrétiens sont des récits d'émeutes à prétextes religieux. Des prédicateurs trop zélés, qui s'en vont prêcher l'Evangile à des populations rurales peu préparées, sont l'objet de mauvais traitements et quelquefois massacrés. On se bat autour des temples que des bandes de chrétiens fanatiques s'ingèrent à détruire ; les horions, bien entendu, se répartissent entre agresseurs et défenseurs. A Tipasa, en Mauritanie, une enfant, appelée Salsa, se glisse dans un temple, s'empare d'un dieu de bronze et le précipite du haut d'une falaise ; les païens la surprennent et l'envoient rejoindre l'idole au fond de la mer. Ces faits n'ont évidemment rien à voir avec les lois : ce sont des accidents.

Des lois elles-mêmes, l'application devait être assez diverse. Quand une localité passait tout entière au christianisme, il était assez naturel qu'elle disposât à son gré

des édifices de l'ancien culte. Les temples se fermaient alors sans difficulté, les sacerdoces étaient abolis, les dieux appropriés à l'ornement des places publiques, ou emmagasinés dans quelque réduit. Les biens des temples revenaient aux municipalités, quand l'Etat ne s'en emparait pas, ce qu'il fit souvent. Ailleurs, au contraire, en des villes ou des localités rurales qui n'avaient pas voulu entendre parler du christianisme, on conservait temples et sacerdoces ; on maintenait les fêtes, les jeux, les processions et autres manifestations extérieures ; quant aux sacrifices, si l'on se risquait à en faire, on s'arrangeait pour que la police n'en fût point avisée. Celle-ci fermait souvent les yeux, quand elle n'était pas de connivence. Vers la fin du règne de Constance, le préfet de Rome, Tertullus, inquiet du retard d'un convoi de blé, offrit, dans un temple d'Ostie, un sacrifice aux Castors [1]. Le plus souvent, et surtout dans les grandes villes, on se partageait entre les deux cultes. Il y avait sûrement beaucoup de gens qui s'intéressaient aux deux à la fois. Les assemblées chrétiennes, la vigile, la liturgie, étaient assez sévères et ne donnaient guère d'aliment à l'enthousiasme. Le populaire goûtait davantage les réunions que l'on tenait dans la banlieue, près des tombeaux des martyrs. Elles comportaient des agapes, desquelles, en dépit des représentations du clergé, une certaine joie, souvent excessive, n'était pas exclue. Mais tout cela était peu de chose auprès des pompes païennes.

[1] *Amm. Marc.* XIX, 10.

Celles-ci durèrent, en général, tant qu'on n'eut pas trouvé moyen de les remplacer, tant que celles des formes religieuses qui tenaient le plus au cœur du peuple n'eurent pas été adaptées par lui à la religion chrétienne.

En somme, et dans l'ensemble de l'empire, le paganisme était en grand déclin. Il pliait sous la défaveur impériale et la proscription de son culte. De tant de lettrés qui le professaient encore, aucun ne prenait sa défense. Au contraire il s'en trouva un qui, l'ayant abandonné de frais, dressa contre lui un réquisitoire terrible. Firmicus Maternus était un avocat de Syracuse, qui se distrayait des ennuis de sa profession en s'occupant d'astrologie. Vers la fin du règne de Constantin il passa en Campanie, où il publia un traité sur cette science. Une dizaine d'années plus tard, ayant, dans l'intervalle, renoncé au paganisme et à l'étude des astres, il adressait aux empereurs Constance et Constant un livre sur « La fausseté des religions profanes », où il fait, avec une érudition suspecte et des étymologies bizarres [1], le procès des cultes païens. Il en réclame l'abolition, définitive et sans miséricorde : « Il faut en finir, très sacrés em-» pereurs, il faut couper court à tout cela par des lois » sévères. C'est pour cela que Dieu vous a donné l'em-» pire, qu'il vous conduit de succès en succès. Enlevez, » enlevez sans crainte les ornements des temples ; en-

[1] C'est ainsi qu'il retrouve en Sérapis le patriarche Joseph. Le boisseau que le dieu portait sur la tête lui semble être un souvenir du ministère de Joseph pendant les années d'abondance et de disette.

» voyez les dieux à la monnaie, appropriez-vous leurs » biens... ». Telles sont les exhortations qui reviennent à chaque page sous cette plume fanatique. Nous sommes loin du temps où Justin se contentait de demander aux empereurs qu'ils ne fissent pas couler le sang des chrétiens.

Ce temps, il ne semblait guère probable qu'on le revît : la victoire du christianisme était éclatante ; la disparition totale des anciens cultes pouvait être considérée comme prochaine. Tout-à-coup, cependant, le vent changea, les dieux abandonnés remontèrent sur les autels et les chrétiens se sentirent menacés de nouveau par la puissance publique redevenue hostile.

Julien [1] était né à Constantinople, en 331, de Jules Constance, frère de Constantin, et de Basilina, grande dame romaine, qui mourut peu après sa naissance. Il avait six ans quand son père et l'un de ses frères périrent dans les massacres qui suivirent la mort de Constantin. Lui-même échappa, avec son autre frère, Gallus. On lui rappela plus tard qu'à ce moment dangereux il eut à se louer de certains dévouements ecclésiastiques. Quand le calme fut revenu et que Constance se fut décidé à prendre les deux enfants sous sa protection, Julien fut confié à l'évêque de Nicomédie, Eusèbe, parent éloigné, dont sa mère avait déjà subi l'influence. Il demeura près de lui, à Nicomédie et à Constantinople, pen-

[1] P. Allard, *Julien l'apostat* (1900-1903.)

dant près de cinq ans. Eusèbe mort, Julien et Gallus, jusque là séparés, furent réunis et installés dans une villa appelée Makellon, au pied du mont Argée, non loin de Césarée en Cappadoce. Il y restèrent près de huit ans, jusqu'au moment (351) où Gallus fut nommé césar et s'en alla régner à Antioche. Quant à Julien, on lui permit de compléter son éducation en fréquentant les maîtres de renom. A cet effet il séjourna à Constantinople, en Bithynie et en Asie. Impliqué en 354 dans l'affaire de Gallus, il fut mandé en Italie, près de l'empereur. L'impératrice Eusébie intervint en sa faveur; on l'autorisa à reprendre ses études. C'est alors qu'il vint à Athènes, où il connut Grégoire et Basile, deux jeunes cappadociens destinés à s'illustrer dans l'épiscopat. Il n'y resta pas longtemps et fut rappelé, en 355, à la cour de Milan, pour être associé à son tour au gouvernement impérial, et chargé de veiller à la défense des provinces occidentales. On sait qu'il s'acquitta consciencieusement et heureusement de cette tâche, qu'il ne recula devant aucun des devoirs, grands ou petits, qu'elle lui imposait, et que l'impression laissée par lui en Gaule fut une impression favorable.

Toutefois ce défenseur de la patrie romaine cachait un sophiste grec; ce représentant, ce collègue, du pieux empereur Constance était au fond un païen convaincu et dévot. Son évolution intérieure, connue ou soupçonnée de quelques personnes seulement, remontait assez haut. Les circonstances de son éducation l'expliquent dans une certaine mesure.

Ses parents étaient chrétiens, comme toute la famille impériale. Il avait, tout petit enfant, sauté sur les genoux de Constantin, « l'évêque extérieur » de l'Eglise chrétienne. On le baptisa de bonne heure, et, jusqu'à sa sortie de la villa de Makellon, on le voit toujours entouré de personnages ecclésiastiques. Il est vrai que c'étaient des membres éminents de la coterie arienne et que, dans cette école de sophistique religieuse, l'Evangile était fort voilé par la métaphysique. A s'occuper sans cesse des relations et processions divines on perdait de vue le message du Christ, son histoire, son œuvre de salut. Dans le conflit des symboles, dans les intrigues des évêques de cour, dans leur ardeur à se renverser les uns les autres, l'Eglise usait lamentablement son prestige. Des hommes comme Eusèbe, Georges, Aèce, ne recommandaient que faiblement le christianisme. Toutefois les convictions résistaient généralement à ce spectacle : il n'arrêta pas le mouvement des conversions, même chez les gens cultivés. Du reste la critique que Julien fit de la religion chrétienne ne s'adressa pas à telle ou telle nuance. C'est à l'ensemble qu'il s'en prit, c'est du christianisme comme tel qu'il se détacha. Et il s'en détacha parce qu'en lui s'était formée une autre conscience religieuse.

Il savait le latin et le parlait « suffisamment », dit Ammien[1]. On ne s'en douterait guère en lisant ses livres et ses lettres : lui si érudit en littérature, jamais il ne cite

[1] XVI, 5, 7.

un auteur latin, pas même Virgile. Rome existe à peine pour lui ; c'est Athènes qui est le centre des choses. Au ciel il ne voit que les dieux grecs, en ce monde que les souvenirs ou les intérêts présents de l'hellénisme, et de l'hellénisme religieux. Julien est un dévot du culte antique, un adepte passionné des mystères et de la théologie païenne. Des anciens poètes il ne connaît guère que les poètes sacrés, Homère et Hésiode. Plus éclectique en philosophie, il lut d'abord Platon, Aristote et les autres; mais quand il se vit un peu émancipé des précepteurs, son inclination le détourna des raisonneurs pour le porter vers les mystiques, vers les néoplatoniciens, et non pas vers ceux d'entre eux qui, comme Ædesius de Pergame et Eusèbe de Myndos, s'en tenaient à la philosophie de Plotin, mais plutôt vers les disciples de Jamblique, vers les praticiens de la théurgie et de l'occultisme. C'est ainsi qu'il tomba entre les mains de Maxime d'Ephèse, qui lui fit pénétrer les arcanes de sa philosophie et le mit en rapport avec les dieux. Julien avait vingt ans : sa vie, bien surveillée par des personnes de confiance, était demeurée grave, austère même. Il n'avait de passion que pour le mystère des choses, surtout des choses invisibles. Dans ces pratiques, ce qui lui restait de christianisme s'évapora. On l'avait initié à la doctrine ; on lui avait fait lire la Bible et entendre des catéchèses. Maintenant Moïse, Jérémie, Luc, Matthieu, lui semblaient de piètres auteurs auprès d'Homère, de Platon et de Jamblique. Ses relations avec les philosophes ayant fait quelque bruit, son frère Gallus, inquiet à bon droit de leurs

conséquences, crut devoir lui expédier le plus en vue des sophistes chrétiens, Aèce, qui étonnait alors Antioche par le succès de ses argumentations. Il perdait bien son temps. Contre la mystique qui possédait l'âme de Julien, que pouvait la scolastique sèche et creuse des maîtres en arianisme?

Le disciple de Maxime d'Ephèse endura les argumentations d'Aèce, comme il endurait beaucoup d'autres choses : Constance, il le savait, ne plaisantait pas là dessus. Julien abhorrait son cousin, qu'on n'avait pas manqué de lui représenter comme l'assassin de sa famille. Cela ne l'empêcha pas de lui consacrer un panégyrique très élogieux. Il en fit un autre en l'honneur de l'impératrice Eusébie. Dans ces compositions il était encore [1] d'usage que l'on employât le merveilleux païen. C'était une consolation pour Julien : il célébrait son cousin, ce qui lui était bien désagréable ; mais il pouvait aussi célébrer ses dieux, et cela l'enchantait.

A part ces exercices de style, il lui fallut, malgré sa ferveur de néophyte, continuer à se feindre chrétien, galiléen, comme il commençait à dire, prendre part aux assemblées religieuses que présidait le clergé officiel, cacher sa piété pour les dieux proscrits sous un zèle apparent pour la religion qui les persécutait. Situation difficile et cruelle, car, il n'y a pas là dessus le moindre

[1] Cela dura très longtemps. Au vᵉ siècle les panégyriques de Sidoine Apollinaire font encore évoluer le personnel de l'antique Olympe.

doute, la nouvelle conviction de Julien était profondément sincère.

Dieu sait ce qui serait advenu de ce conflit intérieur s'il avait dû se prolonger autant que l'âge de Julien et celui de Constance pouvaient le faire présager. Les circonstances qui mirent bientôt les deux cousins aux prises permirent à Julien de se montrer ce qu'il était. Il ne se pressa pas. Le 6 janvier de l'année 361, on le vit encore, à Vienne, où il passait l'hiver, prendre part aux mystères chrétiens. C'était la dernière fois : l'été suivant, dans sa marche à travers la Pannonie, il cessa de se cacher et se mit à célébrer en grande pompe, devant toute son armée, les sacrifices que jusque là il dissimulait dans le secret de son intérieur. Son enthousiasme pour les anciens dieux éclata bientôt dans ses discours et dans sa correspondance officielle, comme aussi sa rage contre Constance[1].

Les deux cousins marchaient l'un contre l'autre. La situation devenait tragique. On allait à une seconde bataille du pont Milvius, à un choc entre une armée païenne et une armée chrétienne. Cependant les choses prirent une autre tournure. La mort de Constance permit à Julien d'entrer paisiblement à Constantinople (le 11 décembre 361). Au lieu de livrer bataille à son rival il présida à ses funérailles.

Il se rattrapa sur les ministres. Une cour spéciale fut instituée et régla durement les comptes du nouvel au-

[1] Voir surtout sa lettre aux Athéniens.

guste. Parmi ses victimes figurèrent le préfet Taurus, celui du concile de Rimini, et le grand chambellan Eusèbe, dont la triste figure traverse à certains moments l'histoire de saint Athanase et du pape Libère. Eusèbe fut exécuté : il avait joué dans l'affaire de Gallus un rôle que Julien ne lui pardonna pas. Taurus ne fut qu'exilé [1].

Mais le principal soin du nouveau prince, la pensée du règne qui s'ouvrait, ce fut la revanche du paganisme. Julien dessina tout de suite son attitude et montra en lui le Constantin de l'ancien culte. Un édit ordonna de rouvrir les temples et de reprendre partout les sacrifices [2]. Cette prescription ne pouvait manquer d'être appréciée diversement. Il y avait des endroits où elle fit plaisir à la population, restée fidèle aux dieux d'autrefois. Ailleurs, elle parut inopportune, la plupart ayant passé au christianisme. Bien des municipalités avaient commencé à détruire les temples ; leurs dotations en bien fonds et leur mobilier avaient été confisqués par l'Etat ou aliénés par les curies. Julien prescrivit bientôt de les reconstituer. Pareille disposition avait été prise en 312 par Constantin et Licinius, en faveur des églises chrétiennes. On n'entend pas dire qu'elle ait alors soulevé de graves difficultés ; du reste, quand des particuliers devaient être dépossédés, les empereurs de 312 les dédommageaient. Julien se crut dispensé d'en faire autant. Dans sa pensée

1 Ammien, XXII, 3.
2 Ammien, XXII, 5.

le fait d'avoir concouru à la destruction et à la spoliation des temples constituait un crime dont il était naturel de tirer vengeance. Il n'alla pas sans doute jusqu'à édicter pour cela des châtiments personnels ; mais il se montra très dur dans ses revendications, condamnant au besoin à rebâtir les temples des évêques qui en avaient plus ou moins favorisé la démolition, et surtout se montrant très indulgent pour les émeutes populaires en faveur de sa réaction païenne.

La première victime fut l'évêque intrus d'Alexandrie, Georges le Cappadocien. Chassé d'Alexandrie en 358, ce peu sympathique personnage avait traîné de concile en concile, se mêlant à toutes les intrigues contre l'orthodoxie et ses défenseurs. Enfin, au moment où Constance partait d'Antioche pour aller combattre Julien, il regagna, après trois ans d'absence, la métropole égyptienne, où la police lui avait préparé les voies. Sans parler de l'horreur qu'il inspirait aux fidèles d'Athanase, Georges était universellement détesté. Nombre d'Alexandrins avaient à se plaindre et de ses délations et de ses spoliations. Les temples encore debout l'exaspéraient ; il ne tarissait pas de menaces à leur endroit. C'est le 26 novembre 361 que les Alexandrins revirent l'évêque exécré. Quatre jours plus tard le préfet afficha la nouvelle de la mort de l'empereur et de l'avènement de Julien. En un moment la population se souleva. Georges ne fut pas tué ce jour là, mais seulement emprisonné. Le 25 décembre une autre émeute l'arracha de sa prison. Il fut massacré, avec un fonctionnaire appelé Dracontius, dont

les païens avaient eu à se plaindre. Le cadavre de l'évêque fut hissé sur un chameau ; quelques forcenés s'attelèrent à celui de Dracontius. On leur fit faire le tour de la ville ; puis on les brûla et les cendres furent jetées au vent. Tel était, à Alexandrie, le rituel des exécutions, quand la populace s'en chargeait.

Julien, informé de l'affaire, se borna à gronder les Alexandrins. Ils auraient dû réserver Georges à la justice des tribunaux. A part cette question de procédure, il ne pouvait que les approuver : Georges était un ennemi des dieux. Il se souvint ensuite que le défunt avait une fort belle bibliothèque, dont il avait profité jadis pour tromper les ennuis de Makellon ; les fonctionnaires furent mis en réquisition pour la retrouver et l'expédier à la cour [1].

L'empereur, en Julien, n'avait pas tué le lettré. Il aimait toujours les livres ; il trouvait le temps de lire, et même d'écrire. Ses nuits, que les fêtes mondaines n'abrègeaient pas, étaient en grande partie consacrées à l'étude. C'est de ce temps-là, du temps où il eut charge d'empire, que date presque toute sa littérature, ses traités théologiques, sur le Roi Soleil, sur la Mère des Dieux, ses écrits contre les cyniques et les chrétiens, ses satires, les Césars, le Misopogon, des lettres importantes, comme celle aux Athéniens, celle à Thémistius, enfin un long manifeste religieux, dont il ne reste que des fragments. Dès le premier moment il avait appelé à lui rhé-

[1] *Juliani ep.* 9, 10, 36.

teurs et philosophes, Libanius, Thémistius, Maxime d'Ephèse, et les honorait comme des demi-dieux. Leur entretien lui plaisait par dessus tout. Il avait beau avoir atteint la trentaine; c'était toujours un disciple.

C'était aussi un dévot. On avait vu des empereurs attachés au vieux culte national; quelques-uns même s'étaient ardemment employés à y ramener les chrétiens égarés. Mais une telle piété, une telle avidité pour les choses saintes, pour les sacrifices, les processions, les temples, personne ne l'avait jamais manifestée. Le seul de ses prédécesseurs qui lui puisse être comparé à ce point de vue, c'est Maximin, le Maximin d'après Galère, qui ne peut plus persécuter ouvertement, mais trouve le moyen de le faire indirectement, en excitant le zèle religieux des municipalités. Julien fait savoir à tout l'empire que sa faveur est proportionnée à l'ardeur que l'on montrera pour le service des dieux. Qu'on rebâtisse les temples, qu'on les desserve, qu'on les fréquente, on obtiendra tout ce qu'on voudra ; sinon rien, pas même une garnison au moment où l'ennemi approche.

Comme Maximin encore, on le voit organiser les sacerdoces, grouper autour d'un chef pour chaque localité les prêtres des divers sanctuaires, établir au dessus d'eux des prêtres provinciaux, autrement dit constituer des évêques et des archevêques païens. Mais — et ici éclate une différence qu'il est juste de relever — tandis que Maximin choisissait pour ces postes des gens riches et titrés, Julien veut avoir un personnel vertueux. Il lui demande de bons exemples; les prêtres en chef doivent veiller sur

la conduite de leurs inférieurs, les réprimander, les corriger au besoin. Ses évêques doivent être pieux et de bonnes mœurs, comme ceux des chrétiens. Il va même jusqu'à les exciter à organiser des fondations charitables, des œuvres d'assistance, comme il y en a partout dans les communautés chrétiennes.

Rêve d'écolier ! Le paganisme, en Orient surtout, ne se prêtait pas à de telles réformes. L'idée que Julien se faisait du sacerdoce et de ses devoirs était une idée chrétienne. Jamais un prêtre païen ne s'était imaginé qu'il dût vivre plus sévèrement que les autres hommes ou que le soin des misérables eût une connexion spéciale avec ses fonctions. Julien versait le vin nouveau dans les vieilles outres et cherchait à insinuer l'esprit chrétien dans le cadavre exhumé du paganisme. Le succès fut médiocre. Son entourage fut bientôt excédé de sa dévotion, de ses pratiques, de ses sacrifices continuels. Son clergé, dans lequel il fit entrer quelques apostats du christianisme, était loin de lui donner satisfaction. Quand il se fut installé à Antioche, il voulut se conformer aux rites du pays. Mais le culte des dieux syriens n'était pas fait pour les gens austères. Julien se montra dans les pompes sacrées avec un entourage qui eût navré ses anciens précepteurs. Il prêta beaucoup à rire et compromit du même coup sa philosophie et sa dignité d'empereur.

Cette restauration païenne excluait évidemment les chrétiens de la faveur impériale, en attendant qu'elle les mît hors la loi. Mais ils étaient nombreux en Orient et

Julien dut graduer les manifestations de son mauvais vouloir. Au lendemain de son entrée à Constantinople, les chefs des diverses confessions chrétiennes, ariens, anoméens, macédoniens, orthodoxes, novatiens, furent mandés au palais, pour s'entendre déclarer qu'il n'y avait plus de christianisme officiel et qu'aucune nuance n'était proscrite par l'Etat. On ne pouvait mieux dire ; mais l'intention qui dictait cette tolérance, c'était de mettre aux prises les diverses sectes et de diminuer ainsi la résistance au paganisme[1]. C'est pour la même fin que furent révoquées les mesures d'exil ou d'internement prononcées en suite des décisions conciliaires. Les évêques orthodoxes, ceux de la confession de Nicée, profitèrent de la permission et rentrèrent chez eux. Il en fut de même de Basile d'Ancyre et de ses amis, si durement traités par le concile de 360, et aussi de quelques anoméens obstinés. On se figure aisément les troubles auxquels pouvait donner lieu le retour de ces évêques, qui trouvaient leurs sièges occupés par des successeurs. Tel ne fut pas, il est vrai, le cas pour Alexandrie, où Athanase reparut le 21 février, et trouva la place libre. Mais en Afrique le retour des chefs donatistes fut un véritable fléau, qu'un homme d'état digne de ce nom n'eût jamais dû déchaîner.

[1] C'est Ammien (XXII, 5) qui nous révèle cette intention. Julien savait, dit-il, qu'il n'y a pas de bêtes féroces plus redoutables que les chrétiens ne le sont les uns envers les autres. Voilà l'impression que les païens éclairés recevaient des querelles théologiques de ce temps-là.

Malheureusement, chez Julien, l'homme d'état était opprimé par le sectaire. Le rappel des évêques exilés, quelle qu'en fut l'intention secrète, était justifiable en théorie et, en pratique, s'il eut de mauvais effets, il en eut aussi de bons. Mais il fut suivi d'autres mesures, que ne justifiait aucune préoccupation de tolérance. Les clercs chrétiens, exemptés de la curie par Constantin, y furent inscrits de nouveau ; tous les privilèges furent supprimés. On enleva aux évêques la juridiction civile [1] que Constance leur avait attribuée. Un peu plus tard les chrétiens furent exclus des emplois de la maison impériale, des hautes fonctions administratives et de l'armée elle-même, autant que cela put se faire. Enfin l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique fut interdit aux maîtres chrétiens [2].

Toutes ces mesures, la dernière surtout, furent cruellement ressenties. L'interdiction aux chrétiens d'enseigner la littérature et la philosophie [3] frappa des maîtres illustres. Victorinus à Rome, Prohaeresius à Athènes,

[1] De cela il sera question plus loin.

[2] Ammien (XXII, 10) blâme beaucoup cette mesure : *Illud autem erat inclemens, obruendum perenni silentio, quod arcebat docere magistros rhetoricos et grammaticos ritus christiani cultores.*

[3] La philosophie n'est pas mentionnée dans le texte d'Ammien, ci-dessus, note 2, mais Julien la marque expressément dans son édit (ep. 42), εἴτε ῥήτορες εἴτε γραμματικοὶ καὶ ἔτι πλέον οἱ σοφισταί. Dans cet édit il laisse aux jeunes chrétiens la faculté de s'instruire dans les écoles officielles. D'après certains indices il la leur aurait retirée par la suite. En tout cas, ces écoles devant avoir, dans sa pensée, un caractère religieux de sens païen, il eût été très difficile aux chrétiens de les fréquenter.

descendirent de leurs chaires, celui-ci malgré les instances de Julien, qui aurait fait une exception en sa faveur.

Tout ce que le christianisme comptait de gens cultivés se sentit frappé d'ostracisme. De par l'empereur on était exclu de la tradition hellénique, de la culture intellectuelle. Deux chrétiens de Laodicée en Syrie, les deux Apollinaire, père et fils, essayèrent de remplacer les auteurs qu'on leur arrachait des mains par des compositions en vers et en prose dont la Bible et l'Evangile fournissaient le sujet. Leur zèle, secondé par une extraordinaire facilité de composition, fut heureusement inutile. Ils n'avaient pas fini de mettre la Genèse en épopée et l'Evangile en dialogues socratiques quand le vent changea. On revint à Homère et à Platon.

Tout ce mauvais vouloir de Julien restait cependant en deçà de la persécution formelle. Un chrétien qui avait terminé ses études, qui n'était ni fonctionnaire, ni militaire, et qui pouvait vivre sans rien demander au gouvernement, n'était pas menacé de mort par les autorités de l'Etat pour le seul fait de professer la religion chrétienne. Les églises restaient ouvertes et le culte y était pratiqué comme par le passé. Mais la tentative de ressusciter le paganisme en un pays où presque tout le monde était chrétien ne pouvait que donner lieu à de nombreuses protestations, et celles-ci étaient payées cher. Il y eut de ce fait des exécutions capitales, comme celles du prêtre Basile, à Ancyre [1], du soldat Emilien, brûlé vif à Doros-

[1] Sozom., V, 11.

torum, sur le bas Danube, pour outrage au culte païen [1], et de trois chrétiens de Méros en Phrygie, Macedonius, Théodule et Tatien [2], coupables d'avoir brisé des idoles remises à neuf. Les gens de Césarée en Cappadoce avaient, sous Constance, détruit presque tous leurs temples ; il en restait un, celui de la Fortune : ils en décidèrent la démolition. Le moment était mal choisi. La colère de Julien s'abattit sur l'audacieuse cité, qui perdit ses droits municipaux ; sur l'église de Césarée, qu'il frappa d'une amende énorme ; sur les clercs, qu'il fit enrégimenter dans les troupes de police, milice onéreuse et vile. Quelques citoyens, plus spécialement responsables de la destruction du temple, furent exilés ou mis à mort ; parmi ces derniers, on a conservé les noms d'Eupsychius et de Damas [3].

Du reste, dans les pays où les païens étaient les plus nombreux et se sentaient maintenant les maîtres, ils n'avaient pas à se gêner pour faire expier aux chrétiens les tracasseries dont leur culte avait été l'objet sous les règnes précédents. En Syrie, où la proportion des chrétiens variait beaucoup d'une localité à l'autre, on signale des scènes lamentables. A Emèse, à Epiphanie, des processions bachiques pénétrèrent dans l'église avec une

[1] Jérôme, *Chron.* a. Abr. 2379.

[2] C'est à ceux-là que fut d'abord attribué un mot célèbre, que l'on mit plus tard sur les lèvres du diacre romain Laurent. Etendus sur un gril ardent, ils interpellèrent le juge : « Assez cuits de ce côté : fais-nous retourner, tu nous mangeras mieux rôtis » (Socrate, III, 15 ; cf. Sozom., V, 11).

[3] Sozom., V, 4, 11. S. Basile en parle souvent.

statue de Dionysos, qui fut installée sur l'autel [1]. Le cimetière chrétien d'Emèse fut livré aux flammes [2]. Le vieil évêque d'Aréthuse, Marc, celui-là même qui avait sauvé Julien lors des massacres de 337, se vit dénoncé à l'empereur pour avoir malmené les païens et détruit un temple. Condamné à le rebâtir, il s'y refusa. On le livra à la populace, qui le traîna par les rues, lui arrachant la barbe, le tourmentant de mille façons, puis aux enfants des écoles, qui s'amusèrent à le jeter en l'air pour le recevoir sur leurs styles ; enfin on l'enduisit de miel, tout meurtri qu'il était, et on l'exposa aux guêpes. Cependant on ne l'acheva pas ; il survécut à ces traitements abominables. A Alexandrie, à Ascalon, à Gaza, à Héliopolis, la populace païenne se soulevait à chaque instant. Les prêtres, les vierges, étaient massacrés avec d'horribles raffinements ; on leur ouvrait le ventre : sur leurs entrailles pantelantes, on jetait de l'orge pour les faire manger aux porcs. Julien laissait tout faire. Il flattait même les populations coupables de ces atrocités. Constantin avait fait de Maïouma, le port de Gaza, une cité à part. Maïouma était chrétienne : Julien lui retira son autonomie et la soumit de nouveau aux païens de Gaza. Le gouverneur de Palestine ayant essayé de sévir contre les auteurs d'une émeute où quatre chrétiens de cette ville avaient péri, l'empereur le destitua et l'exila.

Tout lui était bon pour agacer les chrétiens. Il y

1 *Chron. Pasch.*, p. 295, 296.

2 Julien, *Misopogon*, p. 461 Hertlein.

avait bientôt trois siècles que le temple de Jérusalem était détruit et que les Juifs n'avaient plus accès à leur ancienne ville sainte ; la nouvelle ville d'Ælia était peuplée de chrétiens. Julien imagina de rebâtir le temple d'Israël et de relever un culte pour lequel, personnellement, il n'avait que du mépris. L'intention est claire : il voulait faire pièce au grand pèlerinage chrétien et concurrence aux belles églises constantiniennes. L'entreprise, confiée à un fonctionnaire de haut rang et soutenue par de larges crédits, n'eut pourtant aucune suite. Quand on remua les fondations du vieil édifice, il en sortit des flammes qui brûlèrent quelques ouvriers et surtout effrayèrent les gens de Julien, apparemment aussi superstitieux que leur maître[1].

A Antioche, où presque tout le monde était chrétien, l'empereur n'avait guère de satisfaction. Il essaya de restaurer les cultes disparus, en particulier celui de Daphné. Le martyr Babylas, installé dans le bois sacré par le césar Gallus, était pour Apollon un voisin désagréable. Julien ordonna de reporter ses restes au cimetière. Les chrétiens s'exécutèrent, mais le transfert eut lieu au milieu d'une grande affluence de fidèles et prit l'allure d'une protestation. Antioche, comme s'en vantaient les habitants, restait attachée au X et au K, c'est-à-dire au Christ (Χριστός) et à Constance (Κωνστάντιος). On apprit bientôt que le feu avait pris au sanctuaire de Daphné et que l'idole avait été brûlée. Julien, furieux, fit fermer la grande

1 Ammien, XXIII, 1.

église, celle que Constantin avait fait bâtir et qu'avait dédiée le concile de 341. Elle fut même dépouillée de son mobilier sacré. Les fonctionnaires qui, à cette occasion, envahirent le lieu saint, à leur tête, Julien, comte d'Orient, oncle de l'empereur et renégat comme lui, se conduisirent comme des polissons, ne reculant pas devant des profanations indescriptibles. Le vieil évêque Euzoïus essaya de protester : on le souffleta.

Ces violences ne faisaient qu'augmenter l'impopularité de l'empereur apostat. Il en avait conscience ; mais son naturel obstiné résistait à tout, même aux représentations de ses intimes, comme le préfet Salluste et le rhéteur Libanius. Sa haine contre les Galiléens débordait dans ses actes, dans ses lettres, dans ses entretiens. Il finit par écrire contre eux un ouvrage en trois livres, plus tard réfuté par Cyrille d'Alexandrie, qui nous en a ainsi conservé une partie. Il écrivit aussi, contre les gens d'Antioche, son célèbre Misopogon, où il répond aux railleries dont sa personne, et surtout sa longue barbe, était sans cesse l'objet. Les Antiochéniens ne l'aimaient guère, et il le leur rendait. Il finit pas leur promettre que, quand il serait revenu de la guerre de Perse qu'il préparait en ce moment, il les priverait de sa présence et s'établirait à Tarse.

C'est en effet ce qui arriva, mais d'une autre façon que ne le pensait l'empereur. Julien, après avoir envahi l'empire perse et conduit son armée jusque devant Ctésiphon, se vit obligé de rétrograder. Au cours d'une retraite pénible, une flèche le frappa mortellement (26 juin 363);

son corps fut transporté à Tarse. Les chefs de l'armée lui donnèrent aussitôt pour successeur le commandant de la garde, Jovien. La fameuse expédition se termina par une paix honteuse, où l'empire perdit, avec une partie des satrapies transtigritanes annexées sous Dioclétien, la forte place de Nisibe et la région adjacente, pays compris depuis longtemps dans la province de Mésopotamie.

Le nouvel empereur était chrétien. Tout le monde comprit que la fête païenne était terminée. Les fauteurs de la restauration hellénique eurent un mauvais moment à passer. Mais ils en furent quittes pour la peur. Jovien ne persécuta personne ; quant aux chrétiens, ils ne manquèrent pas de voir un coup de Providence dans la mort de l'Apostat et prodiguèrent à sa mémoire les malédictions les plus senties. Ils s'en tinrent là et leurs chefs furent les premiers à leur prêcher l'oubli des injures.

CHAPITRE X

Après Rimini.

Les conciles de Paris et d'Alexandrie. — Réhabilitation des faillis. — Lucifer, Eusèbe, Apollinaire. — Schismes d'Antioche, Mélèce et Paulin. — Athanase exilé sous Julien. — Ses rapports avec Jovien. — Les « Acaciens » acceptent le symbole de Nicée. — Valentinien et Valens. — Politique religieuse de Valentinien. — Opposition de droite : Lucifer et ses amis. — Opposition de gauche : Auxence de Milan et les évêques danubiens. — Valens et la formule de Rimini. — Négociations entre les homoïousiastes et le pape Libère. — La question du Saint-Esprit : le parti macédonien. — Les Anoméens : Aèce et Eunome. — Conflits entre eux et l'arianisme officiel. — L'historien Philostorge.

Mieux vaut pour l'Eglise un gouvernement qui l'ignore ou la persécute qu'un gouvernement qui se mêle trop de ses affaires. Sous Constance le soin de la foi était entré plus que de raison dans les attributions de l'Etat. Quand les gendarmes ne furent plus au service des formules et aux trousses de l'épiscopat, celui-ci respira plus librement. Les têtes courbées se relevèrent et les attitudes redevinrent naturelles.

C'est à Paris qu'eut lieu la première manifestation. L'épiscopat des Gaules avait, depuis quelques années, traversé bien des agitations. L'empereur Constance l'avait pressé, dès l'année 353, de souscrire à la condamnation d'Athanase et d'accepter la communion des évêques de sa cour. En général il avait plié, mais d'assez

mauvaise grâce. Si quelques-uns seulement avaient refusé leur signature et accepté l'exil, comme les évêques de Trèves, de Poitiers et de Toulouse, la plupart avaient vu d'un mauvais œil les violences que l'on exerçait contre leurs collègues. L'évêque d'Arles, Saturnin, instrument du mauvais vouloir impérial, était par eux tenu en quarantaine. Quand leur arriva de Sirmium la formule dite d'Hosius (357), avec prière de l'approuver, ils regimbèrent. L'évêque d'Agen, Phoebadius, écrivit pour la combattre ; les signatures furent refusées et l'on renouvela l'excommunication contre Saturnin. Avisé de cette situation, Hilaire, exilé au fond de la Phrygie, félicita vivement ses collègues de leur attitude et chercha à ménager une entente entre eux et le parti semi-orthodoxe dont Basile d'Ancyre menait à ce moment le triomphe. C'est le sujet de son livre « Les synodes »[1].

Survint le concile de Rimini où, grâce à la pression du préfet Taurus et aux intrigues des prélats de cour, les évêques des Gaules se laissèrent amener, comme les autres, à une lamentable capitulation. Les plus décidés, Servais de Tongres et Phoebadius lui-même, se compromirent et collaborèrent, directement ou indirectement, à ce qui devait être, pour longtemps, la formule des dissidents ariens. Rentrés chez eux, fort attristés, nous pouvons le croire, ils ne tardèrent pas à entendre dire que Julien avait été proclamé auguste et que les hauts fonctionnaires de Constance, notamment le préfet du pré-

[1] Ci-dessus, p. 292.

toire Florentius, avec lequel ils avaient plutôt affaire qu'avec le césar, étaient partis pour rejoindre leur maître. Sur ces entrefaites arriva Hilaire [1], avec des nouvelles de Constantinople et des lettres adressées aux prélats occidentaux par ceux de leurs collègues grecs sur lesquels Eudoxe, Acace et autres vainqueurs du jour venaient de faire pleuvoir des sentences de déposition. On s'assembla à Paris, probablement dès l'été 360, et de là on répondit aux Orientaux une lettre [2] pleine de sympathie, où l'on réprouvait Auxence, Ursace, Valens, et autres fauteurs des intrigues de Rimini, de même aussi les successeurs des évêques déposés, enfin Saturnin, déjà condamné et toujours agissant pour la mauvaise cause. On reconnaissait, sur les explications des Orientaux, qu'on avait eu tort de se laisser tromper [3] en passant sous silence le terme d'essence (οὐσία); désormais on se montrerait plus sévères.

Cette lettre représente, apparemment, tout ce qu'on pouvait faire en un moment où Constance était encore le maître en Orient et où rien ne prouvait qu'il ne le redeviendrait pas en Occident. L'orthodoxie de Nicée n'était

[1] Hilaire n'avait pas été gracié; ce retour en Gaule n'était, dans la pensée du gouvernement, qu'un changement d'exil. On considérait que, dangereux en Orient, il le serait moins dans son propre pays. C'est du moins ce que rapporte Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 45 : *postremo quasi discordiae seminarium et perturbator Orientis redire ad Gallias iubetur, absque exilii indulgentia.*

[2] Hil. *Fragm.*, XI.

[3] « Cum ex litteris vestris in usiæ silentio fraudem se passam simplicitas nostra cognoscat ».

presque plus représentée. Paulin et Rhodanius étaient morts en exil; Athanase avait disparu. A Rome, outre que la situation politique n'était pas aussi dégagée qu'en Gaule, le pape Libère, demeuré, grâce à des circonstances obscures [1], en dehors de l'affaire de Rimini, n'était pas tout-à-fait indemne. Hilaire ne pouvait guère songer à s'appuyer sur lui. Tout ce qu'il lui était possible de faire, c'était de ramener dans le bon chemin l'épiscopat des Gaules et de s'en servir pour soutenir en Orient ce qui restait de bonnes intentions. L'attitude prise au concile de Paris était une répudiation du concile de Rimini, un retour à la situation où l'on était avant cette assemblée, les nicéens d'Occident alliés avec les quasi-orthodoxes d'Orient pour combattre l'arianisme. C'était peu.

La situation s'éclaircit en 362, quand Julien, devenu seul empereur, eut abandonné le clergé officiel et rappelé les exilés. Athanase revint à Alexandrie, Mélèce à Antioche. C'est le 21 février 362 que les Alexandrins revirent l'évêque invincible, après six ans d'absence et de proscription. D'autres exilés, rappelés par les mêmes décrets, se trouvèrent un moment groupés autour de lui. La plupart étaient égyptiens, mais il y avait aussi un évêque palestinien, Asterius de Petra, sans doute interné en Egypte, comme Lucifer de Cagliari et Eusèbe de Verceil l'avaient été en Thébaïde.

Lucifer, âme ardente, caractère indomptable, avait passé son exil à écrire des pamphlets d'une violence

1 *Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. XXVIII (1908), p. 69.

extrême. Tous étaient dirigés contre Constance et l'évêque prenait soin de les lui faire parvenir. L'Achab chrétien laissait dire le nouvel Elie. Il l'avait confié d'abord à Eudoxe, évêque de Germanicie; quand celui-ci se fut transporté à Antioche, Lucifer fut envoyé en Palestine, à Eleutheropolis, où l'évêque Eutychius le traita durement. Puis, comme on ne parvenait pas à le faire taire, il finit pas être relégué au fond de la Thébaïde. Les titres seuls de ses écrits donnent une idée de son état d'esprit : « Pas d'accord avec les hérétiques »! « Les rois apostats »! « Pas de pitié pour les ennemis de Dieu »! « Mourons « pour le Fils de Dieu »!

Eusèbe n'était pas moins ferme sur les principes, mais il savait se dominer. Lui, aussi il avait été d'abord placé sous la garde d'un évêque arien, le vieux Patrophile de Scythopolis, qui fit l'impossible pour l'amener à entrer en rapports avec lui ; mais l'évêque de Verceil préférait se laisser mourir de faim plutôt que de subir le contact de ses persécuteurs [1]. Il s'en fallut de peu qu'il ne succombât en effet. On le tira de Scythopolis, peut-être après la mort de Patrophile [2], pour le transporter en Cappadoce et enfin en Thébaïde.

Les deux évêques latins furent invités par Athanase

[1] Lettre de lui à ses fidèles italiens, pendant son séjour à Scythopolis (Migne, *P. L.*, t. XII, p. 947.)

[2] Patrophile, bien qu'il fût mort avant Constance, eut à souffrir de la réaction païenne sous Julien. Les païens de Scythopolis le déterrèrent, dispersèrent ses os et firent une lampe avec son crâne (*Chron. Pasch.*, a. 362.)

à s'arrêter à Alexandrie et à régler avec lui et son concile certaines questions urgentes. Lucifer déclina l'invitation, mais se fit représenter par deux diacres. Il était pressé de se rendre à Antioche, où l'appelaient, disait-il, les affaires de cette église. On le supplia de ne pas aggraver, par des mesures prématurées, les troubles qui la divisaient. Il promit ce qu'on voulut, mais avec un tel homme et dans un tel état d'exaspération, tout était à craindre.

Deux autres personnes, absentes également, se firent représenter au concile : l'évêque Apollinaire, de Laodicée en Syrie, et le prêtre Paulin, chef de la petite église eustathienne d'Antioche. De celle-ci il a été question plus haut. Reste à expliquer la situation ecclésiatique d'Apollinaire.

Au déclin du IIIe siècle, Alexandrie avait fourni à Laodicée deux évêques des plus distingués, Eusèbe et Anatole[1]. Peu après le concile de Nicée, un autre alexandrin, le grammairien Apollinaire, vient s'y fixer, après avoir enseigné quelque temps à Béryte. Il y reçut bon accueil et fut même ordonné prêtre ; son fils, appelé comme lui Apollinaire, entra aussi dans le clergé, en qualité de lecteur. Ils n'abandonnèrent point pour cela le culte des Muses; ils le pratiquèrent même avec un peu d'excès. On les voyait toujours dans l'auditoire d'un sophiste païen appelé Epiphane[2], et leur exemple y amenait beaucoup

[1] T. I, p. 489.

[2] Souvent mentionné par Eunape, dans ses « Vies des philosophes ».

de fidèles. L'évêque Théodote voyait cela d'un mauvais œil. Un jour Epiphane se mit à réciter un hymne en l'honneur de Bacchus, et, suivant l'usage, il commença en ordonnant aux profanes de se retirer. Personne ne bougea, pas plus les chrétiens que les autres. Théodote, informé du scandale, passa condamnation en ce qui regardait les simples fidèles, mais sévit contre les deux Apollinaire; il les réprimanda publiquement et les excommunia. Les coupables témoignèrent de leur repentir, firent pénitence, et l'évêque finit par leur pardonner. A Théodote succéda bientôt (vers 335) sur le siège de Laodicée un prêtre Georges, alexandrin, lui aussi, déposé jadis par l'évêque Alexandre, qui était venu faire carrière en Syrie. Théodote avait été un des premiers défenseurs d'Arius. Georges était ou devint plus modéré dans ses opinions théologiques : en 358 nous le trouvons parmi les adversaires d'Eudoxe et du parti anoméen. Mais c'était un ennemi acharné d'Athanase. Au concile de Sardique il figura sur la liste des évêques déposés par les Occidentaux. Quand, trois ans plus tard, Athanase, rappelé à Alexandrie en dépit des sentences de Georges et de ses amis, s'arrêta à Laodicée, ils ne se firent aucune politesse [1]. Les Apollinaire, au contraire, affectèrent de recevoir chez eux le proscrit du concile de Tyr, et, depuis lors, se posèrent en partisans

[1] Athanase l'avait particulièrement en horreur. Du reste, même dans son parti, il n'avait pas une bonne réputation : Ζῶν ἀσώτως οὐκ ἔλαθεν, ἀλλὰ καὶ παρὰ τῶν οἰκείων καταγινώσκεται, τὸ τέλος τοῦ ζῆν καὶ τὴν εὐθυμίαν ἐν τοῖς αἰσχίστοις μετρῶν (Ath., *De fuga*, 26).

d'Athanase et de Nicée. Athanase parti, ils eurent affaire à Georges, qui les excommunia de nouveau. Cette fois la séparation fut définitive. Mais l'appui moral d'Athanase leur permit de résister à ce coup. Un parti nicéen s'organisa autour d'eux et Apollinaire le jeune en devint évêque, on ne sait au juste quand, probablement après la mort de Georges et de Constance, car on ne conçoit guère que, du vivant de celui-ci, une telle démarche ait pu être risquée [1].

Ainsi le personnel réuni ou représenté en 362 autour d'Athanase était exclusivement composé de nicéens purs, qui n'avaient jamais faibli et qui, à cause de cela, avaient eu plus ou moins à souffrir sous l'empereur Constance. Ils sentaient bien qu'eux et leurs pareils ne formaient, dans l'empire, qu'une très faible minorité, mais que, la liberté religieuse étant revenue, beaucoup, qui n'avaient pas témoigné la même constance, voudraient se joindre à eux et reprendre l'ancienne tradition. A quelles conditions devaient-ils les accueillir ? Il se posait ici une question de pratique et d'opportunité tout-à-

1 De Georges il n'est plus question après le concile de Séleucie (359). Le concile de Constantinople (360) l'aurait sûrement déposé s'il avait été encore de ce monde. Comme on ne voit pas qu'il l'ait fait, il y a lieu de penser que Georges mourut vers ce temps-là. Le Georges dont saint Basile (ep. 251, 2) parle à propos du concile de Constantinople est sûrement Georges d'Alexandrie. Philostorge (V, 1) dit qu'Acace de Césarée, en revenant du concile, ordonna des évêques dans les églises vacantes; parmi eux il nomme Pélage pour Laodicée. Pélage était évêque de Laodicée en 363, sous Jovien. Ce serait donc contre lui qu'Apollinaire aurait fait schisme.

fait analogue à celle que soulevait, au lendemain des persécutions, le repentir des apostats. Déjà, en Occident, Hilaire n'avait vu aucun inconvénient à se mêler aux faillis de Rimini alors qu'ils désavouaient leur faiblesse. Pareille solution fut adoptée par Athanase, Eusèbe et les autres. Ils décidèrent que tous les évêques de foi correcte à qui on aurait extorqué des signatures, pourraient, en les répudiant, être maintenus dans leurs fonctions. Quand aux meneurs, on leur pardonnerait, s'ils se repentaient, mais ils seraient exclus du clergé [1].

Cette mesure ne pouvait guère avoir d'effet en dehors de l'Occident et de l'Egypte [2]. Là tous, ou peu s'en faut, étaient nicéens au fond et partisans d'Athanase ; la violence seule avait fait plier. Elle cessait : on revenait tout naturellement à son attitude ancienne, comme les chrétiens que la persécution forçait à sacrifier, mais dont le cœur, nullement détaché de l'Eglise, lui revenait à la première lueur de tranquillité. En Syrie, en Asie-Mineure, en Thrace, il en était autrement. Presque tous les évêques y avaient fait campagne contre Athanase et soutenu des formules plus ou moins hétérodoxes, en conflit les unes avec les autres, mais s'accordant au moins à passer sous silence les formules essentielles de Nicée. Le fait que Constance n'était plus là pour imposer le symbole de Rimini-Constantinople n'entraînait

1 Ath., *Ep. ad Rufinianum*.

2 Cependant il y avait en Palestine, dans l'île de Chypre, en Lycie, en Pamphylie et en Isaurie, un certain nombre de partisans d'Athanase.

pas, en ces pays, le retour à l'orthodoxie pure. On revenait, non pas à la situation de 325, mais à celle de 359.

Dans ce monde oriental, la situation la plus intéressante était celle de l'église d'Antioche, tant en raison de l'importance de la ville que pour la complexité de la situation.

Il y avait à Antioche un groupe d'anoméens, réfractaires au concile de Rimini tout comme au concile de Nicée, partisans irréductibles d'Aèce. Les principaux avaient été exilés : les autres n'avaient pas, sous Constance, le droit de se réunir. Après eux, dans l'échelle doctrinale, venait l'église officielle, attachée à la confession de Rimini-Constantinople et présidée par le vieil Euzoïus, arien de la première heure, qui s'était rétracté sous Constantin et n'avait pas cessé depuis de figurer dans les rangs opportunistes. Ceux-ci, à l'avènement de Julien, détenaient la grande église, la cathédrale d'Antioche. Puis venaient les orthodoxes longtemps résignés, qui, jusqu'à Léonce inclusivement, avaient subi les évêques agréables à la cour et au parti arianisant, sans rien abandonner cependant de leur correction doctrinale. Ralliés d'abord par Flavien et Diodore, ils avaient accepté avec enthousiasme l'élection de Mélèce et lui demeuraient fidèles, bien que l'exil l'eût éloigné d'eux. Ils ne se mêlaient plus, comme autrefois, aux assemblées de l'église officielle; ils formaient bande à part et se réunissaient dans la plus vieille église d'Antioche, l'Apostolique, l'Ancienne, la Palée, comme on disait, à laquelle la belle basilique constantinienne avait enlevé son rang

de cathédrale. Enfin, il y avait le groupe de Paulin, séparé de l'église officielle depuis bien plus longtemps que le précédent, depuis la déposition d'Eustathe (v. 330). Entre ces deux variétés d'orthodoxes il y avait quelques nuances de formules : les premiers tenaient aux trois hypostases, les autres n'agréaient pas ce langage. Au fond ils étaient d'accord. Ils n'étaient séparés que parce qu'ils l'avaient été, parce que les circonstances les avaient amenés à vivre à part les uns des autres pendant une trentaine d'années. Avec un peu de tact et de condescendance on fût parvenu sans doute à les faire se réconcilier tout-à-fait. Cela était d'autant plus facile que l'un des deux groupes seulement était pourvu d'un évêque.

Le concile d'Athanase se préoccupa fort de cette situation. Le seul de ses documents qui nous soit parvenu est une lettre relative aux dissentiments d'Antioche.

Elle est adressée pour la forme aux évêques nicéens qui se trouvaient à Antioche ou qui allaient s'y rendre, Eusèbe, Lucifer, Asterius, Cymatius [1], Anatole, en réalité à Paulin et à sa communauté. Le concile indique à quelles conditions les dissidents de la Palée (Mélétiens) et les ariens eux-mêmes pourront être reçus. Ils devront

[1] Cymatius était évêque de Paltus, petit port sur la côte syrienne ; il y avait plus de vingt ans que les Ariens l'avaient privé de son siège (Ath., *De fuga*, 3 ; *Hist. ar.*, 5). Quant à Anatole, il est qualifié, à la fin de la lettre, d'évêque Εὐβοίας. Il y avait à Bérée en Syrie un évêque appelée Anatole, qui signa en 363 une lettre à Jovien ; mais il n'était pas du même parti que Cymatius et les autres.

accepter le symbole de Nicée et condamner ceux qui disent que le Saint-Esprit est une créature, un être séparé de l'essence du Christ[1]. C'est tout. Les mandataires du concile devront admettre quiconque acceptera ce programme et les adjoindre au groupe de Paulin. Celui-ci ne devra rien exiger de plus ; surtout on ne parlera pas d'un prétendu symbole de Sardique, où l'unité d'hypostase est affirmée. Ce symbole fut présenté au concile, cela est vrai, mais écarté par lui, pour ne pas faire concurrence à celui de Nicée, le seul que l'on doive reconnaître. Du reste Athanase et les siens se sont assurés que ceux qui parlent de trois hypostases sont d'accord avec ceux qui n'en veulent qu'une, les uns appliquant le terme d'hypostase aux personnes, les autres à l'essence divine.

Une autre querelle commençait à diviser les esprits, à Antioche et ailleurs. C'était le prélude des célèbres controverses du ve siècle sur l'Incarnation du Fils de Dieu. Les uns ne semblaient admettre qu'une union morale entre le Christ historique et le Verbe divin, les autres disaient que le Verbe avait fait, dans le Christ, les fonctions d'âme pensante (νοῦς). Le concile entendit des représentants de chaque opinion[2]. Il constata que tout le monde était d'accord sur deux points : d'abord que

[1] Κτίσμα εἶναι καὶ διῃρημένον ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ Χριστοῦ.

[2] Le concile ne cite aucun nom, mais la première explication passait pour être représentée à Antioche par le prêtre mélétien Diodore, l'autre par Vitalis, un de ses collègues, et surtout par Apollinaire de Laodicée.

l'Incarnation est tout autre chose que l'habitation du Verbe dans l'âme des prophètes, en second lieu que le Sauveur a possédé un corps animé, pourvu de sensibilité et d'intelligence. Dans ces conditions il n'y avait pas lieu de se diviser. Toutes ces questions, du reste, devaient être laissées de côté pour s'en tenir à la foi de Nicée et rétablir ainsi l'unité ecclésiastique.

Le programme doctrinal était simple, le plan d'union semblait assez naturel. Il y avait en Syrie des nicéens fidèles ; c'est eux qui devaient former le centre de ralliement. Le mal est que ces nicéens étaient peu nombreux et qu'ils étaient représentés surtout par les deux petites églises d'Antioche et de Laodicée, considérées jusque là comme schismatiques par l'épiscopat du pays et par l'ensemble des fidèles. Au lieu de s'adresser directement à Mélèce et à Pélage et de négocier avec eux une réunion collective, on chercha à détourner d'eux leurs fidèles pour les rallier autour de Paulin et d'Apollinaire. Erreur fatale, dont les conséquences se firent sentir pendant plus d'un demi-siècle à Antioche, et bien plus longtemps dans l'ensemble de l'Eglise.

Peut-être Eusèbe et Asterius seraient-ils, sur les lieux, parvenus à se rendre compte de cette situation et y auraient-ils porté remède. Mais quand ils arrivèrent à Antioche ils la trouvèrent singulièrement aggravée. Lucifer, sans attendre les décisions d'Alexandrie, s'était arrangé avec Paulin et l'avait ordonné évêque d'Antioche. Dès lors il n'y avait plus moyen de s'entendre avec Mélèce, soit en le reconnaissant comme évêque

unique, soit en lui persuadant de renoncer à l'évêché d'Antioche pour procéder en commun à une nouvelle élection. Très affligé, Eusèbe, ne crut pourtant pas devoir condamner ce qu'avait fait Lucifer. Il ne reconnut ni Paulin[1] ni Mélèce et retourna en Italie, promulguant sur son chemin les dispositions miséricordieuses du concile d'Alexandrie à l'égard des faillis de Rimini. Quant à Lucifer, furieux du blâme indirect qui ressortait pour lui de l'attitude d'Eusèbe, embarrassé de l'adhésion donnée par ses diacres au concile d'Athanase, il s'en retourna aussi, cantonné dans son intransigeance, et ne voulant plus communiquer avec personne. Selon lui, en acceptant le repentir des faillis, les confesseurs eux-mêmes avaient participé à leur déchéance. Quelques exaltés, en très petit nombre, adoptèrent la même attitude.

Cependant les rigueurs de Julien comprimaient ces irritations. On a vu comment Euzoïus fut traité à Antioche. Athanase était à peine réinstallé que l'empereur ordonnait de le chasser, sous prétexte qu'un homme chargé de condamnations ne pouvait rentrer sans un ordre spécial et aussi que les évêques exilés avaient bien été rappelés, mais qu'il ne leur était pas loisible

[1] Paulin signa le tome d'Alexandrie, avec d'assez longues explications. D'autres signatures y furent sans doute apposées. Nous n'avons plus que celle de Carterius, évêque d'Antaradus, déposé depuis longtemps par les Ariens (Ath., *De fuga*, 3 ; *Hist. ar.*, 5).

de reprendre leurs fonctions [1]. Les magistrats, cependant, se firent tirer l'oreille : la mesure était trop impopulaire. Julien se fâcha ; il était très excité contre Athanase, qui avait osé « sous son règne, baptiser de nobles dames » [2]. Le préfet, épouvanté, s'exécuta et fit afficher l'édit de proscription, auquel Athanase obéit aussitôt (21 octobre 362). Quelque temps après, deux prêtres, Paul et Astericius, furent exilés sur les instances de païens influents. Une pétition adressée à l'empereur en faveur de l'évêque n'eut d'autre résultat que d'attirer sur les signataires une algarade très dure et sur Athanase un ordre d'expulsion non plus seulement d'Alexandrie, mais de l'Egypte tout entière [3]. Athanase resta caché. On eut partout, en Orient, quelques mauvais mois à passer. Le 18 août 363, la mort de Julien fut affichée à Alexandrie, avec l'avènement de son successeur. Athanase était à Antinoé. Il rentra aussitôt à Alexandrie, et, sans s'y arrêter, s'embarqua pour se rendre à Antioche.

Jovien s'était empressé de le rappeler d'exil par un décret très flatteur, dont le texte s'est conservé [4] ; il lui fit le plus grand accueil. Vers le même temps un certain nombre d'évêques de Syrie et d'Asie-Mineure, à leur tête Mélèce et Acace de Césarée, se réunissaient à Antioche pour se concerter sur la situation. Enfin, Basile d'Ancyre

[1] Julien, *Ep.* 26.

[2] *Ep.* 6, au préfet Ecdicius.

[3] *Ep.* 51.

[4] Migne, *P. G.*, t. XXVI, p. 813.

et ses ayant-cause [1] y faisaient parvenir une pétition. Le nouvel empereur, à ce début d'un règne qui s'ouvrait si tristement, se voyait, surcroît d'ennuis, assailli par la théologie. Il n'eut pas l'idée de réunir en assemblée tout ce monde épiscopal. Athanase lui remit un mémoire où il recommandait le symbole de Nicée à l'exclusion de tout autre, avec un petit complément sur le Saint-Esprit. Acace, Mélèce et leur groupe lui déclarèrent aussi que le mieux était de s'en tenir à la foi de Nicée ; ils spécifièrent toutefois que si l'*homoousios* avait suscité des scrupules, c'est qu'on n'avait pas bien vu d'abord ce qu'il signifiait, c'est-à-dire que le Verbe procède de l'essence du Père et lui est semblable en essence [2]. Les homoïousiastes, qui n'étaient pas venus en personne, demandaient ou qu'on revînt aux premières décisions de Rimini et de Séleucie, celles d'avant les capitulations, c'est-à-dire à l'*homoousios* et à l'*homoïousios*, ou que l'on accordât à tous la liberté des réunions religieuses.

Les démarches de ces deux derniers groupes témoignent en somme que la fusion était faite entre les deux

[1] Socrate (III, 25) nomme Basile d'Ancyre, Silvain de Tarse, Sophronius de Pompeiopolis (Paphlagonie). Pasinique de Zela, Léonce de Comane, Callicrate de Claudiopolis, Théophile de Castabala. C'est la dernière fois qu'il est question de Basile d'Ancyre. Le sujet de la lettre est mal indiqué par Socrate. Sozomène (VI, 4) en donne une analyse détaillée.

[2] Cette explication parut suspecte à Paulin et à son monde. C'est évidemment de ce milieu que sortit la protestation intitulée « Réfutation de l'hypocrisie de Mélèce et d'Eusèbe de Samosate », et conservée dans les appendices de saint Athanase (*P. G.*, t. XXVIII, p. 85).

nuances doctrinales. La sympathie d'Hilaire et d'Athanase pour les idées de Basile, Eustathe, Eleusius et autres s'était précisée au concile de Paris d'abord, puis à celui d'Alexandrie. On ne peut pas dire que l'*homoiousios* ait triomphé de l'*homoousios*. Le terme nicéen ne fut nullement évincé ; ce fut même lui qui prévalut à l'exclusion de l'autre. Mais l'idée que l'*homoiousios* accentuait fut admise, sous une autre formule, celle des trois hypostases, comme une explication utile, nécessaire même, de l'*homoousios*. L'orthodoxie ainsi exprimée est celle qui va être représentée par Basile de Césarée et ses amis, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse et Amphilochius d'Iconium.

Mais si les doctrines tendaient à se rapprocher, il n'en était pas de même des personnes. On eut une belle occasion de se réconcilier quand, en octobre 363, Athanase se rencontra à Antioche avec Mélèce, Acace et les autres. Le geste de paix fut fait par l'évêque d'Alexandrie; il tendit la main aux représentants de cet épiscopat oriental qui le persécutait depuis trente ans. Acace et les siens eurent le mauvais goût de se rengorger et de ne pas accepter tout de suite une réconciliation si désirable. Athanase, très affligé, se rembarqua sans avoir été admis à leur communion [1].

La faveur de Jovien allait évidemment à tous ces orthodoxes de la veille ou du lendemain. Très spécialement, Athanase était son homme. Toutefois il s'abstint

[1] Basile, *Ep.* 89, 258.

de prendre parti et ne réclama qu'une chose : la paix. On ne voit pas qu'il ait rien fait en vue d'inquiéter Eudoxe, Euzoïus et autres représentants des arrangements de Rimini-Constantinople. Ils se trouvaient diminués de nombre par la défection d'Acace et de son groupe, passés tout-à-coup au concile de Nicée. Ce qu'ils avaient de situations, ils les conservèrent; ils gardèrent en particulier les grands évêchés d'Antioche et de Constantinople, qui devaient rester longtemps entre leurs mains. Les anoméens non plus ne furent pas tracassés Les ariens d'Alexandrie, à leur tête un certain Lucius, essayèrent de se faire entendre de l'empereur et de l'exciter contre Athanase. Ils perdirent leur temps et furent même écartés avec quelque mauvaise humeur [1].

Dans son court séjour à Antioche [2], le nouvel empereur n'eut guère le temps d'approfondir ces questions. Il partit pour Constantinople, mourut en chemin, le 17 février 364, et fut aussitôt (26 février) remplacé par Valentinien, officier de sa garde, qui, comme lui, avait été tracassé sous Julien pour ses opinions religieuses. Valentinien, arrivé à Constantinople, s'associa (28 mars) son frère Valens et lui confia le gouvernement de l'Orient, tel que l'avaient possédé Licinius (314-323) et

1 Procès-verbaux fort curieux de leurs entrevues avec l'empereur, annexés à la lettre de saint Athanase à Jovien (Migne, *P. G.*, t. XXVI, p. 820).

2 Un mois à peine ; il était à Edesse le 27 septembre ; dès le 12 novembre on le trouve à Mopsueste, en route pour Constantinople (*Cod. Theod.*, VII, 4, 9 ; XI, 20, 1.)

Constance (337-350). Il y eut de nouveau un empereur d'Occident et un empereur d'Orient. Si tous deux observèrent en somme la même attitude à l'égard du paganisme, ils ne s'entendirent pas sur la conduite à tenir en présence des partis qui divisaient l'Eglise chrétienne.

Valentinien, comme Jovien, était personnellement attaché à la foi de Nicée, autant qu'un soldat, préoccupé de son métier et de sa carrière, pouvait avoir des préférences en ce genre de choses. Lui aussi tenait avant tout à la paix. Il n'entendait nullement qu'elle fût troublée pour des querelles confessionnelles, ni, à plus forte raison, qu'on fît intervenir la force publique en ces questions. Son attitude ressemble beaucoup à celle de l'empereur Constant. Si, dans les derniers mois de l'année 363, l'attitude de Jovien avait fait naître quelque espoir d'une restauration officielle du concile de Nicée, Valentinien, lui, n'ouvrait que des perspectives moyennes. Des paroles significatives, qui se traduisirent bientôt en actes clairs, apprirent au public religieux qu'il devait compter non sur l'empereur, mais sur lui-même seulement, et qu'avant tout il devait s'arranger de façon à ne pas compromettre l'ordre public.

La situation en Occident était, en général, assez simple. Dès l'année 360, l'épiscopat des Gaules, assemblé à Paris, avait, à l'instigation d'Hilaire, arrangé les choses comme elles devaient l'être deux ans plus tard à Alexandrie par Athanase et Eusèbe de Verceil. Le pape Libère, qui, comme on l'a vu, n'avait eu aucune part au concile de Rimini, s'empressa, lui aussi, d'user de la

liberté nouvelle pour casser les décisions de cette assemblée. Comme Hilaire, il admit que leurs situations seraient conservées à ceux des évêques qui se réhabiliteraient en adhérant au symbole de Nicée [1]. A la nouvelle de ce qui s'était fait à Alexandrie, les évêques de Grèce et de Macédoine [2] manifestèrent dans le même sens; le pape Libère écrivit aux évêques d'Italie [3], les évêques d'Italie à ceux d'Illyrie [4]. Des conciles se tinrent en Gaule, en Espagne, un peu partout. L'épiscopat occidental se reprenait et revenait à son attitude normale, bouleversée par l'ingérence de l'empereur Constance et des prélats de sa cour.

Les oppositions furent très peu nombreuses. Il y en avait deux, une de droite, comme nous dirions, et une de gauche. Celle de droite était représentée par Lucifer, qui revint d'Orient dans les dispositions les plus intransigeantes et refusa absolument tout rapport avec les faillis de Rimini et ceux qui acceptaient leur repentir. Il s'enferma dans son diocèse de Cagliari, « se contentant de sa communion ». Son attitude était imitée en Espagne par l'évêque d'Illiberris (Grenade), un certain Grégoire, qui, dès avant le concile de Rimini, s'était trouvé en conflit avec Hosius [5]. A Rome, quelques per-

1 J., 220, lettre perdue, mais supposée par celle que contient le fragm. XII de saint Hilaire (J., 223); cf. J., 255, décrétale de Sirice, c. 1.

2 Basile, *ep.* 204, 5; cf. Ath. *ad Rufin.*, et J., 223.

3 J., 223.

4 Hil. *Fragm.* XII.

5 Sur cette affaire, voir le récit passionné et déjà légendaire

sonnes étaient dans les mêmes idées ; elles se ralliaient autour du diacre Hilaire, celui que Libère avait envoyé avec Lucifer au concile de Milan. Comme Lucifer, il revenait d'exil. Ce fut le plus intransigeant de tous, car il en vint à exiger que les faillis de Rimini et leurs adhérents fussent soumis à un second baptême.

A gauche il y avait quelques ariens tenaces. On cite en Gaule Saturnin d'Arles et Paterne de Périgueux ; Hilaire réussit à les faire déposer et il paraît que ces sentences furent exécutées. A Milan, Auxence tenait bon. Eusèbe et Hilaire se chargèrent de débusquer de son siège l'intrus cappadocien [1]. Mais ils avaient affaire à forte partie. L'ancien évêque Denys, celui qu'Auxence avait remplacé, était mort en exil : Auxence n'avait donc pas de compétiteur catholique. C'était d'ailleurs un homme habile ; on l'avait à peu près accepté à Milan. L'empereur Valentinien venait d'arriver dans cette ville ; tout le monde savait qu'il n'aimait pas le bruit. Or Hilaire et Eusèbe ne pouvaient se dispenser d'en faire. Leur seul moyen d'action était un soulèvement de la

du *Libellus precum Marcellini et Faustini* (Coll. Avellana, n° 2, p. 14 Günther ; cf. Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 89). Lettre d'Eusèbe de Verceil à Grégoire (v. 360), dans Hil. *Fragm.* XI. De Grégoire il nous reste quelques écrits, un traité sur la Foi, c'est-à-dire sur la Trinité, et diverses homélies. Sur cette littérature, v. P. Lejay, *Revue bénédictine*, t. XXV (1908), p. 435 ; et E. C. Butler *Journal of theological studies*, t. X (1909), p. 450.

1 Valentinien passa à Milan les deux derniers mois de 364 et l'année suivante jusqu'à l'automne. C'est alors qu'eut lieu le conflit entre Auxence et saint Hilaire.

population contre l'évêque. Au premier éclat, un édit impérial imposa le silence; puis, comme Hilaire protestait, traitant Auxence de blasphémateur et d'ennemi du Christ, Valentinien chargea le questeur et le maître des offices, assistés d'une dizaine d'évêques, d'enquêter sur ce point. Auxence commença par déclarer qu'il n'y avait pas à revenir sur les décisions prises par six cents évêques [1], surtout à la demande de personnes condamnées depuis dix ans [2]. Cependant, puisque l'empereur y tenait, il n'hésitait pas à déclarer que le Christ était vraiment Dieu, de la même divinité et substance que Dieu le Père [3]. On lui fit répéter cette profession de foi, inattendue sur les lèvres d'un arien notoire ; on exigea même qu'il la mît par écrit. Il le fit, mais la rédaction, savamment combinée, pouvait signifier le contraire de ce qu'on lui avait fait dire [4]. Hilaire aperçut l'équivoque et protesta énergiquement. Mais l'empereur se montra satisfait, accepta la communion d'Auxence et ordonna à Hilaire de quitter Milan. Force fut à l'intrépide évêque d'abandonner la partie ; mais il ne le fit pas sans avertir solennellement les Milanais que leur évêque était un hérétique mal déguisé et qu'ils devaient le fuir comme

1 Conciles de Rimini et de Séleucie, additionnés et considérés comme favorables en masse à la théologie d'Auxence.

2 Hilaire et Eusèbe.

3 *Christum Deum verum et unius cum Deo Patre divinitatis et substantiae est professus* (Hil., *Adv. Aux.*, 7).

4 *Christum ante omnia sæcula et ante omne principium natum ex Patre Deum verum filium ex Deo Patre* (*Ibid.*, 14). Suivant qu'on met une virgule avant ou après *verum*, le sens est arien ou catholique.

l'Antechrist [1]. Eusèbe, qui, dans cette affaire, ne jouait que le second rôle, était déjà parti. Il se renferma depuis dans le soin de son immense diocèse, qui comprenait tout le Piémont actuel, jusqu'aux Alpes, et s'étendait même au delà. Auxence, de son côté, se contenta de gouverner son église de Milan, sans se poser en chef de parti. Du reste, il paraît avoir été, en Italie, le seul représentant de la tradition de Rimini; on n'entend plus parler d'Epictète, évêque arien de Centumcellae, si fâcheusement mêlé à l'affaire du pape Libère ; il était sans doute mort.

En revanche, en Pannonie et dans les provinces latines du bas Danube, le personnel épiscopal restait fidèle à son attitude du temps de l'empereur Constance. Ursace et Valens y avaient toujours beaucoup d'influence; Germinius se maintenait sur le siège épiscopal le plus important, celui de Sirmium. Aux orthodoxes, en ces contrées, on faisait la vie dure. Saint Martin, qui était de Pannonie, visita, vers ce temps-là, son pays natal de Sabaria. Disciple de saint Hilaire, il ne se gênait pas pour manifester ses sentiments orthodoxes et protester contre l'hérésie enseignée par le clergé. Il fut battu de verges et chassé de la ville [2]. A Sirmium, trois catholiques, Héraclien, Firmien, et Aurélien, furent emprisonnés pour le même motif. Nous avons encore un

1 C'est le sujet de son *Liber contra Auxentium.*

2 Sulpice Sévère, *Vita Martini,* 4 ; Auxence aussi le fit chasser de Milan.

curieux procès-verbal [1] de leur comparution devant l'évêque Germinius et de la dispute entre Héraclien et lui. La pièce est datée du 13 janvier 366. « C'est Eusèbe, » dit l'évêque, ce repris d'exil, et Hilaire, exilé lui » aussi, qui t'ont mis ces idées en tête ». Et comme l'autre se défend : « Voyez, dit Germinius, comme il a la » langue longue. On ne lui cassera donc pas des dents »? Aussitôt un diacre et un lecteur se précipitent et souffletent l'accusé. Cependant l'entretien reprend : « Dis-» moi, Héraclien, c'est moi qui t'ai baptisé; comment » as-tu reçu le baptême » ? — Vous me l'avez donné au » nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et non point » au nom d'un Dieu plus grand et d'un Dieu moindre et » créé ». Cet Héraclien était fort connu à Sirmium : il avait jadis résisté à Photin. Germinius, au fond, ne lui voulait pas tant de mal. Il cherchait à le rallier, prétendant même s'être expliqué de sa foi avec Eusèbe, lequel s'était déclaré satisfait. A la fin de l'audience, les clercs de Germinius parlaient de traduire les dissidents devant le consulaire de Pannonie et de demander leurs têtes. L'évêque se contenta de leur présenter le symbole de Rimini, et, comme ils ne voulurent pas le signer, de leur donner sa bénédiction, sous laquelle ils consentirent à s'incliner.

Peut-être y a-t-il quelque chose de vrai dans ce que dit ici Germinius de ses rapports avec Eusèbe de Verceil.

[1] *Altercatio Heracliani laici cum Germinio episcopo Sirmiensi*, publiée par C. P. Caspari, *Kirchenhistorische Anecdota*, Christiania, 1883, p. 133.

Il n'allait pas si loin que les autres ; ses idées semblent s'être rapprochées de celles de Basile d'Ancyre. Nous avons encore une formule [1] qu'il produisit, semble-t-il peu de temps après l'affaire d'Héraclien. Sans employer le terme de substance, il y enseigne la similitude en divinité, splendeur, majesté, puissance, etc., et en tout, *per omnia similem*. Ce langage inquiéta les ariens. Valens et un autre évêque appelé Paul demandèrent des explications. Germinius commença par n'en donner aucune, se bornant à dire qu'il restait uni de cœur avec ses collègues. Ceux-ci ne furent pas satisfaits. Quatre d'entre eux, Ursace, Valens, Paul et Gaius [2], réunis à Singidunum, insistèrent [3] pour qu'il rétractât le *per omnia similem*. Mais l'évêque de Sirmium tint bon. Il écrivit à un autre groupe d'évêques de la région [4], pour leur expliquer sa doctrine et protester contre Ursace et ses trois collègues. Il savait d'original, dit-il, ce dont on était convenu avant le concile de Rimini, car il assistait à la conférence préparatoire, où la formule d'entente avait été discutée. C'est Marc d'Aréthuse qui avait tenu la plume : elle portait bien les mots *Filium similem Patri per omnia*.

1 Hil. *Fragm.* XIII.

2 Ce Gaius avait joué un rôle au concile de Rimini, à côté d'Ursace et de Valens (Hil. *Fragm.* VII, 4 ; VIII, 2, 5 ; X, 1).

3 Hil. *Fragm.* XIV.

4 Hil. *Fragm.* XV. Les destinataires sont : *Rufianus*, *Palladius*, *Severinus*, *Nichas*, *Heliodorus*, *Romulus*, *Mucianus*, *Stercorius*. Le Palladius ici nommé est sans doute l'évêque de Ratiaria, qui reparaîtra au temps de saint Ambroise.

Pendant qu'en Occident on revenait ainsi à la foi de Nicée et que les foyers d'opposition se restreignaient ou se refroidissaient peu à peu, l'empire oriental continuait à passer de crise en crise. On a vu déjà que, dans l'Asie-Mineure occidentale et dans les régions voisines, un bon nombre d'évêques, ralliés autour de Basile d'Ancyre et d'Eleusius de Cyzique, professaient une doctrine équivalente en somme, moyennant quelques explications, à l'orthodoxie de Nicée. Persécutés, exilés, en 360, par les soins du clergé officiel, c'est-à-dire des ariens plus ou moins avoués qui s'abritaient derrière la confession de Rimini, ils profitèrent, eux aussi, des circonstances. Déjà ils avaient envoyé leur profession de foi à Jovien. Au moment où Valentinien, reconduit par son frère Valens, partait de Constantinople pour l'Occident, ils lui députèrent l'évêque d'Héraclée en Thrace, Hypatien, pour demander l'autorisation de s'assembler en concile [1]. Valentinien déclara qu'il n'y voyait pas d'inconvénient. Ils se réunirent donc à Lampsaque, sur l'Hellespont. De leurs délibérations, qui durèrent deux mois, il sortit une nouvelle condamnation du concile de Rimini-Constantinople, de ses formules et de ses sentences contre les personnes. On reproclama l'*homoiousios*, nécessaire, disait-on, pour indiquer la distinction des personnes divines; le symbole de la dédicace d'Antioche fut canonisé à nouveau. On prit aussi

[1] Le meilleur récit est celui de Sozomène, VII, 7, qui mieux que Socrate, nous représente ici les documents de Sabinus.

des mesures en vue d'assurer, sans l'aide du gouvernement, la réintégration des évêques remplacés sur leurs sièges à la suite du concile de 360. Eudoxe et les siens furent invités à se rallier, en désavouant, bien entendu, ce qu'ils avaient fait de contraire aux idées du présent concile.

L'évêque de Constantinople, personne n'en doutait, n'était pas homme à se laisser exécuter sans défense. Il avait pris les devants et son crédit était déjà assuré auprès de l'empereur Valens quand celui-ci vit arriver les délégués du concile de Lampsaque. Ils furent mal reçus. Valens les exhorta à s'entendre avec Eudoxe. Il avait pris position et s'était déterminé à considérer comme officielle la doctrine du concile de Rimini. Ceci, au premier abord, peut sembler extraordinaire. Il eût été plus naturel, semble-t-il, que Valens fît comme son frère et se maintînt neutre entre les diverses confessions chrétiennes. Toutefois, pour Valentinien, le problème était beaucoup plus simple que pour lui. En Occident, sauf à Milan, où la question fut tranchée comme on l'a vu, les différences de confession n'entraînaient point de discordes sérieuses. Il n'y avait point de compétiteur catholique contre Ursace ou Germinius, pas plus que de compétiteur arien contre Eusèbe ou Hilaire. En Orient il n'en était pas de même. La division des partis avait donné lieu, en bien des endroits, à des schismes locaux ; plusieurs évêques se disputaient le même siège. Valens put croire que le bon ordre exigeait qu'il prît parti et adoptât une des confessions en conflit. Celle

de Nicée n'avait guère eu, jusque là, que les Egyptiens pour elle. Sous Jovien, il est vrai, un certain nombre d'évêques syriens ou d'Asie-Mineure avaient signé le formulaire nicéen. Mais ils demeuraient en froid avec Athanase et les siens. En Asie-Mineure, on venait de voir se rallier contre Eudoxe tous les adversaires de l'anoméisme; mais, dans ce parti, on se défiait encore de l'*homoousios*. Comme instrument de paix entre tant de dissidences, le symbole de Nicée n'était guère indiqué. Valens estima qu'il valait mieux se décider pour celui de Rimini, dont l'estampille officielle était encore fraîche et dont les tenants occupaient les grands sièges de Constantinople et d'Antioche, sans parler de beaucoup d'autres. On se rattachait ainsi à la tradition de Constance.

Au printemps 365 parut un édit qui enjoignait aux évêques déposés sous Constance et rentrés sous Julien d'avoir à se retirer. Cet édit fut affiché à Alexandrie le 4 du mois de mai. Il portait une amende de 300 livres d'or pour les curies municipales qui n'auraient pas obéi. Les Alexandrins excipèrent de la situation spéciale d'Athanase. Il se trouvait que l'auteur de sa dernière expulsion était non point Constance, mais Julien, et que son dernier décret de rappel portait le nom de Jovien. Le préfet louvoya, car la population se lassait de toutes ces tracasseries. Athanase, de son côté, n'opposa pas de résistance et se retira (5 octobre). Enfin, on se décida à le rappeler. Le 1er février 366, un notaire impérial le réintégrait officiellement dans l'église de Denys.

C'était la dernière fois. L'année suivante, il est vrai, Lucius essaya de se montrer à Alexandrie et de se poser en compétiteur ; mais, à peine arrivé, il faillit être écharpé : la police eut fort à faire pour lui sauver la vie et le reconduire en Palestine. Athanase restait maître du champ de bataille. Après quarante ans d'agitations, le vieux lutteur allait passer en repos les quelques années qui lui restaient à vivre.

Mélèce, à Antioche, fut évincé [1] comme Athanase ; Paulin, moins important, fut laissé tranquille. Il n'était pas trop mal avec Euzoïus, qui désormais fut l'évêque officiel de la métropole d'Orient.

Cependant les homoïousiastes du concile de Lampsaque ne se résignaient pas à leur déconvenue. Repoussés par l'empereur Valens, ils se décidèrent à invoquer son collègue l'empereur Valentinien et les évêques d'Occident [2]. C'est ce qu'Athanase avait fait vingt ans avant eux. Ceux d'Asie se réunirent à Smyrne : d'autres réunions se tinrent en Lycie, en Pamphylie, en Isaurie [3]. Trois délé-

1 Mélèce fut trois fois chassé d'Antioche; ceci est expressément marqué dans son oraison funèbre par saint Grégoire de Nysse (*P. G.*, t. XLVI, p. 857). Le premier exil est celui qui suivit presque immédiatement son élection, en 361 ; le dernier, celui qui dura jusqu'à la mort de Valens (378) ; on ne sait trop où placer le second, peut-être sous Julien, peut-être sous Valens, auquel cas Mélèce aurait été, comme Athanase, chassé d'abord puis rappelé. Plus tard on l'aurait chassé de nouveau.

2 Socrate, IV, 12 ; Sozom., VI, 10, 11.

3 Ces provinces méridionales de l'Asie-Mineure sont indiquées plusieurs fois par saint Athanase comme contenant des évêques en communion avec lui.

gués furent choisis : Eustathe de Sébaste, Silvain de Tarse, Théophile de Castabala en Cilicie. On leur donna des lettres pour l'empereur Valentinien et pour le pape Libère. Valentinien se trouvait alors en Gaule ; ils ne purent le joindre, probablement parce qu'il ne consentit pas à les recevoir. Libère, lui, leur fit accueil, non sans quelque hésitation, et reçut les lettres qu'ils apportaient. Les trois légats avaient été autorisés par leurs commettants à accepter la foi de Nicée, que l'on savait être la condition inéluctable de la communion romaine. Ils le firent en un document très explicite, dans lequel ils condamnaient en outre les Sabelliens, les Patripassiens, les Marcelliens, les Photiniens et le concile de Rimini. Libère, de son côté, écrivit aux évêques dont les noms figuraient dans les papiers qu'on lui avait présentés (ils étaient au nombre de soixante-quatre) [1], et à tous les évêques orthodoxes d'Orient [2].

La communion était rétablie avec Rome. En retournant chez eux [3], les délégués s'arrêtèrent en Sicile, où les évêques du pays, réunis en concile, fraternisèrent

[1] Parmi ces prélats figure un Macedonius, évêque d'Apollonias en Lydie, dont j'ai reconnu et commenté l'épitaphe. C'était, comme plusieurs autres évêques de ce parti, un grand ascète ; il eut beaucoup à souffrir de la part des anoméens (*Bull. de corresp. hellénique*, t. XI, 1887, p. 311.)

[2] Les deux documents sont dans Socrate, IV, 12 ; cf. Sozom., VI, 11. Dans la lettre de Libère, les Sabelliens et les Patripassiens figurent « avec toutes les autres hérésies » parmi les personnes à condamner ; mais il n'est pas question nommément des Marcelliens et des Photiniens.

[3] Pour ce qui suit, Sozomène, VI, 12.

avec eux ; de ceux d'Italie, d'Afrique et de Gaule ils reçurent également des attestations sympathiques. Nantis de ces documents, ils se réunirent à Tyane, avec quelques évêques de Syrie ou d'Asie-Mineure orientale, dont plusieurs avaient déjà accepté l'*homoousios* en 363 [1]. La fusion des néocatholiques d'Orient et des anciens homoïousiastes d'Asie était en voie de se faire, sous les auspices de Rome et de l'épiscopat latin. L'assemblée de Tyane envoya partout les pièces apportées d'Occident et convoqua tous les évêques à un grand concile qui devait se tenir à Tarse au printemps suivant. Mais Eudoxe se mit au travers de l'entreprise. L'empereur Valens interdit le concile [2].

Outre l'acceptation du symbole de Nicée, il y avait encore un autre point sur lequel des difficultés commençaient à se manifester. Parmi les personnes disposées à accorder au Fils une similitude absolue, essentielle, avec le Père, et même à accepter, en ce qui regardait

1 Sozomène (VI, 12) qui nous renseigne sur le concile de Tyane, d'après Sabinus, évidemment, nomme Eusèbe de Césarée en Cappadoce, Athanase d'Ancyre, Pélage de Laodicée, Zénon de Tyr, Paul d'Emèse, Otreos de Mélitène, Grégoire de Naziance (le père).

2 Il y a un peu d'incertitude sur la date exacte de ces derniers conciles. Celui de Lampsaque est sûrement de 364. Il est possible que le voyage à Rome des trois évêques ait été différé jusqu'en 366 ; Libère mourut cette année-là, le 24 septembre. Mais il est difficile qu'une telle démarche ait été tentée au moment ou au lendemain immédiat de la compétition de Procope (28 sept. 365-27 mai 366.) Je croirais plutôt que les évêques partirent à l'été de 365, avant que Procope n'eût fait son éclat.

les deux premières personnes de la Trinité, le terme de consubstantiel, il y en avait qui se refusaient à faire la même concession pour le Saint-Esprit. Peu à peu, le débat s'étant étendu de côté, les attitudes se précisèrent. La question s'était d'aborc osée en Egypte ; Athanase, dans les dernières années du règne de Constance, l'avait traitée amplement dans ses lettres à Sérapion. Il l'avait fait trancher, en 362, par le concile d'Alexandrie ; l'année suivante, il avait déclaré à l'empereur Jovien que le symbole de Nicée devait être complété en ce qui touche le Saint-Esprit. A son exemple les néo-orthodoxes de Syrie et d'Asie-Mineure insistèrent sur ce point, soit en affirmant expressément la consubstantialité du Saint-Esprit, soit en produisant des formules propres à relever la dignité de la troisième personne divine. Saint-Basile prenait tour à tour les deux attitudes, enseignant la consubstantialité dans ses livres, et demeurant en deçà dans ses discours d'église. Le symbole alors en usage à Jérusalem, celui qui sert encore sous le nom de symbole de Nicée, n'est pas plus explicite que l'éloquence officielle de saint Basile. Il dit du Saint-Esprit qu'il est « seigneur et vivificateur, qu'il procède du Père ; qu'il » est adoré et glorifié avec le Père et le Fils, qu'il a » parlé par les Prophètes ». Rien de plus ; ce n'est pas une tessère contre les « Ennemis du Saint-Esprit ».

Ce terme (Pneumatomaques) ne tarda pas à être employé pour caractériser le nouveau parti. On disait aussi « les Semi-ariens », ce qui signifiait qu'orthodoxes en somme sur la seconde personne de la Trinité, ils

étaient ariens en ce qui regardait la troisième. Mais la désignation qui est restée en usage est celle de Macédoniens, du nom de Macedonius, l'ancien évêque de Constantinople. Voici comment on y arriva. Elu jadis contre l'évêque Paul par le parti eusébien, Macedonius avait été imposé, non sans peine, à la population de Constantinople. Au commencement il fit la vie très dure aux défenseurs de l'orthodoxie nicéenne, restés fidèles à son prédécesseur. Quand le parti antiathanasien se divisa (357), il prit nettement position en faveur des modérés et soutint les idées de Basile d'Ancyre. On ne voit pas qu'il se soit signalé par une doctrine spéciale sur le Saint-Esprit. Il mourut, retiré aux environs de la capitale, peu après sa déposition par le concile de 360. Mais ses fidèles ne l'abandonnèrent pas tous. Il y en eut un grand nombre qui ne voulurent pas se rallier à Eudoxe et s'organisèrent comme ils purent, en une communauté spéciale. Les nicéens purs, depuis l'enlèvement de l'évêque Paul (342), formaient un groupe à part, sans évêque à eux, à peu près comme les Eustathiens d'Antioche, avant l'ordination de Paulin. Les partisans de Macedonius, les Macédoniens, comme on disait, ne se fondirent pas avec eux. Ils avaient, en dehors de Constantinople, l'appui d'un grand nombre d'évêques, surtout dans les provinces de Thrace, de Bithynie et d'Hellespont. En ces contrées les nicéens étaient rares ; nulle part ils ne possédaient d'églises. Ce sont les Macédoniens qui y représentaient la résistance à l'arianisme officiel.

Ce n'était pas leur seule recommandation. Les plus en vue de ce groupe d'évêques étaient, par la dignité de leur vie, par leur ascétisme, par leur zèle à organiser des œuvres d'assistance charitable, en grande considération auprès du populaire. A ce point de vue ils se distinguaient avec avantage des ambitieux et des jouisseurs comme Eudoxe et son monde. On citait parmi eux deux anciens clercs de Macedonius, Eleusius de Cyzique, fort estimé de saint Hilaire, et Marathonius de Nicomédie [1]. Celui-ci était un homme fort riche; après avoir fait fortune dans les bureaux de la préfecture du prétoire, il fonda à Constantinople des hôpitaux et des asiles pour les pauvres; puis, sur le conseil d'Eustathe de Sébaste, il embrassa la vie ascétique et organisa un monastère qui conserva longtemps le nom de son fondateur [2].

1 Il faut y ajouter Macedonius d'Apollonias en Lydie, d'après l'inscription citée plus haut, p. 366, n° 1.

2 Sozomène, IV, 27. Socrate (II, 38, suivi par Sozomène, IV, 20), d'après une source novatienne, à ce qu'il semble, dit qu'il fut installé par Macedonius à Nicomédie. On ne voit pas bien où le placer. Cecropius fut évêque de Nicomédie depuis 351 jusqu'à 358, où il périt dans le grand tremblement de terre du 24 août, qui détruisit la ville. Acace, en 360, lui ordonna un successeur appelé Onésime (Philostorge, V, 1). Tillemont, t. VI, p. 770, propose de le placer sous Julien ; ce serait un anti-évêque opposé à Onésime par Macedonius ou par son parti. Quoi qu'il en soit, l'action de Marathonius s'exerça plutôt à Constantinople qu'à Nicomédie, soit que, empêché pour une cause ou une autre de résider dans cette dernière ville, il se fût fixé dans la capitale, soit qu'on ait rattaché à son nom l'influence exercée par son monastère. Les « semi-ariens » de Constantinople ont été appelés Marathoniens aussi bien que Macédoniens, ce qui donne lieu de croire que Marathonius

Eleusius était adoré des gens de Cyzique. On raconte que Valens ayant réussi, à force d'instances et de menaces, à lui extorquer une signature fâcheuse, l'évêque, revenu chez lui, déclara devant son peuple qu'on lui avait fait violence, mais qu'il ne se croyait plus digne de rester en fonctions : on devait donc élire un autre évêque à sa place. Les fidèles ne voulurent pas en entendre plus long ; ils protestèrent qu'ils ne voulaient que lui et qu'ils le garderaient, ce qui fut fait[1].

Les évêques homoïousiastes de l'un et de l'autre côté du Bosphore étaient ainsi en communion avec le groupe constantinopolitain auquel on était habitué à donner le nom de macédonien. Au moment où nous sommes ils avaient, pour la plupart, adopté la formule de Nicée et se trouvaient en bons rapports avec l'église romaine. Un jour vint où la question du Saint-Esprit, qui ne leur avait pas été posée par le pape Libère, les mit aux prises avec les néo-orthodoxes de la haute Asie-Mineure. Constitués en parti dissident, ils furent désignés par le nom de Macédoniens, que portaient leurs adhérents à Constantinople. C'est ainsi que Macedonius devint, après sa mort, le patron, l'éponyme, d'une dissidence spéciale, à laquelle il n'avait problablement jamais songé.

Ce n'est pas seulement avec ces dissidents de droite que le clergé officiel avait à compter. Les intransigeants

pourrait avoir été le véritable auteur de la doctrine pneumatomaque.

[1] Socrate, IV, 6 ; Sozom., VI, 9 ; Philost., IX, 13.

d'extrême-gauche troublaient aussi son repos. Après le concile de 360, Aèce, on l'a vu, avait été exilé à Mopsueste ; comme il y était trop bien traité par l'évêque, on le transféra à Amblada, triste et malsaine localité de Lycaonie. Quant à Eunome, son célèbre disciple, il consentit à signer la formule de Rimini-Constantinople, moyennant quoi Eudoxe le fit installer évêque de Cyzique, à la place d'Eleusius exilé. Entre Eudoxe et Eunome il y avait eu, dit-on, des conventions secrètes ; le nouvel évêque de Constantinople s'était engagé à procurer la réhabilitation d'Aèce ; à ce prix Eunome avait consenti à modérer son langage. Il n'y parvint pas assez; les gens de Cyzique allèrent le dénoncer à Constantinople, et, comme Eudoxe ne se décidait pas à les débarrasser de leur évêque, ils se plaignirent à l'empereur Constance. Eunome tira tout le monde d'embarras en abandonnant son évêché. Il tomba alors entre les mains d'Acace, qui voyait d'un mauvais œil les coquetteries d'Eudoxe avec les Anoméens. Mandé à Antioche, il fut soumis à une enquête, mais son procès était encore pendant quand Constance mourut.

L'avènement de Julien rendit la liberté aux sectaires. Aèce, qui avait été en rapport avec le nouvel empereur, fut appelé près de lui [1] ; Julien, malgré son peu de tendresse pour les « Galiléens », quels qu'ils fussent, lui fit présent d'un petit domaine dans l'île de Lesbos. Le parti anoméen se trouvait en meilleure situation que le

[1] Julien, *Ep.* 31.

clergé politique, auquel l'appui du gouvernement faisait maintenant défaut. Eudoxe et Euzoïus, après avoir souvent maudit ces importuns, jugèrent prudent de se rapprocher d'eux. Eudoxe aurait voulu les faire réhabiliter par Euzoïus, Euzoïus par Eudoxe ; ils se renvoyaient l'un à l'autre cette tâche compromettante. Enfin l'évêque d'Antioche se décida à casser tout ce que le concile de Constantinople avait fait contre les Anoméens. Mais il ne se pressait pas de publier sa sentence, si bien qu'Aèce et son monde, impatientés, prirent le parti de s'organiser entre eux et de faire schisme. Aèce fut ordonné évêque ; d'autres membres du parti reçurent aussi la consécration épiscopale et furent envoyés dans les provinces pour diriger les fidèles de l'anoméisme. Eudoxe laissait faire. Du reste, qu'eût-il pu empêcher ? On alla jusqu'à lui donner un compétiteur, en organisant, à Constantinople même, une église anoméenne, dont les deux premiers évêques furent Poemenius et Florentius. Avec Euzoïus on employa plus de formes ; Théophile, le saint du parti, fut envoyé à Antioche pour tâcher de s'entendre avec l'évêque, faute de quoi il devait organiser contre lui ce que la grande ville contenait d'anoméens.

Ce beau feu se calma quand, à la fin de 364, Eudoxe eut réussi à se mettre dans les bonnes grâces de Valens et à lui faire reprendre la tradition que la mort de Constance avait interrompue. A Antioche, Euzoïus prit une attitude hostile; il ne se gêna plus pour traiter Théophile de nègre et ses disciples de coureurs de nuages. Eudoxe, lui, les appelait des fléaux. Aèce rentra dans son île de

Lesbos ; Eunome se retira dans une propriété qu'il avait à Chalcédoine. Ils avaient renoncé l'un et l'autre à exercer les fonctions sacerdotales, mais ils n'en demeuraient pas moins les chefs et comme les prophètes du parti.

Peu après survint la compétition de Procope [1]. L'usurpateur, au temps (363-364) où il menait la vie d'aventurier, avait trouvé asile chez Eunome, à Chalcédoine. Quand il se fut emparé du pouvoir, plusieurs des amis d'Eunome et Aèce lui-même furent accusés d'avoir pris fait et cause contre l'usurpation ; Eunome intervint et réussit à les tirer d'affaire. Mais Valens revint et il fallut payer ce moment de faveur. Maltraités par la réaction, les chefs anoméens invoquèrent l'appui d'Eudoxe, qui, n'ayant plus besoin d'eux, les traita de haut ; loin de les plaindre, il leur disait qu'ils avaient mérité bien d'autres châtiments. Aèce, retiré depuis quelque temps à Constantinople, auprès de Florentius, mourut alors : Eunome lui ferma les yeux et ses partisans lui firent de splendides funérailles.

[1] Procope, parent éloigné de Julien, fut élevé par lui à de hautes fonctions et même, dit-on, choisi comme successeur éventuel. Il paraît avoir été païen, ou du moins l'être devenu momentanément, pour plaire à son cousin. Peu après l'avènement de Jovien, il crut devoir se cacher, craignant d'être considéré comme prétendant et traité en conséquence. Après beaucoup d'aventures, il finit par se faire proclamer empereur à Constantinople (28 septembre 365) et remporta d'abord quelques succès, qui le firent reconnaître dans les provinces asiatiques les plus voisines du Bosphore. Au printemps 366, Valens eut raison de son compétiteur, qui fut pris et décapité (27 mai).

Quant à Eunome lui-même, impliqué dans un procès politique, il fut exilé en Mauritanie. Comme il s'y rendait, il passa par Mursa en Pannonie, où l'évêque Valens, l'ancien disciple d'Arius, le prit sous sa protection. Il fit même si bien qu'Eunome fut rappelé. Ce ne fut pas pour longtemps. Eunome ne savait pas se tenir tranquille. Il continuait à diriger et à défendre son parti, polémiquant sans cesse avec les docteurs orthodoxes, Didyme, Apollinaire, Basile, les deux Grégoire. Sous Valens, le préfet Modeste, avec lequel saint Basile aussi eut affaire, l'exila, comme fauteur de troubles ecclésiastiques, dans une île de l'Archipel. Sous Gratien et Théodose, les Eunomiens perdirent le droit de se réunir. Leur chef fut exilé de nouveau à Halmyris sur le bas Danube, puis à Césarée de Cappadoce, où le souvenir de ses conflits avec saint Basile lui valut tant d'ennuis qu'il dut se retirer à Dakora, dans une localité de campagne. Il vivait encore, en 392, au moment où saint Jérôme publiait son catalogue des auteurs ecclésiastiques. Après sa mort on l'enterra à Tyane.

C'est dans la seconde Cappadoce, dont cette ville était la métropole, que naquit, au bourg de Verissos, l'historien Philostorge. Ses parents étaient eunomiens. Il fut élevé dans les principes de la secte et c'est à ce point de vue qu'il écrivit, sous Théodose II, une histoire ecclésiastique dont il ne subsiste que des extraits. Dans sa jeunesse il avait connu Eunome, qui lui laissa un profond souvenir. Un peu bégue, le visage ravagé par une maladie de peau, le prophète avait pourtant du

charme et de l'éloquence. Aèce, esprit subtil et vif à la réplique, était un maître en dispute ; Eunome, lui, était réputé pour la clarté de son exposition.

C'est grâce à Philostorge que nous connaissons l'histoire et même les historiettes de l'anoméisme. Malgré la considération religieuse dont jouissaient quelques-uns de ses chefs, Aèce, Eunome, Théophile, ce parti n'eut jamais beaucoup d'importance numérique. Cependant, comme il représentait, au point de vue doctrinal, la plus claire expression de l'arianisme, il fit assez longtemps figure dans les discours et les écrits des controversistes, enclins, dès ces temps reculés, à s'escrimer contre les morts.

CHAPITRE XI

Basile de Césarée.

Etat des partis dans l'est de l'Asie-Mineure. — Jeunesse de Basile et de Grégoire de Nazianze. — Eustathe maître en ascétisme, puis évêque de Sébaste. — Basile solitaire, puis prêtre et évêque de Césarée. — La politique religieuse de Valens. — Mort d'Athanase : Pierre et Lucius. — Valens à Césarée. — Basile et Eustathe. — Basile négocie avec Rome. — Sa rupture avec Eustathe. — Tracasseries ariennes. — Dorothée à Rome. — Affaires d'Antioche. — Paulin reconnu par Rome. — Vitalis. — L'hérésie d'Apollinaire. — Eustathe passe aux Pneumatomaques. — Dorothée retourne à Rome. — Evolution des Marcelliens. — Les Goths. — Mort de l'empereur Valens.

Les anciennes provinces de Galatie et de Cappadoce qui, sous le haut empire, comprenaient toute l'Asie-Mineure orientale, avaient été dépecées sous Dioclétien. De leurs parties montagneuses et littorales, du Pont, comme on disait, on avait fait trois provinces, la Paphlagonie, le Pont de Jupiter (*Diospontus*) [1] et le Pont de Polémon, dont les métropoles étaient respectivement les villes de Gangres, Amasie et Néocésarée. A l'intérieur, Ancyre continuait d'être la métropole galate, Césarée la métropole cappadocienne ; mais, à l'est de la Cappadoce, l'Arménie-Mineure formait une province spéciale dont Sébaste était le chef-lieu [2].

[1] Plus tard Hélénopont ou Pont d'Amasie.

[2] Toutes ces villes ont conservé leurs noms, sous des formes

Le christianisme, depuis le temps de Firmilien et de Grégoire le Thaumaturge, avait fait de grands progrès en ces contrées. Toutefois, comme les villes y étaient rares, les évêchés ne s'y rencontraient pas en grand nombre. C'est à peine si, pour une étendue de pays comparable à celle de la péninsule italienne, on peut constater ou présumer l'existence d'une quarantaine de sièges épiscopaux. Les plus considérables étaient toujours ceux de Césarée et d'Ancyre. Comme au IIIe siècle, les évêques de la haute Asie-Mineure se réunissaient volontiers en concile, avec le concours de leurs collègues de Syrie. On a parlé ci-dessus des synodes d'Ancyre et de Néocésarée, antérieurs au grand concile de Nicée. Plus tard on en tint d'autres à Gangres, à Ancyre encore, à Mélitène, à Tyane, à Zéla.

L'arianisme ne fit pas, que l'on sache, dans ce corps épiscopal, des recrues bien notables. La Cappadoce, dont l'heure était venue, un peu tardivement, de se faire remarquer, produisit alors un grand nombre d'aventuriers ecclésiastiques, qui s'illustrèrent au dehors, sous la protection de la police impériale, comme Grégoire et Georges, les deux antipapes d'Alexandrie, et Auxence de Milan. Astère le conférencier du temps d'Arius, Eunome aussi, le dernier oracle de la secte, avaient vu le jour en Cappadoce. Cependant ces notabilités ne semblent pas avoir réuni beaucoup de sympathies dans leur pays

un peu altérées par la pronunciation turque : Kanghri, Amasia, Niksar, Angora, Kaïsarié, Sivas.

d'origine. Les personnes que l'élection appelait aux fonctions épiscopales étaient d'idées moins avancées. Au moment du concile de Nicée, les évêques d'Ancyre et de Césarée, Marcel et Léonce, se montrèrent les adversaires déterminés d'Arius. Dans les églises de Tyane, d'Amasie, de Néocésarée, de Sébaste, en général dans le Pont et l'Arménie-Mineure, la même attitude doctrinale était observée [1]. Après Marcel d'Ancyre, qui dépassa la mesure dans le sens consubstantialiste, on élut Basile, qui combattit d'abord dans les rangs opposés à saint Athanase, puis finit par devenir le chef d'une réaction contre l'arianisme et fut persécuté pour ce fait. Son successeur, un autre Athanase, profita de la première occasion pour se déclarer fidèle à la foi de Nicée et ne démentit jamais cette attitude. A Césarée, l'évêque Léonce avait été remplacé par un de ses clercs, Hermogène [2], celui-là même qui avait été chargé, à Nicée, de rédiger le fameux symbole [3]. Dianius, qui lui succéda (avant 340), était un homme de peu de caractère, orthodoxe au fond, mais incapable de refuser sa signature quand on la lui demandait au nom du parti ou du gouvernement. Il figura en tête de ces « Orientaux » qui écrivirent d'Antioche une lettre impertinente au pape Jules, en 340, et qui le dépo-

[1] Ath., *Ep. ad episcopos Æg. et Libyae*, 8. Le témoignage de Philostorge sur les appuis qu'Arius aurait rencontrés au concile de Nicée (*P. G.*, t. LXV, p. 623) est dépourvu de toute valeur.

[2] Eulalius, dont parle Socrate (II, 43; cf. Sozom., IV, 24) ne fut pas évêque de Césarée, mais de Sébaste. Il figure parmi les signataires des conciles de Nicée et de Gangres.

[3] Basile, *Ep.* 81.

sèrent au concile schismatique de Sardique[1]. On ne voit pas qu'il se soit mis en avant pour ou contre Basile d'Ancyre, en 358 ; mais, deux ans après, il signa, comme tant d'autres, la formule de Rimini-Constantinople. Un de ses suffragants, très brave homme lui aussi, l'évêque de Nazianze Grégoire, père de celui qui immortalisa le nom de cette petite localité, commit la même faiblesse.

Quant, en 355, Julien fit séjour à Athènes, il y rencontra deux jeunes cappadociens fort distingués, Grégoire et Basile, destinés à devenir de grande, lumières de l'Eglise. Le premier était le fils de l'évêque de Nazianze, de celui dont je viens de parler, saint et original personnage, qui avait d'abord été membre d'une confrérie d'Hypsistariens, ou adorateurs de Zeus Hypsistos[2], s'était converti sur les instances de sa femme Nonna et avait été élu évêque très peu de temps après son baptême. En ce temps-là le célibat n'était pas encore obligatoire partout, même pour les évêques. Grégoire et Nonna continuèrent à vivre ensemble et c'est alors qu'ils eurent leur fils Grégoire. La famille de Basile était originaire de Néocésarée dans le Pont. Elle était chrétienne depuis longtemps. La grand-mère Macrine avait vu la persécu-

[1] A ce même concile prirent part les évêques de Juliopolis en Galatie, de Sinope et de Néocésarée.

[2] Sur ce culte, dans lequel on discerne des éléments provenant du monothéisme juif, voir E. Schürer, *Die Juden im Bosporanischen Reiche*, Comptes-rendus de l'Acad. de Berlin, t. XIII (1897), p. 200 et suiv., et Fr. Cumont, *Hypsistos*, Bruxelles, 1897.

tion de Dioclétien, pendant laquelle elle s'était enfuie dans les bois avec son mari ; elle avait de longs souvenirs et racontait beaucoup de choses sur saint Grégoire le Thaumaturge. Le père, Basile, était un avocat très réputé ; la mère, Emmélie, était fille d'un martyr ; un des oncles de saint Basile fut évêque en même temps que lui. Comme son ami Grégoire, le futur évêque de Césarée était né en 329. Rapprochés d'abord dans les écoles de Césarée, les deux jeunes gens se retrouvèrent par la suite à Athènes, où ils se lièrent d'une étroite amitié.

En ce temps-là on parlait beaucoup, en Asie-Mineure, d'un ascète appelé Eustathe [1], qui propageait partout les formes, nouvelles alors, de la vie monacale. Dans sa jeunesse il avait fait séjour à Alexandrie et suivi les prédications d'Arius [2], mais surtout il s'était initié à l'ascétisme. Quand il revint dans son pays, son père Eulalius, qui était évêque à Sébaste [3], mécontent de le voir afficher un costume extraordinaire, le repoussa de son église. Eustathe s'attacha alors à Hermogène, évêque de Césarée, qui ayant des doutes sur son orthodoxie, lui

1 Sur ce personnage, voir Fr. Loofs, *Eustathius von Sebaste und die Chronologie der Basilius-Briefe*, Halle, 1898, et l'article Eustathe de Sébaste dans l'Encyclopédie de Hauck. A certains endroits l'auteur dépasse un peu la mesure, entraîné par son ardeur de réhabilitation.

2 Basile, *Ep.* 130, 1 ; 223, 3 ; 244, 3 ; 263, 3 ; cf. Athanase, *Hist. arianorum*, 4.

3 Socrate, II, 43, et Sozom., IV, 24, disent qu'Eulalius était évêque de Césarée. Voir p. 379, note 2.

fit signer une profession de foi. Après la mort d'Hermogène, il se rendit auprès d'Eusèbe de Nicomédie, avec lequel il se brouilla pour des affaires d'administration. Sa manière de vivre et sa propagande ascétique choquaient tout le monde et lui suscitaient partout des ennemis. Déjà il avait été condamné par un concile tenu à Néocésarée. Eusèbe le poursuivit devant une autre assemblée épiscopale, qui se tint à Gangres en Paphlagonie, vers 340. Nous avons encore la lettre que ce concile adressa, au sujet d'Eustathe, aux évêques d'Arménie-Mineure. A en juger par ce document, Eustathe aurait dépassé la mesure et repris les exagérations déjà réprouvées des anciens Encratites. Mais le développement de sa carrière autorise à croire que le concile est excessif en ses reproches, soit qu'il eût été mal informé sur les abus qu'il condamne, soit plutôt qu'il ait attribué à Eustathe les excès d'adhérents trop zélés. A force de déconsidérer le mariage, les novateurs avaient fait croire aux fidèles qu'on ne pouvait se sauver dans cet état ; de là des séparations, puis des chutes. Ils méprisaient les assemblées des églises, en tenaient de particulières, où ils distribuaient des enseignements spéciaux. Ils avaient inventé des accoutrements bizarres ; les femmes s'en revêtaient comme les hommes et se coupaient les cheveux ; quand les esclaves avaient pris ce vêtement, leurs maîtres ne pouvaient plus s'en faire respecter. Sur l'article de l'abstinence, ils méprisaient les règles de l'Eglise, jeûnant le dimanche et mangeant les jours de jeûne. Ils détournaient les fidèles

de faire des offrandes à l'église, les engageant à assister plutôt leurs communautés à eux. Certains refusaient de manger de la viande, s'abstenaient de tout rapport religieux avec les gens mariés, surtout avec les prêtres mariés, méprisaient les assemblées de culte autour des tombeaux des martyrs, déclaraient aux riches que s'ils ne se débarrassaient de leur bien jusqu'à la dernière obole, ils n'avaient aucun espoir de salut. Le concile blâme énergiquement ces excès et d'autres du même genre, car il y voit une critique de la vie religieuse telle qu'elle est pratiquée dans l'Eglise. C'est l'attitude répulsive que suscitent toujours des entreprises comme celle d'Eustathe. Celui-ci fit sans doute quelques promesses de soumission ; mais il faut qu'il ne les ait tenues qu'imparfaitement, car il fut plus tard condamné comme parjure par un concile d'Antioche.

Le mouvement, cependant, ne s'arrêta pas. Eustathe, puissamment aidé à Constantinople par un ancien fonctionnaire, Marathonius, introduisit dans la grande ville les formes monacales de la vie ascétique [1]. Marathonius était devenu diacre de l'évêque Macedonius. Eustathe, tout à sa propagande, ne songeait guère alors à s'inquiéter des préférences théologiques du clergé officiel, ni de la guerre que l'on faisait à saint Athanase. Celui-ci le connaissait et ne l'aimait pas [2]. Des années se passèrent. Eustathe finit, vers 356, par être élu évêque à

[1] Ci-dessus, p. 370.

[2] *Ep. ad ep. Æg. et Libyae*, 70; *Hist. ar.*, 5.

Sébaste, métropole de l'Arménie-Mineure. C'est vers ce temps (357) que Basile revint d'Athènes en Cappadoce. Il avait souvent entendu parler d'Eustathe ; peut-être avait-il été déjà en rapports avec lui. A ce moment, il hésitait entre le monde et la vie religieuse. C'est sans doute sur les conseils de l'évêque de Sébaste qu'il entreprit un grand voyage en Egypte, en Syrie et en Mésopotamie, pour visiter, lui aussi, les solitaires les plus renommés. Séduit par cet idéal de vie, il revint dans son pays et s'attacha décidément à celui que l'on y vénérait comme le grand maître de l'ascétisme. Eustathe était et demeura longtemps pour lui un miroir de perfection, un être presque divin. Ses parents et ses amis, surtout sa sœur Macrine, qui était déjà religieuse, et Grégoire, son compagnon d'études, le poussaient aussi à fuir le monde. Il trouva, dans la vallée de l'Iris, non loin de Néocésarée, une solitude verdoyante et sauvage, dans laquelle il s'installa, avec quelques compagnons. Eustathe venait de temps à autre auprès de ses nouveaux disciples et l'on allait ensemble faire visite à Emmélie, mère de Basile, qui demeurait dans un bourg voisin.

La guerre, à ce moment, avait éclaté dans l'épiscopat oriental : Eustathe, que sa nouvelle situation d'évêque obligeait à prendre parti, y avait un rôle très actif. De concert avec Basile d'Ancyre et Eleusius de Cyzique, il conduisait la droite homoïousiaste et combattait avec la plus grande énergie Aèce et ses fauteurs. Après un moment de succès, il vit le parti adverse reprendre pied et reçut l'un des premiers assauts. Un concile

réuni à Mélitène (358), sous l'influence d'Eudoxe, le déclara déchu de l'épiscopat, on ne sait pourquoi, mais sans doute sous quelque prétexte fourni par ses singularités ascétiques. Un prêtre de Mélitène, Mélèce, accepta sa succession et fut ordonné à sa place. Mais les gens de Sébaste n'en voulurent pas et Eustathe resta évêque, déclarant que ceux qui l'avaient déposé étaient des hérétiques et qu'il n'avait pas à tenir compte de leurs sentences.

Une crise plus dure pour lui fut celle qui aboutit, au commencement de l'année 360, à la condamnation de l'*homoiousios*, et à la destitution de ses tenants. Comme les autres chefs de son parti, il s'exécuta au dernier moment et mit sa signature au bas de la formule de Rimini ; comme eux, en dépit de ce sacrifice, il fut déposé pour d'autres raisons. Avec lui tombèrent Sophrone, évêque de Pompeiopolis en Paphlagonie, et Helpidius, évêque de Satala en Arménie-Mineure, celui-ci coupable, comme le métropolitain de Sébaste, d'avoir pris ses aises avec les sentences de Mélitène. Eustathe fut exilé en Dardanie. Le jeune Basile, qui l'avait suivi à Constantinople, revint dans son pays. Il eut le chagrin de voir l'évêque de Césarée, Dianius, pour lequel il professait une affection respectueuse, signer, comme tout le monde, la confession de Rimini. Affligé de cette faiblesse, il s'enfuit dans sa solitude du Pont, d'où il ne revint à Césarée que pour assister aux derniers moments du vieil évêque, lequel lui déclara qu'en dépit de ses signatures il demeurait intérieurement fidèle à la

foi de Nicée. On était à l'année 362 ; Julien était empereur ; même bien portant, Dianius aurait pu, sans danger, s'avouer homoousiaste. Il mourut, regretté de son disciple, et, à sa place, après des débats tumultueux, on finit par élire un des notables de la ville, appelé Eusèbe, homme recommandable par sa conduite et sa piété, mais encore catéchumène et peu versé dans les affaires ecclésiastiques. Basile n'était encore que lecteur; Eusèbe l'éleva à la dignité de prêtre, au grand contentement de tout le monde, surtout des moines et de leur clientèle. Il était difficile qu'un prêtre aussi distingué n'excitât pas la jalousie ; on parvint à le brouiller avec son évêque. Le parti monacal prenait déjà position derrière lui, lorsqu'il se résolut sagement à quitter Césarée et à se réfugier, une fois encore, dans sa chère solitude du Pont. Cependant les temps redevenaient difficiles. On publiait partout l'édit de Valens contre les prélats qui s'étaient réinstallés, malgré leur déposition au temps de Constance. C'était le cas d'Eustathe, non celui d'Eusèbe. Mais l'empereur et son entourage, épiscopal ou séculier, faisaient ouvertement propagande en faveur de la confession de Rimini. Valens, en route pour Antioche, était annoncé à Césarée. L'évêque rappela Basile, qui, aidé de son ami Grégoire, l'assista énergiquement dans ce moment délicat. L'orage passé, la concorde subsista. Basile fut mêlé aux négociations d'Eustathe avec l'Occident. Ils allèrent ensemble trouver l'évêque de Tarse, Silvain, pour s'entendre au sujet du concile de Lampsaque ; Eustathe voulait même l'y emmener

avec lui. Il resta à Césarée, mais quand Eustathe et Silvain furent revenus de Rome, il suivit son évêque au concile de Tyane, où furent présentées les lettres du pape Libère.

Quelques années se passèrent, pendant lesquelles Basile, désormais investi de la confiance d'Eusèbe, gouverna sous son nom l'église de Césarée. Enfin, en 370, l'évêque mourut et Basile, après bien des contradictions, fut élu à sa place. Le vieil évêque de Nazianze et Eusèbe de Samosate figurèrent au nombre de ses consécrateurs.

Il était impossible de faire un meilleur choix. Basile avait tout pour lui: la sainteté personnelle, hautement reconnue, la grande culture de l'esprit, l'éloquence, la science chrétienne, l'esprit politique. Au point de vue de l'orthodoxie, il était absolument intact, n'ayant jamais été compromis dans les partis et les signatures. Il représentait la vieille et simple foi du Pont, transmise et pratiquée dans la piété familiale. Son ordination était d'une régularité parfaite. Dans sa maison épiscopale d'Alexandrie, l'illustre Athanase en tressaillit de joie; à la première occasion on l'entendit remercier le ciel d'avoir donné à la Cappadoce un évêque comme on en souhaiterait partout, un vrai serviteur de Dieu. Le vieux champion de la foi pouvait maintenant quitter ce monde ; il avait à qui passer le flambeau.

Si l'homme était de premier ordre, la situatiou, par les difficultés qu'elle lui ménageait, était digne de lui.

Valens allait revenir à Césarée. En 365, il en avait été rappelé subitement par la compétition de Procope ; cette affaire terminée, il lui avait fallu guerroyer trois ou quatre ans sur le bas Danube. Maintenant il avait les mains libres du côté des prétendants et des Goths ; il allait se transporter à Antioche. Valens était un homme impérieux, brutal et persévérant. Dans le conflit des partis religieux il s'était décidé dès la première année de son règne : il demeura jusqu'au bout fidèle à son attitude et soutint résolument Eudoxe, Euzoïus et leurs adhérents. Le siège de Constantinople devint vacant en 370, vers le même temps que celui de Césarée ; il y appela l'évêque de Bérée en Thrace, Démophile, celui qui avait été, à un moment, le mauvais ange du pape Libère. Ce choix ne passa pas sans opposition. Quand le nom de Démophile fut prononcé devant les fidèles de la capitale, au lieu de l'acclamation ordinaire « Digne », on entendit beaucoup de voix qui criaient « Indigne ! ». Les protestataires furent poursuivis avec une grande rigueur. Un certain nombre d'entre eux s'étant avisés d'aller à Nicomédie réclamer auprès de l'empereur, il leur répondit par un ordre d'exil. On les embarqua, au nombre de quatre-vingts, sur un navire ; puis, quand on fut au large, l'équipage mit le feu au bâtiment et se sauva dans les chaloupes.

Une telle exécution était propre à jeter l'inquiétude dans l'épiscopat d'Asie-Mineure. Les Goths étaient domptés ; on allait passer aux évêques ; il était clair qu'on les mènerait durement. Le procédé, comme nous

pouvons le voir par un grand nombre d'exemples, était fort simple. On présentait aux prélats, s'ils ne l'avaient déjà signé, le formulaire de Rimini-Constantinople, et l'on s'assurait qu'ils acceptaient la communion des chefs du parti. En cas de refus, les églises étaient enlevées au clergé réluctant ; il perdait tous ses privilèges, notamment au point de vue de la curie ; les moines étaient envoyés à la caserne. S'il y avait des troubles ou si l'on avait lieu d'en redouter, les évêques et les clercs étaient déportés en des provinces lointaines. Les résistances locales étaient brisées par la force. De là de tristes scènes, des églises assiégées, profanées, du sang versé, des sentences rigoureuses.

Ce régime fut appliqué partout, non toutefois au même moment. En Egypte on attendit la mort d'Athanase (2 mai 373). Le clergé et les fidèles d'Alexandrie s'étaient empressés d'élire à sa place son frère Pierre [1], désigné par lui. Mais le gouvernement ne ratifia pas ce choix : il entendait faire installer Lucius, le chef des ariens d'Alexandrie. A cet effet la police, commandée par le préfet Palladius et soutenue par la plus vile canaille, envahit encore une fois l'église de Théonas. Les vierges sacrées furent insultées, assassinées, violées, promenées nues par la ville. Un jeune homme fardé habillé en femme, s'était hissé sur l'autel, où il exécutait des danses de caractère, tandis qu'un autre, assis tout

[1] Pierre fut aussitôt reconnu par saint Basile (ep. 133) et par le pape Damase.

nu dans la chaire où Athanase avait siégé, y débitait d'obscènes homélies. Ainsi profanée, la basilique vénérable accueillit l'élu de Valens. Lucius y fit son entrée, escorté du comte des largesses Magnus et du vieil Euzoïus. Celui-ci était venu tout exprès d'Antioche pour commettre ce dernier attentat contre l'église d'Alexandrie; il prenait ainsi sa revanche de la sentence par laquelle, cinquante ans auparavant, l'évêque Alexandre l'avait chassé avec Arius. Les jours suivants on instrumenta contre le clergé. Une vingtaine de prêtres et de diacres, dont plusieurs octogénaires, furent incarcérés, puis embarqués pour la Syrie, où on les interna dans la ville païenne d'Héliopolis (Baalbek). La population protestait, les moines surtout; les plus ardents, au nombre de vingt-trois, furent arrêtés et expédiés aux mines de Phaeno et de Proconnèse. Parmi ceux qui allèrent à Phaeno figurait un diacre romain, envoyé par le pape Damase pour saluer Pierre à l'occasion de son avènement.

Ces rigueurs s'étendirent à l'Egypte entière. Magnus, agissant en qualité de commissaire impérial, allait d'évêché en évêché pour faire reconnaître le patriarche officiel, prodiguant les mauvais traitements à qui faisait résistance. Onze évêques furent enlevés de leurs sièges et expédiés en Palestine, à Diocésarée, localité galiléenne où il n'y avait que des juifs. Des protestataires, s'étant rendus à Antioche pour interpeller l'empereur, reçurent un ordre d'exil qui les envoya à Néocésarée, au fond du Pont. L'évêque Pierre, témoin affligé de ces hor

reurs, ne réussit pas longtemps à se cacher en Egypte ; il prit le parti de s'enfuir à Rome, où il attendit, auprès du pape Damase, le retour de jours meilleurs. Ainsi avait fait son frère Athanase, au moment de l'intrusion de Grégoire (339); Pierre l'imita encore en portant à la connaissance de l'épiscopat catholique les violences qui l'avaient forcé à quitter son siège d'Alexandrie [1].

Sur les autres pays, il s'est conservé moins de détails ; mais les catholiques furent partout traités avec la même rigueur. Mélèce, pour la troisième fois [2], fut chassé d'Antioche. Flavien et Diodore, maintenant prêtres, prirent la direction de son église. Les édifices du culte avaient été remis à Euzoïus et à son clergé. Les catholiques, traqués d'abri en abri, finirent par s'assembler en pleine campagne, ce qui leur faisait donner le nom de Campagnards (*Campenses*). Leur courage était soutenu par les exhortations de leurs vaillants chefs et de quelques moines célèbres, accourus des déserts voisins pour aider à la résistance. Pélage de Laodicée, Eusèbe de Samosate, Barsès d'Edesse, Abraham de Batna, d'autres encore, furent exilés, avec beaucoup de membres du clergé inférieur. C'était une désolation universelle.

Toutefois les plaintes ne viennent guère du côté de

[1] Lettre conservée en grande partie dans Théodoret, *H. E.*, IV, 19 ; cf. Socrate, IV, 22. — Sur ces événements, voir Rufin, II, 3, 4 ; cf. Socrate, IV, 20-24 ; Sozom., IV, 19, 20.

[2] Son premier exil est celui du temps de Constance (361) ; le second aura été causé sans doute par l'édit de 365. Il dura peu, car l'histoire de saint Jean Chrysostome suppose Mélèce à Antioche de 367 à 370.

l'Asie-Mineure occidentale, ni de la Bithynie. En ces pays les « Macédoniens » dominaient; on ne sait quelle fut leur tenue ni s'ils furent persécutés comme les autres [1]. En Galatie et en Paphlagonie, la résistance ne paraît pas avoir été forte. L'évêque de Gangres, Basilide, était arien : Athanase d'Ancyre, mort sur ces entrefaites (371), fut pourvu d'un successeur agréable au gouvernement. Dès lors les liens de communion furent rompus entre la Galatie et la Cappadoce. Dans ce dernier pays, Basile, entrepris d'abord par le préfet Modeste, puis par l'empereur en personne, opposa une résistance admirable (hiver 371-372). Tempérant sa fermeté par de la prudence [2], fort de sa dignité personnelle, de son éclatante vertu, de sa popularité, il parvint à conserver le gouvernement de son église. Valens ne lui imposa ni formules, ni rapports avec des évêques suspects. Il se contenta d'assister lui-même aux services religieux présidés par l'archevêque de Césarée. Il estimait sans doute qu'un tel évêque eût été difficile à déplacer et à remplacer. Quoi qu'il en soit, il y eut une exception pour Basile [3] ; on le laissa vivre à Césarée,

[1] Voir cependant l'épitaphe de Macedonius d'Apollonias, alléguée ci-dessus, p. 366, n° 1.

[2] Il semble que son refus ait été plutôt dilatoire que catégorique. En 375, dans une lettre au vicaire Démosthène (ep. 225), il le prie de ne pas le contraindre à se rencontrer avec des évêques avec lesquels « nous ne nous sommes *pas encore* (οὔπω) entendus sur les questions ecclésiastiques ». Il s'agit d'évêques ariens, de la confession de Rimini.

[3] Basile fut traité par Valens à peu près comme Auxence l'avait été par Valentinien.

comme on laissait Athanase mourir à Alexandrie. Il fut même commissionné officiellement en 372, pour arranger les affaires religieuses du royaume d'Arménie et pour y ordonner des évêques. Il semble aussi que, dans les premiers temps au moins, on ait laissé en paix les autres évêques de Cappadoce, ceux d'Arménie-Mineure et des provinces pontiques. Nous ne voyons pas, en effet, que l'on ait inquiété alors Eustathe de Sébaste, qui n'était sûrement pas en règle avec le concile de 360, ni les évêques de Néocésarée et de Nicopolis, qui l'étaient moins encore.

Au printemps (372), Valens partit pour Antioche et les gens de Césarée respirèrent plus librement. Ce n'est pas seulement à propos de la religion qu'on les tracassait. Le gouvernement de Valens s'occupait alors à remanier les circonscriptions provinciales. La Cappadoce, aux frais de laquelle on avait déjà créé la province d'Arménie-Mineure et celles du Pont, devait être divisée une fois encore. On créa une Cappadoce IIe, comprenant la partie occidentale et méridionale de l'ancienne province, avec les cités de Tyane, Colonia (Archelaïs), Cybistra, Faustinopolis, et, au nord de l'Halys, les districts de Mokissos et de Doara. A cette même circonscription appartenaient aussi les stations postales de Sasima, Nazianze [1], Parnassos, dont les deux dernières avaient déjà des évêchés. Une autre station postale,

[1] Nazianze a peut-être eu, sous le nom de Diocésarée, une organisation municipale.

Podandos, située en plein Taurus, au débouché des Portes Ciliciennes, resta en dehors de la nouvelle province. Il fut décidé d'y créer une cité nouvelle, à laquelle on rattacherait un certain nombre des curiales de Césarée. Ceux-ci, peu flattés d'aller habiter dans ce pays perdu, mirent en avant le crédit de leur évêque, qui parvint à faire rapporter la mesure. Podandos resta toujours un district ou région (ῥεγεών), dépendant de la Cappadoce Ire.

Basile pouvait intervenir dans cette dernière affaire, qui intéressait directement ses fidèles ; mais il n'avait évidemment aucune raison valable de s'opposer à la division de la province et il s'en abstint [1]. Tyane devint ainsi une métropole civile. Son évêque, Anthime, ne tarda pas à tirer, dans le domaine religieux, les conséquences du démembrement administratif : il prétendit être le métropolitain, le supérieur ecclésiastique des évêques compris dans le nouveau ressort civil. Basile s'y opposa. De là une querelle, dans laquelle le métropolitain de Césarée se défendit comme il put, notamment en organisant des évêchés nouveaux. Nazianze lui restait fidèle ; il installa son frère Grégoire à Nysse, petite localité à l'ouest de Césarée; au sud, il voulut avoir un

[1] On a dit souvent que ce démembrement de la Cappadoce était dirigé contre Basile, dont on aurait cherché ainsi à restreindre le cercle d'influence. Mais l'influence d'un tel homme ne pouvait tenir à l'étendue plus ou moins grande de son ressort métropolitain. Le gouvernement avait des moyens plus directs et plus efficaces de lui être désagréable.

évêché à Sasima, sur la route de Cilicie, et il força son ami Grégoire à en accepter le titre. L'église de Césarée avait dans le Taurus des propriétés considérables, dont les produits en nature devaient traverser la nouvelle province pour atteindre Césarée. Anthime interceptait ces convois. Grégoire eut beau protester qu'il ne voulait pas se mêler de cela ni faire la guerre à Anthime pour défendre les poules et les mulets de Basile : l'évêque de Césarée tint bon et imposa les mains à son ami récalcitrant. Mais il ne put le décider à remplir les fonctions épiscopales à Sasima. Grégoire n'y célébra jamais le service divin, n'y ordonna aucun clerc. Sasima lui faisait horreur. C'était une triste localité, quelques maisons autour d'un relais de poste. Ni eau, ni verdure, rien que de la poussière et le bruit perpétuel des charrettes [1]. En fait d'habitants, des vagabonds, des étrangers, des exécuteurs avec leurs victimes, que l'on entendait gémir et remuer leurs chaînes. De cet épiscopat fâcheux bien des ennuis devaient venir au malheureux Grégoire.

Quant à Basile, il rencontra d'abord, chez les évêques de Cappadoce, des oppositions désagréables, dont il finit, à la longue, par triompher. A Césarée, sa situation était très forte. Elle le devint encore plus, quand il eut doté cette grande ville d'un immense établissement d'assistance, dont les bâtiments formaient, dans les faubourgs, comme une ville nouvelle : on l'appela Basiliade. L'empereur Valens l'avait aidé à

[1] Greg. Naz., *Carm. de vita sua*, vers 439-446.

la construire, en lui cédant des terrains domaniaux.

Il était resté en très bons termes avec Eustathe, son voisin de Sébaste. Eustathe, lui aussi, avait fondé, près de sa ville épiscopale, une sorte de grand hospice, qui servit de modèle pour la Basiliade de Césarée. Au commencement de son épiscopat, il en avait donné la direction à un certain Aerius [1], un de ses compagnons d'ascèse, qui, dit-on, gardait rancune à Eustathe de lui avoir été préféré pour l'épiscopat. Leurs rapports, loin de s'améliorer, devinrent fort aigres, si bien qu'un beau jour Aerius finit par quitter ses fonctions et se mit à déblatérer contre Eustathe, l'accusant d'avarice et lui reprochant les actes les plus légitimes de son administration. Aerius avait des partisans ; ils firent schisme avec lui et le suivirent aux conventicules qu'il tenait dans les cavernes des environs. Il leur enseignait que les prêtres n'étaient pas inférieurs aux évêques, que la fête de Pâques n'était qu'un vieux reste de judaïsme, qu'il ne doit pas y avoir de temps fixés pour le jeûne et qu'il est inutile de prier pour les morts.

Il faut que les Aériens aient été peu nombreux, car, en un temps et en un pays où beaucoup de plumes étaient actives, saint Epiphane est le seul auteur qui en parle, déplorant à la vérité leurs erreurs, mais satisfait, au fond, d'avoir, grâce à eux, une pièce de plus pour sa collection d'hérésies. A son jugement, trop

[1] Sur Aerius, voir Epiphan., *Haer.* 74.

sévère sans doute, Aerius et Eustathe étaient ariens l'un et l'autre, Aerius, ouvertement, Eustathe avec des précautions.

Il est certain qu'Eustathe était assez mal vu, non seulement des vieux nicéens, comme Athanase, Epiphane et Paulin, mais des néo-orthodoxes eux-mêmes. Ceux-ci, Mélèce en tête, avaient accepté toutes les conditions d'Athanase, c'est-à-dire non seulement le symbole de Nicée, mais encore une profession explicite de l'absolue divinité du Saint-Esprit. Eustathe, toujours ami des moyens termes, ne disait pas que le Saint-Esprit fût un être créé, mais n'affirmait pas non plus qu'il fût Dieu. Il est possible qu'une telle réserve lui parût nécessaire. J'ai déjà dit qu'elle était observée par bien d'autres et que Basile lui-même, qui avait pourtant une doctrine très ferme à cet égard, mettait quelque tempérament à l'exposer devant ses fidèles.

Cette ressemblance d'attitude était propre à renforcer, aux yeux des collègues de l'évêque de Césarée, l'impression fâcheuse que produisait déjà sa grande amitié avec son voisin de Sébaste. Celui-ci, qui considérait Basile comme son disciple, lui avait prêté quelques-uns de ses moines pour l'assister dans l'organisation de ses œuvres. Par ces intermédiaires, Sébaste tenait l'œil ouvert sur Césarée. Les moines d'Eustathe se permirent bientôt de critiquer Basile; des froissements, des rapports plus ou moins exacts se produisirent [1]. De tout cela ré-

[1] *Ep.* 119.

sultait une situation assez difficile, qui finit par se tendre et, comme on le verra, aboutit à une rupture entre les deux amis.

La politique religieuse de l'empereur Valens contrastait douloureusement avec celle de son frère Valentinien [1]. Bien des gens en Orient devaient se dire qu'on y vivait sous une fâcheuse étoile. Aux temps déjà lointains de la grande persécution, l'Occident n'avait guère eu que deux ans à souffrir ; en certains pays il avait été à peine touché, tandis que l'Orient, de Dioclétien à Galère, de Galère à Maximin, avait eu dix années de misère. Licinius et Julien n'avaient sévi qu'en Orient. Les évêques d'Occident n'avaient enduré Constance que pendant les dernières années de son règne. Depuis l'avènement de Julien, personne n'avait plus songé à les tracasser. N'était-il pas naturel que, favorisés ainsi par la Providence, les Occideutaux s'employassent à tirer de peine leurs frères d'Orient ? Persécuté par Constance, Athanase avait trouvé chez eux refuge et soutien. Ils avaient inté-

[1] Celle-ci, cependant ne doit pas être caractérisée par la lettre que reproduit Théodoret, *H. E.*, IV, 7, lettre manifestement apocryphe, ainsi que l'épître synodale (IV, 8), qui lui fait suite. La lettre impériale, intitulée au nom des empereurs Valentinien, Valens et Gratien, s'adresse aux Pneumatomaques d'Asie, leur prêche la trinité consubstantielle en trois hypostases, avec déclaration d'anathèmes, ce qui n'est guère de style impérial. Elle excite les sujets de Valens à mépriser les ordres de leur souverain, que le faussaire se représente apparemment comme défenseur spécial de l'hérésie contre le Saint-Esprit. Il est étrange que Tillemont ait accepté de telles incongruités.

ressé à sa cause leur empereur Constant. Ne pouvait-on, maintenant que Constance revivait en Valens, espérer que Valentinien, lui aussi, interviendrait efficacement auprès de son frère? Il le ferait certainement si l'épiscopat occidental manifestait énergiquement en faveur des persécutés. Et il le leur devait bien, car enfin les orthodoxes et les gens de bonne volonté avaient fait leur devoir à Séleucie, et, s'ils avaient cédé à Constantinople, c'est qu'on avait pu leur opposer l'énorme défaillance de Rimini. En Occident on s'était déjugé au premier moment de répit, et, dans cette nouvelle attitude, la persévérance était facile. C'est sur l'Orient que pesait la faute de Rimini, et elle pesait durement.

Pénétré de ces pensées, Basile, dès le début de son épiscopat, se mit en mouvement pour exciter l'Eglise occidentale à s'intéresser aux malheurs de sa sœur d'Orient. Le meilleur intermédiaire pour de telles négociations, c'était évidemment l'évêque d'Alexandrie. Athanase ne paraît pas avoir eu des rapports bien tendres avec le pape Libère, dans les dernières années de celui-ci [1]. Il se trouvait en meilleurs termes avec le nouveau pape Damase, auquel, en 371, il demanda de condamner, non seulement Ursace et Valens, mais encore Auxence, évêque de Milan, de tous les tenants de Rimini le plus accrédité près de l'empereur Valentinien. Basile écrivit

[1] S'ils avaient été en bons termes, Libère n'aurait pas accueilli avec tant d'empressement les envoyés du concile de Lampsaque. Damase se montra beaucoup plus circonspect dans ses rapports avec les Orientaux.

à Athanase [1], le priant de faire agir l'Occident en faveur d'une amélioration de la situation générale, et de réaliser, ce qu'il pouvait faire à lui tout seul, l'union des orthodoxes d'Antioche. Antioche était, à ses yeux, la mère-église de l'Orient [2]. La pacification universelle dépendait de son unité intérieure, gravement compromise par le schisme entre Paulin et Mélèce.

La réponse d'Athanase fut portée par un de ses prêtres. Elle enhardit Basile à préciser sa démarche. Il se concerta avec Mélèce ; un diacre mélétien d'Antioche, Dorothée, fut désigné pour se rendre à Rome [3]. Il emportait une lettre [4], conçue en termes généraux, où l'on rappelait aux Romains leurs devoirs à l'égard des églises d'Orient, assistées jadis par le pape Denys [5]; ce qu'on sollicitait en ce moment, c'était l'envoi de personnes orthodoxes et pacifiques, capables de rétablir la concorde troublée. Dorothée fut recommandé à l'évêque d'Alexandrie [6], auquel Basile confiait ses désirs. Les Occidentaux devaient envoyer tous les documents de ce qu'ils avaient fait chez eux depuis Rimini, condamner Marcel et arranger l'affaire d'Antioche. Jusqu'à présent

1 *Ep.* 66.

2 Même du monde entier, si l'on serrait de trop près une de ses expressions : Τί δ' ἂν γένοιτο ταῖς κατὰ τὴν οἰκουμένην ἐκκλησίαις τῆς 'Αντιοχείας ἐπικαιρώτερον ; La suite du texte montre qu'il s'agissait surtout de l'Orient.

3 *Ep.* 68.

4 *Ep.* 70.

5 Cf. t. I, p. 430.

6 *Ep.* 69, 67.

ils n'avaient condamné qu'Arius ; ils le faisaient même à tout propos ; mais de Marcel ils ne disaient rien. Quant à Antioche, il devait être entendu que la seule pacification admissible, c'était la reconnaissance de Mélèce.

Entre temps, Athanase était sollicité d'accorder aux évêques orientaux le bénéfice de sa communion [1]. Pour être bien sûr de ne pas l'égarer, il enverrait ses lettres à Basile, qui ne les remettrait qu'à bon escient.

Tout cela paraît être resté inutile. Dorothée, arrivé à Alexandrie, fut dissuadé de s'embarquer pour l'Italie. Condamner Marcel, c'eût été, pour les Occidentaux, se déjuger formellement [2]. Quant à reconnaître Mélèce, autant aurait valu ne pas reconnaître Athanase, qui, on le savait à Rome, appuyait manifestement Paulin.

Cependant Athanase crut pouvoir établir une communication entre Rome et Basile. Un diacre de Milan, en disponibilité évidemment, car il n'était pas au service d'Auxence, débarqua à Alexandrie, porteur d'une épître synodale, par laquelle Damase, à la tête de 92 évêques, lui notifiait la condamnation d'Auxence et du concile de Rimini. Sabinus, ainsi s'appelait le diacre, fut envoyé à Césarée avec son document. Celui-ci n'était pas pour plaire à Basile, car il y est dit que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont d'une seule divinité, d'une

1 *Ep.* 82.

2 Basile en a bien le sentiment, quand il dit (*Ep.* 69, 2) que l'hérésie de Marcel est prouvée par ses livres ; or c'est après avoir pris connaissance de ces livres que les conciles de Rome et de Sardique l'avaient réhabilité.

seule vertu, d'une seule figure, d'une seule *substance*. Or *substance*, en latin, équivaut à *hypostase*, en grec. L'évêque de Césarée ne pouvait admettre cela sans user d'interprétation bénigne. Mais Basile savait que le latin était une langue assez pauvre, et notamment que le terme d'essence (οὐσία) y faisait défaut. Au lieu d'incidenter, il saisit l'occasion aux cheveux et remit à Sabinus un paquet de lettres [1], pour les Occidentaux en général, pour Valérien d'Aquilée, pour les évêques d'Italie et de Gaule. Celle-ci était au nom de Mélèce, Eusèbe de Samosate, Basile, Grégoire de Nazianze (le père), Anthime de Tyane, Pélage de Laodicée, Eustathe de Sébaste, Théodore de Nicopolis, et autres, en tout trente-deux prélats d'Orient. On avait eu bien soin, cette fois, d'éviter les précisions scabreuses et de se borner à invoquer la pitié des collègues d'Occident, en leur demandant seulement d'envoyer des personnes chargées de se rendre compte de la situation et de procurer la paix.

Basile ne négligeait pas d'exciter Mélèce à se montrer déférent envers Athanase ; il aurait voulu aussi que Mélèce envoyât quelqu'un en Occident [2]. Mélèce n'envoya personne.

Sabinus repartit au printemps 372. Une année au moins se passa, sans qu'on entendît parler des Occidentaux. Enfin, à l'été de l'année suivante (373), on vit arriver de chez eux un prêtre d'Antioche, Evagrius,

[1] *Ep.* 90, 91, 92.
[2] *Ep.* 89.

qui avait, onze ans plus tôt, suivi en Italie le célèbre confesseur Eusèbe de Verceil. Après la mort de celui-ci, il rentrait dans son pays. Il rapportait de Rome une formule à signer sans qu'un seul mot y pût être changé, et les lettres que l'on avait confiées, l'année précédente, à Sabinus: elles n'avaient pas plu. Ces procédés, il faut l'avouer, n'étaient guère aimables. On ne les atténuait pas en demandant aux Orientaux de se présenter eux-mêmes à Rome, afin que l'on eût une raison d'aller leur rendre visite [1].

Basile fut froissé; depuis lors il n'eut qu'une médiocre idée des Occidentaux, et leur chef, le pape Damase, lui fit l'effet d'un homme orgueilleux et impitoyable. Du reste, la mort d'Athanase venait de lui enlever sa meilleure base d'opérations. Alexandrie était aux mains des Ariens et l'épiscopat d'Egypte en butte à la plus dure persécution. Les négociations avec l'Occident furent interrompues. Pour comble, on vit Evagre, arrivé à Antioche, refuser de se joindre aux Mélétiens, et entrer dans la communion de Paulin [2].

C'est à ce moment que se consomma la rupture entre Basile et Eustathe.

Eustathe, en dehors de Basile, avait peu d'amis. Les uns l'abhorraient à cause de ses moines, les autres à cause de sa doctrine. Il n'y avait pas moyen de l'amener à prendre parti sur l'affaire du Saint-Esprit; malgré ses

[1] *Ep.* 138, 2. Cf. 140, 156.
[2] *Ep.* 156.

réserves, on voyait qu'il penchait pour l'opinion contraire à sa divinité absolue. Dans les provinces d'Asie, d'Hellespont, de Bithynie, il aurait été à l'unisson des autres évêques. Au fond du Pont, les voix les plus sonores étaient en faveur de la doctrine opposée, et certains, qui n'auraient peut-être pas d'eux-mêmes défendu le Saint-Esprit avec tant d'ardeur, se portaient de son côté pour ne pas être de celui d'Eustathe. Basile, à qui cette amitié dangereuse valait chaque jour de nouveaux soucis, prit le parti d'en finir et d'amener Eustathe à s'expliquer nettement. En 372, au printemps, il se rendit à Sébaste, et, après de longues conférences, amena son vieux maître à embrasser ses idées. Il allait continuer sa route et se rendre auprès de Théodote, évêque de Nicopolis, l'adversaire déclaré d'Eustathe, pour concerter avec lui et Mélèce, qui se trouvait dans ces parages, une formule que l'on ferait signer à l'évêque de Sébaste. Mais, sur des renseignements qui lui parvinrent, il eut lieu d'appréhender que Théodote, inquiet de la conférence de Sébaste, ne lui fît mauvaise mine. Il rentra donc chez lui, pour reprendre le même chemin quelques semaines plus tard, l'empereur l'ayant envoyé en mission dans la Grande-Arménie. Pour ce qu'il y allait faire il avait besoin du concours de Théodote. Il s'aboucha donc avec lui, dans la maison de campagne où s'était retiré Mélèce ; ils parvinrent à s'entendre, pour le moment, sur le cas d'Eustathe. Mais quand Théodote fut rentré chez lui, il changea complètement d'avis, et Basile étant venu le prendre pour l'emmener en Grande-Armé-

nie, il ne voulut même pas l'admettre dans son église.

La mission d'Arménie échoua de ce fait. Cependant Basile et Théodote finirent par se réconcilier : ils s'accordèrent même sur la formule [1] que l'on devait présenter à Eustathe, et celui-ci consentit à la signer.

On pouvait croire que tout était fini et qu'il ne restait plus qu'à se tendre la main. Un rendez-vous fut pris: Eustathe devait s'y trouver avec Basile et ses amis. On l'attendit en vain. Son entourage l'avait retourné ; il est bien possible, du reste, que l'amitié de Basile pour Mélèce, son ancien compétiteur, lui ait paru excessive ; le fait est que, désormais, il voulut mal de mort à son ancien disciple. Au retour d'un voyage qu'il fit alors en Cilicie, il écrivit à Basile pour lui déclarer qu'il renonçait à sa communion.

Le prétexte était une lettre de Basile à Apollinaire, une lettre vieille de vingt ans, où il n'était nullement question de dogme : Apollinaire et Basile étaient encore laïques au temps de cette correspondance. N'importe : Basile avait écrit à Apollinaire ; c'était un apollinariste, un hérétique. Une autre lettre, bientôt répandue dans toute l'Asie-Mineure, dénonça Basile comme un intrigant ; elle présentait sous les plus sombres couleurs le rôle qu'il avait eu dans l'affaire de la signature. Ainsi commença une controverse lamentable, où Basile et Eustathe se renvoyaient les accusations les plus amères. Basile était traité de sabellien, à cause de ses rapports

[1] *Ep.* 125.

avec Apollinaire ; on fit même circuler sous son nom une pièce où son orthodoxie, sur ce point, était assez compromise [1]. De son côté il réchauffait la vieille histoire des rapports d'Eustathe avec Arius et racontait qu'il avait été le maître d'Aèce, comme si l'on pouvait être responsable de ses maîtres ou de ses disciples.

Le parti arien profita de cette querelle. Dès le premier moment Eustathe avait trouvé, dans l'épiscopat de Cilicie, des appuis suspects. L'année suivante (374), l'évêque de Samosate, Eusèbe, l'ami, le conseiller de Basile, fut exilé en Thrace. Peu après, le vicaire du Pont, un certain Démosthène, qui n'aimait pas Basile, et pour cause [2], entreprit une campagne contre les églises orthodoxes de Cappadoce et d'Arménie-Mineure. Les évêques officiels tinrent d'abord concile en Galatie, sous la direction d'Euhippius, un des membres influents du synode de 360. Puis on se transporta en Cappadoce. L'évêque de Parnassos, Hypsis, le premier rencontré, fut déposé et remplacé par un homme sûr, Ecdicius. L'évêque de Nysse, Grégoire, frère de Basile, accusé par un particulier, fut mandé à comparaître et amené sous escorte ; mais il s'échappa en route. Démosthène se

1 *Ep.* 129. Texte complet publié à Rome, en 1796, par L. Sebastiani, *Epistola ad Apollinarem Laodicenum celeberrima*, etc., et reproduite par Loofs, *Eüstathius von Sebastia*, p. 72.

2 Lors du séjour de Valens à Césarée, Démosthène n'était encore que chef des cuisines impériales. Comme il faisait mine de se mêler des affaires de l'Église, Basile l'avait renvoyé à ses fourneaux. On en parla beaucoup à Césarée.

transporta ensuite à Césarée, où il adjugea les clercs à la curie ; puis à Sébaste, où il en fit autant de ceux qui tenaient pour Basile contre Eustathe. Enfin, il réunit à Nysse un concile d'évêques de Galatie et du Pont, qui déposa Grégoire et le pourvut d'un successeur. La même opération fut exécutée à Doara.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Nicopolis, Théodote, était mort. Le concile officiel se transporta à Sébaste : Eustathe, qui avait eu déjà, à Ancyre même, quelques rapports avec ces prélats, fraternisa ouvertement avec eux. De là ils poussèrent jusqu'à Nicopolis. Déjà, avec l'approbation de Basile, l'évêque de Satala y avait installé son collègue de Colonia, Euphrone [1] ; Eustathe avait un autre candidat, un prêtre appelé Fronton. Euphrone fut renvoyé à Colonia et Fronton mis en possession des églises; les dissidents évincés durent tenir leurs réunions en pleine campagne, comme le faisaient les Mélétiens à Antioche [2].

C'est sous l'impression de ces tristes événements que Basile écrivit une lettre [3] aux évêques d'Italie et de Gaule. Depuis l'accueil fait à sa correspondance il n'était guère disposé à reprendre les négociations avec Rome. Cependant, l'année précédente (364) [4], il avait

1 Nicopolis, Satala, Colonia, faisaient partie de la province d'Arménie-Mineure, dont Eustathe était métropolitain.

2 *Ep.* 225, 237-240, 244, 251.

3 *Ep.* 243.

4 La date est donnée par les lettres 120 et 121, qui nous montrent Sanctissimus en Arménie-Mineure au moment où Anthime, évêque de Tyane, vient d'ordonner Fauste, τὸν συνόντα τῷ Πάπᾳ.

aidé de ses recommandations un prêtre Sanctissimus, très au courant des dispositions occidentales, qui parcourait l'Arménie-Mineure et la Syrie [1], recueillant des signatures. Basile le patronnait. Quand il eut fini sa tournée, il partit pour l'Italie (375), en compagnie de Dorothée, maintenant promu au presbytérat. Ils emportaient, munie des signatures recueillies par Sanctissimus, la formule qu'Evagre avait apportée en 373 et la lettre de Basile.

Le résultat ne fut pas celui que l'on désirait. Personne ne vint d'Occident; toutefois Dorothée rapporta une lettre [2] où l'on rendait témoignage à son zèle, en déclarant qu'on s'était efforcé de l'aider. Au point de vue doctrinal, la lettre réprouvait les erreurs de Marcel et d'Apollinaire, mais sans les nommer. Le terme *una substantia* n'était plus employé ; on lui substituait celui d'*una usia*, en grec, le latin ne possédant pas l'équivalent de ce terme [3]. On rappelait aussi que les règles canoniques sur l'ordination des évêques et des clercs

Ce Papas n'est autre que le roi arménien Pap, appelé Para dans Ammien Marcellin (XXX, 1), qui fut assassiné en 374. Le fait que Fauste « était avec Pap », donne lieu de croire qu'il avait suivi ce prince dans son voyage en Cilicie et qu'il demeurait avec lui à Tarse. Sanctissimus partait alors pour l'Arménie-Mineure, où il séjourna longtemps auprès de Mélèce. Il n'alla en Syrie que l'année suivante. — Je ne crois pas que cette donnée chronologique ait été utilisée jusqu'à présent.

1 *Ep*. 120, 121, 132, 253-256.

2 Coustant, *Ep. Rom. Pontif.*, p. 495 « Ea gratia ».

3 Basile (*Ep*. 214, 4) nota ce changement. Désormais les Occidentaux feront la différence entre *usia* et *hypostasis*.

(*sacerdotum vel clericorum*) devaient être observées et que ceux qui s'en écartaient ne pouvaient être admis facilement à la communion. Ceci semble bien viser Mélèce.

Pour mieux accuser l'intention, une lettre fut écrite à Paulin, et celui-ci, quand il la reçut, s'empressa d'en faire trophée [1]. Pierre, le nouvel évêque d'Alexandrie, était installé à Rome ; bien qu'il se trouvât personnellement en bons termes avec Basile [2] il ne partageait en aucune façon ses sympathies pour Mélèce.

La lettre [3] que reçut Paulin lui fut, je crois, apportée par Vitalis, prêtre d'Antioche, qui, jusqu'à ces derniers temps, avait fait partie du clergé de Mélèce, mais s'était décidé à le quitter, parce que ses idées sur l'Incarnation n'y étaient pas agréées. Vitalis était partisan d'Apollinaire. J'ai exposé plus haut en quoi consistait la spécialité doctrinale de ce savant homme. Depuis le temps du concile d'Alexandrie (362), l'opposition entre les deux tendances représentées par Apollinaire et par Diodore n'avait cessé de se prononcer. Dans l'église de Mélèce on répudiait énergiquement l'apollinarisme. Apollinaire, quoique évêque à Laodicée, tenait cependant école à Antioche. Parmi ses auditeurs il avait eu, les années précédentes, un moine latin fort lettré, appelé Jérôme, qui, après avoir étudié dans les écoles de Rome et cultivé l'ascèse avec les clercs d'Aquilée, s'était décidé à essayer de la vie érémitique dans les

1 *Ep.* 214, 216.
2 *Ep.* 133, 266.
3 Lettre perdue, mentionnée dans J. 235.

déserts d'Orient. Avant de s'y enfoncer, il séjourna quelque temps à Antioche, où il s'initia à l'exégèse sous la direction d'Apollinaire, tout en se gardant de ses idées théologiques. Il n'avait pas cru devoir prendre parti entre les deux églises rivales, et s'était borné, en fait de communion ecclésiastique, à celle des confesseurs égyptiens exilés en Syrie pour la foi catholique. A Rome aussi, on avait longtemps hésité entre Mélèce et Paulin ; mais il était inévitable que les relations alexandrines de celui-ci ne fissent pencher la balance en sa faveur. C'est ce qui arriva en cette année 375. Par « son fils » Vitalis, le pape Damase avait écrit officiellement à Paulin, le commissionnant pour les affaires de communion. Damase était mal renseigné ; il ignorait à ce moment que Vitalis fût l'homme d'Apollinaire. Des informations lui vinrent, peut-être par Dorothée; il se ravisa. Pendant que Paulin se glorifiait à Antioche d'être reconnu par Rome, de nouveaux courriers lui étaient expédiés, l'un pour l'avertir que des difficultés étaient survenues[1], l'autre[2] pour lui donner, par rapport à Vita-

[1] *Per Petronium presbyterum*, J. 235.

[2] J. 235, mais, bien entendu sans les anathématismes et seulement jusqu'aux mots *in suscipiendo tribuat exemplum.* — A la suite de cette lettre, certaines collections canoniques (voir Maassen, *Quellen*, t. I, p. 232 et suiv.) présentent un document, adressé aussi à Paulin d'Antioche : *Post concilium Nicaenum.* D'autres collections le mettent à la suite du concile de Nicée; Théodoret (*H. E., V*, 11) le donne isolément, traduit en grec. Ce document comprend deux séries d'anathèmes. La première vise nommément Sabellius, Arius, Eunomius, les Macédoniens et Photin. Sans nommer ni Eustathe, ni Apollinaire, ni Marcel, elle proscrit leurs principales erreurs et

lis, des instructions plus complètes. Vitalis et ses adhérents ne devaient être admis qu'après une répudiation nette de la doctrine d'après laquelle le Christ n'aurait pas été un homme parfait, le Verbe divin ayant remplacé en lui l'âme intelligente (*sensus*, νοῦς). Apollinaire n'était pas nommé : Rome et Alexandrie conservaient encore des égards pour l'illustre théologien [1]. L'affaire de Vitalis précisa les choses. Les Mélétiens considéraient déjà Apollinaire et Vitalis comme des hérétiques ; après la lettre de Damase il était impossible à Paulin de les admettre dans son église. Ils en fondèrent une autre et ce fut Vitalis lui-même qui en devint évêque.

Pendant que ces choses se passaient à Antioche, Eustathe, isolé dans son pays, où ses accointances suspectes avec les évêques officiels lui avaient encore enlevé des sympathies, eut l'idée de se rapprocher de ses anciens amis, les « Macédoniens ». Ceux-ci tinrent en 376 un concile à Cyzique. Il y alla. On adopta dans cette

se termine par une réprobation de ceux qui émigrent d'une église à l'autre ; c'est sans doute Mélèce que l'on a en vue. La seconde partie du document : *Si quis non dixerit*, etc., ne vise ni Marcel, ni Apollinaire ; elle s'occupe presque exclusivement du Saint-Esprit. Je crois que nous sommes ici en présence de deux pièces de date différente, que l'on aura réunies plus tard, sans tenir compte de l'ordre chronologique. La seconde, en effet, est antérieure à la première. Elle pourrait bien remonter au temps (v. 371) où saint Athanase écrivit sa lettre à Epictète. Les erreurs sur l'Incarnation qui s'y trouvent visées sont apparentées de plus près à celles qu'il réfute dans cette lettre qu'à l'apollinarisme proprement dit.

1 Il faut se rappeler qu'Apollinaire était de la petite église, compétiteur de Pélage à Laodicée, comme Paulin l'était de Mélèce à Antioche.

réunion une nouvelle profession de foi, où l'*homoousios* fut de nouveau répudié et remplacé par l'*homoiousios* ; le Saint-Esprit y était mis au nombre des créatures. Eustathe signa cette formule, et précisa ainsi son attitude, en se classant parmi les Pneumatomaques.

Au point de vue de Basile, ces événements étaient propres à éclairer les Occidentaux sur la valeur des personnes qui se couvraient en Orient de leur patronage. Eustathe avait été reçu à Rome par le pape précédent ; il s'en était targué fort longtemps. Apollinaire et Paulin, chefs de la petite église, étaient des protégés de Rome ; Vitalis également. Il n'y avait d'intact que Mélèce et son groupe, juste ceux dont les Romains ne voulaient pas. On profita de cette situation pour tenter une nouvelle démarche. Au printemps 377, Dorothée et un autre prêtre, peut-être encore Sanctissimus, reprirent le chemin de Rome, avec une lettre adressée « aux Occidentaux », au nom collectif des Orientaux[1]. Cette fois-ci les choses étaient précisées. Les Romains étaient avisés que ce n'étaient plus les ariens qui devaient être répudiés : leurs excès les rendaient plus odieux que jamais. D'autres ennemis menaçaient l'Eglise, et d'autant plus dangereux qu'en les ménageant on laissait planer le doute sur le caractère pernicieux de leur doctrine. Il importait de condamner expressément Eustathe, le chef des Pneumatomaques ; Apollinaire, qui enseignait

[1] *Ep.* 263 ; cf. *Ep.* 129, où Basile expose à Mélèce le plan de cette nouvelle démarche.

le règne de mille ans et troublait tout le monde par sa doctrine sur l'Incarnation, enfin Marcel, dont les disciples trouvaient trop d'accueil auprès de Paulin.

La nouvelle ambassade de Dorothée n'eut et ne pouvait avoir qu'un succès partiel. Que l'église romaine répudiât les erreurs attribuées à Eustathe, Apollinaire, Marcel, cela ne pouvait faire un doute. Elle s'était déjà exprimée clairement à ce sujet. Elle l'avait fait, en particulier, dans la lettre que Dorothée avait rapportée en Orient. Elle le fit encore, pour complaire aux Orientaux, dans une autre lettre que Dorothée remporta à son retour de ce nouveau voyage [1]. Quant à condamner nommément des personnes absentes, Eustathe, Apollinaire, Paulin, sans qu'elles eussent été mises à même de s'expliquer dans un débat contradictoire, c'est ce qu'on ne pouvait guère demander au siège apostolique. Tout au plus lui aurait-il été possible de ratifier une sentence prononcée, après un tel débat, par les autorités légitimes d'Orient. Mais ni ce débat n'avait eu lieu, ni cette sentence n'existait.

La situation était inextricable. Sur les bonnes volontés contemporaines pesaient les conséquences de la longue guerre dans laquelle Eusèbe de Nicomédie avait engagé les Orientaux contre Alexandrie d'abord, puis contre l'église romaine. Encore tout le monde n'était-il pas de bonne volonté : Paulin aurait dû se retirer. Dé-

1 Fragments *Illud sane miramur* et *Non nobis quidquam* (Coustant., *Ep. Rom. Pont.*, p. 498, 499).

blayée de sa personne, la situation fût restée critique, car l'opinion égyptienne n'aurait pas cessé d'apercevoir, derrière Mélèce, les ombres de ses anciens patrons, les Eudoxe et les Acace. Cependant, comme Mélèce était personnellement très sympathique, les choses se seraient arrangées à Antioche, et ailleurs on aurait fini par en prendre son parti. En tout cas Rome et Alexandrie auraient cessé de remorquer l'épave encombrante du vieux parti marcellien; l'union se serait refaite entre elles et les églises d'Orient. Ceci soit dit pour mieux indiquer les lignes et les exigences de la situation, car je n'estime pas qu'il appartienne à l'historien de s'occuper des choses qui auraient pu se passer; il a bien assez à faire avec celles qui se sont passées en réalité.

Les entretiens que l'envoyé de Mélèce eut à Rome avec le pape Damase ne furent pas toujours très paisibles. Pierre d'Alexandrie y assistait. Quand il était question de Mélèce et d'Eusèbe de Samosate, il ne se gênait pas pour manifester son aversion, et allait jusqu'à les traiter d'ariens. Dorothée, à la fin, perdit patience et entreprit le pape d'Alexandrie avec quelque vivacité. Pierre s'en plaignit à Basile. Celui-ci lui exprima [1] ses regrets, mais en lui faisant observer que Mélèce et Eusèbe, deux confesseurs de la foi, exilés par les ariens, méritaient le respect de leurs collègues; quant à leur orthodoxie, sur tous les points litigieux, il la connaissait et s'en portait garant.

1 *Ep.* 266.

Mélèce, Basile et leur monde représentaient en somme une évolution à droite de l'ancien parti d'opposition au concile de Nicée. Ce n'était pas le seul que les circonstances eussent amené à tempérer son attitude première. Au pôle opposé, le vieil adversaire des « Orientaux », celui contre lequel, depuis Eusèbe de Césarée jusqu'à saint Basile, ils n'avaient cessé de s'escrimer, Marcel d'Ancyre, Marcel le « sabellien », évoluait de son côté, ou plutôt on évoluait autour de lui. Il n'était pas encore mort quand Basile devint évêque. Il vivait retiré à Ancyre, avec quelques clercs et un certain nombre de fidèles, qui formaient autour de lui une petite église. L'évêque officiel, Athanase, celui qui fit adhésion, en 363, au concile de Nicée, crut devoir tracasser ce petit groupe. Marcel était depuis longtemps en froid avec l'évêque d'Alexandrie, son ancien compagnon de luttes à Rome et à Sardique. Cela ne l'empêcha pas de recourir à lui. Un de ses clercs, le diacre Eugène, se rendit à Alexandrie, avec des recommandations délivrées par les évêques de Grèce et de Macédoine. Il présenta une profession de foi [1] où les anciennes doctrines de Marcel se trouvaient atténuées ou voilées ; cependant on n'allait pas jusqu'à parler des trois hypostases. Athanase, on l'a vu, s'il n'excluait pas cette expression, n'y tenait pas non plus. Il donna des lettres de communion au diacre de Marcel et à sa petite église. Ceci se passait, je crois, au moment du concile d'Ale-

[1] Mansi, *Conc.*, t. III, p. 469.

xandrie, en 362; il devait être nonagénaire[1] et c'est peut-être son grand âge qui explique que, dans les derniers temps, on n'entende plus parler de lui. Privés de leur chef, repoussés par Basile et son monde, qui ne cessaient de solliciter contre eux les anathèmes de l'Occident, ses disciples s'adressèrent aux évêques égyptiens, exilés à Diocésarée en Palestine. Ces confesseurs, à qui ils présentèrent, avec une profession de foi[2], les lettres de communion délivrées jadis par saint Athanase, les admirent sans difficulté. Basile, auquel ils s'adressèrent ensuite, trouva que les exilés avaient été trop vite en besogne; tel fut aussi l'avis de Pierre d'Alexandrie[3]. Basile ne demandait pas mieux que d'accueillir les Galates; mais il voulait qu'ils vinssent à lui et non qu'ils prétendissent l'attirer à eux.

Cette affaire, comme les autres, était encore pendante, quand, en 378, des événements fort graves vinrent modifier la situation politique et religieuse de l'empire d'Orient. Deux ans auparavant, les Goths établis au delà du Danube s'étaient vus attaqués par les Huns venus de l'Oural. Refoulés par ces hordes sauvages, ils avaient demandé asile à la terre d'empire et on leur avait permis de s'établir en Thrace, à certaines conditions, parmi lesquelles figurait la promesse de leur fournir des subsistances. L'administration de Valens organisa ce service

1 Il était déjà évêque en 314, au moment du concile d'Ancyre.
2 Epiphane, *Haer.* LXXII, 11.
3 Basile, *Ep.* 266.

avec si peu de conscience et d'humanité que les immigrés se révoltèrent (376). On fut obligé de leur faire une guerre en règle et les choses finirent par prendre une si mauvaise tournure que Valens dut intervenir de sa personne. Avant de quitter Antioche, dans une inspiration de clémence prudente, il révoqua les sentences d'exil prononcées contre les personnes ecclésiastiques [1].

Arrivé à Constantinople le 30 mai, il en partit [2] quelques jours après pour diriger les opérations militaires en Thrace. Le 9 août il livra bataille. L'armée romaine subit un épouvantable désastre, dans lequel l'empereur disparut, soit qu'on n'eût pu reconnaître son cadavre parmi les morts, soit que, comme le bruit s'en accrédita, il eût péri dans l'incendie d'une chaumière où on l'avait transporté pour y soigner ses blessures.

[1] Jérôme, *Chron.* : Valens de Antiochia exire compulsus sera poenitentia nostros de exilio revocat ». — Rufin, *H. E.*, II, 13 : « Tum vero Valentis bella quae ecclesiis inferebat in hostem coepta converti seraque poenitentia episcopos et prestbyteros relaxari exiliis ac de metallis resolvi monachos iubet ».

[2] D'après une légende rapportée par Sozomène (VI, 40) et adoptée aussi, avec quelque altération, par Théodoret (IV, 31), un moine de Constantinople, Isaac, l'aurait adjuré en vain de rendre les églises aux catholiques. Cette histoire, assez suspecte en elle-même, ne peut être opposée aux témoignages de saint Jérôme et de Rufin, qui habitaient alors l'Orient, sur le rappel des exilés par Valens lui-même; du reste autre chose est le rappel des exilés, autre leur réintégration au lieu et place du clergé oficiel.

CHAPITRE XII

Grégoire de Nazianze.

Gratien et Théodose. — Retour des évêques exilés. — Mort de Basile. — Les Orientaux acceptent les conditions de Rome. — Attitude de Théodose. — Situation à Constantinople. — Grégoire de Nazianze et son église Anastasis. — Conflits avec les ariens. — Opposition alexandrine : Maxime le Cynique. — Grégoire à Sainte-Sophie. — Second concile œcuménique (381). — Obstination des Macédoniens. — Installation de Grégoire. — Mort de Mélèce : difficultés pour sa succession. — Démission de Grégoire. — Nectaire. — Les canons. — Hostilité contre Alexandrie. — Flavien élu à Antioche. — Protestations de saint Ambroise. — Concile romain de 382. — Lettre des Orientaux.

Gratien, averti du danger, mais retenu en Gaule par une invasion alamane, celle qui fut arrêtée par la bataille de Colmar, arrivait à temps, malgré tout, sur le bas Danube. Valens l'eût attendu, que les Goths, pris entre les deux armées, eussent été facilement réduits. Après le désastre, le jeune empereur d'Occident — il n'avait pas vingt ans — prit d'abord quelques mesures pour remédier à la situation ; puis, ne se sentant pas en état de gouverner à lui seul les deux parties de l'empire, il se déchargea de l'Orient sur un de ses généraux, Théodose, qui fut proclamé auguste à Sirmium, le 16 janvier 379. Dès auparavant, Gratien s'était empressé de ratifier et d'élargir les mesures déjà prises par Valens pour le rappel des évêques exilés. Mélèce reparut à Antioche, Eu-

sèbe à Samosate ; tous les confesseurs reprirent la direction de leurs églises.

Un des premiers à rentrer fut Pierre d'Alexandrie. Avant de le laisser quitter Rome, Damase le fit assister à un concile où l'on se décida enfin à condamner nommément Apollinaire et un de ses principaux lieutenants, Timothée, qu'il venait de faire évêque à Béryte. Pierre partit ensuite. Il ne fut pas plutôt débarqué à Alexandrie qu'une émeute en chassa Lucius, lequel s'empressa de se réfugier à Constantinople. A défaut de l'empereur Valens, il y trouva l'hospitalité de l'évêque Démophile, toujours en place, lui, et bien résolu à ne s'en aller qu'au dernier moment.

C'est alors que mourut Basile, le 1er janvier 379. Il n'avait pas achevé sa cinquantième année; sa carrière aurait pu se prolonger longtemps; après avoir été à la peine, on pouvait s'attendre à ce qu'il fût à l'honneur. Mais sa santé, toujours chétive, ne s'était pas raffermie dans les imprudences de l'ascèse et dans les fatigues de l'épiscopat. Entre toutes ses misères, il se plaint particulièrement d'une maladie de foie, que l'on soupçonnerait, en dehors de ce témoignage, dans le ton inquiet et amer de sa correspondance. En butte à la malveillance, souvent brutale, du gouvernement, à des oppositions ecclésiastiques pour la plupart ineptes, mais de sens divers et, à cause de cela, difficiles à réduire, dépourvu de collaborateurs sérieux, car, en dépit de leur amitié et de leur talent, son frère Grégoire de Nysse et son ami Grégoire de Nazianze l'encombrèrent plus

qu'ils ne le servirent, Basile apportait, au service d'un programme pacifique, un tempérament trop sensible et trop belliqueux. De là des déconvenues perpétuelles. Dans l'affaire d'Eustathe on le voit, pour contenter des consubstantialistes féroces, mettre le couteau sur la gorge à un vieil ami, à un évêque vénéré, et le résultat qu'il obtient, c'est que, en dépit de ce sacrifice, l'intransigeant Atarbe de Néocésarée ne peut supporter sa vue, s'enfuit à son approche, terrorise ses paroissiens par des songes menaçants, si bien qu'ils s'ameutent contre l'évêque de Césarée, leur compatriote, la gloire de leur pays. Il entend que Mélèce soit reconnu évêque d'Antioche, et pour cela il fait obstinément campagne, sans se rendre compte de la situation où une telle entreprise mettait les églises de Rome et d'Alexandrie. On lui résiste : il s'irrite et tient des propos peu mesurés. Même dans son pays et dans son monde ecclésiastique, son influence est fort contestée. On a voulu voir en lui le fondateur d'une sorte de patriarcat, avec un ressort correspondant au diocèse de Pont. Mais il est clair qu'il n'a aucune autorité dans les provinces occidentales, celles de Bithynie, de Galatie et de Paphlagonie. Les évêques du littoral pontique [1] ne s'occupent pas de lui [2]. A l'intérieur, quand les sièges ne sont pas occupés par des ariens, comme à Amasie et dans la Tétrapole arménienne, leurs titulaires se querellent entre eux : les uns admettent les moines, les au-

[1] Sinope, Amisos (Samsoun), Polemonion, Kérassonde, Trébizonde.

[2] *Ep.* 203.

tres n'en veulent pas ; les uns trouvent que, dans la question trinitairé, Basile penche trop à droite, les autres déplorent qu'il fasse des concessions à gauche. Servie par une bonne santé, la grande âme de l'évêque de Césarée eût peut-être surmonté toutes ces misères. Mais l'instrument se refusa. Le pilote, harassé, mourut au moment où s'apaisait la tempête.

Quel jour amer pour les pontifes de l'arianisme officiel que celui où ils apprirent le rappel de leurs compétiteurs exilés ! Encore n'était-ce qu'une mesure préliminaire. On connaissait les sentiments du jeune empereur et l'on se doutait de ce qui allait suivre. A Antioche, Mélèce, placé en face de difficultés spéciales, prit vite conscience d'une situation maintenant très simplifiée. S'entendre avec Rome avait été, sous Valens, chose grandement souhaitable ; sous Gratien et Théodose, c'était la seule et unique solution. Basile, qui aurait peut-être eu des scrupules, n'était plus là pour suggérer des conditions. Un concile de 153 évêques se réunit dans la métropole syrienne à l'automne [1] de 379, et vota une adhésion sans ambages aux formulaires romains [2].

[1] Neuf mois après la mort de Basile, dit Grégoire de Nysse, *De vita sanctae Macrinae* (*P. G.*, t. XLVI, p. 973).

[2] Nous avons encore (Coustant, *Ep. Rom. Pontif.*, p. 500) les signatures (sept exprimées, les autres totalisées) qui furent apposées à cette pièce. Le sens du formulaire n'est pas douteux. Quant à sa teneur, elle n'est pas aisée à déterminer. Les signatures sont attachées, dans le manuscrit (*Coll. Theod.*) où on les trouve, à un recueil formé de la lettre de Damase, *Confidimus quidem* et des trois fragments *Ea gratia, Illud sane miramur*, *Non nobis quidquam* (ci-dessus, pp. 401, 408, 413). Mais ce groupe de pièces est fort inco-

C'était prévenir les dispositions de Théodose. Le nouvel empereur s'était établi à Thessalonique. Il y tomba malade pendant l'hiver et fut baptisé par l'évêque Acholius, un nicéen déterminé. Dans un édit [1] du 27 février 380, il exposa à ses peuples qu'ils devaient tous professer la religion que « l'apôtre Pierre avait jadis enseignée aux Romains et que suivaient présentement le pontife Damase et Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique ». De ce côté seulement on avait droit au titre de catholiques ; quant aux autres, c'étaient des hérétiques : leurs conciliabules n'étaient pas considérés comme des églises; on les menaçait de pénalités.

A Antioche, les orthodoxes, tant de la grande église (Mélèce) que de la petite (Paulin), étaient en nombre. Ils pouvaient attendre avec sérénité les mesures d'exécution qui leur livreraient les édifices ecclésiastiques encore détenus, non plus par Euzoïus, mort depuis quelque temps, mais par son successeur Dorothée. La situa-

hérent. Il est visible qu'il ne représente qu'un extrait d'un recueil plus étendu. Les Orientaux n'auraient sûrement pas signé la lettre *Confidimus* toute seule, car on y trouve le terme *una substantia* (= μία ὑπόστασις), contre lequel ils protestèrent toujours. Mais ce terme pouvait être considéré comme expliqué par les lettres subséquentes, dans l'une desquelles il est remplacé par l'expression *una usia*. Il est donc possible qu'ils aient adhéré aux idées contenues dans l'ensemble du dossier. Toutefois leur adhésion a dû être libellée dans un texte spécial, que l'auteur de nos extraits aura négligé. Le texte par lequel il introduit les signatures, et l'*explicit* qui vient après, supposent une connexion étroite entre le concile d'Antioche et les documents romains qui le précèdent.

[1] *Cod. Theod.*, XVI, 1, 2.

tion n'était pas aussi claire à Constantinople. Là le parti arien était en force. Son chef Démophile trônait à Sainte-Sophie; le clergé sous ses ordres occupait toutes les églises. Les opposants, macédoniens ou nicéens, en étaient rigoureusement exclus, tout comme les mélétiens et les pauliniens à Antioche. A l'avènement de Démophile, les nicéens avaient essayé de se donner un évêque, dans la personne d'un certain Evagrius; il fut aussitôt enlevé par la police et interné à Bérée, où il paraît être mort, car on n'entendit plus parler de lui. Les temps étant devenus plus favorables, ils sentirent le besoin de se grouper et de s'organiser. Les néo-orthodoxes d'Orient s'empressèrent de leur venir en aide, désireux qu'ils étaient que la place de Démophile fût donnée à quelqu'un de leurs amis, et surtout d'empêcher les Apollinaristes, déjà en mouvement, de s'en emparer pour eux mêmes. Des négociations s'engagèrent, à la suite desquelles Grégoire, le fils du vieil évêque de Nazianze, fut choisi pour aller prendre la direction de ce petit troupeau.

Depuis la mort de ses parents (375), Grégoire, enfin libre de suivre sa vocation ascétique, s'était enfui de Nazianze. Laissant Basile se dépêtrer des difficultés qui l'assiégeaient de toutes parts, il s'était réfugié dans le monastère de Sainte-Thècle, à Séleucie d'Isaurie. C'est là qu'il apprit le désastre de Valens et la mort de Basile. Après s'être bien fait prier, il finit par consentir à ce qu'on demandait de lui et se rendit à Constantinople, où il ouvrit une petite église dans la maison d'un de ses

parents. Les orthodoxes se groupèrent autour de lui. Son éclatante vertu et surtout son admirable éloquence lui recrutèrent bientôt un auditoire sérieux. L'église de Constantinople, opprimée depuis quarante ans par les intrigues et la violence, ressuscitait dans cet édifice modeste. Aussi Grégoire avait-il donné à sa chapelle le nom de *Résurrection* (Anastasis). C'est là qu'entre tant d'autres homélies, il prononça ses cinq discours sur la Trinité, morceaux classiques de la théologie grecque. L'oratoire dissident, grâce à l'éloquence d'or de ce premier Chrysostome, était plus et mieux fréquenté que les basiliques officielles. Les ariens s'en émurent. Dans la nuit de Pâques (379), une foule furieuse s'élança de Sainte-Sophie contre l'Anastasis, où Grégoire baptisait ses néophytes. C'étaient les vierges et les moines de l'église arienne, traînant à leur suite les pauvres assistés, docile clientèle du clergé dominant. Grégoire crut voir un cortège de Corybantes, avec Faunes et Ménades. Les pierres volèrent contre les catholiques ; l'évêque en reçut quelques-unes ; un des siens fut assommé et laissé pour mort[1]. Cela n'empêcha pas qu'on ne le rendît responsable du désordre et qu'on ne le traînât devant les tribunaux.

Il pouvait mépriser ces mauvais traitements, venus d'où on devait les attendre. Plus sensibles lui étaient les déchirements intérieurs de sa petite communauté. On y sentait le contre-coup du schisme d'Antioche. Très

[1] Détails dans *Or.* 35, *Ep.* 77. *Carm. de Vita*, vers 652-678.

ferme sur les trois hypostases, Grégoire, s'entendait traiter de trithéiste. On lui demandait s'il était pour Paul ou pour Apollo, c'est-à-dire pour Mélèce ou pour Paulin. Il aurait bien voulu n'être que pour le Christ, mais cela était difficile.

De sa lointaine Alexandrie, le patriarche Pierre tenait l'œil ouvert sur ce qui se passait à Constantinople, et, toujours dominé par sa vieille rancune contre les Orientaux, jadis persécuteurs de son frère Athanase, il s'inquiétait de voir l'orateur cappadocien, l'ami de Basile et de Mélèce, en passe de recueillir à Constantinople la succession des ariens. Au premier moment il avait écrit à Grégoire sur le ton le plus amical; Grégoire, de son côté, prêchait le panégyrique d'Athanase. A l'Anastasis on se croyait très sûrs du côté d'Alexandrie. Aussi fit-on beaucoup d'accueil à un personnage, pourtant bien singulier, qui venait de ce pays. C'était un certain Maxime, philosophe cynique, qui trouvait le moyen de combiner les observances de sa secte avec la profession du christianisme. Athanase avait correspondu avec lui[1]. Il avait eu, en plus d'un endroit, des difficultés avec la police; mais, comme il disait avoir été persécuté pour la foi, c'était un titre de plus à la faveur des gens naïfs. De ce nombre, il faut l'avouer, était l'homme illustre que les circonstances avaient donné pour chef aux catholiques de Constantinople. En dépit de son bâton, de son manteau de philosophe et de sa longue chevelure, Maxime fut traité

[1] *Ep. ad Maximum philosophum* (Migne, *P. G.*, t. XXVI, p. 1085).

par lui comme un confesseur de la foi, comme un ami intime ; il le logea chez lui, l'admit à sa table, lui donna toute sa confiance. Pour qu'il ne manquât rien à ces démonstrations, il l'honora d'un beau panégyrique, prononcé à l'église, en présence du héros[1]. De son côté Maxime se montrait très assidu aux sermons de Grégoire, l'applaudissait à l'église et le soutenait au dehors de la popularité dont il jouissait en certains cercles.

Or ce Maxime était le candidat de l'évêque Pierre pour le siège de Constantinople. S'il se trouvait auprès de Grégoire, c'était pour lui souffler son évêché. Une nuit, l'église Anastasis, grâce à la complicité d'un prêtre, s'ouvrit pour accueillir une étrange assemblée. Des marins de la flotte annonaire, venue d'Alexandrie, escortaient un groupe d'évêques de leur pays, et ceux-ci se mettaient en devoir de procéder à l'élection et à la consécration de Maxime comme évêque de Constantinople. Grégoire, à quelque distance de là, dormait d'un mauvais sommeil, car il était malade ; les clercs fidèles reposaient de leur côté. La cérémonie commença. Les usages d'alors ne permettaient pas aux clercs de porter les cheveux longs. Il fallut donc, comme dit Grégoire, qui mit plus tard son aventure en satires, « tondre le chien sur la chaire épiscopale ». Cette opération eut pour résultat de faire constater que, dans cette célèbre chevelure, il y avait des éléments artificiels. Tout n'était pas fini, lorsque l'aurore amena du monde à l'église. Ce fut un beau

[1] *Or.* 25.

tumulte. Les Egyptiens, troublés, se replièrent en désordre, et ne trouvèrent d'asile que chez un musicien du voisinage. C'est là que, dans un réduit sordide, ils terminèrent leur cérémonie.

On s'imagine la situation de Grégoire. Il se désolait, il s'accusait de sa naïveté, il voulait s'en aller. Mais ses fidèles le surveillaient. Dans un de ses discours ils crurent discerner une intention de fuite. Ils s'empressèrent autour de lui, lui firent mille instances. Comme il semblait persister : « C'est donc la Trinité, dirent-ils, qui va partir avec vous ». Grégoire comprit, et resta. Pendant ce temps, le nouvel évêque, accompagné de ses consécrateurs, se rendait à Thessalonique, pour se faire agréer de Théodose. Il s'adressait mal. L'empereur était informé : il le repoussa durement. Maxime alors s'embarqua pour Alexandrie, où il sollicita l'appui de l'évêque Pierre Celui-ci était fort embarrassé. L'affaire avait mal tourné à Constantinople ; l'empereur était mécontent ; pour comble, le pape Damase, informé par Acholius et ses collègues de Macédoine, protestait énergiquement contre l'attentat [1]. Pierre fut puni par où il avait péché. Son évêque de Constantinople lui déchaîna une émeute à Alexandrie, pour le décider à prendre son parti. Il fallut que le préfet intervînt et reléguât l'épiscopal cynique en un lieu où il ne pût compromettre la tranquillité des rues.

Ce qui ressortait de ces événements, c'est que Gré-

1 J., 237, 238.

goire, en dépit de son incontestable sainteté et de son éloquence, manquait un peu de sens pratique. Il déplaisait sûrement à Pierre d'Alexandrie, dont le rescrit impérial du 27 février avait si hautement relevé le mérite. Etait-ce vraiment l'homme qu'il fallait, en ce moment, à la tête de l'église de Constantinople ? Théodose, homme positif, dut avoir de telles pensées. Il s'abstint, pour le moment, de trancher la question. Cependant il ne pouvait laisser se prolonger indéfiniment l'incertitude qui planait, dans la capitale, sur la situation religieuse. Jusque là il avait été retenu à Thessalonique par ses opérations militaires contre les Goths. Dès qu'il eut les mains libres de ce côté, il se dirigea vers Constantinople, où il entra le 24 novembre 380.

Deux jours après, les églises furent enlevées aux ariens et remises aux catholiques. Démophile, pas plus au dernier moment qu'auparavant, ne montra la moindre velléité d'accepter le symbole de Nicée. Il s'en alla. Le 26 novembre, l'empereur conduisit Grégoire à Sainte-Sophie. Une foule énorme s'entassait sur le parcours ; elle n'était pas toute bienveillante, tant s'en faut ; mais un large déploiement de force militaire assurait l'ordre. Derrière le prince robuste et imposant, l'oiseau bleu de Cappadoce menait le triomphe de l'orthodoxie. Le temps était gris ; des nuages d'automne voilaient le ciel matinal. Allait-il pleuvoir sur le concile de Nicée ? Ariens et catholiques regardaient en haut, avec des désirs opposés. Grégoire entra dans la basilique assombrie, et, pendant que le cortège impérial prenait place aux tribunes, il

s'assit dans l'abside, à côté du siége épiscopal. Juste à ce moment, le soleil, perçant enfin les nuages, rayonna de toutes les fenêtres : il saluait la victoire. Des cris éclatèrent : « Grégoire évêque ! ». Mais Grégoire, éperdu et sans voix, faisait défaut à la solennité. A sa place, un autre évêque invita l'assemblée à se recueillir pour les mystères sacrés.

A partir de ce jour Anastasis fut abandonnée ; c'est à Sainte-Sophie que retentit l'éloquence orthodoxe. Sous le toit qui avait abrité Eudoxe, le saint de Nazianze organisa sa vie austère et dévouée. Ce n'est pas sans peine qu'il put mettre la main à la réorganisation de sa grande église. Bien des intérêts se trouvèrent lésés ; Grégoire fut l'objet d'une tentative d'assassinat. Cependant l'opposition locale désarma peu à peu ; l'illustre évêque voyait arriver le moment où sa situation allait être enfin régularisée et affermie. Théodose avait décidé de réunir en un grand concile l'épiscopat de l'empire oriental. C'est à cette assemblée que l'on avait remis le soin de pourvoir d'une manière définitive au gouvernement de l'église de Constantinople.

Les convocations furent lancées. Il semble bien qu'on n'ait pas invité d'abord les évêques d'Egypte, ni ceux de l'Illyricum oriental, dont le plus qualifié était le métropolitain de Thessalonique. En tout cas, ils n'arrivèrent que longtemps après les autres. Paulin ne parut pas, ni les quelques évêques de sa communion, comme Diodore de Tyr et Epiphane de Salamine. Mélèce arriva

de bonne heure, escorté de soixante-dix évêques du « diocèse » d'Orient; Helladius, le nouvel évêque de Césarée en Cappadoce, vint aussi, avec les deux frères de Basile, Grégoire et Pierre, puis ses amis Amphiloque d'Iconium et Optimus d'Antioche en Pisidie, enfin une cinquantaine d'évêques de l'Asie-Mineure méridionale, Lycie, Pamphylie, Pisidie, Lycaonie. En somme cette réunion épiscopale représentait assez bien le cercle de Basile. Il manquait à sa victoire, mais son esprit planait sur l'assemblée. De Galatie et de Paphlagonie, où les évêchés étaient encore occupés par des ariens, il ne vint personne. On ne trouve non plus, parmi les signataires, aucun évêque de l'Asie-Mineure occidentale. En ces contrées prévalait la confession semi-arienne ou macédonienne, promulguée à nouveau dans de récents conciles, tenus à Cyzique et à Antioche en Carie [1]. Cependant Théodose avait cru devoir convoquer aussi les évêques de cette nuance. Ils vinrent, au nombre de trente-six, à leur tête leur vieux chef Eleusius de Cyzique, champion célèbre de l'*homoiousios*, et son collègue Marcien de Lampsaque. Eustathe de Sébaste n'était plus là pour se joindre à eux. Il avait précédé ou suivi de peu,

[1] Sur le concile de Cyzique (ci-dessus, p. 412), voir Basile, *ep.* 244, § 9. Celui d'Antioche en Carie est marqué par Socrate (V, 4, avec la faute τῆς Συρίας) et Sozomène (VII, 2) peu après l'avènement de Gratien. Sozomène mentionne ailleurs (VI, 12) un autre concile tenu en Carie par 34 évêques, au moment où devait se réunir le concile de Tarse (ci-dessus, p. 367), c'est-à-dire une douzaine d'années plus tôt. Il semble bien que ces deux assemblées n'en font qu'une et qu'elle doit se placer en 378 ou 379.

dans la mort, son ancien ami Basile ; le plus jeune frère de celui-ci, Pierre, l'avait remplacé comme évêque de Sébaste.

Ce fut en vain que l'on discuta longuement et amicalement avec les « Macédoniens » et que, dans une homélie [1] prononcée à Sainte-Sophie le jour de la Pentecôte (16 mai), Grégoire traita, avec les plus grands ménagements, le sujet du Saint-Esprit. Eleusius et son monde maintinrent obstinément leur attitude. Il fallut se résigner à se séparer d'eux. On le fit avec d'autant plus de regret que, soit à Constantinople, soit ailleurs, ces dissidents comptaient dans leurs rangs nombre de personnes recommandables.

La question du titulaire de Constantinople fut réglée sans difficulté, entre amis. Ce n'était qu'une question de forme, car Grégoire était bien évidemment, et depuis longtemps, le candidat de Mélèce ; l'appui de tous les Orientaux lui était assuré. On peut penser si les frères et les amis de Basile étaient heureux de lui donner leurs suffrages. Aucune opposition ne se manifesta. Personne ne pouvait prendre au sérieux les titres de Maxime le Cynique, répudié en Orient par tout le monde, même par les Egyptiens. Quant à la consécration forcée que Grégoire avait reçue de Basile, tout le monde savait qu'elle n'avait été suivie d'aucune prise de possession ; que le soi-disant évêque de Sasima avait sans cesse protesté contre la violence qu'on lui avait faite ;

[1] *Or*. 41

qu'il n'avait jamais exercé les fonctions épiscopales à Sasima ; que, s'il les avait exercées à Nazianze, c'était comme auxiliaire de son père, jamais comme évêque en titre. On ne pouvait donc dire qu'il se transférait d'un siège à un autre. C'est de la solitude et non point d'un autre évêché qu'il était venu à Constantinople.

Tout cela était clair comme le jour. Grégoire fut installé définitivement par le concile et par son chef Mélèce. Vingt ans s'étaient écoulés depuis que celui-ci avait été lui-même appelé au siège d'Antioche par les chefs du parti arien d'alors, par les amis d'Euzoïus et d'Acace, de Dorothée et de Démophile. Si Grégoire n'avait pas signé la formule de Rimini, son père, l'évêque de Nazianze, l'avait fait. Si le concile n'était pas une assemblée de convertis, bon nombre de ses membres pouvaient avoir des souvenirs gênants. Dans l'ensemble on revenait de loin. Mais on avait été assez molestés sous Valens pour être autorisés à ne pas s'inquiéter, sous Théodose, d'un passé déjà lointain. Quoi qu'on eût été jadis obligé de taire ou de signer, on n'en avait pas moins gardé la vraie foi, on avait su la maintenir au prix des plus durs sacrifices, et c'était d'un cœur sincère qu'on l'acclamait en des temps paisibles. Et ce qu'on avait fait, on l'avait fait tout seuls, tenus à distance et en suspicion par les Occidentaux et les Egyptiens. On avait même conscience d'avoir défendu contre leurs défiances la formule des trois hypostases, complément nécessaire du consubstantiel nicéen. Basile triomphait sur toute la ligne. Quand son ami Mélèce,

défendu par lui avec tant de persévérance, prit la main de Grégoire pour le conduire au trône de Sainte-Sophie, combien durent évoquer l'image du grand évêque de Césarée! L'église d'Antioche payait sa dette à Basile, en même temps qu'elle réparait magnifiquement les torts qu'il pouvait avoir eus jadis envers son frère de cœur. Meilleur service ne pouvait être rendu à son illustre mémoire.

Mélèce mourut dans ces beaux jours. L'installation de l'évêque de Constantinople fut la dernière cérémonie qu'il présida. On célébra ses funérailles avec la plus grande pompe ; Grégoire de Nysse prononça l'oraison funèbre.

Cette disparition ouvrait une question des plus graves. Rentré à Antioche au déclin de l'année 378, Mélèce avait cherché à s'arranger avec Paulin. Sur les démarches ou conventions qui se produisirent à ce propos, nous ne sommes renseignés que par des légendes [1]. Est-il vrai que Mélèce ait proposé à Paulin de siéger ensemble, avec le livre des Evangiles au milieu d'eux ? Ou que, tout au moins, il ait été convenu que le premier qui mourrait n'aurait pas de successeur ? On n'en sait rien. Sur le dernier point, les pieux désirs

[1] Socrate, V, 5 (cf. Sozom., VII, 3), combine ensemble deux récits, l'un favorable à Paulin, l'autre où ses adhérents sont traités de Lucifériens. Théodoret, V, 3, n'est pas plus rassurant. Il n'est même pas sûr que le *magister militum* Sapor, chargé de faire la remise des églises d'Antioche aux catholiques, ait instrumenté au temps de Mélèce plutôt qu'au temps de Flavien.

des gens sensés de tout bord ne pouvaient manquer de converger : il est sûr que des suggestions en ce sens étaient venues de l'Occident, spécialement de l'entourage de saint Ambroise [1]. Mais en Occident on ne se préoccupait que du droit théorique, et, pour le détail des choses, on acceptait les appréciations alexandrines. Sur les lieux mêmes il était évident que la communauté de Paulin était peu importante, que Mélèce était l'évêque réel et que l'église rivale n'existait que par la grâce d'Alexandrie et de l'Occident.

Le fait que la succcession de Mélèce s'ouvrait à Constantinople et au milieu d'un grand concile, composé à peu près uniquement de ses partisans, n'était pas propre à favoriser la solution que souhaitaient, avec les Occidentaux, les gens sensés d'Orient. Ceux-ci trouvèrent un porte-parole dans le nouvel évêque de Constantinople. Grégoire insista beaucoup pour qu'on se ralliât à Paulin. On ne l'écouta pas. Le groupement des Mélétiens, leur faveur nouvelle, les succès obtenus, tout les excitait. Comme au temps d'Eusèbe de Nicomédie et du concile de Sardique, ils prenaient conscience de leurs avantages en face de l'Occident. « N'est-ce pas, disaient-ils, en Orient que le Christ est né ? » — « Oui, répondait Grégoire ; et c'est en Orient aussi qu'on l'a tué ». Il eut beau faire ; les évêques décidèrent que Paulin ne serait pas reconnu et qu'on donnerait un successeur à Mélèce.

[1] Lettre du concile d'Aquilée, Ambr., *Ep.* 12, 5; cfr. 13, 2.

Grégoire en fut désolé. Ce concile, qu'il présidait depuis la mort de Mélèce, commençait à l'agacer. « Les plus jeunes, dit-il [1], jacassaient comme une troupe de geais, et s'acharnaient comme un essaim de guêpes ; quant aux vieux, ils se gardaient bien de modérer les autres ».

En ce milieu déplaisant, sa chère solitude lui revenait à l'esprit, avec ses souvenirs de calme et de religieuses méditations. Il commença à déclarer que, puisqu'on ne l'écoutait pas, le mieux pour lui était de s'en aller. Tel n'était pas le désir des évêques : ils insistèrent beaucoup pour qu'il restât au poste où ils l'avaient mis. Sur ces entrefaites arriva l'évêque de Thessalonique, Acholius, et le nouveau pape alexandrin, Timothée, qui, depuis quelques mois, avait succédé à Pierre. « Ils soufflaient l'âpre vent d'Occident », dit Grégoire [2], c'est-à-dire qu'ils étaient favorables à Paulin. A ce point de vue, c'était du renfort qui arrivait à l'évêque de Constantinople. Malheureusement ils ne le goûtaient guère lui-même, ou plutôt ils ne se résignaient pas à ce que le siège de Constantinople eût été pourvu par les successeurs d'Eusèbe de Nicomédie et de Léonce d'Antioche. On les vit prendre position pour les règles ecclésiastiques, incidenter sur Sasima et Nazianze, protester contre les translations d'un évêché à un autre.

Ces absurdités exaspérèrent Grégoire. Assez de niaiseries, assez de conflits hypocrites ! Dans un dernier

1 *Carm. de Vita*, v. 1680-1699.
2 *Ibid.*, v. 1802.

discours il rendit ses comptes spirituels et fit les plus touchants adieux à son peuple, à la ville de Constantin, à son église Anastasis, à Sainte-Sophie, aux Saints-Apôtres, au concile, à l'Orient et à l'Occident, à l'Occident pour qui et par qui il souffrait persécution. Puis il partit pour Nazianze. Acholius et Timothée avaient fait là une belle besogne.

A la place laissée vacante, on élut un homme du monde, Nectaire, cilicien d'origine, qui avait été fonctionnaire à Constantinople. Son passé n'avait rien d'austère ; mais sa barbe avait blanchi ; il était maintenant affable et grave. L'évêque de Tarse, Diodore, ascète célèbre, lui trouva un air sacerdotal ; il adjoignit son nom à la liste des candidats proposés à l'empereur. Théodose le désigna [1]. On s'aperçut alors qu'il n'était pas encore baptisé. C'était le cas de saint Ambroise, moins la haute vertu et les capacités de l'évêque de Milan. L'empereur estima peut-être que Nectaire serait un autre Ambroise. Il se trompait ; mais, en un moment où l'église de Constantinople, après tant de déchirements, avait si grand besoin de repos, Nectaire, enclin à ne pas trop s'effaroucher pour des nuances, était peut-être, en dépit ou à cause de ses lacunes, l'homme de la situation.

Sous sa présidence, évidemment honoraire, le concile acheva ses travaux. Peut-être même les avait-il terminés auparavant. Les quatre canons qui les résument

[1] Sozom., VII, 8.

ne se ressentent aucunement de l'influence alexandrine. On a peine à croire que Timothée ait contribué à leur rédaction [1].

Le premier de ces canons proclame à nouveau la foi de Nicée et porte anathème contre toutes les hérésies, nommément celles des Eunomiens ou Anoméens, des Ariens ou Eudoxiens, des Semiariens ou Pneumatomaques, des Sabelliens, Marcelliens, Photiniens, Apollinaristes. Le second interdit aux prélats de se mêler des affaires d'autres « diocèses » civils que les leurs ; l'évêque d'Alexandrie bornera sa sollicitude à l'Egypte ; l'administration religieuse de l'Orient ne regarde que les évêques d'Orient, qui tiendront compte de ce qui a été réglé à Nicée sur les prérogatives de l'église d'Antioche ; il en sera de même pour les diocèses d'Asie, de Pont et de Thrace. Quant aux chrétientés situées en dehors des frontières de l'empire, elles seront régies selon l'usage établi. Par le troisième canon, l'évêque de Constantinople se voit attribuer la prééminence honorifique (τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς) après l'évêque de Rome, « parce que Constantinople est une nouvelle Rome ». Enfin le dernier canon règle l'affaire de Maxime le Cynique : il n'est pas reconnu comme évêque, et tous ses actes, surtout ses ordinations, sont frappés de nullité [2].

[1] Son nom cependant, avec celui d'un évêque d'Oxyrynque, figure dans la liste des signatures, laquelle est, à certains endroits, un peu artificielle.

[2] Les trois canons qui, dans les collections canoniques, font suite à ceux-ci, représentent des adjonctions postérieures.

Pour qui sait lire, ces décisions conciliaires représentent autant d'actes d'hostilité contre l'église d'Alexandrie et ses prétentions à l'hégémonie. On est orthodoxe, cela est sûr, et l'on condamne toutes les manifestations hérétiques du temps; mais on a soin, en les énumérant, d'y comprendre les Marcelliens, vieux clients d'Alexandrie, qu'elle avait encore, tout récemment, couverts de son patronage. Si l'on tient tant à ce que chacun se mêle de ses affaires et reste dans son ressort « diocésain », c'est parce qu'on entend exclure l'ingérence du pape égyptien dans les affaires de Constantinople, Antioche et autres lieux. Si la prééminence de Constantinople est relevée, sans que l'on conteste celle de Rome, c'est pour échapper à celle d'Alexandrie. Il eût peut-être été inutile de rappeler l'échauffourée du Maxime ; mais, comme le souvenir en était désagréable aux Alexandrins, on ne manqua pas de le raviver.

En somme on se souvenait trop des vieilles querelles. Grégoire avait bien raison de s'enfuir : l'heure n'était pas aux pacifiques. Si l'on avait été plus sage, on aurait pu se demander de quel côté, d'Alexandrie ou de l'Orient, les ingérences dans les affaires d'autrui avaient été plus nombreuses et plus nuisibles. N'était-ce pas une affaire égyptienne que celle d'Arius ? Qui l'avait envénimée ? Eusèbe de Nicomédie et ses complices de Bithynie et de Syrie. Etaient-ce des évêques égyptiens qui avaient mené le ramage du concile de Tyr ? D'où étaient venus les compétiteurs d'Athanase, les Grégoire et les Georges ? A ce déchaînement contre lui, Athanase avait-il donné

prétexte en entreprenant sur le domaine d'autrui ? On se défiait de la prépotence alexandrine : n'avait-on pas usé et abusé de celle d'Antioche ?

Tout cela fut oublié, sous l'inspiration des rancunes présentes. On sacrifia même le vieux prestige d'Antioche. La métropole traditionnelle de l'Orient, second berceau du christianisme, affaiblie en ce moment par le schisme, ne sembla pas être un rempart suffisant contre le danger alexandrin. Comme centre de ralliement on lui préféra la ville de Constantin, la nouvelle Rome. Constance, Julien, Valens, avaient résidé le plus souvent à Antioche : les nécessités militaires les appelaient du côté de la frontière perse. Maintenant le Danube était plus inquiétant que l'Euphrate ; on pouvait prévoir qu'Antioche serait délaissée pour Constantinople. L'évêque de cette grande ville était appelé à bénéficier, pour son influence, du voisinage de la cour impériale et des administrations supérieures. A ce point de vue il héritait de la situation de l'évêque d'Antioche. Jamais il n'oublia ces origines. L'histoire ecclésiastique d'Orient va retentir longtemps de sa rivalité avec son collègue d'Alexandrie.

Outre ces déterminations pratiques, les évêques rédigèrent une exposition doctrinale que nous n'avons plus. Elle affectait sans doute la forme d'une lettre adressée soit à l'épiscopat tout entier, soit à certaines églises [1].

Pendant que les évêques rentraient chez eux, Théo-

[1] La lettre synodale de 382, qui va être citée, est le seul document qui parle de cette exposition (τόμος). Elle suppose, ce me semble, que le pape Damase en avait le texte. Il n'y a sûrement

dose publiait, le 30 juillet 381, une loi prescrivant de remettre partout les églises aux orthodoxes, et, pour qu'il n'y eût pas d'incertitude, il indiquait, dans chaque diocèse civil, les prélats dont la communion serait, pour les fonctionnaires, la garantie de l'orthodoxie. Pour la Thrace c'étaient, avec Nectaire de Constantinople, l'évêque de Scythie et celui de Marcianopolis; pour l'Egypte, Timothée; pour le Pont, Helladius de Césarée, Otreius de Mélitène et Grégoire de Nysse; pour l'Asie, Amphiloque d'Iconium et Optime d'Antioche en Pisidie; pour l'Orient, Pélage de Laodicée et Diodore de Tarse. Les villes chefs-lieux des diocèses d'Asie et d'Orient, Ephèse et Antioche, n'avaient pas d'évêque, ou plutôt celui d'Ephèse était macédonien, et l'on attendait encore, à Antioche, que Mélèce reçût un successeur. Celui-ci fut élu peu après: ce fut Flavien, le vieux compagnon de luttes de Diodore, devenu, lui, évêque de Tarse. Flavien avait tous les titres et toutes les qualités possibles; malheureusement son élection se produisait en de telles conditions que, ni à Rome, ni à Alexandrie, il n'était possible de l'agréer.

Cependant le vent d'ouest, dont l'âpreté était si désagréable aux Orientaux, se mit à souffler de nouveau.

aucune connexion entre cette pièce, qui contenait des anathèmes contre les nouvelles doctrines (anoméisme, macédonianisme, apollinarisme), et le symbole dit de Nicée-Constantinople, celui qu'on chante maintenant à la messe. Celui-ci n'a rien à voir avec le concile de 381. Sur cette question, souvent débattue, voir l'article de Harnack dans l'Encyclopédie de Hauck, t. XI, p. 12-28.

L'empereur Théodose reçut des lettres[1] d'un concile tenu à Aquilée à peu près en même temps que celui de Constantinople. A ce concile avaient pris part un certain nombre d'évêques du nord de l'Italie, entre autres Valérien d'Aquilée et Ambroise de Milan, avec des délégués de l'épiscopat des Gaules et de celui d'Afrique. On remerciait l'empereur oriental d'avoir rendu les églises aux catholiques, mais on déplorait qu'entre ceux-ci la concorde ne régnât pas. Timothée d'Alexandrie et Paulin d'Antioche, avec qui on avait toujours été en communion, avaient des sujets de plainte de la part de ceux « dont la foi s'était, par le passé, montrée chancelante »[2]. Il était à souhaiter que cette affaire fût réglée en un grand concile : on pourrait le tenir à Alexandrie même.

Peu après, le lamentable Maxime arrivait à Aquilée, où le concile était encore réuni[3]; il parvenait à s'insinuer dans les bonnes grâces d'Ambroise, lui exhibait des lettres de Pierre d'Alexandrie et lui exposait à sa façon l'histoire de son ordination. L'évêque de Milan ne prit pas le temps de se renseigner à Rome ; il crut ce qu'on lui racontait, et de nouvelles lettres[4] des évêques d'Italie portèrent à Constantinople une protestation en faveur de cet étrange client, dont les droits, aux yeux d'Am-

[1] Ambr., *Ep.* 12, *Quamlibet*.

[2] « Quorum fides superioribus temporibus haesitabat ».

[3] Ceci paraît résulter de la lettre n. 13 de saint Ambroise (*Sanctum*, c. 4), dont le texte est en mauvais état.

[4] Lettre perdue, mentionnée dans la suivante, *Ep.* 13, *Sanctum animum*.

broise, primaient ceux de Grégoire de Nazianze. Suivant lui, le synode réuni dans la capitale de l'empire d'Orient devait à tout le moins surseoir jusqu'au grand concile demandé par la précédente lettre. On ne l'écouta pas ; peut-être sa protestation arriva-t-elle trop tard. Bientôt il apprit que Maxime avait été écarté, Grégoire installé, et même pourvu d'un successeur dans la personne de Nectaire. De même, à Antioche, on avait remplacé Mélèce, en dépit de toutes les conventions ou suggestions de sens contraire. Pour la troisième fois, Ambroise s'adressa à Théodose, en son nom et au nom des évêques du diocèse d'Italie [1], sur l'avis, dit-il, de l'empereur Gratien, déclarant que de telles affaires n'auraient pas dû être résolues en dehors de l'épiscopat occidental, qui avait droit à savoir avec qui il devait être en rapports de communion.

Ces protestations, probablement soutenues par le pape Damase et par l'empereur Gratien, déterminèrent [2] Théodose à accepter l'idée d'un concile commun, où se réuniraient les deux épiscopats d'Orient et d'Occident. Il invita celui d'Orient à envoyer, à cet effet, des délégués à Constantinople, et l'on s'entendit pour que l'assemblée se tînt à Rome.

[1] *Ep.* 13, *Sanctum animum.* Par son intitulé et son texte cette lettre trahit une date postérieure au concile d'Aquilée. Le groupe épiscopal, au nom duquel écrit Ambroise, est celui des évêques du diocèse d'Italie, qu'il faut bien distinguer du groupe des évêques du diocèse suburbicaire, lesquels relevaient directement du pape et n'avaient rien à voir avec l'évêque de Milan.

[2] Il semble avoir fait des objections ; la lettre 14 de saint Ambroise, *Fidei tuae*, en a conservé trace.

On a peu de renseignements sur ce concile. Paulin d'Antioche y assista, en compagnie d'Epiphane, métropolitain de l'île de Chypre. Acholius de Thessalonique y vint aussi. On peut croire que l'évêque d'Alexandrie y fut, à tout le moins, représenté. Quant aux « Orientaux » proprement dits, à ceux qui avaient tenu concile, l'année précédente, à Constantinople, ils se dérobèrent, comme leurs ancêtres spirituels l'avaient fait à Sardique, quarante ans plus tôt. Cependant on doit reconnaître qu'ils y mirent plus de formes. Trois d'entre eux furent envoyés à Rome, porteurs d'une lettre aigre-douce dont nous avons le texte [1]. Elle s'ouvre par une description du triste état où la politique religieuse de Valens avait mis l'Eglise en Orient : on rappelle discrètement que les Occidentaux ne se sont guère mis en peine de leurs frères malheureux, puis on les remercie de l'intérêt qu'en des jours meilleurs on les voit témoigner. On se serait rendu avec plaisir au concile de Rome ; mais on est venu à Constantinople sans se douter qu'il s'agissait d'un si long voyage, pour lequel on n'avait pas d'instructions de ses collègues. Pour les consulter, il est désormais trop tard. « Ces raisons et bien d'autres nous empêchent de nous rendre en plus grand nombre auprès de vous. Toutefois, pour améliorer la situation, et vous témoigner notre affection, nous avons prié nos frères dans l'épiscopat, Cyriaque, Eusèbe et Priscien, de vouloir bien entreprendre le voyage. Par eux nous vous manifestons nos

[1] Théodoret, V, 9.

sentiments pacifiques et tendant à l'union [1], en même temps que notre zèle pour la vraie foi ». Ici était exposée la foi de l'Eglise orientale, conforme au symbole de Nicée, la Trinité consubstantielle en trois hypostases, l'Incarnation du Verbe parfait en une humanité parfaite. Pour le détail, les Occidentaux étaient renvoyés à la confession (τόμος) d'Antioche [2] et à celle du concile « œcuménique » tenu l'année précédente à Constantinople. Quant aux questions de personnes, elles ont été résolues suivant les règles traditionnelles et le décret de Nicée, qui en remet le soin aux évêques des diverses provinces. C'est ainsi que Nectaire a été établi à Constantinople, Flavien à Antioche et que Cyrille a été reconnu à Jérusalem. Tout cela s'est fait régulièrement, et les Occidentaux n'ont qu'à s'en réjouir.

En somme les Orientaux, constatant qu'aucun dissentiment sur la foi ne les séparait plus des Occidentaux, refusaient à ceux-ci le droit de s'ingérer dans leurs affaires intérieures. A vrai dire, les circonstances étaient faites pour justifier, à leurs yeux, une telle attitude. On ne pouvait compromettre indéfiniment la paix de l'Orient pour les intérêts de Paulin et de sa petite église. On avait peut-être eu tort de ne pas rallier ce vieil obstiné en lui donnant la succession de Mélèce; mais pouvait-on oublier que, s'il était devenu si encombrant, c'était la faute des Occidentaux, qui l'avaient consacré et soutenu ?

[1] Τὴν ἡμετέραν προαίρεσιν εἰρηνικὴν οὖσαν καὶ σκόπον ἑνώσεως ἔχουσαν.
[2] Celle de 379, ci-dessus, p. 421.

C'était à eux de s'en débarrasser et d'en débarrasser les autres. Il eût, du reste, été bien dangereux d'aller plaider contre Paulin par devant ceux qui le défendaient avec le parti pris de ne pas se déjuger. Fallait-il, en ce qui regardait Constantinople, affronter le jugement d'Ambroise, qui, l'année précédente, s'était laissé surprendre par cet imposteur de Maxime et ne songeait pas encore à l'abandonner? Non, non. Des gens capables de soutenir Paulin contre Mélèce, Maxime le Cynique contre Grégoire de Nazianze, des gens dont Marcel, Eustathe, Apollinaire [1], Vital, avaient été les clients, n'étaient vraiment pas au courant des choses et des personnes orientales. Le mieux était de s'arranger entre soi et de laisser le temps, ce sage médecin, cicatriser les plaies qui, çà et là, saignaient encore.

Ainsi pensaient les Orientaux. Aussi le concile de Rome, tenu sans eux, ne put avoir aucun effet. Cependant il ne semble pas que cette assemblée ait soutenu les revendications d'Ambroise en faveur de Maxime le Cynique. Il faut croire que l'évêque de Milan, mieux informé, les avait abandonnées de lui-même. Théodose insista, alors, je pense, pour que Nectaire fût reconnu à Rome. Des dignitaires de sa cour, appuyés par les délégués de l'épiscopat d'Orient, firent le nécessaire auprès du pape et obtinrent qu'il envoyât à Constantinople des

[1] Dans sa lettre *Fidei tuae* (ep. 14), Ambroise réclame encore pour Apollinaire un jugement contradictoire.

lettres de communion[1]. L'affaire d'Antioche, elle, demeura en l'état.

[1] Fait rappelé par le pape Boniface, dans une lettre de l'année 422 (J., 365).

CHAPITRE XIII

Le pape Damase.

L'Occident et l'église romaine avant l'empereur Constance. — Exils d'évêques. — L'intrusion de Félix. — L'élection pontificale de 366 : Damase et Ursinus. — Emeutes romaines. — Acharnement d'Ursinus contre Damase. — Les sectes de Rome. — Damase et le bras séculier. — Les conciles contre les ariens. — Ambroise évêque de Milan. — Nouvelles intrigues contre Damase : Isaac lui fait un procès criminel. — Concile romain de 378. — Rescrit de Gratien à Aquilinus. — Concile d'Aquilée. — Concile romain de 382. — Jérôme et ses débuts : son séjour au désert syrien. — Ses rapports avec le pape Damase. — Son succès à Rome : Paule et Marcelle. — Les inscriptions damasiennes et le culte des martyrs. — Sirice succède à Damase. — Départ de Jérôme pour la Palestine.

Sauf l'Afrique, où sévissaient des discordes impies, la paix régna dans les églises de l'Occident latin jusqu'au moment où l'empereur Constance y transporta les querelles de l'Orient. On s'y occupait paisiblement de panser les plaies de la persécution, de relever les édifices sacrés, de les agrandir en vue des recrues fort nombreuses qui venaient au christianisme, enfin de compléter ce qui manquait à l'organisation. Des évêchés nouveaux se fondaient un peu partout, à mesure que les groupes chrétiens prenaient de l'importance. On tenait sans doute des conciles, bien que nous n'entendions parler que de ceux qui furent convoqués à propos des Donatistes et des Ariens. Celui d'Arles, en 314, eut une importance

spéciale. C'était une sorte de concile œcuménique, comme on ne tarda pas à dire, où les évêques s'étaient rassemblés de toutes les parties de l'empire de Constantin. Le pape n'y assista pas ; il envoya à sa place deux prêtres romains. C'est l'inauguration d'une pratique à laquelle on demeura longtemps fidèle. Bien rares furent les papes qui s'absentèrent de Rome, surtout pour les affaires ecclésiastiques : *maior a longinquo reverentia.*

Au moment du concile d'Arles, le pape Miltiade[1] venait d'être remplacé par Silvestre. Celui-ci siégea presque jusqu'à la fin du règne de Constantin. Il a un grand nom dans la légende, mais son histoire est inconnue. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut accusé par des « sacrilèges » et que l'empereur évoqua l'affaire à son tribunal personnel[2]. Jules, qui le remplaça après l'éphémère épiscopat de Marc, ne serait pas moins ignoré s'il ne s'était trouvé mêlé aux affaires orientales. L'histoire intérieure de l'église romaine, en cette première moitié du quatrième siècle, semble s'être déroulée sans épisodes. Le nombre des chrétiens augmentait prodigieusement. Aux anciens lieux de culte, rétablis en hâte au

[1] Miltiade, 2 juillet 311-11 janvier 314; Silvestre, 31 janvier 314-31 décembre 335; Marc, 336 (18 janvier-7 octobre); Jules, 6 février 337-12 avril 352.

[2] Lettre du concile romain de 378 aux empereurs Gratien et Valentinien II. Il s'agit sans doute de quelque procès criminel intenté par les Donatistes. C'était une tactique assez commune chez les gens à qui les évêques déplaisaient pour motif religieux, que de chercher à les déconsidérer en les traînant devant les tribunaux séculiers.

lendemain de la persécution, de nouvelles églises s'ajoutaient[1] sans cesse. On recherchait, dans les cimetières suburbains, les tombes des martyrs; on se plaisait à les décorer ; souvent même on élevait au-dessus d'elles des chapelles plus ou moins somptueuses. Là se célébraient des fêtes d'anniversaire, dont on dressa de bonne heure le calendrier[2]. A l'accroissement de la population fidèle correspondait naturellement un grand développement des services et du personnel ecclésiastique.

Saint Athanase, qui vint à Rome, en 339, fit sensation dans les meilleurs cercles. Il était en situation de raconter aux dames romaines la vie extraordinaire des solitaires Antoine et Pacôme et de leurs disciples[3]. A ce moment furent jetées les premières semences de vocations aristocratiques qui portèrent bientôt leurs fruits.

L'église romaine avait eu, au temps de Silvestre, communication officielle de la condamnation d'Arius par

1 *Titulus Equitii* (S. Martino ai Monti), sous Silvestre; *titulus Marci* (S. Marco), sous Marc; *titulus Julii* (S. Maria in Trastevere), avec une autre basilique (SS. Apostoli) près du forum de Trajan, sous Jules; *basilica Liberiana* (S. Maria Maggiore) sous Libère ; *titulus Damasi* (S. Lorenzo in Damaso) sous Damase.

2 Le férial philocalien est de l'année 336; il est probable que celui qui est entré dans la compilation du martyrologe hiéronymien remontait plus haut encore.

3 On raconta depuis qu'il avait amené à Rome quelques-uns de ces ascètes. Palladius (*Hist. Laus.*, 1) nomme Isidore, l'hospitalier d'Alexandrie, et Socrate (IV, 23) Ammonius Parotes. Mais, au rapport même de Palladius, Isidore ne pouvait avoir que 21 ans lors du voyage d'Athanase et Ammonius, qui mourut en 403, n'était guère plus âgé.

l'évêque d'Alexandrie. Invité au concile de Nicée, le pape y avait envoyé, comme au concile d'Arles, deux prêtres chargés de le représenter. Sur ces questions de doctrine, les Romains étaient en paix. Les temps d'Hippolyte, de Calliste, de Tertullien, étaient désormais bien loin. En fait de formules, quand on sentait le besoin d'en employer, on avait celle de Tertullien et de Novatien, « une substance, trois personnes », qui paraissait suffire à tous les besoins. Jadis, quand on parlait grec, le terme d'*homoousios* avait été en honneur ; on le traduisait maintenant par *consubstantialis*, identifiant ainsi les deux mots οὐσία et ὑπόστασις. C'est la terminologie que les légats de Silvestre recommandèrent au concile de Nicée et qu'ils y firent adopter.

Quand, en 340, le concile romain, présidé par le pape Jules, vit comparaître devant lui, dans une des basiliques de la ville, les évêques d'Alexandrie, d'Ancyre et de Gaza, la question dogmatique ne souleva aucune difficulté. Des trois appelants, Marcel d'Ancyre était le seul qui eût été condamné en Orient pour sa doctrine. Lui aussi était pour l'unité de substance et la trinité de personnes : les Romains n'eurent aucune peine à s'entendre avec lui.

De tout cela, rien n'était résulté pour l'opinion romaine, on peut même dire latine, si ce n'est l'impression que l'Eglise était, dans l'empire de Constance, tout comme en Afrique, travaillée par de profonds dissentiments. De ces troubles lointains on ne pouvait se préoccuper outre mesure. Pourtant certains différends avaient

été portés officiellement devant l'église romaine : les évêques de l'Occident commencèrent à voir qu'il faudrait se mêler de ces affaires orientales. Un certain nombre d'entre eux prirent part au concile de Sardique, dont l'issue, comme on l'a vu plus haut, ne répondit pas aux espérances de ceux qui l'avaient réuni. Irrités contre les défenseurs d'Athanase, les Orientaux prononcèrent des sentences de déposition contre le pape Jules, l'évêque de Trèves Maximin, Hosius de Cordoue et quelques autres. Ces sentences, il est vrai, n'eurent aucun effet ; ni elles, ni celles qui leur répondirent du côté latin n'empêchèrent les négociations de reprendre, l'année suivante, entre les deux épiscopats. Les évêques allaient et venaient de Milan à Antioche, d'Antioche à Milan. Ces négociations, toutefois, étaient l'affaire des chefs ; dans son ensemble, l'épiscopat n'y était que faiblement mêlé ; la masse des fidèles et du clergé s'en désintéressait absolument.

Il n'en fut plus de même à partir de 353, quand l'empereur Constance, maître des deux moitiés de l'empire, entreprit de rallier l'épiscopat occidental à la croisade que l'on soutenait en Orient contre Athanase et contre le symbole de Nicée. Il y réussit, non toutefois sans susciter quelques oppositions, qui furent mâtées durement. Depuis la grande persécution on était accoutumé à voir les évêques gouverner paisiblement leurs églises. La liste des exilés, des confesseurs, se rouvrit sous les auspices du fils de Constantin. Plusieurs églises se virent privées de leurs chefs ; ainsi, en Gaule, celles

de Trèves, Poitiers, Toulouse; en Sardaigne, celle de Cagliari; en Italie, celles de Milan et de Verceil. Les exilés étaient parfois remplacés par des gens venus de Cappadoce ou de quelque autre pays oriental, qui parlaient à peine le latin. Auxence de Milan est le plus célèbre de ces immigrés. Il faut citer aussi Epictète, installé à Centumcellae (Civita-Vecchia), personnage des moins recommandables.

Mais où le trouble fut le plus lamentable, c'est à Rome. Au moment où Constance pénétra en Italie (été 352), le pape Jules venait d'être remplacé par Libère (17 mai). On a vu plus haut quelle fut son attitude en ces tristes affaires, comment il fut enlevé de Rome et exilé au fond de la Thrace.

La violence dont il fut l'objet avait fort ému la population chrétienne. Sur le premier moment, les clercs firent de grandes manifestations de fidélité. Dans une assemblée solennelle, prêtres, diacres, et autres clercs jurèrent devant les fidèles que, Libère vivant, ils n'accepteraient aucun autre évêque [1]. Parmi les plus décidés figurait l'archidiacre Félix, avec le diacre Damase, qui, lui, était parti avec Libère, mais revint peu après. Ce beau feu s'éteignit bientôt. La cour résolut de remplacer Libère. Cette fois-ci on ne jugea pas à propos de recourir au personnel cappadocien : le nouveau titulaire fut choisi dans les rangs du clergé romain. L'archidiacre Félix,

[1] Sur ceci, voir *Coll. Avell.*, n. 1 : *Quae gesta sunt inter Liberium et Felicem episcopos*. Le serment est attesté aussi par saint Jérôme, dans sa Chronique, a. Abr., 2365.

mandé à Milan, accepta, en dépit de son serment, la succession de l'exilé. Acace de Césarée menait toute cette affaire[1]; Epictète y fut mêlé aussi[2]. Ils figuraient sans doute à la cérémomie de l'ordination, célébrée, dit Athanase, par trois espions[3], dans le palais, en présence de trois eunuques qui jouaient le rôle du peuple chrétien. De retour à Rome, Félix fut accueilli par la plus grande partie du clergé; mais le peuple n'en voulut point entendre parler et se tint à l'écart, saisissant toutes les occasions pour exprimer son mécontentement et pour réclamer Libère. Au mois de mai 357, Constance vint à Rome. On multiplia les démarches. Les matrones chrétiennes se présentèrent au palais[4]; dans le cirque, le peuple réclamait son évêque. « Vous l'aurez, répondit l'empereur; il vous reviendra meilleur qu'il n'est parti ». Il savait déjà que la constance de Libère ne s'était pas soutenue, que les évêques d'Aquilée et de Bérée étaient parvenus à lui faire abandonner Athanase pour accepter la communion des Orientaux.

Toutefois cette évolution de Libère mettait le gouvernement dans le plus grand embarras. On pouvait maintenant le rétablir à Rome, puisqu'il avait fait ce qu'on lui demandait. Mais que faire de Félix?[5] Après de fort

1 Jérôme, *De viris*, 98.

2 Ath., *Hist. arr.*, 73.

3 Κατάσκοποι, jeu de mots, par opposition avec ἐπίσκοποι.

4 Théodoret, II, 14.

5 Une loi sur les immunités du bas clergé (*Cod. Theod.*, XVI, 2, 14) lui fut adressée. La date qu'elle porte dans le code théodosien (6 décembre 357) est contestable.

longs délais, la cour se décida à faire diriger l'église romaine par deux évêques simultanés. J'ai dit plus haut que ce système fut écarté par la population, qui, Libère lui étant rendu, se chargea elle-même d'éliminer son rival. Cette solution, toutefois ne se produisit pas sans bagarres [1]. Des souvenirs un peu confus [2] nous représentent Libère installé sur la voie Nomentane, près Sainte-Agnès, et Félix réfugié dans une propriété à lui, sur la voie de Porto. Il est sûr que l'ancien pape eut le dessus, que les fidèles se portèrent au-devant de lui et lui ménagèrent une entrée triomphale [3]. Peu après, Félix fit un retour offensif et chercha à reprendre pied dans la basilique de Jules, au Transtévère, avec la complicité des clercs de son parti. Mais les fidèles, l'aristocratie et le menu peuple intervinrent une seconde fois et l'intrus [4], définitivement écarté, se décida à rester tranquille.

Un grave indice de cette situation troublée, c'est que l'église romaine ne fut pas représentée au concile de Ri-

[1] Des scènes regrettables qui se produisirent à ce propos, furent visées, en 360, dans la condamnation de Basile d'Ancyre (Sozom., IV, 24).

[2] *Liber pontificalis*, vies de Libère et de Félix II.

[3] Jérôme, *Chron.*, a. Abr. 2365; *Coll. Avell.*, l. c.

[4] On sait que la légende donna une éclatante revanche à Félix et même qu'elle lui sacrifia la mémoire de Libère. Sur ceci, voir mon édition du *Liber pontificalis*, t. I, p. cxx et suiv. Dans cette chronique pontificale, Félix figure, par suite, je crois, d'une retouche, au rang des papes. Il en est de même en d'autres catalogues, un peu plus anciens. De tous les antipapes de l'antiquité, c'est le seul à qui l'on ait fait grâce.

mini. Ce fut un bonheur pour elle, car, le concile dissous, il se trouva qu'elle n'avait eu aucune part dans la défaillance de cette assemblée. L'année 360 se passa sans que Libère en eût reconnu les décrets, contre lesquels déjà on protestait en Gaule. Au printemps de 361 disparurent les fonctionnaires de Constance : le règne de Julien s'inaugurait. L'Occident ne s'en ressentit guère. On y était accoutumé à vivre avec les païens, encore nombreux et influents, largement représentés dans les administrations et dans l'aristocratie. Aussi ne s'était-on guère laissé entraîner à ces excès de zèle qui, sous Julien, servirent de prétexte à tant de réactions. La liberté reparut entière sous Jovien et Valentinien. En 365, le 22 décembre, Félix mourut. Son parti eut la sagesse de ne pas lui donner de successeur, et Libère celle de montrer la plus grande indulgence envers le personnel dont son rival avait été le chef. L'unité du clergé se reconstitua. Il restait cependant des rancunes : tout le monde n'avait pas approuvé les mesures miséricordieuses de Libère ; libériens et féliciens continuaient à se regarder de travers. La mort de Libère (24 septembre 366), qui suivit de trop près celle de Félix, ouvrit le conflit entre les deux tendances. A peine le pape était-il enterré que deux partis se formèrent. Les uns se portèrent au bout du Champ-de-Mars, dans la basilique de Lucine (S. Lorenzo in Lucina), les autres dans celle de Jules (S. Maria), au Transtévère. Ceux-ci étaient les irréconciliables, les adversaires de la politique pacifique du pape défunt. Ils n'avaient avec eux que sept prêtres et trois diacres ; l'un de ceux-ci, Ur-

sinus, fut acclamé et ordonné sur le champ par l'évêque de Tibur. On était au dimanche, et l'usage était déjà de choisir ce jour pour les ordinations épiscopales. A l'église de Lucine, le diacre Damase, un félicien rallié, fut élu par la grande majorité du clergé et des fidèles. Damase était romain. Son père avait, avant lui, parcouru tous les degrés de la hiérarchie [1]. C'était un homme de grande vertu et de quelque littérature [2], bien vu dans l'aristocratie chrétienne. Ses ennemis lui reprochaient la considération dont il jouissait auprès des matrones [3] ; ils n'avaient pas oublié son empressement à accepter Félix, après avoir fait du zèle au moment du départ de Libère. Une fois élu, il ne se pressa pas de se faire ordonner : l'heure était sans doute trop avancée. La cérémonie fut remise au dimanche suivant.

L'assemblée de l'église de Lucine était à peine dissoute que l'on apprit ce qui venait de se passer au Transtévère. Les esprits, comme toujours dans ces élections populaires, étaient très échauffés. Les plus exaltés, parmi lesquels figuraient, dit-on, des cochers du cirque et autres personnes du même genre, se précipitèrent en foule vers la basilique de Jules. Les Ursiniens résistèrent. Une bataille s'engagea : il y eut des coups de bâton, des bles-

1 Inscription (Ihm, n° 57) de S. Lorenzo in Damaso, église qui s'éleva, semble-t-il, sur l'emplacement de sa maison paternelle.

2 Ses vers témoignent d'une certaine connaissance de Virgile. Il sera question plus loin de ses rapports avec saint Jérôme.

3 Ils l'appellaient le gratte-oreilles des dames, *auriscalpius matronarum* (*Coll. Avell.*, l. c.).

sés et même des morts. L'émeute dura trois jours. Le dimanche suivant, 1er octobre, la basilique de Latran, mise en état de défense par les Damasiens, vit s'accomplir le sacre de l'évêque légitime. Ce fut l'évêque d'Ostie qui, selon l'usage, présida à cette cérémonie.

Que faisait l'autorité au milieu de ce désordre? Le préfet de Rome, Viventius, était un homme sage et consciencieux, mais d'un naturel un peu placide. Il fit de louables efforts pour apaiser le populaire ; mais, n'y parvenant pas, il prit le parti de quitter la ville et de se retirer dans une maison de campagne à peu de distance, espérant sans doute mettre ainsi à l'abri sa personne et son autorité. Peu à peu le calme se rétablit dans son esprit ; il reconnut la régularité de l'ordination de Damase et décida qu'Ursinus serait éloigné de Rome, avec les deux diacres Amantius et Lupus, qui étaient après lui les chefs de son parti. Ainsi fut fait. Mais les récalcitrants tinrent bon ; les sept prêtres qu'ils avaient avec eux continuaient à les réunir en assemblées schismatiques; Damase s'adressa à l'autorité. Les prêtres furent arrêtés. On les conduisait hors de Rome, quand les Ursiniens se précipitèrent sur l'escorte, délivrèrent leurs captifs et les menèrent en triomphe dans la basilique de Libère[1], où ils s'installèrent comme dans une forteresse.

Mais les partisans de Damase ne les laissèrent pas

[1] Dans son gros œuvre, y compris les colonnades et les mosaïques qui les surmontent, la basilique libérienne s'est conservée jusqu'à nos jours.

jouir de leur succès. Le 26 octobre, une contre-émeute, dans les rangs de laquelle il y avait des clercs, vint assiéger la basilique de l'Esquilin. Les portes étaient fermées et bien défendues. Pendant qu'on les attaquait par la hache et par le feu, les plus agiles des damasiens grimpèrent sur le toit, y pratiquèrent une ouverture et par là firent pleuvoir une grêle de tuiles sur les fidèles d'Ursinus. Enfin les portes cédèrent ; un tumulte effroyable se produisit. Quand le calme fut rétabli, on releva cent-trente-sept cadavres[1]. On pense bien que le parti ursinien exploita ces victimes ; il fut admis que les assaillants n'avaient eu aucun mort. Très désemparée, la basilique continua d'être le théâtre d'assemblées schismatiques : on y protestait contre la violence, on invoquait le secours de l'empereur, on réclamait un concile. Peu à peu, cependant, les gens du préfet parvinrent à rétablir l'ordre extérieur.

Un an après ces événements, Valentinien, croyant les esprits assez calmés, permit à Ursinus et aux autres exilés de reparaître à Rome[2]. Le 15 septembre 367, l'antipape fit une rentrée solennelle, acclamé par ses partisans, qui ne tardèrent pas à recommencer le tapage, si bien que l'empereur, trompé dans sa confiance, le fit expulser de nouveau (16 novembre). Le préfet Viventius avait été remplacé par Vettius Agorius Praetextatus,

[1] C'est le chiffre d'Ammien Marcellin; les *Gesta* parlent de 160 morts : la Chronique de saint Jérôme (a. Abr. 2382) marque seulement *crudelissimae interfectiones diversi sexus.*

[2] *Coll. Avell.*, 5, lettre du préfet Prétextat.

personnage considéré pour son amabilité et sa grande culture d'esprit, païen, du reste, et des plus zélés. Les inscriptions qui le mentionnent, lui et sa femme Aconia Paulina[1], relèvent sa piété envers les dieux et énumèrent pompeusement ses titres sacerdotaux. C'est lui qui, pressé par le pape Damase de se convertir, lui répondait : « Volontiers, si l'on me fait évêque de Rome[2] ». Ammien Marcelin fait une réflexion analogue, précisément à propos de la compétition d'Ursinus. Il trouve très naturel qu'on se dispute une situation comme celle d'évêque de la capitale, « car, dit-il, une fois arrivé à » ce poste, on jouit en paix d'une fortune assurée par » la générosité des matrones ; on se montre en voiture, » vêtu d'habits somptueux, et l'on donne des festins dont » le luxe dépasse celui de la table impériale ». Il ajoute qu'il serait mieux d'imiter la pauvreté et la simplicité de certains évêques de province, dont la vertu est une recommandation pour le christianisme[3]. Ammien n'est pas le seul à déplorer les progrès du bien-être dans le clergé romain. Saint Jérôme a stigmatisé avec beaucoup d'énergie les étranges abus que la prospérité croissante de l'église romaine introduisait dans son sein. Mais revenons aux schismatiques.

La basilique libérienne était restée entre leurs mains. Damase la fit réclamer par le « défenseur » de son église, et Valentinien, qui ne voulait pas de désordres à Rome,

1 *C. I. L.*, t. VI, nos 1777-1781.
2 Jérôme, *Contra Ioh. Hieros.*, 8.
3 Ammien, XXVII, 3, 14.

lui fit rendre cet édifice[1]. On expulsa en même temps les prêtres qui dirigeaient les assemblées des ursiniens[2]. Cependant l'effervescence mit du temps à se calmer. On se réunissait, les dimanches et jours de fête, dans les cimetières de la banlieue et l'on célébrait l'office tant bien que mal, en se passant de clergé. L'église Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane, était un des rendez-vous des dissidents. Un jour il s'y engagea une rixe épouvantable, dans laquelle les ursiniens eurent le dessous et furent évincés. On fut obligé d'interdire aux fauteurs de troubles, non seulement la ville, mais la banlieue elle-même, dans un rayon de vingt milles[3]. Ursinus fut expédié en Gaule. Plus tard on lui permit, à lui et à quelques-uns de ses partisans, de résider dans l'Italie du nord[4], mais en lui défendant d'approcher de Rome. Les rescrits impériaux relatifs à cette affaire nous montrent Valentinien toujours partagé entre la crainte d'intervenir trop énergiquement dans une querelle religieuse, et le souci de la paix publique, très difficile à maintenir dans la population oisive et remuante de la vieille capitale

Quant à Damase, sa victoire avait coûté trop cher : il y avait, dans sa promotion, trop de police, trop de rescrits impériaux, trop de cadavres. Tout son pontificat s'en ressentit. Ursinus, du reste, n'avait pas désarmé :

[1] *Coll. Avell.*, 6 (fin 367).
[2] *Ibid.*, 7, du 12 janvier 368.
[3] *Ibid.*, 8, 9, 10, fin 368.
[4] *Col. Avell.*, 11, 12 (fin 370-été 372).

tant qu'il vécut, il ne cessa de s'acharner contre son rival. Faute de pouvoir obtenir sa destitution, il cherchait à se débarrasser de lui par des procès criminels. Il est déjà question d'une tentative de ce genre vers 370 [1] ; une autre se produira plus tard.

Et ce n'était pas seulement au schisme ursinien que le pape avait affaire. Rome était remplie de petites églises. Sans parler de ce qui pouvait rester des vieilles sectes, valentiniens, marcionites, montanistes, sabelliens, l'église novatienne tenait toujours, dirigée par une série d'évêques qui se reliait à l'ancienne succession épiscopale, depuis saint Pierre jusqu'à Fabien. Les Africains domiciliés, s'ils appartenaient à la confession catholique, cécilianiste, fréquentaient les mêmes églises que les catholiques de Rome ; mais les Donatistes s'étaient organisés à part, sous des évêques de leur pays [2]

[1] Gratien y fait allusion dans son rescrit à Aquilinus, (*Coll. Avell.*, n° 13, p. 57 Günther) : *iudiciorum examine exploratum mentis sanctissimae virum* (Damase), *ut etiam divo patri nostro Valentiniano est comprobatum.* C'est sans doute cette affaire qui est visée par Rufin dans le passage (II, 10) où il parle de la malveillance du préfet Maximin. Ce fonctionnaire fut prétet de l'annone en 369-370 ; il remplaça le préfet de Rome malade et déploya, dans cette magistrature intérimaire, une sévérité qui le fit haïr de tout le monde. Un peu plus tard (371-372) il fut vicaire de Rome, c'est-à-dire du diocèse suburbicaire.

[2] Cette série épiscopale est connue par Optat, II, 4. Elle commençait à un Victor, qui assista comme évêque de Garbe au concile de Cirta (305) et vint plus tard s'établir à Rome. Venaient ensuite Boniface, Encolpius, Macrobe, connu par quelques écrits, Lucien, Claudien. Ce Claudien donna beaucoup d'ennui à Damase, comme on le verra plus loin.

On les appelait Montagnards, *Montenses*, à cause sans doute de quelque particularité locale. Il y avait aussi les Lucifériens, comme on disait, ceux qui avaient pris, contre les faillis de Rimini, la même attitude que Lucifer de Cagliari et Grégoire d'Illiberris, et pour qui Libère, Hilaire, Eusèbe de Verceil, Athanase lui-même, étaient des prévaricateurs. Ils avaient un évêque, appelé Aurelius ; mais la grande notoriété du parti était un prêtre Macaire, dont on vantait les austérités. Les réunions dissidentes se tenaient, faute d'églises, en des maisons privées. La police, stimulée par les dénonciations du Latran, faisait la vie dure aux schismatiques. Macaire, arrêté en assemblée de culte, eut beaucoup à souffrir des brutalités de la populace. Condamné à l'exil, il mourut à Ostie d'une blessure qu'on lui avait faite au moment de son arrestation. L'évêque d'Ostie, Florentius, apparemment plus touché de ses vertus que choqué de son entêtement rigoriste, lui fit donner une sépulture honorable dans la basilique du martyr Asterius [1]. Le parti se reforma sous la direction d'un évêque Ephesius. Damase eut quelque peine à se débarrasser de ce nouveau compétiteur [2].

L'évêque d'Ostie, bien qu'il eût présidé à l'ordination du pape Damase, ne paraît pas avoir goûté beaucoup son perpétuel recours au bras séculier. On s'imagine aisément ce qu'en pouvaient penser et les consécrateurs d'Ursinus et les autres évêques qui avaient approuvé

1 *Libell. precum*, 77-82.

2 *Ibid.*, 84-91, 104-107. Le préfet Bassus, mentionné dans ce récit, est de 382.

son ordination. Damase avait donc à lutter, non seulement contre un parti romain, parti obstiné et toujours prêt à l'émeute, mais encore contre une forte opposition dans l'épiscopat italien. Il essaya, dit-on, de faire condamner Ursinus dans un concile réuni à propos de son *natale,* en 367 ou 368 ; mais les évêques, tout en demeurant en communion avec le pape, se seraient refusés à porter sentence contre un absent[1].

Aussi, ayant si fort besoin du gouvernement, se montrait-il peu disposé à lui créer des difficultés. L'empereur Valentinien, on l'a vu, n'admettait pas que l'Etat fût fondé à instrumenter contre les prélats restés fidèles à la confession de Rimini. Il était assez délicat, pour le pape Damase, de se jeter au travers de cette politique d'apaisement. Aussi Athanase eut-il quelque peine à le mettre en mouvement contre ce qui restait d'évêques ariens dans l'empire occidental. Il commença[2] par Ursace, Valens et les autres « illyriens ». Pour Auxence, spécialement autorisé par l'empereur Valentinien, ce fut plus difficile. Il se décida enfin à s'en occuper, et, dans un second concile, tenu à l'instigation d'Athanase, il déclara[3]

1 *Gesta inter Lib. et Fel.*, 13, document ursinien, il faut s'en souvenir.

2 Ath., *Ep. ad Afros*, 10.

3 J. 232, *Confidimus quidem*; cf. Sozom., VI, 23; Théodoret, II, 22. La forme latine conservée dans la collection de Théodose (cf. p. 421, n. 2) est adressée aux évêques catholiques d'Orient, et, dans le titre, le concile est dit s'être tenu *ex rescripto imperiali.* — Dans Sozomène et Théodoret, la lettre, traduite en grec, est adressée aux évêques d'Illyricum.

que le symbole de Nicée était le seul autorisé et que celui de Rimini ne pouvait le remplacer. Dans une phrase incidente il parle, d'après des évêques de Gaule et de Vénétie, derrière lesquels il se retranche, d'une condamnation déjà prononcée contre Auxence. A la fin de la lettre synodale il exprime l'espoir que les récalcitrants perdront bientôt le titre d'évêques, et que leurs églises seront débarrassées d'eux.

Ce n'est pas bien catégorique. Mais peut-être Damase avait-il raison de ne rien risquer. A quoi bon? Il était sûr que Valentinien ne ferait rien pour déposséder des évêques reconnus par lui et acceptés par leurs populations. Le mieux était d'attendre qu'ils mourussent et de leur donner alors des successeurs orthodoxes.

Auxence ne mit pas à une trop longue épreuve la patience du pape : il mourut à l'automne de 374. Son remplacement donna lieu à de grands conflits, entre les orthodoxes qui entendaient conquérir l'évêché et les ariens qui s'efforçaient de le garder. La province d'Emilie-Ligurie avait alors pour consulaire un noble romain appelé Ambroise [1]. Au moment de sa naissance, son père, appelé aussi Ambroise, était préfet du prétoire des Gaules. Il avait eu déjà d'autres enfants, une fille, appelée Marcelline, et un fils, Satyre. Le jeune Ambroise fut élevé à Rome, par sa mère et sa sœur, son père étant mort d'assez bonne heure. La famille, une des plus illustres de

[1] *Aurelius Ambrosius.* — Les détails biographiques sur saint Ambroise nous viennent de son secrétaire le diacre Paulin, qui écrivit la vie de son maître à la demande de saint Augustin.

Rome, était depuis longtemps chrétienne ; un de ses membres, sainte Sotéris, avait subi le martyre au temps de Maximien. Le pape venait quelquefois à la maison ; les dames le recevaient avec le plus grand respect et lui baisaient la main. Quand il était parti, le jeune Ambroise, encore à l'âge espiègle, se mettait à imiter sa démarche grave et ses gestes imposants ; il prétendait même se faire baiser la main par Marcelline, ce dont celle-ci se défendait en riant. Son éducation terminée, il entra dans les conseils du préfet du prétoire Probus, le plus grand seigneur chrétien de Rome. Probus le nomma gouverneur d'Emilie-Ligurie, en lui recommandant de traiter ses administrés avec douceur, comme un évêque et non comme un magistrat. Probus était prophète. L'élection épiscopale ayant, comme je l'ai dit, fort excité les esprits, on fit tapage à l'église et le gouverneur crut devoir s'y rendre. Un cri d'enfant se fit entendre : « Ambroise évêque ! » Les deux partis le répétèrent dans une commune acclamation. Ambroise eut beau protester, employer tous les moyens pour se dérober à la faveur populaire, déclarer qu'il n'était pas baptisé : rien n'y fit. Les évêques présents jugèrent que son nom était le seul sur lequel l'accord fût possible. On passa par-dessus les règles qui interdisent l'ordination des néophytes. Ambroise fut baptisé le 30 novembre et ordonné huit jours après (7 décembre).

Evêque improvisé, il avait beaucoup à apprendre, sinon du christianisme en général, au moins de la théo-

logie. Comme il savait le grec, il se mit à lire les œuvres de Philon, d'Origène, de Basile, de Didyme. Dès son avènement il eut occasion de correspondre avec l'illustre évêque de Césarée, qui le félicita sur son élévation[1]. L'église de Milan eut bientôt à se louer d'avoir un tel pasteur. Mais ce n'était pas seulement à cette église qu'il avait été donné, c'était à toute la chrétienté d'alors. On s'en aperçut bientôt.

Cependant l'empereur Valentinien mourait subitement à Brigetio, en Pannonie, le 17 novembre 375. Il laissait deux fils : Gratien, l'aîné, âgé de seize ans, associé à l'empire depuis quelques années[2], se trouvait à Trèves au moment de la mort de son père ; l'autre, Valentinien, encore en bas âge, vivait à Sirmium avec sa mère, l'impératrice Justine. L'armée du Danube, sans consulter Gratien, lui adjoignit son jeune frère ; il ratifia cet arrangement, mais sans se dessaisir du gouvernement de l'Occident tout entier. Ambroise, dont l'élection avait été accueillie par le défunt empereur avec une grande satisfaction, demeura toujours dévoué à sa famille. Tant que Gratien vécut, il fut pour lui un conseiller très écouté.

L'Italie était toujours troublée par l'obstination d'Ursinus. Les provinces suburbicaires lui étant interdites, il faisait tapage à Milan, combinant ses efforts avec les ariens, maintenant passés à la condition de

1 Basile, *Ep.* 197.

2 Gratien était né le 18 avril 359; il fut associé à l'empire le 24 août 367.

dissidents, troublant les offices d'Ambroise et contrecarrant son action. Sa main se retrouvait à Rome en diverses intrigues. En 374 l'empereur avait dû écrire à ce sujet au vicaire Simplicius[1]. Impuissant, malgré tant d'efforts, à s'emparer du Latran, l'antipape s'efforçait d'en faire chasser son compétiteur. Un procès criminel fut intenté à Damase par Isaac, juif converti. En ce temps-là les magistrats romains se piquaient, à l'exemple de Valentinien, d'une excessive sévérité. On ne sait de quoi Damase fut accusé[2], mais il s'agissait évidemment d'un crime capital, et l'affaire, vivement menée devant le préfet de Rome, menaçait d'aboutir à une condamnation, quand on parvint à y intéresser Gratien, qui l'évoqua, la jugea et renvoya absous le vieux pontife. Isaac fut exilé en Espagne, Ursinus interné à Cologne. Isaac, peu après, abandonna le christianisme et revint à la synagogue[3].

[1] Lettre perdue, mais citée dans *Coll. Avell.*, n° 13.

[2] La légende du *Liber pontificalis* parle d'adultère; mais Damase avait près de quatre-vingts ans : c'eût été par trop invraisemblable.

[3] Cet Isaac, dans sa période chrétienne, publia quelques ouvrages de théologie et d'exégèse. Gennadius (*De viris*, 26) a connu et nous avons encore (Migne, *P. L.*, t. XXXIII, p. 1541) un opuscule de lui sur la Trinité et l'Incarnation. Il faut lui attribuer aussi une « Exposition de la foi catholique » publiée en 1883 par Caspari (*Kirchenhistorische Anecdota*, t. I, p. 304). Dom G. Morin (*Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1899, p. 97 et suiv.) a proposé de lui attribuer deux ouvrages importants, le Commentaire dit de l'Ambrosiaster sur les épîtres de saint Paul et les *Quaestiones V. et N. Testamenti*, tous deux rédigés à Rome au temps du pape Damase. Cette hypothèse est très vraisemblable et le demeure, bien que (*Revue bénédictine*,

De telles entreprises étaient dans les mœurs du temps. On juge de quelle sécurité pouvaient jouir les évêques, surtout les évêques des grandes villes, exposés, dans l'exercice de leurs fonctions compliquées, à contrarier tant de personnes et à se faire tant d'ennemis.

Damase ne se contenta pas du témoignage que la sentence impériale venait de rendre à son innocence; il voulut que l'affaire fût examinée en concile. Une assemblée d'évêques venus de toutes les parties de l'Italie se réunit à Rome en 378[1]. Elle adressa à l'empereur une pétition que nous avons encore, avec la réponse de Gratien. Les évêques lui rappellent que, dans une phase antérieure de l'affaire d'Ursinus, le souverain avait décidé que, la police se chargeant d'éloigner l'auteur des troubles, il appartiendrait au pape d'instrumenter contre les évêques qui avaient pris son parti. Cela était fort raisonnable. Etant donnée l'attitude adoptée, dans les choses religieuses, par l'empereur Valentinien, l'Etat ne pouvait avoir l'idée d'intervenir dans les jugements ecclésiastiques : son affaire à lui était de veiller à ce que l'ordre public ne fût pas compromis. Cependant il pouvait se présenter des cas où l'efficacité des sentences ecclésiastiques et les services qu'elles étaient appelées

1903, p. 113) son auteur l'ait abandonnée. Je pense, comme M. Martin Schanz (*Gesch. der röm. Litteratur*, IV[e] partie, p. 455), que dom Morin n'a pas réussi à se réfuter lui-même et que la nouvelle solution qu'il propose pour ce problème littéraire est loin d'avoir la valeur de la première.

[1] Dans les collections de conciles; voir aussi Coustant, *Ep. Rom. Pont.*, p. 523.

à rendre au point de vue du bon ordre, auraient été compromis par une abstention trop absolue de la part de l'Etat. Aussi les évêques demandent-ils qu'on leur prête main forte, d'abord pour faire comparaître les prélats récalcitrants, ensuite pour empêcher les évêques déposés de porter le trouble dans les églises que le juge ecclésiastique aurait soustraites à leur obéissance. Quelques cas sont spécifiés. Les évêques de Parme et de Pouzzoles refusent de se soumettre aux sentences de déposition rendues contre eux ; un évêque africain, Restitutus, et l'évêque donatiste de Rome, Claudien, sont signalés aussi.

Mais c'est surtout l'affaire d'Isaac, encore toute récente, qui préoccupait le concile. Il chercha à obtenir que le pape, au moins, fût mis à l'abri de telles entreprises. L'empereur, dit-il, a examiné la conduite de Damase ; il doit être désormais interdit aux calomniateurs de le traîner devant le magistrat. S'il y a lieu à procès et que la cause ne soit pas de la compétence du concile, au moins qu'elle soit portée devant l'empereur en personne. En dehors du cas récent, il y a un autre précédent : le pape Silvestre, accusé par des sacrilèges, fut jugé par l'empereur Constantin.

A la suite de cette pétition, Gratien adressa au vicaire Aquilinus un rescrit [1] où il entre, sur tous les points, dans les vues du concile. Cependant, en ce qui

[1] *Coll. Avelle.*, n. 13; *Ordinariorum sententias*, derniers mois de 378.

regarde la juridiction exceptionnelle réclamée pour le cas du pape accusé, il se borne à prescrire de ne point admettre facilement à l'accusation ou au témoignage des gens de mœurs suspectes ou connus comme calomniateurs [1]. C'est l'équivalent d'un refus. Le pape demeura, comme ses fidèles, soumis en principe à la juridiction du préfet de Rome. Il faut ajouter qu'après Damase il ne paraît pas que cette juridiction se soit exercée sur aucun de ses successeurs.

On pouvait croire que c'était fini et qu'Ursinus se tiendrait tranquille. Il n'en fut rien. Faible et bon, le jeune empereur se laissait approcher et circonvenir. Les agents de l'antipape, notamment un eunuque appelé Paschase, s'acharnaient à Rome. En 381 le préfet envoya à la cour un rapport où tout semblait remis en question. A ce moment un concile était réuni à Aquilée. Ambroise, qui en était l'âme, en obtint [2] une démarche très pressante auprès de Gratien. C'est la dernière fois qu'il est question d'Ursinus. Il mourut sans doute peu après.

Sollicité sans cesse par les évêques d'Orient de s'intéresser à leur situation, Damase aurait pu leur répondre que la sienne n'était guère enviable et que lui non plus n'était pas sur un lit de roses.

1 « Ne facile sit cuicumque perdito notabili pravitate morum aut infami calumnia notato personam criminatoris assumere aut testimonii dictionem in accusationem episcopi profiteri ».

2 Ambr., *Ep.* 11.

Le concile d'Aquilée[1], dont je viens de parler, se rattache à toute une campagne entreprise et menée résolument par Ambroise pour éliminer de l'empire d'Occident les derniers foyers d'arianisme. On a vu que la neutralité confessionnelle de l'empereur Valentinien permettait à certains évêques restés fidèles à la « foi » de Rimini de se maintenir sur leurs sièges. L'épiscopat orthodoxe était obligé de s'aider lui-même. En Espagne, en Gaule, en Italie, on avait, dès le temps d'Eusèbe de Verceil et d'Hilaire, tenu conciles sur conciles et multiplié les protestations en faveur de la foi de Nicée ; partout on la proclamait comme seule acceptable. Quand Damase eut pris solennellement position contre Ursace, Valens et même Auxence, d'autres assemblées épiscopales se tinrent en Sicile, en Dalmatie, en Dardanie, en Macédoine, dans les deux Epires, en Achaïe et en Crète[2], en un mot dans toutes les provinces d'Illyricum, moins toutefois les plus voisines du Danube[3], où le mouvement nicéen se trouvait contrarié par certaines résistances. En Afrique aussi il semble y avoir eu quelques hésitations. L'évêque de Carthage, Restitutus[4], avait

[1] Sur le concile d'Aquilée, voir le procès-verbal conservé parmi les lettres de saint Ambroise (après la lettre 8), les lettres 9-12 du même auteur et les fragments du livre de Maximin contre Ambroise, dans Fr. Kauffmann, *Aus der Schule des Wulfila*, Strasbourg, 1899.

[2] Ath., *Ep. ad Afros*, 1.

[3] Les deux Dacies, la Mésie supérieure et les provinces pannoniennes.

[4] C'est, je pense, le Restitutus dont il est question dans la lettre du concile à l'empereur (c. 6, voir ci-dessus, p. 469). On admet

joué un rôle important dans la prévarication de 359; la confession de Rimini eut ses défenseurs en Afrique, et Restitutus lui-même paraît lui être demeuré attaché assez longtemps. Athanase s'inquiéta de cette situation. Bien que les affaires d'Afrique fussent plutôt du ressort de Rome, il crut devoir venir en aide au pape Damase et écrivit aux « Africains » une lettre célèbre où il leur inculque la nécessité d'abandonner la formule de Rimini et de s'attacher à celle de Nicée. Restitutus ne se laissa pas convaincre; il maintint son attitude. De Rome on instrumenta contre lui; on chercha à le faire comparaître devant un tribunal d'évêques et l'on obtint même, à cet effet, un rescrit de l'empereur Gratien; mais l'accusé fit résistance et ne comparut point. Cette affaire, toutefois, s'arrangea peu après, soit par la mort de Restitutus, soit par son retour à l'orthodoxie.

Restaient les provinces danubiennes, où l'opposition à Nicée avait des racines profondes et se maintenait en dépit de toutes les exhortations conciliaires. Athanase eût perdu son temps à écrire de ce côté. Mais peu à peu la mort éclaircit les rangs de l'épiscopat opposant; les nouveaux titulaires s'inspirèrent de senti-

généralement qu'il s'agit là d'un donatiste; mais les Donatistes sont visés à part, dans la phrase suivante. Le rescrit à Aquilinus ne parle pas de lui et ne peut en parler, car l'affaire de cet évêque était du ressort des autorités africaines et ne regardait pas les fonctionnaires italiens. Du reste, si l'évêque de Carthage fût redevenu favorable à la foi de Nicée, saint Athanase n'aurait pas eu besoin d'intervenir; tout au moins n'aurait-il pas manqué d'alléguer dans sa lettre un fait aussi important.

ments conformistes. A la place de Germinius défunt, Ambroise réussit à placer sur l'important siège de Sirmium un évêque orthodoxe, Anemius. Ce n'est pas sans peine qu'il y arriva, car l'impératrice Justine, qui résidait à Sirmium, était une arienne fervente et contrecarrait de toute son énergie l'entreprise de l'évêque de Milan. Dès avant l'ordination d'Anemius, deux évêques danubiens, Palladius de Ratiaria [1] et Secundianus, inquiétés apparemment pour leur doctrine et menacés de perdre leurs évêchés, avaient obtenu de l'empereur Gratien que leur cause serait jugée dans un concile œcuménique, lequel se tiendrait à Aquilée. Retardée pour des causes inconnues, au nombre desquelles il faut évidemment admettre les ravages de l'invasion gothique, l'assemblée s'ouvrit le 3 septembre 381. Elle comprenait un certain nombre d'évêques de la Haute-Italie (*dioecesis Italiae*) et du diocèse de Pannonie; de trois autres diocèses, d'Afrique, de Gaule et des Cinq Provinces, des représentants avaient été délégués par l'épiscopat. Le pape Damase, ne voyant pas la nécessité d'un tel déploiement de forces ecclésiastiques, ne se fit pas représenter et s'opposa même à ce que ses suffragants directs prissent part au concile. De Bretagne ni d'Espagne il ne vint personne, d'Orient non plus, bien que l'on y eût fait circuler une invitation en termes généraux. Les Orientaux venaient justement de s'assembler à Constantinople; ils ne se dérangèrent pas. De l'Illyricum oriental,

1 Artcher, au Sud de Vidin, dans la Bulgarie actuelle.

qui comprenait les diocèses de Dacie et de Macédoine, il ne vint que les deux évêques en cause, dont les sièges étaient dans le diocèse de Dacie. Acholius de Thessalonique et sans doute quelques autres prélats de sa région avaient pris part, comme on l'a vu, au concile de Constantinople [1].

Après quelques discussions un peu confuses, les débats, dirigés par Ambroise avec la décision et la netteté d'un magistrat de carrière, se fixèrent sur un document arien, une lettre d'Arius, où la doctrine hérétique est exposée sans ambages. On la lut, et, sur chacun des points litigieux, les dissidents furent requis de de-

[1] Ils y prirent part, toutefois, sur convocation spéciale et en quelque sorte extraordinaire. La façon dont en parle Grégoire de Nazianze, qui les appelle des « Occidentaux » (*Carm. de vita sua*, v. 1802; cf. Ambr., *Ep.* XIII, 7), et leurs rapports avec le pape Damase (J. 237, 238) les rattachent nettement à l'épiscopat d'Occident. Cela est encore plus évident pour les évêques du diocèse de Dacie : des documents du concile d'Aquilée il résulte clairement que Palladius et Secundianus avaient leurs sièges *in partibus Occidentalibus*, et même que l'autorité séculière qui pouvait les y maintenir ou les en évincer matériellement était celle de l'empereur Gratien. On admet, sur la foi de Sozomène (VII, 4), que Gratien confia à Théodose le soin de gouverner l'Illyrie avec l'Orient : Ἰλλυριοὺς καὶ τὰ πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα τῆς ἀρχῆς Θεοδοσίῳ ἐπιτρέψας. Sozomène en parlant d'Ἰλλυριοί, a sans doute en vue l'*Illyricum orientale* de la *Notitia Dignitatum*; mais rien ne prouve que les limites établies de ce côté entre les ressorts impériaux d'Arcadius et d'Honorius remontent jusqu'au temps où Théodose fut associé à l'empire. En juillet 381 Gratien légifère en Mésie, à Viminacium (*Cod. Theod.*, I, 10, 1 ; XII, 1, 89). Du reste ces provinces, pour être rattachées politiquement à l'empire oriental, n'en continuèrent pas moins à faire partie du corps ecclésiastique d'Occident.

clarer s'ils acceptaient ou rejetaient les expressions de l'hérésiarque. Ils se perdirent en faux-fuyants, en distinctions subtiles, en contestations sur la compétence du tribunal, qu'ils ne jugeaient pas assez imposant. Ambroise leur représenta qu'on ne pouvait pourtant pas déranger des centaines d'évêques, comme au temps de Rimini, pour élucider un cas personnel aussi simple. Quant au fond, le langage et les réticences de Palladius et de Secundianus s'accordaient à révéler leurs véritables sentiments. Il est évident qu'ils étaient ariens, que, pour eux, le Père était le seul Dieu véritable, le Fils et le Saint-Esprit des êtres nettement inférieurs à lui. Le concile jugea qu'il y avait lieu de déposer les deux évêques. Il avisa l'empereur de sa sentence, en le priant d'y prêter main forte.

Les Orientaux, dont Palladius et son collègue réclamaient la présence à Aquilée, ne les auraient pas traités autrement. Ils n'avaient pas condamné les Ariens ou Eudoxiens, remplacé Dorothée par Mélèce et Démophile par Grégoire de Nazianze, pour qu'il fût raisonnable de les invoquer contre l'orthodoxie latine. Il n'y avait plus moyen, désormais, de se glisser entre les églises d'Orient et celles d'Occident pour introduire ou maintenir l'hérésie d'Arius : elles s'entendaient à l'écarter.

Il restait, toutefois, entre les deux églises, quelques litiges personnels bien difficiles à aplanir. J'ai dit, au chapitre précédent, comment Ambroise avait provoqué la réunion à Rome d'un grand concile où il espérait qu'ils seraient réglés. Le concile se tint en effet, mais

sans résultat, si ce n'est d'offrir à la pieuse curiosité des Romains une réunion d'évêques célèbres, Acholius de Thessalonique, Paulin d'Antioche, Epiphane de Chypre, Ambroise de Milan. Il fallut bien, cette fois, que Marcelline baisât la main de son frère [1]. D'autres nobles dames s'empressèrent d'offrir aux prélats étrangers l'hospitalité de leurs somptueuses demeures. En dehors des évêques on remarquait beaucoup le moine latin Jérôme, qui venait de séjourner quelques années en Orient. Originaire de Dalmatie [2], il était venu à Rome pour faire ses études et, après une jeunesse assez dissipée, il y avait reçu le baptême [3]. Au cours d'un voyage en Gaule où il s'arrêta quelque temps à Trèves, il se sentit appelé à une vie de retraite, de prière et de travail d'esprit. Un de ses compagnons d'études, Rufin, qui était d'Aquilée, l'attira dans sa ville natale, où il rencontra plusieurs personnes animées des mêmes désirs que lui,

[1] Ce n'était pas la première fois qu'elle le voyait depuis son élévation à l'épiscopat. Elle se trouvait près de lui à Milan, en 378, pendant une grave maladie qu'il fit alors. Marcelline avait été consacrée vierge par le pape Libère, un jour de Noël, dans la basilique de Saint-Pierre (Ambroise, *De Virginibus*, III, 1). Elle mourut à Milan, après Satyre et Ambroise.

[2] Stridon, sa ville natale, fut détruite de son vivant, vers 378, par les Goths. La situation en demeure incertaine; voir cependant *C. I. L.*, t. III, nº 9860, et Bulic, *Bull. Dalm.*, t. XXII (1899), p. 137. — Sur saint Jérôme, voir l'excellente monographie de M. Georg Grützmacher, dans les *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, t. VI (1901) et X (1906).

[3] Il est impossible d'admettre que les désordres dont le souvenir troubla plus tard Jérôme aient été postérieurs à son baptême. Dans ces conditions il n'eût jamais été ordonné prêtre.

le prêtre Chromatius, Héliodore d'Altinum, Bonose, Rufin, Niceas, et autres. Avec eux il se croyait parmi les bienheureux[1]. En 373, on ne sait pour quelle cause, cette édifiante compagnie se dispersa. Pendant que Bonose allait mener la vie érémitique sur un rocher de la côte dalmate, Rufin s'embarquait pour Alexandrie ; Héliodore, Jérôme et quelques autres jetèrent leur dévolu sur le désert syrien. Là aussi il y avait des solitaires célèbres, dont on avait dû entendre parler à Evagrius, prêtre d'Antioche, qui venait de faire un long séjour en Italie. Justement il s'en retournait dans son pays. Peut-être voyagea-t-on ensemble. En tout cas c'est chez lui que, arrivé à Antioche, Jérôme reçut l'hospitalité. De ses compagnons, deux perdirent courage et rentrèrent en Vénétie ; deux autres moururent; lui-même tomba malade. C'est alors qu'il eut ce célèbre songe où il s'entendit reprocher son attachement aux lettres païennes et promit de ne plus jamais ouvrir un poète ni un orateur profane. Revenu à la santé, il s'empressa d'apprendre le grec et s'initia à l'exégèse sous la conduite du célèbre Apollinaire. Enfin, prenant son courage à deux mains, il s'enfonça dans le désert de Chalcis, et, dans les premiers temps, s'efforça de rivaliser d'ascétisme avec les moines en renom. Mais il y avait en lui une autre étoffe que celle d'un fakir[2] : il revint à ses livres. Bientôt il rédigea la vie de Paul, le premier ermite

1 « Aquileienses clerici quasi chorus beatorum habentur ». *Chron.*, a. Abr., 2390.

2 Sur les excès des moines de ce pays, v. le chapitre suivant.

d'Egypte, composition assez fabuleuse, et commença ses travaux d'exégèse en expliquant le prophète Abdias. Il se mit aussi à l'hébreu ; pour un disciple de Cicéron, c'était une rude pénitence.

Ses rapports avec Apollinaire ne l'avaient point induit en hérésie, pas même en théologie. Rhéteur et non point philosophe, la théologie l'attirait peu. Sur ce point il fut toujours tributaire de quelqu'un. Mais les querelles dogmatiques le poursuivaient jusqu'au désert. Les Mélétiens le tourmentaient à propos des trois hypostases. Pour un latin comme lui, trois hypostases, cela signifiait trois substances, autrement dit trois dieux. Ce polythéisme lui répugnait à l'extrême. A ces perplexités venait s'ajouter l'incertitude sur la situation ecclésiastique. Il répudiait, cela va sans dire, l'église officielle d'Antioche, celle des ariens, forte alors de la faveur impériale. Mais, parmi les autres, à qui aller ? Mélèce, Paulin, Vitalis, il y avait trois évêques d'Antioche, tous anti-ariens, tous se flattant d'être en communion avec le siège apostolique de Rome. Jérôme n'hésita pas à s'adresser directement au pape Damase [1], qui ne répondit pas à une première lettre, ni peut-être à une seconde, mais laissa voir par des actes clairs que Paulin seul avait sa confiance. Le clergé mélétien redoubla ses importunités. Excédé de ces perpétuels soupçons, Jérôme prit le parti de quitter le désert, laissant les moines à leurs chaînes, à leur crasse et à leur prétention de régenter

[1] *Ep.* 15, 16.

l'Eglise du fond de leurs cavernes [1]. A Antioche Paulin voulut l'ordonner prêtre. Il se laissa faire, mais en stipulant qu'il resterait moine et libre d'aller où bon lui semblerait. Peu après (380-381) il se trouvait à Constantinople, auprès de Grégoire de Nazianze, qui fut son second maître en exégèse. Grégoire était un grand admirateur d'Origène; Jérôme le devint à son école et se mit à traduire les œuvres du célèbre alexandrin. C'est alors aussi qu'il traduisit la Chronique d'Eusèbe, en la complétant et en la continuant jusqu'à la mort de Valens. Il est étonnant qu'il ne parle jamais du concile de 381, tenu pendant son séjour à Constantinople. Cette assemblée, qui avait répudié Paulin et dégoûté Grégoire de Nazianze, lui était sûrement peu sympathique. C'est dans ces circonstances que, le pape Damase ayant obtenu des empereurs la réunion d'un nouveau concile à Rome, Jérôme revit la vieille métropole. Damase le connaissait. Outre ses lettres du désert, il avait reçu de lui un petit traité exégétique sur la vision d'Isaïe [2]. Le pape avait la curiosité éveillée sur les difficultés de l'Ecriture. Personne plus que Jérôme, si versé dans la connaissance des langues et dans l'étude des exégètes anciens et modernes, n'était qualifié pour le renseigner. Quand il l'eut à Rome, à son entière disposition, il se mit à

1 *Ep.* 17 : « Pudet dicere : de cavernis cellularum damnamus orbem. In sacco et cinere volutati, de episcopis sententiam ferimus. Quid facit sub tunica poenitentis regius animus? Catenae, sordes et comae non sunt diadematis signa, sed fletus ».

2 *Ep.* 18.

l'accabler de questions sur les points difficiles de la Bible; il l'encouragea, avec une ardeur presque indiscrète, à traduire les exégètes grecs ; il l'excita à revoir ou à refaire, sur les originaux hébraïques ou grecs, la version latine de l'Ecriture Sainte. Jérôme protestait doucement, mais se laissait faire; il goûtait la plus pure joie des personnes de son espèce: voir sa science servir à quelque chose. Comme il connaissait assez bien l'Orient, hommes et livres, le pape avait recours à lui pour sa correspondance avec ce pays. Dans toute la carrière de Damase, rien ne le recommande plus que cette amitié et l'ouverture d'esprit dont elle est le signe. Ajoutons bien vite qu'une telle faveur, et pour un tel motif, était aussi propre que possible à désigner le savant moine à la malveillance jalouse du clergé romain. Elle se dissimula d'abord: Jérôme était en faveur. Des compliments lui revenaient: on le disait saint, humble, disert; on parlait de lui pour le pontificat. Cela ne dura pas. On trouva des inconvénients à ses traductions; elles dérangeaient la routine. L'envie s'attacha au succès qu'il obtenait dans les cercles distingués. Les matrones sérieusement chrétiennes goûtaient cet homme austère et savant, qui, sans aucune défaillance de doctrine ou de conduite, les guidait avec franchise et dignité dans les sentiers les plus élevés de la vocation religieuse. Parmi elles on remarquait Marcelle, restée veuve de fort bonne heure, qui vivait retirée dans un palais de l'Aventin; une autre veuve, Lea; une vierge, Asella; enfin Paule, veuve aussi. Celle-ci avait plusieurs enfants: l'une d'elles, Eustochium,

resta vierge et vécut toujours auprès de sa mère; une autre, Blaesilla, après un court mariage, hésita quelque temps entre le monde et la retraite. Jérôme était l'ami de ces saintes personnes. Il leur expliquait les Ecritures et les encourageait dans leurs pieuses pratiques. En fallait-il davantage ? Le clan mondain fut bientôt contre lui : les belles dames qui, dès ces temps reculés, trouvaient le moyen de combiner agréablement l'Evangile et la vie frivole, les clercs frisés et musqués de leur clientèle, ceux qui se pressaient à leurs petits levers, provoquaient leurs cadeaux et guettaient leurs héritages, « tout le sénat des Pharisiens », se mit sur pied. Il faut l'avouer, cependant : ce n'était pas seulement pour ses qualités qu'on en voulait à Jérôme. Il avait des défauts, et des défauts très apparents, entre autres une irritabilité extrême, qui lui rendait insupportable la moindre critique et l'entraînait à de grandes violences de langage. Les coups qu'on lui portait, il les rendait avec une énorme usure. Il bataillait de parole autant que de plume, se laissant entraîner à des disputes où les interlocuteurs s'échauffaient si bien qu'ils finissaient par s'entre-cracher au visage [1]. Marcelle s'effrayait parfois : de tels exercices répugnaient à sa gravité. Paule, au contraire, n'élevait jamais d'objections ; c'était la brebis modèle. Rien ne l'effarouchait. Jérôme adressa un jour

[1] C'est de Jérôme lui-même que nous tenons ce détail (Ep. L, 4) : *Quoties me iste* (il s'agit d'un autre moine) *in circulis stomachari fecit et adduxit ad choleram! Quoties conspuit et consputus abscessit!*

à sa fille Eustochium un traité de la virginité où il y a de singuliers excès de style [1]. D'autres s'en scandalisaient ; elle approuvait tout et se laissait appeler « la belle-mère de Dieu », sa fille se trouvant, de par son vœu, l'épouse du Christ.

C'est encore en ce temps-là que Jérôme écrivit son dialogue contre les Lucifériens, où il fait le procès de la petite église inaugurée plus ou moins volontairement par le célèbre évêque de Sardaigne. Il entreprit aussi un certain Helvidius, qui, pour protester contre l'entraînement des vocations virginales, s'était évertué à prouver que Marie, mère du Seigneur, avait eu, après lui, d'autres enfants de son mariage avec Joseph. Mal lui en prit, car Jérôme, attaqué au point sensible, lui fit expier rudement son exégèse inconsidérée.

Tant que Damase vécut, Jérôme put travailler, enseigner, ferrailler à son aise. Mais il n'était pas à Rome depuis trois ans que son protecteur, fort avancé en âge, passa de vie à trépas (11 décembre 384).

Le pape Damase est très populaire chez les archéologues de nos jours, à cause des belles inscriptions dont il orna les tombeaux des martyrs romains. Les pèlerins du haut moyen-âge les copièrent avec avidité ; quelques-unes se sont conservées entièrement ; d'autres se retrouvent en fragments dans les fouilles des catacombes.

[1] *Ep.* 22 ; voir surtout le ch. 25. *Omnia munda mundis* ; mais il est permis de s'étonner des propos que ce saint homme tenait à une jeune fille de dix-huit ans. Les païens, on le pense bien, lisaient avidement ces pamphlets et s'en égayaient fort.

Tout le monde connaît leur belle calligraphie. Jamais plus mauvais vers n'ont été transcrits avec un tel luxe. S'ils n'étaient que mauvais ! Mais ils sont vides d'histoire, obscurs, et ne contiennent guère que des banalités. Ainsi témoignent-ils que la tradition locale sur les martyrs était à peu près effacée au temps où le pieux pontife cherchait à la fixer. Son dessein, toutefois, doit être relevé. Fort contesté, âprement combattu, et par des gens qui se targuaient d'un zèle supérieur, Damase sentait le besoin de se concilier les sentiments du populaire. Or celui-ci s'intéressait de plus en plus aux héros des anciens temps. Ressaisir leur histoire eût été à peu près impossible. Elle eût d'ailleurs été à peu près toujours la même. Mais l'autorité ecclésiastique était en situation de savoir où les martyrs avaient été enterrés; il lui appartenait de diriger vers des tombes authentiques un mouvement de piété qui aurait pu s'égarer ailleurs ; en s'y associant hautement, elle maintenait, entre elle et la multitude des fidèles, une indispensable communion de sentiments.

Damase mort, on élut pour le remplacer un ancien diacre de Libère, appelé Sirice. Le nouveau Pharaon n'avait pas connu Joseph, ou plutôt ne le goûtait guère. Jérôme s'aperçut bientôt que le séjour de Rome lui deviendrait difficile. Entre temps, Blaesilla, après quelques mois d'un élégant veuvage, avait été amenée par lui à embrasser, comme sa mère et sa sœur, une vie de retraite et de privations. Elle mourut au bout de quatre mois. Déjà sa « conversion » avait affligé les cercles mondains; sa mort fut une désolation. On se déchaîna contre

les moines. C'est alors que Jérôme sentit se réveiller en lui l'attrait des Lieux Saints, qui l'avait, douze ans plus tôt, transporté d'Aquilée à Antioche, sans cependant le décider à faire le reste du chemin. Paule, de son côté, songeait, depuis des années, à suivre l'exemple de Mélanie, à visiter les moines d'Egypte et les sanctuaires de Palestine; elle déclara qu'elle le suivrait. Jérôme s'embarqua le premier; Paule et Eustochium prirent un autre navire. On revit en Chrypre l'évêque Epiphane, et à Antioche Paulin, deux amis du dernier concile.

C'est à Antioche que l'on s'organisa, sous la direction de Paulin, pour le voyage des Saints Lieux.

CHAPITRE XIV

Les Moines d'Orient.

L'Egypte, patrie des moines. — Antoine et les anachorètes. — Les moines de Nitrie. — Pacôme et le cénobitisme. — Schnoudi. — Les vertus monacales. — Pèlerinages aux solitaires d'Egypte. — Moines de Palestine : Hilarion, Epiphane, le Sinaï, Jérusalem. — Moines de Syrie et de Mésopotamie. — Le monachisme en Asie-Mineure : Eustathe et saint Basile. — Attitude de l'Eglise et du gouvernement.

L'hérésie d'Arius, le schisme de Mélèce, les longues luttes et la constance d'Athanase, donnent à l'Egypte un relief tout particulier dans l'histoire chrétienne du IVe siècle. Les grands conciles de Nicée, de Tyr, de Sardique, de Rimini; l'Eglise déchirée; les évêques déposés, exilés, traqués par la police de l'empereur très-chrétien, la foi trahie par des formules, la religion pervertie en d'inexpiables conflits, toutes ces calamités avaient leur point de départ dans le pays du Nil. Cependant l'Egypte n'était pas un objet de scandale; malgré les grands dérangements qu'il causait, Athanase, par sa haute et sereine vertu, surtout par sa vaillance invincible, demeura toujours l'objet de l'admiration universelle. Tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens se groupait d'instinct autour de lui. On savait bien qu'il n'était pas seul, que tous les évêques, tous les fidèles d'Egypte le soutenaient

de leur dévouement et que ce dévouement leur coûtait très cher, qu'ils l'avaient payé de persécutions sans cesse renouvelées, depuis le temps de Constantin jusqu'à la fin du règne de Valens. L'Egypte était le sanctuaire de l'orthodoxie, la terre classique des confesseurs de la foi.

Mais elle avait un autre titre à la considération : c'était la patrie des moines. Au nom révéré d'Athanase se joignaient, dans les récits édifiants, ceux d'Antoine et de Pacôme, d'Ammon, des deux Macaire, de beaucoup d'autres personnages en qui la piété incarna bientôt l'idéal de l'héroïsme chrétien. Le pays où vivaient ces saintes gens, où fleurissaient les institutions émanées d'eux, devint bientôt une seconde Terre-Sainte. On y alla en pèlerinage, non pour visiter des tombeaux illustres ou les lieux témoins des grands faits bibliques, mais pour vénérer des saints vivants, contempler leurs visages émaciés par l'ascèse et recueillir leurs propos édifiants. Dès l'année 373, une grande dame romaine, Mélanie l'ancienne, ouvre, en ce genre, la série des pèlerins occidentaux. Longtemps auparavant, Hilarion, Eustathe, Basile, étaient venus de Palestine et d'Asie-Mineure. Par ces voyages se disséminait la renommée des moines d'Egypte ; leur exemple suscitait des imitateurs, leur façon de vivre inspirait les réformes que l'ancien ascétisme subissait un peu partout.

Il y avait en effet, un peu partout, des ascètes chrétiens ; il y en avait eu dès l'origine. J'ai déjà dit que l'ascétisme n'est pas une spécialité du christianisme ; qu'on le rencontre avant lui et en dehors de lui, en certaines

sectes religieuses ou philosophiques [1]; que l'Eglise ne l'a jamais accepté comme une forme essentielle et obligatoire de la vie chrétienne; qu'elle s'est montrée défiante à son égard toutes les fois qu'elle a pu soupçonner les observances austères de se rattacher à des doctrines incorrectes [2]; que cependant, loin de condamner ces observances en elles-mêmes, elle les a considérées comme méritoires, édifiantes et honorables. Au IIIe siècle il y avait beaucoup d'ascètes des deux sexes, vivant dans leurs familles, ou tout au moins dans la société com-

[1] Les Thérapeutes de Philon, si le livre « De la vie contemplative » est bien de lui, sont des ascètes juifs, vivant en communautés. On a essayé, il y a une trentaine d'années, de ramener tout le monachisme égyptien à certains cas de réclusion que l'on constate dans le culte de Sérapis. Ce système saugrenu a d'abord fait fortune; maintenant personne ne le soutient plus.

[2] Un cas de ce genre est représenté en Egypte par l'ascétisme de Hiéracas de Léontopolis, qui, vers le commencement du IVe siècle, fonda une secte où l'on n'était admis qu'en renonçant au mariage et en acceptant le régime végétarien. Suivant lui, le mariage, permis dans l'Ancien Testament, est défendu dans le Nouveau, parce qu'il faut bien que celui-ci ait quelque chose de plus que l'autre. Hiéracas était un très savant homme, versé dans les lettres égyptiennes et dans les lettres grecques. Il avait cultivé la médecine, l'astronomie et autres sciences. En théologie il tenait un peu d'Origène, en ce qu'il rejetait la résurrection. Les enfants, suivant lui, ne pouvaient être sauvés. Sur la Trinité il avait des idées bizarres : il identifiait Melchisédech avec le Saint-Esprit. Arius cite de lui un propos qui sentirait un peu le modalisme (Lettre à Alexandre, *Epiph. haer.*, LXIX, 7), Saint Epiphane, qui nous renseigne (*Haer.*. LXVIII) sur l'hérésie de Hiéracas, a connu de lui des commentaires sur les six jours de la Création et sur d'autres parties de la Bible. Il composa aussi nombre de poèmes sacrés, en grec et en égyptien. Il mourut nonagénaire, exerçant la profession de calligraphe.

mune, n'ayant pas l'idée de s'en segréger pour mener une existence à part. Çà et là ils se groupaient, soit pour leurs exercices, soit même pour vivre en commun [1]. En Egypte, comme ailleurs, il y avait des continents des deux sexes, des « apotactiques », comme on disait quelquefois ; ils sont souvent mentionnés, surtout les vierges, dans les histoires de martyres et dans les récits d'émeutes religieuses. Ils habitaient les villes et les villages, parfois aux environs, dans quelque retraite où ils vivaient seuls ; mais ils se mêlaient à la vie religieuse commune et surtout aux assemblées de culte, où ils se montraient plus assidus que les autres.

Le premier [2] qui ait eu l'idée de se segréger entièrement, de fuir le monde habité et même la société ordinaire des fidèles, c'est saint Antoine [3].

Il était né en 251, en un village du nome d'Heracleopolis, dans l'Egypte moyenne. Ses parents n'étaient pas sans fortune. Dès sa première enfance il témoigna beaucoup d'aversion pour le commerce de ses semblables; on

1 Ainsi le παρθενών où saint Antoine installa sa sœur (Ath., *Vita Ant.*, 3).

2 Je néglige ici saint Paul de Thèbes, qui, au dire de saint Jérôme, aurait fui au désert dès le temps de l'empereur Dèce. Cette histoire n'est pas très sûre.

3 Après avoir bien contesté l'authenticité de la vie de saint Antoine, les critiques ont fini par la réadmettre. C'est sur ce document que se fonde l'exposé qui va suivre. Sur les autres attestations de ce personnage, voir dom C. Butler, *The Lausiac history of Palladius*, I, p. 220, dans les *Texts and Studies* de Cambridge, t. VI.

ne put jamais le faire aller à l'école, de sorte qu'il resta toute sa vie un illettré, n'entendant pas le grec et ne sachant pas lire, même en copte. Ses parents morts (vers 270), il vendit son bien, plaça dans une maison de vierges (εἰς παρθενῶνα) une sœur qui lui restait et qui était plus jeune que lui, et se mit à vivre en ascète, d'abord à la porte de sa maison, puis aux environs du village, enfin dans un tombeau qui en était éloigné. Quinze ans se passèrent, pendant lesquels, tout en recherchant plutôt l'entretien des ascètes voisins ou de passage, il se maintint cependant en communication avec les gens de son village. En 285, cédant à l'attrait d'une solitude plus complète, il passa le Nil et se dirigea vers les montagnes de la rive droite (chaîne arabique), où, dans un désert affreux, il découvrit les ruines d'un château-fort. Une source y jaillissait. L'endroit s'appelait Pispir [1]. Il s'y installa. Tous les six mois on lui renouvelait sa provision de pain. Son temps se passait à prier ou à faire des nattes. Séparé des hommes, il vivait avec Dieu, et aussi avec les démons, dont les assauts tiennent une grande place dans son histoire.

Après vingt ans de retraite Antoine se vit un jour assiégé dans son fort; on en força la porte : c'étaient des disciples qui lui venaient et conquéraient ainsi leur maître. Son exemple avait été contagieux. Nombre de chrétiens, abandonnant famille, patrie, église, fuyant

1 Der-el-Meimoun, sur la rive droite du Nil, entre Atfih et Beni-Souef (Amelineau, *Géogr. de l'Egypte*, p. 335; cf. *Anecd. Oxon.*, *Semitic series*, part. VII, carte).

aussi les juges et les employés du fisc [1], peuplaient maintenant la solitude de Pispir et les montagnes environnantes. Antoine les accueillit et leur prodigua ses conseils.

On était au moment de la grande persécution. Les solitaires étaient trop loin pour qu'elle les atteignît. Ils allèrent au devant d'elle; sous Maximin, Antoine descendit à Alexandrie avec quelques-uns de ses disciples et s'employa à servir et à encourager les confesseurs. Ce voyage ne put manquer d'accroître sa notoriété. Il trouva bientôt qu'il y avait trop de moines à Pispir et qu'il y venait trop de visiteurs. Une caravane de bédouins se dirigeait vers la mer Rouge: il s'y adjoignit. Après plusieurs journées de marche il découvrit dans les montagnes voisines du littoral un endroit où il y avait de l'eau, des palmiers et un peu de terre cultivable. Ce fut son second et définitif refuge [2]. Pour l'aller chercher en cet endroit il fallait affronter des fatigues plus qu'ordinaires. Aussi le laissait-on tranquille. Parfois cependant il descendait vers la vallée du Nil, et venait passer quelques jours à Pispir.

Sa vie se prolongea très longtemps; il ne mourut qu'en 356, à l'âge de cent-cinq ans. Presque nonagénaire, il fit une seconde fois, en 338 [3], le voyage d'Alexandrie, pour saluer Athanase, au retour de son pre-

[1] *Vita Ant.*, 44.

[2] C'est le monastère de Saint-Antoine, encore existant, de même que celui de Saint-Paul, à quelque distance.

[3] La date est fournie par la chronique des lettres festales.

mier exil, et lui prêter main forte contre les ariens. Il y avait des années qu'ils se connaissaient. Athanase avait été quelque temps son disciple et, par la suite, ils se revirent plusieurs fois. Dans les querelles ecclésiastiques qui déchiraient l'Egypte, le grand solitaire avait toujours tenu pour son ami : ni ariens ni mélétiens n'étaient parvenus à l'en détacher. A sa mort, il eut pour lui une dernière attention et lui légua, outre une vieille tunique en peau de mouton, le manteau fort usé qui lui servait de lit et que, du reste, il tenait d'Athanase lui-même. L'évêque de Thmuis, Sérapion, reçut, lui aussi, un souvenir du même genre.

Ces reliques symbolisent le parfait et cordial accord qui régnait entre les chefs de l'église égyptienne et le patriarche des anachorètes. Ni les uns ni les autres ne semblent s'être aperçus de ce que ces fuites au désert pouvaient avoir d'inconvénients. Cependant, à y bien regarder, l'anachorète était une critique vivante de la société ecclésiastique. Le seul fait de sa retraite prouvait qu'à son estimation l'Eglise était devenue inhabitable pour qui voulait être sérieusement chrétien, et son estimation se fondait sur un idéal de vie religieuse qui différait notablement de celui de l'Eglise. L'essentiel du christianisme c'était pour lui l'ascèse. La fraternité, les assemblées de culte, la liturgie, l'enseignement de l'évêque, tout passait après cette culture de l'âme qui consiste surtout dans la macération individuelle et la prière constante. On ne voit pas comment Antoine, pendant

ses vingt ans de réclusion, aurait pu recevoir l'Eucharistie.

Un tel genre de vie eût étonné saint Ignace d'Antioche et saint Clément de Rome. Même au IVe siècle, la sécession monacale effaroucha en plus d'un endroit les représentants de la tradition. Les évêques d'Alexandrie, Pierre, Alexandre, Athanase, ne s'en inquiétèrent pas; ils favorisèrent même cette forme nouvelle de la piété, d'où ressortait, pour la foule des chrétiens affadis, un enseignement si éloquent. Au danger ecclésiastique on pouvait parer en maintenant les solitaires sous la direction de l'autorité épiscopale. C'était là une question de procédé. Les reclus inaccessibles n'étaient et ne pouvaient être que des exceptions. Le commun des anachorètes ne se disséminait pas trop: chacun avait sa hutte ou sa caverne, sa cellule, comme on disait, mais pas trop loin les unes des autres. Il était aisé de leur ménager un centre spirituel, une église, autour de laquelle ils s'organiseraient en une sorte de paroisse rurale.

Il n'y eut donc, en Egypte, aucune difficulté: évêques et moines s'arrangèrent ensemble. Aussi le nouveau genre de vie devint-il bientôt très populaire. Déjà sous Constantin, il y avait des moines dans toute l'Egypte. Une de leurs plus célèbres colonies, c'était celle de Nitrie. A l'ouest du Delta, assez loin au sud d'Alexandrie, s'ouvre, du nord-ouest au sud est, une large vallée dont le fond est occupé par des lacs salins, producteurs de nitre. C'est un bien triste lieu: il s'appelle actuellement

Wadi-Natroun, la vallée du nitre. C'est là, que, vers le temps du concile de Nicée, un certain Amoun [1] vint mener la vie d'ascète. Il laissait en Egypte une femme, avec laquelle il avait vécu dix huit ans dans un mariage virginal. Elle réunit des vierges autour d'elle ; Amoun, de son côté, vit bientôt affluer les solitaires dans sa retraite de Nitrie. Les deux époux se visitaient deux fois par an. Quand Amoun mourut, saint Antoine, qui était encore de ce monde, vit les anges descendre du ciel et accueillir son âme . Sa postérité spirituelle ne tarda pas à prendre des proportions considérables : quarante ans après sa mort, il y avait plus de cinq mille moines dans l'affreuse vallée de Nitrie. Comme ceux d'Antoine, ils habitaient des cellules séparées; au centre de la vallée s'élevait une église où ils se réunissaient le samedi et le dimanche; huit prêtres, dépendant de l'évêque d'Hermopolis la petite, y étaient attachés. Là était le centre de l'administration et de la discipline. Trois palmiers ombrageaient la cour de l'église; à chacun d'eux était attaché un fouet, dont il était fait usage pour châtier les méfaits des malfaiteurs venus du dehors et, le cas échéant, des solitaires eux-mêmes. Les moines, en dehors des réunions hebdomadaires, s'arrangeaient comme ils l'entendaient dans leurs cellules, travaillant pour vivre à des ouvrages de vannerie, quelquefois groupés

[1] *Historia Lausiaca*, 8. Cet ouvrage est toujours cité ici selon l'édition de dom Butler. Voir ci-dessous, p. 507, note. Cependant je mets entre parenthèses les numéros de chapitre des anciennes éditions, quand ils diffèrent des nouveaux.

deux à deux, trois à trois, souvent seuls. Le matin et le soir, d'un bout à l'autre de la vallée, retentissait le chant des psaumes. Au delà du Wadi-Natroun s'étendait un désert plus affreux, celui des Céllules, où les plus courageux avaient leur retraite. Plus loin encore, la solitude de Scété, pays du sable et de la faim, accueillait les plus célèbres virtuoses de l'ascétisme nitrien.

Car il y avait une certaine virtuosité, une concurrence ouverte entre les moines, non seulement de ce canton, mais de l'Egypte entière. Pambo, Or, Nathanaël, Benjamin, les deux Macaire, l'égyptien et l'alexandrin, figuraient au nombre des célébrités nitriennes. Macaire l'alexandrin ne pouvait entendre parler d'une prouesse ascétique sans s'efforcer aussitôt de la surpasser. Les moines de Tabenne ne mangeaient rien de cuit pendant le carême; il voulut observer ce régime pendant sept ans, d'un bout de l'année à l'autre. On le vit s'acharner vingt nuits de suite à se tenir éveillé. Il était déjà vieux quand il eut l'idée d'aller à Tabenne même, donner une leçon à ces fameux ascètes, qui passaient les nuits debout et ne mangeaient, en carême, que tous les cinq jours. Il se présenta, sous un déguisement, à la porte d'un monastère, et, le carême étant venu, il le passa tout entier debout; sans même fléchir les genoux, ni le jour ni la nuit, sans boire et même sans manger, si ce n'est que le dimanche il avalait, toutes crues, quelques feuilles de choux. Tout en jeûnant ainsi, il travaillait de ses mains au métier de vannier, et, quand il ne travaillait pas, il priait. Les moines de Tabenne s'insurgèrent contre ce redoutable

joûteur, mais leur supérieur le remercia d'avoir rabattu l'orgueil de ses disciples [1].

Ce n'était pas toujours le simple attrait de l'ascèse qui poussait les gens au désert. Certains y venaient pour faire pénitence. On parla longtemps en Nitrie de Moïse le nègre, jadis esclave insupportable et, pour cela, chassé par ses maîtres, puis chef de brigands. En cette dernière qualité il s'était acquis une réputation terrible. A la longue il se décida à faire une fin, et prit une cellule dans la vallée sainte. Une nuit il y fut attaqué par quatre voleurs. Ceux-ci s'adressaient mal : le reclus n'avait pas perdu sa vigueur ; il terrassa ses assaillants, les garrotta, chargea le groupe sur ses larges épaules et se rendit ainsi à l'église, demandant ce qu'il fallait en faire. Pendant que l'on s'expliquait, le nom de Moïse fut prononcé. C'était, pour les brigands, la grande célébrité de leur profession. Sans hésiter, ils se firent moines, eux aussi [2].

Le désert, en ces temps-là, passait pour être rempli de démons. Les solitaires, en dépit de leurs austérités, s'en apercevaient souvent. On a déjà dit quelle place tient, dans la vie de saint Antoine, la lutte contre les tentations des mauvais esprits. En Nitrie également on se plaignait beaucoup d'eux ; le démon de l'avarice rôdait autour des aumônes que laissaient parfois les pélerins fortunés ; mais c'était surtout celui de la chair qui venait

1 *Hist. Laus.*, 18 (19-20).
2 *Hist., Laus.*, 19, (22).

troubler les nuits des ascètes. Ils le combattaient comme ils pouvaient, quelquefois par des moyens insensés. L'un deux, Pachon, imagina de se faire dévorer par les bêtes féroces. Il alla s'asseoir à l'entrée d'une caverne qu'il savait habitée par des hyènes. A la nuit, ces animaux sortirent en effet et le flairèrent longtemps ; mais ils s'en allèrent sans lui faire de mal. Un autre jour il s'appliqua sur le ventre un serpent de mauvaise espèce : il ne fut pas mordu [1].

Les disciples de saint Antoine, les moines de Nitrie et de bien d'autres endroits de la Basse et de la Moyenne-Egypte n'étaient, à vrai dire, soumis à aucune règle, à aucun supérieur. Les prêtres qui desservaient leurs églises n'avaient que des fonctions liturgiques ; ce n'étaient pas des supérieurs monastiques. Le fouet qui pendait aux palmiers, près de l'église de Nitrie, était un instrument de police générale, nullement un symbole de discipline conventuelle. Les nouveau-venus s'attachaient à quelque solitaire exercé, qui guidait leurs premiers pas dans la carrière ascétique ; ils s'arrangeaient ensuite comme ils l'entendaient, se sanctifiant suivant les méthodes reçues et les perfectionnant à leur gré.

Une telle indépendance facilitait l'accès du désert aux personnes les plus diverses de culture et de condition. Parmi les moines de Nitrie il y avait des hommes du monde, d'anciens membres du clergé, des gens de haute et brillante éducation. En certaines cellules on aurait

[1] *Hist. Laus.*, 23 (29).

trouvé non seulement des exemplaires des livres saints, calligraphiés par les solitaires eux-mêmes [1] : mais les œuvres des anciens docteurs, de Clément d'Alexandrie [2], d'Origène surtout, mal vu, il est vrai, dans les monastères pacômiens [3], mais qui conservait ailleurs des partisans fidèles. Ceux-ci eurent plus tard, sous le patriarche Théophile, de mauvais jours à passer.

Bien loin de Nitrie et même de Pispir, au cœur de la Haute-Egypte, se produisit, dès le temps de Licinius, une autre efflorescence monacale, qui aboutit à des institutions assez différentes de l'anachorétisme primitif. Un jeune paysan nommé Pacôme (Παχούμιος) levé pour le service militaire et licencié peu après (314), eut occasion, dans son court séjour à l'armée, d'expérimenter la charité des chrétiens. Sa famille était païenne et habitait aux environs d'Esnèh (Latopolis), au sud de Thèbes. Il ne la revit pas. Aussitôt libéré il demanda le baptême, puis se voua à l'ascétisme sous la direction d'un solitaire appelé Palémon, qui avait son ermitage sur la rive droite du Nil, en face de Denderah. Bientôt il se sentit porté à grouper autour de lui d'autres ascètes et à mener avec

1 Il semble bien que le beau manuscrit H des épîtres de saint Paul, dont nous avons quelques fragments, ait été exécuté par Evagrius de Nitrie. Là dessus, voir A. Ehrhard, *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1891, p. 385 et Armitage Robinson dans l'*Historia Lausiaca* de dom Butler, t. I, p. 103-106.

2 Palladius, *Hist. Laus.*, 60.

3 *Vie de Pacôme*, c. 21.

eux la vie commune. C'est l'inventeur [1] de ce que nous appelons improprement les monastères [2], et de la vie cénobitique. Le premier monastère fut fondé en un endroit appelé Tabennesis.

Les disciples affluèrent par centaines ; des groupes entiers d'anachorètes — cette forme d'ascétisme était très répandue dans la région — se mirent sous la discipline du nouveau maître. Un second monastère s'organisa, à une heure du précédent, au lieu dit Pebôou (Παϐαῦ, actuellement Faou) ; il fut bientôt insuffisant. D'autres s'élevèrent, soit dans le voisinage, soit un peu plus bas ou plus haut, aux environs d'Achmîn (Panopolis) et d'Esnèh (Latopolis). Du vivant de Pacôme il y en eut au moins neuf. Ces monastères n'étaient pas indépendants les uns des autres ; ils formaient ce qu'on appellerait maintenant un ordre, une congrégation. Tous observaient la même manière de vivre, étaient soumis à la même règle, à la même administration temporelle et obéissaient au même supérieur. Celui-ci, après avoir résidé d'abord à Tabennesis, fixa bientôt à Pebôou le siège de son gouvernement.

Chacun des monastères comportait une enceinte close dans laquelle s'élevaient plusieurs maisons, abritant

1 Un essai de ce genre avait été fait avant lui, mais sans succès, par un certain Aotas (*Vita Pachomii*, 77).

2 Μοναστήριον signifie proprement lieu où l'on vit seul ; c'est juste le contraire du sens reçu ; Κοινόϐιον dont nous n'avons pas l'équivalent littéral en français, signifie lieu où l'on vit en commun ; c'est le vrai terme, mais il est grec.

chacune une quarantaine de moines, groupés suivant la nature de leur travail manuel[1].

La règle, que nous avons encore, était relativement supportable. Les moines de Pacôme travaillaient des mains, et même de la tête, car ils devaient apprendre par cœur au moins le psautier et le Nouveau-Testament. On les laissait s'alimenter à leur guise, c'est-à-dire

[1] Sur les documents relatifs à saint Pacôme et à ses monastères, voir Ladeuze, *Etude sur le cénobitisme Pakhomien pendant le IVe siècle et la première moitié du Ve*. La meilleure pièce biographique est la vie grecque, publiée (horriblement : ce travail devrait être refait) par les Bollandistes (*Acta SS. maii*, t. III, p. 22* et suiv.); elle a été supplémentée et remaniée par la suite, tant en copte qu'en grec (Boll., *l. c.*, p. 44*53* et 54*61* [lettre d'Ammon à Théophile]) Les autres récits (*Hist. mon.*, 3; *Hist. Laus.*, 32-34; cf. 7, 18; Sozom., III, 14; VI, 28) n'ont qu'une importance moindre et ne peuvent guère compter pour les premières origines. — Quant au texte de la règle pacômienne, il en existe bien des recensions; mais ces documents sont sujets à se modifier beaucoup par la suite du temps. Il est bien difficile de distinguer, dans ceux que nous possédons, ce qui remonte à Pacôme lui-même de ce qui s'ajouta peu à peu par les soins de ses successeurs. Bon nombre de textes se ramènent à un résumé présenté par Palladius (*Hist. Laus.*, 32); d'après lui (cf. Gennade, *De viris*, 7) un ange aurait apporté ce texte à saint Pacôme, gravé sur une table d'airain. Sozomène (III, 14) prétend même que cette table se conservait de son temps à Tabennesi. La meilleure rédaction est encore celle qui nous est parvenue dans une version latine de saint Jérôme (Migne, *P. L.*, t. XXIII, p. 61), lequel n'avait sûrement pas traduit du copte original, mais d'un texte grec provenant du monastère de Canope. Sur tout ceci, voir Ladeuze, *op. cit.*, p. 256 et suiv. Jérôme traduisit aussi douze lettres de Pacôme (Migne, *t. c.*, p. 87), où l'on rencontre des caractères grecs employés comme signes cryptographiques. Selon Palladius (*l. c.*) ces caractères auraient servi aussi à désigner diverses classes de moines; ce n'est pas absolument sûr.

manger plus ou moins souvent, bien entendu des choses fort peu délicates ; ceux qui jeûnaient plus travaillaient moins. En mangeant ils se couvraient la tête de leur capuchon, dissimulant ainsi une opération qui, apparemment, leur paraissait inconvenante, ou, tout au moins, gardant pour eux le secret des privations qu'ils s'imposaient. Auprès de Pacôme apparut bientôt sa sœur, qui, sur le conseil de son frère, établit de son côté des monastères de femmes.

Pacôme avait beaucoup de visions, dont les moines faisaient, naturellement, grand état. Il se reconnaissait, en certains cas, le pouvoir de sonder la conscience des gens et les traitait selon l'impression qu'il en recevait ainsi. Les évêques du voisinage s'inquiétèrent de ce don singulier et l'initiateur dut s'expliquer devant un synode tenu à Latopolis. Par ailleurs l'épiscopat ne semble pas, loin de là, avoir mis obstacle au développement de ses communautés. Le « pape » Athanase était leur ami : on le vit à Tabennesi, en 333, au cours de sa tournée pastorale dans la Thébaïde. Les moines communiquaient régulièrement avec Alexandrie : ils avaient des bateaux qui faisaient le service entre leurs diverses colonies et descendaient jusqu'à la capitale, pour y vendre les produits de leur travail et acheter les objets qui leur étaient nécessaires. En 346, quelques-uns d'entre eux se trouvèrent à point pour acclamer l'évêque revenu d'exil. Chemin faisant ils avaient débarqué à Pispir, pour visiter saint Antoine. Il y avait quelques mois seulement que Pacôme était mort : le patriarche des anachorètes leur fit grand

accueil et releva fort les mérites du fondateur des maisons cénobitiques. Plus tard l'exil ramena Athanase dans la Haute-Egypte; les moines le revirent chez eux, proscrit, poursuivi par la police de Constance. A Pacôme, après un court intervalle, avait succédé Orsîsi, un de ses plus anciens disciples, homme excellent, mais qui se trouva un peu déconcerté quand, pour la première fois, des tendances centrifuges se manifestèrent dans la congrégation. Il ne tarda pas à se donner un coadjuteur dans la personne d'un autre tabennésien des premières heures, Théodore, grâce auquel les fondations pacômiennes se multiplièrent. Il y en eut bientôt jusqu'à Hermopolis la grande, en face d'Antinoé. C'est là qu'au temps de Julien, Théodore, en tournée d'inspection, se rencontra pour la dernière fois avec Athanase, l'exilé perpétuel. Il avait, en prévision de cette circonstance, amené du monde : Athanase fut accueilli triomphalement, au chant des psaumes. L' « abbé » Théodore le conduisait, tenant la bride de son âne ; de l'une à l'autre rive les acclamations se faisaient écho. En ce pays du haut fleuve on ne s'inquiétait guère de la police alexandrine.

C'était un autre monde. Les gens de la grande ville y faisaient figure d'étrangers : on les appelait les Alexandrins, les citadins (πολιτικοί), les Hellènes. Dans les monastères ils étaient traités comme des hôtes, groupés à part. Leur premier soin, s'ils entendaient s'agréger à la communauté, devait être d'apprendre le copte thébain (saïdique).

Théodore mourut vers 368. Le vieil Orsîsi, qui l'avait pris pour coadjuteur, vivait encore. Athanase l'exhorta à reprendre le gouvernement.

Ici s'arrêtent les renseignements fournis par la vie de Pacôme, document intéressant, qui paraît bien avoir été rédigé, au lendemain de la mort de Théodore, par quelqu'un des rares moines grecs, ou parlant grec, que contenait le monastère en chef. Plus tard une colonie de pacômiens s'établit tout près d'Alexandrie, à Canope. C'est par elle que saint Jérôme eut connaissance de Pacôme et de sa règle : c'est sur elle que la plupart des visiteurs, Grecs ou Latins, purent juger des institutions pacômiennes.

Au pays d'origine l'œuvre monastique continua son efflorescence ; mais il semble que, peu à peu, on en soit venu à la concevoir comme pouvant être réalisée en dehors du groupement des communautés, idéal de saint Pacôme. Celui-ci vivait encore, lorsque, vers 343, un enfant de neuf ans, Schnoudi, embrassa, non loin de Tabennesi, la profession monacale. Celui-là était destiné à devenir une des figures les plus originales du cénobitisme égyptien.

Sur un saillant de la chaîne libyque, en face de la ville d'Achmîn (*Chemnis*), s'élève une sorte de forteresse d'aspect imposant, dans ses hautes et massives murailles. C'est le Blanc monastère, celui de saint Schnoudi. Il y avait jadis près de là un village appelé Atripé. Vers le milieu du quatrième siècle, un anachorète appelé Bgoul s'y laissa entourer de quelques disciples, au nombre des-

quels se rangea bientôt son neveu Schnoudi. Bgoul avait organisé son monde en monastère, suivant le système cénobitique de Pacôme. Après sa mort, vers 388, la direction de la communauté passa aux mains de Schnoudi, sous lequel elle prit des proportions extraordinaires. Aux environs du grand monastère il y eut des succursales ; des couvents de femmes furent annexés à la congrégation. Ame ardente, servie par une volonté de fer et par un remarquable sens pratique, Schnoudi était fait pour commander aux hommes. Ses moines, qui se comptaient par centaines, étaient entièrement dans sa main. Il les menait durement : les infractions à la règle étaient punies à coup de fouet ou de bâton. Schnoudi opérait lui-même et frappait fort ; un jour il frappa si fort que le patient mourut, ce qui ne laissa pas de l'embarrasser. Son influence s'étendit bientôt sur toute la contrée, où sa main, quand elle était bienfaisante, atteignait toutes les misères pour les soulager ; quand elle était terrible, s'abattait effroyablement sur les méchants, sur les mauvais prêtres, sur les juges prévaricateurs, sur les païens attardés et sur leurs temples. Il vécut jusqu'à l'âge incroyable de 118 ans, vénéré et redouté de toute la Thébaïde et des barbares eux-mêmes, contre lesquels son monastère offrait aux armées romaines un refuge inexpugnable. Antoine avait donné des exemples et des conseils, Pacôme des règles ; Macaire à Scété et Jean à Lycopolis étonnaient le monde par des prodiges d'austérité. Schnoudi, dans son monastère blanc, était, comme Elie sur le Carmel, un justicier inspiré, un formidable homme de Dieu. Dans le

désarroi politique et social qui régnait en ces régions abandonnées, il s'était, sans trop d'effort, attribué une sorte de lieutenance divine et l'exerçait à sa manière farouche[1].

Ce n'était pas seulement en Nitrie, sur la montagne de saint Antoine, et dans les couvents pacômiens ou schnoudistes que s'épanouissait l'ascétisme. L'Egypte était remplie de moines. Sous Théodore la ville de d'Oxyrhynque[2] leur appartenait tout entière. Leurs cellules envahissaient les tours de l'enceinte, les portes de la ville, les temples et autres édifices publics hors d'usage. A Antinoé, Palladius compta jusqu'à douze monastères de femmes[3]. De Syène au Delta, dans les déserts compris entre les terres cultivées et les arides montagnes qui les encadrent à l'orient et à l'occident, les ermitages se succédaient en une chaîne ininterrompue. On en voyait aussi beaucoup dans la Basse-Egypte, vers le désert de

[1] Outre sa vie, par son disciple Besas (Amelineau, *Mémoires de la mission archéol. du Caire*, t. IV[1]), il nous reste de Schnoudi lui-même des lettres et des sermons, qui permettent de se faire une idée de ce personnage. Tout cela est en copte saïdique. Schnoudi savait le grec, mais il ne le parlait qu'à l'occasion. Son milieu était essentiellement copte et sa littérature aussi. C'est ce qui fait que les auteurs grecs et latins, même ceux qui, comme Palladius, ont visité de son temps la Thébaïde, ne trahissent aucune connaissance de lui. La meilleure monographie de Schnoudi est celle de M. Joh. Leipoldt, *Schenute von Atripe*, dans les *Texte und Unt.*, t. XXV (1903). Voir aussi Ladeuze, *op cit.*

[2] *Hist. mon.*, 5.

[3] *Hist. Laus.*, 59 (137).

Suez et de Péluse, jusqu'au lac Menzaleh et à la mer. Çà et là des célébrités s'imposaient à l'attention. Certains anachorètes vivaient retirés du monde depuis le temps de la persécution ou les premières années de la paix. Pour commencer ils avaient vécu de racines dans d'effroyables solitudes; puis des disciples s'étaient groupés autour d'eux. Ils les dirigeaient, leur inculquaient, en brèves maximes ou en longs entretiens, la discipline de la vie solitaire, et leur donnaient, par leur propre vie, les exemples les plus éloquents. Leur austérité rayonnait sur tout le voisinage, servait de leçon au clergé et aux fidèles restés dans le monde ainsi que d'argument pour convaincre l'obstination païenne. On leur attribuait, bien entendu, toutes sortes de miracles; quelques-uns, comme Jean de Lycopolis, passaient pour prophètes. Leur renommée parvenait jusqu'à la cour, qui ne dédaignait pas, à l'occasion, de les consulter comme des oracles[1].

Il ne faut pas croire que l'austérité fût leur seule vertu. Leurs maximes, dont beaucoup sont venues jusqu'à nous, indiquent une grande préoccupation du perfectionnement intérieur; elles s'adaptent sans effort à des conditions de vie très différentes du terrible ascétisme d'où elles sont sorties. Bien des générations de saintes gens, dans toutes les classes de la société chrétienne, en ont fait pendant des siècles, en font encore, leur profit.

[1] Jean de Lycopolis passait pour avoir prédit à Théodose ses victoires sur Maxime et sur Eugène, et aussi, à la suite de cette dernière, sa fin prochaine.

Ils savaient bien, sinon tous, au moins certains d'entre eux, que leurs jeûnes et leurs macérations de tout genre n'étaient en somme qu'un moyen entre plusieurs autres et que, même en restant dans le monde, on pouvait se sanctifier d'une autre manière.

Paphnuce d'Heracleopolis[1], ou plutôt du désert voisin de cette ville, se macérait depuis longtemps, quand il eut l'idée de demander à Dieu à quel degré de mérite il était parvenu. Il lui fut répondu qu'il en était au même point qu'un homme qui exerçait, au village le plus voisin, le métier de joueur de flûte. Paphnuce voulut le voir : l'homme lui apprit qu'avant de cultiver la musique il avait été brigand. Ce n'était guère rassurant. Le solitaire, toutefois, à force d'interroger son flûtiste, apprit que celui-ci, au cours de sa carrière de brigand, avait eu l'occasion de sauver la vie et l'honneur d'une vierge consacrée à Dieu. Paphnuce revint en son désert et reprit ses mortifications, en compagnie du musicien brigand, dont il avait fait son disciple. Celui-ci devint un moine accompli, mais il mourut. Resté seul, le maître s'efforçait de mener une vie plus dure encore qu'auparavant. Au bout de longues années l'envie le reprit d'évaluer ses progrès et de nouveau il demanda à Dieu de lui dire où il en était arrivé. — Au même degré, lui fut-il répondu, que le maire de tel village. — C'était un brave paysan, excellent père de famille, administrateur intègre et bienveillant, qui jouissait de l'estime générale. Une troisième épreuve

[1] *Hist. mon.*, 16.

porta Paphnuce au niveau d'un négociant d'Alexandrie, honnête et charitable, qui n'oubliait pas les solitaires et leur faisait quelques présents de légumes secs.

Ces leçons ne furent pas perdues pour le moine humble et sensé qu'était Paphnuce. Il se plaisait à inculquer aux autres la doctrine qui se dégageait de ses expériences, à proclamer qu'en toute condition il est possible de plaire à Dieu et d'atteindre un haut degré de sainteté. Quand il mourut, ses disciples le virent entrer au ciel, accueilli par les anges et les prophètes.

Les visiteurs, je l'ai dit, ne manquaient pas à ces saintes gens [1]. Il en venait de loin, de Constantinople, de

[1] En dehors des vies d'Antoine, Pacôme et Schnoudi, les moines égyptiens du IVe siècle nous sont connus par les documents suivants : — 1° Le voyage de 394, dont le texte grec, isolé et complet, n'a pas encore été publié, bien que plusieurs manuscrits en aient été signalés; Sozomène en a fait son profit; on le trouve aussi, fondu avec celui de Palladius, dans ce que l'on appelait, jusqu'à ces derniers temps, l'*Historia Lausiaca*, Rufin en fit, sous le titre *Historia monachorum*, une traduction qui le popularisa chez les Latins. — 2° L'*Historia Lausiaca* de Palladius, récit d'un solitaire qui devint plus tard évêque, après avoir passé onze ans en Egypte (388-399), principalement parmi les moines de Nitrie. Dom Butler est parvenu à dégager le véritable texte de Palladius d'avec les interpolations de l'*Historia monachorum* (*The Lausiac history of Palladius*, t. VI des *Texts and Studies* de Cambridge, 1898-1904). — 3° Les Institutes et les Conférences de Cassien, qui séjourna en Egypte dans le même temps que Palladius, et, comme lui, attendit au moins une vingtaine d'années avant de publier ses souvenirs. — 4° Dans ces documents narratifs il y a déjà beaucoup de propos des saints moines et d'anecdotes les concernant. D'autres nous sont venus directement, dans les lettres de Pacôme et de Schnoudi, et surtout dans ce qu'on appelle « Les Apophtheg-

Rome, de Gaule et d'Espagne. Tous n'allaient pas jusqu'en Thébaïde. En général on se bornait à la vallée de Nitrie et aux monastères de la Basse-Egypte. C'est ce que firent les deux Mélanies, et Silvania, la demi-sœur du célèbre ministre Rufin, et sainte Paule et saint Jérôme lui-même, que les bibliothèques et les savants d'Alexandrie attiraient, je le crains, un peu plus que les héros du désert. Cassien n'alla pas plus loin. Plus déterminé, Rufin d'Aquilée, qui, d'ailleurs, passa six ans en Egypte, poussa jusqu'à Pispir. Posthumien, l'un des interlocuteurs des dialogues de Sulpice Sévère, ne s'en tint pas là; il voulut voir les monastères lointains de saint Antoine et de saint Paul, près de la mer Rouge.

La Thébaïde d'alors comprenait le Fayoum actuel, qui, depuis Théodose, avait, sous le nom d'*Arcadia*, une

mes des Pères » dont il subsiste plusieurs collections : l'une, par ordre alphabétique des « Peres » (Migne, *P. G.*, t. LXV, p. 72-440), s'est conservée en grec; deux autres, *Vitae PP.* de Rosweyde, livres V-VI et livre VII (Migne, *P. L.*, t. LXXIII) nous sont connues par d'anciennes versions latines. Ces collections sont du ve siècle assez avancé; mais en bien des cas elles dérivent de recueils plus anciens. Sur ceci, voir Butler, *op. cit.*, partie 1, p. 208. Du reste c'est pour toute la littérature du sujet qu'il y a lieu de se renseigner dans le livre de dom Butler. Cependant il faut bien dire qu'un livre synthétique, et même un classement net et commode des sources, demeure encore à désirer. Ce sujet, traité avec une merveilleuse conscience, mais sans vues d'ensemble, par le vénérable Tillemont, a été compliqué en ces derniers temps par des hypothèses mal venues et des allégations aussi absurdes que malveillantes. Il a fallu aussi lutter contre la tendance des coptisants à confisquer l'originalité et l'autorité au profit des documents en langue égyptienne et à déprécier les textes grecs.

organisation provinciale à part : Rufin et Posthumien étaient allés en Thébaïde. La pèlerine Etheria (ou Eucheria)[1], dont le journal de voyage ne nous est malheureusement pas revenu au complet, visita aussi la Thébaïde. En 394, un groupe de voyageurs dont Rufin a traduit le récit, s'aventura jusqu'à Lycopolis. Vers le même temps Palladius, lui aussi, alla voir le prophète Jean. Plus tard les tribulations qu'il eut à souffrir comme ami de Chrysostome lui firent faire plus ample connaissance avec la Haute-Egypte. Exilé à Syène, il eut occasion de visiter quelques communautés pacômiennes, notamment celle de Panopolis.

Ces voyages n'étaient pas très faciles. Le long des marécages du Nil les pieux voyageurs étaient exposés à rencontrer des crocodiles endormis qui s'éveillaient à leur approche et leur causaient de belles peurs. Léviathan et Bébémoth habitaient encore le grand fleuve : des hippopotames en sortaient quelquefois et circulaient par les champs. Dans les solitudes, certaines cavernes abritaient des serpents énormes. Enfin, un peu partout, les brigands étaient en nombre. Les rigueurs du fisc déclas-

1 Celle qu'on a d'abord confondu avec Silvania ou Silvia, nommée ci-dessus. Sur cette question, voir le mémoire de Dom Férotin dans la *Revue des questions historiques*, 1903, t. LXXIV, p. 367. Dans la *Revue augustinienne*, 1903 et 1904, le P. Edmond Bouvy, en partant de l'orthographe Eucheria (les manuscrits donnent les leçons *Etheria, Echeria, Eiheria, Egeria*), identifie la pèlerine avec une fille de Fl. Eucherius, consul en 381, oncle de Théodose. Dom Férotin a établi, en tout cas, qu'elle était originaire de Galice et faisait partie d'un groupe de religieuses de ce pays.

saient tant de gens que le désert se peuplait de malandrins affamés. Faute de mieux ils pillaient les ermitages. Les moines en convertissaient de temps à autre ; plusieurs de ces recrues atteignirent même à un haut degré de sainteté. Mais il en restait dans le siècle, et sur les chemins.

Ce qui contribuait le plus à rendre difficile le pélerinage de la Haute-Egypte, c'étaient les barbares du sud. Sous Dioclétien, l'empire avait reculé devant eux de la seconde cataracte à la première. Non contents de ce succès, ils ne cessaient de porter le ravage dans le pays que les Romains s'étaient réservé. En dépit des garnisons que le commandant militaire (*dux Thebaidos*) échelonnait le long du fleuve et dans les oasis, on les voyait partout, depuis Syène jusqu'à Lycopolis. Ce n'est pas pour rien que les monastères pacômiens s'entouraient de hautes murailles.

Les visiteurs, quand ils étaient riches, laissaient volontiers des aumônes. Mais les solitaires avaient peu de besoins : du reste il était rare qu'ils n'eussent pas un travail manuel, dont le produit suffisait à les défrayer. En retour des respects qui leur étaient témoignés, ils offraient des exhortations, des conseils, quelquefois de petits cadeaux. Mélanie l'ancienne, qui fut très généreuse pour eux, avait rapporté d'Egypte une quantité de souvenirs. Pambo de Nitrie, qu'elle vit mourir, lui fit présent d'une corbeille, le dernier ouvrage qui eût occupé

ses mains [1]. De Macaire l'alexandrin elle tenait une peau de mouton, qui avait une histoire bien extraordinaire. Un jour le solitaire avait vu arriver à sa cellule une hyène qui tenait son petit entre ses dents ; elle le déposa à ses pieds et donna à entendre, par son attitude, qu'elle désirait quelque chose. Macaire regarda le petit animal, s'aperçut qu'il était aveugle et le guérit. La hyène le reprit et s'en alla ; mais quelque temps après elle revint à l'ermitage, apportant une peau de mouton, pour témoigner de sa reconnaissance [2].

Mélanie trouva l'Egypte en proie à une crise religieuse très grave. C'était le moment où le gouvernement de Valens essayait de donner aux ariens la succession d'Athanase et d'imposer comme évêque d'Alexandrie son candidat Lucius. Les moines de Nitrie se distinguèrent parmi les opposants. Quelques-uns des pères les plus vénérables furent arrêtés et transportés dans une île, au milieu d'un des grands lacs côtiers [3]. D'autres furent adjoints aux évêques déportés à Diocésarée. Mélanie se mit à leur suite, pourvoyant à leurs nécessités matérielles. Son zèle attira l'attention : le consulaire de Palestine, ignorant sa qualité, la fit arrêter, dans le dessein de lui extorquer de l'argent. La patricienne se laissa mettre en prison ; mais quand elle y fut, elle déclina ses titres : les fonctionnaires s'inclinèrent très bas.

1 *Hist. Laus.*, 10.
2 *Hist. Laus.*, 18 (19-20).
3 Rufin, *H. E.*, II, 4.

L'Egypte ne garda pas longtemps le monopole de l'anachorétisme et du cénobitisme. L'Orient entra de bonne heure dans les voies ouvertes par Antoine et Pacôme.

En Palestine, c'est Hilarion qui, le premier, introduisit le genre de vie des solitaires égyptiens[1]. Né dans une famille païenne de Gaza, il fut envoyé à Alexandrie pour y faire ses études. Il se convertit au christianisme; puis, comme on parlait beaucoup d'Antoine, qui venait de quitter son fort de Pispir et commençait à accepter des disciples, il se rendit auprès de lui, et, après un court séjour, revint dans son pays, escorté de quelques compapagnons, qui, comme lui, s'étaient épris de la vie anachorétique[2]. Il s'installa sur la côte déserte au sud de Gaza et y vécut fort longtemps, dans un ascétisme extraordinaire. Entre temps il prêchait aux païens de la campagne philistine, faisait la guerre aux temples et convertissait les Arabes des tribus voisines. Il eut bientôt des disciples, au nombre de plusieurs milliers.

Comme Antoine, Hilarion était un anachorète, maître et directeur d'anachorètes. Non loin de lui, Epiphane d'Eleutheropolis organisa un véritable monastère, suivant le type de Pacôme. Lui aussi il s'était formé en

[1] Sur saint Hilarion, voir sa vie écrite par saint Jérôme. Cf. Sozom., III, 14.

[2] D'après les données de saint Jérôme, Hilarion serait né en 291; lors de son séjour auprès de saint Antoine, il n'aurait eu que quinze ans. Ce séjour se placerait ainsi en 306, en pleine persécution. Il est étrange que la persécution n'ait pas laissé trace dans le récit.

Egypte, où il avait séjourné dans les dernières années de Constantin. Sa colonie cénobitique fut installée au lieu dit Vieil Ad, près de son village natal de Besandouk[1].

Plus au sud, la sainte montagne du Sinaï attirait pèlerins et solitaires. A ceux-ci les vallées compliquées de l'extrême péninsule offraient des retraites appropriées à leur genre de vie. Ils ne tardèrent pas à s'y multiplier. Les souvenirs bibliques dont ces lieux étaient pleins ne pouvaient manquer d'être cultivés par ces saintes gens. Ils eurent bientôt fait de retrouver l'emplacement précis de toutes les scènes de l'Exode. La topographie sacrée du Sinaï fut fixée pour des siècles. De très bonne heure la cime du Djebel Mousa fut couronnée par une chapelle; un autre oratoire s'éleva à l'endroit du buisson ardent, là où maintenant on visite le célèbre monastère

1 Hilarion et Epiphane, qui, sans doute, s'étaient déjà connus en Palestine, se rencontrèrent, beaucoup plus tard, dans l'île de Chypre, où Epiphane devint évêque vers 367. Hilarion, dérangé dans son ascèse par l'affluence des visiteurs, s'était transporté en Egypte vers 356. Quelques années après, la police de Julien, excitée par les gens de Gaza, qui ne voulaient nul bien au solitaire ennemi des dieux, l'obligea de s'enfuir plus loin. Il séjourna alors en Sicile, puis en Dalmatie et finalement à Paphos en Chypre. On connaît la jolie légende de son entretien avec Epiphane. L'évêque lui ayant servi quelque volaille, le solitaire protesta que de sa vie il n'avait touché à de tels aliments. A quoi Epiphane aurait répliqué qu'il ne s'était, lui, jamais endormi sans s'être réconcilié avec ceux qu'il pouvait avoir fâchés. — « Mon père, dit Hi- » larion, votre philosophie vaut mieux que la mienne ». *Vitae PP.*, V, 4).

de Sainte-Catherine [1]. Dans le wadi Feirân actuel, l'endroit habité qu'on appellait la ville de Pharan était, pour les nomades de la péninsule comme pour les solitaires, un centre de commerce et d'administration. On trouvait des ermitages et des chapelles jusque sur le littoral, en des endroits affreux, où pourtant, grâce à quelque pauvre filet d'eau et à la modicité de leurs besoins, les moines parvenaient à vivre.

C'est en cette région maritime que se trouvait la solitude de Raïthou (Tôr), dont les moines furent massacrés en 373 par des pirates blemmyes, venus du fond de la mer Rouge [2]. Le même jour, dit-on, une bande de Sarrasins s'abattit sur les ermitages au-dessus de Pharan ; quelques moines purent se réfugier dans une tour ; les autres furent égorgés [3]. De telles razzias étaient fréquentes. Elles étaient peu productives en butin. Mais les moines eux-mêmes avaient, pour les Bédouins, une certaine valeur marchande. Ils les vendaient comme es-

[1] La publication de la *Peregrinatio* a écarté définitivement le système suivant lequel ces identifications ne remonteraient qu'à Justinien, le Serbal ayant été, avant le Djebel Katarin, la montagne sacrée que visitaient les pèlerins chrétiens. La pélerine du temps de Théodose ne s'inquiète pas du Serbal ; les lieux saints qu'elle visite sont les mêmes qu'à présent.

[2] Ceux-ci ne s'attaquèrent pas qu'aux moines. Les gens de Pharan, qui avaient tenté de les arrêter, furent battus par eux ; leurs femmes et leurs enfants furent faits prisonniers

[3] Récits d'Ammonius, témoin oculaire, dans Combéfis, *Illustrium martyrum lecti triumphi*, 1660, p. 88. Cf. Jérôme, *Chron.*, a. 2372, et l'histoire de Théodule, fils de saint Nil, racontée par son père lui-même (*Narrationes*, Mign., *P. G.*,, t. LXXIX, p. 589). Cette histoire a été écrite dans les premières années du v[e] siècle.

claves, ou les immolaient à leur déesse Ouazza, l'étoile du matin.

En Palestine et en Syrie, tout comme en Egypte, la région des moines était aussi celle des brigands. De la mer Rouge à l'Euphrate, solitaires et Bédouins se rencontraient dans les déserts de la frontière. De temps à autre il se produisait des accidents comme ceux que je viens de signaler. A la longue pourtant les relations s'améliorèrent. Les vertus des saintes gens, leur austérité, leur charité, finirent par toucher, dans une certaine mesure, des barbares assez rebelles aux émotions douces. Les moines les amenèrent peu à peu au christianisme. Mais de ceci il sera question plus loin.

Jérusalem et la Palestine entière[1] étaient remplis de moines. Dans la ville sainte, les *monazontes et parthenae* que l'on voit assidus aux offices des évêques Cyrille et Jean représentent sans doute une efflorescence de l'ancien ascétisme local. Mais il y eut de bonne heure, autour de Jérusalem, des monastères de vie commune et des essaims d'anachorètes, suivant les types égyptiens. Il y en avait de toutes les langues. Les établissements latins auxquels présidaient Rufin sur le mont des Oliviers et Jérôme à Bethléem nous en représentent d'autres du même type, habités par des religieux ou des religieuses de langue grecque ou de parler syriaque.

En Phénicie, où le christianisme avait encore beau-

[1] Palladius, *Hist. Laus.*, 43-46 (103, 104, 113, 117, 118), 4855-(106-112); Sozom., VI, 32. Voir aussi la *Peregrinatio*.

coup de progrès à faire, les groupements d'ascètes étaient plus rares. Quelques solitaires isolés s'y rencontraient pourtant ; on cite parmi eux deux disciples de saint Antoine, Cronius et Jacques le boiteux. En ce pays les moines avaient beaucoup à souffrir ; ils se heurtaient au mauvais vouloir de la population païenne [1].

Il n'en était pas de même dans la Syrie du nord, autour des villes chrétiennes d'Antioche, de Bérée, de Chalcis, ni dans le pays d'outre-Euphrate, aux environs d'Edesse, de Batna, même de Harran. Bien que les habitants de cette ville fussent demeurés rebelles à la prédication évangélique, les lieux saints d'Abraham, de Laban et de Rébecca avaient leurs chapelles, tout comme ceux de Moïse et d'Elie. Le désert syrien, depuis le Liban jusqu'aux montagnes arméniennes, était plein de solitaires. Aonès passait pour le plus ancien de tous. Il vécut longtemps près de Harran, au puits où Jacob et Rachel s'étaient rencontrés. Ces solitaires menaient une vie plus dure encore que ceux d'Egypte ; on en trouvait qui vivaient comme des bêtes sauvages, en pleine forêt, sans provisions aucunes, ne se nourrissan que d'herbes crues. C'est ce qu'on appellait les bergers (βοσκοί), appellation honnête, car ils auraient été plus justement qualifiés de moutons. D'autres se faisaient attacher à des chaînes scellées dans le roc, portaient des poids énormes, se livraient à toutes les extravagances des fakirs indiens. Les évêques essayaient parfois de les mo-

[1] Palladius, *Hist. Laus.*, 47 (90-95) ; Sozom., VI, 34.

dérer; ils n'étaient guère écoutés. En revanche, les Arabes du désert et les paysans syriens avaient, pour ces êtres extraordinaires, la plus grande considération. Ils étaient populaires jusque dans les villes. En temps de crise le clergé ne se faisait pas faute de recourir à leur prestige. C'est ainsi que, sous l'empereur Valens, on vit Aphraate et Julien Sabbas quitter leurs solitudes pour venir à Antioche se ranger auprès de Flavien et de Diodore et les assister dans leur lutte contre l'hérésie officielle [1].

Des gens très cultivés, comme Jérôme et Chrysostome, poussèrent l'admiration pour ce genre de vie jusqu'à vouloir le pratiquer eux-mêmes. Jérôme s'en dégoûta vite; Chrysostome ne quitta le désert que quand la maladie, suite naturelle de ses imprudences ascétiques, eut fini par triompher de son courage.

On ne voit pas que les folies sacrées des solitaires d'Orient aient une connexion bien marquée avec le mouvement égyptien. Les moines orientaux étaient peu portés à la vie commune. Le groupement en monastères ou en colonies d'anachorètes ne se constate chez eux qu'assez tardivement. On n'entend point parler de règles auxquelles ils se soient attachés. Il n'est pas étonnant que, n'ayant pas de supérieurs à les diriger, vivant loin les

[1] Sur Aphraate, voir Théodoret, *Hist. relig.*, 8; sur Julien, voir son éloge par saint Ephrem (Assemani, *S. Ephraemi Syri opera*, gr.-lat., t. III, p. 254); Palladius, *Hist. Laus.*, 42 (102); Théodoret, *Hist. relig.*, 2; Sozom., III, 14. C'est surtout par l'*Historia religiosa* de Théodoret que nous sommes renseignés sur les moines de Syrie.

uns des autres et chacun à sa guise, ils se soient laissés entraîner à de véritables excès.

Tout autre est le monachisme que l'on rencontre en Asie-Mineure. Ici l'influence égyptienne est évidente. Eustathe d'abord, Basile ensuite, sont des disciples des moines égyptiens. Entre les mains d'Eustathe l'ascétisme prend tout de suite des formes caractérisées, qui, soit par la faute du maître, soit par celle de disciples imprudents, heurtent les habitudes et soulèvent des protestations très vives. La nature du pays, dans le Pont et la Cappadoce, ne comportait pas la même liberté qu'en Egypte et en Orient. Dans ces régions, le désert n'était jamais bien loin ; une fois qu'on s'y était retiré on pouvait tout se permettre en fait d'ascèse sans que les autres en fussent incommodés. Le froid, d'ailleurs, n'y est guère à craindre et la température y modère l'appétit. On y peut vivre, à la rigueur, de quelques dattes. Au nord du Taurus c'était tout autre chose. Sous ce climat froid, le désert c'est la montagne inculte, mortelle en hiver. Force était aux ascètes de ne pas s'écarter des lieux habités, et, leurs besoins étant moins limités que ceux de leurs confrères de la Thébaïde, d'entretenir avec le reste des hommes des relations plus étroites.

Eustathe, malgré ses expériences égyptiennes, ne semble avoir propagé d'abord, ni le cénobitisme, ni l'anachorétisme. Les critiques que lui adressa le concile de

Gangres, vers 340[1], visent, non point un ascétisme exotique, ni même une bien grande exagération de l'ascétisme ancien et traditionnel, mais plutôt une tendance à présenter celui-ci comme obligatoire, à la façon des Encratites. Soit qu'Eustathe ait été alors jugé trop défavorablement, soit qu'il ait plus tard rectifié ses idées, une chose est sûre, c'est que, au moment où il se lia avec saint Basile, son ascétisme ne soulevait plus, de la part de l'Eglise, aucune objection de principe. Sur ce terrain, la maître et le disciple marchèrent toujours la main dans la main. La querelle qui les divisa, dans leurs dernières années, laissa ce point intact. Un grand nombre d'ouvrages ascétiques[2], Grandes et Petites Règles, Constitutions, etc., furent réunis de bonne heure, sous le nom de saint Basile[3], en un recueil spécial, qui, par la suite, se grossit de beaucoup d'additions. Au temps de Sozomène[4], quelques-uns en attribuaient la paternité à Eustathe. Ceci est bien douteux. Quoiqu'il en soit de cette question d'histoire littéraire, l'esprit, étant sûrement celui de Basile, ne peut guère différer de celui d'Eustathe. Ce qui est bien autrement important, c'est que nous avons en ces livres le code monastique de l'Orient byzantin. C'est sous la règle de saint Basile qu'ont vécu durant des siècles presque tous les couvents du monde

[1] Ci-dessus, p. 382.

[2] Migne, *P. G.*, t. XXXI.

[3] L'ἀσκητικόν de Basile est déjà mentionné, en 392, dans le *De viris* de saint Jérôme (c. 116).

[4] III, 14, § 31.

gréco-slave et qu'ils vivent encore à l'heure qu'il est.

Malgré ses attaches égyptiennes, le monachisme basilien marque un grand progrès vers la modération et la discipline. La vie commune est renforcée; l'inspiration de Pacôme prévaut sur celle d'Antoine. Les moines ont un supérieur, chargé de maintenir la discipline, de présider aux admissions et probations, d'instruire et de diriger toute la communauté. Le temps se partage entre les réunions de prière, la lecture de la Bible et le travail manuel, notamment le travail des champs. Les austérités prévues par la règle sont de nature simple et relativement modérées.

Du Pont et de la Cappadoce, ainsi que des colonies de Constantinople[1], ce nouveau type d'ascétisme se répandit avec une extrême rapidité. L'opinion, l'opinion épiscopale surtout, ne pouvait manquer de lui être plus favorable qu'aux excentricités orientales. Elle lui fut même reconnaissante d'absorber peu à peu l'ancien ascétisme, celui des religieux dispersés dans le monde. Dans les monastères, l'enthousiasme des « continents » et des vierges sacrées trouva une discipline que les cadres de l'église locale ne lui auraient pas imposée sans difficulté. Les monastères, il est vrai, eurent eux-mêmes quelque peine, dans les premiers temps, à s'harmoniser avec le groupement ecclésiastique antérieur : il y eut des froissements, des tâtonnements, des querelles. Peu à peu, cependant, on arriva à l'équilibre et les relations

1 Ci-dessus, p. 369, 383.

nouvelles furent consacrées par la législation canonique.

Quant à la loi civile, son intervention ne se manifeste guère, dans ces premiers temps, que par intermittence et à la demande de certaines circonstances. Valens, irrité contre les moines de Nitrie, qui faisaient résistance à l'intrusion de Lucius, en punit un certain nombre et porta même une loi qui leur imposait le service militaire. Cette loi, dont saint Jérôme parle à l'année 377, ne peut avoir eu d'effets durables. Il est du reste fort à croire qu'elle ne concernait que les moines qui avaient donné des sujets de plainte. Théodose aussi prit des mesures contre les moines : il leur interdit quelque temps le séjour des villes[1], où leur présence était souvent préjudiciable au bon ordre. Si pieux qu'il fût, cet empereur ne goûtait guère l'intervention des moines dans les affaires, même religieuses, du monde auquel ils prétendaient avoir renoncé. Et de fait on ne voit pas quelle police aurait pu prendre son parti de laisser vaguer dans les chemins ces bandes indisciplinées de prétendus redresseurs de torts, toujours prêts à s'ingérer dans les jugements et dans l'application des lois, à malmener ceux qui ne partageaient pas leurs idées, à détruire tumultuairement les édifices des cultes proscrits. *Monachi multa scelera faciunt*, disait[2] Théodose à saint Ambroise. Ce qu'il y avait de plus grave, c'est qu'avec leur franc-parler et leur audace, ils étaient fort populaires. A ce

[1] *Cod. Theod.*, XVI, 3, 1, loi révoquée deux ans après (XVI, 3, 2).
[2] Ambr., *Ep.* 41, § 27.

point de vue, le gouvernement ne pouvait que favoriser leur internement dans les monastères, où, grâce à la règle et à l'autorité des supérieurs, on avait lieu d'espérer qu'ils se maintiendraient dans l'esprit de leur vocation et ne se transformeraient pas en perturbateurs du repos public. Mais il s'en fallait encore de beaucoup, au temps de Théodose, que l'institution des monastères fût assez répandue pour produire partout ces salutaires effets. On dut encore, pendant quelque temps, s'arranger de l'enthousiasme des moines et de leur popularité.

CHAPITRE XV

L'Occident au temps de saint Ambroise.

Saint Hilaire et ses écrits. — Saint Martin de Tours. — Concile de Valence. — Priscillien et son ascèse. — Conflits espagnols. concile de Saragosse. — Attitude de Damase, d'Ambroise et de Gratien. — Maxime en Gaule : le procès de Trèves. — Les Ithaciens. — Réaction sous Valentinien II : le schisme de Félix, le rhéteur Pacatus. — Le pricillianisme en Galice. — Concile de Tolède : dissensions dans l'épiscopat espagnol. — La doctrine priscillianiste. — Saint Ambroise et la cour de Justine. — Ambroise et Théodose. — Le pape Sirice. — Jovinien et saint Jérôme.

Hilaire de Poitiers mourut en 366 [1], laissant un grand souvenir. De tous les évêques d'Occident c'est lui qui, au cours des dernières luttes, avait joué le rôle le plus actif, et cela non seulement en Gaule, mais en Orient et en Italie. Du lieu de son siège il ne tirait aucune autorité spéciale, mais son âme était une âme de chef: dans les moments critiques, on se ralliait d'instinct autour de lui. Fier et ferme, jugeant sûrement et rapidement les situations, il savait résister, et sa résistance était indomptable; il savait aussi découvrir, quand il y en avait, les voies d'accommodement. L'impression laissée par ses actes se renforça, pour les générations suivantes, du témoignage de ses écrits. Au christianisme, qu'il n'en-

[1] Le 14 janvier, suivant la tradition de l'anniversaire liturgique.

brassa qu'à l'âge mûr, il avait apporté une culture déjà fort étendue. Interné en Asie, il trouva dans l'étude un emploi de ses loisirs forcés: c'est alors qu'il se familiarisa avec la langue grecque et se mit en rapport avec les docteurs d'Orient, Origène surtout, dont l'exégèse à figures, toujours préoccupée de retrouver le Nouveau Testament dans l'Ancien, cadrait avec celle qu'il avait vu pratiquer et pratiquée lui-même. Mais c'est surtout en théologie qu'Hilaire apprit des Orientaux. Parti de Gaule avec des notions assez vagues sur les controverses du temps [1], il en revint, non seulement avec son *De Synodis*, où sont traitées des questions fort subtiles, mais encore avec un grand ouvrage en douze livres, sur la Trinité. Ces compositions révèlent un progrès très sensible sur son « Commentaire de saint Matthieu », écrit antérieur à 356. Dans celui-ci, Hilaire en est encore aux idées de Tertullien et de Novatien : le Verbe est éternel comme Verbe, non comme Fils[2]. De ce langage suranné l'inconvénient lui fut révélé par un examen plus approfondi. On ne le rencontre plus dans les livres de l'exil.

Hilaire s'intéressa aussi à la poésie. Il avait composé un recueil d'hymnes. Une de ces pièces au moins est venue jusqu'à nous: c'est un cantique abécédaire [3], sur le mètre horatien *Sic te diva potens Cypri*. J'ai signalé plus

1 « Regeneratus pridem et in episcopatu aliquantisper manens, fidem Nicaenam numquam nisi exsulaturus audivi ». (*De synodis*, 91).

2 *In Matth.*, XVI, 4; XXXI, 3.

3 Publié par Gamurrini d'après un manuscrit d'Arezzo (*Sancti Hilarii tractatus*, etc. Rome, 1887, p. 28).

haut ses requêtes à l'empereur Constance et le pamphlet terrible qu'il lui lança en 360, en un moment de désespoir. Il voulut exposer au public, par un récit bien documenté, l'origine et l'état présent des querelles épiscopales. De cet ouvrage, analogue de forme et d'intention à l'apologie d'Athanase contre les Ariens, il ne nous reste que des débris[1] et un prologue, manifestement imité des Histoires de Tacite[2]. Encore les fragments qui ont survécu sont-ils ceux d'un remaniement, car on y trouve des pièces postérieures à la mort d'Hilaire.

Chose singulière! Ce grand champion de l'orthodoxie nicéenne, qui a tant combattu et tant souffert pour Athanase, semble lui être demeuré inconnu. Pas une seule fois il n'est nommé dans les ouvrages de l'évêque d'Alexandrie. Les autres orientaux ne l'ont pas moins ignoré. Théodoret n'en parle pas; si Socrate, et Sozomène d'après lui, en disent quelque chose, c'est grâce à Rufin, dont l'informe histoire fut traduite en grec. En Occident il en fut tout autrement. Le souvenir des luttes contre les ariens, sous l'empereur Constance, alla bientôt en s'effaçant; mais les livres d'Hilaire ne périrent pas. Il fut toujours tenu

1 C'est ce qu'on appelle ses *Fragmenta historica*. — S. Jérôme (*De viris*, 100) le catalogue sous le titre *Liber adversus Valentem et Ursacium, historiam Ariminensis et Seleuciensis synodi continens*. Dom Wilmart (Revue Bénédictine, t. XXIV, 1907) a établi que ce livre fut d'abord publié en 356, après le concile de Béziers, et que le morceau appelé ordinairement *Ad Constantium liber I* en faisait partie. Postérieurement au concile de Rimini, il fut réédité avec des suppléments considérables.

2 Comparer *Fragm.*, I, 4, avec Tacite, *Hist.*, I, 2.

pour un maître en doctrine, même quand on eut Ambroise, Jérôme et Augustin.

Dans l'entourage d'Hilaire on avait vu longtemps un ascète étrange appelé Martin, qui, après avoir passé par le service militaire, remplissait à Poitiers les fonctions d'exorciste. Martin était né de parents païens; son père, officier dans l'armée, le fit entrer sous les drapeaux, puis se retira lui-même du service et se fixa à Sabaria, en Pannonie, d'où il était originaire. Martin, dès l'âge de douze ans, s'était fait recevoir catéchumène, à Pavie, où ses parents habitaient alors. On le trouve plus tard à Amiens[1], puis à Worms, où il demanda son congé, sollicité qu'il était intérieurement de renoncer au monde et de vivre en ascète. Peu après son installation à Poitiers il se rendit en Pannonie, dans le dessein de convertir ses parents. Auprès de sa mère il réussit; mais le vieux tribun demeura fidèle à ses dieux. Pendant ce temps-là, Hilaire s'acheminait vers l'exil. Martin protesta, autant qu'il le pouvait faire dans sa condition, prenant hautement la défense de son maître, des autres proscrits et de la foi de Nicée. Il eut à ce propos beaucoup de désagréments, car les évêques pannoniens étaient tous plus ou moins dans le parti contraire. A Milan, où il voulut se fixer, Auxence lui fit la vie si dure, qu'il alla se réfugier dans la petite île de Gallinaria, sur la côte de Ligurie. Hilaire revenu, il le rejoignit à Poitiers, où on le

[1] C'est à Amiens que se place la célèbre histoire du manteau partagé.

laissa vivre comme il l'entendait. Aux environs de la ville il se choisit un ermitage, auprès duquel d'autres ascètes vinrent bientôt se grouper. C'est l'origine du monastère de Ligugé, le premier que l'on ait vu en Gaule et même en Occident. Ces saintes gens et surtout leur maître attirèrent bientôt l'attention. Sept ans après la mort d'Hilaire (373), l'église de Tours ayant perdu son évêque, la voix du peuple se fit entendre pour acclamer le saint de Poitiers. Il y eut des résistances, surtout parmi les évêques, qui répugnaient à se donner pour collègue un moine peu lavé et mal accoutré. On sent ici déjà le conflit entre l'enthousiasme populaire, qui regarde plus à la vertu qu'à la tenue, et le souci du monde, qui sévit et sévira de plus en plus dans le haut clergé. Martin fut consacré malgré ces oppositions, auxquelles la sienne n'avait pas manqué de se joindre; mais il trouva moyen de combiner la vie cénobitique avec les devoirs de son nouvel état. Un autre monastère fut organisé par lui près de Tours, dans les falaises qui dominent au nord le cours de la Loire [1]. Il s'y installa avec ses disciples et y passa tout le temps que ne réclamait pas son ministère pastoral. Dans sa vie, que nous devons à l'enthousiasme d'un de ses amis, Sulpice Sévère, grand seigneur converti à l'ascèse, on relève, au milieu de beaucoup de miracles, un trait caractéristique, la guerre au paganisme rural. Martin eut fort à faire pour amener au christiasisme les paysans de Gaule, énergiquement attachés à

[1] C'est Marmoutier (*Martini monasterium*).

leurs vieux usages religieux, au culte des temples rustiques et des arbres sacrés.

Cette lutte contre le paganisme au déclin était, en ce temps-là, la principale affaire des évêques. Par ailleurs, dans ces régions de l'extrême Occident, on ne voit pas que les vingt années qui suivirent le concile de Rimini aient été fertiles en événements. De la Bretagne insulaire on n'entend pas parler avant le ve siècle. En Gaule, Martin était déjà évêque quand un concile se réunit à Valence (374) pour régler nous ne savons quel différend. Il nous en reste quelques dispositions disciplinaires, communiquées sous forme de lettre aux évêques des deux diocèses [1] administratifs entre lesquels se répartissaient les provinces gallicanes. Le premier des signataires, parmi lesquels figuraient les évêques de Trèves, Vienne, Arles et Lyon, est l'évêque d'Agen, Foegadius ou Phoebadius, dont il a été question au temps de l'empereur Constance.

En Espagne le petit foyer de schisme que l'évêque Grégoire entretenait à Illiberris (Grenade) [2] — c'était un foyer peu rayonnant — s'éteignit avec ce personnage [3]. Quelques novatiens exerçaient le style de l'évêque de Barcelone Pacien [4]. Tout cela était peu de chose. Mais on

1 « Fratribus per Gallias et quinque provincias constitutis episcopis ».

2 Ci-dessus, p. 356.

3 Au moment où saint Jérôme écrivit son *De viris* (392) Grégoire paraît avoir été encore en vie.

4 Trois lettres à un novatien appelé Sympronianus (Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 1051 et suiv.). Pacien a laissé aussi deux homé-

touchait au moment où l'Espagne allait faire parler d'elle et agiter tout l'Occident.

Vers le début du règne de Gratien il y était beaucoup question d'un mouvement ascétique de caractère spécial. que dirigeait un maître de doctrine appelé Priscillien [1]. C'était un homme riche, distingué de naissance et d'éducation, très versé dans les lettres, chrétiennes et autres, même dans l'astrologie et les sciences occultes, doué d'un esprit subtil et d'une éloquence pénétrante, le tout au service d'un zèle ardent pour la propagation de ses idées. Celles-ci visaient surtout la pratique de la vie : Priscillien était un prédicateur d'ascétisme.

L'ascétisme n'était pas inconnu en Espagne. Le concile d'Elvire parle beaucoup des continents (*confessores*) et des vierges sacrées, entendant par là des gens qui pratiquaient la continence et l'abstinence suivant les usa-

lies, une sur le baptême, l'autre sur la pénitence. Dans un ouvrage qui s'est perdu, le *Cervulus*, il prêchait contre certaines superstitions païennes, surtout contre les mascarades du 1er janvier. Il n'eut qu'un succès médiocre; on le voit même se lamenter de ce que ses descriptions aient donné le goût du carnaval à ceux qui ne le connaissaient pas (*Paraenesis*, c. I; Migne, *t. c.*, p. 1081).

1 Sur le mouvement priscillianiste, voir Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 46-51 (cf. *Dial.* II, 6, II), dont le récit doit être rectifié quelquefois par les indications de Priscillien lui-même dans ses mémoires apologétiques, surtout le tr. II, adressé au pape Damase (*Corpus script. eccl.* de Vienne, t. XVIII); cf. le concile de Saragosse de 380 ; lettre de Maxime au pape Sirice (*Coll. Avell.*, 40); Philastrius, *De Haeresibus*, 84; Pacatus, *Panégyrique de Théodose*, 29; Jérôme, *De viris*, 21, et lettre 75; concile de Tolède de l'an 400.

ges déjà anciens de l'Eglise et dans les cadres de son organisation. Les disciples de Priscillien se singularisaient davantage. D'abord ils étaient les disciples de quelqu'un, et de quelqu'un qui n'avait pas mission de l'Eglise, qui se réclamait, dans une certaine mesure, d'une inspiration propre et se fondait, dans son enseignement, non seulement sur les Ecritures reçues, mais encore sur les apocryphes, notamment sur ces vies des apôtres Pierre, Jean, André, Thomas, si fortement empreintes de l'esprit encratite, hostile au mariage, au vin et à toute alimentation forte. De plus il régnait parmi eux une tendance à mésestimer les autres chrétiens. Ils se segrégeaient à certains moments de l'année, pendant le carême et aux approches de l'Epiphanie[1]; alors ils disparaissaient: on ne les voyait plus; ils se tenaient confinés dans leurs maisons ou dans les montagnes; on savait qu'ils se réunissaient secrètement en des villas écartées, et l'on avait remarqué qu'ils aimaient à marcher nu-pieds. Ils jeûnaient le dimanche. Quand ils venaient à l'église, ils se laissaient donner l'Eucharistie, mais on ne les voyait pas communier. Enfin, et ceci était plus grave encore, les femmes, auxquelles plaisent toujours les nouveautés, même et surtout les nouveautés religieuses, s'empressaient autour du docteur en renom. Il se tenait des assemblées féminines, qu'il présidait lui-même ou par ses collaborateurs.

[1] Depuis le 17 décembre jusqu'au 6 janvier, dit le concile de Saragosse (c. 4). Il est possible qu'au temps du concile la fête de Noël n'eût pas encore été introduite en Espagne.

Tout cela était fait pour inquiéter. L'ascétisme propagandiste a toujours excité la mauvaise humeur du christianisme commun. Au temps où nous sommes, le clergé ne l'appuyait guère, lui résistait plutôt, soit pour de mauvais motifs, par attachement à une certaine facilité de vie, soit pour de bons, comme le souci de l'unité et la crainte que les observances ne dissimulassent quelque doctrine repréhensible. Sur ce dernier point les craintes n'étaient pas sans fondement ; dès le début, des rumeurs fâcheuses circulèrent à propos de la nouvelle secte. Rien cependant n'était encore établi : la critique ne pouvait s'en prendre qu'à ce qui apparaissait au dehors, la sécession, les docteurs sans mission, les réunions de femmes, l'usage des apocryphes.

La première protestation vint de l'évêque de Cordoue, Hygin, qui mit en mouvement son collègue d'Emerita, Ydace. Celui-ci entra aussitôt en campagne. Parmi les adeptes du mouvement, on signalait une femme d'assez haut rang, Agapé, qui, avec un rhéteur Helpidius, avait, disait-on, transmis à Priscillien les doctrines d'un gnostique, Marc de Memphis, émigré d'Egypte en Espagne. Ils ne manquaient pas d'appuis dans l'épiscopat. Deux de leurs amis, Instantius et Salvianus, étaient devenus évêques et soutenaient ouvertement le parti ; Symposius, évêque d'Astorga en Galice, se joignit à eux, et bientôt le groupe se renforça par l'adhésion de l'évêque de Cordoue, qui s'était ravisé et avait fini par se convaincre que les nouveaux ascètes n'étaient nullement dangereux. C'est dans les provinces de l'ouest, celles de Lusitanie et

de Galice, que le mouvement paraît avoir été le plus décidé. Ydace, métropolitain de Lusitanie, crut devoir informer le pape Damase. Celui-ci répondit par une lettre que nous n'avons plus, dans laquelle, prévoyant que les évêques espagnols s'assembleraient pour régler l'affaire, il leur recommandait de ne porter aucune condamnation personnelle en l'absence des gens et sans les avoir entendus [1]. Un concile se tint en effet à Saragosse, en 380 : nous en avons un protocole, divisé en canons disciplinaires, où sont visés les points sur lesquels on faisait grief aux Priscillianistes. Deux évêques de Gaule, Foegadius d'Agen et Delphinus de Bordeaux, prirent part aux séances et signèrent les premiers. Avec eux il y avait dix prélats espagnols, dont Symposius, favorable aux novateurs.

Ceux-ci, n'ayant point été touchés par des condamnations directes [2], laissèrent dire leurs adversaires et continuèrent leur propagande. Ils prirent même une attitude offensive. L'évêché d'Avila, dans la province d'Ydace, étant devenu vacant, ils y firent élire Priscillien et cherchèrent, en d'autres endroits, à se donner des collègues dans leurs idées. Contre Ydace des accusations furent

1 « Ne quid in absentes et inauditos decerneretur » (*Priscill.*, tr. II, p. 35).

2 Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 47, dit formellement que le concile condamna les évêques Instantius et Salvianus, avec les laïques Helpidius et Priscillien. Mais ceci est réfuté par le récit que ce dernier nous a laissé de cette phase de l'affaire. Il est possible, toutefois, que quelque chose ait été tenté en ce sens, car le bruit de la condamnation circula en Espagne (*Priscill.*, tr. II, p. 40).

déposées ; elles suscitèrent un grand scandale dans l'église d'Emerita. Priscillien et ses deux amis les accueillirent, dénoncèrent Ydace à l'épiscopat espagnol, allèrent même à Emerita manifester contre lui. On parlait déjà d'un nouveau concile. Ydace prit les devants et, grâce à l'appui d'Ambroise, qu'il sut se concilier, obtint de l'empereur un rescrit, en termes généraux, contre « les faux évêques et les Manichéens ». Il se préparait à en faire usage contre les opposants, bien qu'ils ne fussent pas désignés nommément dans le rescrit. Inquiets de la tournure que prenait l'affaire, Priscillien et ses deux collègues se transportèrent en personne à Milan, munis de lettres testimoniales de leurs clercs et de leurs fidèles, pour bien établir qu'ils étaient de vrais évêques; quant à l'accusation de manichéisme, ils sauraient l'écarter par leurs déclarations. Le questeur impérial les écouta, leur donna de bonnes paroles ; mais Ambroise demeurait défavorable : rien ne se concluait. Ils poussèrent jusqu'à Rome et firent tenir au pape Damase un mémoire justificatif que nous avons encore. Damase ne voulut pas les recevoir. L'un d'eux, Salvianus, mourut à Rome. Instantius et Priscillien revinrent à Milan, où, en dépit de l'opposition d'Ambroise, ils réussirent à obtenir, par le maître des offices Macedonius, un décret avec lequel ils regagnèrent l'Espagne; ils se réinstallèrent dans leurs évêchés.

L'évêque d'Emerita eut alors fort à faire. Pour sa campagne contre les Priscillianistes il s'était associé son collègue d'Ossonova, Ithace, qui se prétendait commis-

sionné par le concile de Saragosse pour suivre cette affaire. Ithace était un prélat des moins recommandables, mondain, fastueux, impudent, adonné aux plaisirs de la table, bien fait pour être désagréable aux saintes gens. Contre lui, Priscillien mit en mouvement le proconsul Volventius, qui, sur une accusation d'attentat à la paix publique, allait lui faire un mauvais parti, quand il réussit à s'échapper en Gaule. Là il trouva bon accueil auprès du préfet du prétoire. Ce haut dignitaire, appelé Grégoire, était en train d'évoquer l'affaire à son tribunal, lorsqu'il arriva de Milan un nouveau rescrit, dû, comme le précédent, à l'intervention bienveillante de Macedonius. Cette fois le jugement devait avoir lieu en Espagne; il était remis au vicaire de ce diocèse; ordre était donné d'expédier Ithace au delà des Pyrénées. L'évêque d'Ossonova se trouvait dans la situation la plus critique; il se cacha.

Bien lui en prit. Juste à ce moment, Maxime se déclarait empereur dans l'île de Bretagne; peu après il débarquait en Gaule; Gratien, abandonné de ses troupes, était tué à Lyon (25 août 383). Le « tyran » faisait son entrée à Trèves et son autorité était reconnue de l'Océan jusqu'aux Alpes.

Ce fut un désastre pour les Priscillianistes. A la nouvelle cour de Trèves, leurs amis de Milan ne pouvaient plus rien [1]. L'évêque du lieu, Britto, avait été se-

[1] Macedonius, du reste, était tombé en disgrâce (Paulin, *Vita Ambr.*, 37). Ce n'était pas un ami d'Ambroise.

courable à Ithace ; il l'appuya près du nouvel empereur. Maxime tenait naturellement à se faire bien voir, surtout des évêques, dont il connaissait l'influence sur les populations. Il n'est sorte de cajolerie dont il n'ait usé avec saint Martin. Ithace profita de ces dispositions et lui fit voir en ses adversaires les plus dangereux des malfaiteurs. Les chefs du mouvement espagnol furent invités à se présenter devant un concile réuni à Bordeaux. Ithace y prit le rôle d'accusateur : le mémoire qu'il déposa contre ses adversaires se conserva longtemps [1]. Les accusés répondirent de la même façon : Tiberianus, Asarbus et quelques autres lurent un plaidoyer ; nous avons encore celui de Priscillien et d'Instantius [2]. Le tribunal se montra défavorable : Instantius fut déposé de l'épiscopat. On allait passer à Priscillien, lorsqu'il eut la fâcheuse idée de réclamer le tribunal impérial. Les évêques s'inclinèrent [3] et le procès fut transporté à Trèves.

L'épiscopat des Gaules ne manifestait alors aucune ardeur pour l'ascétisme ; celui des Priscillianistes, compromis par les conflits auxquels il avait donné lieu en Espagne, avait contre lui, outre des soupçons plus ou moins précis, l'attitude méfiante des deux grandes autorités ecclésiastiques d'Occident, le pape Damase et

1 Isidore, *De viris ill.*, 15. C'est là sans doute que Sulpice Sévère aura pris ce qu'il rapporte de Marc de Memphis comme maître de Priscillien.

2 *Priscilliani tract.* I.

3 Il y avait dans l'affaire des accusations de commun droit criminel, qui n'étaient pas de compétence ecclésiastique.

l'évêque Ambroise. Sa propagande était considérée comme dangereuse ; elle avait déjà fait des ravages en Aquitaine. Dans le territoire de Bordeaux, une grande dame, Euchrotia, et sa fille, Procula [1], le patronnaient efficacement. Les fidèles d'Eauze, on le déplorait, avaient passé en masse au priscillianisme. De tout cela il résultait un état d'opinion peu fait pour attirer sur les novateurs la sympathie du nouveau gouvernement.

Secondé par son métropolitain Ydace, l'évêque d'Ossonova reprit à Trèves, devant le magistrat criminel, son rôle d'accusateur. Maintenant qu'il se sentait le plus fort, il avait le verbe haut ; ce n'est pas seulement contre les Priscillianistes qu'il s'acharnait ; tout ascétisme lui était odieux. Il s'en prit même à saint Martin et prétendit le taxer d'hérésie. Martin, de son côté, adjurait Ithace d'abandonner un rôle odieux et protestait auprès de l'empereur contre l'intervention du juge criminel dans une question de doctrine. « Pas de sang ! disait-il. C'est » bien assez des peines ecclésiastiques, de la déposition ». Maxime finit par lui promettre qu'on n'en viendrait pas aux extrémités. Il repartit là dessus. Délivrés de sa présence, les évêques reprirent l'œuvre néfaste ; deux d'entre eux, Magnus et Rufus, parvinrent à retourner l'empereur. Une enquête fut décidée; on en chargea le préfet du prétoire Evode [2], homme dur et sévère, qui parvint à con-

[1] A propos de celle-ci Sulpice Sévère a eu le tort de raconter une historiette invérifiable et invraisemblable (*Chron.*, II, 48). Euchrotia était veuve du rhéteur païen Delphidius, dont parlent Ausone (*Prof.*, 6), Ammien (XVIII, 1) et saint Jérôme, ep. 120.

[2] *Is* (Evode) *Priscillianum gemino iudicio auditum convictumque*

vaincre Priscillien de maléfice. Il fit son rapport à l'empereur : Maxime jugea que les accusés méritaient la peine de mort.

Le procès fut repris dans les formes. Ce n'est pas sans peine que l'on parvint enfin à arracher Ithace du banc des accusateurs. Priscillien fut condamné à mort et exécuté, avec six autres, les diacres Asarbus et Aurelius : puis Felicissimus et Armenius, passés tout récemment à la secte ; enfin Latronianus, poète distingué [1], et la matrone Euchrotia. L'évêque Instantius en fut quitte pour l'exil, ainsi que le rhéteur Tiberianus [2] ; ils furent relégués dans les îles Scilly.

On ne s'en tint pas là. Une commission militaire fut désignée pour se rendre en Espagne, rechercher sur les lieux mêmes les complices de Priscillien et les juger sommairement. De telles atrocités soulevèrent le cœur des honnêtes gens. Contre le sentiment de la plupart des évêques, un d'entre eux, Théognis, osa excommunier Ithace. Martin reprit le chemin de Trèves. L'évêque Britto venait de mourir ; ses collègues se rassemblaient pour lui donner un successeur; le choix était tombé sur

maleficii nec diffitentem obscenis se studisse doctrinis, nocturnos etiam turpium feminarum egisse conventus nudumque orare solitum nocentem pronunciavit (Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 50). Le crime de maléfice était seul capital. Pour le reste il faut considérer que les doctrines excessives deviennent facilement *obscenae* et les femmes *turpes*, quand la malveillance s'en mêle ; le *nudus orare* pouvait être une forme d'ascèse. Rien de tout cela d'ailleurs ne regardait le juge séculier.

1 Jérôme, *De viris*, 122.

2 *Ibid.*, 123.

un certain Félix, personnellement recommandable. Arrivé à la résidence impériale, Martin refusa de communiquer avec les évêques, au milieu desquels il voyait le sanglant Ithace. Celui-ci chercha bien à le compromettre avec les comdamnés, mais il ne lui fut pas possible d'en imposer à l'empereur. Martin ne cessait de protester contre le sang versé, de réclamer qu'on s'arrêtât enfin et que les tribuns ne fussent pas envoyés en Espagne. A aucun prix il ne voulait entendre parler d'entrer en communion avec ceux qu'on appelait déjà les Ithaciens. Il céda cependant, quand on lui eut donné le choix entre son assistance à l'ordination de Félix et l'envoi immédiat des commissaires. Mais toute sa vie il déplora d'avoir été dans la nécessité d'interrompre un instant sa protestation contre le sang versé.

Il ne fut pas le seul. Le nouveau pape Sirice paraît bien avoir demandé des explications, car nous voyons Maxime empressé de lui en donner, en affectant d'assimiler les Priscillianistes aux Manichéens, ce qui les faisait tomber sons le coup de lois très sévères. Il fit du reste passer au pape toutes les pièces du procès, pour lui montrer qu'on n'avait pas condamné des innocents [1]. Malgré ces explications, Sirice fit comme saint Martin et refusa sa communion aux partisans d'Ithace. Ambroise adopta la même attitude [2]. On le vit bien quand il vint à Trèves, en 384, comme ambassadeur de Valentinien II. Il se pré-

[1] *Coll. Avell.*, n. 40.

[2] Concile de Turin, c. 6. Cf. Ambr., *Ep.* 26.

senta à la cour de Maxime, mais non à l'église de Félix, ne voulant avoir aucun rapport avec les évêques « qui avaient demandé la mort des hérétiques »

Mais Ambroise, représentant d'un prince contre lequel on armait déjà dans les Gaules, n'était pas en situation d'arrêter les rigueurs édictées à Trèves. La chasse aux Priscillianistes continuait. En s'en retournant chez lui, l'évêque de Milan rencontra un vieillard que l'on menait en exil ; c'était son collègue de Cordoue, Hygin, celui qui, après avoir dénoncé les Priscillianistes, avait fini par leur témoigner de la bienveillance. En vain Ambroise demanda-t-il qu'au moins on eût des égards pour son âge, qu'on lui donnât des vêtements et autres choses indispensables. Il fut repoussé.

Tant que dura Maxime, c'est-à-dire jusqu'à l'été 388, les Priscillianistes continuèrent d'être pourchassés et les ascètes, en général, d'être considérés comme suspects. Il n'était pas prudent, en ce temps-là, de montrer un visage amaigri par le jeûne ni de consacrer ses nuits à de pieuses lectures. Les prélats mondains, Ithace à leur tête, faisaient bonne garde et réprimaient la dévotion. Tout cela changea quand Valentinien II eut été restauré (388). Il y eut même une réaction : Ithace fut poursuivi. En vain allégua-t-il qu'il n'avait pas été le seul à instrumenter contre Priscillien; ses complices de la veille s'empressèrent de l'abandonner et le laissèrent déposer de l'épiscopat. Ydace d'Emerita, son métropolitain, avait pris les devants et donné sa démission. Malheureusement pour lui, il se ravisa et voulut rentrer dans son église, ce qui donna

lieu à des troubles. Le gouvernement interna les deux évêques à Naples [1].

Cependant les amis des suppliciés obtenaient l'autorisation de leur rendre les honneurs funèbres. Les restes des chefs priscillianistes furent transportés en Espagne et enterrés avec la plus grande pompe, au milieu de l'enthousiame de leurs partisans. En Gaule le priscillianisme conservait des adhérents sur certains points de l'Aquitaine; mais la conséquence la plus grave de cette affaire c'est la division qu'elle introduisait entre les évêques. Félix de Trèves, ordonné par les ithaciens, avait les sympathies des prélats hostiles à l'ascétisme. Les autres, sans rien lui objecter de personnel, s'écartaient de lui comme d'un pestiféré: mieux eût valu pour lui qu'on l'eût exilé comme les évêques d'Emerita et d'Ossonova. En son pays l'esprit de parti l'avait transformé en bouc émissaire; le sang d'Euchrotia et de Priscillien apparaissait à bien des yeux sur son manteau épiscopal et n'en pouvait être effacé. Sirice et Ambroise [2] ne voulaient pas de lui; en des lettres expresses ils avaient déclaré qu'il fallait choisir entre leur communion et la sienne [3]. Le schisme durait encore en 396, car c'est surtout pour le réduire qu'il se tint, cette année, un grand concile à Ni-

[1] Ithace (*Ithacius Clarus*) paraît bien avoir écrit, outre le mémoire déjà mentionné, un traité sur l'arianisme, où il réfutait un diacre arien appelé Varimadus (Migne, *P. L.*, t. LXII, p. 351).

[2] L'affaire paraît avoir été examinée dans un concile de Milan, tenu en 390 *propter adventum Gallorum episcoporum* (Ambr., *Ep.* 51).

[3] Concile de Turin, c. 6.

mes [1] et en 401, au moment où Sulpice Sévère, qui s'en plaint amèrement, terminait sa Chronique. Vers ce même temps, le concile italien, siégeant à Turin, maintenait sa réprobation. Le différend ne s'apaisa qu'à la mort du malheureux Félix.

La politique, bien entendu, joua son rôle en cette affaire, et les ithaciens eurent à souffrir d'avoir été protégés par Maxime. En 389, le rhéteur Pacatus Drepanius, député des Gaules auprès de Théodose, prononça devant ce prince et devant le sénat de Rome un panégyrique où l'exécution des Priscillianistes, surtout de la matrone Euchrotia, figure parmi les crimes de l'usurpateur. Que leur reprochait-on ? — D'être trop pieux : *nimia religio et diligentius culta divinitas*. — C'est pour cela qu'ils étaient poursuivis, et par des délateurs qui n'avaient de prêtre que le nom, que l'on n'avait pas vus sans horreur passer des séances de torture aux cérémonies sacrées [2].

En Espagne, la réaction contre Maxime eut de bien autres conséquences. Priscillien devint un demi-dieu ; ses partisans ne jurèrent plus que par son nom. C'est surtout en Galice, où, apparemment, se trouvait son tombeau, qu'éclata l'enthousiasme de ses partisans. On célébrait l'anniversaire des nouveaux martyrs, on lisait avidement leurs livres, on prêchait ostensiblement leur doctrine. Plusieurs évêques étaient entrés dans le mou-

1 Sur le concile de Nimes, outre la lettre synodale (Hefele, *Conciliengeschichte*, t. II, p. 62), voir Sulpice Sévère, *Dial.* I, 13.

2 Pacatus, *Paneg.*, 29.

vement, quelques-uns par conviction, d'autres par force, pour ne pas se mettre à dos leurs populations fanatisées. Le plus considéré était Symposius d'Astorga, celui qui avait assisté au concile de Saragosse; avec lui Vegetinus, Herenas, d'autres encore. Aussitôt qu'un évêque mourait, la population acclamait un candidat priscillianiste; Symposius, qui était apparemment le doyen ou le métropolitain de la province, prêtait son concours pour l'ordination. Il consacra ainsi Paternus dans la ville importante de Bracara Augusta (Braga); d'autres évêques, Isonius, Donatus, Acurius, Æmilius, et son propre fils Dictinius reçurent de lui l'imposition des mains. C'était presque tout l'épiscopat de Galice [1]; cette province sembla perdue pour l'orthodoxie.

Un tel scandale ne pouvait durer. Il excita sans doute l'attention de Théodose, qui, né en Galice, ne pouvait manquer de s'intéresser à son pays natal. Les évêques des autres provinces se réunirent à Saragosse [2], puis à Tolède, et sommèrent leurs collègues Priscillianistes de se présenter devant eux. Ils refusèrent. Entre les deux

[1] On n'aperçoit en ce temps-là d'autre évêque orthodoxe qu'Ortygius d'*Aquae Celaenae*. Encore fut-il chassé par les sectaires. Il siégea au concile de Tolède, en 400, où son rétablissement fut décidé.

[2] Ne pas confondre avec celui de 380 ce nouveau concile de Saragosse, dont l'attitude détermina le recours de Symposius et de Dictinius auprès de saint Ambroise et du pape. Le pape alors était Sirice et non plus Damase; parmi les conditions posées par saint Ambroise aux deux évêques galiciens figure l'obligation de rayer Priscillien et ses compagnons du nombre des martyrs. Tout cela indique une date postérieure à 385.

conciles, Symposius et Dictinius, qui n'avait encore reçu que l'ordination presbytérale, firent le voyage de Milan, espérant qu'Ambroise, si dur aux ithaciens, leur serait de quelque secours. Ils furent déçus. Ambroise jugea qu'ils devaient condamner Priscillien et sa doctrine, moyennant quoi on pourrait les admettre à la communion; encore Dictinius devait-il renonçer à devenir évêque. Ils promirent de s'exécuter; Ambroise et le pape Sirice écrivirent alors aux évêques d'Espagne de les recevoir aux conditions convenues. Mais ces conditions étaient plus faciles à accepter à Milan qu'à tenir en Galice. De retour chez lui, Symposius essaya d'effacer Priscillien du catalogue des martyrs et Dictinius fit mine de refuser l'épiscopat. Mais le peuple protesta ; les choses furent remises sur l'ancien pied, et l'on vit même bientôt circuler des lettres de Dictinius où les observances proscrites étaient plus ou moins justifiées.

Ambroise mourut (397) et, deux ans après (399), le pape Sirice le suivit dans la tombe. L'année d'après, les évêques orthodoxes d'Espagne s'assemblèrent de nouveau à Tolède. Cette fois les prélats galiciens comparurent; l'autorité séculière était sans doute intervenue. La situation était fort complexe. Parmi les accusés, les uns donnaient des signes de repentir, condamnaient Priscillien, ses livres, sa doctrine, signaient toutes les rétractations qu'on leur demandait, alléguaient qu'ils n'avaient péché que par erreur, que, leurs sentiments restant orthodoxes, ils avaient dû céder à la violence du peuple. D'autres déclaraient que Priscillien était un martyr,

victime de la jalousie des évêques, et qu'ils ne l'abandonneraient jamais. Vegetinus et Symposius étaient les chefs du premier parti; l'autre se ralliait derrière Herenas. Quant aux orthodoxes, ils étaient eux-mêmes fort partagés : les évêques de Bétique et de Carthaginoise ne voulaient pas entendre parler de transaction; ils exigeaient la destitution en masse de tout l'épiscopat galicien, tout au moins sa mise en état de blocus. Les Lusitaniens et les Tarraconais, moins intraitables, n'étaient pourtant pas très portés à l'indulgence. Tout bien considéré, on commença par déposer les récalcitrants, Herenas en tête. Quant aux autres, un seul fut admis à la communion, Vegetinus, qui parut le moins compromis. On permit à l'évêque de Bracara, Paternus, d'entrer en rapports avec lui : Paternus était admis ainsi par intermédiaire. Les autres, Symposius, Dictinius, Isonius et tous ceux qui communiquaient avec Symposius, furent invités à signer une formule, moyennant quoi il leur fut permis de conserver leurs sièges. Mais, comme on ne pouvait s'entendre sur la question des rapports à entretenir avec eux, il fut décidé qu'on s'en remettrait au nouveau pape, Anastase, et au nouvel évêque de Milan, Simplicien. Jusqu'à leur décision, les prélats réhabilités devaient s'abstenir de faire des ordinations[1].

[1] Sur tout ceci nous sommes renseignés par certains fragments du concile de Tolède de l'an 400, annexés à une profession de foi antipriscillianiste, de l'année 447 (Mansi, t. III, p. 1004). Cf. le chronique d'Idace, à l'année 399.

La réponse [1] des deux primats italiens ne se fit pas trop attendre ; elle était favorable aux orthodoxes modérés et aux prélats repentants. La communion fut donc rétablie entre ceux-ci et le reste de la catholicité. Mais il resta toujours en Galice un noyau de priscillianistes intransigeants ; ils s'y maintinrent, en dépit des lois impériales qui ne tardèrent pas à tomber sur eux [2] ; du reste, l'invasion suève leur rendit bientôt toute liberté. On parla d'eux longtemps encore. Peu à peu le culte de Priscillien se cantonna vers l'extrémité de la province, dans le diocèse d'Iria Flavia, où on les retrouve encore au déclin du VIe siècle. C'est précisément dans ce pays, dans le dernier refuge du priscillianisme, que les Espagnols du temps des rois asturiens devaient « retrouver » le tombeau de l'apôtre Jacques, fils de Zébédée, et fonder un culte célèbre.

Quant aux évêques orthodoxes, la réconciliation des priscillianistes fut pour eux une pierre de scandale. Les prélats de Bétique et de Carthaginoise, irrités de l'indulgence italienne, refusèrent tout rapport avec ceux qui acceptaient la communion des réhabilités. L'esprit de Grégoire d'Illiberris les agitait. En vain le pape Innocent intervint-il [3] pour blâmer les rigoristes. Ils ne l'écoutèrent pas ; leur schisme dura jusqu'aux barbares (409).

Telle est l'histoire extérieure du mouvement priscillianiste. Maintenant, que faut-il penser au juste de la

1 Supposée par une lettre du pape Innocent, J. 292.

2 *Cod. Theod.*, XVI, 5, 40, 43, 48.

3 J. 292.

doctrine enseignée par Priscillien? Sulpice Sévère la traite très durement, mais sans s'expliquer. Il semble y voir une sorte de gnose immorale. Depuis que l'on a retrouvé quelques écrits de Priscillien, il est de mode de les opposer à Sulpice et de présenter Priscillien comme un simple prédicateur d'ascétisme, auquel on ne peut reprocher, tout au plus, que son goût pour les apocryphes ; son affaire ne serait qu'un épisode du conflit entre l'épiscopat mondanisé et le parti ascétique [1]. Je ne saurais accepter une telle réhabilitation. Sans doute aucune thèse hérétique n'est soutenue dans les écrits de Priscillien qui nous sont parvenus. Mais il est bon de rappeler que cette littérature se compose de trois mémoires justificatifs, écrits pour être présentés aux autorités ecclésiastiques, et de quelques sermons prononcés devant les fidèles d'Avila, en un temps où la doctrine de Priscillien, déjà suspecte, ne pouvait guère être exposée au public [2]. Ce n'est pas en de telles compositions que l'on peut s'attendre à trouver des hérésies manifestes. L'auteur, il est vrai, déclare à plusieurs reprises qu'il condamne toutes les hérésies, les Ophites, les Nicolaïtes, les Patripassiens, les Manichéens ; mais ses anathèmes portent toujours à

[1] C'est la position prise par M. E. Babut, dans son livre *Priscillien et le Priscillianisme*, 1909, où la question est étudiée avec beaucoup de soin.

[2] On connaissait déjà ce qu'on appelle les *Canones Priscilliani*, une sorte d'exposé de la doctrine chrétienne en 90 articles, avec indication des textes de saint Paul qui les établissent. Mais nous n'en avons qu'un remaniement orthodoxe, dû à un évêque appelé Peregrinus.

côté de la question. C'est ainsi, par exemple, qu'il ne voit dans le manichéisme que le culte du Soleil et de la Lune et que les Patripassiens sont pour lui des gens qui ne savent pas voir dans l'Evangile la mention du Fils de Dieu. Il faudrait être bien novice en inquisition pour se laisser prendre à de tels anathèmes. Ambroise, Damase, Martin, personnages que nul ne rangera parmi les adversaires de l'ascétisme, se sont tenus en défiance [1]. L'accueil qu'ils firent aux mystiques espagnols est, sur ce point, très significatif, encore qu'on ne voie pas bien ce qu'ils leur reprochaient au juste. Sans doute il ne leur était pas facile d'être édifiés. La secte était très mystérieuse; ce fut, non pas depuis les supplices, mais dès le premier jour, une société secrète. Dans les réunions d'initiés on disait évidemment des choses que l'on ne jugeait pas devoir être confiées aux fidèles ordinaires, même aux ascètes d'ancienne tradition. Il y a plus: les Priscillianistes admettaient que l'on mentît pour dissimuler la doctrine du parti. Dictinius, avant sa conversion, avait composé un traité intitulé « La Livre » (*Libra*), où s'étalait la théorie du mensonge utile [2]. On n'est si précautionneux que quand on a quelque chose à cacher.

Il est du reste certain que les initiés priscillianistes, tout comme les « pneumatiques » valentiniens et les « élus » manichéens, formaient, dans les idées de la secte,

1 Saint Ambroise alla plus loin. Il écrivit contre le Priscillianisme des livres que nous n'avons plus, qui décidèrent Paternus de Braga à abandonner la secte (Mansi, t. III, p. 1006).

2 Saint Augustin en parle longuement dans son livre *Contra mendacium*.

une catégorie supérieure au reste des fidèles. Eux seuls avaient la plénitude de la doctrine et la perfection de la vie. Celle-ci était réalisée dans l'ascèse, une ascèse à base dualiste. Dans l'homme il y a un élément divin, au sens propre du mot; par cet élément, Dieu et l'homme sont de même nature [1]. Le monde est l'œuvre d'un autre principe. Priscillien a beau condamner le Patripassianisme; la doctrine du *Filius innascibilis*, avouée par ses disciples [2], suppose une Trinité purement nominale; il n'y a, du reste, qu'à le lire lui-même pour constater que sa théologie, sur ce point, s'inspire à l'excès des vieilles idées modalistes.

Ce n'est pas sans fondement que les premiers qui ont caractérisé le priscillianisme l'ont présenté comme une

[1] Dictinius, au concile de 400, reconnut expressément avoir professé cette doctrine.

[2] Symposius, au même concile, répudie la doctrine des deux principes et celle du *Filius innascibilis*, mais avoue, en somme, qu'elles étaient reçues dans la secte. Ce n'est pas donner une idée exacte des choses que de ramener toutes les réprobations doctrinales du concile de Tolède à la seule répudiation du *Filius innascibilis*. La *doctrina*, la *secta Priscilliani*, les *novae scientiae quas Priscillianus composuerat*, correspondent évidemment à tout autre chose. Quelques-uns des traits de la doctrine incriminée apparaissent dans les fragments, si incomplets, du concile lui-même. En vain aussi dit-on que la formule *Filius innascibilis* échappe à la critique parce que le mot *innascibilis* a un sens orthodoxe dans une homélie de Priscillien (tr. VI, p. 74, l. 13, éd. Schepss). Rien ne dit que le terme *FILIUS innascibilis* (et non *innascibilis* tout court) ait été relevé dans ce texte et non pas dans un autre qui ne nous est pas parvenu. Dom G. Morin (*Revue bénédictine*, 1909, p. 255-280) a signalé dans un ms. de Laon, un traité sur la Trinité, d'un sabellianisme évident, et de main priscillianiste, sinon de Priscillien lui-même.

ascèse inspirée par des idées gnostiques. C'est ainsi qu'en parle Philastrius de Brescia [1], peu après les scènes de Trèves. Saint Jérôme, en 392, n'avait pas encore étudié la question par lui-même [2]. Il savait seulement que Priscillien avait laissé quelques écrits ; que les uns le présentaient comme un gnostique, les autres le défendaient de cette erreur [3]. On était alors très peu renseigné sur les conciles de Saragosse et de Bordeaux, où les questions de doctrine avaient dû être débattues. La secte gardait encore ses livres secrets.

Elle ne les garda pas toujours. Orose et saint Augustin en ont connu [4]; les extraits qu'ils en donnent et les renseignements qu'ils en tirent concordent tout-à-fait avec l'idée d'une gnose ascétique. Peu à peu l'opinion se précisa. Des études directes vinrent fortifier l'impression laissée par les procédures du concile de Tolède et par la rétractation qu'il obtint de plusieurs chefs priscillianistes En vain exciperait-on d'un développement doctrinal qui se serait produit dans la secte après la mort du fondateur. Les évêques Symposius et Dictinius, qui abjurèrent en

1 *Haer.*, 84.

2 *De viris*, 121.

3 Quelques années plus tard, vers 399, écrivant à une grande dame d'Espagne, il prend nettement parti contre Priscillien ; mais il ne semble pas avoir étudié bien profondément sa doctrine. Ce qu'il en dit relève uniquement du mémoire d'Ithace : il commet à ce propos une étrange bévue, identifiant Marc de Memphis, dont parlait Ithace, avec Marc le gnostique, contemporain de saint Irénée. Jérôme, *Ep.* LXXV, 5 ; cf. *Adv. Vigilantium*, 7, et *In Esaiam*, LXIV, 5.

4 Voir le *Commonitorium* d'Orose et la réponse de saint Augustin, *P. L.*, t. XLII, p. 665 et suiv.

400, n'étaient pas des adeptes de la dernière heure; rien ne prouve que leur priscillianisme différât en quoi que ce soit de celui de Priscillien lui-même.

En somme, quelque horribles que soient les exécutions de Trèves, quelque réprobation qu'elles aient soulevée dans l'Eglise, il était impossible à celle-ci de reconnaître sa tradition dans le système religieux des victimes.

Ambroise, à Milan, était, pour l'Occident tout entier, une sorte d'oracle; même en Orient on comptait avec lui. C'était vraiment le *sacerdos magnus* de la Bible, le « gran prete » du poète. Romain de race, de tradition, d'éducation, le gouvernement était son affaire. Il gouvernait l'Eglise hardiment, comme il eût au besoin gouverné l'Etat. Evêque de la capitale latine, il avait le souverain à portée de ses exhortations. Tout alla bien, de ce côté, tant que vécut Gratien. L'aimable prince était pour lui un fils docile. La guerre, la chasse, les conseils de l'Etat, ne l'empêchaient pas de s'intéresser aux choses religieuses. Il pressait Ambroise de questions, et l'évêque, absorbé, lui aussi, par des soins étrangers à la spéculation pure, devait trouver le temps d'écrire, pour son impérial disciple, de véritables traités de théologie [1].

Un coup terrible le frappa quand il apprit que Gratien, abandonné de l'armée des Gaules, avait été traîtreusement assassiné. Aux regrets que lui laissait le jeune et

[1] Traités *De fide, De Spiritu sancto, De incarnationis dominicae sacramento.*

sympathique empereur s'ajoutaient de graves appréhensions et pour l'empire et pour la religion orthodoxe. Maintenant c'est à Valentinien II qu'il allait avoir affaire, ou plutôt à sa mère Justine, l'amie, la patronne des ariens. Celle-ci, toutefois, eut, au premier moment des soucis plus graves que celui du symbole de Rimini. Ambroise la vit arriver avec son fils, un enfant de douze ans : elle le lui poussa dans les bras. L'évêque accepta d'aller outre-monts traiter avec Maxime et sauver ce qui pouvait encore l'être. Maxime, à ce moment, se montrait très fier ; les négociations furent assez orageuses. Cependant on finit par s'arranger ; les envoyés de Valentinien II acceptèrent de reconnaître l'usurpateur, et celui-ci promit de ne pas dépasser les Alpes.

Rentré à Milan, Ambroise n'eut tout d'abord qu'à se louer de la cour. On le soutint énergiquement dans son conflit avec Symmaque (384), à propos de l'autel de la Victoire. Mais, l'année suivante (385), la question arienne se rouvrit et les rapports furent gravement troublés. Il était resté à Milan, depuis le temps d'Auxence, quelques personnes attachées à la confession de Rimini, même quelques clercs, bien que le nouvel évêque eût eu la sagesse d'accepter en bloc tout le personnel ecclésiastique de son prédécesseur. Ursinus, le prétendant romain, s'était aidé de ce monde pour faire esclandre contre Ambroise [1] ; un évêque pannonien en disponibilité, Julianus Valens, s'agitait dans les mêmes cercles, à Milan et dans les villes voisines. Celui-ci avait été ordonné à

[1] Ambr., *Ep.* 11 ; ci-dessus, p. 466

Pettau (*Poetovio*) par le parti arien, contre Marc, l'évêque catholique du lieu. Quand les Goths se montrèrent sur le haut cours de la Drave, Valens se mit de leur côté et les aida à se rendre maîtres de sa ville épiscopale. Il s'était fait à moitié goth et portait, à la mode barbare, collier et bracelets. La ville fut pillée, mais les gens de Pettau persistèrent à ne point vouloir de Valens, qui dut s'expatrier [1]. La paix se fit avec les Goths (382) : beaucoup d'entre eux pénétrèrent alors dans le cercle de la cour; de plus en plus l'armée se recrutait parmi les barbares; leurs chefs parvenaient aux plus hautes dignités. Tout cela formait autour de l'impératrice un groupe arien assez inquiétant pour Ambroise. Il le devint plus encore lorsque les circonstances l'eurent pourvu d'un chef religieux, en la personne d'un second Auxence. Celui-ci, je crois, doit être identifié avec Auxence, évêque arien de Dorostorum, sur le bas Danube [2]. C'était un disciple d'Ulfila; il avait même écrit la vie de ce personnage célèbre. S'il se trouvait à la cour de Milan, c'est sans doute parce que l'attitude résolue de Théodose ne permettait pas à un prélat notoirement arien de rester en fonctions dans l'empire d'Orient [3]. Auxence voulut avoir une église; la

[1] Ambr., *Ep.* 12. Cette lettre et la précédente sont écrites au nom du concile d'Aquilée (381).

[2] Voir plus loin, chapitre XVI.

[3] Je ne vois pas que l'on ait fait jusqu'ici cette identification entre l'Auxence de Dorostorum et l'Auxence de Milan, contemporain de saint Ambroise. Celui-ci (*Sermo contra Aux.*, 22) dit qu'il venait de Scythie, où il s'appelait Mercurinus. Dorostorum était encore en Mésie inférieure, mais à la limite entre cette province et celle de Scythie.

cour fit demander à Ambroise la basilique Portienne (Saint Victor *ad corpus*), située en dehors des murs. Ambroise refusa. On insista ; il fut même question, un moment, de lui prendre la basilique neuve, c'est-à-dire l'un des édifices de sa cathédrale [1].

La fête de Pâques (385) approchait. L'empereur fit saisir la basilique Portienne, puis, devant l'attitude du peuple et de l'évêque, abandonna son dessein [2]. Cette défaite irrita extrêmement la cour. Auxence en profita pour obtenir une loi accordant le droit de réunion aux fidèles de la confession de Rimini ; les opposants, c'est-à-dire les catholiques, y étaient durement tancés [3]. Par contre on vit Maxime intervenir en cette affaire, Maxime, l'usurpateur de Gaule, le meurtrier de Gratien. La cour de Milan reçut de lui une lettre très pressante, où il prenait la défense des catholiques opprimés [4]. Une telle démarche ne pouvait qu'envenimer le débat. Quand revinrent les fêtes de Pâques (386), Ambroise fut de nouveau sommé de livrer une église, puis invité officiellement à s'éloigner de Milan. Il refusa d'abandonner son peuple, qui, du reste, n'entendait pas le laisser partir et faisait bonne garde, passant jours et nuits dans l'église. Il refusa

1 Il y avait à ce moment à Milan deux basiliques cathédrales : l'ancienne église, qui s'est conservée jusqu'au XVIe siècle sous le nom de Sainte-Thècle ; elle fut démolie en 1548 pour agrandir la place du Dôme ; l'autre était toute neuve au temps d'Ambroise ; c'est à elle qu'a succédé la cathédrale actuelle.

2 Tout cela est raconté, avec de grands détails, dans une lettre d'Ambroise à sa sœur Marcelline (*Ep.* 20).

3 *Cod. Theod.*, XVI, 1, 3.

4 *Coll. Avell.*, 39.

aussi de prendre part à un colloque avec Auxence [1]. Force fut de le laisser tranquille. Il sembla, du reste, que le ciel vînt à son secours. Le 17 juin 386, il découvrit les restes de deux martyrs milanais, Gervais et Protais; aussitôt exhumés, ils donnèrent lieu à des miracles si éclatants que non seulement la ville de Milan, mais la chrétienté tout entière en retentit [2]. Ambroise acquit, en ce genre de choses, une spécialité inattendue. Avant lui on connaissait à Milan trois martyrs, Victor, Nabor et Félix; après Gervais et Protais il découvrit à Bologne, en 393, les tombes des saints Vital et Agricola, et, de nouveau à Milan, en 395, celles des saints Nazaire et Celse [3].

Cependant Maxime, le protecteur peu désintéressé des catholiques d'Italie, donnait à la cour de Milan des inquiétudes de plus en plus vives. Au printemps 387 [4], Ambroise réconcilié avec Valentinien et sa mère, reprit le chemin de la Gaule, avec la mission ostensible de réclamer les restes de Gratien, mais évidemment dans le dessein d'arranger les choses, si cela était encore possible. Cela n'était plus possible. Quelques mois après, Maxime était en Italie: Valentinien, Justine et toute la cour s'en-

1 *Ep.* 21; *Sermo contra Auxentium.*

2 *Ep.* 22.

3 Paulin, *Vita Ambrosii*, 14, 29, 32. Ambr., *Exhort. virgin.*, 1. — Sur les saints de Milan, voir les travaux du P. F. Savio, *Ambrosiana*, 1897 (Nazaire et Celse); *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1898, p. 153 (Gervais et Protais); *Rivista di scienze storiche*, Pavie, 1906 (Victor, Nabor et Félix).

4 Après Pâques, qui arriva cette année le 25 avril; c'est alors qu'Augustin reçut le baptême à Milan, des mains d'Ambroise.

fuyaient par mer et trouvaient refuge à Thessalonique.

Théodose leur fit accueil et se mit en devoir de rétablir les affaires de son jeune collègue. Il y parvint, dès l'été suivant: Maxime, battu sur la Save et sur la Drave, se réfugia dans Aquilée ; les troupes de l'empereur oriental l'y rejoignirent et s'emparèrent de sa personne. On l'exécuta sans retard (28 juillet 388) et Valentinien II fut reconnu comme empereur de l'Occident tout entier. C'est vers ce temps qu'il perdit sa mère, dernier espoir du parti arien : il passa sous la tutelle morale de Théodose et sous l'influence religieuse d'Ambroise.

Théodose, du reste, séjourna près de trois ans en Occident. Il eut alors de fréquents rapports avec Ambroise. L'estime qu'ils professaient l'un pour l'autre ne les empêchait pas de se trouver parfois en conflit. Les gens de Callinique[1] sur l'Euphrate avaient mis à sac une synagogue, à l'instigation, paraît-il, de leur évêque. Dans la même contrée, une procession de moines s'étant rencontrée avec un groupe de valentiniens, un conflit avait éclaté, à la suite duquel les moines, vainqueurs des hérétiques, s'étaient précipités sur leur temple et l'avaient réduit en cendres. Théodose ordonna une répression sévère et voulut en particulier que l'évêque de Callinique reconstruisît la synagogue à ses frais. Ambroise intervint et réussit à empêcher toute poursuite. Dans ces cas-là Théodose se laissait fléchir, mais en maugréant, et se

[1] Sur cette affaire, voir les lettres 40 et 41 de saint Ambroise.

plaignait des moines [1]. Ambroise alléguait que juifs et païens en avaient fait bien d'autres sous Julien, sans qu'on les inquiétât. C'était, il faut l'avouer, un médiocre argument.

En revanche il eut la raison pour lui quand il protesta contre le massacre des gens de Thessalonique, coupables de sédition, et exigea que l'empereur se soumît à la pénitence [2]. Théodose s'inclina ; il avait été, du reste, le premier à regretter son emportement et à déplorer les suites affreuses qu'il avait eues. Avant qu'il ne reprît le chemin de l'Orient (391), Ambroise était revenu à la charge auprès de lui pour en obtenir enfin le règlement de l'affaire d'Antioche, à laquelle il n'avait pas cessé de porter intérêt. Le résultat de ses démarches fut qu'un grand concile se réunit à Capoue, en 391. Le pape Sirice dut y être représenté et l'évêque de Milan en être l'âme, mais nous n'avons sur cette assemblée qu'un petit nombre de renseignements, relatifs tant à l'affaire principale qu'à certaines affaires locales dont il sera question plus tard.

L'année suivante le jeune empereur Valentinien II était assassiné en Gaule, et sa place prise par un nouvel

1 *Ep.*, 41, § 27.

2 *Ep.* 51. Ce récit a été fort dramatisé par Sozomène (VII, 25) et surtout par Théodoret (V, 17). Ces auteurs ajoutent, d'après Rufin (II, 18), que Théodose, à la suite de cette affaire prescrivit par une loi spéciale de différer toujours d'un mois l'exécution des sentences impériales, quand elles entrainaient des peines sévères (*vindicari severius*). C'est la loi *Cod. Theod.*, IX, 40, 13, mal datée dans le code théodosien, comme il résulte des observations de Mommsen à propos d'une autre loi, VII, 18, 8.

usurpateur, Eugène, sous lequel une dernière réaction païenne s'esquissait, à Rome au moins [1], quand Théodose reparut (394). Ambroise, navré de la mort de Valentinien, s'était tenu sur la réserve avec le nouveau gouvernement. Il ne jouit pas longtemps du plaisir de revoir Théodose, car ce prince mourut dès le 17 janvier 395. Ses restes furent transportés de Milan à Constantinople.

Le grand évêque le suivit de près, le 4 avril 397, la veille de Pâques. Dix ans auparavant, dans la même solennité pascale, il avait versé l'eau sainte sur le front d'Augustin. Au moment où il mourut, son néophyte était déjà évêque d'Hippone: une lumière succédait à l'autre. Ambroise, du reste, ne disparaissait pas tout entier. Outre le rayonnement de son souvenir, il laissait beaucoup de livres, des livres d'évêque, sermons sur la Bible, transformés pour la publication en traités d'exégèse; oraisons funèbres ; hymnes et commentaires liturgiques : dissertations théologiques, contre l'arianisme, sur la divinité du Saint-Esprit, sur l'Incarnation ; exhortations morales, sur les devoirs des clercs, sur la profession virginale; lettres sur les questions qui chaque jour étaient posées à son expérience. Tout cela fut écrit vite, au milieu des soucis d'un ministère absorbant. Ambroise ne regardait pas à s'aider d'ouvrages antérieurs. Il savait très bien le grec et mettait largement à contribution Origène, Didyme et Basile. Dans son traité des devoirs il s'est attaché à suivre Cicéron. Il n'avait aucune coquette-

[1] Voir plus loin, ch. XVII.

rie littéraire. En ses livres il ne voyait que leur utilité pratique, nullement le lustre qu'ils pouvaient jeter sur lui. Qu'ils fussent plus ou moins originaux, cela lui importait peu, pourvu qu'ils servissent au but pour lequel il les publiait. Qui pourrait reprocher à un tel homme d'avoir ménagé son temps pour l'action ?

Un peu effacé par son imposant collègue, le pape Sirice administrait dignement l'église apostolique. Comme la plupart des papes de ces temps anciens, il paraît avoir été de valeur moyenne et surtout pratique. A Rome l'usage était de choisir l'évêque dans le clergé local ; le pape sortait invariablement de la carrière. Une élection comme celle d'Ambroise était impossible. A ce système on perdait la chance d'avoir des chefs de haute envergure, mais on était à peu près sûr qu'ils seraient toujours sages et expérimentés. Le schisme d'Ursinus était réduit. Réunis pour donner un successeur à Damase, les fidèles de Rome avaient protesté contre le prétendant [1]. L'église romaine, sous Sirice, vécut à peu près en paix, se recrutant de plus en plus aux dépens du paganisme, multipliant ou dilatant ses édifices sacrés. C'est alors que fut reconstruite, sur les proportions que nous lui voyons actuellement, la basilique de Saint-Paul [2]. En fait de conflits intérieurs, on n'entend parler que des querelles entre les moines et leurs adversaires. Sirice, homme d'ordre, maintenait les principes généraux de l'ascétisme chrétien,

[1] Lettre de Valentinien II au préfet Pinien (*Coll. Avell.*, 4). du 24 février 385.

[2] Lettre de Valentinien II au préfet Salluste (*Coll. Avell.*, 3).

mais faisait grise mine aux perturbateurs. Jérôme avait senti, dès les premiers jours de ce pontificat, que l'air de Rome devenait malsain pour lui. Mais il n'était pas le seul dont on pût s'inquiéter. Au moins, lui, c'était un honnête homme; son austérité n'était pas feinte, sa vie était pure et utilement occupée. Mais en ce temps où nul monastère n'existait à Rome, où les moines étaient abandonnés à eux-mêmes et vaguaient tout le jour par les rues, on se figure à quelles excentricités et même à quels désordres la surveillance ecclésiastique devait parer. On voyait de prétendus « continents » rivaliser avec les clercs les plus musqués par leur assiduité auprès des matrones et leur ingéniosité dans la captation des testaments [1]. Il fallut qu'une loi [2], affichée dans toutes les églises de Rome, vînt réprimer ces abus; et cette loi si dure, qui interdisait de tester en faveur des prêtres et des moines chrétiens alors que les prêtres païens conservaient le droit d'héritage, fut, par les autorités ecclésiastiques du temps, déclarée juste et nécessaire.

Ces abus, toutefois, n'avaient pas pour effet de déconsidérer la profession religieuse. Bien au contraire; jamais les évêques, évidemment soutenus par l'opinion, ne s'attachèrent plus vivement à la relever. On répétait sans

1 C'est à cela, je pense, que se rattache la composition de certaines pièces liturgiques entrées plus tard dans le recueil appelé « Sacramentaire léonien ». Voir mes *Origines du culte chrétien*, 3e éd., p. 142.

2 *Cod. Theod.*, XVI, 2, 20; cf. Ambr., *Ep.* XVIII, 14; Jérôme, *Ep.* LII, 6.

cesse que, toutes choses égales d'ailleurs, la virginité l'emporte sur le mariage, représente un état meilleur, plus méritoire pour l'autre vie. J'ai dit « toutes choses égales d'ailleurs », car nul ne songeait à placer un mauvais moine ou une vierge frivole au dessus d'un père ou d'une mère de famille fidèle à ses devoirs. Mais, cette réserve faite, il n'est sorte d'éloges que l'on ne donnât à la vie continente et abstinente ; et, comme il était inévitable, l'enthousiasme qu'on manifestait pour elle dépassait quelquefois les bornes. De là, chez quelques-uns, une tendance à réagir, qui, lors qu'elle se traduisait dans le langage, était sujette, elle aussi, à manquer de mesure.

Au temps où nous sommes (v. 390), cette tendance était représentée à Rome par un certain Jovinien [1], qui, après avoir vécu longtemps comme un moine, mal peigné, mal vêtu, plongé dans les jeûnes et les macérations, avait fini par se convaincre du néant de ses observances et par revenir aux conditions ordinaires de la vie, sans cependant pousser jusqu'au mariage. S'il s'en fût tenu là, il n'y aurait eu rien à dire ; mais il ne tarda pas à passer de la pratique à la théorie et à faire propagande. Selon ce que lui et ses disciples enseignaient à tout venant, il n'y avait aucune différence morale entre la vie des continents et celle des gens mariés ; l'abstinence et autres pratiques d'ascétisme étaient tout aussi inutiles ; dans l'autre monde, aucune récompense spéciale ne couronnait ces observances ; tout cela, disaient-ils, résultait clairement

[1] Sur Jovinien, voir Haller, *Jovinianus*, dans les *Texte und Unters.*, t. XVII (1897).

des récits de la Bible sur les patriarches, les prophètes, les apôtres eux-mêmes ; quant à la vierge Marie, elle avait cessé de l'être en mettant son fils au monde [1] ; après lui, elle avait eu d'autres enfants. Tout cela se tenait assez bien, une fois admis le point de départ. Jovinien avait une autre doctrine, d'après laquelle les vrais chrétiens ne sauraient pécher ; ceux qui le font n'ont pas été baptisés ; ils n'ont reçu que l'extérieur du sacrement, sans en subir l'efficacité intérieure [2].

Ces idées se répandaient par les disputes et les conférences ; elles finirent par s'exprimer en un livre, et ce fut un malheur pour Jovinien, car ses adversaires eurent dès lors une base d'opération contre lui. Parmi les plus actifs étaient les amis de Jérôme, surtout le sénateur Pammachius, homme fort pieux, qui avait renoncé au monde et se consacrait aux œuvres de charité. Ils dénoncèrent Jovinien au pape Sirice ; celui-ci réunit son clergé, et, quand il eut été établi que les nouvelles doctrines étaient incompatibles avec la « loi chrétienne », Jovinien et huit de ses adhérents furent excommuniés comme propagateurs d'hérésie. Avis de cette sentence fut aussitôt donné à Milan par trois prêtres romains, que Sirice chargea d'y porter une sorte de lettre circulaire [3]. Jovinien y était déjà,

[1] Jovinien ne niait pas la conception virginale du Christ.

[2] Grâce à cette doctrine, Jovinien (ou plutôt son souvenir) joua plus tard un rôle dans les controverses entre pélagiens et antipélagiens, qui se le jetèrent mutuellement à la tête.

[3]. J. 260.

espérant sans doute arranger son affaire avec l'aide de la cour. Il se trompait. Ambroise n'avait guère besoin d'être excité contre les ennemis de la virginité. Il réunit autour de lui quelques évêques et prononça contre Jovinien un supplément de condamnation [1]. L'empereur, averti par les légats, ne fit aucun accueil aux hérétiques : ils furent même chassés de Milan [2]. Un peu plus tard (396), deux moines de Verceil, en rupture de profession, se mirent aussi à prêcher contre l'ascétisme. Ambroise écrivit à l'église de Verceil, dans les termes les plus sévères, traitant les novateurs d'épicuriens [3]. Augustin, lui aussi eut occasion d'écrire contre les doctrines de Jovinien [4].

Mais ces réfutations se produisirent un peu plus tard. Sur le moment, Pammachius, que les sentences de Rome et de Milan n'avaient pas suffi à calmer, eut l'idée de faire intervenir Jérôme. De celui-ci, depuis quelques années, on n'entendait plus parler. Plongé à Bethléem dans ses études bibliques, il semblait avoir tourné le dos pour

1 Lettre 42, adressée au pape Sirice. Le concile de Milan va un peu loin en assimilant au manichéisme les idées de Jovinien. Autant que nous sommes renseignés, il n'y a rien de commun entre les deux systèmes.

2 Dans une loi du code théodosien (XVI, 5, 53) Jovinien est représenté comme tenant des conciliabules aux environs de Rome. Il est prescrit de le déporter, lui et ses adhérents, en des îles diverses. La loi est datée de 412 ; le nom du préfet auquel elle est adressée conduirait plutôt à l'année 398. Du reste, le nom de l'hérétique est, dans la tradition manuscrite, *Jovianus* et non *Jovinianus*. Il est en somme assez douteux qu'il soit ici question du notre Jovinien.

3 *Ep*. 83, v. 396.

4 C'est le sujet de son *De bono coniugali*.

toujours à la Babylone d'Italie. S'il y écrivait, c'était pour engager ses amis à rejoindre en Palestine la colonie qu'il y avait fondée avec Paule et Eustochium et pour vanter la béatitude des Saints Lieux. Cependant il lui restait des souvenirs. Ni saint Paul, ni les prophètes, qu'il commentait assidûment, ni Origène qu'il traduisait avec ardeur, ne lui faisaient oublier Cicéron ; si bruyamment qu'il célébrât les charmes de la Terre-Sainte ou les vertus des solitaires palestiniens [1], Rome vivait toujours au fond de son âme. Pammachius lui fit passer le livre de Jovinien.

Quelle aubaine ! La virginité, l'ascétisme tout entier à défendre, et cela devant le public de Rome, et contre un adversaire qui ne savait pas écrire [2] ! Jérôme s'abandonna à sa verve. En peu de semaines il eut rédigé ses deux livres contre Jovinien, et Rome en retentit bientôt. Malheureusement il avait dépassé la mesure, et ce n'est pas contre Jovinien, écrasé par les sentences officielles, que l'opinion se déchaîna, mais contre l'imprudent controversiste qui, sous prétexte de défendre l'ascétisme, mettait les gens mariés dans la situation la plus désagréable. Pammachius se repentit d'avoir évoqué un tel auxiliaire ; il fit ce qu'il put pour retirer de la circulation la malencontreuse philippique. Le prêtre Domnio, autre ami de Jérôme, en relevait de son côté les passages les plus fâcheux et tous deux avertissaient le solitaire.

1 Ses vies de Malchus et d'Hilarion sont de ce temps-là.

2 Il le cite en le réfutant : ses extraits donnent en effet l'idée d'un auteur peu soucieux de son style.

Jérôme se mit sur la défensive. Il commença par expliquer modestement à ses amis que ses livres n'étaient pas de ceux qu'on pût à son gré supprimer ou expurger : le public leur faisait si grand accueil qu'ils étaient, aussitôt écrits, dans les mains de tout le monde. Quand aux objections qu'on lui faisait, il était naturellement d'avis qu'elles n'avaient pas le sens commun.

En Jérôme le vieil homme ne se pressait pas de mourir. Au moment où il partait en guerre contre Jovinien, il venait de publier son *De viris illustribus*, où ses jugements littéraires se ressentent si fort de ses amitiés et de ses rancunes. C'est ainsi qu'il se contente de nommer Ambroise, sans dire un mot de ses écrits, « de peur qu'on ne l'accuse de flatterie ou que l'on n'inculpe sa véracité ». La flatterie n'était pas à craindre, car, en dehors de quelques mentions banales, il ne parlait jamais d'Ambroise que pour le décrier. Amplement paré lui-même des plumes d'Origène et d'Eusèbe, il trouvait à redire aux emprunts qu'Ambroise avait faits aux auteurs grecs ; il avait même pris la peine de traduire l'ouvrage de Didyme sur le Saint-Esprit, afin que le public latin pût juger de ce que, sur un sujet semblable, une déplaisante corneille (*informis cornicula*, lisez saint Ambroise) devait au docteur alexandrin. C'est dans une intention aussi charitable qu'il avait mis en latin les homélies d'Origène sur saint Luc. Dans sa Chronique il avait malmené Cyrille de Jérusalem et saint Basile, traitant le premier d'arien et prétendant que les mérites de l'évêque de Césarée étaient annihilés par son orgueil. De Jean Chrysostome,

dont l'éloquence, au moment où Jérôme écrivait son *De viris*, tenait Antioche attentive et resplendissait sur tout l'Orient, il ne connaît qu'un petit traité sur le Sacerdoce. Il devait plus tard aggraver singulièrement ses torts à l'égard de cet homme illustre. Mais Basile avait été l'ami de Mélèce, Chrysostome était prêtre de Flavien : les rapports de Jérôme avec la petite église d'Antioche expliqueraient, dans une certaine mesure, la mauvaise humeur qu'il leur témoigne. Il est plus difficile de voir pourquoi il voulait si peu de bien à l'évêque de Milan, lui aussi partisan de Paulin, lui aussi champion de l'ascétisme et patron de la virginité. Y aura-t-il eu quelque froissement entre les salons pieux de Marcelle et de Marcelline, ou Ambroise, qui vint à Rome en un moment (382) où Jérôme s'y trouvait aussi, aura-t-il égratigné par mégarde le plus sensible des épidermes ? Nous n'en savons rien.

Fort discret sur la littérature d'Ambroise, et, en général, des auteurs qui ne lui plaisaient pas, Jérôme est heureusement moins réservé sur la sienne. Son *De viris* se termine par un long chapitre où il dresse le catalogue complet de tout ce qu'il avait publié jusqu'à l'année 392. Ce n'est pas peu de chose. Si Jérôme avait mauvais caractère, au moins ne perdait-il pas son temps.

CHAPITRE XVI

L'Orient chrétien sous Théodose.

Etablissements chrétiens au nord du Danube. — Ulfila et la conversion des Goths. — Les sectes. — La convocation de 383. — Divisions chez les ariens et les eunomiens. — Les Novatiens. — Sectes enthousiastes : les Messaliens. — Amphilochius, évêque d'Iconium. — Grégoire de Nysse. — Grégoire de Nazianze. — Epiphane et les hérétiques. — Apollinaire, sa doctrine, sa propagande. — Diodore de Tarse. — Flavien et Chrysostome. — Le schisme d'Antioche : concile de Césarée. — Eusèbe de Samosate. — Edesse et ses légendes : saint Ephrem. — La Palestine. — Cyrille de Jérusalem. — Le pèlerinage : visite de Grégoire de Nysse. — Rufin et Jérôme. — L'Arabie : le culte de Marie. — Titus de Bostra et ses successeurs. — Le concile de 394.

1° — *L'arianisme chez les Goths.*

La propagande chrétienne, en Occident, n'avait guère dépassé les frontières ; elle avait encore trop à faire à l'intérieur pour s'engager dans les missions lointaines. Dn reste les Scots et les Pictes, au delà de la Bretagne romaine, les Saxons, Francs et Alamans, dans la Germanie indépendante, étaient, avec l'empire, en état de perpétuelle hostilité. On avait déjà assez de peine à les empêcher d'y porter le ravage sans parler d'aller chez eux les évangéliser. Sur quelques points, en Germanie supérieure (*Agri Decumates*) et du côté des Karpathes (Mésie et Dacie), les établissements romains avaient jadis débordé la ligne du Rhin et celle du Danube; mais tout

cela avait été submergé par les invasions du milieu du IIIe siècle, puis, finalement, l'empire avait abandonné ces positions excentriques. Il est possible que le christianisme s'y fût déjà implanté en quelques endroits ; mais de cela nous n'avons ni indice ni témoignage.

La situation se maintint telle jusqu'à la fin du VIe siècle. Sauf vers les bouches du Danube, il n'est nulle part question d'églises établies au delà des frontières, mais bien plutôt d'églises détruites, en territoire romain, par les incursions des barbares.

Au delà du bas Danube, le légat de Mésie inférieure avait surveillé longtemps le passage entre l'angle S.E. du plateau transylvanien et la mer Noire. Sa protection s'étendait, sur le littoral de celle-ci, à divers établissements grecs, comme les villes de Tyra et d'Olbia, à l'embouchure du Tyras (Dniestr) et du Borysthène (Dniepr), celle de Cherson (Sébastopol) et le petit royaume de Bosphore (Kertch), à l'entrée de la mer d'Azow. Tyra et Olbia, antiques colonies de Milet, étaient, sous l'empire, en grande décadence; l'hellénisme s'y voyait de plus en plus opprimé par la barbarie. On n'en entend plus parler après Alexandre Sévère, ce qui donne lieu de croire qu'elles furent détruites par les Goths. Il n'en fut pas de même de Cherson et de Bosphore : ces deux cités, diverses d'origine et d'institutions, l'une démocratique, l'autre monarchique, eurent sans doute beaucoup à souffrir des nouveaux barbares, et dans leur commerce et dans l'influence politique qu'elles exerçaient chez les Scythes et les Sarmates ; cependant elles se maintinrent et continuè-

rent à vivre jusqu'au moyen-âge. Le christianisme s'y établit d'assez bonne heure: un évêque de Bosphore assistait au concile de Nicée (325) [1], un évêque de Cherson, à celui de Constantinople (381).

Les Goths eux-mêmes furent touchés par la propagande évangélique, dès le temps où ils habitaient au voisinage de la mer Noire. On peut même dire que leurs origines chrétiennes se rattachent aux terribles invasions dont ils affligèrent l'empire vers le milieu du IIIe siècle. De leurs expéditions en Asie-Mineure ils ramenèrent, entre autres captifs, plusieurs chrétiens, qui leur enseignèrent avec succès la doctrine du Christ [2]. Des clercs se trouvaient parmi eux; ils organisèrent les premiers groupes de convertis. Les églises de Bosphore et de Cherson, ainsi que celles du bas Danube, ne purent manquer d'offrir des points d'appui à la propagande. Au concile de Nicée il y avait un évêque de « Gothie », appelé Théophile. Certains indices donnent lieu de le rattacher à un groupe de populations germaniques qui finit par s'établir en Crimée, abandonnant la vie nomade, pendant que la

1 Κάδμος Βοσπόρου. Un autre évêque de ce siège périt en 358, à Nicomédie, sous les ruines de l'église, renversée par un tremblement de terre. Sozomène (IV, 16) le mentionne sans indiquer son nom. Sur les antiquités chrétiennes de Kertch, voir l'article de J. Kulakowsky, dans le *Römische Quartalschrift*, t. VIII (1894), p. 309 et suiv.

2 Philostorge (II, 5) et Sozomène (II, 6) sont d'accord là-dessus. C'est peut-être un de ces captifs que l'Eutychès cappadocien dont il est question dans une lettre de saint Basile (*Ep.* 165).

masse des Goths et de leur clientèle s'écoulait vers l'Occident [1].

Quelques ascètes mésopotamiens avaient été exilés en Scythie, vers les dernières années de Constantin, peut-être un peu plus tard. Leur chef était un certain Audius. Le clergé officiel leur reprochait, outre un genre de vie assez bizarre, une insubordination insolente à l'égard de la hiérarchie, quelques doctrines erronées, l'anthropomorphisme entre autres, enfin leur opposition au décret pascal du concile de Nicée [2]. C'étaient des gens très zélés ;

[1] Au temps de saint Jean Chrysostome ces Goths recevaient leurs évêques de Constantinople. Lui-même il leur en ordonna un, appelé Unila, dont il dit beaucoup de bien (*Ep.* 14). Unila mourut pendant son exil, ce qui lui donna beaucoup d'inquiétudes, car il ne voulait pas que le successeur fût consacré par l'intrus Arsace (*Ep.* 206, 207). Cette mission était en rapport avec un monastère goth de Constantinople, celui de Promotus. En 547, des Goths de Crimée, que Procope (*Bell. Goth.*, IV, 5) appelle Tétraxites, demandèrent un évêque à Justinien. Ils habitaient le long de la mer d'Azow. D'autres Goths sont signalés par le même écrivain (*De aedif.*, III, 7) comme sédentaires, agriculteurs et alliés de l'empire, auquel ils pouvaient fournir 3.000 combattants. Ils habitaient dans la région maritime, autour d'une localité appelée Dory. C'est de ce côté, c'est-à-dire à l'est de Cherson, que se trouvait l'évêché de Gothie, marqué dans les notices byzantines depuis le x[e] siècle (Νέα τακτικά) ; les notices plus anciennes ne le mentionnent pas. Il est possible que toutes ces données se rattachent à un seul et même évêché, qui, depuis Théophile, aurait représenté le groupement religieux des Goths et autres barbares établis en Crimée. Mais cela n'est pas sûr ; il faudrait, en tout cas, admettre des changements de résidence et peut-être des intermittences.

[2] Ce décret fut canonisé à nouveau par le concile d'Antioche (c. 1). Sur les Audiens, la meilleure source est Epiphane, *Haer.*, LXX. Théodoret (*H. E.*, IV, 9) ajoute quelques traits nouveaux,

l'évangélisation des Goths les tenta. Ils s'y mirent avec ardeur et obtinrent quelques succès ; ils arrivèrent même à organiser des monastères. Après la mort d'Audius, un autre mésopotamien, Uranius, prit la direction de la secte. Tous deux étaient évêques, il est vrai d'ordination irrégulière. Ils ordonnèrent de leur côté quelques-uns de leurs convertis, notamment un certain Silvanus.

Mais l'effort le plus considérable fut celui de l'évêque Ulfila. Celui-ci, en dépit de son nom germanique, descendait d'une famille de captifs cappadociens, enlevés sous l'empereur Valérien [1]. Vers l'âge de trente ans il exerçait les fonctions de lecteur, sans doute dans quelque église de mission, lorsqu'il fut désigné par le roi des Goths pour faire partie d'une ambassade auprès de l'empereur Constance. Les évêques de la cour le virent [3], et, augurant bien de ses aptitudes, le consacrèrent évêque pour sa nation. Ulfila, rentré chez lui, se mit à l'œuvre avec le zèle le plus intelligent. Ce fut l'initiateur de la nation gothique à la civilisation romaine et chrétienne. Il constitua un alphabet, qui remplaça fort avantageusement la vieille écriture runique, et traduisit en gothique la plupart des

qui correspondent vraisemblablement à un développement ultérieur. Sur l'attitude des Audiens dans la question pascale, voir mon mémoire *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans la *Revue des q. hist.*, t. XXVIII (1880), p. 29.

1 Dans le bourg de Sadagolthina, près de Parnassos.

2 Philostorge, II, 5 : ὑπὸ Εὐσεβίου καὶ τῶν σὺν αὐτῷ ἐπισκόπων. Plutôt par un de ceux-ci, car Eusèbe était sans doute déjà mort.

livres saints [1]. Un grand nombre de ses compatriotes embrassèrent le christianisme. Le roi Hermanaric finit par s'inquiéter de voir tant de ses compagnons d'armes passer à la religion des Romains. Il se fâcha et ordonna à tous les missionnaires, ceux d'Audius comme ceux d'Ulfila, de repasser le Danube. Les Audiens rentrèrent en Orient; Ulfila et ses disciples, qni l'avaient suivi en grand nombre, furent autorisés à s'installer dans la province de Mésie inférieure, près de la ville de Nicopolis. Cet exode eut lieu en 349 environ. Ulfila vécut encore trente-trois ans. Il était arien. En 360 il assista au concile de Constantinople et joignit son suffrage à ceux qui approuvèrent la formule de Rimini. En 383, mandé par l'empereur Théodose avec les chefs des autres groupes dissidents, il fit de nouveau le voyage de la capitale, où il mourut aussitôt son arrivée. La confession de foi qu'il avait préparée et qui fut son testament spirituel nous est parvenue : c'est l'arianisme le plus net [2].

1 Philostorge, II, 5. Il n'aurait omis que les livres des Rois, jugeant inutile de mettre tant de récits de batailles sous les yeux d'un peuple qui n'était que trop porté à la guerre. C'est ce que dit Philostorge. A ce compte-là, Ulfila aurait dû faire d'autres coupures dans l'Ancien Testament.

2 Aux renseignements des historiens du v[e] siècle (Philostorge, II, 5; Socrate, II, 41; IV, 33; Sozomène, IV, 24; VI, 37) nous pouvons joindre maintenant des pièces contemporaines conservées dans le traité de l'évêque arien Maximin contre saint Ambroise. Ce traité, transcrit dans les marges du manuscrit 8907 de Paris, a été étudié d'abord par Waitz, *Ueber das Leben und die Lehre des Ulfilas*, Hanovre, 1840 ; puis par Bessell, *Ueber das Leben des Ulfilas*, etc. Göttingen, 1860. Il a été publié intégralement — autant que le permet l'état du manuscrit — par M. Kauffmann, *Aus der Schule*

La mesure prise par le roi des Goths contre l'évêque Ulfila n'arrêta pas complètement la propagande transdanubienne. L'évêque de Thessalonique, Acholius, s'y intéressait efficacement. Mais les temps devenaient de plus en plus difficiles. Les Goths voisins du Danube avaient soutenu la compétition de Procope contre Valens; de là, quand celui-ci se fut débarrassé de son rival, une guerre qui dura trois ans (367-369). Les prédicateurs de la religion romaine subirent le contre-coup de ces hostilités. Plusieurs histoires de martyrs se rapportent à ce temps-là. La mieux documentée est celle d'un saint Sabas, noyé dans la rivière Buseu [1], en 372. D'autres furent brûlés, quelquefois en masse, dans les tentes qui servaient d'églises [2].

Ainsi préparée, la conversion générale s'opéra à la suite d'un grave événement politique. Les Huns, débor-

des Wulfila, dans le t. I des *Texte und Untersuchungen zur altgermanischen Religionsgeschichte,* Strasbourg, 1899. Il contient (p. 73-76) un long extrait d'une lettre où Auxence, évêque de Dorostorum et disciple d'Ulfila, racontait la vie de son maître. C'est à la fin de ce morceau que se trouve le Credo d'Ufila : « Ego Ulfila episkopus et confessor semper sic credidi et in hac fide sola et vera » transitum facio ad dominum meum. »

[1] Μούσεον, affluent de droite du Sereth. L'événement eut lieu le 12 avril, qui est le jour de la fête.

[2] Socrate, IV, 34; Sozom., VII, 37; Basile, *Ep.* 164, 165; Ambr., *Ep.* 15, 16; *in Luc.*, II, 37; Aug., *De civ. Dei*, XVIII, 42; voir aussi les traditions hagiographiques sur les saints Batbusius et Vereas (26 mars), sur saint Nicetas (15 sept.) et saint Sabas (12 avril). Les restes de ces martyrs furent transportés respectivement à Cyzique, à Mopsueste et à Césarée de Cappadoce. Les restes de saint Sabas furent recueillis et expédiés à saint Basile par le duc de Scythie, Junius Soranus, son compatriote

dant la ligne du Don, rejetèrent les Goths sur le Dniestr d'abord, puis sur le Sereth, menaçant de les pousser plus loin encore. Acculés au Danube, les vaincus eurent l'idée de demander asile à l'empire romain. Ils y furent accueillis comme hôtes et auxiliaires (376) ; mais bientôt ils s'y conduisirent en maîtres, et, depuis le désastre d'Andrinople (378), leur histoire se poursuit, non plus au voisinage, mais à l'intérieur même de l'empire. Au moment où ils y pénétrèrent, la confession de Rimini représentait le christianisme officiel; l'église de Constantinople était dirigée par un évêque arien. Mais ceci dura peu ; le gouvernement de Gratien et de Théodose prit nettement position pour la foi de Nicée. De ce côté, les barbares ne purent subir aucune pression sérieuse. Mais l'épiscopat était partagé. Si les évêques de Tomi [1] et de Marcianopolis [2] étaient des colonnes de l'orthodoxie, Auxence de Dorostorum [3] était un fervent disciple d'Ulfila ; Palladius de Ratiaria [4] avait de longs états de service dans le camp arien, et ils n'étaient pas les seuls. Mais c'est surtout Ulfila qui compte en cette affaire. Quel initiateur était plus recommandé à la nation gothique et à ses chefs? Avec lui le culte chrétien revêtait des formes nationales; il se célébrait en gothique ; c'est dans cette langue que l'on prêchait et que l'on priait. Il est vrai que, pour le symbole, il n'était pas d'accord avec les dépositaires ac-

1 L'évêque de Tomi était le seul de sa province de Scythie.
2 *Cod. Theod.*, XVI, 1, 3.
3 Sur Auxence, cf. ci-dessus, p. 552.
4 Ci-dessus, p. 473 et suiv.

tuels de l'autorité impériale; mais il l'avait été sous le gouvernement de Constance et de Valens. Qui pouvait dire qu'un nouveau revirement fût impossible ? Et après tout, était-il si urgent d'effacer toute distinction religieuse entre Goths et Romains?

Que l'on ait ou non raisonné ainsi sur la situation, le fait est qu'elle se dessina bientôt de telle manière que l'arianisme, à mesure qu'il perdait du terrain chez les sujets de l'empire, en gagnait chez ses « alliés ».

Et ce n'est pas seulement sur le bas Danube qu'il en fut ainsi. Tout le long de ce fleuve, les barbares qui bordaient la frontière passèrent les uns après les autres au christianisme, et au christianisme arien [1]. Les circonstances étaient à peu près les mêmes. En Pannonie, comme en Mésie, les églises avaient été dirigées par des prélats ariens. Si, de ce côté, on ne trouve pas l'équivalent d'Ulfila, il faut bien reconnaître que l'exemple des Goths contribua beaucoup à décider les autres nations germaniques. L'arianisme commence, en ce moment, une nouvelle carrière. Goths de l'ouest et de l'est, Burgondes, Suèves, Vandales, Lombards, vont en faire leur religion nationale; dans les provinces arrachées par eux à l'empire ils remettront en honneur la confession de Rimini ; jusqu'au VIe et au VIIe siècle elle y tiendra en échec la foi

[1] A noter cependant l'histoire de Fritigil, reine des Marcomans, que saint Ambroise avait catéchisée par lettre (Paulin, *Vita Ambr.*, 36). Elle persuada au roi son mari de se donner aux Romains et vint elle-même à Milan, où saint Ambroise venait de mourir.

de Nicée. Mais ce sont là des développements postérieurs et occidentaux. Pour le moment tout ce qu'il y a lieu de relever, c'est que, même à l'intérieur de l'empire, tant en Orient qu'en Occident, et parmi les populations romaines, l'arianisme va profiter du prestige de ses nouveaux adhérents. Inutile de songer à l'extirper de l'armée ; les Goths s'imposent désormais comme troupes auxiliaires, et cela sous le commandement de leurs chefs nationaux ; du reste, même dans les rangs de l'armée régulière et de son état-major supérieur, ils sont largement représentés. Il faut compter avec eux, sur ce point comme sur tant d'autres.

2° — *Théodose et les sectes.*

Les sectateurs barbares de l'arianisme n'étaient pas seuls à réclamer l'attention de l'empereur Théodose. Il avait été relativement aisé de remettre les églises aux prélats orthodoxes et de faire pleuvoir les sentences conciliaires sur les partisans de Démophile et d'Eunome. L'accord des esprits ne se faisait pas aussi rapidement. Evincé des édifices officiels, l'enseignement hérétique se maintenait dans les conventicules ; l'esprit d'Aèce y soufflait toujours. On avait beau exiler Eunome ; il trouvait partout le moyen d'entretenir la controverse. C'est surtout à Constantinople qu'elle sévissait. On en était assailli dans la rue, sur les places publiques ; il n'y avait pas de carrefour où l'on ne discutât avec fureur sur les

choses les plus incompréhensibles. Le changeur à qui l'on s'adressait pour avoir de la monnaie vous parlait de l'engendré et de l'inengendré ; le boulanger, au lieu de vous indiquer le prix du pain, déclarait que le Père est le plus grand et que le Fils lui est soumis. Vous demandiez un bain : « Le Fils vient sûrement du néant », répondait le baigneur anoméen [1].

Théodose eût bien désiré mettre un terme à ces divisions et n'avoir pas à sévir contre des dissidents, qui, après tout, étaient, pour la plupart, des gens convaincus et tranquilles. Il se figura que, par son intervention directe, il obtiendrait quelques résultats [2]. Après les deux réunions conciliaires de 381 et de 382, il en convoqua une troisième, en 383, qui devait avoir le caractère d'un colloque entre les chefs des diverses confessions ; l'empereur y interviendrait et tâcherait de ménager une entente.

La réunion eut lieu en effet [3] ; elle se tint au mois de juin. Ulfila, malgré son grand âge, se transporta à Constantinople, où il mourut aussitôt arrivé. Nous avons encore la profession de foi qu'il entendait remettre à l'empereur. Eunome, à ce moment, résidait à Chalcédoine ;

[1] Grégoire de Nysse, *Or. de Deitate Filii et Sp. S.*, Migne, *P. G.*, t. XLVI, p. 557.

[2] Un récit légendaire rapporté par Sozomène (VII, 6) et Théodoret (V, 16 ; celui-ci y fait intervenir Amphilochius d'Iconium) représente Théodose comme hésitant, alors encore, entre l'arianisme et l'orthodoxie. Rien n'est plus invraisemblable.

[3] Kauffmann, *Aus der Schule des Wulfila*, p. 76. Cf. ci-dessus, p. 571.

il vint présenter la sienne, qui s'est aussi conservée [1]. Les autres, Démophile pour les Ariens, Eleusius pour les Macédoniens, en firent autant. A en juger par les documents d'Eunome et d'Ulfila, chacun s'était borné à déclarer sa croyance, sans faire le moindre pas vers la conciliation. Les explications orales ne témoignèrent non plus d'aucun désir d'entente. Suivant une tradition, les orthodoxes auraient proposé de s'en tenir à celle des formules qui reproduirait l'enseignement des anciens Pères, de ceux qui avaient vécu avant l'apparition de l'arianisme; cette demande n'aurait pas été accueillie [2]. Dans ces conditions il n'y avait qu'à persévérer dans les voies de rigueur, et c'est ce qui fut fait. Une nouvelle loi [3] interdit les réunions de culte, publiques ou privées, des Eunomiens, Ariens et Macédoniens, tout comme celles des Manichéens et sectes analogues. Les Novatiens seuls obtinrent qu'on tolérât leurs églises.

Il paraît bien, du reste, que, sinon en droit, au moins en fait, il en fut de même des Macédoniens et des Ariens. Leurs assemblées étaient prohibées, mais elles se tenaient tout de même et la police fermait les yeux [4], en dépit des réclamations de certains évêques. A quoi eût servi la rigueur ? Les sectes s'acheminaient toutes seules vers

1 Migne, *P. G.*, t. LXVII, p. 587, note 34; Mansi, t. III, p. 645.

2 Socrate, V, 10, qui exagère évidemment le rôle joué alors par les Novatiens.

3 *Cod. Theod.*, XVI, 5, 11, du 25 juillet 383; cf. XVI, 5, 12 et 13, du 3 décembre et du 21 janvier suivants.

4 Socrate, V, 20.

leur fin. Chaque jour elles perdaient des adhérents; ceux qui restaient s'exaltaient entre eux, se querellaient, faisaient schisme. Quand Démophile fut mort, on alla lui chercher un successeur en Thrace, un certain Marinus; d'autres ariens acclamèrent Dorothée, dépossédé de son évêché d'Antioche. D'accord sur le fond du dogme arien, les deux partis avaient découvert des points sur lesquels ils ne pouvaient s'entendre. Avant la création du Fils, Dieu pouvait-il être appelé Père ? Oui, disait Marin ; non, déclarait Dorothée. Un pâtissier syrien, Théoctiste, soutenait chaudement les idées de Marin; aussi les disciples de celui-ci avaient-ils reçu le sobriquet de Pâtissiers (*Psathyriani*). Ils avaient aussi l'appui de l'évêque des Goths, Selenas, successeur d'Ulfila. Cela leur créait une certaine respectabilité, mais ne les empêchait pas de se diviser encore : l'évêque psathyrien d'Ephèse, un certain Agapius, eut des difficultés avec Marin. C'est seulement en 419 que ces querelles intérieures s'apaisèrent [1].

Les Eunomiens, qui, du reste, n'étaient pas moins divisés entre eux, furent pourchassés avec plus de rigueur. J'ai parlé plus haut des exils successifs de leur prophète Eunome. Ces sectateurs semblent avoir pris plaisir à renforcer les différences qui les séparaient de l'orthodoxie. Ils allèrent jusqu'à modifier le rituel du baptême, duquel ils éliminèrent et la triple immersion et l'énumération des personnes divines. Une fois pourvus

[1] Socrate, V, 24.

d'un baptême spécial, ils ne tardèrent pas à le présenter comme le seul efficace et à rebaptiser ceux qui venaient à eux des autres sectes. C'est contre eux qu'on légifère en des rescrits sans cesse renouvelés[1], et que s'escriment de tous côtés les théologiens orthodoxes. De Basile d'Ancyre et de ses amis, saint Basile de Césarée avait hérité cette controverse : son frère Grégoire de Nysse la reprit après lui[2]. Chrysostome, à Antioche, prononça de nombreux discours contre les anoméens.

3° — *L'Asie-Mineure.*

Ce n'était pas seulement de ces dissidences récentes, toutes plus ou moins dérivées de l'hérésie d'Arius, que les évêques de Théodose avaient à se préoccuper. Les vieilles sectes organisées depuis le IIe et le IIIe siècle continuaient à subsister et à diviser l'Eglise. Les Novatiens, tolérés depuis assez longtemps[3], étaient très

1 *Cod. Theod.*, XVI, 5, 8, 11-13, 17, 23, 25, 27, 31, 32, 34, 36, 49, 58, 60, 65.

2 L' « Apologétique » d'Eunome, exposé doctrinal publié par ce docteur dans les premières années de sa carrière théologique, fut réfuté par saint Basile — qui nous en a ainsi conservé le texte — avant son élévation à l'épiscopat. Eunome répondit à Basile ; mais il prit son temps et sa réponse venait à peine d'être publiée, quand Basile mourut. L'évêque de Césarée y était attaqué personnellement et avec beaucoup d'aigreur. Ses frères, Pierre de Sébaste et Grégoire de Nysse, pensèrent qu'il y avait lieu de répliquer. Telle est l'origine des douze livres de Grégoire contre Eunome. — Apollinaire et Didyme avaient aussi écrit contre l' « Apologétique. »

3 Pour leur situation sous Constantin et Constance, voir le chapitre suivant.

nombreux à Constantinople et dans les provinces asiatiques de Bithynie, de Paphlagonie et de Phrygie. En ces pays de mœurs simples, le rigorisme trouvait toujours accueil. Leurs communautés les plus puissantes, celles qui donnaient le ton aux autres, étaient celles de Constantinople, de Nicomédie, de Nicée, de Kotyaeon (Kutahié). L'historien Socrate, très renseigné sur ce groupe religieux, raconte diverses choses sur les évêques novatiens de Constantinople, Acesius[1], qui vivait au temps du concile de Nicée et avait, paraît-il, rendu témoignage à l'*homoousios*, puis Agelius, persécuté avec les catholiques sous Constance et sous Valens. Agelius vivait encore en 383; il prit part au colloque religieux de cette année[2]. Dans ce petit monde rigoriste, il y avait quelques hommes distingués, qui, soit par tradition de famille, soit par attrait pour une piété épurée, s'y trouvaient plus à l'aise que dans les multitudes de la grande Eglise. Sous Valens, un d'entre eux, Marcien, après avoir fait carrière au palais impérial, fut élevé au presbytérat; il était fort instruit : ses croyances n'empêchèrent pas l'empereur de lui confier l'éducation de ses filles Anastasie et Carosa. Il profita de sa faveur pour faire adoucir les mesures de rigueur dont ses coreligionnaires avaient alors à souffrir[3]. Son fils Chrysanthe était, lui aussi, un homme en vue; il exerça sous Théodose les fonctions de consulaire d'Italie et de vicaire

1 Socrate, I, 10.
2 Socrate, II, 38 ; IV, 9; V, 10
3 Socrate, IV, 9.

des Bretagnes [1]. Un autre prêtre novatien, Sisinius, avait suivi jadis, en compagnie de Julien, les leçons de Maxime d'Ephèse. Agelius, avant de mourir, consacra évêques Marcien et Sisinius, en stipulant toutefois que Marcien exercerait le premier les fonctions épiscopales et que Sisinius serait son successeur.

C'est ce qui arriva. Marcien eut beaucoup de difficultés avec un de ses prêtres, Sabbatius, qui se mit à faire schisme à propos de la date de Pâques. C'était là une vieille querelle. Chez les Novatiens, comme chez les catholiques avant le concile de Nicée, il y avait deux manières de fixer la date pascale ; les uns tenaient compte de l'équinoxe, et c'était le plus grand nombre ; sur ce point les Novatiens de Rome et de Constantinople étaient d'accord avec la grande Eglise ; d'autres, comme les Orientaux avant Nicée et les Audiens après, s'en rapportaient aux calculs juifs. Ce dernier usage avait été canonisé, au temps de Valens, dans un concile tenu au bourg de Pazos, près des sources du Sangarius, par un certain nombre d'évêques novatiens de la région phrygienne. Marcien n'osa pas se mettre en conflit avec eux ; il fit décider dans un synode que chacun ferait la Pâque selon l'usage qui lui agréerait [2].

En Phrygie le foyer montaniste de Pépuze se maintenait ; il avait même assez de rayonnement pour provoquer des lois répressives. Les Montanistes, Priscil-

[1] Socrate, VII, 12.
[2] Socrate, IV, 28 ; V, 21.

lianistes [1], Phrygiens, Pépuziens, Tascodrugites, sont mentionnés de temps en temps dans le code théodosien [2]. Tous les ans ils célébraient, le 6 avril, une grande panégyrie, qui était pour eux la fête de Pâques [3]. On en convertissait quelquefois [4] ; mais plus on allait, plus ces vieilles sectes se cantonnaient dans un particularisme farouche. Il y avait aussi les partisans de l'encratisme obligatoire, isolés d'abord, maintenant groupés en confréries propagandistes, diverses de noms et d'observances, Encratites, Hydroparastates, Apotactiques, Saccophores [5]. Ceux-ci, comme leur nom l'indique, étaient vêtus de sacs. Une autre variété d'enthousiates se manifeste au moment où nous sommes, les Messaliens ou Euchites. Ces deux dénominations, dont la première est sémitique, l'autre grecque, pourraient se traduire par le mot Prieurs. Le mouvement qu'elles désignent, originaire de la région où le pays syriaque confine à l'Arménie, se propagea très vite en Syrie et en Asie-Mineure. Epiphane en parle dans son Panarion, écrit antérieur à la mort de l'empereur Valens. Au commencement, les Messaliens n'avaient aucune organisation. C'étaient des gens qui avaient renoncé à leurs biens, ne vivaient que d'aumônes, allaient et venaient, toujours priant et ne faisant autre chose. Le soir venu ils dor-

1 Disciples de la prophétesse Priscille; ne pas confondre avec les Priscillianistes d'Espagne.

2 *Cod. Theod.*, XVI, 5, 10, 40, 48, 57, 65.

3 Sozom., VII, 18.

4 Basile, *Ep.* 188.

5 Basile, *Ep.* 188, 189.

maient pêle-mêle, hommes et femmes, en plein air autant que possible. Des offices de l'Eglise et de ses jeûnes ils ne s'inquiétaient en aucune façon. Par la prière seule et par le détachement absolu des biens de ce monde ils se tenaient en rapport avec Dieu et ses saints, et en rapport si étroit qu'ils n'hésitaient pas à s'attribuer à eux-mêmes les qualifications d'anges, de prophètes, de patriarches, de Christs. Suivant eux le baptême n'efface que les péchés passés ; il n'empêche pas qu'en chaque homme il n'habite, dès sa naissance, un démon avec lequel il faut lutter sans cesse. La lutte contre les démons les préoccupait extrêmement ; quand elle s'exaspérait en eux, on les voyait faire le geste de lancer des traits, exécuter d'énormes bonds ou même se mettre à danser.

Ces derviches chrétiens étaient aussi faits que possible pour alarmer l'épiscopat d'alors, tout entier à la tâche de pacifier l'Eglise et d'y maintenir une bonne tenue. Le premier qui s'en occupa fut le métropolitain d'Iconium, Amphilochius : à la tête d'un concile tenu à Sidé en Pamphylie, il condamna sévèrement un tel genre de vie. Avis de cette condamnation fut donné à l'évêque d'Antioche, Flavien, qui assisté de quelques évêques, fit comparaître l'un des chefs messaliens, Adelphius, vieillard très avancé en âge. Il parvint, en usant de ruse, à lui faire avouer ses secrets, car la secte en avait et les dissimulait avec le plus grand soin. Une seconde fois, les Messaliens furent condamnés. Flavien, du reste, fit le nécessaire pour que sa sentence fût acceptée par les évêques de Mésopotamie et d'Arménie-

Mineure, pays où l'étrange secte avait jeté ses premières racines[1].

Il s'en faut que ces mesures disciplinaires et les proscriptions législatives dont elles furent suivies aient eu raison du messalianisme. Cette hérésie se maintint en Pamphylie et dans l'est de l'Asie-Mineure. En Arménie aussi elle donna longtemps des préoccupations.

Amphilochius d'Iconium, que nous avons vu paraître en cette affaire, était, sous Théodose, le personnage ecclésiastique le plus important de toute l'Asie-Mineure. En lui, bien plus qu'en ses proches, Basile avait trouvé un héritier. A vrai dire Amphilochius était son œuvre. Elevé à l'école de Libanius, qui lui conserva toujours beaucoup d'affection, puis avocat à Constantinople, il n'était pas resté longtemps dans le monde et vivait retiré en Cappadoce auprès de son père infirme, quand Basile, vers la fin de l'année 373, fut prié par les gens d'Iconium de leur choisir un évêque. Son choix tomba sur Amphilochius, qui n'avait guère dépassé la trentaine. Juste à ce moment, la ville d'Iconium devenait métropole d'une nouvelle province, celle de Lycaonie, formée aux dépens de la Pisidie et de l'Isaurie. De là certaines difficultés spéciales, qui obligaient le nouvel évêque à recourir souvent aux lumières de son illustre protecteur. Basile ne lui fit pas défaut. Nombre de ses lettres sont adressées à Amphilochius, notamment ses trois épîtres

[1] Sur cette affaire, voir Photius, cod. 52, qui dépouille un dossier de pièces officielles ; cf. Théodoret, *Haer. fab.*, IV, 11.

synodiques[1], qui passèrent plus tard dans les codes canoniques grecs avec une autorité analogue à celle que revêtent, dans les recueils latins, les décrétales des papes L'évêque de Césarée, outre qu'il trouvait dans cette direction un aliment à son zèle, était heureux d'avoir, dans le centre de l'Asie-Mineure, un homme de confiance, plein d'énergie et de dévouement. Par lui il pouvait rallier les bonnes volontés éparses en Phrygie, en Pisidie et jusque dans les provinces plus lointaines de Lycie et de Pamphylie. Amphilochius venait de temps à autre à Césarée, malgré la difficulté du voyage à travers le steppe central d'Asie-Mineure. Basile aussi se montra à Iconium. En 376 il y fit parvenir son traité du Saint-Esprit, qui fut lu en synode et envoyé par les soins d'Amphilochius aux provinces plus éloignées, comme préservatif contre la propagande des Pneumatomaques.

Sous une telle direction, Amphilochius, qui, avant de devenir évêque, ne s'était guère occupé de théologie, devint bientôt un homme de grande doctrine et une sorte d'oracle. De ses écrits, cependant, il ne nous reste guère que des fragments[2]. On a vu qu'en 381 il fut désigné, avec son voisin Optime, le métropolitain de Pisidie, comme centre des rapports ecclésiastiques dans le diocèse occidental d'Asie-Mineure. Ils paraissent avoir vécu tous les deux autant que régna Théodose[3]. Très liés

1 *Ep.* 188, 199, 217.

2 Sur Amphilochius, voir la monographie de Karl Holl, *Amphilochius von Iconium*, Tubingue, 1904. Cf. G. Ficker, *Amphilochiana*, 1re partie, Leipzig, 1906.

3 Amphilochius assista encore au concile de 394.

avec les frères de Basile et avec Grégoire de Nazianze, ils jouissaient, à Constantinople aussi, d'une précieuse amitié, celle de la célèbre matrone Olympias, qui rendit plus tard tant de services à Chrysostome [1]. C'est chez elle que mourut Optime.

En Cappadoce et dans les pays voisins la tradition de Basile vivait toujours, représentée par sa famille et ses amis. Emmélie avait assez vécu pour voir son fils évêque ; après elle, sa fille aînée, Macrine, dirigea le monastère d'Annesi, sur l'Iris, organisé par elles en face du lieu où Basile lui-même avait sa solitude. Macrine survécut quelques années à sa mère, quelques mois seulement à Basile. C'est près d'elle qu'avait été élevé le plus jeune de ses frères, Pierre, qui, peu après sa mort, fut élu évêque de Sébaste. Son autre frère, Grégoire de Nysse, assista à ses derniers moments ; leurs entretiens suprêmes forment le cadre de son dialogue « L'âme et la résurrection ».

L'évêque de Nysse, traité naguère d'un peu haut par son grand frère Basile, prenait maintenant beaucoup d'importance. Il était orateur ; on le recherchait pour les grandes oraisons funèbres et autres discours d'apparat. Lui que Basile trouvait trop simple pour aller négocier avec le pape Damase, il se vit attribuer par le concile de 381 [2] une mission de grande confiance auprès

[1] Palladius, *Dial.* 17.

[2] On hésite pour cette mission entre le concile d'Antioche en 379 et celui de Constantinople tenu deux ans plus tard. Je crois qu'il s'agit de celui-ci.

des évêques d'Arabie et de Palestine ; il est vrai qu'il en revint sans avoir réussi. C'était un théologien ; il écrivait contre Eunome [1] et contre Apollinaire ; on lui doit un remarquable exposé doctrinal, intitulé Grande Catéchèse, et bien d'autres menus traités. Ses vies de saint Grégoire le Thaumaturge et de sainte Macrine lui donnent rang parmi les hagiographes.

Comme tous les prédicateurs de ce temps, il disserta beaucoup sur l'Ecriture sainte. En exégèse tous les Cappadociens étaient tributaires d'Origène. Basile et Grégoire de Nazianze avaient formé ensemble, sous le titre de Philocalie, un recueil des plus beaux morceaux du docteur alexandrin. Cependant ils s'étaient abstenus de s'approprier celles de ses idées qui s'écartaient de l'enseignement reçu. Grégoire de Nysse fut moins réservé. Il se laissa séduire par la doctrine de la restauration dernière (ἀποκατάστασις), du salut universel destiné à s'étendre finalement aux plus méchants des hommes et aux démons eux-mêmes.

L'autre Grégoire, l'évêque démissionnaire de Constantinople, s'était retiré dans son pays de Nazianze. Avant de quitter la capitale il avait rédigé son testament, document curieux, qui s'est conservé parmi ses œuvres. A Nazianze il n'y avait pas d'évêque. Depuis la mort du vieux Grégoire le siège était resté inoccupé. Son fils n'avait nullement l'idée de s'y installer : ses prétendues translations lui avaient valu trop d'ennuis

[1] Ci-dessus, p. 579, note 2.

pour qu'il pût songer à s'en permettre une autre. Cependant il lui était impossible de se désintéresser de cette église. Il la dirigeait d'Arianze, un bien de sa famille, où il habitait ordinairement. Son aventure l'avait ulcéré. Le souvenir amer qu'il en conserva se traduit dans sa correspondance et dans ses vers. Car il écrivait beaucoup ; presque toutes ses lettres sont de ces dernières années. Il lui arrivait de passer le carême sans prononcer une parole, et c'était sans doute une grande pénitence, pour lui et pour les autres ; mais sa plume ne s'arrêtait pas.

Dans le clergé de Nazianze il y avait un parti apollinariste : cela compliquait la situation. Les évêques de la région, à leur tête Théodore, le nouveau métropolitain de Tyane, ne voyaient pas d'inconvénient à ce que la vacance se prolongeât sous un tel administrateur, et c'est ce qui fait qu'il était si difficile à Grégoire de donner un successeur à son père ; mais il y avait encore à craindre que, les évêques venant à consentir à l'élection, on ne leur amenât un candidat de foi suspecte. C'est dans ces circonstances que Grégoire écrivit à Cledonius, un des prêtres de Nazianze, deux lettres où il traite, contre les Apollinaristes, le sujet de l'Incarnation. Ces lettres eurent, par la suite, la même vogue que ses discours sur la Trinité ; dans les controverses des siècles suivants on les voit attestées sans cesse. Sur le moment elles n'eurent aucun effet à Nazianze. Les Apollinaristes, profitant d'une maladie qui tenait Grégoire éloigné, parvinrent à se donner un évêque. C'en était trop : Grégoire

protesta; le gouverneur le débarrassa de son intrus et les évêques de Cappadoce pourvurent enfin à la vacance de l'église menacée.

Il vécut encore quelques années, dans la retraite et les austérités, sans toutefois se désintéresser des affaires locales, ni même de la situation générale de l'Eglise. Par ses poésies il entendait faire concurrence à celles d'Apollinaire; il tenait l'œil ouvert sur ce parti, très actif alors. en dépit des condamnations dont il avait été accablé. Les Apollinaristes profitaient de la tolérance de Théodose, qui laissait volontiers dormir les lois sur les hérétiques, et de l'indolence de Nectaire, qui ne semblait pas d'humeur à les réveiller. Grégoire crut devoir, du fond de sa solitude, en faire des reproches à son successeur [1]. C'est sans doute à son intervention que les Apollinaristes durent la loi de 388, par laquelle leur organisation religieuse était proscrite à nouveau. Grégoire mourut en 389 ou 390.

L'île de Chypre était en relations constantes avec le sud de l'Asie-Mineure. Au moment où nous sommes, elle formait, au civil, une province à part, dont la métropole, Salamine, avait pour évêque Epiphane [2], un saint homme, réputé dans tout l'Orient. Le suffrage des Chrypriotes l'avait tiré, en 367, de son monastère d'Eleutheropolis en Palestine, où il avait mené longtemps une

1 *Ep*. 202.
2 Ci-dessus, p. 513.

vie austère et studieuse. J'ai déjà dit comment cette fondation monacale se rattache à un assez long séjour qu'Epiphane avait fait en Egypte, dans sa première jeunesse. Ce n'est pas seulement avec les solitaires qu'il y avait été en rapport; il avait rencontré aussi beaucoup d'hérétiques, dont les singularités excitèrent son attention. Il faillit même les connaître de trop près. Des dames gnostiques s'intéressèrent à lui et prétendirent l'initier à des cérémonies rédemptrices. Heureusement il commença par lire leurs livres, qui l'édifièrent sur les intentions des doctoresses: Joseph, cette fois encore, échappa au harem de Putiphar. Il se vengea de cette aventure en dénonçant à l'évêque du lieu tous les sectaires qu'il connaissait; l'évêque fit agir la police et quatre-vingts personnes furent chassées de la ville [1].

A ce temps-là, évidemment, remonte sa haine vigoureuse pour les hérétiques. Il commença de bonne heure à s'informer de leur histoire et à recueillir les livres et les documents propres à le renseigner. Cependant il n'écrivit rien avant d'être évêque. C'est à la sollicitation de quelques personnes de Syedra en Pamphylie qu'il rédigea d'abord, sur les hérésies trinitaires du temps, un traité intitulé *Ancorat*, à la fin duquel apparaît, pour la première fois, le symbole actuellement en usage sous le nom de symbole de Nicée Peu après, deux solitaires syriens, Acace et Paul, l'exhortèrent à entreprendre une réfutation générale de toutes les hérésies. Il y travailla

[1] *Haer.*, XXVI, 17.

plusieurs années, de 37 à 377; cette seconde compilation reçut le nom de *Panarion*. Quatre-vingts hérésies y sont décrites et combattues. La série s'ouvre par les sectes philosophiques, Stoïciens, Platoniciens, Pythagoriciens; puis on passe aux sectes samaritaines et judaïques; enfin, avec Simon, on aborde les hérésies chrétiennes. Les anciens auteurs d'hérésiologies, notamment Irénée et Hippolyte[1], sont mis à contribution très largement ; quelques réfutations d'hérésies spéciales, même des livres hérétiques, ont été dépouillés aussi. Enfin, sur beaucoup de points, surtout en ce qui regarde les dissidences contemporaines, Epiphane parle d'après son expérience personnelle. En plus d'un endroit il utilise des récits ou des faits recueillis par lui pendant son séjour en Egypte. En ce temps, déjà lointain, il était déjà l'homme simple et naïf qu'il resta toute sa vie. Ce n'est pas seulement aux dames carpocratiennes qu'il eut affaire. Les Mélétiens l'accaparèrent de leur côté et lui en contèrent sur leurs origines. Sur Origène aussi on lui en fit beaucoup accroire. Alors qu'il lui eût été si aisé de trouver l'histoire réelle de ce personnage dans les écrits de Pamphile et d'Eusèbe, il nous rapporte à son sujet d'absurdes légendes. Sans doute il n'y a pas lieu de lui reprocher son aversion pour les idées d'Origène. Bien d'autres avant lui les avaient réprouvées, Méthode surtout, dont il s'est approprié les polémiques. Mais pour lui Origène était l'auteur responsable de toutes les

[1] T. I. p. 313.

hérésies, qui sous ses yeux, déchiraient l'Eglise ; aussi ne perdait-il pas une occasion pour charger contre lui, avec une vértable fureur. Les cinq langues[1] qu'il savait, il entendait les employer à diffamer Origène dans tout l'univers.

Très orthodoxe, très enthousiaste d'Athanase, Epiphane ne pouvait manquer d'être pour Paulin contre Mélèce. Cela ne l'empêchait pas d'être en bons termes avec Basile et d'accepter les trois hypostases[2]. Bien qu'en Origène il ait maudit la culture hellénique, il n'était nullement ennemi de la science : il tenait Apollinaire en grande vénération et saint Jérôme l'eut pour ami. La chute d'Apollinaire l'attrista profondément ; mais il n'hésita pas à donner aux Dimœrites, comme il appelait les Apollinaristes, une place dans sa galerie d'hérétiques.

4° — *L'Apollinarisme.*

Apollinaire, on l'a vu plus haut[3], était, à Laodicée, èvêque d'une petite église analogue à celle de Paulin d'Antioche. C'était un homme de très vaste culture. De tous les chrétiens lettrés que l'Orient possédait alors, c'était de beaucoup le plus en vue, surtout le plus fécond

[1] Grec, égyptien, syriaque, hébreu, latin. Pour le latin, Jérôme (*Adv. Ruf.*, II, 22) dit qu'il savait cette langue *ex parte*. En fait il n'écrivit jamais qu'en grec, et très mal.

[2] Basile, *Ep.* 258.

[3] Ci-dessus, p. 342.

en œuvres de plume. Il avait combattu pour la foi commune, contre Porphyre, contre Eunome [1] ; sous Julien il avait tiré de la Bible toute une série de classiques, pour remplacer les auteurs de l'antiquité hellénique, interdits aux chrétiens. Son exégèse était célèbre. Répudiant l'ancien allégorisme, dont Origène et ses imitateurs avaient tant abusé, il expliquait les livres saints d'après leur sens naturel. Cette manière nouvelle était accueillie avec plaisir, bien qu'elle ne manquât pas d'inconvénients. Par sa méthode Apollinaire se trouva conduit à tirer de l'Apocalypse la promesse du règne de mille ans, d'une restauration terrestre du Temple et de la Loi. Le temps était loin où ces idées avait été populaires ; en Orient elles étaient fort démodées. Ces perspectives judaïsantes avaient fait tort à l'Apocalypse elle-même : beaucoup d'églises lui refusaient la qualité de livre canonique.

Mais c'est surtout par sa théologie qu'Apollinaire prêtait le flanc à la critique. Les amis de Mélèce, pour qui l'église de Paulin était suspecte de sabellianisme, ne se gênaient pas pour attribuer à Apollinaire des propos compromettants à ce point de vue [2]. Il semble cependant que sur la question trinitaire, il n'y ait eu rien de sérieux à lui reprocher. C'est sur un autre point que sa doctrine suscita des difficultés. Ici quelques explications sont nécessaires.

[1] D'après Epiphane, *Haer.*, LXXVII, 24, il aurait été exilé par les ariens.

[2] Basile, *Ep.* 129.

Au moment où paraît Apollinaire, l'Eglise a trouvé les formules par lesquelles elle va désormais expliquer comment elle entend le rapport entre l'unité de Dieu et la divinité de Jésus-Christ. L'être divin manifesté en Jésus est absolument identique au seul et unique Dieu que le christianisme reconnaisse ; il s'en distingue cependant par une spécialité évidemment mystérieuse, incompréhensible, qui, dans le langage du Nouveau Testament, sur lequel se règle celui de l'Eglise, a pour expression le rapport de Fils à Père. De là naît la distinction des personnes, comme, on dit en Occident, des hypostases, comme on dit en Orient. Aux deux hypostases ou personnes du Père et du Fils s'ajoute, par une distinction analogue, la troisième hypostase ou personne du Saint-Esprit. Ainsi est constituée la Trinité théologique ; ainsi la tradition chrétienne est formulée, aussi clairement que le comporte un tel mystère, dans la langue philosophique du temps.

Un autre problème restait à résoudre. Quel est au juste le rapport entre la forme humaine de Jésus et l'être divin qui s'est uni à elle? Quel degré de réalité humaine faut-il reconnaître au Christ que les apôtres connurent, avec lequel ils vécurent et conversèrent? Les chrétiens d'éducation hellénique, recrutés par les premières prédications aux païens, se trouvèrent tout d'abord tentés par une explication très naturelle à leur point de vue. La forme humaine, la vie humaine du Christ, y compris sa passion et sa résurrection, n'était qu'une succession d'apparences. N'était-ce pas ainsi que

les dieux se rendaient visibles? Jupiter et ses collègues, quand il se montraient sur terre, prenaient une forme matérielle, le plus souvent la forme humaine. On était familiarisé avec les opérations magiques qui changent l'extérieur des êtres et permettent aux esprits invisibles de se manifester. Dans la Bible elle-même il est souvent question d'apparitions divines; des histoires comme celle de Tobie et de son voyage avec l'ange Raphaël popularisaient l'idée d'êtres invisibles de leur nature, qui revêtaient à l'occasion des apparences humaines et semblaient alors appartenir à l'humanité. Il ne faut pas s'étonner que, dès le temps de Trajan, saint Ignace d'Antioche ait tant à faire avec l'incarnation apparente, le docétisme, comme on disait. Cent ans plus tard, son successeur Sérapion trouvait à Antioche une secte de « Docètes », avec son organisation et ses livres sacrés. Du reste, les Gnostiques et les Marcionites s'étaient tout de suite approprié cette conception, qui cadrait merveilleusement avec leurs idées dualistes. Au IVe siècle il y avait encore des Docètes à Antioche et nous voyons l'interpolateur des lettres d'Ignace faire campagne contre la christologie des apparences. En certains endroits elle avait pris des formes spéciales : on disait que la chair du Christ était venue du ciel, qu'elle représentait un anéantissement physique de la divinité, qu'elle ne devait rien au développement naturel par lequel l'enfant procède de sa mère. Athanase, déjà près de sa fin, écrivit sur ce sujet à l'évêque de Corinthe Epictète, autour duquel ces

idées avaient trouvé accueil. Peu après nous les voyons combattues par saint Basile, dans une lettre adressée aux gens de Sozopolis en Pisidie[1]. Au fond de ce système il y a toujours la préoccupation de l'incompatibilité entre les infirmités humaines et la majesté divine ; cette préoccupation ne disparut pas : on la retrouve dans les controverses des siècles suivants.

Loin de s'en alarmer, la mystique chrétienne, très heureusement formulée par Athanase, s'attachait avec ardeur à l'idée que Dieu a voulu revêtir toutes nos faiblesses pour les transformer en force divine, devenir homme pour nous diviniser : αὐτὸς γὰρ ἐνηνθρώπησεν ἵνα ἡμεῖς θεοποιηθῶμεν. Mais ces choses, s'il est possible d'en parler en langue religieuse, sont difficiles à exprimer en style philosophique. Il ne manquait pas de gens, au IVe siècle, qui croyaient tout arranger en disant que le Verbe divin avait pris en Jésus la place de l'âme, et que le Christ était composé d'un corps humain et d'une âme divine. Ainsi pensait Arius et il n'était pas le seul. Même parmi les catholiques intransigeants, même dans l'entourage d'Apollinaire, cette combinaison trouvait des partisans. Apollinaire, lui, était arrivé à une solution un peu différente. Partant de la distinction entre le corps, l'âme et l'intelligence, il admettait que Jésus avait eu de l'humanité un corps animé, mais que l'intelligence humaine (νοῦς) était remplacée chez lui par l'élément divin. En dehors de cet assemblage, il ne voyait pas moyen de

[1] Basile, *Ep.* 261.

sauver l'unité du Christ. Ceux qui se le représentaient comme formé de la divinité et d'un homme complet lui semblaient des insensés, capables de croire aux centaures, à l'hircocerf et autres êtres irréels.

Cette assertion, qu'Apollinaire traitait d'absurde, était cependant soutenue, à Antioche même, par un grand nombre de personnes qui n'étaient nullement étrangères à la culture théologique. Pour Diodore et les siens, l'intelligence, en Jésus, était une intelligence humaine. Ils ne niaient pas pour autant l'unité du Christ, et s'efforçaient de la concilier avec leur manière de voir. Peut-être leurs explications laissaient-elles à désirer ; on dut les compléter par la suite. Pour le moment c'est le système d'Apollinaire qui heurta le sentiment traditionnel.

Il fallut cependant un certain temps pour que l'on aboutît à un éclat. Lors du concile d'Alexandrie, en 362, la théorie était déjà connue ; Athanase, tout à la paix en ce moment, paraît avoir pris le change et s'être contenté d'explications habiles. Apollinaire lui avait concédé que le Christ avait possédé une âme et une intelligence, sans spécifier si cette intelligence était humaine ou divine. Il n'en avait pas demandé davantage. Apollinaire était si honoré, les vieux nicéens d'Orient s'estimaient si heureux de posséder un savant d'un tel mérite, qu'on avait une tendance à fermer les yeux sur ce que son enseignement pouvait avoir de critiquable. Tant que vécut Athanase, il ne paraît pas que la chris-

tologie de Laodicée ait fait scandale à Alexandrie[1]. Même en Syrie on mit quelque temps à se rendre bien compte de ce qu'on avait à lui reprocher.

Il semble, du reste[2], qu'avec Apollinaire lui-même la question soit longtemps restée dans le domaine de l'école et de ses polémiques. Diodore et Flavien échangeaient avec lui des réfutations ; il soutenait ses idées en des traités d'exposition. En dépit des désagréments dont ils étaient l'objet sous Valens, les catholiques d'Antioche trouvaient le moyen de se passionner pour ces choses. La querelle ne prit un caractère ecclésiastique que quand un des amis d'Apollinaire, Vitalis, prêtre de Mélèce comme Flavien et Diodore, les eut quittés pour passer à l'église de Paulin. A celle-ci il rendit d'abord un très grand service en lui procurant l'alliance de l'église romaine. Il fit le voyage d'Italie, vit le pape Damase, et en obtint des lettres où il reconnaissait Paulin. J'ai dit plus haut comment Damase, inquiet de ce que d'autres lui racontèrent sur Vitalis, se ravisa et prescrivit de ne

1 Les écrits d'Athanase contre Apollinaire sont dépourvus d'authenticité.

2 L'histoire d'Apollinaire est pleine d'obscurités ; les contemporains ne nous renseignent guère ; quant à ses écrits, ils ont été supprimés pour la plupart ou placés sous de faux noms. Dräseke, *Apollinarios von Laodicea,* dans les *Texte und Unt.*, t. VII (1892). a essayé de reconstituer son œuvre dogmatique ; mais toutes ses attributions ne sont pas également sûres. Les plus importants de ces écrits sont le traité Περὶ τῆς θείας σαρκώσεως τῆς καθ' ὁμοίωσιν ἀνθρώπου, reconstitué d'après les citations par Dräseke, *op. cit.*, p. 381, et la profession de foi Κατὰ μέρος πίστις (p. 369), mise sous le nom de saint Grégoire le Thaumaturge.

le recevoir qu'à certaines conditions. Les accepter eût été, pour Vitalis, trahir son attitude antérieure. Il resta fidèle à Apollinaire. Ecarté par Paulin et n'ayant plus de place dans l'église de Mélèce, il n'hésita pas à en fonder une autre: par ses soins et en sa personne, Antioche eut un troisième évêque, sans parler, bien entendu, de l'évêque officiel. Euzoïus, qui était arien. C'est alors qu'Epiphane, qui, de son île de Chypre, suivait attentivement tous ces mouvements, se décida à venir à Antioche voir ce qu'il y avait de vrai dans les rapports qu'on lui en faisait. Il causa avec Paulin, traité de sabellien par Vitalis: Paulin se disculpa sans difficulté. Quant à Vitalis, Epiphane vit avec plaisir qu'il répudiait les doctrines absurdes mises en avant par les docètes de divers types, mais avec regret qu'il professait le système du Christ imparfaitement homme, le Verbe faisant en lui les fonctions de l'intelligence [1]. Il le raisonna en vain et dut rentrer chez lui fort affligé.

Cependant le pape Damase, sans nommer Apollinaire, condamnait sa christologie, réprouvant en même temps ceux qui divisaient le Christ en deux personnes, le Fils de l'homme et le Fils de Dieu. De ce dernier système, personne en Orient ne se portait responsable; mais les Apollinaristes cherchaient toujours à y acculer leurs adversaires. Les évêques égyptiens exilés en Palestine avaient manifesté de leur côté contre Apolli-

1 Récit curieux de cette entrevue dans Epiphane, *Haer.*, LXXVII, 20-23.

naire[1]. Le nouveau dogme avait ainsi contre lui et Rome et l'Egypte orthodoxe. Il est étrange que Vitalis et Apollinaire aient eu l'idée de résister. Que pouvaient-ils attendre? Tout ce qui en Orient se ralliait autour de Mélèce et de Basile les tenait depuis longtemps en défiance ; n'étaient-ils pas de la petite Eglise? Maintenant que celle-ci les repoussait et que ses protecteurs d'Occident et d'Egypte les condamnaient expressément, sur quels appuis pouvaient-ils compter?

Ils se risquèrent pourtant. Outre les deux églises d'Antioche et de Laodicée ils en organisèrent une autre à Béryte, dont un certain Timothée devint évêque. D'autres évêques furent consacrés et envoyés au loin. Dès l'année 377, Basile se plaint amèrement de leur propagande; des émissaires se répandent partout, cherchant à diviser les églises. On a vu qu'au lendemain de la mort de Valens le parti essaya de mettre la main sur l'église de Constantinople et qu'il eut assez d'audace pour entreprendre quelque chose à Nazianze même contre l'illustre Grégoire.

Ces tentatives ne pouvaient avoir aucun succès. Rome, Alexandrie, Antioche, la petite église et la grande, multipliaient leurs condamnations; le concile œcuménique de 381 mit les Apollinairistes au catalogue des hérétiques, en même temps qu'il assurait en Orient la prépondérance de leurs adversaires les plus déclarés. Vinrent enfin, depuis 383, les lois impériales[2], qui les

[1] Basile, *Ep.* 265.

[2] *Cod. Theod.*, XVI, 5, 12, 13, 14, 33.

assimilèrent aux Eunomiens, Ariens et Macédoniens ; il leur fut interdit de tenir des réunions et d'avoir un clergé spécial.

Ainsi réprimé, le mouvement s'arrêta, ou plutôt il se dissimula. Une église apollinariste n'était plus possible, si jamais elle l'avait été ; il ne resta qu'une école, sans organisation apparente. Le maître vécut encore quelques années, dans une ombre que nous ne parvenons pas à percer. Il paraît avoir continué d'écrire. Quand il fut mort, ses disciples, pour sauver sa littérature, imaginèrent de la dissimuler sous des noms d'emprunt. De cette façon la circulation en fut maintenue ; Grégoire le Thaumaturge, Athanase, les papes Denys, Félix, Jules, furent appelés à couvrir de leur patronage les productions d'Apollinaire et de son école. Cette fraude eut un grand succès : elle fit beaucoup de victimes au siècle suivant [1].

5°. — *La Syrie.*

Diodore et Flavien, les deux champions de la foi orthodoxe aux tristes temps de Constance et de Valens, présidaient maintenant aux églises de l'Orient, l'un comme évêque de Tarse et métropolitain de Cilicie, l'autre comme évêque d'Antioche. Jusqu'à sa promotion à l'épiscopat (378), Diodore avait habité Antioche, où il était très considéré. C'était, comme Apollinaire, un

[1] Léonce de Byzance (?) *Adv. fraudes Apollinaristarum*, Migne, *P. G.*, t. LXXXVI 2, p. 1948.

savant homme, nourri dans la philosophie d'Aristote et versé dans l'exégèse la plus sérieuse. Il écrivait beaucoup, sur toutes sortes de sujets, pourvu qu'ils eussent un intérêt religieux. Ce n'est pas seulement contre les ariens et contre Apollinaire qu'il dirigeait ses polémiques ; païens et philosophes exerçaient aussi sa plume. Au milieu des frivolités de la grande ville il trouvait le moyen d'observer l'ascétisme le plus rigoureux. Sa maigreur était célèbre ; il ressemblait à un squelette. L'empereur Julien, qui le connaissait et ne l'aimait guère, prétendait que c'était un châtiment des dieux olympiques [1].

Au moment où Julien émettait cette idée, Diodore le maigre avait encore plus de trente ans à vivre. Avant de quitter Antioche il y forma deux jeunes gens appelés l'un et l'autre à une très haute renommée : Théodore, qui, comme son maître, se transporta par la suite en Cilicie, où il mourut évêque de Mopsueste, et Jean, plus tard surnommé Chrysostome, destiné à tant de succès oratoires et à de si lamentables tragédies. Théodore de Mopsueste est le père du « nestorianisme » ; Diodore en est l'aïeul. Adversaire acharné d'Apollinaire, il avait réussi à maintenir contre lui l'humanité absolue, intégrale, du Christ, et à sauver ainsi, pour les générations qui allaient suivre, le sens historique de l'Evangile. Mais il n'était pas parvenu à trouver, pour exprimer le rapport entre l'humanité de Jésus-Christ et sa divi-

[1] Julien, *Ep.* 79.

nité, une formule qui satisfît aux exigences religieuses de ce grave problème. Entre les deux « natures »[1] il n'admettait qu'un lien moral. Les termes de deux fils, de deux personnes, étaient évités : mais au fond, Diodore et les siens se figuraient le Christ comme un prophète « possédé » de la divinité, non d'une manière transitoire et partielle, comme les anciens prophètes d'Israël, mais d'une façon permanente, perpétuelle et complète. Avec ces idées on n'arrivait pas à ce contact, à cette pénétration, que réclament et la parole évangélique « Le Verbe s'est fait chair », et la formule mystique : « Dieu s'est fait homme pour nous diviniser ». On se rapprochait plutôt des conceptions soutenues jadis, à Antioche même, par Paul de Samosate.

En attendant les critiques, qui allaient bientôt venir et non plus seulement du côté apollinariste. Diodore était, pour le moment, en Orient, l'oracle théologique de l'église dominante.

Flavien, quand il devint évêque d'Antioche, était déjà très avancé en âge, car il se rappelait les discours d'Eustathe, l'un des Pères de Nicée. Il n'a laissé aucun renom d'écrivain. Comme Nectaire à Constantinople, c'était un bon et pacifique pasteur. Pour son troupeau le temps des luttes aiguës était passé ; le vieux combattant

1 « Deux natures » était le terme technique de Diodore ; « Une seule nature », celui d'Apollinaire (μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη), qui la légua à Cyrille d'Alexandrie et aux monophysites.

se reposait. Il put le faire avec d'autant plus de sécurité qu'il se trouva bientôt pourvu d'un admirable collaborateur dans la personne de Chrysostome. Comme Diodore, Théodore et Flavien lui-même, Jean était sorti d'une famille distinguée : Libanius l'avait eu pour élève. Il s'en félicita longtemps ; on dit même qu'au moment de mourir, l'illustre rhéteur désigna son disciple chrétien pour le remplacer dans sa chaire d'éloquence. Mais Jean avait d'autres visées. Mélèce l'avait baptisé et ordonné lecteur ; il vécut quelque temps auprès de son évêque, puis auprés de sa mère, quand Mélèce eut été envoyé en exil. Un beau jour il s'échappa au désert et s'en alla vivre parmi les moines, dans la montagne voisine d'Antioche. C'est vers le même temps que Jérôme se macérait, non loin de là, dans les solitudes de Chalcis. Leurs impressions sur les anachorètes d'Orient sont très différentes. Autant Jérôme est amer [1], autant Jean se montre enthousiaste. Sa belle âme, jeune, pure, confiante, ne voyait que saintes gens et actions édifiantes. Mais la rude vie du désert n'était pas faite pour lui ; au bout de six ans sa santé délabrée le ramena à Antioche (380). Mélèce venait d'y rentrer. Il le reprit dans son clergé, en qualité de diacre, et, en 386, Flavien l'éleva au presbytérat. Jean était déjà connu par plusieurs écrits, sur le sacerdoce, sur la vie monastique, sur la Providence ; son talent de parole s'était révélé en quelques essais. Flavien lui donna une chaire

[1] Ci-dessus, p. 477 et suiv.

et l'installa dans la vieille cathédrale, la Palée, comme on l'appelait. C'est de là que, pendant douze ans, coula sur la population d'Antioche un fleuve d'éloquence claire, d'une élégante simplicité, s'adaptant merveilleusement aux besoins du temps, au goût des antiochéniens, à leurs dispositions du moment. La Bible, expliquée sans raffinements allégoriques, en faisait le thème ordinaire ; parfois l'orateur entreprenait les Anoméens, encore nombreux et remuants, ou les Juifs, ou plutôt les chrétiens que sollicitait l'attrait des fêtes juives. Les grands jours de l'année chrétienne, les anniversaires des martyrs, variaient de temps en temps l'ordonnance des prédications. Il y avait aussi des événements extraordinaires, des moments d'émotion où l'inquiétude de tout un peuple passait dans l'âme de l'orateur et, s'y rencontrant avec le grand calme des saints, s'y transformait en discours d'une poignante élévation. C'est ainsi qu'en 387, à propos de quelque impôt nouveau, la populace se souleva, jeta bas les statues de l'empereur Théodose et de l'impératrice Flaccille, les traîna dans les rues et se mit à acclamer Maxime, l'usurpateur d'Occident. Il était aisé de prévoir quelle vengeance allait venir. On n'avait pas encore sous les yeux l'exemple de Thessalonique : il ne se produisit que l'année suivante. Mais on connaissait déjà la sévérité de Théodose et les emportements de sa colère. Pendant que le vénérable Flavien prenait, au milieu de l'hiver, le chemin de Constantinople, Chrysostome tenait en haleine les chrétiens d'Antioche, les réconfortait et profitait de leur angoisse présente pour

leur faire entendre de salutaires exhortations. Plus tard, en 395, on apprit que les Huns envahissaient l'Asie romaine ; on les vit jusqu'aux environs d'Antioche. Bonne occasion de prêcher la pénitence : Jean ne la manqua pas.

Mais le moment approchait où, victime de sa grande renommée, il allait être arraché à l'enthousiasme de ses compatriotes et transporté sur le théâtre de la capitale. En 398 Jean succédait à Nectaire comme évêque de Constantinople.

Le schisme qui divisait les catholiques d'Antioche n'était pas encore apaisé. Paulin se maintenait contre Flavien, fort de l'appui des Occidentaux et des Egyptiens. Quelque temps après le passage de Paule et de Jérôme[1], il sentit la mort approcher. De peur sans doute que sa coterie ne lui survécut pas et qu'un appel sérieux au cœur et au bon sens de ses fidèles ne les ralliât à la grande Eglise, il s'arrangea pour avoir un successeur. A cette fin, il jeta les yeux sur Evagre, l'ancien ami d'Eusèbe de Verceil[2], et le consacra lui-même, avant de mourir. Encore procéda-t-il seul à cette ordination, sans l'assistance d'aucun autre évêque[3]. Tout cela était

1 Ci-dessus, p. 484.

2 Ci-dessus, p. 402, 477.

3 Il lui eût sans doute été difficile d'en trouver en Syrie, où tout le monde était rallié à Flavien. Recourir à Epiphane ou aux égyptiens eût été malaisé, à cause de l'éloignement. Du reste ceux-là même ne se seraient pas prêtés à une ordination qui perpétuait inutilement le schisme. Ils ne soutinrent pas Evagre.

irrégulier au dernier point. Cependant les « Eustathiens » avaient de telles racines à Antioche et aussi de tels appuis au dehors, que l'on passa condamnation : Evagre fut accepté par la petite église.

Celle-ci, bien entendu, se recrutait de tous les mécontents de la grande. Quiconque avait à se plaindre de Flavien et de son clergé s'empressait d'aller chez Evagre. Les femmes surtout voletaient incessamment d'une communion à l'autre. Des deux côtés on se croyait catholiques; la préférence ne pouvait se fonder que sur des nuances très fugitives. Cela n'empêchait pas les disputes, les injures, les anathèmes. Le clergé de Flavien en était fort préoccupé [1]. Mais qu'y faire ?

Evagre ne fut reconnu ni par l'évêque d'Alexandrie ni par ceux d'Occident. Ceux-ci, quand même l'ordination eût été régulière, se seraient vraiment trop déjugés, si, après avoir tant protesté contre l'idée de donner un successeur à Mélèce, ils avaient approuvé qu'on remplaçât Paulin. Cependant ils ne se ralliaient pas à Flavien et continuaient de considérer ses droits comme problématiques. Ambroise menait cette campagne avec sa ténacité habituelle. Il avait voulu, en 382, faire comparaître Fla-

[1] Chrysost., *Hom. XI in Eph.*, 5, 6 (*P. G.*, t. LXII, p. 85-86) ; *Hom. de Anathemate* (*P. G.*, t. XLVIII, p. 945 et suiv.). Cavallera (*Le schisme d'Antioche*, p. 16) attribue cette dernière homélie à Flavien, à cause d'un passage d'Ignace d'Antioche, visé par les mots ἅγιός τις πρὸ ἡμῶν τῆς διαδοχῆς τῶν ἀποστόλων γενόμενος. Mais dans ce texte, l'orateur exprime simplement l'idée qu'Ignace a vécu dans une génération passée, voisine des apôtres ; il ne me paraît pas le présenter comme son prédécesseur sur le siège apostolique d'Antioche.

vien et Paulin ; maintenant il voulait qu'on envoyât en Italie Flavien et Evagre, et ne manquait aucune occasion d'importuner Théodose à ce sujet. Mais Flavien n'entendait pas que ses droits, évidents pour lui, fussent discutés par d'autres. Il trouvait toujours moyen d'échapper aux convocations [1]. En 391 Ambroise crut le tenir. Il avait obtenu la convocation d'un grand concile à Capoue, et Théodose, rentré en Orient, avait mandé près de lui l'évêque d'Antioche. Il le chapitra et voulut l'expédier en Italie ; mais Flavien allégua l'hiver, son grand âge : bref, il obtint qu'on le laissât rentrer chez lui. Le concile de Capoue se tint sans lui. De guerre lasse, on se rangea à l'idée de rétablir les rapports avec tous les évêques orthodoxes d'Orient, et, quant à l'affaire d'Antioche, d'en confier à Théophile le règlement définitif. Théophile convoqua donc les deux parties ; mais, cette fois encore, Flavien esquiva la comparution et se retrancha derrière des rescrits impériaux [2].

La chose n'était pas si simple que se l'imaginait Ambroise. Flavien et Evagre n'étaient pas des personnes à mettre sur le même pied, ni comme importance, ni comme légitimité. Théophile y mit des formes et le pape Sirice se prêta à des ménagements qui facilitèrent singulièrement la solution. L'évêque d'Alexandrie convoqua un concile à Césarée de Palestine. Il devait le présider, mais au dernier moment, il découvrit que les

[1] Théodoret, V, 23, ne peut fournir ici que des traits généraux, car son récit est inexact et confus.

[2] Ambr., *Ep.* 56.

nécessités de la guerre qu'il menait contre les dieux le retenaient à Alexandrie : l'assemblée, formée d'évêques syriens, entra tout naturellement dans les vues pacificatrices du pape. Celui-ci avait dit, en traçant le programme à suivre, qu'il ne fallait pas contrevenir au canon de Nicée où plusieurs évêques sont requis pour en consacrer un. C'était la condamnation d'Evagre. Sirice avait dit encore qu'il ne devait y avoir à Antioche qu'un seul évêque, légalement installé, en conformité avec les canons de Nicée. Dans cette description le concile reconnut Flavien, et le fit savoir à Théodose [1].

Peu après (394) Flavien, Nectaire et Théophile fraternisaient en concile à Constantinople [2]. Il est naturel de croire que Rome ne se montra pas plus difficile qu'Alexandrie et que les rapports furent rétablis sans tarder avec l'Occident. Une députation du clergé d'Antioche,

[1] Ce concile de Césarée n'est connu que depuis peu, par la publication d'une lettre où Sévère d'Antioche en parle ; il cite même un passage important d'un rapport adressé par cette assemblée aux empereurs Théodose, Arcadius et Honorius. On voit par ce document que le concile avait pris connaissance de trois lettres, une des « frères » (d'Occident?) à Théophile, une autre du concile de Capoue aux évêques d'Orient, une troisième de Sirice, évêque de Rome, en conformité de laquelle il rend son jugement (E. W. Brooks, *The sixth book of the select letters of Severus*, t. II (version anglaise), part. I, 1903, p. 223 ; on trouvera ce texte en français dans Cavallera, *Le schisme d'Antioche*, p. 286, où, pour la première fois, il a été tiré parti du document). Il va de soi que le concile dut informer de sa décision non seulement l'empereur, mais aussi le pape Sirice et Théophile ; de ces lettres, nous n'avons aucune nouvelle.

[2] Voir ci-dessous, p. 624.

conduite par Acace, évêque de Bérée, se rendit à Rome[1]. Théophile y envoya en même temps un prêtre vénérable de son église, Isidore. L'accueil qu'ils reçurent et les lettres qu'ils emportèrent mirent fin à cette longue contestation. Mais la petite église se maintint encore. Evagre mourut, il est vrai, et Flavien parvint à empêcher qu'on le remplaçât : ses fidèles restèrent groupés autour de leur clergé dissident. Il faut dire que Flavien ne facilitait pas le ralliement. Il refusait d'accepter parmi ses clercs ceux qui devaient leur ordination à Paulin et à Evagre. De telles ordinations étaient nulles à ses yeux. Son intransigeance déplaisait à Rome ; Théophile s'entremit encore et pressa par lettres son collègue d'Antioche de se mon-

[1] Théodoret, V, 23. Cet historien ne met pas cette réconciliation de Rome et d'Antioche en rapport avec l'installation de Chrysostome à Constantinople ; Socrate (V, 15) non plus. Il n'y a que Sozomène (VIII, 3) qui groupe ensemble les deux événements. On a tort de confondre les deux voyages d'Acace dont parle Palladius, *Dial.* 4 et 6. Isidore n'a sûrement pas été chargé de porter à Rome les documents de l'élection de Chrysostome, dont il avait été le concurrent : Théophile, à ce moment, n'aurait pas voulu lui imposer une tâche aussi amère. Il vaudrait peut-être mieux retenir, pour fixer la date de son voyage à Rome, mais avec une légère correction, l'histoire que raconte Socrate (VI, 2), d'après laquelle Isidore aurait emporté en Italie deux lettres de son évêque, adressées l'une à Maxime, l'autre à Théodose, une seule devant être remise, à celui des deux que le sort des armes aurait favorisé. Ceci suppose qu'Isidore vint à Rome en 388, l'année où Palladius le vit à Alexandrie. Socrate aura peut-être confondu la guerre contre Maxime avec la guerre contre Eugène : de telles erreurs sont fréquentes chez lui. En ce cas le voyage d'Isidore et d'Acace se placerait en 394, date qui cadre bien avec celles des conciles de Capoue, de Césarée et de Constantinople.

trer plus conciliant. Il lui citait divers exemples, en particulier celui d'Ambroise de Milan, qui n'avait pas hésité à accepter le clergé d'Auxence[1]. On était au temps du pape Anastase (400 ou 401); Flavien mourut peu après, sans que le schisme local eût été réduit.

La Syrie de l'Euphrate, ou province Euphratésienne, avait connu, sous Constant, le célèbre Eudoxe, évêque de Germanicia, que ses intrigues menèrent successivement aux grands sièges d'Antioche et de Constantinople. Au temps de l'empereur Valens elle possédait une célébrité épiscopale bien différente, Eusèbe évêque de Samosate[2], ami de Mélèce et de Basile, tout aussi mêlé qu'eux au mouvement par lequel l'Orient se rapprochait de l'orthodoxie nicéenne. Son attitude lui valut d'être exilé en Thrace (374). Ce n'était pas un écrivain, mais un homme de bon conseil et d'un grand sens pratique. Profondément convaincu de l'importance qu'il y avait à ce que les églises fussent pourvues de bons évêques, on le voit s'intéresser à toutes les ordinations. Il prit part, en 361, à celle de Mélèce à Antioche; plus tard à celle de Basile de Césarée; après la mort de Valens il consacra lui-même un évêque à Edesse[3]; c'est dans une de ces occasions qu'il périt, à Doliché, où il était venu ordonner le nouvel évê-

1 Brooks, *l. c.*, p. 303 et suiv. ; Cavallera, *l. c.*, p. 290.

2 Souvent mentionné dans les lettres de Basile et de Grégoire de Nazianze ; cf. Théodoret, *H. E.*, IV, 12, 13 ; V, 4.

3 Théodoret, *H. E.*, V, 4, cite beaucoup d'autres ordinations accomplies par lui.

que Maris. Comme il passait dans la rue, une vieille arienne lui lança une tuile qui l'atteignit à la tête et le blessa mortellement.

Eulogius, ordonné par Eusèbe à Edesse, était, comme son consécrateur, un revenant de la persécution. Il avait été éloigné d'Edesse en même temps que l'évêque Barsès, qui, lui, ne revint pas de la lointaine Philé, son lieu d'exil. Les chrétiens de cette génération se souvenaient du saint diacre Ephrem (Aphreïm) de Nisibe, poète et exégète fort distingué [1]. Quand Nisibe avait été livrée aux Perses (363), Ephrem s'était retiré en terre romaine et fixé à Edesse, où il continua d'écrire. Ses commentaires sur la Bible, très estimés en ces temps-là, furent traduits de bonne heure en grec et plus tard en arménien. Pour les évangiles, le texte qu'il suivit fut le Diatessaron, compilation où les textes des quatre évangélistes se trouvaient fondus en un seul récit [2]. Cette disposition était très ancienne; elle remontait au célèbre apologiste Tatien, originaire de ces pays de langue sy-

[1] L'histoire de saint Ephrem, très précise chez certains auteurs, même chez Tillemont, repose sur des documents biographiques ou même autobiographiques très circonstanciés, mais très suspects ; je les néglige pour me borner à quelques traits essentiels et bien vérifiés. Cf. Rubens Duval, *La littérature syriaque*, Paris, 1899, p. 332 et suiv. Il y a encore beaucoup à faire pour cet auteur, son histoire et son œuvre. Celle-ci n'est conservée que très incomplètement; il s'y mêle une énorme proportion d'apocryphes. Cf. Jérôme, *De viris*, 115; Palladius, *Hist. Laus.*, 40 (101); Sozom., III, 16; Théodoret, II, 26 et IV, 26.

[2] Le commentaire d'Ephrem sur le Diatessaron n'existe qu'en arménien.

riaque : les églises d'Osroène l'avaient adoptée de bonne heure pour l'usage liturgique. Basile connaissait le savant « syrien » et l'estimait grandement[1]. Ce qui l'a rendu le plus célèbre, ce sont ses poésies. A Nisibe il avait chanté les exploits de ses concitoyens assiégés par les Perses ; à Edesse il s'appliqua spécialement à faire concurrence aux hérétiques. Bardesane et son fils Harmonius avaient laissé tout un héritage de chants populaires, qui perpétuaient leur doctrine et la popularisaient. Ephrem en composa d'autres, dans un mètre caractérisé par le vers de sept syllabes, où il prend vivement à partie non seulement les Bardesanites encore nombreux, mais les Marcionites, Manichéens et autres hérétiques, et inculque avec les vertus chrétiennes la foi authentique de l'Eglise. Il mourut en 373, au moment où se levait le souffle de persécution qui jeta sur les chemins de l'exil et son évêque Barsès et tant d'autres prélats d'Osroène.

L'orage passé, on se reprit à vivre. Pendant que les moines de Harran cultivaient le souvenir d'Abraham, les gens d'Edesse s'attachaient à celui du roi Abgar et au culte de saint Thomas. Depuis plus de cent ans qu'elle circulait, la légende d'Abgar était entrée dans le domaine des choses reçues. Dans l'ancien palais des rois d'Edesse on montrait les portraits sculptés d'Abgar et de son fils Manou ; on y voyait aussi la célèbre source, qui avait miraculeusement jailli pendant un siège, pour remplacer les

[1] Basile, *Hexam.*, 2 ; *De Spir. Sancto*, 29.

aqueducs coupés par les Perses : des poissons sacrés y nageaient, alors comme à présent. Et surtout on conservait, relique insigne, la fameuse lettre de Jésus au roi Abgar. Les pélerins de distinction étaient admis à la voir, et même à en prendre copie. Si les Perses approchaient d'Edesse, l'évêque montait sur les remparts et lisait solennellement le texte sacré ; il n'en fallait pas davantage : l'ennemi se retirait aussitôt. Quant à saint Thomas, on conservait son corps dans une immense et splendide basilique. D'où venait-il ? Il eût été peut-être indiscret de le demander ; plus tard on admit qu'il avait été rapporté des Indes [1].

Peu de pèlerins se hasardaient dans ce lointain pays de Mésopotamie, situé en dehors du monde hellénisé et sans cesse ravagé par la guerre. En revanche, les chemins qui conduisaient en Palestine étaient de plus en plus fréquentés. C'était comme une réalisation des prophéties antiques : toutes les nations venaient à Jérusalem.

Après Macaire, sous lequel la piété impériale avait tant fait pour les Lieux Saints, le siège d'Ælia avait été occupé par Maxime, un vieux confesseur, borgne et boiteux depuis le temps où l'empereur Daïa l'avait envoyé aux mines. Ælia se souvenait d'avoir été Jérusalem. Comment l'eût elle oublié, surtout en ce temps où les basiliques de Constantin et d'Hélène, assiégées

1 Sur le pélerinage d'Edesse, au temps de Théodose, voir surtout la *Peregrinatio*, c. 19.

par d'énormes affluences, ravivaient, exaltaient ses traditions vénérables? L'évêque de Jérusalem était, pour le métropolitain de Césarée, un suffragant bien imposant ; leurs rapports s'en ressentaient : ils avaient été, il est vrai, déterminés par le concile de Nicée, mais un peu vaguement, et ce règlement n'avait pas diminué la rivalité des deux sièges. Dans les conflits dogmatiques du IVe siècle, les deux titulaires se trouvent rarement du même côté. Macaire ne semble pas avoir rapporté du concile de Nicée les mêmes déboires qu'Eusèbe de Césarée ; en 346, Maxime fit fête à Athanase revenu d'Occident et organisa même, à ce propos, un concile de seize évêques palestiniens. Cette manifestation n'était pas pour plaire à Acace, le nouveau métropolitain. En ce temps là un des prêtres de Maxime, Cyrille, jouissait d'une grande réputation d'éloquence ; nous avons encore de lui toute une série de catéchèses, prononcées au cours d'un carême, pour l'instruction des candidats au baptême pascal. Sur la question trinitaire, l'orateur se montre très prudent : il évite le terme litigieux d'*homoousios*, mais sa doctrine est correcte et sans compromission avec l'arianisme. Vers l'année 350 [1], Cyrille fut élu comme successeur de Maxime, puis installé régulièrement par les évêques de la province, et, cela va sans dire, avec le consentement du métropolitain[2]. En 351

[1] C'est celle que donne la chronique de saint Jérôme.

[2] Lettre du concile de 382 (Théodoret, *H, E.*, V, 9, p. 1033). Socrate, II, 38, dit que Maxime avait été déposé par Acace et Patrophile ; c'est une erreur.

il écrivit à l'empereur Constance pour lui signaler un phénomène céleste, une croix de lumière apparue sur l'horizon de Jérusalem[1]. Peu après on le voit entrer en conflit avec Acace pour des questions de juridiction ; le conflit s'aggrava au point que le métropolitain fit assigner son suffragant à comparaître devant son concile, et le déposa même par contumace. On était à l'année 357 ; Acace de Césarée était fort bien en cour. Cyrille appela de ce jugement, sans toutefois pouvoir conserver son siège, qui fut aussitôt donné à un intrus. Retiré à Tarse, près de l'évêque Silvain, il se mêla au groupe des semi-orthodoxes, Basile d'Ancyre, Georges de Laodicée, et autres adversaires de l'arianisme radical. Réhabilité par le concile de Séleucie (359), qui jugea son appel, il fut, quelques mois après, déposé de nouveau par celui de Constantinople, que dirigeait Acace[2]. On le revit à Jérusalem sous Julien[3], mais Valens le fit expulser de nouveau et c'est seulement en 378 qu'il put revenir. Il prit part au concile de Constantinople en 381, et cette assemblée le reconnut solennellement comme évêque légitime. Depuis lors on le laissa en paix. Il put reprendre le gouvernement de son église, et même des

[1] La finale de cette lettre est sûrement inauthentique.

[2] Parmi les griefs ostensibles que l'on faisait valoir contre lui, il y avait celui-ci. En un temps de famine, Cyrille avait fait vendre divers objets précieux du trésor de son église, entre autres un vêtement richement brodé, don de Constantin à l'évêque Macaire. D'acheteur en acheteur le précieux tissu était tombé entre les mains d'une personne de théâtre, qui l'exhibait sur la scène (Sozom., IV, 25).

[3] Rufin, *H. E.*, I, 37.

églises voisines, car on le voit installer sur le siège de Césarée un de ses neveux appelé Gélase.

La situation religieuse, à Jérusalem, se ressentait de ces déchirements. Depuis la déposition de Cyrille, pendant plus de vingt ans, divers intrus, protégés par les ariens, s'étaient succédé à la direction religieuse de la ville sainte. Il y avait un parti contre eux, et non seulement dans la population indigène, mais encore parmi les colonies monacales, de jour en jour plus nombreuses. Ce monde d'opposition avait des attaches avec l'Egypte, l'Occident, et, en Syrie, avec le parti dirigé par Paulin et Apollinaire. Les intrus y étaient naturellement abhorrés ; mais Cyrille lui-même n'y avait guère de sympathies. Il n'était pas assez pur ; on lui raprochait ses accointances avec les amis de Basile d'Ancyre et de Silvain [1], ses rapports avec Mélèce et Flavien. Jérôme, par qui nous entendons les cancans de ces gens zélés, n'hésite pas à mettre dans le même sac et Cyrille et ses compétiteurs ; suivant lui, c'étaient tous des ariens [2]. Du reste, les moines eussent été unis dans un même dévouement à Cyrille — on en était loin — qu'ils se seraient encore trouvés en désaccord à propos de Paulin

1 Il y avait aussi des Pneumatomaques, dont l'opposition était de sens différent (Palladius, *Hist. Laus.*, 46 [118]; mais ils ne semblent pas avoir été très nombreux. Mélanie et Rufin les ramenèrent au bercail.

2 Chronique, a. Abr., 2364. Ceci a été écrit avant son voyage en Palestine, après son séjour à Antioche ; c'est, je pense, dans l'entourage de Paulin qu'il aura recueilli les propos, très malveillants et très inexacts, qu'il tient sur le compte de Cyrille.

et Apollinaire, de celui-ci surtout, dont la propagande agitait les cellules du mont des Oliviers. La situation s'envenima à tel point que le concile de 381 jugea à propos d'envoyer Grégoire de Nysse en mission spéciale, tant en Palestine qu'en Arabie, où il y avait aussi des troubles.

Grégoire vit de près ce fameux pèlerinage, sur lequel il nous reste tant d'appréciations optimistes. En son âme d'évêque, l'enthousiasme pour les localités bibliques n'absorbait pas les préoccupations d'ordre supérieur. Rentré chez lui, il ne montra aucun zèle pour les Lieux Saints. Comme plus tard l'auteur de l'Imitation, il estimait que les coureurs de pèlerinages ne sont pas sur le chemin de la sanctification. Nulle part il n'avait rencontré autant de coquins qu'à Jérusalem : le vol, l'adultère, l'empoisonnement, l'assassinat, y étaient choses ordinaires. Au lieu d'aller exposer sa vertu sur les chemins et sa vie en de tels coupe-gorges, que ne restait-on dans ce bon pays de Cappadoce, où les églises ne manquaient pas, où les fripons étaient plus rares que les honnêtes gens ?

On se demande ce qui serait arrivé si l'évêque de Nysse, au lieu de confier ses impressions à des correspondants choisis[1], les eût exprimées devant Mélanie, Paule, Silvanie, Ethérie, et autres pèlerins convaincus. Heureusement on ne l'entendit pas et la vogue des Lieux Saints ne se ressentit nullement de ses critiques. Plus on allait, plus ces endroits sacrés se multipliaient. Il

[1] Grég. Nyss., *Ep.* 2, 3.

n'y avait pas de village en Palestine qui n'eût quelque souvenir biblique. Un grand nombre, bien entendu, étaient authentiques, au moins en ce sens que les localités dénommées dans la Bible pouvaient être identifiées avec des villes, des bourgades, des rivières, des montagnes réellement existantes. Mais la curiosité des pèlerins réclamait plus de précision ; et, l'offre ne pouvant manquer de correspondre à la demande, on arrivait à tout retrouver, même les choses les plus problématiques, comme le tombeau de Job et le palais de Melchisédech. Aussitôt créé, le sanctuaire attirait les moines et la légende prospérait.

Parmi les colonies latines, celle du mont des Oliviers et celle de Bethléem excitaient l'attention et faisaient même quelque bruit. La première était la plus ancienne. Elle remontait aux dernières années de l'empereur Valens. Mélanie et Rufin y vivaient, entourés chacun d'un groupe de pieuses personnes de leur sexe, se sanctifiant dans le jeûne, la prière et l'étude des saints livres. Une dizaine d'années plus tard, Paule et Jérôme s'installèrent à Bethléem, dans les mêmes conditions. Rufin et Mélanie avaient d'abord fait séjour en Egypte ; les nouveau-venus, arrivés par Antioche, ne négligèrent pas d'accomplir aussi le pèlerinage aux solitaires de Nil. Jérôme en profita pour s'entretenir à Alexandrie avec le vieil et vénérable Didyme [2], qui, aveugle dès ses pre-

[1] Sur Didyme et sa théologie, voir l'excellente monographie de J. Leitpold, *Didymus der Blinde* (*Texte und Unt.*, t. XXIX, 1905).

mières années, avait pourtant trouvé moyen de s'instruire si profondément des sciences sacrées qu'Athanase lui avait confié la direction de l'école catéchétique. Didyme justifiait la confiance de son évêque. Avec un calme que ne troublaient pas les bruits du dehors, pourtant bien aigus autour de lui, il enseignait la Trinité d'après les formules les plus récentes et les plus orthodoxes, tout en maintenant, pour l'ensemble, le système, déjà bien attaqué, d'Origène. C'était un grand ascète : saint Antoine, qui l'avait visité longtemps avant Jérôme, lui avait donné des marques de son estime ; parmi les solitaires de Nitrie il comptait beaucoup d'admirateurs. Cependant, même en son pays, il ne plaisait pas à tout le monde : son origénisme inquiétait.

Il n'avait sûrement pas inquiété Rufin, qui, avant Jérôme, avait suivi l'enseignement de Didyme. Jérôme ne s'en mit pas davantage en peine. Le savant aveugle d'Alexandrie s'ajouta aux maîtres grecs dont il se glorifiait [1] déjà, Apollinaire et Grégoire de Nazianze. Origène continuait d'être pour lui une grande lumière de l'Eglise ; sans plus se compromettre avec sa doctrine spéciale qu'il ne l'avait fait avec celle d'Apollinaire, il professait pour lui une admiration sans bornes et, avec sa mansuétude ordinaire, traitait de chien enragé [2]

[1] *De viris*, 109, où Jérôme insiste sur ses relations littéraires avec Didyme.

[2] Texte cité, t. I, p. 346, n. 2.

quiconque se permettait de critiquer le maître alexandrin.

C'est en ces dispositions qu'il revint d'Egypte et reprit, dans sa solitude de Bethléem, ses travaux sur le texte et le commentaire de la Bible. Entre temps il traduisait Origène et Didyme. Rufin, pour ce qui regarde Origène, était au même point que son ami. Ils s'accordaient aussi sur la question d'Apollinaire, dont l'un et l'autre ils réprouvaient et la doctrine et la propagande, et même sur l'affaire d'Antioche ; ils étaient tous deux du parti de Paulin, sans toutefois se croire autorisés à bouder l'évêque Jean, successeur de Cyrille, et, comme lui, en communion avec Flavien. Ils n'avaient donc aucune raison de ne pas s'entendre, sinon qu'ils étaient deux, à la tête de deux colonies de même origine, exposées aux tentations de rivalité. Du reste, près de Rufin vivait Mélanie, personne autoritaire et inflexible ; lui-même, avec toute sa piété et son érudition, était homme à manquer parfois de tact et de mesure, alors qu'il en eût fallu beaucoup pour ne pas froisser l'homme irritable entre tous que les circonstances leur avaient donné pour voisin.

Dans la province d'Arabie, au delà du Jourdain et de la mer Morte, l'épiscopat avait, sauf quelques rares exceptions, suivi les diverses évolutions du groupe oriental. Depuis 363 il s'était rallié, comme Acace et Mélèce, à la formule de Nicée. Le siège métropolitain de Bostra était alors occupé par Titus, écrivain distingué,

auquel on doit un traité contre les Manichéens[1]. Titus et son clergé eurent beaucoup à se plaindre de Julien l'apostat. A propos de quelques troubles qui étaient arrivés à Bostra, l'évêque fut amené à protester à l'empereur que, bien que les chrétiens fussent aussi nombreux autour de lui que les païens, il se faisait fort de les maintenir dans le devoir. Julien lui fit un crime de ce qu'il qualifiait de prétention injurieuse pour les gens de Bostra et chercha à les ameuter contre leur évêque. Ce n'est sûrement pas sa faute s'ils ne lui firent pas un mauvais parti[2].

Au temps où Apollinaire agitait l'Orient, l'Arabie voyait naître des nouveautés singulières, qui n'eurent peut-être pas beaucoup d'importance locale, mais qui sont intéressantes à observer, car elles ouvrent jour sur un certain travail des esprits. Pour la première fois on entend parler d'un culte rendu à Marie, mère du Sauveur. Comme il était naturel, ce furent les femmes qui l'inaugurèrent. Elles l'avaient, parait-il, importé de Thrace et de Scythie. Ce culte consistait en une fête annuelle. On s'assemblait autour d'une sorte de trône, monté sur roues, et l'on offrait à la Vierge-Mère des gâteaux d'une préparation spéciale, appelé « collyrides ». Il y avait toute une liturgie, que les femmes seules pouvaient

[1] Migne, *P. G.*, t. XVIII, p. 1069; mais ce texte est interpolé et incomplet ; il faut tenir compte de la version syriaque éditée en 1859 par Lagarde. Sur Titus, voir Jérôme, *De viris*, 102 ; *Ep.* LXX, 4 ; Sozomène, V, 15 ; monographie récente de J. Sickenberger dans les *Texte und Unt.*, t. XXI, 1901.

[2] Julien, *Ep.* 52.

célébrer. Epiphane, si informé en ce genre de choses, déduisit de là l'hérésie des Collyridiens, et la réfuta avec soin, tant par lettre spéciale, adressée en Arabie, que dans son grand traité contre toutes les hérésies. Mais il dut, en même temps et dans les mêmes documents, s'occuper aussi d'une autre manifestation, peut-être suscitée par la précédente, en tout cas de sens contraire. C'est ce qu'il appelle l'hérésie des Antidicomarianites. Il s'agit, en somme, de personnes qui pensaient, comme Helvidius et Jovinien, que, du moment où l'Evangile mentionne des frères du Seigneur et qualifie Jésus de premier-né, Marie doit avoir eu d'autres enfants après lui.

Un conflit plus sérieux était né à propos de la succession de Titus. Un certain Bagadius, élu et ordonné évêque de Bostra, se trouva bientôt en butte à une opposition très vive, à laquelle un tribunal épiscopal, composé de deux évêques, Cyrille [1] et Palladius, donna raison. Ces deux prélats déposèrent Bagadius ; on l'évinça, et, à sa place, on ordonna un autre évêque, Agapius. Mais Bagadius n'accepta pas sa destitution ; il se présenta, en 381, au grand concile de Constantinople ; Agapius en fit autant. Le concile, ne voyant pas moyen de se décider entre eux, chargea Grégoire de Nysse de se transporter sur les lieux et d'arranger cette affaire. Grégoire n'y réussit pas. La querelle persista. Les intéressés la portèrent jusqu'à Rome ; ils revinrent en Orient avec une

[1] Peut-être Cyrille de Jérusalem.

lettre du pape Sirice, qui chargeait Théophile d'Alexandrie de régler définitivement l'interminable litige.

Dans les dernières années de Théodose, le personnage le plus en vue de l'empire oriental était le préfet du prétoire Rufin, homme ambitieux, rapace et cruel. Théodose avait en lui la plus entière confiance. C'est à sa garde qu'il confia sa famille et ses états d'Orient lorsque, en 394, il dut prendre le chemin de l'Italie pour réprimer l'usurpation d'Eugène. Les prétentions de Rufin n'avaient pas de bornes. On lui attribua des visées impériales, et il paraît bien qu'il avait choisi Arcadius, l'aîné des fils de Théodose, associé depuis longtemps à l'empire, pour être le mari de sa fille. Pendant que Théodose guerroyait contre Arbogast et Nicomaque Flavien, Rufin consacra ses loisirs à de grandes fêtes en son propre honneur. Comme il affichait une dévotion profonde, il avait fait construire, dans sa villa du Chêne, à trois milles de Chalcédoine, une superbe basilique en l'honneur des apôtres Pierre et Paul. Le pape lui avait envoyé de leurs reliques. Quand l'édifice fut terminé il résolut d'en célébrer la dédicace par une grande fête, à laquelle il convia les principaux évêques d'Orient, Nectaire de Constantinople, Théophile d'Alexandrie, Flavien d'Antioche, Amphilochius d'Iconium, Grégoire de Nysse, Théodore de Mop sueste, les métropolitains de Césarée en Cappadoce, d'Ancyre, de Tarse, de Césarée en Palestine, et bien d'autres, en tout trente-sept prélats. Il profita de l'occasion pour se faire administrer le baptême et voulut avoir pour parrain l'un des plus vénérés parmi les solitaires

de Nitrie, Ammonius, celui qui s'était coupé une oreille pour échapper à l'épiscopat [1]. Le saint homme fut amené d'Egypte et joua dans les fêtes de Rufin le rôle qu'on lui avait assigné.

Quant aux évêques, ils profitèrent de leur réunion pour tenir concile. A cet effet ils se transportèrent à Constantinople, dans le baptistère de Sainte-Sophie. Des affaires qu'ils traitèrent nous n'en connaissons qu'une, celle du siège de Bostra. Les deux prétendants étaient présents. Théophile, s'acquittant de la commission dont l'avait chargé le pape Sirice, soumit à l'assemblée ce fameux débat. La conduite des évêques qui avaient déposé Bagadius fut sévèrement appréciée ; quelques-uns parlaient même de condamner leur mémoire. Mais les chefs ne furent pas d'avis que l'on prononçât une sentence quelconque contre des morts.

Comment au juste fut réglée l'affaire de Bostra, c'est ce que nous ne trouvons pas dans les quelques lignes qui nous restent du procès-verbal [2]. Du reste, ce qui fait l'importance de cette réunion épiscopale, ce n'est ni la cérémonie fastueuse qui en fut le prétexte ni les senten-

[1] Palladius, *Hist. Laus.*, 11 (12). Cf. p. 448, n. 3.

[2] On le connaissait jusqu'ici par un extrait conservé dans un recueil de droit canonique byzantin ; cet extrait figure dans les collections de conciles. Depuis j'ai trouvé un autre extrait du même protocole dans un traité (encore inédit) du diacre romain Pélage contre la condamnation des Trois Chapitres. Cet extrait a été publié dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1885, p. 281. C'est là qu'il est question du pape Sirice : l'autre extrait ne le mentionne pas.

ces qui ont pu en émaner, c'est le témoignage qu'elle nous donne de la pacification religieuse accomplie en Orient. Tout le monde est d'accord ; Flavien siège auprès de Théophile. Celui-ci, avec ses collègues d'Orient, défère aux désirs du pape Sirice. Le schisme d'Arabie est arrangé, celui d'Antioche réduit aux proportions d'une dissidence locale, sans écho désormais dans les rapports entre les grandes églises. C'est une fête de la paix, destinée, hélas, à des lendemains fort troublés. A peine une année sera-t-elle écoulée que Rufin, le promoteur de ces solennités, tombera victime d'un assassinat politique. En 403, sa basilique sera témoin de la déposition de Chrysostome, et de cet attentat sortiront d'affreuses discordes. Encore celles-là sont-elles destinées à s'apaiser. Le nom de Théodore de Mopsueste en rappelle d'autres, dont l'écho retentira pendant de longs siècles. Le concile de Rufin n'est qu'une halte sur la voie douloureuse.

CHAPITRE XVII

Le christianisme, religion d'Etat.

Le paganisme après Julien. — Attitude de Valentinien et de Valens. — Gratien. — L'autel de la Victoire. — Réaction païenne à Rome sous Eugène. — Théodose : les temples fermés. — Le temple de Sérapis à Alexandrie. — Conflits populaires. — Situation des sectes chrétiennes à l'avènement de Constantin. — Lois prohibitives. — Les Novatiens. — L'église catholique seule reconnue. — Alliance de l'Église avec l'Etat. — Liberté, droit de propriété, privilèges. — Intervention de l'Etat dans les litiges religieux, dans la nomination ou la destitution des évêques. — Elections épiscopales. — For civil des évêques.

1° — *La fin du paganisme.*

La dynastie constantinienne, par une singulière ironie, s'était éteinte en un prince apostat et païen. Mais le règne de Julien avait peu duré ; sa restauration de l'hellénisme n'avait jeté aucune racine ; le souvenir qui en resta fut celui d'une tentative insensée, d'une sorte de mascarade religieuse. A part quelques hiérophantes, les païens sérieux ne semblent pas s'y être prêtés autant que l'eût souhaité le metteur en scène. De celui-ci ils gardèrent un souvenir pieux, mais sans regrets bien profonds.

Ses procédés, en effet, ne pouvaient que jeter le ridicule, l'odieux même, sur le mélancolique mais inévitable déclin de la vieille religion. Désormais le sort en était jeté ; le courant était trop fort pour que l'Etat lui-même,

avec toute sa puissance, pût le remonter. Que l'empereur fût ou non favorable, le christianisme était sûr du succès. Quand on pense qu'il ne cessait de progresser en Afrique, malgré le scandale donatiste, que la crise arienne, que des évêques comme Eusèbe de Nicomédie, Etienne d'Antioche, Grégoire et Georges d'Alexandrie, Eudoxe de Constantinople, ne l'empêchaient pas de conquérir l'Orient, on peut juger de ce que lui pouvait la malveillance officielle et même la persécution.

Les princes chrétiens qui succédèrent à Julien, Jovien, Valentinien et Valens, avaient tous fait partie de son entourage militaire. Loin de dissimuler leur foi, ils en avaient témoigné avec assez de vivacité pour encourir le mécontentement du souverain, et même des disgrâces passagères. Arrivés au pouvoir, ils fermèrent simplement la parenthèse païenne et les choses reprirent le cours qu'elles avaient eu au temps de Constance, toutefois avec moins de rigueur. Les biens rendus aux temples par Julien leur furent repris au profit du domaine impérial [1], mais la liberté de chacun en matière de religion fut hautement proclamée [2]. Il semble que d'abord on ait laissé tomber la prohibition absolue des sacrifices. Sur quelques points seulement il y eut des mesures restrictives ; les cérémonies nocturnes furent interdites, sauf exceptions cependant, car les mystères d'Eleusis, qui se célé-

[1] *Cod. Theod.*, X, 1, 8.

[2] Lois rappelées dans *Cod. Theod.*, IX, 16, 9. Cf. Ammien, XXX, 9.

braient la nuit, bénéficièrent d'une dispense [1]. L'aruspicine, sans être proscrite ni même blâmée, fut surveillée de près, de même que les autres pratiques religieuses auxquelles se rattachait la divination de l'avenir, de l'avenir politique, bien entendu. Hommes nouveaux, héritiers d'une dynastie qui avait ses racines et dont le dernier représentant avait laissé des sympathies, Valentinien et Valens sentaient vivement la nécessité de s'affermir à leur tour et de ne pas se laisser contrecarrer par des compétiteurs du genre de Procope. Celui-ci était justement un parent de Julien, et non sans attaches personnelles avec le paganisme.

Dans l'empire d'Orient, les catholiques, chassés de leurs églises, réduits à se réunir dans les lieux écartés, enviaient aux païens la publicité de leur culte. Soit que ceux-ci aient abusé de la facilité qu'on leur laissait [2], soit pour d'autres causes, les deux empereurs frères finirent par se montrer plus rigoureux. Les sacrifices furent interdits de nouveau, non cependant l'acte de brûler de l'encens sur les autels [3]. Gratien, d'abord, ne se montra pas plus sévère. Cependant on ne voit pas que, depuis la mort de son père (375), il ait pris le titre de *pontifex maximus*, que les empereurs portaient depuis Auguste et

[1] *Cod. Theod.*, IX, 16, 7, loi de 364 ; cf. pour Eleusis, Zosime, IV, 3.

[2] Le concile de Valence, en 374 (c. 3) se préoccupe encore de chrétiens baptisés qui offrent des sacrifices ou se font taurboliser.

[3] Libanius, *Or. pro templis.*

que, dorénavant, personne ne porta plus. Zosime [1] raconte à ce propos une histoire d'après laquelle les *pontifices* de Rome auraient offert à Gratien, lors de son avènement, une robe sacerdotale en sa qualité de chef de leur collège ; il l'aurait refusée pour motif religieux. L'anecdote est plus que douteuse ; mais elle symbolise assez bien l'attitude plus décidée, au point de vue personnel d'abord, puis, plus tard, comme législateur, que prit Gratien en ces affaires. Ce jeune prince, élevé dans une maison honnêtement chrétienne, avait eu pour précepteur le célèbre Ausone, qui l'avait nourri des lettres antiques et sûrement ne lui avait inculqué aucun préjugé contre l'hellénisme. Devenu empereur, il eut avec saint Ambroise des relations très étroites, d'où lui vint une autre direction A tout prendre, cependant, c'est de sa conscience et des circonstances qu'il s'inspira surtout. En dépit de toutes les protestations de tolérance, aucun des empereurs du ɪvᵉ siècle, pas plus Julien que les autres, n'avait renoncé à l'unité religieuse. Gratien héritait de son père l'idée que le paganisme était destiné à disparaître et que l'Etat devait y aider, sans toutefois se compromettre par l'emploi de moyens violents. Il continua d'interdire les sacrifices, mais n'alla pas plus loin, au moins dans sa législation. Théodose aussi, bien que la situation fût plus mûre en Orient, s'en tint là dans les premières années [2]. A la longue la distinction longtemps

[1] IV, 36. L'histoire est combinée de manière à expliquer un calembour prophétique sur l'usurpation de Maxime.

[2] *Cod. Theod.*, XVI, 10, 7, 9.

admise entre le sacrifice et les autres actes de culte finit par être abandonnée. Toute manifestation extérieure de la religion païenne fut rigoureusement interdite, soit dans les temples, soit sur les chemins et dans les propriétés particulières[1].

De telles mesures entraînaient, ou peu s'en faut, la fermeture des temples. Ces édifices étaient, un peu partout, l'ornement des villes. Quelques-uns, imposants par leur grandeur et la majesté de leurs constructions, se défendaient en outre par la terreur religieuse qu'ils avaient inspirée pendant de longs siècles. Beaucoup contenaient des œuvres d'art du plus haut prix. Qu'allaient-ils devenir ? Le législateur semble s'être préoccupé, et cela dès le temps de Constantin, de sauvegarder les intérêts de l'art et de conserver leurs monuments aux cités[2]. A diverses reprises il fut prescrit de conserver les temples, même de les maintenir ouverts, surtout quand ils pouvaient être adaptés aux services publics, par exemple aux réunions des conseils et des magistrats locaux. Du reste, si l'ancien culte était proscrit au fond et dans ses actes religieux, on ne songeait nullement à priver le public des jeux ou autres réjouissances dont il avait été l'occasion. En bien des endroits on continua à s'assembler autour des temples, alors même qu'ils eurent été vidés de leurs idoles. De la fête ancienne on supprimait le

1 Lois de 391 et 392; *Cod. Theod.*, XVI, 10, 10-12.

2 *Cod. Theod.*, XVI, 10, 8, de 382 (il est ici question d'un temple situé en Osroène ; je pense qu'il s'agit de la ville de Harran); XVI, 10, 15-18, de 399.

rituel religieux, mais tout le reste était conservé, même le sacerdoce, qui avait encore une raison d'être en ce qu'il restait chargé de la présidence et de l'organisation des fêtes publiques [1]. Il va de soi qu'en bien des endroits on maintenait un peu plus que les rigoristes ne l'eussent admis. Dans les localités écartées, au fond des campagnes, sur les grands domaines privés, les temples, les bois sacrés, les sources mystérieuses, conservèrent leur prestige. La dernière victime ne fut immolée que bien longtemps après les interdictions de Constance et de Théodose.

Il y a lieu, du reste, surtout en ce genre de choses, de ne pas confondre la loi et l'application de la loi. Même dans les grandes villes, où l'Etat était en force, il fallut du temps pour que le paganisme, proscrit en principe, cessât en fait de conserver une grande situation. Constance visita Rome en 357 ; il vit les temples debout et fréquentés suivant la tradition antique ; il savait (comment l'eût-il ignoré ?) qu'en dépit de ses lois, l'encens y fumait et aussi le sang des victimes ; que les frais des pompes religieuses étaient encore supportés par l'Etat. Il n'ap-

[1] Les *sacerdotes* ou *coronati* sont mentionnés, assez longtemps encore, dans les lois impériales. Ces fonctions étaient même, comme au temps du concile d'Elvire, recherchées par certains chrétiens peu scrupuleux. Il fallut des lois pour les en écarter (*Cod. Theod.*, XII, 1, 112). Bien que ne comportant plus l'obligation de sacrifier, les sacerdoces avaient cependant trop de connexions avec le paganisme pour qu'il ne fût pas inconvenant de les voir exercés par des chrétiens.

prouva pas, car il était de marbre et se piquait de ne jamais trahir ses impressions; il ne condamna pas non plus. Julien n'eut pas à relever les autels de Rome: ils n'avaient jamais été renversés. Ils se maintinrent sous les princes chrétiens qui vinrent après lui. Cependant les progrès incessants du christianisme enlevaient à l'ancienne religion la faveur du populaire. Plus on allait, plus se rétrécissait le cercle des adorateurs. Tenace des anciennes traditions, l'aristocratie s'efforçait de les maintenir. Ce n'était pas sans peine. Les collèges sacrés et les sacerdoces se recrutaient avec difficulté. Certains grands seigneurs cumulaient les fonctions divines, évidemment parce que peu de gens étaient en situation de les occuper. Dans ces conditions on conçoit que l'Etat se soit demandé s'il devait continuer à faire les frais d'un culte de moins en moins pratiqué. Ici il y a lieu à quelques explications. Sous le régime païen, quand l'Etat demandait des sacrifices, c'est lui qui en faisait les frais. Ceci, sous les empereurs chrétiens, n'avait plus lieu : Gratien n'eut rien à changer sur ce point. Mais les temples étaient pourvus de dotations mobilières et immobilières, qui servaient à payer les dépenses du culte courant. D'autre part, le personnel, quand ses fonctions n'étaient pas gratuites et simplement honorifiques, était rétribué par les municipalités, à Rome par l'Etat, qui, en général, avait aussi l'administration du patrimoine des temples, et avait fini, à la longue, par s'en considérer comme le véritable propriétaire. La population passée au christianisme, en tout ou en grande majorité, les municipalités avaient dû

s'arranger pour liquider cette situation. Bien que nous ne soyons pas renseignés sur les détails, il est aisé de supposer que l'on n'y parvint pas partout en même temps, ni de la même façon, et que beaucoup d'abus et d'usurpations se produisirent. Gratien prit une mesure générale, dont le texte ne s'est pas conservé [1] ; elle s'appliqua non seulement aux établissements religieux qui, abandonnés des populations, n'avaient vraiment plus de raison d'être, mais à des institutions encore vivantes, dont on entendait ainsi précipiter la fin. C'est alors que les grands collèges romains, pontifes, vestales, quindécemvirs et autres, reçurent le coup fatal.

Cette loi était déjà appliquée lorsque, en 382, se produisit l'incident de l'autel de la Victoire. Auguste, après la bataille d'Actium, avait fait placer dans la salle des séances du sénat une statue de la Victoire rapportée jadis de Tarente, au moment où la république romaine s'était emparée de cette ville. Au dessous, un autel était disposé et les sénateurs, en entrant, y jetaient quelques grains d'encens; les serments, les vœux, quand il y avait lieu d'en faire, étaient consacrés par la présence de la déesse. Quand il y eut des sénateurs chrétiens, ils se trouvèrent bientôt offusqués de cette idole. L'empereur Constance la fit enlever; Julien la rétablit; après lui elle se maintint, à la faveur de la tolérance relative qui régna

[1] Souvent visée dans la discussion entre saint Ambroise et Symmaque à propos de l'autel de la Victoire; cf. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 20.

sous Jovien et Valentinien. Mais les sénateurs chrétiens devenaient chaque jour plus nombreux ; leurs scrupules eurent accès auprès de Gratien, qui ordonna d'enlever de nouveau la déesse litigieuse. Cette décision donna lieu à un débat célèbre ; les sénateurs païens protestèrent par la bouche de Symmaque, l'un des plus considérables d'entre eux ; ils prétendaient être la majorité et demandaient que, au sénat du moins, la religion romaine fût respectée. Gratien ne reçut pas leur envoyé : il avait appris, par une protestation des sénateurs chrétiens que lui fit tenir le pape Damase, que Symmaque ne représentait pas les véritables sentiments de l'assemblée. Mais Gratien mourut l'année suivante (383) et Valentinien II permit à Symmaque de se faire entendre devant le conseil impérial. Dans l'intervalle il avait été nommé préfet de Rome. Son plaidoyer[1] fit grand effet. Ambroise intervint alors, réclama communication du rapport et le discuta pied à pied[2]. Ce n'était pas seulement pour le rétablissement de l'autel de la Victoire que réclamait le vieux Romain ; il protestait aussi contre les lois spoliatrices qui avaient privé les temples de leurs revenus et les prêtres de leurs traitements ; les Vestales, en particulier, étaient défendues par lui avec la plus grande chaleur. Ambroise eut réponse à tout ; mais il faut bien avouer qu'après tant de siècles on ressent une impression étrange en comparant ses arguments avec ceux de Symmaque et en songeant

1 *Symm. rel.*, 3.
2 Ambr., *Ep.* 17, 18.

aux bouches qui les reproduisent de nos jours, les uns et les autres, en un conflit semblable[1].

La réclamation de Symmaque n'eut aucune suite : les choses demeurèrent en l'état. Cette année 384, les dieux perdirent un de leurs plus fidèles serviteurs en la personne de Vettius Agorius Praetextatus. Il était préfet du prétoire en même temps que Symmaque était préfet de Rome[2]. Un autre grand personnage païen, Nicomaque Flavien, avait été, lui aussi (383), préfet du prétoire. De telles situations sont propres à montrer que, si les lois se faisaient dures au paganisme, le gouvernement ne gardait pas rancune à ses défenseurs. En 387, Maxime envahit l'Italie et força Valentinien II à se réfugier auprès de Théodose. Son autorité fut reconnue à Rome pendant quelques mois, et Symmaque, qui n'en était pas à son premier panégyrique, en prononça encore un en l'honneur du nouveau prince. Mal lui en prit, car Théodose ne tarda pas à rétablir son jeune collègue ; Maxime, vaincu en plusieurs batailles, livré à l'empereur d'Orient, enfin exécuté, ceux qui avaient pris fait et cause pour lui se trouvèrent grandement embarrassés. Symmaque se réfugia dans une église[3]. On lui fit grâce ; il n'eut à souffrir ni dans sa personne, ni dans ses biens, ni dans ses dignités. Théodose et Valentinien vinrent à Rome en 389. Flavien

[1] Sur cette affaire, souvent exposée devant le public, voir surtout Boissier, *La fin du paganisme*, p. 267-338.

[2] Voir ci-dessus, p. 459.

[3] C'était une église novatienne, placée sous l'autorité du pape novatien, Léonce (Socrate, V, 14).

et Symmaque reparurent à ses côtés; le premier redevint préfet du prétoire ; quant à Symmaque, il fut désigné pour le consulat et l'inaugura en effet, le 1er janvier 391. Le gouvernement cherchait évidemment à se concilier par des faveurs personnelles ce qui restait encore de l'aristocratie païenne, de plus en plus contrariée dans sa tradition religieuse. Mais il avait à lutter contre des sentiments tenaces. Le parti païen ne se résignait pas au désétablissement du culte romain ni à la suppression de l'autel de la Victoire. Il ne cessait d'assiéger les princes de ses réclamations. Théodose reçut à Milan [1] une députation du sénat ; quand il fut parti pour l'Orient, Valentinien II, qui s'était transporté en Gaule, y fut relancé par une autre ambassade [2]. Tout cela demeura sans effet.

Mais le 15 mai 392 Valentinien fut assassiné à Vienne, par les soins du comte Arbogast, général trop puissant. Le meurtrier jeta la pourpre sur les épaules d'un fonc-

[1] Probablement en 389, avant son voyage à Rome. L'auteur du *De promissionibus*, qui écrivait vers le milieu du ve siècle, raconte (III, 38) que Symmaque, dans un panégyrique officiellement prononcé (*praeconio laudum in consistorio recitato*) ayant demandé à Théodose le rétablissement de l'autel de la Victoire, l'empereur le fit chasser de sa présence et transporter au plus vite, à cent milles de là, dans une charrette grossière. Ceci est, à mon avis, une transformation légendaire de quelqu'une des démarches faites inutilement par le sénat et par Symmaque auprès de Gratien, Valentinien II ou Théodose.

[2] Sur ces instances du sénat, voir Ambr., *Ep.* 57. L'évêque de Milan semble avoir craint un moment que Théodose ne faiblît.

tionnaire de la chancellerie impériale, Eugène, qui par le passé, avait eu quelque vogue comme professeur de belles-lettres. Il était chrétien ; Arbogast, son patron, ne l'était pas. Quand il vit, ce qui ne tarda guère, que Théodose ne le reconnaîtrait pas, il jugea utile de s'appuyer sur le parti païen, parti d'opposition, exaspéré par tant d'insuccès et surtout par les lois récentes, qui venaient de proscrire absolument tout exercice de l'ancien culte. Justement le préfet du prétoire d'Italie était alors Nicomaque Flavien, cousin et gendre de Symmaque, comme lui fort zélé pour les dieux. Les grands seigneurs païens eurent toute latitude pour réaliser leur programme. Le rétablissement des subventions à l'ancien culte souffrit, il est vrai, quelques difficultés. Eugène se fit prier : il ne lui convenait guère, vu sa qualité de chrétien, de prendre une telle responsabilité. On finit par trouver un biais ; les biens et les traitements furent rendus, non pas directement aux temples, mais aux sénateurs païens. Quant à l'autel de la Victoire, quant à la liberté de sacrifier et de célébrer toutes les cérémonies païennes, les vœux de Symmaque et des siens reçurent pleine et entière satisfaction. Symmaque, cependant, paraît[1] avoir accueilli avec quelque prudence ce changement inespéré. C'est Nicomaque Flavien qui prit le premier rôle. Jusque là, quoique fort attaché au culte des dieux et peu tendre aux chrétiens quand ses fonctions lui permettaient de

[1] Les collecteurs de sa correspondance en ont éliminé les lettres de cette période.

leur être désagréable[1], il n'avait pas témoigné d'une dévotion aussi intense que Prétextat ni manifesté avec autant d'insistance que Symmaque en faveur des anciennes traditions. Maintenant on le vit déployer un zèle extrême. Les biens des temples servirent à organiser des fêtes solennelles, bruyantes; on porta en procession Cybèle, la Mère des Dieux; les cérémonies d'Isis furent reprises; on sacrifia en grande pompe à Jupiter Latial; les temples fort décriés de Vénus et de Flore se rouvrirent à leurs cultes licencieux; enfin, une lustration complète de la ville, suivant l'antique rituel purificatoire, occupa pendant trois mois les demeurants de l'ancien culte, et agaça fort, on le pense bien, les fidèles du nouveau. Parmi ceux-ci, quelques-uns, chagrinés d'être mal vus de la nouvelle administration et écartés des fonctions publiques, commençaient à se sentir des velléités d'apostasie. Ce qu'Antioche avait vu sous Julien, Rome le subissait maintenant par les soins de son aristocratie[2].

[1] Aug., *Ep.* 87, 8; cf. la loi de 377, *Cod. Theod.*, XVI, 6, 2 (*Cod. Just.*, I, 6, 1). Dans la nouvelle édition du code théodosien on a tort de contester que la loi ait été adressée à Flavien, vicaire d'Afrique; le sujet seul exclut la leçon *Floriano vic. Asiae*. Il est d'ailleurs clair qu'elle n'a pas été datée de Constantinople, où ni Gratien, ni Valens, ni Valentinien II ne se trouvaient en 377. Saint Augustin dit que Flavien fut l'homme des Donatistes (*partis vestrae homini*). S'il n'y a pas erreur — et je ne le crois guère — cela signifie qu'il les favorisa, non qu'il fût lui-même donatiste. Nicomaque Flavien avait traduit en latin le livre de Philostrate sur Apollonius de Tyane (Sid. Apoll., *Ep.*, VIII, 3).

[2] Sur le détail de ces événements on peut consulter l'« Invective contre Nicomaque Flavien », *Dicite qui colitis*, découverte par

Théodose troubla la fête. Il reprit, comme en 388, le chemin de l'Italie. Arbogast et Flavien marchèrent pour l'arrêter. A leur départ de Milan, ils avaient promis de changer en écurie la cathédrale d'Ambroise. Ils ne revinrent pas. Flavien, chargé de garder le passage des Alpes Juliennes, le laissa forcer et se tua de désespoir. Dans la bataille qui suivit, près de la rivière Froide[1], Eugène fut vaincu et pris; Théodose le fit décapiter. Arbogast se suicida, lui aussi. Les enseignes des vaincus portaient l'image d'Hercule; encore une fois le Christ était resté maître du champ de bataille.

Ce fut la fin. Les lois prohibitives du culte païen furent remises en vigueur. On ne persécuta pas les personnes, pas même celles qui avaient été le plus impliquées dans l'usurpation et dans la réaction païenne: Symmaque vécut longtemps encore et la famille de Nicomaque Flavien, sans se rallier le moins du monde à la religion victorieuse, se maintint dans les hauts emplois. Mais le culte fut interdit et les temples fermés.

Il ne faut pas croire qu'on les ait livrés aux chrétiens pour être transformés en églises. En bien des endroits

M. L. Delisle dans un célèbre manuscrit de Prudence (Paris, 8084) et publiée par lui en 1867 dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*. D'autres éditions ont paru depuis, notamment celles de Haupt, dans l'*Hermes*, t. VI, p. 354 et celle de Riese, dans l'*Anthologia latina* (coll. Teubner), n. 4. C'est une déclamation en vers contre la réaction païenne de 394, écrite à Rome, au lendemain de la mort de Flavien. Parmi les commentaires qui en ont été donnés, voir surtout celui de De Rossi, *Bull.*, 1868, p. 49 et suiv.

[1] La rivière de Wippach, à l'est de Gorice.

et très spécialement à Rome, où les deux religions fonctionnèrent côte à côte pendant tout le IVe siècle, les chrétiens étaient suffisamment pourvus d'édifices et n'avaient nulle envie de réclamer les temples. Ce n'est pas avant le VIIe siècle qu'on les voit s'en approprier un, et le changer en église : la transformation du Panthéon, vers 612, est le plus ancien fait de ce genre qui se puisse constater à Rome. Or il se place en un temps où l'Etat ne savait plus que faire des monuments antiques. Ils ne servaient plus à rien ; le trésor public se fût épuisé à les réparer ; ce qu'on pouvait faire de mieux pour les sauver ou pour en tirer parti, c'était de les donner à l'Église. Comme tous les beaux monuments de Rome, les temples eurent beaucoup à souffrir et des Goths d'Alaric et des Vandales de Genséric, qui les dépouillèrent de leurs ornements en métaux et autres matières précieuses ; mais ils demeurèrent debout tant qu'il leur fut donné de résister à l'âge et aux intempéries.

Du reste la transformation des temples en églises n'allait pas sans quelques inconvénients. L'immense temple de Céleste à Carthage, après quelque temps de fermeture, se trouvait envahi par les broussailles. Les autorités permirent à l'évêque Aurelius d'y installer le culte chrétien, si bien qu'un jour de Pâques la chaire épiscopale fut dressée à la place même où avait été l'idole antique. Dans la foule qui se pressait autour du primat de Carthage se trouvait un jeune homme à l'esprit éveillé, qui, tout en suivant les offices, regar-

dait autour de lui. Une inscription en belles lettres de bronze doré attira son intention. Elle se lisait sur la façade du temple : AVRELIVS PONTIFEX DEDICAVIT. C'était comme une prophétie. Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir que le second Aurèle et le culte auquel il présidait n'étaient pas parvenus à faire oublier l'ancienne tradition. Nombre de néophytes, mal dégrossis de leur paganisme, combinaient dans leurs prières le culte de la déesse tyrienne avec celui du Christ. Ce fut la perte du vieux temple. Ordre arriva de le démolir [1].

Il semble qu'en beaucoup d'endroits la fermeture des temples se soit accomplie, comme à Rome, assez paisiblement. Il n'en fut pas de même en Orient, en Syrie surtout, où certaines localités importantes demeuraient attachées invinciblement à leurs anciens cultes. A Alexandrie, tout comme à Rome, il avait fallu tolérer non seulement l'ouverture des temples, mais la continuation des sacrifices. Dans les campagnes, peut-être aussi dans certaines villes, on s'ingéniait à tourner la loi. Aux jours traditionnels on s'assemblait devant le temple ; sans offrir de sacrifice proprement dit, on tuait l'animal rituel et on le mangeait ensemble, en un festin dont le caractère religieux était indiqué par des chants en l'honneur des dieux. Ainsi prétendait-on être en règle avec la légalité. Mais celle-ci avait, dans les rangs du popu-

[1] Pseudo-Prosper, *De Promissionibus*, III, 38 ; Salvien, *De gubern. Dei*, 8.

laire chrétien, des défenseurs volontaires, peu disposés à se payer de fictions complaisantes, et d'un zèle enclin à dépasser toutes les bornes. Le noir essaim des moines s'abattait sur la fête ; à coups de bâton, à coups de poing, ils dispersaient les infidèles, puis se précipitaient sur le temple et le mettaient à sac. Ces choses là se voyaient souvent aux environs d'Antioche. Les païens se plaignaient à l'évêque et n'en étaient guère écoutés. Libanius prit leur cause en main et composa à ce propos, au commencement de 384, son plaidoyer pour les temples [1], adressé à l'empereur Théodose. L'illustre rhéteur était bien en retard. Il se figurait bonnement qu'on allait s'en tenir à la prohibition des sacrifices et laisser subsister le reste. A la fin de sa harangue, croyant énoncer une hypothèse absurde, il interpelle ainsi l'empereur : « Vous auriez pu, prince, » faire proclamer ceci : Que personne de mes sujets ne » croie plus aux dieux ni ne les honore ; que personne » ne leur demande quoi que ce soit, ni pour lui ni pour » ses enfants, si ce n'est en silence et en secret ; que » tout le monde accepte ce que j'honore (la religion » chrétienne), prenne part à son culte, prie suivant ses » rites et courbe la tête sous la main de ceux qui y » président, et cela sous peine de mort ».

C'était pourtant bien ce que voulait Théodose, sauf le recours, je ne dis pas à la peine de mort, mais à une pénalité quelconque. En dehors de ces moyens dont

[1] Ed. Richard Fœrster, *Libanii opera* (Teubner), t. III, p. 80.

on s'interdisait l'usage, l'extirpation du paganisme était poursuivie par toutes les voies dont le gouvernement disposait. Si personne ne fut touché dans sa fortune ni même dans ses emplois, en revanche on s'en prit vigoureusement au culte lui-même et à ses temples. Quand la fermeture parut insuffisante, on ne recula pas devant la démolition. La loi l'interdisait en général, mais on procédait par rescrits spéciaux. La même année où Libanius écrivit son plaidoyer, le préfet du prétoire d'Orient, Cynegius, fut envoyé en Syrie et en Egypte avec la mission spéciale de fermer efficacement les temples qui ne l'étaient pas ou ne l'étaient qu'à demi [1]. Ce fut, pour Alexandrie, la fin du régime de tolérance. Quelques années après, un conflit des plus violents éclata dans cette grande ville entre les païens et les chrétiens. Le nouvel évêque, Théophile, s'était fait donner par l'empereur un ancien édifice, déjà affecté sous Constance au culte arien. Pour le changer en église il y fit faire quelques travaux, qui remirent au jour divers objets du culte; il y avait eu là, autrefois, un temple de Bacchus ou de Mithra ; on en retrouva les ex-votos, parmi lesquels il y en avait de fort inconvenants. Théophile, pour faire pièce aux païens, les fit promener dans toute la ville. Cette exhibition déchaîna une émeute. Après une longue bataille de rues, les païens, sous la direction d'un philosophe Olympius, se réfugièrent dans le Serapeum et s'y fortifièrent. Ce temple immense s'élevait sur une

[1] Zosime, IV, 37.

colline artificielle ; on y accédait par un escalier de cent degrés ; sur la plate-forme, outre le naos lui-même et les portiques, s'élevaient divers édifices affectés aux services du sanctuaire. De cette citadelle les émeutiers faisaient des sorties, d'où ils revenaient souvent avec des prisonniers ; à ceux-ci ils imposaient de renoncer au christianisme; un certain nombre moururent ainsi, d'un martyre inattendu. Impuissantes à réduire la rébellion, les autorités locales parlementèrent ; il fut convenu qu'on écrirait à l'empereur. Théodose répondit. Il pardonnait l'émeute et même les supplices infligés aux chrétiens [1], mais il prescrivait l'abolition du culte de Sérapis. On ne détruisit que l'idole. Encore ne fut-il pas aisé de trouver quelqu'un pour y porter la main. La statue colossale du dieu occupait le fond du temple ; sur sa tête se dressait le célèbre boisseau, signe de fertilité. En face, une fenêtre habilement ménagée amenait à certains jours, sur ses lèvres dorées, le premier rayon du soleil levant. D'autres prodiges encore se voyaient dans ce temple, entre tous vénéré et redouté. Les païens déclaraient que si l'on touchait à Sérapis, le monde s'abîmerait à l'instant. Cependant un soldat se risqua à lancer sa framée dans la tête du dieu ; le charme rompu, Sérapis fut mis en pièces et

2 Le chef de la révolte, Olympius, se retira en Italie ; deux autres, deux lettrés, Helladius et Ammonius, prêtres païens, devinrent maîtres de grammaire à Constantinople. L'historien Socrate suivit leurs leçons. Helladius, sur le tard, contait volontiers qu'au temps des troubles d'Alexandrie il avait tué de sa main jusqu'à neuf chrétiens.

traîné par les rues d'Alexandrie. Le patriarche Théophile recommença ses fouilles, qui le mirent de nouveau en possession de documents peu édifiants ; il n'était pas homme à les garder pour lui [1]. L'empereur avait ordonné que les idoles en métal précieux fussent fondues et que le produit en fût distribué aux pauvres : Théophile eut soin d'en réserver une, particulièrement étrange, et la plaça en bon lieu, toujours pour agacer les païens. Les autres temples d'Alexandrie eurent le même sort que le Serapeum. A Canope aussi, Sérapis avait un sanctuaire célèbre ; il en fut délogé : une colonie de Pacômiens vint installer en cet endroit le « monastère de la Pénitence ».

En Syrie, comme en Egypte, le paganisme se défendait, et avec plus de succès encore. A Petra, à Areopolis, dans l'antique Idumée, à Gaza et à Raphia, dans la Palestine maritime, à Heliopolis, dans le Liban, la population résistait énergiquement aux décrets de fermeture. On parvint cependant à les appliquer. Même à Gaza, Marnas, le célèbre dieu local, se vit enfermé dans son sanctuaire [2]. Dans la Syrie du nord, l'évêque d'Apamée, Marcel, obtint des ordres de démolition. Il réussit, non sans peine, à détruire le principal temple de sa ville épiscopale : le vieil édifice se défendait par sa masse et la solidité de sa construction. Quand il fut par terre, l'évêque entreprit les autres temples de son

[2] Sur tout ceci, voir Rufin, *H. E.*, II, 22-30 ; cf. Sozomène, VII, 15 et Socrate, V, 16.

[2] Jérôme, *Ep.* 107.

ressort. Un jour, dans une localité nommée Aulon, où s'était organisée une résistance armée, il se présenta avec des soldats et des gladiateurs. Le combat s'engagea ; les païens remarquèrent l'évêque, qui priait à l'écart. Ils se saisirent de lui et le brûlèrent vif. Bien entendu, ses fidèles en firent un martyr. Les meurtriers furent découverts, mais les évêques de la province s'opposèrent à toute poursuite [1].

L'agonie dura encore quelque temps. Si confiné qu'il fût dans son temple, Marnas y recevait souvent la visite furtive de ses Gazéens fidèles. L'évêque Porphyre obtint d'Arcadius, non sans peine, un ordre de démolition. Dans les premières années du V[e] siècle, Chrysostome lançait les moines syriens contre les sanctuaires du Liban. Harran, en dépit de tous les efforts, se maintenait païenne. Il n'est pas prouvé, que, dans ces pays de religions antiques, les dieux d'Aram n'aient pas conservé jusqu'à la conquête musulmane et plus tard encore quelques adorateurs attardés.

Il m'est impossible de suivre en tous ses détails le conflit final entre les deux religions. Trop souvent, comme à Apamée et à Alexandrie, il eut des épisodes sanglants. Saint Augustin parle de soixante chrétiens massacrés à Sufès, en représailles de la destruction d'une idole [2]. En 396, trois clercs envoyés dans le Val di Nona, au dessus de Trente, pour initier ces montagnards au

[2] Théodoret, *H. E.*, V. 21.

[1] *Ep.* 50.

christianisme, furent massacrés par eux [7]. Les aventures de saint Martin, dans sa lutte contre le paganisme des campagnes, sont connues de tous. En Gaule et ailleurs, beaucoup de légendes martyrologiques, que l'on ne parvient pas à faire cadrer avec les persécutions officielles, reposent sur des faits de ce genre, sur des querelles sanglantes, amenées par le zèle intempestif de certains chrétiens et par l'attachement persistant aux anciens cultes. Les seules victimes que l'on connaisse sont, il est vrai, des chrétiens ; mais les chrétiens seuls ont écrit et il est naturel qu'ils n'aient pas compté les morts de leurs adversaires.

Quoi qu'il en soit de cette répartition et même du nombre des vies humaines qui furent alors sacrifiées, le paganisme finit par être extirpé. A coups de lois et de rescrits, par le progrès naturel du christianisme ou par la lutte violente entre les partisans de l'ancienne religion et ceux de la nouvelle, celle-ci finit par l'emporter, en droit et en fait.

2° — *La proscription des sectes.*

Le conflit entre l'ancien culte et le nouveau ne représentait, pour le gouvernement impérial, qu'une partie du problème religieux. Dans le christianisme lui-même il y avait assez de variétés, de dissidences, de

[2] Lettres de l'évêque Vigile de Trente à Simplicien de Milan et à saint Jean Chrysostome (Migne, *P. L.*, t. XIII, p. 549 ; elles sont aussi dans les *Acta sincera* de Ruinart).

querelles, pour exercer la patience des gouvernants et mettre leur savoir-faire à l'épreuve.

Avec le manichéisme, qui n'avait de chrétien que certaines formes extérieures et représentait en somme une religion tout à fait à part, les rapports étaient fort simples et déja traditionnels. C'est Dioclétien qui avait proscrit cette religion étrangère [1], et cela en un temps où il ne persécutait pas encore le christianisme. Sa loi terrible ne semble pas avoir été appliquée à la lettre sous les empereurs chrétiens [2]. Le manichéisme est souvent réprouvé dans leur législation et plus durement que les autres sectes ; on a connaissance de manichéens relégués, exilés ; mais on ne voit pas que la peine de mort, édictée par Dioclétien, leur ait jamais été appliquée.

Quant aux sectes chrétiennes, la loi, sous les empereurs païens, ne les avait jamais distinguées de la grande Eglise. Les édits de persécution ou de tolérance s'appliquaient indifféremment à toutes les variétés de chrétiens. Depuis Constantin il n'en est plus ainsi.

On a vu plus haut qu'en dehors du droit d'exister reconnu aux communautés chrétiennes par les édits de Galère, Constantin et Licinius, en dehors même des mesures de restitution arrêtées par ces deux derniers empereurs, des privilèges, des exemptions, des faveurs, pé-

[1] T. I, p. 565.

[2] Le *summum supplicium* ne reparait qu'une fois dans le code théodosien (XVI, 5, 9), à propos de certaines catégories qui paraissent correspondre aux « élus » manichéens.

cuniaires et autres, furent accordés de bonne heure aux églises, d'abord en Occident, puis en Orient, quand Constantin y fut devenu le maître. Ce prince, bien au courant des divisions intérieures du christianisme, décida, dès le premier moment, que ses faveurs n'iraient qu'à la grande Eglise, reconnue par lui comme authentique et légitime. Cette disposition se traduisit d'abord par des actes ; elle finit par s'exprimer dans la législation : nous la trouvons consignée dans une loi de 326 [1].

Mais en dehors de cette question des privilèges, les hérétiques avaient eu, à l'origine, comme tous les chrétiens, le droit de rétablir leurs églises et de reprendre leurs réunions. La plus ancienne église chrétienne qui soit encore debout, est une église marcionite, située, il est vrai, dans un pays soumis alors à Licinius [2]. En Afrique, Constantin essaya d'enlever leurs églises aux Donatistes [3] ; mais ici il s'agit d'une secte naissante et d'édifices qui pouvaient être considérés comme détournés par elle de leur affectation légitime, comme enlevés à la véritable propriétaire, l'église catholique du lieu. Cette nuance se révèle clairement dans une loi de 326 [4], qui, tout en autorisant les Novatiens à posséder églises et ci-

1 *Cod. Theod.*, XVI, 5, 1.

2 Dans le village actuel de Deir-Ali, au sud de Damas (ancienne Iturée). On y lit encore, au-dessus de la porte, l'inscription Συναγωγὴ Μαρκιωνιστῶν κώμης Λεβάβων, τοῦ κυρίου καὶ σωτῆρος Ἰησοῦ Χριστοῦ, προνοίᾳ Παύλου πρεσβυτέρου, τοῦ λχ' ἔτους. Cette année 630 de l'ère des Séleucides correspond à l'année 318 de notre ère.

3 Ci-dessus, p. 119.

4 *Cod. Theod.*, XVI, 5, 2.

metières, fait exception pour les immeubles que la secte aurait usurpés sur la grande Eglise au moment de sa séparation. L'autorisation ici accordée aux Novatiens se présente comme ne concernant qu'eux, comme représentant une situation spéciale, meilleure que celle des autres sectes [1]. Ceci concorde tout à fait avec les égards relatifs dont le concile de Nicée usa envers ces dissidents, ou plutôt envers ceux d'entre eux qui se ralliaient à l'Eglise catholique.

Ils sont cependant nommés, avec les autres sectes, dans un édit postérieur de quelques années, dont Eusèbe [2] nous a conservé le texte. C'est une sorte d'exhortation adressée directement par l'empereur aux hérétiques, Novatiens, Valentiniens, Marcionites, Pauliniens, Montanistes et autres, pour les engager à rentrer dans l'Eglise. On y vise une loi, expédiée aux gouverneurs de province, d'après laquelle les assemblées religieuses étaient interdites aux dissidents, même dans les maisons privées ; leurs lieux de réunion leur étaient enlevés pour être remis à l'Eglise officielle ; enfin leurs biens de communauté étaient confisqués par l'Etat. Eusèbe constate [3] que ces rigueurs, renforcées par des mesures d'internement prises contre les chefs, eurent pour effet de rallier à l'Eglise un grand nombre de dissidents.

[1] « Novatianos non adeo comperimus praedamnatos ut his quae petiverunt crederemus minime largienda ».

[3] *Vita Const.*, III, 64, 65.

[3] *Ibid.*, c. 66.

De telles lois, on le voit par l'éclatant exemple des Donatistes, n'étaient pas uniformément applicables. En fait les petites églises continuèrent à vivre. Les Novatiens en avaient une à Constantinople. Au temps de Constance, l'évêque Macedonius, personnage fort peu tolérant, les força de la transporter de l'autre côté de la Corne d'Or (Galata). Sous cet évêque, les partisans de son prédécesseur Paul et de l'*homoousios* étaient traités en dissidents et plus malmenés encore que les Novatiens. Ils suivirent ceux-ci dans les faubourgs, fréquentèrent leurs églises, à défaut d'autres, et peu s'en fallut qu'entre eux la fusion ne s'opérât, sous le coup d'une commune persécution [1]. A Cyzique aussi, l'église novatienne fut détruite alors par les soins de l'évêque Eleusius. En Paphlagonie, où ils étaient fort nombreux, les Novatiens eurent à souffrir du zèle dévorant de l'évêque de Constantinople : Macedonius, usant de son crédit auprès des autorités, parvint à faire envoyer en ce pays une véritable expédition militaire. Les dissidents, excités sans doute par des tracasseries antérieures, s'étaient rassemblés en une localité appelée Mantineion. Les quatre *numeri* qui marchaient contre eux ne les effrayèrent pas ; armés de haches et de faux, ces paysans mirent en pièces les troupes impériales [2].

[1] Les détails recueillis par Socrate (II, 27, 38 ; cf. Sozomène, VI, 2, 3) sur les mauvais traitements dont les partisans de Paul furent alors l'objet visent plutôt des violences privées que des actes de l'autorité.

[2] Julien fait allusion à ces faits dans sa lettre 52, où il parle de massacres d'hérétiques arrivés sous Constance ἐν Σαμοσάτοις καὶ Κυζίκῳ καὶ Παφλαγονίᾳ καὶ Βιθυνίᾳ καὶ Γαλατίᾳ.

De telles entreprises de la part des évêques officiels supposent qu'ils avaient la loi pour eux, que l'édit relaté par Eusèbe n'est nullement imaginaire et que les Novatiens eux-mêmes n'avaient pas joui longtemps des conditions exceptionnelles que Constantin leur avait accordées d'abord. Ils les retrouvèrent sous les successeurs de Constance, et, jusqu'au commencement du ve siècle, on paraît les avoir laissés tranquilles. A Constantinople, à Rome, à Alexandrie et en bien d'autres endroits, il est question d'églises novatiennes dont l'existence n'est ni inquiétée ni dissimulée.

Les autres dissidents se maintenaient aussi, en dépit de la législation qui leur était de moins en moins favorable. Abrogées un instant sous Julien, les lois qui les concernaient n'avaient pas tardé à revivre. Officiellement il leur était interdit [1] de tenir des réunions de culte, et cela à peine de confiscation de l'immeuble où l'on s'était assemblé. Mais le fait même que l'on était obligé à chaque instant de réitérer cette interdiction et de rédiger de nouvelles lois contre les sectes [2] prouve que celles-ci continuaient à vivre. Sans parler des Donatistes, qui étaient les maîtres chez eux et auxquels on ne se hasardait pas à parler du code, beaucoup de communautés dissidentes se défendaient, un peu partout, par leur nombre et leur

[1] Interdiction visée dans une loi de Valens et Gratien (375-378), *Cod. Theod.*, XVI, 5, 4. Suspendue un moment, à ce qu'il semble, elle fut rétablie par la loi du 3 août 379 (*Cod. Theod.*, XVI, 5, 5).

[2] Le titre *de Haereticis*, dans le code théodosien (XVI, 5), ne contient pas moins de soixante-six lois, et ce n'est pas tout.

influence. Quand on ne faisait pas peur aux magistrats, on trouvait d'autres moyens pour qu'ils vous laissassent en paix — leur vénalité jouait ici son rôle — et, à part quelques mauvais moments, on parvenait à se tirer d'affaire.

Cependant, si graves et si nombreuses que pussent être les infractions, la législation subsistait, se renouvelait, se précisait, en s'inspirant invariablement de ce principe qu'il n'y a qu'une manière d'être chrétien, celle que reconnaît l'Etat et que réglemente l'Eglise officielle. Celle-ci seule a le droit d'exister et d'exercer le culte, le culte collectif, le culte de communauté, que tous les chrétiens, quelle que soit leur dénomination, considèrent comme essentiel à leur religion, comme constituant pour eux un devoir rigoureux. Quant aux convictions individuelles, tant qu'elles ne se manifestent pas par des actes extérieurs, notamment par la participation aux réunions interdites, l'Etat les respecte en général. On ne voit pas qu'il ait jamais contraint les hérétiques à abjurer. Toutefois, surtout quand il s'agit de sectes particulièrement mal vues, comme les Manichéens d'abord, puis les Eunomiens et quelques autres encore à certains moments, le fait de leur appartenir entraîne des conséquences plus ou moins graves : inaptitude aux fonctions publiques et au service militaire, limitation du droit de disposer de ses biens par testament et par donation, ou d'en acquérir par les mêmes voies, interdictions de séjour, internements.

Il faut noter aussi la proscription des livres. Ceux d'Arius furent déclarés par Constantin assimilables au

traité de Porphyre contre les chrétiens, et, comme pour celui-ci, il fut interdit, sous peine de mort, de les conserver [1]. La même prohibition, sous la même peine, fut appliquée aux livres des Eunomiens [2].

3° — *L'Eglise dans l'Etat.*

Mais cette religion chrétienne, à laquelle on sacrifiait toutes les anciennes traditions de culte, cette Eglise catholique, en qui seule on consentait à reconnaître le christianisme authentique, quels étaient au juste ses rapports avec l'Etat ? L'église locale en chaque cité, le groupement des églises dans l'ensemble de l'empire, ne pouvait représenter, en face de l'Etat, qu'une société privée. Telle avait été la situation au temps des lois persécutrices ; telle elle demeura sous les empereurs chrétiens. En lui permettant de vivre, les empereurs de 311 reconnaissaient implicitement que son existence était conciliable avec le fonctionnement de l'Etat. C'était une sorte d'approbation, au point de vue extérieur et policier, des statuts essentiels de la communauté chrétienne. Si l'Etat s'en fût tenu, envers l'Eglise, à la simple tolérance d'un pouvoir indifférent, ses relations avec elle fussent demeurées fort simples, analogues, par exemple, à celles qu'il entretenait avec les communautés juives. Mais d'abord, l'Eglise, locale ou universelle, dépas-

[1] Lettre de Constantin Τοὺς πονηρούς, Socrate, I, 9, p. 31.
[2] *Cod. Theod.*, XVI, 5, 34.

sait déjà et dépassa de plus en plus en importance tout ce que l'empire pouvait contenir d'associations organisées. L'empereur fût demeuré païen qu'il lui eût été difficile de ne pas se préoccuper spécialement d'une société aussi étendue; le simple exercice de son autocratie l'eût amené à se mêler des affaires intérieures de l'Eglise. La conversion du prince renforça cette tendance. Qui, plus que lui, avait intérêt à savoir où était, entre tant de dissidences, la véritable tradition chrétienne ? A qui, en cas de conflits, était-il, je ne dis pas plus légitime, mais plus tentant, de s'adresser ? N'est-ce pas les Donatistes et les Ariens qui ont introduit Constantin dans le domaine du droit canonique et de la théologie ? Même en dehors de l'ordre public et du souci légitime qu'en devait avoir un empereur quelconque, un prince chrétien n'était-il pas conduit tout naturellement à faire en sorte que la paix régnât parmi ses frères en Jésus-Christ et que leur direction fût confiée à des pasteurs recommandables ?

Que de motifs d'intervention dans les affaires religieuses ! Mais ce n'était pas tout. Devenu chrétien, l'empereur voulut bientôt convertir aussi l'empire, et non seulement le convertir, mais faire de la nouvelle religion ce qu'on n'avait pu faire de l'ancienne, une institution universelle et officielle, une religion d'Etat.

Un tel dessein supposait, bien entendu, que l'Etat s'efforcerait de précipiter la disparition de l'ancien culte païen et qu'il emploierait, sinon tous les moyens, au moins beaucoup de zèle, pour entraver les dissidences capables de disloquer l'Eglise. Mais il supposait aussi

que le gouvernement se mêlerait souvent des choses ecclésiastiques et que la grande faveur qui, de secte proscrite, élevait l'Eglise à la situation d'une sorte d'institution d'Etat serait payée par de notables allégeances.

L'Eglise s'y résigna. On ne voit nulle part qu'elle ait soulevé des objections de principe. On trouvait cela tout naturel. L'exaltation du Christ, de sa religion, de son Eglise, de ses fidèles, c'était prédit par les prophètes, annoncé dans l'Evangile, réclamé par la conscience chrétienne. Autrefois on avait maudit la Babylone des sept collines ; maintenant on la conquérait, on la convertissait. Quel triomphe plus souhaitable ? Sans doute il y avait de mauvais moments, où Babylone, tout baptisée qu'elle fût, faisait encore sentir sa lourde main. C'est alors que Donat disait : « Que vient faire l'empereur dans les choses de l'Eglise ? ». C'est alors qu'Athanase découvrait en Costyllius toutes sortes de ressemblances avec l'Antechrist. Mais quand les choses allaient bien, personne ne se scandalisait de voir l'empereur intervenir. Qu'il intervînt seulement dans le bon sens, c'est tout ce qu'on lui demandait.

Ces conceptions nous paraissent simplistes, parce que notre éducation, en ce genre de choses, s'est singulièrement raffinée. Mais au temps de Théodose personne ne pensait autrement, même ceux qui pouvaient avoir à se plaindre de l'ingérence impériale. Tenons pour certain que si Donat et Eunome avaient été en faveur, ils n'eussent pas hésité à faire marquer leur

dogme de l'estampille officielle et à lui procurer l'appui des gendarmes.

Aux changements opérés en 311 et en 313 dans leur situation légale, les chrétiens devaient avant tout la liberté de leurs associations, reconnues pour ce qu'elles étaient en réalité et affranchies des entraves que la loi imposait aux corps moraux. Ils avaient le droit de posséder corporativement non seulement une caisse de communauté, mais aussi les immeubles qui leur servaient de siège social, c'est-à-dire les églises et leurs dépendances, maison de l'évêque, hospices et autres établissements d'assistance, puis leurs cimetières, et même des propriétés de rapport. Le patrimoine ecclésiastique pouvait s'augmenter par donation et par testament. L'Etat reconnaissait les évêques, chefs élus des communautés, comme les administrateurs de leur temporel et leurs directeurs religieux.

A cette liberté, reconnue de temps immémorial aux communautés juives et dont les églises chrétiennes avaient joui en fait, elles aussi, longtemps avant Constantin, dans l'intervalle des persécutions, s'ajoutèrent bientôt quelques menus privilèges, exemption de la curie [1], de la corvée, de l'impôt foncier pour les églises publiques [2],

[1] Ci-dessus, p. 63. L'exemption est de 313 ; voir *Cod. Theod.*, XVI, 2, où il en est souvent question.

[2] Dans la loi de Constance (*Cod. Theod.*, XI, 1, 1, faussement datée de 315, plutôt de 360) qui mentionne cette exemption, il ne faut pas prendre les mots *ecclesias catholicas* comme désignant les églises orthodoxes par opposition aux églises non-conformistes ; il

de celui du chrysargyre (patente) pour les bas clercs qui exerçaient quelque petit commerce [1].

Mais ce qui est surtout important, c'est le fait que la situation reconnue à la grande Eglise, à l'Eglise catholique, ne l'était pas aux groupes dissidents. De là résultait une orthodoxie d'Etat. L'Etat était obligé de savoir quel était, entre les partis en conflit, celui qui représentait le christianisme authentique, celui qu'il devait reconnaître et protéger comme tel. En théorie, semble-t-il, il n'avait pas d'avis à donner ; c'était aux communautés chrétiennes à trancher elles-mêmes leurs litiges. En fait, outre que son arbitrage était parfois invoqué, le souci de l'ordre public, même celui du bien de l'Eglise, portait le souverain à intervenir dans ces querelles et à prendre, pour les réduire, toutes les mesures qu'il jugeait opportunes. Aussi voit-on les empereurs organiser des enquêtes religieuses, assembler des conciles, s'intéresser de très près à leurs travaux, en dresser le programme, s'ingérer jusque dans la rédaction des formules et dans le choix des évêques.

Quand les litiges ne dépassaient pas le domaine de l'église locale, on pouvait encore les réduire par l'intervention d'autorités ecclésiastiques supérieures, auxquelles, au besoin, le gouvernement prêtait main forte. Mais si l'épiscopat était divisé, quel moyen de le mettre d'ac-

s'agit des églises publiques, à l'usage de toute la communauté, par opposition aux églises privées, oratoires domestiques, chapelles de monastères, etc.

[1] *Cod. Theod.*, XIII, 1, 11, 14 ; XVI, 2, 8, 10, 36.

cord et comment prendre parti ? S'il y avait eu, dans l'Eglise du IVe siècle, une autorité centrale, reconnue et agissante, elle aurait offert un moyen de solution. Mais il n'en était pas ainsi. Antioche et Alexandrie sont en conflit ; l'épiscopat égyptien soutient Athanase, l'épiscopat oriental le combat. Comment les départager ? Faire comme Aurélien et se mettre du côté où est l'église romaine ? Il eût fallu pour cela qu'il y eût à ce sujet une tradition, une habitude ; que l'on fût accoutumé à voir l'église romaine intervenir en ces affaires. En fait il y avait assez longtemps qu'on n'entendait plus parler d'elle en Orient. Au siècle précédent, les façons autoritaires du pape Etienne y avaient froissé beaucoup de gens et des plus respectés. La déposition de Paul de Samosate fut notifiée à l'église de Rome, comme à celle d'Alexandrie, mais elle n'avait pas eu à s'en mêler. Elle ne joua qu'un faible rôle au concile de Nicée. Athanase, déposé par le concile de Tyr, ne paraît pas avoir eu l'idée qu'un appel à Rome pourrait rétablir ses affaires. Ce sont ses adversaires qui, en quête d'appuis pour les intrus d'Alexandrie, font les premières démarches auprès du pape Jules. Encore, aussitôt qu'ils rencontrent de la résistance, les voit-on prendre une attitude dédaigneuse envers le pape et prétendre même le déposer. Même en Occident on a vu quel cas les Donatistes faisaient de l'Eglise transmarine en général et de l'église romaine en particulier.

Il n'y avait pas là un pouvoir directeur, une expression efficace de l'unité chrétienne. La papauté, telle que

l'Occident la connut plus tard, était encore à naître. La place qu'elle n'occupait pas encore, l'Etat s'y installa sans hésitation. La religion chrétienne devint la religion de l'empereur, non seulement en ce sens qu'elle était professée par lui, mais en ce sens qu'elle était dirigée par lui. Tel n'est pas le droit, telle n'est pas la théorie, mais tel est le fait.

L'empereur, à la vérité, ne détermine pas lui-même les formules de foi ; c'est l'affaire des évêques. S'il éprouve le besoin de faire préciser, sur quelque point, le langage théologique, c'est à eux qu'il s'adresse. Qu'ils soient réunis en conciles, plus ou moins œcuméniques, à un ou à deux compartiments, ou qu'ils s'assemblent sur convocations individuelles, expédiées au choix, c'est toujours à lui que l'assemblée doit sa formation, de lui qu'elle attend son programme, sa direction générale, et surtout la sanction de ses arrêts. Si, comme Théodose, l'empereur se méfie des formules et s'en rapporte plus volontiers aux personnes, c'est lui qui détermine avec qui on doit être en communion. Et sur quoi se détermine-t-il ? Sur son appréciation personnelle de la situation. Théodose est nicéen, comme tous les Occidentaux ; appelé à gouverner l'Orient, il lui indique comme types d'orthodoxie les évêques de Rome et d'Alexandrie. Puis, prenant mieux connaissance de son monde épiscopal, il s'aperçoit que ces autorités ne sont pas aussi décisives qu'il le faudrait, et il en indique d'autres.

L'empereur ne s'attribue pas non plus, en théorie, le droit de déposer un évêque. Ceci est l'affaire de

l'Eglise, qui seule est en situation de savoir si tel de ses représentants a ou non violé ses statuts intérieurs. Dans les procès faits aux évêques et aux autres clercs l'Etat n'intervient pas, pourvu que ces procès n'aient rapport qu'aux obligations statutaires et n'engagent pas le droit commun. Qu'un évêque enseigne l'hérésie, qu'un clerc enfreigne la loi du célibat (pourvu qu'il ne s'agisse pas d'adultère), c'est à l'Eglise et non à l'Etat de le faire rentrer dans le devoir et de lui appliquer ses pénalités propres, la destitution (déposition) et l'exclusion (excommunication). Où l'Etat intervient, et à la sollicitation de l'Eglise, c'est dans les conséquences que peut avoir, pour l'ordre public, l'exécution de la sentence ecclésiastique. Par mesure de police il évincera, éloignera, internera tel évêque, tel prétendant, qui lui sera signalé soit par ses fonctionnaires eux-mêmes, soit simplement par l'autorité épiscopale, à la suite d'un jugement régulier.

Telle est la théorie. En pratique il est clair que le gouvernement trouvera sans difficulté, dans les divisions de l'épiscopat et les faiblesses de ses membres, une base d'opération contre les personnes qui s'aviseraient de lui déplaire. Du reste, le droit commun, avec ses crimes de lèse-majesté et de rébellion, lui fournit, en certains cas, d'autres moyens d'agir. En somme un évêque, surtout un évêque important, qui tient à vivre tranquille, doit se garder de contredire les dogmes officiels et, en général, les manifestations, même religieuses, de la volonté gouvernementale.

Cependant il ne faudrait pas aller trop loin et assimiler les évêques aux fonctionnaires. La « milice de l'Eglise » se distingue toujours de la « milice du siècle », non seulement par la nature et la dignité de ses fonctions, mais aussi par son origine. Les évêques sont et demeurent les élus de leur église ; ils s'investissent entre eux, sans que l'Etat ait rien à y voir. En face de la hiérarchie des fonctionnaires, qui tous procèdent, directement ou par intermédiaire, de la volonté impériale, s'élève la hiérarchie ecclésiastique, qui, elle, tient ses pouvoirs de l'élection. Et cette élection demeure généralement libre. Il n'est pas interdit de supposer que, en certains cas où le choix des personnes lui importait davantage, à Antioche et à Constantinople, par exemple, les suggestions du prince n'aient aidé les électeurs à se déterminer. Mais à Rome, à Alexandrie et ailleurs, autant que l'on peut voir, le choix des électeurs était respecté[3] Tout au plus, en cas de doute, comme en cas d'ambiguité dogmatique, le gouvernement intervient-il pour faire tirer l'affaire au clair, non pour imposer un candidat.

Ce n'était pas là un mince avantage pour l'Eglise. Chez elle seulement le droit électoral était exercé. On peut même dire que, par ses conciles, elle présentait quelques traces d'un gouvernement d'opinion et d'institutions représentatives. En dehors d'elle, sur le terrain civil et politique, il n'y avait que des administrateurs

[1] Sauf, bien entendu, certaines exceptions, dans les moments de crise, comme ceux où l'on imposa les intrus Grégoire, Georges, Félix, Lucius.

et des administrés. Cette situation particulière, elle la tenait de sa condition essentielle, celle de société privée, indépendante de l'Etat une fois qu'elle s'était mise en règle avec ses déterminations législatives. L'Etat ayant, après épreuve, admis son existence, n'avait plus aucun droit de s'ingérer dans son gouvernement intérieur, et force lui était d'en respecter ce qu'il pouvait avoir de libéral.

Ces deux sociétés qui tendaient de plus en plus à comprendre les mêmes personnes et ne se distinguaient plus guère que par leurs fins, ne pouvaient manquer de multiplier leurs rapports, de s'appuyer, de s'aider mutuellement. Un conflit entre elles faisait l'effet d'une absurdité. Un prince égaré dans l'hérésie, un évêque rebelle à l'autorité publique, demeuraient choses possibles, mais c'étaient là des accidents.

Un des plus anciens et des plus expressifs témoignages de cette entente, c'est l'institution du for épiscopal au IV[e] siècle. Ici, hâtons-nous de le dire, il n'est pas question des jugements rendus par les évêques et leurs prêtres dans les litiges entre chrétiens. Ceci remonte à l'origine même du christianisme. Les membres des primitives communautés chrétiennes, comme ceux des communautés juives, portaient volontiers leurs procès devant leurs chefs religieux. Ils continuèrent de le faire au IV[e] siècle et même après. Les sentences ainsi rendues étaient exécutoires devant la conscience, mais ne pouvaient être appuyées que par les moyens statutaires. Pour que la force publique fût réclamée, il fallait que

le jugement fût rendu suivant la forme arbitrale, avec compromis préalable entre les parties. Ce que j'entends signaler ici, c'est le droit reconnu aux plaideurs, par les empereurs chrétiens, de porter leurs litiges civils et de traduire leurs parties devant les évêques, puis de réclamer l'exécution sans aucun compromis préalable [1]. Le recours à ce tribunal ecclésiastique n'était pas limité aux causes entre chrétiens ; il était offert à tout le monde, et cela en quelque état que fût le procès, quand même il eût été débattu devant le juge séculier et que celui-ci eût commencé à rendre sa sentence. Ce n'était pas un tribunal d'appel ; c'était un for spécial, que l'on considérait comme pouvant inspirer plus de confiance que le for commun, et dont on facilitait l'accès. L'évêque avait ainsi juridiction d'arbitre ; fort de la sentence rendue par lui, on pouvait en réclamer l'exécution officielle.

En somme, l'Etat admettait que la procédure épiscopale, plus simple, plus honnête, moins coûteuse, que celle de ses juges à lui, offrait aux plaideurs des avantages spéciaux, et il n'hésitait pas à les leur assurer. C'est là un témoignage fort honorable pour l'Eglise : il est permis de le relever aprés avoir remué tant de querelles et de scandales.

Telle était, à la fin du IVe siècle, la situation de l'Eglise par rapport à l'Etat. Quel changement depuis

1 *Cod. Theod.*, I, 27, 1 ; *Const. Sirm.*, 1.

Dioclétien ! Non seulement on ne la persécutait plus, mais on la protégeait, on se l'était assimilée, elle était devenue comme une institution publique. L'unité religieuse, tant rêvée par les hommes d'état, était devenue, par elle, une réalité. Inutile maintenant de parler de syncrétisme : toutes les religions étaient désertées pour une seule; justement celle contre laquelle on voulait jadis les coaliser. Absorbée, dans une certaine mesure, par l'Etat romain, l'Eglise l'absorbait de son côté, le pénétrait de ses principes, faisait de lui l'Etat chrétien.

Mais, de ce grand changement extérieur, qu'était-il résulté pour le christianisme ? En quoi la tradition évangélique et la vie intime de l'Eglise s'étaient-elles ressenties de l'accession des multitudes et de la faveur séculière, c'est ce qu'il faut maintenant apprécier.

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie Générale de Châtillon sur Seine. — EUVRARD PICHAT.

REIMPRIMATUR

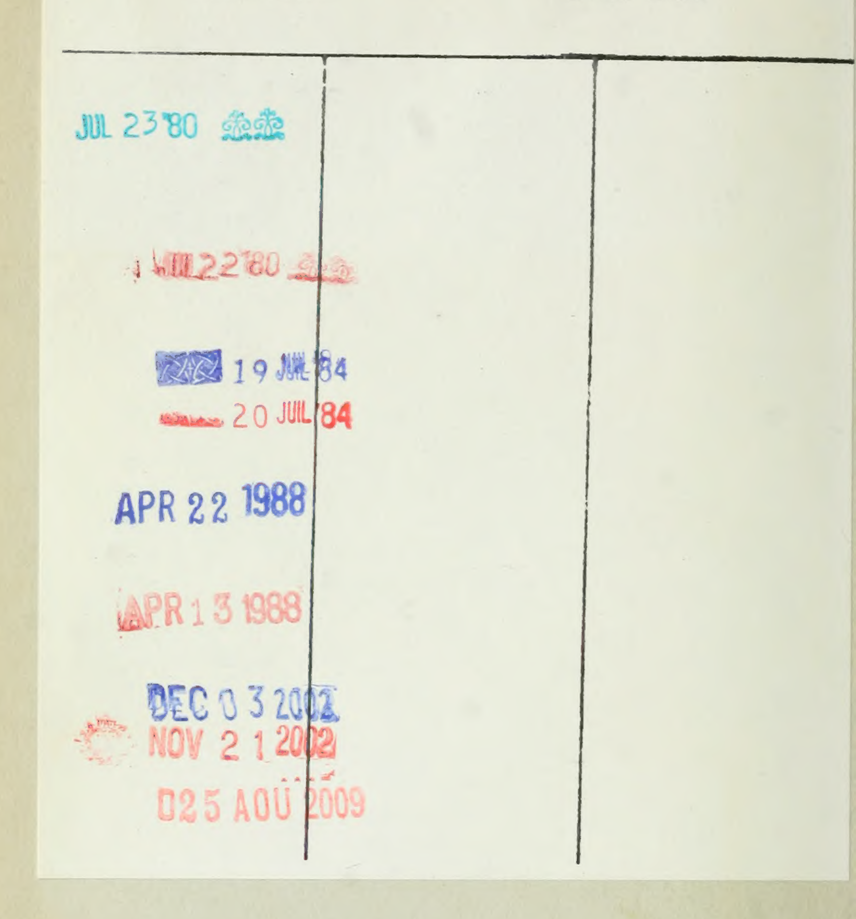
P. Fr. ALBERTUS LEPIDI Ord. Præd.

S. P. A. Magister.

REIMPRIMATUR

JOSEPHUS CEPPETELLI Patr. Constant.

Vicesgerens.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
JUL 23'80
JUL 22'80
19 JUIL '84
20 JUIL '84
APR 22 1988
APR 13 1988
DEC 03 2002
NOV 21 2002
25 AOÛ 2009

